



J
103
H44
1940

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

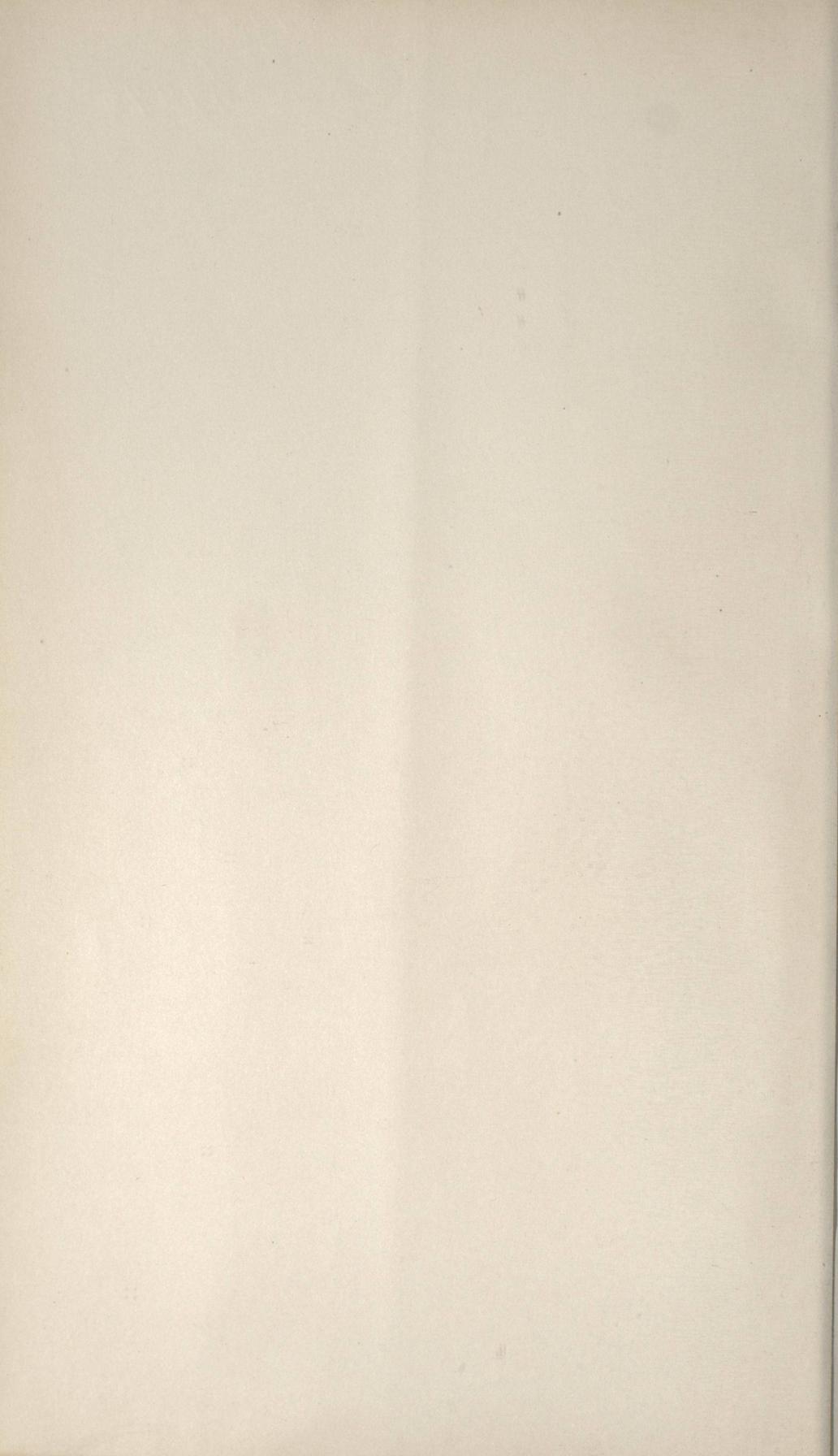
Procès-verbaux.

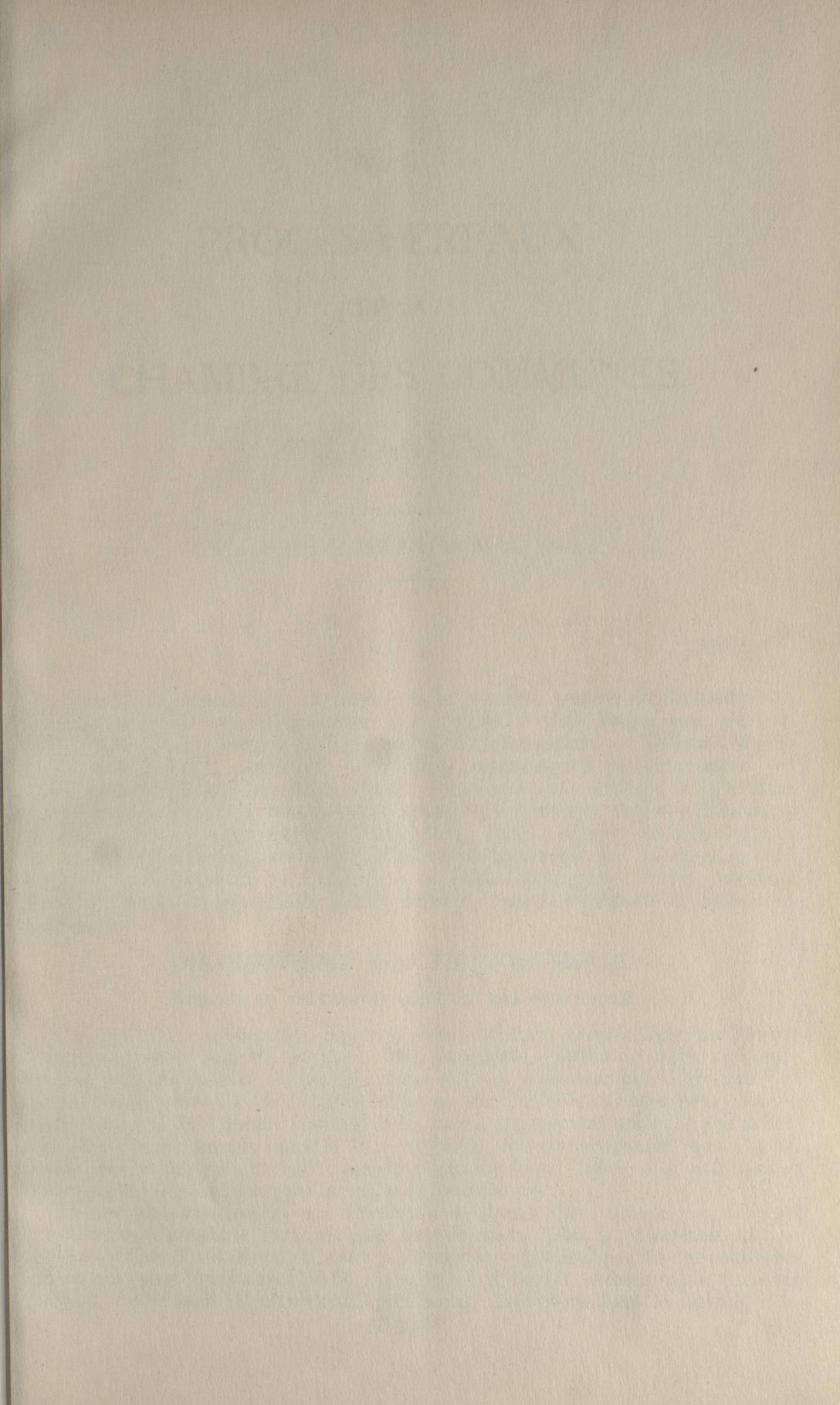
DATE	NAME - NOM
[Empty table body]	

74415

72-93

49595





No 1

17034

373

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 16 MAI, 1940

PRIÈRES.

Midi.

Aujourd'hui premier jour de séance de la première session du dix-neuvième Parlement assemblé pour l'expédition des affaires, Arthur Beauchesne, écuyer, C.M.G., C.R., LL.D., greffier de la Chambre des Communes, et Thomas Munro Fraser, écuyer, LL.D., assistant du greffier, commissaires parlementaires *per dedimus potestatem* aux fins d'administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant tous deux présents dans l'exercice de leurs fonctions, ledit Arthur Beauchesne, écuyer, C.M.G., C.R., LL.D., dépose sur le bureau la liste des députés élus pour composer ce Parlement, liste reçue par lui, en sa qualité de Greffier de la Chambre des Communes, de Jules Castonguay, écuyer, directeur général des élections, et certifiée par ce dernier, lesquels certificats et listes sont ainsi conçus :

DIX-NEUVIÈME ELECTION GENERALE

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier que depuis la dissolution du dix-huitième parlement, le vingt-cinquième jour de janvier, 1940, des brefs d'élection, datés le vingt-septième jour de janvier de ladite année, ont été émis par Son Excellence le Gouverneur en conseil pour l'élection d'un ou de plusieurs députés pour chaque district électoral du Canada, lesquels brefs furent séparément adressés aux directeurs de scrutin nommés dans la liste ci-jointe, chacun ordonnant que l'appel nominal des candidats ait lieu le onzième jour de mars, 1940, et la votation, si nécessaire, le vingt-sixième jour de mars de ladite année.

Et que, en conséquence, une élection a été tenue dans chacun des districts électoraux du Canada le vingt-sixième jour de mars, 1940, à l'exception du district électoral de Trois-Rivières, dans la province de Québec, où l'un des candidats mourut quelques jours avant le 26 mars, et où il devint nécessaire de remettre l'élection à plus tard tel qu'ordonné par la loi. L'élection dans le district élec-

toral de Trois-Rivières fut donc remise par l'officier rapporteur, en vertu des dispositions du Statut, jusqu'au 22 avril, 1940, et une nouvelle date de nomination fut fixée au 8 avril de ladite année.

Et que les personnes nommées dans la liste ci-jointe, d'après les rapports reçus de temps à autre, ont été élus en vertu de ces brefs, leurs noms ont été dûment inscrits, dans l'ordre de la réception des rapports, dans le registre tenu à cet effet en vertu de la loi sur ce sujet, les avis de ces rapports ayant été dûment publiés de temps à autre dans la *Gazette du Canada*.

Donné sous ma signature à Ottawa, le dixième jour de mai 1940.

JULES CASTONGUAY,
Directeur général des élections.

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

ONTARIO

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Algoma-est	Thomas Farquhar	W. J. Golden
Algoma-ouest	George Ewart Nixon	Geo. L. Allan
Brant	George Ernest Wood	Herbert German
Brantford (Ville de) ...	Ross Macdonald	Chas. C. Fairchild
Bruce	William Rae Tomlinson	Eugene F. Martin
Carleton	Alonzo Bowen Hyndman	John M. Hoey
Cochrane	Joseph Arthur Bradette	John D. Mackay
Dufferin-Simcoe	L'hon. William Earl Rowe	Wm. J. C. Boake
Durham	Frank Richard	Lawrence C. Mason
Elgin	Wilson Henry Mills	Frederick R. Palmer
Essex-est	Paul Martin	Sylvester McGuire
Essex-sud	Stuart Murray Clark	J. Stanley Pizer
Essex-ouest	L'hon. Norman A. McLarty	L. L. Crowley
Fort William	Daniel McIvor	Charles W. Wilson
Frontenac-Addington ..	Wilbert Ross Aylesworth	J. O. Ellerbeck
Glengarry	William B. MacDiarmid	John J. Morris
Grenville-Dundas	Arza Clair Casselman	John A. Campbell
Grey-Bruce	Walter Edward Harris	Dr. W. Curtis Pickering
Grey-nord	William P. Telford	A. E. Moore
Haldimand	Mark Cecil Senn	Peter Ambrose Gloyd
Halton	Hughes Cleaver	James K. Mahon
Hamilton-est	Thomas H. Ross	J. Harry Trusdale
Hamilton-ouest	Colin Wm. Geo. Gibson	J. R. LaFrance
Hastings-Peterborough..	George Stanley White	H. W. Sabine
Hastings-sud	George Henry Stokes	W. R. Rierdon
Huron-nord	Lewis Elston Cardiff	Horace J. Fisher
Huron-Perth	William Henry Golding	Keith M. McLean
Kenora-Rainy River..	Hugh B. McKinnon	John Robinson
Kent (Ont.).....	Clayton Earl Desmond	John F. Fletcher
Kingston (Ville de)...	L'hon. Norman McLeod Rogers..	D. G. Cunningham
Lambton-Kent	Hugh Alexander MacKenzie	John C. Steele
Lambton-ouest	Ross Wilfred Gray	William E. Young
Lanark	Bert H. Soper	James M. Shields
Leeds	George Taylor Fulford	Newton Stewart Cuthbertson
Lincoln	Norman J. M. Lockhart	M. Frank Dunham
London	Joseph Allan Johnston	Charles J. F. Ross
Middlesex-est	Duncan Graham Ross	Archie McLachlin
Middlesex-ouest	Robert McCubbin	Wilbert Hector McLeish
Muskoka-Ontario	Stephen J. Furniss	William Litchfield
Nipissing	Joseph Raoul Hurtubise	J. Emile Bedard

ONTARIO—*Suite*

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Norfolk	William Horace Taylor	Jack M. Crabb
Northumberland (Ont.)	William A. Fraser	Thomas F. Hall
Ontario	William Henry Moore	Jos. P. Mangan
Ottawa-est	Joseph Albert Pinard	J. A. Lemieux
Ottawa-ouest	George J. McIlraith	Russell Dick
Oxford	Almon Secord Rennie	Rufus Edgar Beam
Parry Sound	Arthur G. Slaght	J. E. Armstrong
Peel	Gordon Graydon	J. Albert McBride
Perth	Fred G. Sanderson	Allan D. Cameron
Peterborough-ouest	Gordon Knapman Fraser	Vincent Eastwood
Port Arthur	L'hon. Clarence Decatur Howe	George McFarlane
Prescott	Elie Oscar Bertrand	Conrad Dubois
Prince Edward-Lennox	George James Tustin	S. Wm. Spencer
Renfrew-nord	Ralph Melville Warren	Edward B. Lacey
Renfrew-sud	James Joseph McCann	Herbert A. Jordan
Russell	Alfred Goulet	P. E. Rochon
Simcoe-est	George A. McLean	Jos. D. J. McNamara
Simcoe-nord	Duncan Fletcher McCuaig	Albert Edwin Culham
Stormont	Lionel Chevrier	Willis O. Sheets
Timiskaming	Walter Little	W. Ralph Ramsay
Victoria (Ont.)	Bruce McNevin	A. J. Campbell
Waterloo-nord	L'hon. Wm. Daum Euler	J. E. Wagner
Waterloo-sud	Karl Homuth	W. C. Woods
Welland	Arthur B. Damude	Hugh J. Henderson
Wellington-nord	John Knox Blair	L. A. Flewelling
Wellington-sud	Robert W. Gladstone	Jos. W. Oakes
Wentworth	Ellis Hopkins Gorman	Thos. W. Stock
York-est	Robert Henry McGregor	Ernest A. Stewart
York-nord	William Pate Mulock	Victor A. Hall
York-sud	Alan Cockeram	Ken. B. MacLaren
York-ouest	Rodney Adamson	Wm. A. Paterson

VILLE DE TORONTO

Broadview	Thomas Langton Church	William Hogg
Danforth	Joseph Henry Harris	G. U. Mills
Davenport	John Ritchie MacNicol	Daniel H. Reed
Eglinton	Frederick George Hoblitzell	Harry W. Cooke
Greenwood	Denton Massey	Thomas H. Lane
High Park	Alexander James Anderson	Leonard A. Leslie
Parkdale	Herbert A. Bruce	John E. Madden
Rosedale	Harry R. Jackman	B. Leslie Sharpe
St. Paul's	Douglas Gooderham Ross	W. J. Fullan
Spadina	Samuel Factor	John Kinsella
Trinity	Arthur Wentworth Roebuck	C. E. Lillie

QUÉBEC

Argenteuil	James W. McGibbon	Gaëtan Valois
Beauce	Maurice Ernest Edouard Lacroix	J. A. Gendron
Beauharnois-Laprairie	Maxime Raymond	J. Raymond Lapointe
Bellechasse	L. Philippe Picard	Philippe Plante
Berthier-Maskinongé	J. Emile Ferron	J. E. Langlois
Bonaventure	J. Alphée Poirier	Bertram David Law
Brome-Missisquoi	Maurice Hallé	W. Frank Bowles
Chambly-Rouville	Vincent Dupuis	Samuel Gélinau
Champlain	Hervé Edgar Brunelle	J. A. Marchand
Chapleau	Hector Authier	Trefflé Bolduc
Charlevoix-Saguenay	L'hon. Pierre F. Casgrain	Ls. Philippe Dufour
Châteauguay-		
Huntingdon	Donald E. Black	J. Edmour McGowan
Chicoutimi	Julien Edouard Alfred Dubuc	Thomas Boivin
Compton	Joseph Adéodat Blanchette	Henri Casavant
Dorchester	Léonard D. Tremblay	Victor Aimé Rouillard
Drummond-Arthabaska	Armand Cloutier	Marcel Garneau

QUÉBEC

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Gaspé	Joseph Sasseville Roy	Chas. Eug. Thibault
Hull	Alphonse Fournier	Ls. Philippe Mercier
Joliette-L'Assomption- Montcalm	Charles Edouard Ferland	Gérard Denis
Kamouraska	Louis Philippe Lizotte	L. A. Dupuis
Labelle	Maurice Lalonde	Albert Boulais
Lac St-Jean-Roberval	Armand Sylvestre	Tancrède Garant
Laval-Deux-Montagnes	J. Liguori Lacombe	J. B. Latour
Lévis	Maurice Bourget	Antoine Bourget
Lotbinière	Hughes Lapointe	Joseph Bédard
Matapédia-Matane	Arthur Joseph Lapointe	Raoul Fafard
Mégantic-Frontenac	Joseph Lafontaine	J. Georges Lafontaine
Montmagny-L'Islet	J. Léo K. Laflamme	Ls. Pelletier
Nicolet-Yamaska	Lucien Dubois	Georges Lemaire
Pontiac	Wallace Reginald McDonald	Albert Filteau
Portneuf	Pierre Gauthier	Alfred Naud
Québec-est	Très Hon. Ernest Lapointe	Ernest Godbout
Québec-sud	L'hon. Charles G. Power	L. H. Egan
Québec-ouest-et-sud	Charles Parent	J. P. Cantin
Québec-Montmorency	Wilfrid Lacroix	Jules Hamel
Richelieu-Verchères	L'hon. Pierre Joseph Arthur Cardin	Osias Cousineau
Richmond-Wolfe	James Patrick Mullins	J. A. Ouellet
Rimouski	Joseph Emile Stanislas Emmanuel D'Anjou	Charles d'Anjou
St-Hyacinthe-Bagot	Th. Adélarde Fontaine	Jos. L. Cormier
St-Jean-Iberville- Napierville	Martial Rhéaume	Leslie J. Deland
St-Maurice-Lafleche	Joseph Alphida Crête	J. E. Déziel
Shefford	Joseph Hermas Leclerc	J. Oscar Séquin
Sherbrooke	Maurice Gingues	Alphonse Trudeau
Stanstead	Robert Greig Davidson	Wilfrid Clément
Témiscouata	Jean François Pouliot	Robert Grandmaison
Terrebonne	Lionel Bertrand	Raymond Raymond
Trois-Rivières	Robert Ryan	J. A. Villeneuve
Vaudreuil-Soulanges	Joseph Thauvette	Evariste Sauvé
Wright	Rodolphe Leduc	J. René Thérien

ÎLE DE MONTRÉAL

Cartier	Peter Bercovitch	Lazarus Bavitch
Hochelaga	Raymond Eudes	J. A. Bourdon
Jacques-Cartier	Elphège Marier	Raymond Ranger
Laurier	Ernest Bertrand	Jos. E. Lefrançois
Maisonneuve-Rosemont	Sarto Fournier	J. E. Forté
Mercier	Joseph Jean	Avila Beauchamp
Mont-Royal	Frederick Primrose Whitman	Brodie J. Snyder
Outremont	Thomas Vien	Ls Palma Racicot
Ste-Anne	Thomas P. Healy	Thomas Clark
St. Antoine-Westmount	Douglas Charles Abbott	Ed. C. McCrory
St. Denis	Azellus Denis	Omer Mongrain
St. Henri	J. Arsène Bonnier	Ernest Gosselin
St. Jacques	Eugène Durocher	Ernest Robillard
St. Laurent-St. Georges	Brooke Claxton	John E. Pitt
Ste-Marie	Hermas Deslauriers	J. A. Villemaire
Verdun	Paul Emile Côté	Laurent E. Juneau

NOUVELLE-ÉCOSSE

Antigonish-Guysborough	James Ralph Kirk	Wm P. Decoste
Cap Breton-nord- Victoria	Matthew MacLean	Angus Nicholson
Cap Breton-sud	Clarence Gillis	Ambrose Bernard Currie
Colchester-Hants	Gordon Timlin Purdy	Chas. A. McLennan
Cumberland	Percy Chapman Black	Charles C. Black
Digby-Annapolis-Kings	L'hon. James Lorimer Ilsley	Harry G. Parker

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Halifax	(1) William Chisholm Macdonald Parker	T. Hickey
	(2) Gordon B. Isnor	
Inverness-Richmond ...	Moses Elijah MacGarry	Austin MacDonnell
Pictou	Henry B. McCulloch	Wm H. Harris
Queens-Lunenburg	John James Kinley	John H. Creighton
Shelburne-Yarmouth- Clare	Vincent Joseph Pottier	C. L. Sanderson

NOUVEAU-BRUNSWICK

Charlotte	Burton M. Hill	M. W. McCormick
Gloucester	C. J. Veniot	J. B. Blanchard
Kent, N.-B.	Aurel D. Leger	J. Edmond Bourgeois
Northumberland, N.-B.	Joseph Leonard O'Brien	W. A. Skidd
Restigouche-Madawaska	L'hon. Joseph Enoil Michaud ..	John B. Leger
Royal	Alfred Johnston Brooks	Arlie L. Palmer
St. John-Albert	D. King Hazen	S. Roy Kelly
Victoria-Carleton	Heber Harold Hatfield	Albion R. Foster
Westmorland	Henry Read Emmerson	Eugene O. McSweeney
York-Sunbury	L'hon. Richard B. Hanson	Clarence N. Goodspeed

ÎLE DU PRINCE-EDOUARD

Kings	Thomas Vincent Grant	Howlon Mullally
Prince	L'hon. James Layton Ralston ..	Charles R. Rogers
Queens	(1) James Lester Douglas	John F. Connolly
	(2) Cyrus Macmillan	

MANITOBA

Brandon	James Ewen Matthews	Wm Stordy
Churchill	L'hon. Thomas Alexander Crerar	Colin F. Johnston
Dauphin	William John Ward	James G. Vance
Lisgar	Howard Waldemar Winkler	Charles A. Jopp
Macdonald	William Gilbert Weir	Alfred Larson
Marquette	James Allison Glen	John Spalding
Neepawa	Frederick Donald MacKenzie ..	Fred G. Bullock
Portage la Prairie	Harry Leader	Edward A. Gilroy
Provencher	Rene Jutras	Jos. Odilon Bois
St. Boniface	John Power Howden	Walter A. Leslie
Selkirk	Joseph T. Thorson	Herbert Arthur Arundel
Souris	James Arthur Ross	James Steedsman
Springfield	John Mouat Turner	Wm Robert Hamilton
Winnipeg-nord	Charles Stephen Booth	John L. Ross
Winnipeg-nord-centre ..	James Shaver Woodsworth	Ernest E. Hallonquist
Winnipeg-sud	Leslie Alexander Mutch	Clifton M. Graban
Winnipeg-sud-centre ..	Ralph Maybank	T. Kells Moore

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cariboo	James Gray Turgeon	Bruce G. Parker
Comox-Alberni	Alan Webster Neill	P. Leo Anderton
Fraser Valley	George Alexander Cruickshank ..	Thomas Osborn
Kamloops	Thomas James O'Neill	Wm Brennan
Kootenay-est	George E. L. MacKinnon	Aaron Walde
Kootenay-ouest	William Kemble Esling	J. A. Wadsworth
Nanaimo	Alan Chambers	W. M. Dwyer
New-Westminster	Thomas Reid	J. J. Johnston
Skeena	Olof Hanson	Thomas W. Brown
Vancouver-Burrard	Gerald Grattan McGeer	Robert M. McGinn
Vancouver-centre	L'hon. Ian Alistair Mackenzie ..	Robt MacBeth Edgar
Vancouver-est	Angus MacInnis	C. A. Donovan
Vancouver-nord	James Sinclair	Sydney Smith Penny
Vancouver-sud	Howard Charles Green	Wm Geo. Patrick
Victoria (C.-B.)	Robert Wellington Mayhew	Sydney Child
Yale	L'hon. Grote Stirling	H. V. Craig

SASKATCHEWAN

Districts Electoraux	Noms des Membres	Directeurs du Scrutin
Assiniboia	Jesse Pickard Tripp	Albert Ed. McCormack
Humboldt	Harry Raymond Fleming	Spencer Munroe Sutherland
Kindersley	Charles Albert Henderson	Raymond Parker
Lake-Centre	John George Diefenbaker	Hugh Gillies
Mackenzie	Alexander Malcolm Nicholson	John Edward Parkinson
Maple Creek	Charles Robert Evans	Joseph Carlyle Hossie
Melfort	Percy Ellis Wright	Arthur G. Warrington
Melville	L'hon. James Garfield Gardiner	George Edgar Hunt
Moose-Jaw	John Gordon Ross	Chas. Miller Nixon
North-Battleford	(Mme) Dorise W. Nielsen	Robert Rae
Prince-Albert	Très hon. William Lyon Mackenzie King	Samuel Lorne Small
Qu'Appelle	Ernest Edward Perley	Harry Halliwell
Régina (Ville de).....	Donald Alexander McNiven	Jacob Emil Doerr
Rosetown-Biggar	James William Coldwell	Howard McLaren
Rosthern	Walter Adam Tucker	Peter F. Nickel
Saskatoon (Ville de)...	Walter George Brown	Stewart McKercher
Swift-Current	Roy Theodore Graham	David Vogt
Les Battlefords	John Albert Gregory	James Murray Scott
Weyburn	Thomas Clement Douglas	Charles Hoshal
Wood Mountain	Thomas F. Donnelly	Frank Sherman Humphry
Yorkton	George Hugh Castleden	Robert Crawford Spice

ALBERTA

Acadia	Victor Quelch	Wm. J. Winning
Athabaska	Joseph Miville Dechene	Frank Robt. Falconer
Battle-River	Robert Fair	Wm. John Shortreed
Bow-River	Charles Edward Johnston	John A. Mackay
Calgary-est	George Henry Ross	Edwin Harold Crockett
Calgary-ouest	Manley J. Edwards	John A. Robertson
Camrose	James Alexander Marshall	Lionel John Shepard
Edmonton-est	Frederick C. Casselman	James H. Fulton
Edmonton-ouest	L'hon. James A. MacKinnon	Thomas H. Wells
Jasper-Edson	Walter Frederick Kuhl	Remi Beart
Lethbridge	John Horne Blackmore	W. M. Harris
Macleod	Ernest George Hansell	Clyde Jessup
Medicine-Hat	Frederick William Gershaw	Hector O. Duggan
Peace River	John Howard Sissons	Chas. Jos. Schurter
Red Deer	Frederick Davis Shaw	John Percival Ferguson
Vegreville	Anthony Hlynka	Ernest Edmund Morton
Wetaskiwin	Norman Jaques	Wm. Henry Odell

TERRITOIRE DU YUKON

Yukon	George Black	Erling O. Ellingsen
-------------	--------------------	---------------------

Les commissaires sus-nommés font prêter serment aux députés présents; le serment prêté; les députés, après avoir signé le registre qui le contient prennent leurs sièges.

Le greffier communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

27 avril, 1940.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre de Son Excellence l'Administrateur de vous informer que l'honorable O. S. Crocket, juge puiné de la Cour Suprême du Canada,

agissant en sa qualité d'Assistant Administrateur, se rendra dans la salle du Sénat pour ouvrir la première session du dix-neuvième Parlement du Canada le 16 mai prochain à midi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant Secrétaire du Gouverneur-général.

Arthur Beauchesne, écuyer, C.M.G.,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

Membres de la Chambre des Communes:

Son Honneur le suppléant de Son Excellence l'Administrateur requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, le président du Sénat alors dit:—

Honorables Membres du Sénat, et

Membres de la Chambre des Communes,

J'ai reçu de Son Excellence l'Administrateur l'ordre de vous informer qu'il ne juge pas à propos d'exposer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement du Canada avant que la Chambre des Communes ait choisi un Orateur suivant la loi; mais cet après-midi, à trois heures, Son Excellence exposera les raisons de la convocation des Chambres.

Au retour des députés, le Très Honorable Mackenzie King, s'adressant au Greffier, propose, appuyé par le Très Honorable Ernest Lapointe (Québec-Est), que James Allison Glen, écuyer, représentant le district électoral de Marquette, prenne le fauteuil d'Orateur de la Chambre.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

Et le Greffier ayant déclaré James Allison Glen, écuyer, dûment élu, celui-ci est conduit au fauteuil par le Très Honorable Mackenzie King, et le Très Honorable Ernest Lapointe (Québec-Est), et alors il présente à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en l'élisant son Orateur:—Et la masse est posée sur le Bureau.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre lève alors la séance jusqu'à trois heures p.m., aujourd'hui.

Trois heures de l'après-midi.

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue du Greffier de la Chambre des Communes:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

27 avril, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur arrivera à la porte centrale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi, 16 mai prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat, où il présidera à l'ouverture de la première session du dix-neuvième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L'Assistant Secrétaire du Gouverneur-général,

F. L. C. PEREIRA.

Arthur Beauchesne, écuyer, C.M.G.,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence l'Administrateur requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend, en conséquence, dans la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers le Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit:

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable

Et la Chambre étant de retour,

M. l'Orateur rapporte que les Communes se sont rendues au Sénat, et qu'en leur nom, il a demandé la reconnaissance habituelle de leurs privilèges qu'il a plu à Son Excellence de confirmer

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente alors le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours des deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes:

Vous avez été convoqués à la première session d'une nouvelle législature au moment du plus grave conflit que le monde ait connu. De l'issue de ce conflit dépendra la survivance du monde civilisé et la préservation des libertés humaines pour la présente génération et celles qui la suivront.

Depuis la dernière réunion des Chambres, la nature du conflit, les caractéristiques de l'ennemi et les dangers qui menacent toutes les nations libres ne sont devenus que trop apparents. Dans ce court laps de temps, le monde a vu des populations paisibles et pacifiques, comme celles du Danemark, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg, devenir les victimes de la trahison et de la barbarie qui ont marqué les outrages successifs de l'Allemagne nazie. Il a aussi été témoin de l'invasion de la Finlande et du démembrement de ce pays inoffensif, malgré la résistance épique de sa population héroïque. La soif de conquête pourra, d'un moment à l'autre étendre le champ d'action de la guerre. Ces événements tragiques n'ont servi qu'à intensifier notre détermination de partager de toutes nos forces l'effort de guerre des puissances alliées. Le Gouvernement a été fortifié dans cette résolution par le mandat direct et incontesté du peuple canadien.

Mes ministres ont apporté une attention inlassable à la préparation et à la conduite de l'effort de guerre du Canada. Le récent voyage en Grande-Bretagne et en France de mon ministre de la Défense nationale a contribué dans une large mesure à rendre plus efficaces les consultations constantes et l'entière collaboration avec les gouvernements de ces pays.

On vous mettra pleinement au courant des décisions arrêtées par le Canada dans les domaines militaire et économique. Vous serez appelés à étudier des mesures jugées essentielles à la poursuite de la guerre et aux exigences sociales et économiques du pays.

Bien que la présente session du Parlement doive nécessairement s'occuper surtout de l'effort de guerre du Canada et des moyens les plus nécessaires à la victoire finale, mes ministres sont d'avis que, autant que possible et en dépit de la violence des combats dont nous sommes aujourd'hui les témoins, il importe de dresser des plans en vue de l'après-guerre.

Afin de contribuer à la stabilité industrielle en temps de guerre comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix, des projets de résolution seront déposés visant à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dont l'objet serait de conférer au Parlement du Canada le pouvoir d'adopter, au cours de la présente session, une loi destinée à établir l'assurance-chômage sur un pied national.

Le rapport de la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, qui vient de parvenir au Gouvernement, sera déposé immédiatement.

Membres de la Chambres des communes,

Vous serez appelés à adopter de nouvelles mesures d'ordre financier en vue de la poursuite de la guerre.

Le budget des dépenses pour la présente année financière vous sera soumis sans retard.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes:

Depuis la dernière session du Parlement, un Gouverneur général fort aimé nous a été ravi. Par suite de la mort de lord Tweedsmuir, le Canada pleure la perte d'un homme qui, par son caractère et par ses œuvres, s'était rendu cher à notre peuple. Le Commonwealth britannique a perdu un conseiller sage et éclairé et la corporation des écrivains, un interprète bien doué des charmes et des beautés classiques de la littérature anglaise. Je me joins à vous pour exprimer à lady Tweedsmuir et à sa famille les profondes sympathies de la population canadienne.

Il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer le comte d'Athlone son représentant pour succéder à feu lord Tweedsmuir. Le sens du devoir et les services d'ordre public qui ont marqué la vie du futur Gouverneur général et de la princesse Alice vaudront sûrement à Son Excellence et à Son Altesse Royale une bienvenue cordiale et empressée au Canada.

Au moment où vous assumez, dans ces jours sombres et difficiles, les graves responsabilités que le peuple canadien vous a confiées, puisse votre détermination être raffermie par la certitude que vous contribuez à conserver l'indépendance de tous les peuples libres. Si les puissances du mal qui menacent l'existence même de la liberté ne sont pas vaincues, les nations du monde entier se verront inévitablement en proie à l'anarchie.

Je prie la divine Providence de guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'ordre pour la prise en considération de la motion sur l'adresse en réponse au discours de Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la session ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement,

et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Casgrain, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Douglas (Weyburn).

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence l'Administrateur général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

LYMAN P. DUFF,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable J. L. Ralston, ministre des Finances, et l'honorable J. L. Ilsley, ministre du Revenu national, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,

16 mai, 1940.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du roi, dépose sur la Table,— Le rapport de la Commission royale nommée par l'arrêté en conseil C.P. 1908, approuvé le 14 août, 1937, pour faire enquête sur les relations du fédéral avec les provinces. Ce rapport est accompagné d'appendices. (Anglais et français).

Et aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 8 décembre, 1939 au 11 mai, 1940, sur les hostilités qui sévissent en Europe, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 4074, approuvé le 8 décembre 1939, liste d'objets de contrebande—publication.

Arrêté en conseil, C.P. 166, approuvé le 13 janvier 1940, laine—en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des attachés au personnel à Washington et à Paris.

Arrêté en conseil, C.P. 222, approuvé le 18 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 239, approuvé le 24 janvier 1940, constitution de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 243, approuvé le 22 janvier 1940, L. C. Moyer abandonnant les fonctions de censeur de la presse; nomination de C. J. Hanratty.

Arrêté en conseil, C.P. 253, approuvé le 22 janvier 1940, certificat d'exemption relativement à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil, C.P. 254, approuvé le 22 janvier 1940, abrogation de divers arrêtés en conseil concernant la censure; modification de l'article 15 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 255, approuvé le 22 janvier 1940, modifiant C.P. 2524—délivrance des permis aux navires, transférée du ministère des Transports au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 23 janvier 1940, contrôle du change étranger—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 281, approuvé le 23 janvier 1940, démission de R. C. Vaughan; nomination de W. A. Harrison à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 286, approuvé le 23 janvier 1940, commerce avec l'ennemi—permis concernant l'exportation vers les pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 287, approuvé le 23 janvier 1940, exportation interdite quant à certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 300, approuvé le 25 janvier 1940, publicité concernant les semences enregistrées.

Arrêté en conseil, C.P. 31/301, approuvé le 25 janvier 1940, avances aux provinces, relativement aux précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 45/301, approuvé le 25 janvier 1940, personnel de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 302, approuvé le 24 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—paiements autorisés.

Arrêté en conseil, C.P. 340, approuvé le 26 janvier 1940, exportation de poisson vers le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 23/420, approuvé le 31 janvier 1940, H. Brockington nommé ingénieur surveillant, Défense nationale, Esquimalt.

Arrêté en conseil, C.P. 25/420, approuvé le 31 janvier 1940, Robert Cascoigne nommé à la Commission des approvisionnements de guerre, relativement aux filets antisubmersibles.

Arrêté en conseil, C.P. 60/420, approuvé le 31 janvier 1940, hospitalisation relativement aux équipages des vaisseaux ancrés dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 76/420, approuvé le 31 janvier 1940, Lew Gordon nommé censeur adjoint, à Vancouver.

Arrêté en conseil, C.P. 438, approuvé le 7 février 1940, construction de navires anti-sous-marins et releveurs de mines.

Arrêté en conseil, C.P. 518, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation au Canada de pelleteries ou de peaux de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 519, approuvé le 7 février 1940, liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 520, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation des pays neutres mentionnés dans la liste.

Arrêté en conseil, C.P. 521, approuvé le 7 février 1940, sous-ministre suppléant du ministère de la Défense nationale (Milice), nommé à la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 522, approuvé le 8 février 1940, employés civils prêtés aux divers organismes de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4/537, approuvé le 8 février 1940, allocation de subsistance aux membres de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 18/537, approuvé le 8 février 1940, système de comptabilité du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 68/537, approuvé le 8 février 1940, remise des droits de douanes sur les articles, etc., relatifs aux contrats de guerre du Royaume-Uni et des pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1/565, approuvé le 9 février 1940, remise des droits de douane, à la discrétion du ministre du Revenu national.

Arrêté en conseil, C.P. 578, approuvé le 12 février 1940, divers corps d'aviation attachés temporairement au C.A.R.C., relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 617, approuvé le 12 février 1940, commission des approvisionnements de guerre—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 38/624, approuvé le 15 février 1940, nominations à la Division de la censure de presse.

Arrêté en conseil, C.P. 41/624, approuvé le 15 février 1940, G. K. Sheils nommé secrétaire et directeur de l'administration à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 42/624, approuvé le 15 février 1940, Leslie R. Thomson nommé coadjoint de haut fonctionnaire à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 678, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant la vente ou la possession d'explosifs.

Arrêté en conseil, C.P. 683, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant le tirage annuel des obligations de l'emprunt de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 709, approuvé le 23 février 1940, Commission des approvisionnements de guerre, agent pour le gouvernement de la République française.

Arrêté en conseil, C.P. 711, approuvé le 20 février 1940, L. W. Pearsall et P. E. Light autorisés à approuver les déboursés de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 719, approuvé le 23 février 1940, corps d'aviation royal canadien—augmentation de l'effectif de guerre autorisé.

Arrêté en conseil, C.P. 722, approuvé le 20 février 1940, laine, règlements concernant l'entrée en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 753, approuvé le 23 février 1940, loi sur les secrets officiels applicable au personnel de la Commission d'approvisionnement britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 764, approuvé le 23 février 1940, droits de pilotage relativement aux navires convoyés—port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 767, approuvé le 23 février 1940, W. M. Dickson nommé membre du Comité économique consultatif.

Arrêté en conseil, C.P. 768, approuvé le 23 février 1940, importation prohibée quant au porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 772, approuvé le 23 février 1940, G. H. Lash nommé directeur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 773, approuvé le 23 février 1940, C. Melançon nommé codirecteur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 839, approuvé le 28 février 1940, règlements concernant l'importation de pelleteries de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 885, approuvé le 29 février 1940, permis requis quant à l'exportation de certains articles vers des pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 948, approuvé le 6 mars 1940, constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 6 mars 1940, nomination des membres de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 952, approuvé le 7 mars 1940, modifiant C.P. 519 du 7 février 1940—Liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 965, approuvé le 14 mars 1940, démission du commissaire en chef de 1ère classe M.J.O.R. Cossette, M.R.C.—Commissaire principal A. E. Fortington, R.V.M.R.C., nommé membre de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 1022, approuvé le 29 mars 1940, autorisant Insignes du service de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1036, approuvé le 19 mars 1940, autorisant l'occupation du parc national de Buffalo, pour fins militaires.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant une dépense de \$2,000 pour la distribution gratuite de semences souches par des sous-comités de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 22/1045, approuvé le 19 mars 1940, H. A. Scott nommé secrétaire au Conseil de surveillance, Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 26/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant la restitution de la taxe de vente sur certains articles, relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 1052, approuvé le 19 mars 1940, approvisionnements de graine de lin à filasse certifiée pour fins d'expérimentation.

Arrêté en conseil, C.P. 1057, approuvé le 19 mars 1940, installation de machines pour la production de fibre de lin et de filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 1065, approuvé le 19 mars 1940, règlements de 1940 pour l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 1188, approuvé le 25 mars 1940, J. B. Carswell nommé agent de liaison entre la Commission des approvisionnements de guerre et la Commission d'achats britannique, à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 1066, approuvé le 3 avril 1940, affectation des membres des forces militaires et aériennes de toute autre partie du Commonwealth aux forces canadiennes, et vice versa.

Arrêté en conseil, C.P. 1275, approuvé le 3 avril 1940, proclamation modifiant la liste des personnes signalées, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 1341, approuvé le 5 avril 1940, acquisition de navires pour protéger la navigation canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 1358, approuvé le 5 avril 1940, navires marchands immatriculés au Canada, munis d'engins protecteurs à l'abri du tir des mitrailleuses des aéronefs ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 1384, approuvé le 9 avril 1940, accord relatif à l'obtention des approvisionnements de laine avec l'*United Kingdom Wool Control*.

Arrêté en conseil, C.P. 16/1391, approuvé le 10 avril 1940, inclusion de la *Canadian Legion War Services, Inc.*, de la *Young Men's Christian Association*, de l'Armée du Salut et des Chevaliers de Colomb dans la direction des services auxiliaires—Allocation autorisée.

Arrêté en conseil, C.P. 31/1391, approuvé le 10 avril 1940, règlements s'appliquant aux membres de la R.G.C.C. en congé aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 32/1391, approuvé le 10 avril 1940, pensions aux gendarmes spéciaux de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1405, approuvé le 9 avril 1940, Laine—Peignés et blousses—admis en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 1421, approuvé le 9 avril 1940, proclamation modifiant la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil, C.P. 1430, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant les attributions de décorations et médailles décernées aux membres des forces armées du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1434, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant la protection et le contrôle des navires et aéronefs dans les eaux et les ports canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 1435, approuvé le 9 avril 1940, proclamation concernant la Loi du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil, C.P. 1437, approuvé le 9 avril 1940, ministère des Munitions et des Approvisionnements—Incorporation d'attributions, autorisations et du mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1438, approuvé le 9 avril 1940, fonctions du ministre des Munitions et des Approvisionnements—Définition.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1472, approuvé le 11 avril 1940, entrée en franchise des munitions de guerre ou du matériel en provenance de pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1473, approuvé le 11 avril 1940, restriction visant l'exportation de foies et d'huile de foie de morue.

Arrêté en conseil, C.P. 1541, approuvé le 17 avril 1940, réduction tarifaire quant au fil de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 1542, approuvé le 17 avril 1940, application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre—Nomination du Comité.

Arrêté en conseil, C.P. 1550, approuvé le 19 avril 1940, restrictions visant la vente de codéine—Sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de la Loi.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1569, approuvé le 19 avril 1940, employés temporaires en vertu de la Loi des mesures de guerre—Mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1586, approuvé le 26 avril 1940, aide à la production et à l'écoulement de la récolte de pommes de 1940 en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 1594, approuvé le 22 avril 1940, mode de procédure de la Cour des prises quant au navire danois *Europa*.

Arrêté en conseil, C.P. 1681, approuvé le 25 avril 1940, le colonel R. J. Orde, juge-avocat général remplaçant le colonel Maurice-A. Pope au Comité chargé d'étudier l'application de la Loi des pensions aux forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1734, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur le fonds du change, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1735, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1702, approuvé le 1er mai 1940, nomination du contrôleur de la vente du homard en conserve et aide aux pêcheurs de homard.

Arrêté en conseil, C.P. 1728, approuvé le 1er mai 1940, punitions infligées au personnel du Corps d'aviation royale australien pour infractions à la discipline durant son attachement au C.A.R.C. en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 5/1800, approuvé le 3 mai 1940, cessation de diverses pensions et rentes annuelles durant le service actif du pensionnaire ou du rentier.

Arrêté en conseil, C.P. 1890, approuvé le 9 mai 1940, modifiant les "Règlements aériens de la Défense, 1939" (C.P. 3987 du 5 décembre 1939). Relatif au contrôle du vol des avions civils au Canada en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1935, approuvé le 11 mai 1940, modifiant les "Règlements sur le commerce avec l'ennemi, 1939" (C.P. 2512 du 5 septembre 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 1936, approuvé le 11 mai 1940, richesses possédées au Canada par les habitants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg—placées sous réserve.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé J. Laundry pour agir comme assistant sergent d'armes intérimaire pour la durée de la présente session.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Walter George Brown, écuyer, député du district électoral de Saskatoon ville, Saskatchewan, décédé.

D'Alonzo Bowen Hyndman, écuyer, député du district électoral de Carleton, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenu d'un scrutin dans lesdits districts électoraux, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE SASKATOON (VILLE)

Puissance du Canada }
 A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Président de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de la ville de Saskatoon, province de la Saskatchewan, par suite de la mort de M. Walter George Brown, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce seizième jour de mai, 1940.

E. E. PERLEY (L.S.)

Député pour le district électoral de Qu'Appelle.

J. G. DIEFENBAKER (L.S.)

Député pour le district électoral de Lake-Centre.

DISTRICT ELECTORAL DE CARLETON

Puissance du Canada }
 A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Président de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de Carleton, province d'Ontario, par suite de la mort d'Alonzo Bowen Hyndman, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce seizième jour de mai, 1940.

A. C. CASSELMAN (L.S.)

Député du district électoral de Grenville-Dundas.

W. R. AYLESWORTH (L.S.)

Député du district électoral de Frontenac-Addington.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Par province, combien d'officiers, d'officiers sans brevet, et de soldats de tous grades composent la première Armée expéditionnaire du Canada?

2. Depuis le début de la guerre, à quelles dates le gouvernement a-t-il recruté des soldats pour service outre-mer, à quelles dates a-t-il arrêté le recrutement et l'a-t-il recommencé, et sur la proposition de qui?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnées plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement examinera-t-il immédiatement la question de créer un ministère de l'Air pour le Canada afin d'administrer l'aviation civile, militaire, et le plan impérial d'aviation?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Quand a-t-on institué la Commission relative aux prisons?

2. Quelles dépenses chaque personne travaillant pour cette Commission, a-t-elle occasionnées, y compris les honoraires, les traitements, les frais d'hôtel, de déplacement, et tous les autres salaires?

3. Quand a-t-on reçu le rapport?

4. A-t-on mis en œuvre quelques-unes de ses propositions?

5. Quand la Commission sera-t-elle instituée et quand entrera-t-elle en fonctions?

6. Quelle est la raison du délai?

7. Qui sont les chefs actuels de ce département et quelle est la formation de chacun pour un travail de cette nature?

8. Quand instituera-t-on la méthode Borstal?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—Afin d'empêcher en temps de guerre les taux d'intérêt exorbitants sur les hypothèques, le gouvernement étudiera-t-il un moratoire national des hypothèques en vertu de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi, pour la période de guerre, plus une année?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement prendra-t-il en considération la nomination d'un Comité spécial de la Chambre pour étudier complètement la question d'une réforme légale au Canada, une revision du Code criminel, l'emprisonnement pour dette au Canada, une réforme du Parlement et la question d'instituer des Comités des prévisions budgétaires?

M. Perley—Lundi prochain—QUESTION—1. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme l'Etat a-t-il reçue de chacune des provinces, en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au compte de la contribution de 1 pour cent sur tous les grains de la récolte de 1939?

2. Par province, quel montant s'attend-on à recevoir encore?

M. Perley—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il prêtée à la Caisse des allocations établie sous l'empire de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quel montant l'Etat s'attend-il à prêter encore à cette Caisse?

3. De quelle façon l'Etat s'attend-il à recouvrer la somme prêtée à cette Caisse?

M. Perley—Lundi prochain—QUESTION—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

M. Perley—Lundi prochain—QUESTION—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement prendra-t-il immédiatement des mesures pour compiler un registre national, ou un livre Doomsday moderne, ou un relevé de toutes les personnes du Canada, soit pour fins de guerre ou d'après-guerre, ou pour des fins défensives, économiques, industrielles ou ouvrières?

2. Si oui, lesquelles?

3. Ce registre projeté comprendra-t-il (a) le capital humain, (b) les ressources industrielles, (c) les ressources alimentaires, (d) les ressources militaires et de défense, (e) les chômeurs, (f) les cheminots?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Par province, combien d'hommes se sont-ils enrôlés au Canada (a) pour service outre-mer, (b) pour la défense du pays?

2. Combien de contingents ou de divisions se sont rendus outre-mer (a) durant la guerre de 1914-18, (b) se sont rendus outre-mer jusqu'aujourd'hui pour la présente guerre?

3. Combien de divisions a-t-on mobilisées jusqu'aujourd'hui pour la guerre actuelle, où, et quelles divisions a-t-on l'intention de mobiliser encore?

M. Church—Lundi prochain—QUESTION—1. Fera-t-on un recensement en 1941, et quel recensement?

2. Déposera-t-on sur le bureau une liste des questions à être posées?

3. Quelles questions a-t-on décidé d'ajouter?

4. Etudiera-t-on la question de poser d'autres questions pour faire (a) un relevé pour la défense nationale et le grand danger actuel, (b) un relevé relatif à l'immeuble, aux maisons, aux hypothèques, aux taux d'intérêt sur les hypothèques, aux loyers, (c) aux services de ceux qui font du service actif?

5. Des rapports ou des renseignements seront-ils déposés sur le bureau pour renseigner la Chambre?

M. *McGregor*—Lundi prochain—QUESTION—1. La Commission des approvisionnements de guerre ou tout ministère de l'Etat et les compagnies de salaison canadiennes en sont-ils venus à une entente au sujet des éléments qui devront déterminer les prix du bœuf, du porc, du mouton, de l'agneau, du saindoux et des autres aliments que ces compagnies fourniront aux troupes de Sa Majesté au Canada?

2. Durant le premier mois de la guerre, quels prix a-t-on versés pour chacun de ces aliments fournis aux troupes de Sa Majesté au Canada?

M. *McGregor*—Lundi prochain—QUESTION—1. (a) En Nouvelle-Ecosse, (b) En Ontario, quel prix les compagnies canadiennes ont-elles versé pour les pommes qui devaient être soumises à une transformation sous l'empire d'une entente avec le gouvernement du Canada?

2. (a) En Nouvelle-Ecosse, et (b) en Ontario, quel prix a-t-on obtenu pour les produits ainsi manufacturés?

M. *Neill*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on reçu le rapport du juge Sloan au sujet des pièges à poisson et de la pêche dans le golfe de Georgie?

2. Si oui, quand le déposera-t-on sur le bureau?

M. *McGregor*—Lundi prochain—QUESTION—1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des porcs canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelle quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinées à être expédiées à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien de soldats de la première division ont-ils subi un nouvel examen avant de traverser outre-mer?

2. Des examens au rayon X ont-ils été faits lors de l'enrôlement?

3. Combien d'hommes ont-ils contracté des maladies des poumons entre leur enrôlement et leur départ pour outre-mer?

4. A-t-on fait subir un examen au rayon X à tous les soldats avant de les envoyer outre-mer?

5. A-t-on pris toutes les précautions, et compile-t-on des dossiers afin de pouvoir identifier les soldats plus tard, lorsque se posera la question des pensions?

6. Si oui, quelles sont ces précautions?

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquentement, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?
3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?
4. Auront-ils droit à une pension?
5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

M. *MacNicol*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on demandé à un délégué du gouvernement du Canada ou de la province d'Ontario de soumettre à la discussion, ou de discuter la dérivation des eaux du bassin de la rivière Albany, lors des négociations récentes qui ont eu lieu à Ottawa ou à Washington au sujet du projet de canalisation du Saint-Laurent pour la navigation et l'électricité, ou a-t-on autorisé un délégué à cet effet?

2. Lors des mêmes négociations, a-t-on donné à un représentant du Canada, l'ordre de protester contre la dérivation actuelle, ou contre l'augmentation de la dérivation actuelle des eaux du lac Michigan, à Chicago?

3. Lors des mêmes négociations, a-t-on donné à un représentant du Canada l'ordre de mettre en délibération les effets de la dérivation du lac Michigan sur l'entreprise projetée de la canalisation du Saint-Laurent?

M. *MacNicol*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

M. *MacNicol*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant les années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, a-t-on vendu du bois à pâte provenant des réserves indiennes de Gull Bay ou du lac Nipigon?

2. Quel est le nombre des cordes de ce bois que l'on a vendu durant chacune desdites années?

3. Quel montant a-t-on reçu en conséquence?

4. Quels sont les noms et les adresses des acheteurs?

M. *MacNicol*—Lundi prochain—QUESTION—1. Au mois d'août de chacune des années 1936, 1937, 1938 et 1939, quel était le nombre des uniformes de soldats en entrepôt dans les magasins et les dépôts de l'état à Toronto?

2. Durant les mêmes années, quel était le nombre des pardessus de soldats en entrepôt dans les mêmes endroits?

3. Quel était, en septembre 1939, le nombre des uniformes et le nombre des pardessus de soldats mentionnés plus haut, qui ne pouvaient plus servir parce qu'ils avaient été détruits par les mites, ou par d'autres agents?

4. Au mois d'août 1939, combien de paires de bottines de soldats entreposés aux mêmes endroits, pouvaient encore être utilisés?

M. *Homuth*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er juin 1939, combien d'entreprises le ministère de la Défense nationale, et/ou le Bureau des fournitures de guerre, et/ou la Commission d'achat de la Défense ont-ils adjugées pour des chaussettes?

2. A qui ces entreprises ont-elles été adjugées?

3. A quelles dates ces entreprises ont-elles été adjugées?

4. Chacune de ces entreprises a-t-elle été adjugée à la suite d'un appel de soumissions?

5. Si oui, la plus basse soumission a-t-elle été acceptée dans chaque cas et quel était le montant des autres soumissions?

M. *Homuth*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elles été adjugées, et de quelle façon?

6. Quel est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

M. *Homuth*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er juin 1939, combien d'entreprises le ministère de la Défense nationale, et/ou le Bureau des fournitures de guerre et/ou la Commission d'achat de la Défense ont-ils adjugées pour bottines et souliers?

2. A qui ces entreprises ont-elles été adjugées?

3. A quelles dates ces entreprises ont-elles été adjugées?

4. Chacune de ces entreprises a-t-elle été adjugée à la suite d'un appel de soumissions?

5. Si oui, la plus basse soumission a-t-elle été acceptée dans chaque cas et quel était le montant des autres soumissions?

M. *Homuth*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er juin 1939, combien d'entreprises le ministère de la Défense nationale, et/ou le Bureau des fournitures de guerre, et/ou la Commission d'achat de la Défense ont-ils adjugées pour des sous-vêtements?

2. A qui a-t-on adjugé ces entreprises?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces entreprises?

4. A-t-on adjugé chacune de ces entreprises à la suite d'un appel de soumissions?

5. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas et quel était le montant des autres soumissions?

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

M. Church—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous les ordres aux districts militaires au sujet du recrutement, de même que copie des règles et règlements promulgués en vertu de la Loi de la milice ou de la Loi de l'armée.

M. Church—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, câblogrammes, contrats échangés entre le gouvernement du Canada, le gouvernement soviétique de la Russie, la *American Trading Corporation* de New-York, les représentants du gouvernement soviétique en Amérique, et la *Sincennes-McNaughton Tugs, Limited*, de Montréal, ou toutes autres compagnies ou personnes, au sujet de la vente à la Russie de deux remorqueurs ou brise-glace connus sous les noms de *Bonsecours* et de *Bon Voyage*, qui devaient servir comme brise-glace pour fins de guerre ou pour fins commerciales, y compris toute la correspondance du ministère des Affaires étrangères relative à cette affaire, et copie aussi des protestations que le ministère a reçues au sujet de cette affaire.

*M. Church—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la démission de M. L. W. Brockington, président de la Commission de radiodiffusion, et quant à sa nomination comme membre du personnel du premier-ministre.

*M. *McGregor*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

*M. *McGregor*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

*M. *McGregor*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère canadien de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour porcs vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

*M. *McGregor*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

*M. *McGregor*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

*M. *Black* (Yukon)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'Etat dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

M. *Church*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'avantage d'adopter certaines mesures de nature à mieux encourager les soldats qui font du service dans l'armée expéditionnaire, et, en particulier, pour (a) établir un système d'assurance-vie au bénéfice de tous les soldats, (b) accorder aux recrues à l'entraînement une allocation quotidienne pour billets de tramway, de même que pour des cartes d'abonnement bon marché sur les chemins de fer qui les transportent jusqu'à leur résidence et les ramènent, et (c) pour que le gouvernement fédéral assume tous les frais de la surveillance des propriétés publiques, fédérales, provinciales et municipales, comme il l'a fait durant la guerre de 1914-18, (sous l'empire de l'article 91, paragraphe 7, de la Loi de l'Amérique britannique du Nord).

M. *Johnston* (Bow-River)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les prix des instruments aratoires, tous les frais de subsistance et les gages agricoles ont augmenté à cause de la guerre;

La Chambre est d'avis que le Parlement devrait immédiatement adopter les mesures nécessaires pour assurer aux cultivateurs du Canada un prix déterminé de pas moins d'un dollar par boisseau pour le blé du Nord, numéro un, à l'éleveur local.

M. *Jaques*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que pour la sécurité présente et future, de même que pour la prospérité du Canada, il est indispensable que les ressources de la nation soient utilisées à leur maximum pour conduire la guerre;

Considérant que cette solution n'est possible que si notre système financier fonctionne librement et efficacement à cette fin;

Considérant que les frais véritables de la guerre doivent nécessairement être acquittés sous forme de production courante, et que, par le fait même, il est illogique que les frais financiers soient accumulés sous forme de dettes à des particuliers et à des compagnies, constituant ainsi une hypothèque sur la production future de tous les temps;

La Chambre est d'avis en conséquence que l'on devrait exiger du gouvernement qu'il organise les finances du pays de façon que les besoins de la production interne pour fins de guerre, soient financés avec une nouvelle monnaie émise et créée à cette fin, sans endetter la nation, et qu'afin d'empêcher toute inflation qui pourrait en résulter, cette monnaie devrait être remboursée par un système approprié de taxes, mais seulement dans la mesure où la puissance d'achat globale à la disposition du public pour les produits de consommation, dépassera la valeur, à un prix normal, des mêmes produits en vente sur le marché.

M. *Fair*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter les mesures nécessaires pour établir, entre tous les produits primaires et les autres marchandises, une égalité de prix fondée sur les moyennes de prix de 1914.

M. *Blackmore*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer qu'à la date la plus rapprochée possible, au moins cinquante pour cent du sucre consommé par les Canadiens, sera fabriqué au Canada avec des betteraves à sucre produites au Canada.

M. *Kuhl*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que le danger croissant de la centralisation et des autres manifestations de dictature, menacent les droits, les libertés et les institutions démocratiques de tous les peuples;

La Chambre est d'avis que l'on devrait demander au gouvernement de maintenir inviolables les droits à la liberté de parole, à la liberté de s'assembler et les libertés civiles des Canadiens, et de s'abstenir de la censure inutile et des autres manières de restreindre, par des bureaux, les droits démocratiques bien établis des citoyens.

M. *Hlynka*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter immédiatement des mesures pour garantir que l'huile produite au Canada sera utilisée au maximum et pour les fins de guerre et pour la consommation canadienne.

M. *Welch*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les statistiques des toutes dernières années semblent indiquer que de grandes étendues de terre maintenant colonisées dans l'ouest du Canada, doivent être remises en bon état en leur fournissant de l'eau pour fins d'irrigation;

Considérant que de grandes quantités de pluie tombant sur le versant oriental des Rocheuses, s'écoulent maintenant dans l'océan Atlantique;

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait adopter promptement les mesures nécessaires pour collaborer avec les provinces de l'ouest, dans l'intention de conserver les surplus d'eau de l'ouest du Canada, et de les utiliser pour certaines entreprises d'irrigation plus vastes que celles qui ont été autorisées par la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

M. *McIvor*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement du Canada devrait tenter de faire adopter des amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui permettraient d'imposer des examens périodiques de la santé et d'assurer un traitement convenable à tous ceux qui souffrent de maladie.

M. *MacInnis*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant qu'il devient de plus en plus difficile pour les personnes âgées de 60 à 70 ans, de garder un emploi, et qu'il est presque impossible pour les mêmes personnes d'en retrouver un autre une fois qu'elles l'ont perdu;

Considérant que durant les dix dernières années les conditions économiques ont été telles qu'elles ont placé la grande majorité de notre population dans l'impossibilité d'économiser quoi que ce soit pour leur vieillesse;

Considérant que le montant actuel de la pension de vieillesse est beaucoup moins élevé que la somme nécessaire à un mode d'existence décent;

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner immédiatement l'abaissement de l'âge actuel où la pension devient due et l'augmentation du montant de la pension.

M. *Hansell*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que la participation du pays à la guerre, a donné au Canada l'avantage d'ajuster de plusieurs façons son économie nationale;

Considérant que ces ajustements deviennent de plus en plus nécessaires pour conduire la guerre avec succès;

La Chambre est d'avis que le gouvernement canadien devrait immédiatement adopter des mesures pour persuader le plus tôt possible les consommateurs canadiens, y compris l'industrie, qu'ils doivent utiliser au maximum la houille des mines canadiennes, et pour faire disparaître à cette fin les barrières existantes.

M. *Woodsworth*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis qu'un Comité spécial de la Chambre devrait être institué pour étudier l'avantage d'une révision des règlements de la Défense du Canada et de la censure, dans l'intention de sauvegarder les principes fondamentaux de la liberté britannique.

M. *Perley*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les cultivateurs ont livré à Fort William, à soixante-dix sous le boisseau, la plus grande partie de leur récolte de blé de 1939;

Considérant que le prix d'exportation du blé a beaucoup augmenté et qu'il a même dépassé de vingt cents ou plus le prix initial de soixante-dix cents;

Considérant qu'à différentes dates durant les mois de février et de mars 1940, le ministre de l'agriculture a assuré aux cultivateurs de l'ouest qu'ils recevraient un versement temporaire au compte des certificats de participation de 1939;

Considérant que tous les indices indiquent des prix plus élevés durant les prochains mois;

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait se servir de la Loi des mesures de guerre, ou modifier immédiatement la législation existante afin de pouvoir faire un versement temporaire d'un montant équivalent à quinze cents par boisseau au compte des certificats de participation de 1939.

M. *Shaw*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que l'Alberta, de même que les autres provinces de l'ouest du Canada, acquitte, relativement, un fort pourcentage des frais de transport canadiens;

Considérant que ce fait place le producteur de l'ouest en une position désavantageuse grave dans sa concurrence avec le producteur des provinces centrales;

Considérant que ce désavantage est en grande partie le résultat d'un manque de coordination dans les tarifs des taxes ferroviaires;

La Chambre est d'avis qu'il faudrait immédiatement réviser les tarifs des taxes ferroviaires sur les marchandises au Canada.

M. *Marshall*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant qu'à la fin de la guerre actuelle, les nations se trouveront en face des grands problèmes du chômage, des dettes, des taxes et d'une instabilité sociale générale;

Considérant qu'en premier lieu le Canada doit de la reconnaissance aux soldats de notre Armée expéditionnaire qui reviendront, et, en particulier, aux militaires qui retourneront des fronts de bataille dans un état d'invalidité, par suite de leurs sacrifices pour le Canada, de même qu'aux personnes à la charge des soldats qui mourront pour leur pays;

La Chambre est d'avis que l'on devrait adopter immédiatement des mesures qui contiendraient des dispositions complètes et suffisantes pour établir les anciens combattants dans les emplois sûrs qui leur sont dûs et pour assurer la sécurité et le bien-être futur des invalides et des personnes à la charge des soldats qui mourront dans la guerre actuelle, et qu'en même temps l'on devrait élaborer des mesures suffisantes qui seraient présentées au parlement, à la prochaine session, dans l'intention de résoudre les graves problèmes d'après-guerre auxquels il faudra faire face.

M. *Nicholson*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait présenter durant la présente session une loi nationalisant l'industrie des armements et les industries connexes.

M. *Douglas* (Weyburn)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la fixation de prix de parité pour les produits agricoles afin de garantir aux producteurs des prix qui auraient un rapport direct avec le coût de la production.

Le premier-ministre—Lundi prochain—Que le mercredi 22 mai prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement, aient priorité, le lundi, le mercredi et le jeudi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Le premier-ministre—Lundi prochain—Que soit institué un comité spécial composé de M.M.

pour étudier avec M. l'Orateur la procédure de la Chambre en ce qui a trait à une expédition plus rapide des affaires publiques et pour conseiller toutes les modifications qui peuvent être désirables à ce sujet; et aussi pour s'enquérir des termes et de l'exécution de la Loi de la Chambre des Communes, de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, et des dispositions des autres lois relatives à la gestion interne des affaires de la Chambre des Communes; et pour proposer à ces lois les amendements que le Comité peut juger sages; ce Comité recevant l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire écrits et dossiers, d'interroger des témoins et de faire rapport de temps à autre.

Le premier-ministre—Lundi prochain—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictées pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement;

Considérant que depuis cette date, on a adopté les décrets du conseil suivants pour modifier, amender lesdits Règlements ou pour y ajouter:

C.P. 3731—17 novembre, 1939.

C.P. 254—22 janvier, 1940.

C.P. 3812—23 novembre, 1939.

C.P. 3342—26 octobre, 1939.

C.P. 3623—14 novembre, 1939.

C.P. 2891—27 septembre, 1939.

C.P. 37—4 janvier, 1940.

C.P. 146—17 janvier, 1940.

C.P. 1434—9 avril, 1940.

C.P. 2590—8 septembre, 1939.

C.P. 3139—18 octobre, 1939.

Considérant que l'on n'a émis ces règlements et ces règlement smodifiés que pour la raison suivante: l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que de nombreuses restrictions soient imposées à la nation au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant, de plus, que l'on a dirigé certaines critiques contre quelques-uns des règlements mentionnés plus haut, alléguant qu'ils constituaient une atteinte indue et inutile à la liberté du citoyen;

Considérant qu'il est opportun que le Parlement examine cette question;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants:—

pour étudier et reviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de leurs avis et opinions.

Le premier ministre—Lundi prochain—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que le Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués, soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment; que le Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre et qu'il se compose des députés suivants:

et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'Article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:

Résolu—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

Le ministre du Travail—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:

Résolu—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à même les argents votés par le Parlement, les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, à cette fin, de compléter les mesures que les provinces ont prises pour assister les personnes dans le besoin, en donnant des emplois aux chômeurs et en formant et en entraînant, des personnes bien choisies pour des emplois dans la production, et afin de fournir aussi, à même les sommes non allouées du Fonds du revenu consolidé une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

Le ministre des Transports—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, pour proroger d'une année la période initiale décrite dans ladite Loi.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:

Résolu—Que des sommes d'au plus \$..... soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$..... qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de prescrire, entre autres choses, que les cultivateurs du Manitoba peuvent, sous l'empire de ladite Loi, soumettre des propositions de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité.

Le ministre des Mines et des Ressources—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un amendement à la Loi d'établissement de soldats afin d'autoriser le Directeur de l'établissement des soldats, à accorder, avec l'approbation du Ministre, au premier colon-soldat d'une concession, les mines et les minéraux acquis avec le sol, afin d'autoriser aussi le Directeur à disposer des mines et des minéraux gisant sous les terres qui ne sont pas couvertes par un contrat d'achat passé par le premier colon-soldat lui-même.

Le ministre de la Justice—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pénitenciers, et la Loi des pénitenciers, 1939, afin de pourvoir à la translation aux prisons ou pénitenciers des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et à certains paiements aux provinces afin de les indemniser pour la détention de ces prisonniers en leurs institutions.

Le ministre des Travaux Publics—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1940.

Le ministre de la Défense nationale—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".

Le ministre de la Défense nationale—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice".

Le ministre de la Défense nationale—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale".

Le ministre de la Défense nationale—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi concernant l'Armée royale de l'air du Canada".

Le ministre de la Justice—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

Le ministre du Commerce—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".

Le ministre des Transports—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux".

Le ministre des Transports—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".

Le ministre des Transports—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada, de certaines voies ferrées et propriétés de la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, à Vancouver, dans la province de la Colombie-Anglaise".

Le ministre des Mines et Ressources—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

Le ministre des Mines et Ressources—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest".

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 17 MAI 1940

PRIÈRES.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Lapointe (Québec), membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Copie des règlements de la Cour de l'Amirauté, mis en vigueur le 29 juillet, 1939, tel que prescrit par l'article 31, chapitre 31, des Statuts de 1934.

Et aussi,—Copie des règlements de la Cour des Prises, 1939.

M. Rogers, membre du conseil privé du roi, dépose sur la table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.—(Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordres navals généraux promulgués et expédiés à l'armée navale canadienne du 1er avril 1939 au 16 mars 1940, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne du 15 avril 1939 au 15 avril 1940, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la royale armée canadienne de l'air, du 15 avril 1939 au 19 avril 1940, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), chapitre 3, S.R.C., 1927.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Le rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport de la commission canadienne de radiodiffusion, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1939, indiquant aussi les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2351, adopté le 26 août, 1939, confiant à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada l'administration des terrains et des terres immergées par l'eau qui recouvre la berge du fleuve St-Laurent entre le Pont Victoria et le goulot de la rivière St-Pierre, avec les plans et description.

Aussi,—Copie des règlements adoptés le 9 décembre, 1939, pour le contrôle de l'aviation civile au Canada pendant la guerre.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3867, en date du 28 novembre, 1939, pour établir la réglementation au Canada des zones d'aéroports désignés par le ministre des Transports pour des fins directement ou indirectement militaires.

Aussi,—Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1939.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited*, pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du fond de garantie en fidéicommis des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, pour l'année qui a pris fin le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, (anglais et français) pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport des ouvrages exécutés et des dépenses faites au cours de l'année civile 1939 et jusqu'au 31 décembre, 1939, en vertu de la loi (chapitre 26, de I Edouard VIII), au sujet de la construction d'un embranchement du Canadien national de Senneterre à Rouyn dans la province de Québec.

Et aussi,—Trente-cinquième rapport de la commission des Transports (anciennement la commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre, 1939.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars, 1939. Vols I et II.

Aussi,—Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 70, Loi des appropriations, 1939-1940, jusqu'au 30 avril, 1940.

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, Statuts du Canada, 1935, Chapitre 16, article 13; y compris le rapport de l'Auditeur au sujet du fonctionnement de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, Statuts du Canada 1935, chapitre 52, article 12.

Aussi,—Rapport annuel de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939, y compris le sommaire des conditions du prêt, en vertu de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars, 1939, en vertu des dispositions des statuts du Canada 1926-27, chapitre 55, articles 15 et 16, et chapitre 26, article 9, 1928.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1938.—Vol. I—Compagnies d'assurance autres que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1938.—Vol. II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1938.—Compagnies de petits prêts.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939, conformément à la clause 19, du chapitre 54, S.R.C. 1920.

Aussi,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C. 1927.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1939, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1939-1940.

Aussi,—Quatrième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril 1938 au 31 mars 1939.

Aussi,—(a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25, George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 114, du chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2029, approuvé le 27 juillet 1939, modifiant les règlements édictés le 9 décembre 1937, par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse.

Par ordre de Son Excellence l'Administrateur, il dépose aussi sur la Table,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, Statuts revisés du Canada, 1927, tel que modifié par 21-22 George V, chapitre 42 (1931), et I George VI, chapitre 13 (1937), pendant l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

Aussi,—Deuxième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, Statuts du Canada 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

Aussi,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, et le bilan pour l'année terminée le 31 décembre, 1939. (Editions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la banque centrale de crédit pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1939, Statuts du Canada 1939, chapitre 40, article 26.

Aussi,—Rapport sur l'évaluation quinaire du fonds de pension aux familles des membres de la gendarmerie royale à cheval du Canada, jusqu'au 31 mars 1939.

Et aussi,—Copie du quatre-vingt-treizième rapport annuel du Bureau des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1939.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939. (Editions anglaise et française).

Aussi,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1939.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1939, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Aussi,—Copie des règlements édictés par le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la 1ère Partie de l'article 161 de la loi des Indiens, chapitre 98, Statuts revisés du Canada, 1927:—Coupe du bois sur la réserve du Lac La Croix, No 25D, province d'Ontario; disposition du bois sur les réserves indiennes de la Colombie britannique.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1939.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 113, 1927, article 75, depuis l'élection du parlement.

Aussi, Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1939, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Copies des règlements édictés par arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions du chapitre 16 du Statut du Canada 1932-33, Loi de la convention sur les oiseaux migrateurs.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts révisés du Canada, 1927:—Vente de spiritueux dans les Territoires du Nord-Ouest et une modification; salles de billard; ordonnance d'administration locale dans les districts; profession légale; affaires, métiers, commerces, occupations et permis en rapport avec ceux-ci, ainsi que des amendements; accidents de travail, et modifications; modification à l'ordonnance relative à l'administration locale des districts.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Et aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère des Travaux publics pour les travaux sous sa direction durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le neuvième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante-douzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1938-39. (Anglais et français).

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 606, daté le 15 février 1940, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1938-39, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

Et aussi,—Copie du décret du conseil, C.P. 2748, daté le 20 septembre, 1939, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 315, approuvé le 10 février, 1939,—modification de l'institution d'une commission consultative sur la destruction des insectes nuisibles.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939,—modifiant les règlements édictés en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 25.

Et aussi,—Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Aussi,—Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

Et aussi,—Etat relatif aux règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1600, adopté le 23 avril, 1940: tarif des honoraires des officiers électoraux, tel que prescrit par l'article 60 du Chapitre 46, S.R.C., 1938.

Aussi,—Copie du rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59 de l'application de la loi du Service civil, chapitre 22, Statuts révisés du Canada, 1927, pendant l'année civile 1939.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3362, approuvé le 27 octobre, 1939, au sujet des brevets, marques de commerce, dessins industriels, et droits d'auteurs, ordre d'urgence, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1939, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie publique et de la papeterie pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport des Archives nationales, pour 1939. (Anglais et français).

Et aussi,—Le sixième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1938.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Le quarante-septième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport annuel de la commission des grains du Canada, pour l'année 1939.

Aussi,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1938-39.

Aussi,—Rapport annuel du Conseil national de Recherches du Canada, pour l'année financière 1938-39.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1285, approuvé le 3 avril, 1940, au sujet des règlements qui gouvernent l'exportation de l'électricité et autres fluides.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, il dépose aussi, pour M. McLarty,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, 1935, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Lois pour remédier au chômage, Loi de secours et d'aide à l'agriculture, 1938. (Anglais et français).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, du Tribunal d'appel des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939. (Anglais et français).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3005, approuvé le 5 octobre, 1939, modification des règlements édictés par l'arrêté en conseil C.P. 91, approuvé le 16 janvier, 1936, pour le soin et le traitement des membres des forces militaires, navales et aériennes du Canada qui servent ou qui ont servi en service actif durant la guerre contre le Reich allemand. (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant les années financières terminées le 31 mars, 1939 et le 31 mars, 1940. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927. (Anglais et français).

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

M. Lapointe (Lotbinière) propose, appuyé par M. Sinclair:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:—

A Son Excellence le très honorable Sir Lymon-Poore Duff, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre du Comité judiciaire du Conseil privé impérial, Juge en chef du Dominion du Canada et Administrateur du gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 30 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi lundi prochain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement prendra-t-il en considération l'institution d'un Comité de la Chambre pour s'enquérir de toute propagande hostile ou dommageable aux Alliés qui peut être conduite au Canada par la soi-disant cinquième armée, par les germanophiles et les russophiles; des émissions provenant des Etats-Unis; de la distribution de certaines publications américaines qui publient des écrits nuisibles à la cause des Alliés?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—1. Qui sont les membres de la Commission qui s'occupe des personnes à la charge des soldats, quand ont-ils été nommés, quels sont le traitement et les fonctions de chacun et quelles aptitudes financières ou autres possédaient-ils pour ces charges?

2. Quelles instructions leur a-t-on données, et produira-t-on une copie de ces instructions?

3. De combien de cas ont-ils disposé, et combien sont en délibéré?

4. L'Etat étudiera-t-il une méthode de paiement plus prompte, soit par l'intermédiaire des banques à charte, de la Banque du Canada ou d'une autre agence?

M. *Coldwell*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que la prospérité du Canada dépend principalement d'une organisation efficace des ressources économiques et financières de la nation pour régler les problèmes de la guerre et leurs conséquences;

Considérant que cette organisation dépend d'un contrôle intelligent exercé dans l'intérêt public;

La Chambre est d'avis en conséquence que, pour le gouvernement, le temps est venu d'étudier la présentation d'une loi assurant au peuple canadien la prospérité et la maîtrise des banques à charte et des autres institutions financières, de même que leur administration dans l'intérêt du public.

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, afin d'autoriser le Ministre à imposer des droits pour le service du contrôle de semence.

Le ministre des Postes—Lundi prochain—Que soit institué un Comité spécial chargé d'étudier les voies et moyens par lesquels on peut abrégier la période qui, sous l'empire des dispositions de la Loi des élections fédérales, 1938, doit s'écouler entre la date de l'émission du bref de l'élection et la journée de la votation, et les modifications à ladite Loi que l'on peut juger opportunes pour atteindre cette fin.

Que les membres de ce Comité soient nommés à une date ultérieure, que l'article 65 du Règlement soit suspendu quant à la limitation du nombre des membres des comités spéciaux, et que ledit Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport de temps à autre.

Le ministre du Revenu national—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le décret du conseil relatif à la pension du service civil, daté le 11 août 1939, aura la même validité et le même effet que si le Parlement l'avait sanctionné par une loi à ladite date.

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, afin d'établir un mode de calcul du paiement initial versé aux organismes de vente, et afin d'autoriser le paiement des obligations contractées par le Ministre en vertu de tout contrat et des dépenses d'administration.

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière".

Le ministre des Transports—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des transports".

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 MAI, 1940

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1939. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport des délégués du Canada à la vingtième Assemblée de la Société des Nations tenue à Genève du 11 au 14 décembre, 1939. (Anglais et français).

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval.—M. *Rogers*.

Bill No 3, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.—M. *Rogers*.

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.—M. *Rogers*.

Bill No 5, Loi concernant le corps d'aviation royal canadien.—M. *Rogers*.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.—M. *Lapointe* (Québec-est).

Bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.—M. *MacKinnon* (Edmonton-ouest).

Bill No 8, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.—M. *Howe*.

Bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.—M. *Howe*.

Bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite "The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company" à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.—M. *Howe*.

Bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon.—M. *Crerar*.

Bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.—M. *Crerar*.

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.—M. *Gardiner*.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des transports.—M. *Howe*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Lapointe (Lotbinière), appuyé par M. Sinclair:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:—

A Son Excellence le très honorable Sir Lyman-Poole Duff, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre du Comité judiciaire du Conseil privé impérial, Juge en chef du Dominion du Canada et Administrateur du gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement

Après plus ample débat sur cette motion, elle est mise aux voix et agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures p.m., aujourd'hui.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ralston propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de prescrire, entre autres choses, que les cultivateurs du Manitoba peuvent, sous l'empire de ladite Loi, soumettre des propositions de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King, pour M. Howe, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, pour proroger d'une année la période initiale décrite dans ladite Loi.

M. Mackenzie King, pour M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

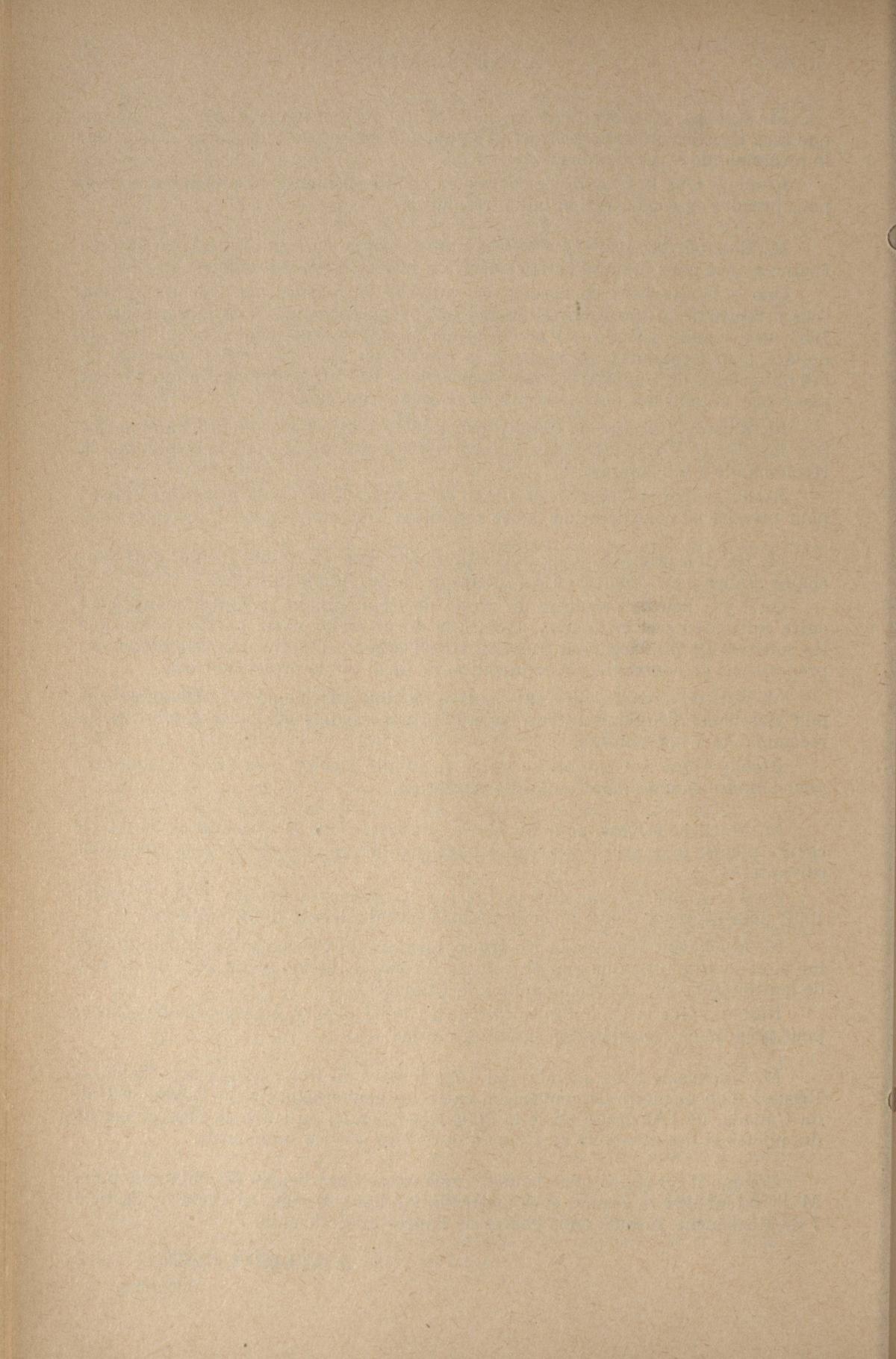
Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Résumé d'un mémoire de convention entre les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, au sujet de l'entraînement des pilotes et des aviateurs au Canada et de leur service subséquent.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures dix minutes, p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.



AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Wright*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quelle somme totale l'Etat a-t-il versée jusqu'aujourd'hui sous l'empire des dispositions du contrat passé avec la *John Inglis Company* pour la fabrication de la mitrailleuse Bren?

2. Quelle est la somme approximative que l'Etat doit encore verser avant que soient exécutées les dispositions de ce marché?

3. Etant donné ces paiements, quel est, pour l'Etat canadien, le coût estimatif de chaque mitrailleuse Bren?

M. *Senn*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quel a été, par article, le total des frais de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels traitements, frais de déplacement ou allocations a-t-on versés à chacun des quatre Commissaires?

3. Quels honoraires et autres rémunérations a-t-on versés à l'avocat de la Commission?

4. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux membres du personnel de la Commission, en donnant leurs noms dans chaque cas?

5. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux spécialistes—donner leurs noms—dont la Commission a retenu les services afin de rédiger des études pour se renseigner?

M. *Senn*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockcliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent, l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

M. *Harris*—Mercredi prochain—QUESTION—1. En marché libre, quel était le cours du change entre le dollar canadien, le dollar des Etats-Unis et la livre anglaise, le 1er septembre 1939, le 1er octobre 1939; le 1er novembre 1939; le 1er décembre 1939; le 1er janvier 1940; le 1er février 1940; le 1er mars 1940; le 1er avril 1940, le 15 mai 1940?

2. Aux mêmes dates, quel était le taux contrôlé du change?

M. *Harris*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?
5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?
6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

M. *Coldwell*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien de tonnes de nickel a-t-on exportées du Canada durant l'année financière terminée le 31 mars 1940?

2. A quels pays a-t-on exporté ce nickel durant chaque mois de l'année financière terminée le 31 mars 1940, et quelles quantités à chaque pays?

3. Quelles quantités de nickel et quelles quantités de mattes de nickel a-t-on exportées chaque mois de l'année financière terminée le 31 mars 1940 à la Falconbridge Nikkelark Aktieselskap de Christiansand, Norvège?

M. *Adamson*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Qui est administrateur de la *Aircraft Supply*?

2. Qui est président de la *Fleet Aircraft Company*?

3. Quelles commandes la Commission des approvisionnements de guerre a-t-elle données à la *Fleet Aircraft Company*?

*M. *Esling*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande, et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

*M. *Adamson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires échangés entre la *Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation* et l'administrateur de la *Aircraft Supply*, la Commission des approvisionnements de guerre et le ministère de la Défense nationale offrant de fabriquer en Canada des avions et des parties d'avions; et aussi copie du mémoire soumis en décembre 1939, et sur ce sujet, à l'administrateur de la *Aircraft Supply*.

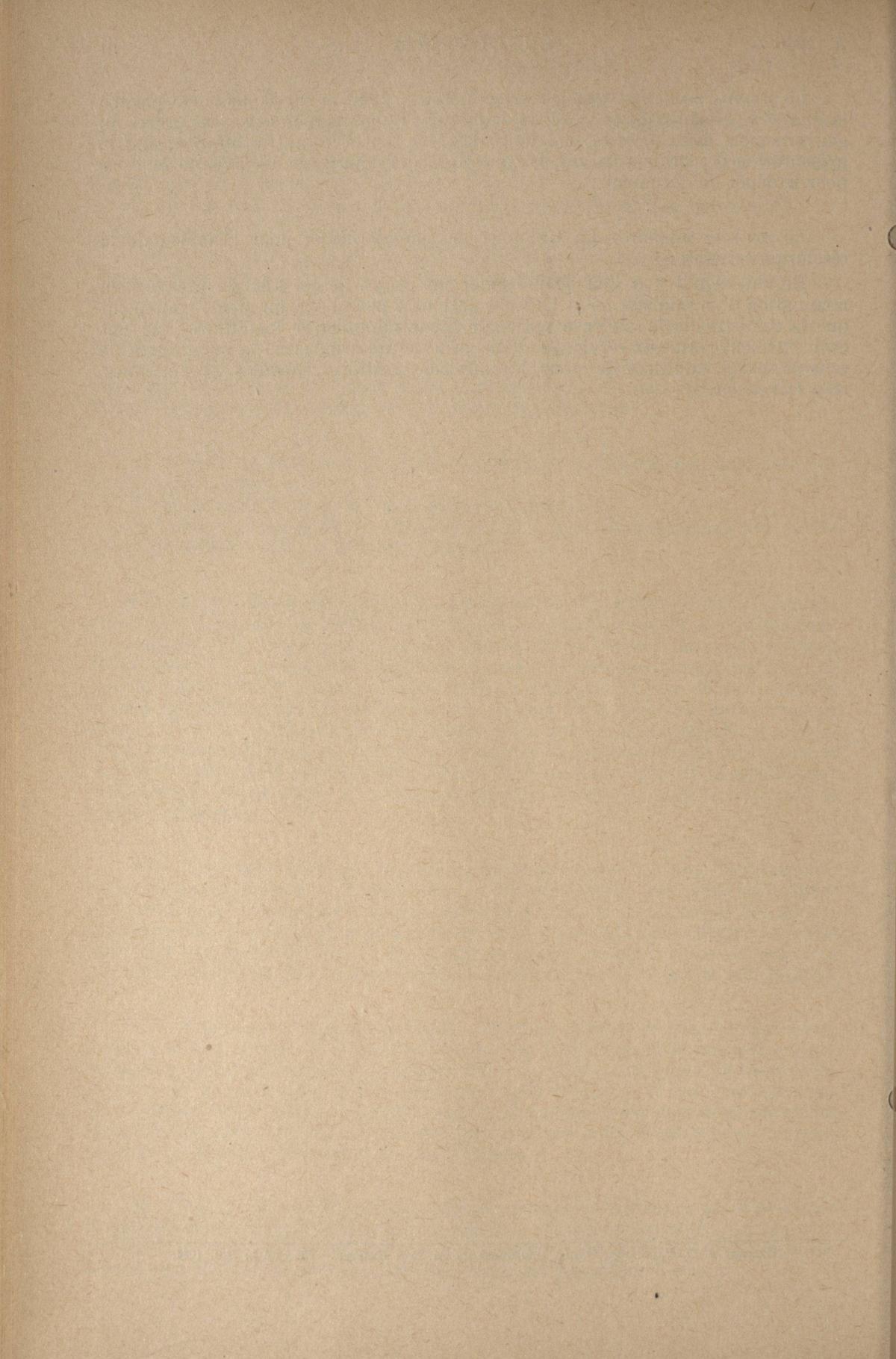
*M. *Adamson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés en 1938 et en 1939 entre des fonctionnaires de la *United Aircraft Corporation*, ou l'une quelconque de ses filiales au Canada, en particulier la *Canadian Pratt and Whitney*, et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de la Commission des approvisionnements de guerre au sujet de la fabrication en Canada et par ladite Compagnie, d'avions, de moteurs d'avions et d'autres parties d'avions.

M. *Wright*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la création d'une Caisse d'assurance pour assurer le rétablissement dans la vie civile et la rééducation des membres de l'Armée du Canada en activité de service et des personnes qui dépendent d'eux.

Le premier ministre—Que le mercredi, 22 mai 1940, et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Le premier ministre—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la nomination d'un ministre de la Défense nationale pour l'Air, au même traitement que le ministre de la Défense nationale, pour administrer les affaires qui ont exclusivement trait aux services de l'air, afin de prescrire aussi la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes, respectivement.



No 4

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 21 MAI, 1940

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Saguenay Terminals Limited*, de Chicoutimi, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour permettre au Gouverneur en conseil d'approuver, en conformité des dispositions de la loi de la protection des eaux navigables, le site et les plans d'un quai dans la ville de Port Alfred, P.Q.—M. *Dubuc*.

De la *Detroit and Windsor Subway Company*, de Windsor, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi modifiant sa loi d'incorporation au sujet de son capital-actions.—M. *Martin*.

De William Aberhart et d'autres membres du conseil exécutif de la province de l'Alberta qui demandent l'adoption d'une loi pour incorporer une banque qui sera connue sous le nom de Banque provinciale de l'Alberta.—M. *Blackmore*.

De Rebecca Cohen, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harry Cohen, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

D'Emily Findlay, de Shawville, P.Q., qui demeure présentement à Timmins, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec James Verner Findlay, de Shawville, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

De Dorothy Florence Donn Martin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leonard Benjamin Martin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

De Phoebe Doris Edge Pott, de Magog, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Leonard Pott, de Magog, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Graydon*.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

Sur motion de M Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité, à la prochaine séance pour examiner les Subsidés accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:—Que la Chambre se formera en comité à la prochaine séance pour examiner les Voies et Moyens de prélever les Subsidés nécessaires à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que Thomas Vien, écuyer, député du district électoral d'Outremont, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

M. Mackenzie King propose,—Que le mercredi, 22 mai 1940, et subséquentement jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mackenzie King propose,—Que soit institué un comité spécial composé de MM.

pour étudier avec M. l'Orateur la procédure de la Chambre en ce qui a trait à une expédition plus rapide des affaires publiques et pour conseiller toutes les modifications qui peuvent être désirables à ce sujet; et aussi pour s'enquérir des termes et de l'exécution de la Loi de la Chambre des Communes, de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, et des dispositions des autres lois relatives à la gestion interne des affaires de la Chambre des Communes; et pour proposer à ces lois les amendements que le Comité peut juger sages; ce Comité recevant l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire écrits et dossiers, d'interroger des témoins et de faire rapport de temps à autre.

Après discussion, ladite motion est retirée.

M. McLarty propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à même les argents votés par le Parlement, les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, à cette fin, de compléter les mesures que les provinces ont prises pour assister les personnes dans le besoin, en donnant des emplois aux chômeurs et en formant et en entraînant des personnes bien choisies pour des emplois dans la production, et afin de fournir aussi, à même les sommes non allouées du Fonds du revenu consolidé une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un amendement à la Loi d'établissement de soldats afin d'autoriser le Directeur de l'établissement des soldats, à accorder, avec l'approbation du Ministre, au premier colon-soldat d'une concession, les mines et les minéraux acquis avec le sol, afin d'autoriser aussi le Directeur à disposer des mines et des minéraux gisant sous les terres qui ne sont pas couvertes par un contrat d'achat passé par le premier colon-soldat lui-même.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pénitenciers, et la Loi des pénitenciers, 1939, afin de pourvoir à la translation aux prisons ou pénitenciers des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et à certains paiements aux provinces afin de les indemniser pour la détention de ces prisonniers en leurs institutions.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar pour M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1940.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, afin d'autoriser le Ministre à imposer des droits pour le service du contrôle de semence.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le décret du conseil relatif à la pension du service civil, daté le 11 août 1939, aura la même validité et le même effet que si le Parlement l'avait sanctionné par une loi à ladite date.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, afin d'établir un mode de calcul du paiement initial versé aux organismes de vente, et afin d'autoriser le paiement des obligations contractées par le Ministre en vertu de tout contrat et des dépenses d'administration.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution afin de pourvoir à la nomination d'un ministre de la Défense nationale de l'air, et aussi de sous-ministres additionnels.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement, pour prendre en considération ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la nomination d'un ministre de la Défense nationale pour l'Air, au même traitement que le ministre de la Défense nationale, pour administrer les affaires qui ont exclusivement trait aux services de l'air, afin de prescrire aussi la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes, respectivement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No. 15, loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier la résolution suivante:

Résolu,—Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

- (a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;
- (b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;
- (c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et
- (d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

Et une discussion s'élevant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Nicholson,—Que le dernier paragraphe de la résolution qui commence par les mots "Avec une disposition" et qui se termine par les mots "payables à même ce fonds" soit retranché et présenté sous forme de résolution distincte.

M. l'Orateur déclare cet amendement hors d'ordre parce qu'un amendement ne peut soulever aucune question susceptible d'être présentée seulement sous forme de motion distincte après avis préalable.

Et le débat se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Fleming*—Jeudi prochain—QUESTION—Dans les districts judiciaires de Humboldt et de Wynyard, en la province de Saskatchewan, combien de propositions a-t-on soumises durant l'année 1939-40 sous l'empire de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

M. *Fleming*—Jeudi prochain—QUESTION—1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

M. *Fleming*—Jeudi prochain—QUESTION—1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. En 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

M. *Ross* (Souris)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Depuis le commencement de la guerre, a-t-on interné un médecin du nom de Schneider, de Lockport, Manitoba?

2. Si oui, quand, où, et pourquoi?

3. Pendant combien de temps a-t-il été interné?

4. L'a-t-on libéré? Si oui, quelles sont les circonstances de cet élargissement?

M. *Fair*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des frais de l'exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies?

2. Combien d'inspecteurs ont travaillé sur les lieux au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?

3. De quel autre personnel a-t-on reçu les services dans chaque province?

4. Quelles personnes travaillent au bureau chef de Regina?

5. A-t-on maintenant exaucé toutes les demandes d'allocations pour la récolte de 1939? Sinon, combien sont en délibéré?

M. *Chambers*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il fait des nominations relativement au projet de loi d'assurance-chômage?

2. A-t-il retenu temporairement ou autrement les services de quelques personnes pour l'assister dans la préparation de cette loi?

3. Si oui, quels sont leurs noms, et en vertu de quel arrangement a-t-on retenu leurs services?

No 5

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 22 MAI, 1940

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Dorothy Lavinia Worsley Baker, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Colin Macartney Baker, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman*.

De Margaret Somerville Sickinger, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frank Sickinger, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Joseph Philias Hector Sauvageau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Angeline Daignault Sauvageau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

D'Irène Nellie Kon Simpson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Patrick Simpson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Margaret Louise MacDonald Russell, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Lachine, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Homer Russell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Nancy Patricia Lytle Rowat, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Pozer Rowat, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hill*.

De Geneva Clementine Hurley Picard, de Birchtou, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Herbert Eugene Picard, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Dorothea Frances Poyser MacDermid, de Thurso, P.Q., demeurant présentement à Vankleek Hill, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Stuart MacDermid, de Thurso, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Romain Cléophas Moreau, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

De Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, du district de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Luke Anthony Vincent Morrissey, du district de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacDonald* (Ville de Brantford).

D'Armand Boucher, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Murielle David Boucher, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

D'Edward James Holt, d'Outremont, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edith May McLachlan Holt, d'Outremont, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Sheila Alice Dolly Young Dodge, de Verdun, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Dodge, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

D'Anna Sheperd, de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Thomas Sheperd, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De l'honorable Jacob Nicol, et autres de Sherbrooke, P.Q., qui demandent l'adoption d'une loi pour les incorporer sous le nom *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*: La Compagnie d'Assurance Stanstead & Sherbrooke.—M. *Gingues*.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles qui ont été tenues au cours de l'année 1939, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la loi des élections fédérales, 1938. (Anglais et français).

Et aussi,—Rapport du directeur général des élections sur l'élection générale tenue en Canada le 26 mars, 1940, en vertu des dispositions de l'article 58 de la loi des élections fédérales, 1938; avec une liste des noms, etc., des candidats à cette élection.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Registre des contrats accordés du 14 juillet, 1939 au 31 mars, 1940: Première partie: contrats accordés par la commission des achats de la défense nationale du 14 juillet, 1939 au 31 octobre, 1939; Deuxième partie: contrats accordés par la commission des approvisionnements de guerre, du 1er novembre, 1939 au 31 mars, 1940, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

- Par M. Church—1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?
 2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?
 3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnées plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

Par M. Church—1. Quand at-on institué la Commission relative aux prisons?

2. Quelles dépenses chaque personne travaillant pour cette Commission, a-t-elle occasionnées, y compris les honoraires, les traitements, les frais d'hôtel, de déplacement, et tous les autres salaires?

3. Quand a-t-on reçu le rapport?

4. A-t-on mis en œuvre quelques-unes de ses propositions?

5. Quand la Commission sera-t-elle instituée et quand entrera-t-elle en fonctions?

6. Quelle est la raison du délai?

7. Qui sont les chefs actuels de ce département et quelle est la formation de chacun pour un travail de cette nature?

8. Quand instituera-t-on la méthode Borstal?

Par M. Perley—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

Par M. Perley—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

Par M. McGregor—1. La Commission des approvisionnements de guerre ou tout ministère de l'Etat et les compagnies de salaison canadiennes en sont-ils venus à une entente au sujet des éléments qui devront déterminer les prix du bœuf, du porc, du mouton, de l'agneau, du saindoux et des autres aliments que ces compagnies fourniront aux troupes de Sa Majesté au Canada?

2. Durant le premier mois de la guerre, quels prix a-t-on versés pour chacun de ces aliments fournis aux troupes de Sa Majesté au Canada?

Par M. MacNicol—1. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Senn—1. Quel a été, par article, le total des frais de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels traitements, frais de déplacement ou allocations a-t-on versés à chacun des quatre Commissaires?

3. Quels honoraires et autres rémunérations a-t-on versés à l'avocat de la Commission?

4. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux membres du personnel de la Commission, en donnant leurs noms dans chaque cas?

5. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux spécialistes—donner leur nom—dont la Commission a retenu les services afin de rédiger des études particulières pour se renseigner?

Par M. Senn—1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent, l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et les ordres suivants ont été émis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les ordres aux districts militaires au sujet du recrutement, de même que copie des règles et règlements promulgués en vertu de la Loi de la milice ou de la Loi de l'armée.

Par M. Church,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, câblogrammes, contrats échangés entre le gouvernement du Canada, le gouvernement soviétique de la Russie, la *American Trading Corporation* de New-York, les représentants du gouvernement soviétique en Amérique, et la *Sincennes-McNaughton Tugs, Limited*, de Montréal, ou de toutes autres compagnies ou personnes, au sujet de la vente à la Russie de deux remorqueurs ou brise-glace connus sous les noms de *Bonsecours* et de *Bon Voyage*, qui devaient servir comme brise-glace pour de fins de guerre et pour fins commerciales, y compris toute la correspondance du ministère des Affaires étrangères relative à cette affaire, et copie aussi des protestations que le ministère a reçues au sujet de cette affaire.

Par M. McGregor,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être

versé au cultivateur canadien pour pores vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'Etat dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande, et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

Par M. Adamson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires échangés entre la *Curtiss-Wright Aeroplane and Motor Corporation* et l'administrateur de la *Aircraft Supply*, la Commission des approvisionnements de guerre et le ministère de la Défense nationale offrant de fabriquer en Canada des avions et des parties d'avions; et aussi copie du mémoire soumis en décembre 1939, et sur ce sujet, à l'administrateur de la *Aircraft Supply*.

Par M. Adamson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés en 1938 et en 1939 entre des fonctionnaires de la *United Aircraft Corporation*, ou l'une quelconque de ses filiales au Canada, en particulier la *Canadian Pratt and Whitney*, et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de la Commission des approvisionnements de guerre au sujet de la fabrication en Canada et par ladite compagnie, d'avions, de moteurs d'avions et d'autres parties d'avions.

Le bill No 15, loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, considéré tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution pour accorder certaines sommes d'argent pour la sécurité du Canada.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

M. l'Orateur informe alors la Chambre qu'il a reçu un message du Sénat avertissant les Communes que le bill suivant a été adopté par lui sans modification:

Bill No 15, Loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale.

Il communique aussi à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

22 mai, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge O. S. Crocket, agissant comme assistant de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui à 5 heures 45 de l'après-midi, pour accorder la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Sous-secrétaire de l'Administrateur.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

Un message est reçu de l'honorable M. le juge O. S. Crocket, en sa qualité d'assistant de Son Excellence l'Administrateur, qui prie la Chambre de se rendre immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur en conséquence se rend à la salle des séances du Sénat et, une fois de retour:

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, l'assentiment royal au bill suivant:

Loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Ross* (Souris)—Vendredi prochain—QUESTION—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

M. *McGregor*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

M. *McGregor*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle est la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenus à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'état de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

M. *Douglas* (Weyburn)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement fédéral a-t-il retenu, à un titre quelconque, les services de Reginald J. Jones pour les entreprises découlant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Si oui, durant quelles périodes de temps, et quelle rémunération a-t-il reçue (a) en salaire, (b) pour ses dépenses?

3. Reginald J. Jones est-il maintenant à l'emploi de l'Etat fédéral et, si oui, à quel titre?

M. *Desmond*—Vendredi prochain—QUESTION—Quelle est la valeur totale du poisson canadien d'eau douce vendu annuellement (1) au Canada, (2) aux Etats-Unis?

M. *Cockeram*—Vendredi prochain—QUESTION—Prendra-t-on en considération la question d'inclure dans la future troisième Division un régiment irlandais que représentera les Canadiens d'origine irlandaise?

M. *Cockeram*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Combien d'aubains des pays ennemis a-t-on internés depuis le début de la guerre?

2. Combien ont été libérés?

3. Combien ont été libérés durant la période écoulée du 26 janvier 1940 au 26 mars 1940?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Qui était le fonctionnaire embauché en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies dont les comptes de frais de déplacement, vote 480, apparaissent à la page 232 du rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1939?

2. Pourquoi a-t-il été destitué, et quand?

3. L'a-t-on embauché de nouveau, et quand?

4. Quel est son emploi actuel?

5. Quel était son traitement au moment de sa destitution?

6. Quels ont été ses frais de déplacement et ses autres dépenses durant l'année qui a précédé sa destitution?

7. Quels sont et son salaire actuel et ses autres allocations de dépense?

8. A-t-on conduit une enquête comme l'avait conseillé l'Auditeur général?

9. Si oui, quelles ont été les constatations, et, sinon, pourquoi n'a-t-on pas fait cette enquête?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—Quand instituera-t-on de nouveau le Bureau consultatif de la Commission du blé, tel que décrété au chapitre 53 du Statut de 1935?

M. *Harris* (Danforth)—Vendredi prochain—QUESTION—1. En 1938, 1939, 1940, combien d'Européens âgés de 12 à 21 ans la *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a-t-elle amenés au Canada?

2. En 1938, 1939, 1940, combien d'Européens âgés de 21 à 60 ans la *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a-t-elle amenés au Canada?

Mme *Nielson*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Un individu du nom de Alois N. Schneider, de Saint-Walburg, Saskatchewan, a-t-il été interné au début de la guerre?

2. Si oui, pourquoi?

3. A-t-il été libéré?

4. Si oui, quand, et pour quel motif?

5. Le ministère de l'Immigration ou tout autre ministère fédéral lui a-t-il fourni des billets de chemin de fer ou de tout autre moyen de transport?

M. *Martin*—Vendredi prochain—QUESTION—Se propose-t-on de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu de façon à remettre en force la disposition qui exemptait de l'impôt la solde et les allocations des officiers et des soldats des armées du Canada?

M. *Harris* (Danforth)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle a été la valeur des produits ouvrés importés au Canada pour consommation, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

2. Quelle a été la valeur des produits partiellement ouvrés importés au Canada pour consommation, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

3. Quelle a été la valeur des produits bruts importés au Canada pour consommation, et provenant de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

4. Quelle a été la valeur des produits ouvrés exportés du Canada à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, pour consommation, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

5. Quelle a été la valeur des produits partiellement ouvrés exportés du Canada à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, pour consommation, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

6. Quelle a été la valeur des produits bruts exportés du Canada à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, pour consommation, durant les années financières terminées le 31 mars 1937, 1938, 1939, 1940?

*M. *Gillis*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 25 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots du *Sydney and Louisbourg Railway*.

M. *LaCroix* (Québec-Montmorency)—Vendredi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938".

M. *LaCroix* (Québec-Montmorency)—Vendredi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

No 6

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 23 MAI, 1940

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour autoriser le pétitionnaire à vendre ou à disposer de son entreprise ou à distribuer en valeur, en espèce, ou autrement, toute propriété ou intérêts de la compagnie, ou à s'amalgamer ou à se fusionner avec toute autre compagnie.—*M. Abbott*.

De Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hartland Page Rowell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson*.

De Molly Goldfarb Goldberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Saul Goldberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Tomlinson*.

De Filomena Grego Sauro, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Antonio Sauro, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lorne Schwartz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

De Gertie Schwartz Simak, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis William Simak, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

D'Albert Lennox Brown, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Emily, aussi appelée Evelyn, Ackroyd Brown, de Montréal, P.Q., demeurant actuellement à Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch*.

D'Ethel Witkov Myers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Saul Joseph Myers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Pearl Aizanman Morris, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Sidney Morris, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De William Gerald Dickie, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Nancy Lucerne Elford Dickie, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Dennis Calvert Kerby, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Esther Helen Mitchell Kerby, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Mary, (aussi appelée "Moorá") Lipsin Sager, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edward Sager, aussi connu sous le nom de Sagermacher, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De René Gaudry, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Laurette Casavant Gaudry, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

D'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry William Erskine Kidd, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Fanny Costom Copelovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hyman Copelovitch, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Dorothy Smith Bruneau, de Dorion, P.Q., demeurant actuellement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pierre Arthur Bruneau, de Dorion, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

De Muriel Agnès Martin Beech, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Henry Beech, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

D'Elma Jane Harris Aspell, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Thomas Aspell, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Hazen*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de premier rapport:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, pour la dernière session qui fut de trop courte durée pour permettre l'étude des bills privés. Votre examineur croit donc qu'il est de son devoir de signaler cette situation et de recommander qu'instruction soit donnée au Comité permanent du Règlement de s'enquérir des circonstances et de faire rapport sur l'à propos d'accepter ces pétitions en vue de l'introduction de bills privés dans le cours de la présente session, savoir:

De Dorothy Lavinia Worsley Baker, de Montréal, P.Q., épouse de Colin Macartney Baker.

D'Armand Boucher, de Montréal, P.Q., époux de Murielle David Boucher.

De Rebecca Cohen, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Cohen.

De Sheila Alice Dolly Young Dodge, de la ville de Verdun, P.Q., épouse de William Dodge.

D'Emily Findlay, de Timmins, Ontario, épouse de James Verney Findlay, de Shawville, P.Q.

De Dorothy Florence Donn Martin, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard Benjamin Martin.

De Romain Cléophas Moreau, de Montréal, P.Q. époux de Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau.

De Phoebe Doris Edge Pott, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard Pott.

De Nancy Patricia Lytle Rowat, de la ville de Lachine, P.Q., épouse de John Pozer Rowat.

De Joseph Philias Hector Sauvageau, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Angeline Daignault Sauvageau.

D'Anna Shepherd, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Marshall Shepherd.

De Margaret Somerville Sickinger, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Sickinger.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport financier de la Société royale du Canada jusqu'au 30 avril, 1940.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGregor—1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des pores canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

Par M. Bruce—1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?

3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?

4. Auront-ils droit à une pension?

5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

Par M. Homuth—1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

Par M. Bruce—1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

Par M. Harris (Danforth)—1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

Par M. Fleming—1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fleming—1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. En 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—. Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

L. P. DUFF,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1941, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, Son Excellence l'Administrateur recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 23 mai, 1940.

Sur motion de M. Ralston, lesdits message et crédits, excepté ceux des chemins de fer et de la marine, sont transmis pour étude au comité des crédits.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et le débat se poursuivant encore; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Kuhl.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth, sir Allen, Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais, sir Thomas, David, Elliott, Fauteux, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Chapais, sir Thomas, Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Douglas* (Weyburn)—Lundi prochain—QUESTION—1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

M. *Fair*—Lundi prochain—QUESTION—1. De combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il maintenant décidé de soulager la Grande-Bretagne et la France du fardeau de leurs milliers de réfugiés?

2. Si oui, a-t-il créé les organismes nécessaires pour donner à cette décision un effet immédiat?

3. Quel est le nombre de réfugiés qu'il se propose de transporter au Canada?

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, afin d'autoriser des conventions avec des associations coopératives et des conditionneurs, afin d'édicter aussi un mode de calcul et le paiement des obligations du Ministre contractées en vertu de toute convention et le paiement des dépenses d'administration.

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 MAI, 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 23 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Tillie Fichman Constantine, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Benjamin Constantine, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Goldie Wolfe Goldberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mendle Goldberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Peter Logush, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pauline Pelletier Logush, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Sarah Kerzner Spilberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Spilberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

M. LaCroix (Québec-Montmorency), appuyé par M. Leader, du consentement de la Chambre, présente un bill No 16, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. LaCroix (Québec-Montmorency) appuyé par M. Leader, du consentement de la Chambre, présente un bill No 17, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir accompli et rapporté quelque progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Lacombe*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelles ont été les exportations canadiennes de bacon en Grande-Bretagne au cours des années 1938, 1939 et 1940?

2. Quelles ont été nos exportations de fromage au cours de la même période?

M. *Lacombe*—Lundi prochain—QUESTION—Quel a été le prix moyen du lait à Montréal au cours des années 1938, 1939 et 1940?

M. *Black* (Cumberland)—Lundi prochain—QUESTION—1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

M. *Black* (Cumberland)—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

M. *Marshall*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois les annuités de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?

2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on passés pour (a) des annuités différées, (b) des annuités immédiates?

3. Quel est le nombre des agents à commission qui sollicitent activement la souscription de ces contrats, quels sont (a) leurs noms, (b) les années de service de chacun, (c) et quelle commission a-t-on versée à chacun de ces agents durant chacune des cinq dernières années?

4. Quel a été le total des frais de l'exécution de cette Loi en 1939-40, et qui a défrayé ces frais?

5. Quelle somme a été versée jusqu'aujourd'hui afin de pourvoir aux pertes par les décès.

6. La vérification se fait-elle continuellement? Sinon, de quelle espèce est la vérification qui se fait aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il examiné la proposition de confier l'exécution de la Loi des annuités au département de l'Assurance?

8. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on annulés et quelle était la somme couverte par ces contrats?

M. Jaques—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement étudie-t-il l'à-propos de rendre illégales les sociétés secrètes, de rendre illégal aussi le fait d'en faire partie?

2. Déposera-t-on devant la Chambre une liste des noms des membres du gouvernement, des présidents et des administrateurs généraux des banques qui font partie de sociétés secrètes?

No 8

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 27 MAI, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Florian Paquette, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie-Louise Alpheda Paquette, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?
2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?
3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?
4. Auront-ils droit à une pension?
5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (Souris),—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

Par M. McGregor,—1. Quel est le nombre des fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

Par M. McGregor,—1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'état de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

Par M. Perley,—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

Par M. Perley,—1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

Par M. Fair,—1. De combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillion, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillion?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

Par M. Marshall,—1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois les annuités de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?

2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on passés pour (a) des annuités différées, (b) des annuités immédiates?

3. Quel est le nombre des agents à commission qui sollicitent activement la souscription de ces contrats, quels sont (a) leurs noms, (b) les années de service de chacun, (c) et quelle commission a-t-on versée à chacun de ces agents durant chacune des cinq dernières années?

4. Quel a été le total des frais de l'exécution de cette Loi en 1939-40, et qui a défrayé ces frais?

5. Quelle somme a été versée jusqu'aujourd'hui afin de pourvoir aux pertes par les décès?

6. La vérification se fait-elle continuellement? Sinon, de quelle espèce est la vérification qui se fait aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il examiné la proposition de confier l'exécution de la Loi des annuités au département de l'Assurance?

8. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on annulés et quelle était la somme couverte par ces contrats?

L'ordre suivant est transmis à l'officier compétent:

Par M. Gillis,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots du *Sydney and Louisbourg Railway*.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, afin d'autoriser des conventions avec des associations coopératives et des conditionneurs, afin d'édicter aussi un mode de calcul et le paiement des obligations du Ministre contractées en vertu de toute convention et le paiement des dépenses d'administration.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors en comité plénier l'étude d'une résolution ayant pour objet de défrayer les dépenses qui peuvent être encourues par certains services qu'elle mentionne et qui portent sur le présent état de guerre.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que des sommes d'au plus \$700,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement, et

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

Avec une disposition autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent d'au plus \$700,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill No 18, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Homuth*—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on donné à des campagnes canadiennes des commandes de boîtes de bois pour obus?
2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?

M. *Homuth*—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?
2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?
3. Qui a été le soumissionnaire heureux?
4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?
5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

M. *Ross* (Souris)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisée en trois parties, savoir:— (1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières: (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles peuvent-elles être affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice travaillent à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

8. Quels spécialistes autres que M. Gillespie a-t-on amenés au Canada pour fournir leur aide dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

9. Quels autres marchés les différents ministères de l'Etat ont-ils adjugés à la *John Inglis Company Limited*?

M. *Hansell*—Mercredi prochain—QUESTION—Chaque année, depuis 1910, quelle a été la balance favorable ou non favorable du commerce du Canada?

M. *Hansell*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par des Canadiens et qui sont devenues périmées?

2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

M. *Hansell*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?

2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?

3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

M. *Hansell*—Mercredi prochain—QUESTION—Le gouvernement étudiera-t-il la question de faire déposer dans la boîte postale de chaque député, une copie de tous les projets de loi de la Chambre des communes, le jour où cette copie est déposée en Chambre?

M. *Hansell*—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on mis de nouveau en service le train royal depuis que Leurs Majestés s'en sont servi pour la dernière fois?

2. Si ce convoi n'est pas en service maintenant, le gouvernement étudiera-t-il la question de le montrer dans les diverses villes où des expositions auront lieu durant l'été prochain?

M. *Church*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Cessera-t-on les travaux au nouveau terminus du National-Canadien, à Montréal?

2. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on dépensée pour cette entreprise, soit pour les terrains, soit pour les ouvrages, et quels travaux sont déjà exécutés?

3. Quels autres ouvrages doit-on exécuter, et quel en est le prix estimatif?

4. Déposera-t-on pour renseigner la Chambre tous les rapports et les autres renseignements?

M. *McGregor*—Mercredi prochain—QUESTION—1. M. Albert Mollman, M.D., autrefois de Waterloo, Ontario, est-il à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, quel emploi occupe-t-il?

3. Quand a-t-il été nommé?

4. Qui l'a proposé pour cette charge?

5. Quel traitement reçoit-il?

M. *Harris* (Danforth)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Durant les années financières terminées le 31 mars 1938, le 31 mars 1939, le 31 mars 1940, quelle a été la valeur des machines que la *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a importées au Canada?

2. La *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a-t-elle versé des droits sur toutes les machines importées au Canada?

2. Sinon, quelle a été la valeur des machines que la *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a importées en franchise?

4. La *Batta Shoe Company*, de Frankford, Ontario, a-t-elle payé la taxe des ventes sur toutes les machines importées au Canada?

5. Quels articles du Tarif des douanes s'appliquaient aux machines importée au Canada par la *Batta Shoe Company*?

6. Par quels ports d'entrée la *Batta Shoe Company* a-t-elle importé ses machines au Canada?

M. *Bruce*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il appelé sous les drapeaux les centaines de cadets et d'ex-cadets du Collège militaire royal?

2. Sinon, est-il prêt à dire à la Chambre s'il se propose de le faire dans un avenir prochain?

M. *Bruce*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il étudié la question de retenir les services d'une partie de la classe nombreuse des ingénieurs-mécaniciens qui sont disponibles au pays?

2. Si oui, ces hommes devraient-ils solliciter un emploi par l'intermédiaire de la Commission du service civil et passer un concours?

M. *Bruce*—Mercredi prochain—QUESTION—Vu la congestion, et les embarras occasionnés aux autorités britanniques par suite de l'évacuation d'enfants de plusieurs villes des ports maritimes de l'est, le gouvernement canadien a-t-il l'intention d'offrir immédiatement l'hospitalité en Canada à un bon nombre de ces enfants, et, si oui, à combien?

No 9

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

 SEANCE DU MARDI, 28 MAI, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés un communiqué l'avertissant de la vacance suivante qui est survenue dans les rangs de la députation, à savoir:

De l'honorable William Daum Euler, député du district électoral de Waterloo-nord, par suite de son élévation au Sénat.

Et qu'il a donné, en conséquence, un mandat au directeur général des élections afin qu'il émette un nouveau bref d'élection pour ce district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE WATERLOO-NORD

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes pour le district électoral de Waterloo-nord, dans la province d'Ontario, par suite de l'élévation au Sénat de l'honorable William Daum Euler, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de mai, 1940.

C. E. DESMOND (L.S.)

Député du district électoral de Kent (Ontario).

L. E. CARDIFF (L.S.)

Député du district électoral de Huron-nord.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. De 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

Le bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi des semences, 1937.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, afin d'autoriser le Ministre à imposer des droits pour le service du contrôle de semence.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gardiner présente alors, du consentement de la Chambre, le bill No 19 Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier certain projet de résolution destiné à modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, afin d'établir un mode de calcul du paiement initial versé aux organismes de vente, et afin d'autoriser le paiement des obligations contractées par le Ministre en vertu de tout contrat et des dépenses d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 20, Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés:

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET INTERIMAIRE

Crédits principaux 1940-41

1. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$41,455,066.47, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941.

2. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$2,318,646.13, représentant un tiers de chacun des différents item suivants à être votés, tel qu'énuméré dans le budget principal de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1941, à savoir:

Items Nos: 6, 8, 101, 124, 127, 128, 42, 140, 141, 147, 149, 150, 162, 167, 168, 170, 171, 172, 268, 270, 355, 375, 407, 410, 419, 439, 443, 445, 447, 460.

3. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$507,316.67, ce qui représente un sixième du montant des item suivants encore à voter, tel qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement, en sus

de la somme mentionnée dans la Résolution No 1, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, à savoir:

Item Nos 17 et 31.

4. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$5,543,071.67, ce qui représente un tiers du montant des différents item encore à voter, tel qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement, en sus de la somme mentionnée dans la Résolution No 1, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941, à savoir:

Item Nos 22, 39, 99, 156, 165, 191, 192, 193, 196, 453 et 459.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1941, la somme de \$49,824,100.94, soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 21, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 18, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et sa troisième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat annonçant qu'il a passé le bill suivant:

Bill No 21, loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *McGregor*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Pendant combien d'années Georges Gonthier a-t-il été Auditeur général du Dominion du Canada?

2. Quand a-t-il pris sa retraite?
3. Reçoit-il une pension?

M. *McGregor*—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on reçu le rapport sur les conditions culturelles au Canada, etc., tel que prescrit par le poste 63 du budget des dépenses de l'année financière terminée le 31 mars 1940?

2. Si oui, qui a préparé ce rapport?
3. Le rapport a-t-il été imprimé, et si oui, est-il à la disposition du public?

M. *Harris* (Danforth)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941, quel a été le total des prêts consentis en vertu de la Loi nationale sur le logement à des employés de la *Batta Shoe Company*, à ou proche Frankford, Ontario?

2. Durant les années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941, quelle somme a-t-on prêtée en vertu de la Loi nationale sur le logement à la *Batta Shoe Company*, pour la construction de maisons à ou proche Frankford, Ontario?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à la fin de 1940, quel a été le poste des Cadets dans le budget de la Milice tel qu'adopté par le Parlement?

2. Quelle somme doit-on dépenser en 1940?
3. Pourvoit-on à des périodes d'entraînement de deux mois pour les cadets de chaque district militaire, comme on le faisait durant la Grande Guerre?
4. Accorde-t-on des sommes à des conseils d'éducation au Canada pour cet entraînement, ou pour d'autres frais d'entretien, des uniformes, des instructeurs, des équipements ou des soldes, et quelles sont ces sommes?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement étudiera-t-il immédiatement la question d'appeler tout de suite sous les drapeaux, en vertu de la Loi de la Milice, toute la milice du Canada, pour une période d'entraînement, pour service d'urgence ou pour service actif?

2. Déposera-t-on pour renseigner la Chambre tous ordres ou instructions de toutes sortes envoyés à cet effet aux districts militaires?
3. Quelles réunions de la Milice ont-elles lieu en juin et où ont-elles lieu?
4. Quels uniformes, carabines et autres armements modernes mécanisés sont-ils disponibles pour l'entraînement à ces réunions?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le ministre des approvisionnements a-t-il étudié la possibilité de faire fabriquer en grande quantité des mitrailleuses modernes et des chars d'assaut dans toute manufacture existante du Canada?

2. Si oui, a-t-il placé des commandes et pour quel montant?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er janvier 1940, quels marchés le National-Canadien a-t-il adjugés pour des ouvrages qui ont trait directement ou indirectement à la construction du terminus de la rue Dorchester, à Montréal, et à l'aménagement nouveau des facilités du terminus dans la zone de Montréal?

2. Quels sont les noms des individus ou des compagnies à qui chacune de ces entreprises a été adjugée?

3. Quel est, pour chaque entreprise, le prix mentionné au contrat?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—Le gouvernement étudiera-t-il la question de rappeler immédiatement le major-général McNaughton pour organiser d'autres divisions en Canada parce qu'il est mieux doué pour ce travail que toute autre personne maintenant disponible?

M. *Neill*—Jeudi prochain—QUESTION—Vu la grande répercussion qu'a eue sur les relations entre les juridictions fédérales et provinciales la décision récente de la Cour Suprême du Canada à l'effet que les Législatures provinciales ont, en vertu de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, le droit de réglementer les prix de toutes les marchandises en dedans de leurs propres frontières, le gouvernement fédéral prendra-t-il des mesures pour loger un appel au Conseil privé?

*M. *Castleden*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier comprenant une liste de toutes les personnes libérées en 1939-40 des camps d'internement dans les provinces de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Ontario, avec les dates et les motifs de la libération.

*M. *Maybank*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à l'internement, à titre d'aubain des pays ennemis, de F. K. Schneider, de Lockport, Manitoba, relatifs aussi à la libération subséquente dudit F. K. Schneider.

*M. *Bruce*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier comprenant l'étude que le Lieutenant-Colonel Ogilvy, du ministère de la Défense nationale, a faite sur les ateliers de construction, ceux qui fabriquent des machines ou qui travaillent les métaux, au Canada, rapport dans lequel était indiqué le rendement des ateliers qui fabriquent maintenant des munitions, de même que leur rendement maximum.

No 10

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 29 MAI, 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

29 mai, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge O. S. Crocket, agissant comme assistant de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui à 5 heures 30 de l'après-midi, pour accorder la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Sous-secrétaire de l'Administrateur.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de premier rapport:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas.

De Muriel Agnes Martin Beech, de Montréal, P.Q., épouse de Henry Beech.

De Tillie Fichman Constantine, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Constantine.

D'Edward James Holt, d'Outremont, P.Q., époux d'Edith May McLachlan Holt.

De Peter Logush, de Montréal, P.Q., époux de Pauline Pelletier Logush.

De Pearl Aizanman Morris, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Morris.

De Margaret Louise MacDonald Russell, de Lachine, P.Q., épouse de John Homer Russell.

D'Irene Nellie Kon Simpson, de Montréal, P.Q., épouse de George Patrick Simpson.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (Souris).—1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:— (1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières: (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillent à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

8. Quels spécialistes autres que M. Gillespie a-t-on amenés au Canada pour fournir leur aide dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

9. Quels autres marchés les différents ministères de l'Etat ont-ils adjugés à la *John Inglis Company Limited*?

Par M. Hansell.—1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?

2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

Par M. Hansell,—. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?

2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?

3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 18, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ralston propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Hanson (York-Sunbury) propose, appuyé par M. Stirling en amendement: Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction d'exercer sa prérogative de le modifier en y ajoutant un paragraphe No 7, conçu dans ces termes:

"7. Un état circonstancié des sommes dépensées en vertu des dispositions de cette loi sera déposé à la Chambre des Communes du Canada au cours de la première quinzaine de la session suivante du Parlement".

Après discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur division.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

Le bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 3, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 5, Loi concernant le corps d'aviation royal canadien, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérifications, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

Après quelque discussion sur ce sujet, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a passé le bill suivant:

Bill No 18, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Un message est reçu de Son Honneur le juge O. S. Crocket, substitut de Son Excellence l'Administrateur, qui invite la Chambre à se rendre immédiatement dans la salle de réunion du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte qu'il s'est adressé dans les termes suivants à l'honorable substitut de Son Excellence l'Administrateur:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires au gouvernement pour faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Loi ayant pour objet d'accorder l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Sur ce le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur a déclaré:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills".

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Church—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le ministre de la Défense nationale étudiera-t-il le recrutement, pour la deuxième ou la troisième Division, d'un bataillon dont tous les soldats et les officiers seraient d'anciens combattants de la Grande Guerre, et qui comprendrait, si c'est possible, des anciens combattants de chaque ville, cité, village et canton du Canada, de l'Atlantique au Pacifique?

2. Le ministre demanderait-il une étude de ce projet, et donnerait-il plus tard le renseignement à la Chambre?

M. Cardiff—Vendredi prochain—QUESTION—1. Existait-il un contrat entre le ministère de la Défense nationale et quelques-unes des compagnies de salaison canadiennes, quant aux prix des matières alimentaires à être livrées au ministère de la Défense nationale durant la période de six mois commençant le 1er avril 1939?

2. Ce contrat est-il demeuré en force après l'entrée du Canada dans la guerre?

3. Des fournisseurs quelconques ont-ils présenté des réclamations pour des augmentations de prix des marchandises livrées au ministère de la Défense nationale à partir de la date de l'entrée du Canada dans la guerre jusqu'à la fin de la période de six mois mentionnée plus haut?

4. Si oui, pour quel montant?

5. Le cas échéant, a-t-on satisfait à ces demandes?

M. Hatfield—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?

3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autres produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacé au Canada?

M. Hatfield—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant les années 1938 et 1939, quelle quantité de café a-t-on importée au Canada (a) du Brésil, et (b) du Venezuela?

2. Quelle quantité importe-t-on (a) directement, par des localités canadiennes et (b) par les Etats-Unis?

3. Le Canada est-il indiqué comme pays importateur dans le cas du café importé par la voie des Etats-Unis?

4. Sinon, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer que le Canada reçoive l'avantage commercial de ces importations et d'autres importations du Brésil, du Venezuela, et d'autres pays du Sud et du centre de l'Amérique, par des ports des Etats-Unis?

M. Hatfield—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importées des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre des Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité desdites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière et expédiées ensuite sur le marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

M. Bruce—Vendredi prochain—QUESTION—1. Est-ce que l'on fabrique des avions à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjuge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritime les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

*M. Esling—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

No 11

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 30 MAI, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Charles Auguste A. L. Beaupré, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Laure F. A. Lemieux Beaupré, de Montréal, P.Q., demeurant actuellement à Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Abbott.*

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 mai, 1940:—Rapport montrant:

1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?
2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?
3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?
4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages des Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?
2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des porcs canadiens exportés à ce pays?
3. Si oui, combien par cent livres?
4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?
5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution dont l'objet est d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérifications, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, d'une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres du Canada qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le Bill No 22. Loi pour autoriser, par voie d'emprunt, le prélèvement de certaines sommes d'argent pour le service public, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 8, Loi concernant la nomination des vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Maybank*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le Corps d'aviation royal canadien donne-t-il un cours complet de télégraphie sans fil aux personnes qui s'enrôlent dans ses rangs?

2. Le Corps d'aviation royal canadien accepte-t-il, avec l'intention de leur donner un entraînement de sansfiliste, des recrues qui n'ont aucune connaissance de la télégraphie sans fil?

3. Sinon, quel est le minimum des connaissances en télégraphie sans fil que l'on exige de celui qui s'enrôle dans le Corps d'aviation royal canadien pour devenir un sansfiliste?

M. *Hansell*—Lundi prochain—QUESTION—Quel est le montant total des commandes de guerre données dans chacune des provinces depuis le 1er septembre 1939?

M. *Hansell*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des avions des Lignes aériennes Trans-Canada qui sont maintenant en service?

2. De quels types d'avions se sert-on et quel est le nombre d'avions de chaque type?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires au service des Lignes aériennes Trans-Canada et quel est le nombre des fonctionnaires de chaque classe?

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement canadien a-t-il envoyé au gouvernement britannique un message offrant de placer en Canada des réfugiés et des personnes évacuées?

2. Si oui, (a) à quelle date, (b) combien?

3. Le gouvernement britannique a-t-il la main haute sur tous les navires?

*M. *Stirling*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, câblagrammes, correspondance, mémoires, notes de conversations téléphoniques, et de tous autres écrits et documents échangés depuis le 1er janvier 1938, au sujet de la fabrication en Canada de chars d'assaut, entre le gouvernement canadien et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et/ou tout agent ou représentant autorisé des deux gouvernements, et entre le gouvernement canadien et des personnes ou des sociétés.

No 12

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 31 MAI, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre un message qu'il a reçu de Son Excellence l'Administrateur:

HOTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

Le 29 mai, 1940.

Aux membres de la Chambre des Communes:

J'accuse réception avec grand plaisir de l'Adresse que vous m'avez votée en réponse à mon Discours à l'Ouverture du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

L. P. DUFF,
Administrateur.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur en date du 22 mai, 1940:—Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

Le bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Howe, membre du Conseil privé du roi, dépose alors sur la Table: Rapport sur l'application faite par la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, pour qu'on approuve un projet de détourner 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde du Lac St-François au Lac St-Louis sur le fleuve St-Laurent par la rive sud. Daté le 30 janvier, 1929.

Aussi,—Plan daté le 8 mai 1935 illustrant le progrès du travail d'excavation du canal et des digues de la *Beauharnois Power Company*.

Et aussi,—Plan daté le 8 janvier 1940, illustrant l'aspect navigable du canal avec les écluses futures qui seront construites quand la navigation l'exigera ainsi que le développement nécessaire pour divertir les 83,000 pieds cubes à la seconde projeté par la *Beauharnois Power Company*.

Le Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, pour proroger d'une année la période initiale décrite dans ladite Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 23, loi modifiant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 11, loi modifiant la loi du Yukon, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que rapporté, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 19, loi modifiant la loi sur les semences, 1937, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, afin d'autoriser des conventions avec des associations coopératives et des conditionneurs, afin d'édicter aussi un mode de calcul et le paiement des obligations du Ministre contractées en vertu de toute convention et le paiement des dépenses d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gárdiner présente alors le bill No 24, loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, afin de prescrire, entre autres choses, que les cultivateurs du Manitoba peuvent, sous l'empire de ladite Loi, soumettre des propositions de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ralston présente alors le bill No 25, loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 25 p.m. jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

J. ALLISON GLEN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *McLean* (Simcoe Est)—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le commencement des hostilités, le 10 septembre 1939, quel est le nombre des officiers et des aviateurs, possédant une expérience militaire antérieure, que le Corps d'aviation royal canadien a enrôlés dans ses rangs?

2. Et combien d'entre eux possédaient une expérience prise dans une vraie guerre?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quand le gouvernement se propose-t-il de reviser la convention de commerce entre le Canada et les Antilles?

2. Si oui, quand le gouvernement prendra-t-il en considération la perte d'un marché pour le poisson et les pommes de terre, à Cuba, et tentera-t-il d'ouvrir les marchés des Antilles aux producteurs de ces mêmes denrées dans les provinces maritimes?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant chacun des derniers six mois, quelle quantité de porc et de dérivés du porc le Canada a-t-il importé des Etats-Unis? (a) Quelle quantité de ce porc le Canada a-t-il consommée, et (b) quelle quantité a été traitée en Canada et exportée, acquérant le droit à une remise des impôts de douane qui devenaient payables?

2. A-t-on fixé une quotité admissible pour le porc des Etats-Unis importé au Canada? Si oui, quelle est cette quotité?

3. Existait-il un surplus de porc au Canada au temps où cette quotité a été fixée?

4. Si oui, pourquoi a-t-on fixé une quotité au lieu de prohiber l'importation?

M. *Marshall*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on remboursé et annulé les obligations garanties ou les titres des voies de chemins de fer suivantes du Chemin de fer National-Canadien, dans la province d'Alberta, titres échus le 25 février 1939, à savoir:—

Alsask à la gare de Munson	132.33
Calgary à Munson, à Camrose, à Bretona	249.21
Vegreville à la gare de Haight	21.59
Gare de Demay à la gare de Camrose	24.93
Morinville à Athabasca	72.06
Wye à Vegreville	0.47
Tofield à la gare de Barlée	23.39
Mile 57.70, Camrose Sub. près Duhamel à Calgary	166.77?

2. Si l'on n'a pas remboursé et annulé ces titres dont la date d'échéance était le 25 février 1939, dans quel état se trouvent maintenant lesdits titres?

M. *Roy*—Lundi prochain—QUESTION—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs de Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; et aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939 inclusivement, combien de boisseaux de blé a-t-on expédiés par la voie de la Baie d'Hudson?

2. Durant les mêmes années, combien de bestiaux a-t-on expédiés par ladite voie?

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien de boisseaux de blé des récoltes des années 1938 et 1939, sont-ils demeurés non vendus?

2. Combien de boisseaux de blé des récoltes de chacune de ces deux années (a) sont maintenant en entrepôt en Canada, (b) en entrepôt dans les Etats-Unis d'Amérique?

3. Quels montants a-t-on versés ou sont payables sur le blé entreposé dans les Etats-Unis d'Amérique pour chacun des mois écoulés d'août 1939 à mai 1940, inclusivement?

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. Sur les 47 personnes internées que l'on a libérées entre le 25 janvier 1940 et le 26 mars 1940, combien avaient leur résidence ou leur domicile en Saskatchewan?

2. Du 15 septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, combien d'aubains des pays ennemis qui avaient leur domicile ou leur résidence en la province de la Saskatchewan, a-t-on libérés de leur internement?

M. *Cockeram*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le ministère de la Défense, d'Angleterre a-t-il laissé entendre au Ministère de la Défense nationale du Canada qu'il recevrait avec plaisir les services de troupes de chemin de fer ou de forêt?

2. Si oui, quelle réponse a-t-on donnée au gouvernement britannique?

M. *Cockeram*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînés?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

Le ministre du Revenu national—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national".

No 13

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 3 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le troisième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De l'honorable William Aberhart et autres membres du Conseil Exécutif de la province de l'Alberta, pour une loi constituant en corporation La Banque Provinciale de l'Alberta.

De *Saguenay Terminals Limited*, pour une loi autorisant le gouverneur en conseil à approuver, suivant les dispositions de la Loi de la protection des eaux navigables, le site et les plans d'un quai bâti dans la ville de Port Alfred, Québec.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 26, Loi pour constituer en corporation *The Alberta Provincial Bank*.—M. *Blackmore*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 102 du Règlement.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire fédéral des secours aux chômeurs au sujet de l'administration de la Loi d'aide au chômage et au marasme agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2195, daté le 27 mai, 1940: Aide aux familles nécessiteuses des aubains ennemis internés au Canada.—Loi des mesures de guerre.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1939.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport sur un ordre de la Chambre daté le 29 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?
2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?
3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?
2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 27, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Homuth:—1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?

2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?
3. Qui a été le soumissionnaire heureux?
4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?
5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hartfield:—1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?
3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autres produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacée au Canada?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield:—1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importé des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité desdites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur le marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

Par M. Bruce:—1. Est-ce que l'on fabrique des aéroplanes à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritime les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

Par M. Hatfield:—1. Durant chacun des derniers six mois, quelle quantité de porc et de dérivés du porc le Canada a-t-il importés des Etats-Unis? (a) Quelle quantité de ce porc le Canada a-t-il consommée, et (b) quelle quantité a été traitée en Canada et exportée, acquérant le droit à une remise des impôts de douane qui devenaient payables?

2. A-t-on fixé une quotité admissible pour le porc des Etats-Unis importé au Canada? Si oui, quelle est cette quotité?

3. Existait-il un surplus de porc au Canada au temps où cette quotité a été fixée?

4. Si oui, pourquoi a-t-on fixé une quotité au lieu de prohiber l'importation?

Par M. Roy:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs de Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; et aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

Par M. Diefenbaker:—1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:—

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 9, loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis: Que le bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier encore davantage.

Un point d'ordre est soulevé et M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre par le fait que le bill n'ayant pas été déjà modifié ne pouvait pas l'être encore davantage.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Douglas (Weyburn) propose en amendement, appuyé par M. Gillis: Que le bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier.

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Esling,	Hlynka,	Nicholson,
Brooks,	Fair,	Jaques,	Nielsen, (Mme)
Cardiff,	Fraser (Peterborough	Johnston (Bow-River),	Perley,
Castleden,	West),	Kuhl,	Quelch,
Cockeram,	Gillis,	Lockhart,	Ross (Souris),
Coldwell,	Green,	McGregor,	Senn,
Diefenbaker,	Hansell,	MacInnis,	Shaw,
Douglas (Weyburn),	Hatfield,	Marshall,	Stokes,
			Wright—32.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Gibson,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Bertrand (Prescott),	Golding,	McDonald (Pontiac),	Purdy,
Bertrand	Graham,	MacGarry,	Ralston,
(Terrebonne),	Hanson (Skeena),	McGeer,	Reid,
Black	Hanson (York-	McGibbon,	Rennie,
(Cumberland),	Sunbury),	McIlraith,	Ross (Calgary-Est),
Bourget,	Harris (Danforth),	McIvor,	Ross (Hamilton-
Bradette,	Harris (Grey-Bruce),	Mackenzie (Van-	Est),
Bruce,	Hazen,	couver-Centre),	Ross (Middlesex-
Brunelle,	Henderson,	MacKinnon	Est),
Cardin,	Homuth,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Moose-Jaw),
Casgrain,	Howden,	McKinnon (Kenora-	Ross (St-Paul),
Casselman	Howe,	Rainy River),	Sanderson,
(Edmonton-Ouest),	Hurtubise,	McLarty,	Sissons,
Corman,	Ilisley,	MacLean (Cap-	Slaght,
Coté,	King, Mackenzie	Breton-Victoria-	Soper,
Crerar,	Kinley,	Nord),	Stirling,
Cruikshank,	Kirk,	Macmillan,	Sylvestre,
Damude,	Lacroix (Beauce),	McNiven	Taylor,
d'Anjou,	LaCroix (Québec-	(Regina City),	Telford,
Dechene,	Montmorency),	MacNicol,	Thorson,
Donnelly,	Lalonde,	Matthews,	Tomlinson,
Douglas (Queens),	Lapointe (Québec-	Mayhew,	Tremblay,
Dubois,	Est),	Michaud,	Tripp,
Edwards,	Leader,	Mulock,	Turgeon,
Evans,	Léger,	Mutch,	Turner,
Fleming,	Little,	Neill,	Veniot,
Fournier (Hull),	Lizotte,	O'Brien,	Ward,
Fulford,	McCann,	O'Neill,	Warren,
Gardiner,	McCulloch,	Picard,	Whitman,
Gershaw,	MacDiarmid,	Poirier,	Winkler—110.

La motion principale est alors mise aux voix, à savoir: Que ledit bill subisse maintenant sa troisième lecture; elle est acceptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 25, loi modifiant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Ralston propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet de la pension du service civil.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le décret du conseil relatif à la pension du service civil, daté le 11 août 1939, aura la même validité et le même effet que si le Parlement l'avait sanctionné par une loi à ladite date.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 28, loi modifiant la loi de la pension du service civil, 1924, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif à un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la ville d'Ottawa.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1940.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 29, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté et la ville d'Ottawa, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 20, loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

213 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise. \$ 42,145 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Brooks*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat les outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assigné des contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

M. *Hatfield*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

M. *Cockeram*—Mercredi prochain—QUESTION—1. L'article du dossier No K-3756 qui apparaît à la page 144 du Registre des Marchés adjugés par la Commission des approvisionnements de guerre, a-t-il trait à la réquisition que le ministre des Munitions et des fournitures a mentionné le 28 mai 1940, page 336 des Débats?

2. Si oui, est-ce que les dates ne concordent pas et pour quelle raison?

3. Ces plans sont-ils encore dans les dossiers du ministère des Munitions et fournitures?

4. S'il ne s'agit pas des mêmes plans, pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures pour fabriquer des chars d'assaut d'après les plans et devis du dossier No K-3756?

M. *Diefenbaker*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication de ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand?

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication des dits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails?

M. *Blackmore*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Durant mars, avril et mai 1940, quelle quantité de gazoline le Canada a-t-il importée des Etats-Unis?

2. Quels ont été les frais du change sur cette essence?

3. Pourquoi n'a-t-on pas acheté ce carburant des puits de pétrole d'Alberta?

M. *Blackmore*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. L'Etat loue-t-il parfois des camions et des autos pour l'entraînement des soldats?

2. Si oui, quel prix verse-t-il pour se servir de ces camions et de ces autos?

3. Adjuge-t-on à la suite de la réception des soumissions, le privilège de fournir ces camions et ces autos?

M. *Blackmore*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. Durant l'année 1939-40, combien d'étudiants du sexe masculin, d'en dehors de Medicine Hat, ont assisté aux cours de l'école fédérale-provinciale de formation de la jeunesse, à Medicine Hat?

2. A combien d'entre eux a-t-on versé le prix d'un billet de retour à la fin de leur terme scolaire?

3. A combien d'entre eux n'a-t-on pas versé le prix du billet de retour?

M. *Fair*.—Mercredi prochain—QUESTION—Le gouvernement est-il en mesure de donner un aperçu des usages futurs du parc national des Bisons à Wainwright?

M. *Bruce*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le colonel Harrison a-t-il visité l'Angleterre durant le mois de mars de cette année?

2. Si oui, quel était l'objet de cette visite?

3. Le colonel Harrison a-t-il fait un rapport au Ministre sur le résultat de cette visite?

M. *Bruce*.—Mercredi prochain—QUESTION—Des discussions ont-elles eu lieu entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien au sujet de la fabrication de chars d'assaut par le Canada?

M. *Bruce*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il demandé à M. Sherman de la *Dominion Foundry and Steel Company*, de Hamilton, de venir à Ottawa afin de le consulter sur la capacité de sa compagnie à produire des plaques de blindage?

2. Si oui, à quelle date?

3. A-t-il soumis des échantillons de plaques de blindage?

4. Si oui, le gouvernement a-t-il fait faire l'essai de ces échantillons et les a-t-il approuvés?

M. *MacInnis*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. Qui sont les membres actuels du Comité exécutif du ministère fédéral des Munitions et fournitures?

2. Quels emplois occupaient-ils avant d'être nommés membres de la Commission des munitions et fournitures?

3. Quelle rémunération chacun reçoit-il (a) en traitement, (b) en allocations de subsistance?

No 14

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 4 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le bill No 6, loi modifiant la loi de la preuve en Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi des pénitenciers et la loi des pénitenciers, 1939.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pénitenciers, et la Loi des pénitenciers, 1939, afin de pourvoir à la translation aux prisons ou pénitenciers des provinces des détenus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et à certains paiements aux provinces afin de les indemniser pour la détention de ces prisonniers en leurs institutions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente alors le bill No 30, loi modifiant la loi des pénitenciers et la loi de 1939 sur les pénitenciers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 23, loi modifiant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 27, loi modifiant la loi du ministère du Revenu national, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 28, loi modifiant la loi de la pension du service civil, 1924, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi d'établissement de soldats au sujet des droits sur les mines et les minéraux concédés au premier soldat colon.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un amendement à la Loi d'établissement de soldats afin d'autoriser le Directeur de l'établissement des soldats, à accorder, avec l'approbation du Ministre, au premier colon-soldat d'une concession, les mines et les minéraux acquis avec le sol, afin d'autoriser aussi le Directeur à disposer des mines et des minéraux gisant sous les terres qui ne sont pas couvertes par un contrat d'achat passé par le premier colon-soldat lui-même.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente alors le bill No 31, loi modifiant la loi d'établissement de soldats, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 3, loi modifiant la loi de pension de la milice, avec l'amendement suivant:

“Page 1, ligne 8: Retrancher le mot “moitié” et le remplacer par les mots “la moitié de”.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Wright—Jeudi prochain—QUESTION—1. Un individu du nom de James Duffin a-t-il occupé un emploi de gardien de troupeaux à la ferme expérimentale de Melfort?

2. Si oui, pendant combien de temps?
3. L'a-t-on destitué et si oui, quel a été le motif de sa destitution?

M. Ross (St-Paul's)—Jeudi prochain—QUESTION—Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

M. Ross (St-Paul's)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

M. Ross (St-Paul's)—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on établi d'autres écoles d'entraînement, semblables à celle de Kingston, pour les officiers de la marine canadienne?

2. Si oui, où, quand les a-t-on ouvertes, et combien de personnes ont reçu leur diplôme de chacune d'elles?

3. Combien de ces diplômés ont-ils été nommés?

4. Quel grade leur accorde-t-on sur réception de leur diplôme?

M. Stokes—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement fédéral est-il propriétaire de certains terrains dans le village de Tweed, Ontario? Si oui, de combien?

2. De qui a-t-il acheté ces terrains, à quelles dates, et pour quels prix?

3. Le gouvernement fédéral est-il propriétaire de certains édifices dans le village de Tweed, Ontario? Si oui, de combien?

4. De qui a-t-il acheté ces édifices, à quelles dates, et à quels prix?

5. L'Etat se sert-il maintenant de tous les terrains dont il est propriétaire? Sinon, qui s'en sert, et à quelles conditions?

**M. Douglas (Weyburn)*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations assermentées, et autres documents, datés entre le 1er août 1939 et le 31 mars 1940, et que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O. 2ème.

M. Black (Yukon)—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la Loi des pensions de vieillesse de façon que les personnes autrement éligibles pour une pension,—ayant résidé dans le territoire du Yukon durant une partie de la période fixée par la Loi pour devenir apte à recevoir la pension de vieillesse, et partie de la période ailleurs au Canada,—recevraient la pension de vieillesse calculée sur une période entière de résidence au Canada; et de façon que les personnes résidant dans le territoire du Yukon et ayant droit autrement à la pension de vieillesse, obtiendraient cette pension aux mêmes conditions que les personnes résidant dans les territoires du Nord-Ouest qui reçoivent maintenant une pension.

No 15

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 5 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Michele Fiorilli, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Maria Theresa Bordorina Fiorilli (aussi nommé Ferrara), de Montréal, P.Q., demeurant présentement à Ste-Catherine, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor*.

De Christina Smith Dunlop Andrique, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Georges Léon Andrique, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Edwards*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 8, Loi concernant la nomination des vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Bill No 7, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'Etat de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 juin, 1940:—Rapport montrant:

1. Est-ce que l'on fabrique des avions à Longueuil, Québec?
2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?
3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?
4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?
5. N'adjuge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritime les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Résumé des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et au marasme de l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2346, daté le 3 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2363, daté le 4 juin, 1940: modifiant les règlements de la Défense du Canada établis par l'arrêté en conseil C.P. 2483, le 3 septembre, 1939, prohibant plusieurs associations d'un caractère subversif au Canada, etc.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Cockeram,—1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînées?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand?

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails?

Le bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 29, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 p.m. jusqu'à 3 heures p.m. demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Harris* (Danforth)—Vendredi prochain—QUESTION—1. A-t-on adjugé cette année l'entreprise de certains ouvrages dans l'île des Perdrix, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, soit à la *Saint John Drydock Company*, soit à une filiale de cette Compagnie?

2. Si oui, quel est le prix mentionné au contrat?

3. Cette entreprise a-t-elle été adjugée après un appel public de soumissions?

4. Sinon, a-t-on demandé à certaines compagnies de soumissionner, et, si oui, quels sont les noms de ces compagnies, et quelle a été la soumission de chacune?

5. Si cette entreprise a été adjugée à la *Saint John Drydock Company*, ou à une filiale de cette société, celle-ci a-t-elle adjugé à d'autres tout ou partie de l'entreprise? Si oui, quel est le nom de l'entrepreneur, et, dans le cas où une partie de l'entreprise seulement aurait été adjugée de nouveau, quelle serait cette partie?

M. *Church*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Des négociations sont-elles pendantes, ou a-t-on renoué des négociations avec le gouvernement américain au sujet de la production et de l'engendrement, à même la rivière Niagara, d'une énergie additionnelle de 10,000 chevaux-vapeur ou de plus qui doit être attribuée à chaque pays pour satisfaire à de plus grands besoins d'énergie hydro-électrique?

2. Déposera-t-on au sujet de cette question, et au sujet de la conservation de la beauté des paysages des chutes Niagara, tous documents accumulés depuis le dépôt du dernier dossier en conformité d'un ordre de la Chambre?

M. *Church*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle a été la cause de l'accident que le vapeur des Grands Lacs, le *Northumberland*, avec 700 passagers à bord, a subi sur le lac Ontario, entre Toronto et Port Dalhousie, le 1er juin?

2. Fera-t-on une enquête?

3. Déposera-t-on copie du rapport ou des conclusions?

4. Le gouvernement pense-t-il à un vapeur plus moderne et supérieur pour l'intensité de ce trafic?

M. *Lacombe*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Des expositions agricoles de la province de Québec ont-elles reçu des octrois du ministère fédéral de l'Agriculture au cours de l'année 1939?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces expositions?

3. Quels sont les montants respectifs des octrois accordés à chacune d'elle?

4. Les mêmes octrois seront-ils accordés aux mêmes expositions au cours de l'année 1940?

M. *Ross* (Souris)—Vendredi prochain—QUESTION—1. A-t-on placé des commandes pour des chariots pour la mitrailleuse Bren?

2. Si oui, quand, et à quelles conditions?

M. *Cockeram*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des immigrants qui sont venus au Canada durant les années 1938, 1939 et 1940?

2. Quel est le pays d'origine desdits immigrants?

M. *White*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

5. A-t-on adjugé chacun de ces contrats à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

M. *White*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

*M. *Black* (Cumberland)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaire, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

*M. *Coldwell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents datés entre le 1er janvier 1937 et le 1er juin 1940, au sujet de la nomination et de la destitution de M. J. N. Stenhouse et de Mme Agnès B. Stenhouse, respectivement instituteur et matrone de la réserve des Indiens de Montréal, Saskatchewan.

*M. *Hansell*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1939 et 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Alberta, ou tout fonctionnaire de cette province, au sujet de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

Mme *Nielsen*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier sans délai l'institution d'un régime national d'assurance-santé afin de sauvegarder la santé du pays qui sera compromise par la guerre actuelle, et afin de prescrire (a) une inspection médicale complète de tous les citoyens sous la direction de fonctionnaires fédéraux de la santé responsables; (b) l'hôpital et un traitement médical gratuits pour toutes les familles dont les revenus réunis sont de moins de \$2,000 par année; (c) et pour tous les autres, un système volontaire, contributoire et bon marché d'assurance sur la santé.

Le premier ministre—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictés pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement.

Considérant que depuis cette date on a adopté plusieurs décrets du conseil pour amender, modifier lesdits Règlements ou pour y ajouter;

Considérant que l'on n'a édicté ces règlements et ces règlements modifiés que parce que l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que des règlements soient pris au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant qu'on croit opportun qu'un Comité de la Chambre étudie lesdits règlements modifiés pour savoir si lesdits règlements satisfont raisonnablement aux besoins du pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants:—

pour étudier et reviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins ayant prêté le serment, et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

No 16

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 6 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 5 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Laura Lucrezia Green Stinson, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Westmount, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edwin Watson Stinson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith.*

D'Henry Carl Mayhew, de Kazubazua, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Pauline Francesca Mayhew, de Kazubazua, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith.*

D'Alfred Reinhold Roller, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hedwig Teresia Laux Roller, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith.*

De Paul Tardif, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Juliette Wilhelmy Tardif, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 10, Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 19, Loi modifiant la Loi des semences, 1937.

Bill No 22, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. Existait-il un contrat entre le ministère de la Défense nationale et quelques-unes des compagnies de salaison canadiennes, quant aux prix des matières alimentaires à être livrées au ministère de la Défense nationale durant la période de six mois commençant le 1er avril 1939?

2. Ce contrat est-il demeuré en force après l'entrée du Canada dans la guerre?

3. Des fournisseurs quelconques ont-ils présenté des réclamations pour des augmentations de prix des marchandises livrées au ministère de la Défense nationale à partir de la date de l'entrée du Canada dans la guerre jusqu'à la fin de la période de six mois mentionnée plus haut?

4. Si oui, pour quel montant?

5. Le cas échéant, a-t-on satisfait à ces demandes?

Par M. Brooks,—1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat les outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assigné des contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

Par M. Hatfield,—1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme ensuite de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Jaques*—Lundi prochain—QUESTION—La Banque du Canada a-t-elle des relations avec la Banque internationale des liquidations, et si oui, quelles sont-elles?

M. *Hansell*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de demandes particulières de souscriptions, des sociétés comme la Croix-Rouge, la Y.M.C.A., la Légion Canadienne, etc., ont-elles faites en Canada, séparément du gouvernement?

2. Quels sont les noms officiels de ces sociétés et quelle est l'adresse de chacune?

3. Ces demandes ont-elles lieu sous la surveillance de l'Etat et par quels moyens cette surveillance s'exerce-t-elle?

4. L'Etat reçoit-il de ces sociétés le rapport financier d'un vérificateur officiel?

5. Si oui, ces rapports financiers des vérificateurs sont-ils à la disposition des membres de la Chambre des communes?

M. *Hansell*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le traitement du Gouverneur de la Banque du Canada?

2. Quel est le traitement de chacun des autres hauts fonctionnaires de la Banque du Canada, à Ottawa, à l'exception du personnel du secrétariat et du bureau?

3. Quel est le traitement de chacun des directeurs de la Banque du Canada, quelle autre rémunération chacun reçoit-il, et quelle somme leur est allouée par jour en frais de déplacement et de subsistance?

4. Depuis le 1er janvier 1936, combien de fois et à quelles dates l'administration de la Banque du Canada s'est-elle réunie?

5. Un membre du gouvernement fédéral siège-t-il avec les directeurs de la Banque? Si oui, quelles sont les attributions de ce ministre?

6. Les procès-verbaux des assemblées de l'administration sont-ils à la disposition des membres de la Chambre des communes?

7. Une partie de la correspondance ou toute la correspondance échangée entre la Banque du Canada et la Banque d'Angleterre est-elle à la disposition des membres de la Chambre des communes?

M. *Graydon*—Lundi prochain—QUESTION—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

M. *Esting*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelle est la superficie de l'aéroport de Salmo, dans la Colombie-Britannique?

2. Quel prix a-t-on versé pour ce terrain?

3. Quelles sont la longueur et la largeur de la piste de départ?

4. En plus du coût du terrain, quelles dépenses a-t-on faites jusqu'aujourd'hui pour la construction de cet aéroport?

M. *Perley*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant l'année 1939, combien d'inspecteurs senior, junior, ou autres, le ministère de l'Agriculture du gouvernement fédéral a-t-il eus à son emploi, dans la province de Saskatchewan pour chacun des services suivants: (a) Produits laitiers; (b) fruits et légumes; (c) bétail et volaille; (d) santé des animaux; (e) inspection des plantes; (f) contrôle des semences, des fourrages et des engrais; (g) fermes expérimentales; (h) entomologie; (i) restauration agricole des Prairies; (j) loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quel était le total des traitements versés aux inspecteurs de chaque service?

3. Quel a été le total des frais de déplacement et autres dépenses versés aux inspecteurs de chaque service?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution, par les postes de Sa Majesté ou autrement, d'un pamphlet dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

*M. *Coldwell*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

No 17

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 7 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De W. G. Bradbury et de quelques milliers d'autres personnes de Toronto, Ontario, tous membres de l'équipe No 1 de défense auxiliaire de Toronto, qui demandent à la Chambre des communes de prier le Gouvernement qu'il consacre tous les efforts possibles, même jusqu'à la limite du capital humain et des ressources de notre vaste Dominion, à venir en aide à notre Empire bien-aimé dans cette lutte titanesque pour la sauvegarde de la démocratie chrétienne;

Et de plus, avant qu'il soit trop tard, d'exiger qu'on inscrive tous les étrangers se trouvant au Canada et qu'on interne pour la durée de la guerre tous les sujets de pays ennemis ou les personnes professant manifestement des opinions subversives quant à la sécurité du Canada; et aussi de demander que le gouvernement fédéral procède immédiatement à l'inscription des hommes au Canada et utilise les ressources matérielles de notre Dominion selon le plan général adopté et aujourd'hui en vigueur dans les Iles britanniques.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Bill No 5, Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de la preuve du Canada.

Bill No 23, Loi modifiant la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Bill No 27, Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre Comité propose que les députés, dont les nom paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Abbott,	Gibson,	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Anderson,	Gladstone,	Mills,
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Gray,	Mutch,
Diefenbaker,	Gregory,	O'Brien,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Kirk,	Pinard,
Factor,	Léger,	Pouliot,
Fair,	Mackenzie (<i>Vancouver-</i>	Power,
Fleming,	Centre),	Roy,
Fournier (<i>Hull</i>),	MacNicol,	Tremblay,
Gershaw,	McCuaig,	Weir.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Bertrand (<i>Laurier</i>),	Hatfield,	McKinnon (<i>Kenora-</i>
Bertrand (<i>Terrebonne</i>),	Healy,	<i>Rainy-River</i>),
Black (<i>Cumberland</i>),	Howden,	McNiven,
Bourget,	Howe,	Mills,
Chevrier,	Isnor,	Mullins,
Corman,	Jackman,	Nicholson,
Coté,	Jaques,	Nielsen (Mme),
Crerar,	Jean,	Nixon,
Damude,	Johnston (<i>London</i>),	O'Brien,
Douglas (<i>Queens</i>),	LaCroix (<i>Québec-</i>	O'Neill,
Dupuis,	Montmorency),	Picard,
Emmerson,	Little,	Pouliot,
Eudes,	Lizotte,	Roebuck,
Factor,	Lockhart,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),
Farquhar,	MacInnis,	Ross (<i>Calgary-Est</i>),
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	MacKinnon (<i>Kootenay</i>	Ross (<i>Souris</i>),
<i>Rosemont</i>),	Est),	Shaw,
Fulford,	MacNicol,	Sissons,
Gingues,	Maybank,	Turner,
Gregory,	McCulloch,	White,
Hanson (<i>Skeena</i>),	McIvor,	Whitman.—60.
Harris (<i>Danforth</i>),		

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Bertrand (<i>Prescott</i>),	Green,	MacKenzie (<i>Lambton-</i>
Bonnier,	Hansell,	<i>Kent</i>),
Casselman (<i>Edmonton</i>	Harris (<i>Grey-Bruce</i>),	McCann,
<i>Est</i>)	Hazen,	McGregor,
Castleden,	Healy,	McIlraith,
Chambers,	Hlynka,	Matthews,
Cleaver,	Hoblitzell,	Mayhew,
Cloutier,	Howden,	Parent,
Coté,	Jutras,	Poirier,
d'Anjou,	Lacombe,	Pottier,
Donnelly,	LaCroix (<i>Québec-Montmo-</i>	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Douglas (<i>Queens</i>),	<i>rency</i>),	Roy,
Durocher,	Lalonde,	Senn,
Eudes,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Stokes,
Evans,	Lockhart,	Telford,
Gibson,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Veniot,
Gillis,	Macdonald (<i>Brantford-</i>	Wood.—50.
Gladstone,	<i>ville</i>)	
Graham,		

(Quorum 15)

No 4

Banques et Commerce

Messieurs

Black (<i>Cumberland</i>),	Graham,	McGeer,
Blackmore,	Gray,	McIlraith,
Bercovitch,	Hanson (<i>York-Sunbury</i>),	McNevin,
Blair,	Harris (<i>Danforth</i>),	Martin,
Casselman (<i>Edmonton-</i>	Hazen,	Maybank,
<i>Est</i>),	Hill,	Mayhew,
Claxton,	Jackman,	Moore,
Cleaver,	Jean,	Perley,
Coldwell,	Johnston (<i>London</i>),	Picard,
Donnelly,	Kinley,	Quelch,
Dubuc,	Lacroix (<i>Beauce</i>),	Raymond,
Eudes,	Laflamme,	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Factor,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Slagt,
Fontaine,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Thorson,
Fournier (<i>Hull</i>),	Macdonald (<i>Brantford-</i>	Tucker,
Fraser (<i>Northumberland</i>),	<i>ville</i>),	Ward,
Fraser (<i>Peterborough-</i>	MacMillan,	Woodsworth.—50.
<i>ouest</i>)	Marier,	

(Quorum 15)

V 17—1½

No 5

Comptes Publics

Messieurs

Abbott,	Fleming,	McCubbin,
Anderson,	Fontaine,	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Authier,	Fournier (<i>Hull</i>),	McGeer,
Bercovitch,	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	McIvor,
Black (<i>Yukon</i>),	<i>Rosemont</i>),	Mullins,
Blanchette,	Fraser (<i>Northumberland</i>),	Mulock,
Bourget,	Fulford,	Purdy,
Brooks,	Gladstone,	Rickard,
Casselman (<i>Grenville-</i>	Golding,	Roebuck,
<i>Dundas</i>),	Grant,	Ross (<i>Hamilton-Est</i>),
Casselman (<i>Edmonton-</i>	Graydon,	Slaght,
<i>Est</i>),	Henderson,	Thorson,
Church,	Homuth,	Tremblay,
Clark,	Isnor,	Tripp,
Coté,	Johnston (<i>Bow River</i>),	Veniot,
Cruikshank,	Leader,	Winkler,
Desmond,	MacInnis,	Wright.—50.
Ferland,	Marshall,	

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Authier,	Golding,	McNevin,
Aylesworth,	Hallé,	Mullins,
Black (<i>Châteauguay-</i>	Harris (<i>Grey-Bruce</i>),	Nielsen (<i>Mme</i>),
<i>Huntingdon</i>),	Hatfield,	Perley,
Blair,	Henderson,	Poirier,
Cardiff,	Jutras,	Queleh,
Clark,	Kirk,	Rennie,
Cruikshank,	Lafontaine,	Rhéaume,
Davidson,	Lalonde,	Rickard,
Dechêne,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Ross (<i>Souris</i>),
Desmond,	Leader,	Ross (<i>Middlesex-Est</i>),
Diefenbaker,	Leclerc,	Rowe,
Donnelly,	Léger,	Senn,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Lizotte,	Soper,
Douglas (<i>Queens</i>),	MacDiarmid,	Sylvestre,
Dupuis,	MacGarry,	Tomlinson,
Fair,	MacKenzie (<i>Lambton-</i>	Turgeon,
Ferron,	<i>Kent</i>),	Tustin,
Fontaine,	Matthews,	Weir,
Gardiner,	McCuaig,	Wright.—60.
Gershaw,	McCubbin,	

(Quorum 20)

No 7**Règlement**

Messieurs

Bertrand (<i>Prescott</i>),	Graydon,	McLarty,
Brunelle,	Jaques,	McLean (<i>Simcoe-Est</i>),
Cockeram,	MacLean (<i>Cap-Breton</i>	O'Neill,
Denis,	<i>nord-Victoria</i>),	Rennie,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Marier,	Ross (<i>Moose Jaw</i>),
Edwards,	Marshall,	Stokes,
Golding,	McGibbon,	Sylvestre.—20.

(Quorum 8)

No 8**Marine et Pêcheries**

Messieurs

Bradette,	Hazen,	Pottier,
Brooks,	Kinley,	Reid,
Brunelle,	Kuhl,	Roy,
Crête,	Lapointe (<i>Matapédia-</i>	Ryan,
Dechène,	<i>Matane</i>),	Stirling,
Deslauriers,	Leduc,	Telford,
Farquhar,	MacInnis,	Tomlinson,
Ferron,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Tripp,
Gauthier,	MacMillan,	Tustin,
Gillis,	McCann,	Veniot,
Green,	McLean (<i>Simcoe-Est</i>),	Ward,
Hanson (<i>Skeena</i>),	Neill,	Warren,—35.

(Quorum 10)

No 9**Mines, forêts et cours d'eau**

Messieurs

Adamson,	Grant,	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Authier,	Hansell,	McKinnon (<i>Kenora-</i>
Black (<i>Yukon</i>),	Hill,	<i>Rainy River</i>),
Bradette,	Hurtubise,	Nielsen (Mme),
Brooks,	Johnston (<i>Bow-River</i>),	Parent,
Cockeram,	Lacroix (<i>Beauce</i>),	Sanderson,
Crerar,	Lafontaine,	Sinclair,
d'Anjou,	Leduc,	Sylvestre,
Edwards,	Little,	Tremblay,
Esling,	MacNicol,	Tripp,
Evans,	McCann,	Turner,
Furniss,	McCulloch,	Warren.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles et internationales

Messieurs

Abbott,	Hanson,	McCann,
Blackmore,	Hoblitzell,	McNiven,
Bruce,	Homuth,	Mutch,
Church,	Jean,	Neill,
Côté,	Laflamme,	Nixon ,
Dubuc,	Léger,	Roebuck,
Deslauriers,	MacGarry,	Ross (<i>Calgary Est</i>),
Eudes,	MacInnis,	Ross (<i>Hamilton Est</i>),
Fournier (<i>Maisonneuve- Rosemont</i>),	MacKenzie (<i>Necpawa</i>),	Sanderson,
Gingues,	MacMillan,	Slaght,
Goulet,	MacNicol,	Stirling,
	Massey,	Turgeon.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs *

Blanchette,	Pinard,	Rowe,
Claxton,	Pouliot,	Shaw,
Esling,	Ross (<i>Middlesex Est</i>),	Sinclair,
Hlynka,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),	Ward.—12.

(Quorum 7)

No 12

Impresions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Bercovitch,	Ferland,	McGregor,
Bertrand (<i>Terrebonne</i>),	Fleming,	McNevin,
Blanchette,	Fraser (<i>Peterborough-</i>	Mills,
Bourget,	<i>ouest</i>),	Moore,
Casselman (<i>Grenville-</i>	Furniss,	Mulock,
<i>Dundas</i>),	Goulet,	Nicholson,
Castleden,	Grant,	Purdy,
Chambers,	Green,	Rhéaume,
Chevrier,	Hallé,	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Claxton,	Healy,	Sinclair,
Cloutier,	Hlynka,	Sissons,
Corman,	Hurtubise,	Soper,
Damude,	Kuhl,	Tucker,
Denis,	Leader,	Tustin,
Dubois,	MacDiarmid,	Weir,
Durocher,	MacKinnon (<i>Kootenay-</i>	White,
Edwards,	<i>Est</i>),	Whitman,
Emmerson,	MacLean (<i>Cap Breton</i>	Winkler,
Esling,	<i>Nord-Victoria</i>),	Wood.—54.
Evans,		

No 13

Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Monsieur l'Orateur et messieurs

Adamson,	Goulet,	Mayhew,
Aylesworth,	Graham,	Moore,
Blanchette,	Green,	Poirier,
Bruce,	Henderson,	Pouliot,
Cardiff,	Howden,	Purdy,
Casselman (<i>Grenville-</i>	Hurtubise,	Raymond,
<i>Dundas</i>),	Jaques,	Reid,
Castleden,	Jean,	Rickard,
Coté,	Lizotte,	Rogers,
Emmerson,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Eudes,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Shaw,
Farquhar,	MacKenzie (<i>Lambton-</i>	Telford,
Fontaine,	<i>Kent</i>),	Winkler,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	MacMillan,	Wood,
<i>Rosemont</i>),	Marier,	Woodsworth.—44.
Gershaw,	Martin,	

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'Etat dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

M. Rogers, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

237 Administration..	\$ 43,000 00
238 Aliments et drogues..	174,565 00
239 Opium et narcotiques..	46,005 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 20 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi lundi prochain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Desmond*—Lundi prochain—QUESTION—La royale Gendarmerie à cheval du Canada fait-elle la patrouille dans l'île Walpole?

M. *Desmond*—Lundi prochain—QUESTION—1. Est-ce qu'il y a une unité de mitrailleuses à Chatham, Ontario?

2. Si oui, est-elle complètement outillée de mitrailleuses?

M. *Desmond*—Lundi prochain—QUESTION—1. Les municipalités ont-elles l'autorité de former une garde nationale?

2. Le ministère de la Défense nationale fournira-t-il des carabines et des munitions à la garde nationale organisée par les municipalités?

M. *Desmond*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il organisé un service de défense par la garde nationale dans les villes-frontière de l'Ouest de l'Ontario?

2. A-t-on stationné un autre corps de milice dans les villes-frontière depuis le départ du régiment écossais d'Essex?

M. *Desmond*—Lundi prochain—QUESTION—1. La Royale gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle le droit, sans recourir aux municipalités, de prendre l'initiative de poursuivre devant la justice les étrangers ennemis qui enfreignent les règlements de guerre, ou d'adopter toute autre procédure?

2. Quelle loi autorise des poursuites contre les étrangers qui commettent des infractions à la Loi des mesures de guerre?

M. *Fair*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement se propose-t-il de modifier la Loi sur la Commission du blé, comme l'a conseillé le ministre de l'Agriculture, et de verser un paiement intérimaire sur le blé de la récolte de 1939?

M. *Marshall*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer durant la présente session du Parlement des copies des rapports de l'Auditeur général et des rapports des divers ministères fédéraux pour l'année terminée le 31 mars 1940?

M. *Marshall*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le prix mentionné au contrat pour la construction de chacun des édifices suivants: (a) terminus postal de Québec; (b) terminus postal de Toronto; (c) édifice de la Cour Suprême?

2. Le 31 mars 1940, quels montants avaient-on dépensés pour chacun de ces édifices?

3. Le gouvernement se propose-t-il de terminer maintenant ces édifices?

4. Si l'on a arrêté les travaux temporairement ou pour la durée de la guerre, quelle indemnité donnera-t-on aux entrepreneurs dans chaque cas?

M. *Graydon*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis que la Loi a été mise en vigueur, combien de "taxes convenues", la Commission des transports a-t-elle approuvées sous l'empire des dispositions de la Partie V de la Loi des transports, 1938?

2. Combien de ces demandes a-t-elle refusées?

M. Graydon—Lundi prochain—QUESTION—1. (a) Durant chacune des années civiles écoulées de 1936 à 1939 inclusivement, (b) durant chacun des mois écoulés de janvier à mai, 1940, inclusivement, quelle a été la valeur des pièces d'autos usagés que le Canada a importées des Etats-Unis?

2. (a) Durant chacune des années civiles écoulées de 1936 à 1939 inclusivement, (b) durant chacun des mois écoulés de janvier à mai, 1940, inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des déchets de fer que le Canada a importés des Etats-Unis?

M. Graydon—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il fourni quelque somme d'argent pour l'enregistrement volontaire des femmes canadiennes qui a commencé en 1939?

2. Si oui, combien?

3. Le gouvernement collabore-t-il à l'enregistrement mentionné plus haut?

4. Si oui, de quelle façon?

M. Cockeram—Lundi prochain—QUESTION—Des outillages de réparation suffisants sont-ils disponibles aux aéroports de Camp Borden et de Trenton pour permettre au personnel de mécaniciens de tenir en opération le nombre maximum d'avions?

M. Jackman—Lundi prochain—QUESTION—1. Les avions des Lignes aériennes Trans-Canada sont-ils utilisables pour la guerre si on les modifiait légèrement?

2. Si oui, les a-t-on offerts à la Grande-Bretagne dans le danger actuel? Sinon, pourquoi?

3. A-t-on donné au personnel volant et au personnel de terre des Lignes aériennes Trans-Canada, l'avantage de s'enrôler, comme unité, pour service outre-mer?

M. Fair—Lundi prochain—QUESTION—1. A quelle date a-t-on nommé M. W. R. Campbell, président de la Commission d'achat de guerre?

2. A quelle date a-t-il abandonné cette charge?

M. Fair—Lundi prochain—QUESTION—1. Chaque année, de 1929 à 1939 inclusivement, quelle a été la valeur du charbon extrait en Canada?

2. Durant la période écoulée du 1er septembre 1939 au 31 mai 1940, quelle a été la valeur du charbon extrait en Canada?

3. Chaque année, de 1929 à 1939 inclusivement, quelle a été la valeur du charbon acheté (a) des Etats-Unis d'Amérique, et (b) des autres pays?

4. Du 1er septembre 1939 au 31 mai 1940, quelle a été la valeur du charbon acheté (a) des Etats-Unis d'Amérique, et (b) des autres pays?

M. Neill—Lundi prochain—QUESTION—1. Qui sont les membres actuels de la Commission des allocations aux personnes à charge?

2. Quelles charges occupaient-ils avant de devenir membres de ladite Commission?

3. Quelle rémunération chacun reçoit-il (a) en traitement, (b) en frais de subsistance?

4. Combien de fonctionnaires sont maintenant à l'emploi de la Commission?

**M. Rowe*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, propositions et autre correspondance échangés durant l'année passée entre M. William Allen, Commissaire de l'Agriculture du Canada en Angleterre et tout ministère de l'Etat canadien, au sujet de la vente, dans les îles britanniques, de dérivés du porc, de produits laitiers, de fruits et d'autres conserves de matières alimentaires.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements afin de clarifier, et, sous certains aspects, d'augmenter les attributions du Ministre, de prescrire une organisation plus complète du Ministère, y compris la nomination de fonctionnaires additionnels et la rémunération pour leurs services.

No 18

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 10 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Goldie Wolfe Goldberg, de Montréal, P.Q., épouse de Mendle Goldberg.

De Denis Calvert Kerby, de Montréal, P.Q., époux d'Esther Helen Mitchell Kerby.

De Henry Carl Mayhew, de Kazabazua, P.Q., époux de Pauline Francesca Evans Meyhew.

De Dorothea Frances Poyser MacDermid, de Vankleek Hill, Ont., épouse de William Stuart MacDermid, de Thurso, P.Q.

De Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, de Westmount, P.Q., épouse de Luke Antony Vincent Morrissey.

D'Alfred Reinhold Roller, de Montréal, P.Q., époux de Hedwig Theresia Laux Roller.

De Laura Lucrezia Green Stinson, de Westmount, P.Q., épouse d'Edwin Watson Stinson.

De Gertie Schwartz Simak, de Montréal, P.Q., épouse de Louis William Simak.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury):—

Attendu que l'Italie a annoncé son intention d'entrer en guerre au côté de l'Allemagne et contre les Puissances alliées;

Attendu qu'un état de guerre existe présentement entre le Royaume-Uni et la France d'une part, et l'Italie d'autre part;

Attendu que dès le début de la guerre le Parlement du Canada a décidé d'appuyer le Royaume-Uni et la France dans leur effort déterminé en vue de résister à l'agression et de préserver la liberté;

Il y a lieu pour les chambres du Parlement d'approuver l'entrée du Canada dans un état de guerre avec l'Italie et cette Chambre l'approuve.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur motion de M. Mackenzie King la Chambre s'ajourne alors à 3 heures 40 p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Douglas (Weyburn)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quelle somme l'Etat a-t-il dépensée pour les modifications apportées à l'édifice de la *International Harvester* à Weyburn, Saskatchewan, afin d'en faire une caserne pour le régiment du sud de la Saskatchewan?

2. Quel loyer mensuel l'Etat verse-t-il à la *International Harvester Company* afin de pouvoir se servir de cet édifice?

3. Quel est le total des loyers versés jusqu'aujourd'hui?

4. Le gouvernement se propose-t-il de ne plus se servir de cette caserne pour l'entraînement des troupes canadiennes?

M. Shaw—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quel a été le total des dépenses pour l'aéroport de Penhold, Saskatchewan?

2. Quelle partie de cette somme représente le prix d'achat de la propriété?

3. Quelle partie de cette somme est allée (a) à des ouvriers de la localité, (b) à des ouvriers du dehors?

4. Les travaux de cette entreprise ont-ils été exécutés à forfait?

5. Si oui, combien d'entreprises différentes a-t-on adjudgées, à qui et à quelles dates les a-t-on adjudgées?

M. Shaw—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien de Canadiens reçoivent la pension de vieillesse?

2. Quelle partie de la pension de vieillesse, le gouvernement fédéral verse-t-il dans chaque province?

3. Chaque année, depuis 1930, quel montant total le gouvernement fédéral a-t-il versé en pensions de vieillesse?

M. Shaw—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

M. Tucker—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on attiré l'attention du ministre des Finances sur le jugement récent de la Cour d'appel de la Saskatchewan dans la cause de la *Prudential Insurance Company of America* versus Emil et Ora Berg et al?

2. Prendra-t-on des mesures pour porter ledit jugement en appel devant la Cour Suprême du Canada, ou, sinon, étudiera-t-on la question de modifier la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers afin d'accorder aux bureaux de revision le pouvoir spécifique de différer les versements dus sous l'empire des propositions, lorsque le débiteur obtiendra de quelque fonctionnaire responsable un certificat de manque de récolte?

M. Grandon—Mercredi prochain—QUESTION—Chaque mois, depuis le 1er janvier 1939, combien de gallons de (a) lait, de (b) crème, le Canada a-t-il exportés aux États-Unis?

M. *Graydon*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Chaque année, sous l'empire de la loi pour l'amélioration des maisons, combien de prêts a-t-on consentis (a) en Canada, (b) dans le comté de Peel?

2. Quelle somme a-t-on ainsi prêtée chaque année (a) en Canada, (b) dans le comté de Peel?

M. *Graydon*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Sous l'empire des dispositions de la Loi nationale sur le logement, 1938, combien de prêts a-t-on consentis en conformité (a) de la Partie I, (b) de la Partie II, (c) de la Partie III, de ladite loi, (1) en Canada, (2) dans le comté de Peel?

2. Quel est, dans chaque cas, le total du montant ainsi prêté

Le ministre des Munitions et Approvisionnements—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et Approvisionnements afin de clarifier les attributions du ministre, et sous certains aspects, d'augmenter ses pouvoirs d'acquiescer des munitions et des approvisionnements, soit par achat, soit autrement, et afin de l'autoriser à construire et à compléter des ouvrages de défense, à retenir les services de différentes personnes, etc.

No 19

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 11 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des Mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2505, daté le 10 juin, 1940, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2483, daté le 3 septembre, 1939, au sujet de l'enregistrement de tous les étrangers d'origine allemande ou italienne.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?
2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?
3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?
4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?
5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?
2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:

1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940,—Etat montrant:

1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940; état montrant:—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940, état montrant:—1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnées plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

M. Mackenzie King propose,—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictés pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement.

Considérant que depuis cette date on a adopté plusieurs décrets du conseil pour amender, modifier lesdits Règlements ou pour y ajouter;

Considérant que l'on n'a édicté ces règlements et ces règlements modifiés que parce que l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que des règlements soient pris au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant qu'on croit opportun qu'un Comité de la Chambre étudie lesdits règlements modifiés pour savoir si lesdits règlements satisfont raisonnablement aux besoins du pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants:— MM. Bertrand (Laurier), Brooks, Claxton, Coldwell, Diefenbaker, Dupuis, Factor, Green, Ilsley, Marshall, Maybank, McKinnon (Kenora-Rainy River), Ross (Calgary-est), Slaght et Turgeon, pour étudier et reviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins ayant prêté le serment, et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Un débat s'élève sur cette motion et ledit débat est ajourné sur motion de M. Slaght.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Graydon*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années écoulées de 1936 à 1939, inclusivement, et chaque mois de l'année 1940 jusqu'à la fin de mai, combien de pores sont morts du choléra en Canada?

2. Durant chacune des périodes mentionnées plus haut, quel a été le total des indemnités que l'Etat a versées aux propriétaires de pores?

M. *Graydon*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il indiqué au gouvernement du Royaume-Uni le nombre d'enfants que le Canada est prêt à accepter en vertu des arrangements d'évacuation?

2. Si oui, quel nombre a-t-il indiqué?

3. Quand le premier contingent d'enfants arrivera-t-il au Canada?

M. *Graydon*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien d'entreprises de distribution des dépêches dans les campagnes du Canada a-t-on offertes pour soumissions durant l'année civile 1939?

2. Combien de contrats du même genre a-t-on renouvelés durant cette période?

3. Quel a été le nombre moyen de milles que les courriers des postes canadiennes ont parcourus durant l'année civile 1939?

4. En 1939, quel a été, par mille et par année, le prix moyen mentionné au contrat pour les divers circuits de distribution des dépêches dans les campagnes du Canada?

M. *Graydon*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien de licences de postes récepteurs a-t-on délivrées durant la dernière année financière au Canada?

2. Durant la dernière année financière, combien de personnes ont été poursuivies et condamnées à une amende parce qu'elles n'avaient pas obtenu ces licences?

3. Durant la dernière année, quel a été le total des sommes perçues de la vente des licences de postes récepteurs?

4. Et quel a été le coût de cette perception?

M. *McKinnon* (Kootenay Est)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Qui est le maître de poste de Tignish, île du Prince-Edouard?

2. Depuis combien de temps occupe-t-il cette charge?

3. L'a-t-on suspendu récemment? Si oui, pour quel motif?

4. L'a-t-on réinstallé, et si oui, pour quel motif?

5. Quelle est la rémunération approximative du titulaire de cette charge?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on de nouveau arrêté les travaux au bureau de poste de Toronto? Si oui, pour quelle raison?

2. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on dépensée pour ce bureau, (a) pour le terrain, (b) pour les constructions, quels travaux ont été exécutés et quels travaux doivent être exécutés?

3. Durant les deux dernières années pour lesquelles les statistiques sont complètes, quelles ont été les recettes postales de Toronto?

M. *Black* (Cumberland)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien d'études a-t-on faites relativement au dragage du port et de l'entrée du port de Pugwash, Nouvelle-Ecosse, et quelles sont les dates de chacune de ces études?

2. Quelle est la profondeur proposée, à marée haute ordinaire, et quelle est la largeur de la passe pour laquelle on a préparé des études et des estimés?

3. Quel est le nombre estimatif de verges cubes des diverses sortes de matériaux qui doivent être enlevés et quel est, par verge, le coût estimatif de cet enlèvement?

4. Quel est le total des frais estimatifs de ce projet de dragage?

M. *Black* (Cumberland)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

M. *Bruce*.—Jeudi prochain—QUESTION—Vu la décision que le gouvernement des Etats-Unis a prise d'exiger des passeports et des visas des Canadiens et d'autres personnes qui visitent les Etats-Unis, le gouvernement canadien adoptera-t-il une mesure du même genre afin de protéger le Canada contre le danger de l'entrée en Canada d'Allemands ou d'agents des nazis?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité de charbon allemand a-t-on importé au Canada en 1939?

2. Une partie de ce charbon a-t-il été en définitive vendu aux consommateurs canadiens comme charbon gallois?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Les arsenaux de l'Etat à Québec et à Lindsay, travaillent-ils à plein rendement?

2. Si non, quel usage en fait-on?

3. Quel est le nombre des ouvriers qui y sont occupés?

M. *Bruce*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien d'immigrants de toutes les nationalités a-t-on admis en Canada en 1939?

2. Quel est le nombre d'immigrants de chaque race?

3. Existe-t-il une quotité d'admissibles pour chaque pays? Si oui, quelle est-elle?

4. A-t-on dépassé cette quotité pour un groupe quelconque, et si oui, pour lequel, et de combien?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—Durant les années 1938 et 1939, quelles ont été la quantité et la valeur des importations de beurre, de fromage, et d'œufs provenant (a) des Etats-Unis, (b) d'autres pays?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on interné peu après le début de la guerre, un individu du nom de Moser, de Regina, Saskatchewan?
2. Si oui, l'a-t-on libéré depuis, quand, et dans quelles circonstances?

*M. *Black* (Cumberland)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

*M. *Bruce*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre.

No 20

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 12 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Paul F. Bred, de Winnipeg, Manitoba, et autres personnes de Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui demandent l'adoption d'une loi pour les former en corporation sous le nom de "Pool Insurance".—M. *McNiven* (Ville de Regina).

De Sophie Kassian (connue en religion sous le nom de Sœur Elizabeth), et d'autres religieuses, toutes faisant partie d'un ordre religieux de l'église catholique sous le nom des Sœurs Servantes de Marie Immaculée, d'Edmonton, Alberta, qui demandent l'adoption d'une loi pour les former en corporation sous le nom des Sœurs Servantes de Marie Immaculée, et pour leur permettre de fusionner les corporations provinciales des Sœurs ruthènes de l'Immaculée Conception d'Alberta, les Sœurs ruthènes de l'Immaculée Conception de Saskatchewan et les Sœurs catholiques ruthènes de l'Immaculée Conception du Manitoba.—M. *Lapointe* (Lotbinière).

D'Eleanor Mabel Campbell Townsend, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Stewart Ross Townsend, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

D'Ethel Cahan Naihouse, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Morris Naihouse, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De John Roy Fumerton, de Témiscaming, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ines Marie Ray Fumerton, de Témiscaming, P.Q., demeurant à l'heure actuelle dans le Royaume de Suède, Europe, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Edith Leanora Holland Bonet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Russell Bonet, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

Aussi.—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 22 mai, 1940:—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour porcs vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940:—Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande, et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1940:—Etat montrant:—

1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:—(1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières; (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillant à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

8. Quels spécialistes autres que M. Gillespie a-t-on amenés au Canada pour fournir leur aide dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

9. Quels autres marchés les différents ministères de l'Etat ont-ils adjugés à la *John Inglis Company Limited*?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940:—Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importé des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité desdites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur le marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (St. Paul's).—Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St. Paul's).—1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. White.—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

5. A-t-on adjugé chacun de ces contrats à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

Par M. White,—1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marché pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

Par M. Graydon,—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Shaw,—1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations assermentées, et autres documents, datés entre le 1er août 1939 et le 31 mars 1940, et que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O. 2ème.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

Par M. Hansell,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1939 et 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Alberta, ou tout fonctionnaire de cette province, au sujet de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Par M. Coldwell,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

Par M. Rowe,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, propositions et autre correspondance échangés durant l'année passée entre M. William Allen, Commissaire de l'Agriculture du Canada en Angleterre et tout ministère de l'Etat canadien, au sujet de la vente, dans les îles britanniques, de dérivés du porc, de produits laitiers, de fruits et d'autres conserves de matières alimentaires.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et Approvisionnements afin de clarifier les attributions du ministre, et, sous certains aspects, d'augmenter ses pouvoirs d'acquérir des munitions et des approvisionnements, soit par achat, soit autrement, et afin de l'autoriser à construire et à compléter des ouvrages de défense, à retenir les services de différentes personnes, etc.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, destiné à former un comité spécial pour étudier et réviser les Règlements de la Défense du Canada.

Et le débat se poursuivant ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bruce.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification:—

Bill N° 29, loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la Cité d'Ottawa.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 5 hrs 15 p.m. jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Lacombe*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle a été au cours des années 1938, 1939 et 1940 la valeur des produits de l'érable? (a) au Canada? (b) dans la province de Québec?

2. Quel a été le montant de nos exportations de ces produits durant la même période? (a) aux Etats-Unis d'Amérique? (b) dans le Royaume-Uni?

M. *Aylesworth*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

M. *Blackmore*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outil-lange nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien, dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

M. *Johnston* (Bow-River)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour augmenter la production d'huile dans l'Alberta et d'autres parties du Canada?

2. Le gouvernement fait-il des plans pour construire une canalisation à partir de l'Alberta jusqu'à la côte du Pacifique ou jusqu'à la tête des Grands Lacs?

3. Quelles études et quelles explorations additionnelles auront-elles lieu en Alberta et dans d'autres parties du Canada afin de tenter sérieusement d'augmenter notre production d'huile?

M. *Cockeram*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant l'année 1939, quelle quantité de maïs a-t-on importé au Canada pour en fabriquer des dérivés?

2. Durant l'année 1939, quelle quantité de maïs a-t-on importé au Canada pour d'autres fins que d'en fabriquer des dérivés?

3. De quels pays a-t-on importé ce maïs?

4. Quelle était la valeur de ces importations?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un aéroport à ou proche la ville de Moose-Jaw?

2. Si oui, cet aéroport servira-t-il au Plan d'entraînement aérien de l'empire?

3. Quand le gouvernement a-t-il pris la décision d'établir cet aéroport?

4. Depuis le 26 mars 1940, des représentations ont-elles été faites par écrit, ou par des délégations, soit au gouvernement, soit à tout ministère, au sujet de l'établissement à Moose-Jaw d'un aéroport pour le Plan d'entraînement aérien de l'empire?

5. Si oui, à quel ministère ou à quels ministres a-t-on fait ces représentations?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

M. *Perley*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis le début des hostilités, le 2 septembre 1939, combien de soldats de l'Armée de Sa Majesté ont-ils été à l'entraînement aux terrains de Woodstock?

2. Quel a été le nombre des soldats à cet endroit durant chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1939, et janvier, février, mars et avril 1940?

*M. *Castleden*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossier contenant (a) une liste de tous les districts de la Saskatchewan qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une crise nationale dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (b) une liste des districts de la même province qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une récolte déficitaire dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (c) une liste nominative de tous les individus qui ont reçu une allocation par acre pour des fermes autres que celles des zones mentionnées plus haut, de même qu'une description légale de ces fermes.

*M. *Perley*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous contrats, lettres, correspondance, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, datés du 1er septembre 1939 à aujourd'hui, et qui ont trait à l'établissement d'un aéroport et d'une succursale d'entraînement aérien à ou proche Moose-Jaw, Saskatchewan.

No 21

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 13 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le cinquième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*, pour une Loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De Paul F. Bredt, de Winnipeg, Manitoba, et autres, pour une loi constituant en corporation *Pool Insurance*.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury),— Que, en cette occasion de l'observation officielle au Canada de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté le Roi George VI, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté dans les termes suivants:

A SA TRÈS EXCELLENCE MAJESTÉ LE ROI,
TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les membres de la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons présenter nos loyaux et affectueux compliments à Votre Majesté en ce jour consacré à l'observation officielle, au Canada, de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté.

Il y a juste un an, Votre Majesté et Sa Gracieuse Majesté la Reine receviez les acclamations unanimes du peuple canadien au terme de votre mémorable tournée du Dominion. Aujourd'hui, nos sentiments de loyauté et d'affection pour Votre Majesté, ainsi que notre amour pour la liberté des institutions britannique que symbolise la Couronne, sont plus profonds et plus forts que jamais.

Nous avons, avec toute la fierté de notre loyal attachement, été les témoins de l'indomptable courage, de la sagesse et de la compréhension dont Votre Majesté a fait preuve dans l'accomplissement de son grand et solennel devoir.

A cette heure sombre, alors que l'impitoyable ambition d'hommes pervers a brisé l'espérance du monde civilisé, le peuple canadien se rappelle vivement avec quelle fidélité vous avez tâché à prévenir la calamité qui met en péril l'indépendance des nations.

Vos peuples sont résolus à défendre les libertés de l'humanité. Inébranlables dans la plus noble des causes, tous unis vers un même objet, l'inspiration de votre exemple ranime notre courage.

Nous prions la Divine Providence de guider et de protéger Votre Majesté dans l'accomplissement de vos très hauts devoirs, de soutenir votre énergie et d'assurer pendant de nombreuses années la gloire de Votre Trône séculaire.

Après discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Bercovitch, Bertrand (*Terrebonne*), Blanchette, Bourget, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Damude, Denis, Dubois, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser (*Peterborough-ouest*), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (*Kootenay-Est*), MacLean (*Cap-Breton-Nord-Victoria*), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (*St. Paul's*), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront, de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et Messieurs Adamson, Aylesworth, Blanchette, Bruce, Cardiff, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden, Côté, Emmerson, Eudes, Farquhar Fontaine, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (*Halifax*), MacKenzie (*Neepawa*), MacKenzie (*Lambton-Kent*), MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Rogers, Ross (*St. Paul's*), Shaw, Telford, Winkler, Wood et Woodsworth, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940,—Relevé indiquant:—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

La question suivante inscrite au feuillet est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Hatfield,—Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution par les postes de Sa Majesté ou autrement d'un pamphlet, dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, comme suit:—Considérant que la Loi des mesures de guerre, Chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, stipule que le Gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Considérant qu'en raison de l'existence appréhendée de l'état de guerre, une proclamation a été émise le 1er septembre 1939, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, et que des mesures ont été édictées pour la défense du Canada;

Considérant que le 3 septembre 1939, l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de ladite Loi des mesures de guerre et qu'il contient les Règlements de la Défense du Canada, numérotés de 1 à 64 inclusivement;

Considérant que depuis cette date on a adopté plusieurs décrets du conseil pour amender, modifier lesdits Règlements ou pour y ajouter;

Considérant que l'on n'a édicté ces règlements et ces règlements modifiés que parce que l'intérêt public et la sécurité du pays exigeaient que des règlements soient pris au sujet d'affaires comme la sécurité intérieure, l'empêchement du sabotage, la conduite à tenir envers les aubains, la surveillance des moyens de transport, la protection des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, la direction du commerce, la navigation, l'aviation civile, le transport et les autres formes d'activité;

Considérant que l'on croit opportun qu'un Comité de la Chambre étudie lesdits règlements modifiés pour savoir si lesdits règlements satisfont raisonnablement aux besoins du pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Brooks, Claxton, Coldwell, Diefenbaker, Dupuis, Factor, Green, Ilsley, Marshall, Maybank, McKinnon (Kenora-Rainy-River), Ross (Calgary Est), Slaght, Turgeon, pour étudier et réviser les règlements mentionnés plus haut; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins ayant prêté le serment, et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Et le débat se poursuivant;

M. Lapointe (Québec-est), propose en amendement: Que la résolution soit modifiée par l'addition des mots suivants après les mots "plus haut" dans la quatrième ligne avant la fin; "ainsi que la question des peines imposer pour infraction auxdits règlements et pour tout autre attentat à la sûreté de l'Etat".

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des Mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2527, daté le 12 juin, 1940: pour déclarer illégales certaines organisations italiennes au Canada.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King, destiné à former un comité spécial pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada et sur le projet en amendement de M. Lapointe (Québec-est).

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est agréé.

Et la motion principale, telle que modifiée, est alors mise aux voix, et agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à fournir des moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité de nitrate de soude a-t-on importée au Canada durant les derniers seize mois?

2. De quels pays a-t-on importé cette soude?

3. Quelle quantité a été expédiée à des ports canadiens?

4. Quelle quantité a-t-on expédiée à des ports américains?

5. Quelle était la valeur du nitrate de soude expédié en Canada?

M. *Fair*—Lundi prochain—QUESTION—Quelle était la valeur de l'outillage de guerre acheté entre le 20 septembre 1939 et le 10 avril 1940, de (a) la *Ford Motor Company*, (b) de la *General Motors Corporation* et (c) de la *Chrysler Corporation*?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelles propositions la Commission Tory a-t-elle soumises relativement à un approvisionnement national de combustible?

2. Quels ont été les frais de cette Commission?

3. Certaines propositions ont-elles été mises en œuvre, et si oui, par qui?

4. Le rapport conseillait-il un programme national du combustible comme cette Chambre l'a proposé en 1923?

5. Le rapport touchait-il aux importations de charbon russe et allemand?

6. Quelle mesure prend-on pour préserver le Canada d'une famine de combustible durant l'hiver prochain?

M. *Black* (Cumberland)—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis 1936, a-t-on versé à Mme Margaret V. Inness, de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, des loyers, des droits de quai ou une allocation quelconque pour l'amarrage, l'accostage à quai, ou la mise dans un hangar de la drague de l'Etat?

2. Si oui, quels comptes a-t-on présentés à l'Etat chaque année, et quels paiements l'Etat a-t-il faits chaque année?

3. Le gouvernement continue-t-il à se servir de ce quai, et quels paiements additionnels le gouvernement fera-t-il pour ce quai?

M. *Tustin*—Lundi prochain—QUESTION—1. M. Lewis Duncan, C.R. est-il présentement à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointements ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

M. *Tustin*—Lundi prochain—QUESTION—1. M. S. W. Fairweather, du Chemin de fer National-Canadien, est-il présentement à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quelles sont ses fonctions spécifiques?
4. Sous l'autorité de qui travaille-t-il?
5. Le cas échéant, quels appointements ou traitement lui sont-ils versés?
6. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?

M. *Black* (Cumberland)—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis 1936, l'Etat s'est-il servi, pour des ouvrages dans Queens-Lunenburg, de l'outillage de dragage dont M. Merril D. Rawding est en partie propriétaire?

2. Si oui, à quels endroits s'est-on servi de cet outillage, l'ouvrage a-t-il été exécuté après appel de soumissions et adjudication des marchés, ou à un prix par unité?

3. Quelle somme a-t-on versée pour chacun de ces endroits, durant chaque année financière, depuis 1935, quels étaient les prix à l'unité ou les prix mentionnés au contrat, et quel a été le paiement total pour chaque ouvrage?

4. Cet outillage doit-il exécuter quelques ouvrages en 1940, et si oui, quels sont les détails quant aux endroits, aux quantités et aux prix?

M. *Harris* (Danforth)—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on adjugé cette année à la *Saint-John Drydock Company*, ou à une filiale de cette compagnie, une entreprise de fortifications ou d'ouvrages de nature similaire, dans l'île aux Perdrix, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Si oui, quel est le prix mentionné au contrat?

3. Cette entreprise a-t-elle été adjugée après un appel public de soumissions?

4. Sinon, a-t-on demandé à des compagnies de soumissionner, et si oui, quels sont les noms de ces compagnies et quelle a été la soumission de chacune?

5. Si l'on a adjugé cette entreprise à la *Saint-John Drydock Company* ou à une filiale de cette compagnie, cette compagnie a-t-elle adjugé à d'autres tout ou partie de cette entreprise? Si oui, quel était le nom de l'entrepreneur, et si une partie de l'entreprise seulement a été adjugée à d'autres, quelle était cette partie?

*M. *Black* (Cumberland)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé un emploi, indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
277	<i>Lundi, 17 juin</i> Organisation des Comités permanents.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 22

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 14 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Lilius Augusta Shepherd Harris, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, demeurant à l'heure actuelle à Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Roland Fraser Harris, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Cresswell Redvers Gregory, de Beaurepaire, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hope Hale Gregory, de Beaurepaire, P.Q., demeurant à l'heure actuelle à Vendun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Factor*.

De Margaret Florence Stewart Corley, de St-Lambert, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Thomas Corley, de St-Lambert, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

D'Eugène Bélanger, de Magog, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Alma Béatrice Vincelette Bélanger, de Magog, P.Q., demeurant actuellement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Gérard Roger Goulet, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De l'Ottawa Electric Company et de l'Ottawa Gas Company, d'Ottawa, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour permettre auxdites compagnies de remettre, transférer et transporter toutes leurs entreprises, valeurs, droits, franchises et privilèges à l'Ottawa Light, Heat and Power Company Limited.—M. *McIlraith*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 20, loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Supprimer la Clause 1.
2. Page 1, ligne 20. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
3. Renommer les clauses 2, 3, 4 et 5 comme clauses 1, 2, 3 et 4.
4. Page 2, ligne 3. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
5. Page 2, ligne 24. Aux mots "des mesures prises", substituer les mots "de toutes choses approuvées par le Gouverneur en conseil".
6. Page 2, lignes 40 et 41. Supprimer "10. La présente loi entrera en vigueur à une date fixée par proclamation."

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:

Bill No 32 (Lettre B du Sénat) intitulé:—"Loi constituant en corporation *Pool Insurance*". M. *McNiven* (Ville de Regina).

Bill No 33 (Lettre C du Sénat) intitulé:—"Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke". M. *Gingues*.

Bill No 34 (Lettres D du Sénat) intitulé:—"Loi concernant The Ottawa Electric Company et The Ottawa Gas Company". M. *McIlraith*.

Bill No 35 (Lettre E du Sénat) intitulé:—"Loi concernant The Detroit and Windsor Subway Company". M. *Martin*.

Bill No 36 (Lettre G du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd". M. *Hazen*.

Bill No 37 (Lettre H du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat". M. *Hill*.

Bill No 38 (Lettre I du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".—M. *McIlraith*.

Bill No 39 (Lettre J du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson". M. *McIlraith*.

Bill No 40 (Lettre K du Sénat) intitulé:—"Loi pour faire droit à Irène Nellie Kon Simpson". M. *Hill*.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, d'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Nancy Patricia Lytle Rowat, Henry Carl Mayhew, Laura Lucrezia Green Stinson et d'Irène Nellie Kon Simpson, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est ordonné:—

Que le nom de M. Gingues remplace celui de M. Pottier comme membre du comité des bills privés.

Que le nom de M. Pottier remplace celui de M. Gingues comme membre du comité des relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. Lalonde remplace celui de M. Fournier (Hull) comme membre du comité des privilèges et élections.

Que le nom de M. Fournier (Hull) remplace celui de M. Lalonde comme membre du comité des bills privés.

Que le nom de M. Cloutier remplace celui de M. Dupuis comme membre du comité de l'agriculture.

Que le nom de M. Dupuis remplace celui de M. Cloutier comme membre du comité des Impressions.

Que le nom de M. Jaques remplace celui de M. Quelch comme membre du comité de la banque et du commerce.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi du ministère des munitions et des approvisionnements.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements afin de clarifier les attributions du ministre, et, sous certains aspects, d'augmenter ses pouvoirs d'acquérir des munitions et des approvisionnements, soit par achat, soit autrement, et afin de l'autoriser à construire et à compléter des ouvrages de défense, à retenir les services de différentes personnes, etc.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 41, loi modifiant la loi sur le ministère des munitions et approvisionnements, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 24, loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m. jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Douglas* (Weyburn)—Lundi prochain—QUESTION—1. Qui étaient les membres de la Commission des approvisionnements de guerre, quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures, et quelle rémunération ont-ils touchée sous forme de (a) traitement, (b) de dépense?

2. Parmi eux, lesquels sont à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements, et quels postes occupent-ils?

M. *Douglas* (Weyburn)—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, combien d'ouvrages a-t-on approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, et quel est le coût total de ces entreprises?

2. De combien de ces projets le coût a-t-il été approuvé pour paiement, et quel en est le montant total?

3. De combien de ces projets le coût a-t-il été payé, et quel en est le montant total?

4. Parmi ces comptes, lesquels étaient encore dûs le 31 mars 1939?

5. Quel est le total de la somme due?

M. *Douglas* (Weyburn)—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le personnel des comités de la Restauration agricole des Prairies (a) dans le Manitoba, (b) dans la Saskatchewan, (c) dans l'Alberta?

2. Quelle rémunération ce personnel a-t-il perçue sous la forme de (a) salaires, (b) de déboursés?

3. Quelle somme a-t-on dépensée dans chacune des provinces des Prairies?

4. Par province, quel montant (a) a-t-on reçu pour outillage vendu, (b) quel montant a-t-on dépensé pour acheter ou louer des terrains?

M. *Nicholson*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

*M. *Wright*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'assistance aux chômeurs et de l'assistance agricole durant l'année financière commencée le 1er avril 1940.

*M. *Hansell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous les affidavits envoyés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, par des cultivateurs des cantons 10 et 11, Rang 27, à l'Ouest du 4ème méridien, que le ministère de l'Agriculture a reçus et qui indiquent la quantité de blé récolté dans cette zone.

*M. *Roy*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute la correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

*M. *Roy*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

*M. *MacKinnon* (Kootenay-Est)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents postérieurs au 31 mars 1937 et qui ont trait à la charge de maître de poste à Tignish, île du Prince-Edouard.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Lundi, 17 juin</i>		
277	Organisation des Comités permanents.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 23

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 17 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Sa Majesté le Roi:—

PALAIS DE BUCKINGHAM

Membres de la Chambre des communes:

“Je suis très sensible aux termes de la résolution que les membres des Chambres du Parlement canadien ont adoptée, hier, à l'occasion de la célébration officielle de mon anniversaire. Il y a douze mois, je quittais le Canada avec l'intime conviction que, dans nul autre pays du monde, la justice et la liberté n'étaient l'objet d'un culte plus sincère et que le peuple canadien ne tolérerait jamais, en temps de paix ou en temps de guerre, qu'on le prive de ses institutions qui reposent sur ces idéals. Les événements cruels de l'année qui vient de s'écouler m'ont affermi dans cette conviction. Le Canada a saisi, dès le début, la véritable portée de ce violent conflit. Il n'a aucunement hésité pour agir, et la fière détermination qu'il a manifestée en se jetant dans la lutte a été, je vous l'assure, une intarissable source d'énergie pour moi-même et pour l'ancien monde.

GEORGE RI.”

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 14 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De James Wilson et autres, tous des villes de Montréal et de Québec, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*.—M. Abbott.

De Kenneth H. Seale, et de 57,408 autres personnes domiciliées au Canada qui demandent à la Chambre de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour venir en aide aux récipiendaires des pensions de vieillesse.—M. Neill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le sixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*, pour une loi les autorisant à céder, transférer et transporter à la *Ottawa Light, Heat and Power Company Limited*, leurs entreprises et leur actif, ainsi que tous leurs droits, concessions et privilèges.

De Sophie Kassian (en religion Sœur Elizabeth) et autres membres d'une communauté religieuse, d'Edmonton, Alberta, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de Sœurs Servantes de Marie Immaculée.

M. Golding propose qu'en considération du fait que trente-six pétitionnaires, cités plus bas, ont publié des avis en conformité des dispositions de l'article 95 du Règlement annonçant leur intention de demander des bills privés au cours de la dernière session du Parlement, et que le temps n'a pas permis de prendre en considération leurs bills privés, lesdits trente-six avis ont été transmis pour étude au comité permanent des bills privés en le priant de faire rapport sur la possibilité de considérer ces avis comme suffisants pour la présente session: Christina Dunlop Andrique, Elma Jane Harris Aspell, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger, Edith Leonora Holland Bonet, Armand Boucher, Albert Lennox Brown, Dorothy Smith Bruneau, Rebecca Cohen, Fanny Costom Copelovitch, *Detroit and Windsor Subway Company*, William Gerald Dickie, Sheila Alice Dolly Young Dodge, *Excelsior Life Assurance Company*, Emily Findlay, Michele Fiorilli, John Roy Fumerton, Molly Goldfarb Goldberg, Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Lemuel Athelton Lewis, Dorothy Florence Donn Martin, Ivan Walter Moore, Romain Cleophas Moreau, Pearl Aizaman Morris, Ethel Witkov Myers, Ethel Cahan Naihouse, Florian Paquette, Phoebe Doris Edge Pott, Nancy Patricia Lytle Rowat, Mary Lipsin Sagar, Joseph Philias Hector Sauvegeau, Anna Shepherd, Margaret Somerville Sickinger, Audrey Alexine Stephenson Smyth, Sarah Kerzner Spilberg, et *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots du *Sydney and Louisbourg Railway*.

Les bills privés suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, (les bills de divorce sur division) et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 32, (B du Sénat) intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".—M. *McNiven* (Ville de Regina).

Bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance *Stanstead & Sherbrooke*".—M. *Gingues*.

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".—M. *McIlraith*.

Bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".—M. *Donnelly*, pour M. *Martin*.

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".—M. *Hazen*.

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".—M. *Hill*.

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".—M. *McIlraith*.

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".—M. *McIlraith*.

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".—M. *Hill*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin soient nommés pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a remplacé le nom de M. Cloutier par celui de M. Dupuis pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions, et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

M. Black (Cumberland).—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

Par M. Aylesworth.—1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

Par M. Blackmore.—1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outillage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement

aérien, dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

Par M. Cockeram,—1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

Par M. Perley,—1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un aéroport à ou proche de la ville de Moose-Jaw?

2. Si oui, cet aéroport servira-t-il au Plan d'entraînement aérien de l'empire?

3. Quand le gouvernement a-t-il pris la décision d'établir cet aéroport?

4. Depuis le 26 mars 1940, des représentations ont-elles été faites par écrit, ou par des délégations, soit au gouvernement, soit à tout ministère, au sujet de l'établissement à Moose-Jaw d'un aéroport pour le Plan d'entraînement aérien de l'empire?

5. Si oui, à quel ministère ou à quels ministres a-t-on fait ces représentations?

Par M. Perley,—1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

Par M. Perley,—1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

Par M. Church,—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

Par M. Tustin,—1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?

3. Quels appointements ou traitement lui verse-t-on?

4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?

5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, combien d'ouvrages a-t-on approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, et quel est le coût total de ces entreprises?

2. De combien de ces projets le coût a-t-il été approuvé pour paiement, et quel en est le montant total?

3. De combien de ces projets le coût a-t-il été payé, et quel en est le montant total?

4. Parmi ces comptes, lesquels étaient encore dus le 31 mars 1939?

5. Quel est le total de la somme due?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence l'Administrateur, et avec les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre:—Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

Par M. Castleden,—Ordre de la Chambre:—Dossier contenant (a) une liste de tous les districts de la Saskatchewan qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une crise nationale dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (b) une liste des districts de la même province qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une récolte déficitaire dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (c) une liste nominative de tous les individus qui ont reçu une allocation par acre pour des fermes autres que celles des zones mentionnées plus haut, de même qu'une description légale de ces fermes.

Par M. Perley,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous contrats, lettres, correspondance, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, datés du 1er septembre 1939 à aujourd'hui, et qui ont trait à l'établissement d'un aéroport et d'une succursale d'entraînement aérien à ou proche Moose-Jaw, Saskatchewan.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé un emploi, indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

Par M. Wright,—Adresse à Son Excellence l'Administrateur:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan au sujet de l'assistance aux chômeurs et de l'assistance agricole durant l'année financière commencée le 1er avril 1940.

Par M. Hansell,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les affidavits envoyés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, par des cultivateurs des cantons 10 et 11, Rang 27, à l'Ouest du 4ème méridien, que le ministère de l'Agriculture a reçus et qui indiquent la quantité de blé récolté dans cette zone.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est),—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents postérieurs au 31 mars 1937 et qui ont trait à la charge de maître de poste à Tignish, île du Prince-Edouard.

Le bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution dont le but est d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir, à même les argents votés par le Parlement, les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, à cette fin, de compléter les mesures que les provinces ont prises pour assister les personnes dans le besoin, en donnant des emplois aux chômeurs et en formant et en entraînant des personnes bien choisies pour des emplois dans la production, et afin de fournir aussi, à même les sommes non allouées du Fonds du revenu consolidé une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, et pour prescrire la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 3, Loi modifiant la loi des pensions de la milice;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et accepté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée

Ledit amendement est lu pour la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre portant étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 20, Loi modifiant la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé;

M. Gardiner propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix et agréée

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

Le bill No 41, Loi modifiant la loi du ministère des Munitions et des Approvisionnements est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Parent* (Québec-Ouest-et-Sud)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Depuis combien d'années les ateliers de Saint-Malo, dans la ville de Québec, fonctionnent-ils?

2. Combien d'hommes y ont-ils été occupés chaque année?

3. Depuis l'ouverture de ces ateliers, quel a été le montant des salaires versés chaque année?

4. Quel a été le coût premier des ateliers de Saint-Malo?

5. A quel prix les édifices sont-ils cotés sur les livres du National-Canadien?

6. A quelle valeur les terrains sont-ils cotés sur les livres du National-Canadien?

M. *Tustin*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclare Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

M. *Ross* (St-Paul's)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement s'est-il saisi de l'aéroport municipal de Fort-William?

2. Si oui, quel loyer ou autre rémunération verse-t-on en conséquence, et à qui le verse-t-on?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de cet aéroport?

4. Des particuliers exercent-ils un contrôle quelconque sur les outillages d'entraînement de cet aéroport?

5. Si oui, quels sont les noms de ces personnes et quelles sont l'étendue et la nature de leur contrôle de cet outillage et de leur droit de propriété?

*M. *Nicholson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

CONVOCAION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 19 juin</i>		
268	Règlements de la défense du Canada.....	11.00 a.m.
429	Comité du Règlement.....	11.00 a.m.

No 24

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 18 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De James Wilson, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, daté le 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quand le gouvernement canadien a-t-il établi pour la première fois les annuités de l'Etat et quel fut l'objet premier de cette institution?

2. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on passés pour (a) des annuités différées, (b) des annuités immédiates?

3. Quel est le nombre des agents à commission qui sollicitent activement la souscription de ces contrats, quels sont (a) leurs noms, (b) les années de service de chacun, (c) et quelle commission a-t-on versée à chacun de ces agents durant chacune des cinq dernières années?

4. Quel a été le total des frais de l'exécution de cette Loi en 1939-40, et qui a défrayé ces frais?

5. Quelle somme a été versée jusqu'aujourd'hui afin de pourvoir aux pertes par les décès?

6. La vérification se fait-elle continuellement? Sinon, de quelle espèce est la vérification qui se fait aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il examiné la proposition de confier l'exécution de la Loi des annuités au département de l'Assurance?

8. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, combien de contrats a-t-on annulés et quelle était la somme couverte par ces contrats?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin ont été nommés pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour le Restaurant.

Et que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution concernant la mobilisation de toutes les ressources réelles du Canada.

Et sur ce, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Il est résolu,—Que la Chambre se forme sans tarder en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de conférer au Gouverneur en conseil des pouvoirs particuliers d'urgence qui l'autoriseront à mobiliser toutes les ressources réelles de la nation, humaines et matérielles, pour la défense et la sécurité du Canada, tant que se contiuera l'état de guerre actuel.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au Gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à un peu plus tard aujourd'hui même.

A l'appel de l'avis de motion suivant du gouvernement:

“Le premier ministre,—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que toutes les questions connexes que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner

certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que le Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués, soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment; que le Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre et qu'il se compose des députés suivants:

et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'Article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux."

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit avis de motion du gouvernement est retiré, du consentement de la Chambre.

A l'appel de l'avis de motion suivant du gouvernement:

"Le ministre des Postes—Que soit institué un Comité spécial chargé d'étudier les voies et moyens par lesquels on peut abrégier la période qui, sous l'empire des dispositions de la Loi des élections fédérales, 1938, doit s'écouler entre la date de l'émission du bref de l'élection et la journée de la votation, et les modifications à ladite Loi que l'on peut juger opportunes pour atteindre cette fin.

Que les membres de ce Comité soient nommés à une date ultérieure, que l'article 65 du Règlement soit suspendu quant à la limitation du nombre des membres des comités spéciaux, et que ledit Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers, à interroger des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport de temps à autre."

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit avis de motion du gouvernement est retiré, du consentement de la Chambre.

A l'appel, en deuxième lecture, du bill No 14, Loi modifiant la Loi des transports, 1938;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Howe, ledit ordre est enlevé du feuillet et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des munitions et des approvisionnements;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No. 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—Que l'on retranche tous les mots après le mot "Que" dans le bill et qu'on les remplace par les suivants:

"La politique de guerre du gouvernement canadien doit rester libre, volontaire et modérée".

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement inacceptable parce que son but est de modifier le bill, ce qui ne peut se faire qu'après sa deuxième lecture, en comité plénier, et, en certains cas, en troisième lecture.

Et le débat se poursuivant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Douglas (Weyburn), Que, d'après l'avis de cette Chambre, le Gouverneur en conseil ne devrait pas autoriser l'enrôlement obligatoire des hommes pour le service militaire avant d'avoir autorisé la conscription, par l'étatisation, des industries essentielles à la guerre et des institutions financières.

M. l'Orateur déclare l'amendement inacceptable parce qu'il constitue une motion dont la substance n'est pas destinée à modifier la motion principale.

De cette décision, M. MacInnis en appelle à la Chambre.

Et la question est posée par M. l'Orateur dans ces termes: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Casselman	Durocher,	Golding,
Adamson,	(Edmonton-Est),	Edwards,	Goulet,
Anderson,	Casselman (Grenville-	Emmerson,	Graham,
Authier,	Dundas),	Esling,	Grant,
Bercovitch,	Chambers,	Eudes,	Gray,
Bertrand (Prescott),	Chevrier,	Evans,	Green,
Bertrand	Church,	Factor,	Gregory,
(Terrebonne),	Cleaver,	Farquhar,	Hanson (Skeena),
Black (Châteauguay-	Cloutier,	Ferron,	Hanson (York-
Huntingdon),	Cockeram,	Fleming,	Sunbury),
Black (Cumberland),	Coté,	Fournier (Hull),	Harris (Danforth),
Black (Yukon),	Crerar,	Fournier (Maison-	Harris (Grey-Bruce),
Blair,	Cruikshank,	neuve-Rosemont),	Hazen,
Blanchette,	d'Anjou,	Fraser (Northum-	Healy,
Bonnier,	Davidson,	berland, Ont.),	Henderson,
Bourget,	Dechêne,	Fulford,	Hill,
Bradette,	Denis,	Gardiner,	Hoblitzell,
Brooks,	Deslauriers,	Gauthier,	Homuth,
Bruce,	Diefenbaker,	Gershaw,	Howe,
Cardiff,	Donnelly,	Gibson,	Hurtubise,
Cardin,	Dubois,	Gingues,	Ilsley,
Casgrain,	Dupuis,	Gladstone,	Isnor,

Jackman,	MacGarry,	Maybank,	Rowe,
Jean,	McGibbon,	Mayhew,	Ryan,
Johnston (London),	McGregor,	Michaud,	Sanderson,
Jutras,	McIlraith,	Mills,	Senn,
King, Mackenzie	McIvor,	Moore,	Sinclair,
Kinley,	MacKenzie	Mullins,	Sissons,
Kirk,	(Lambton-Kent),	Mulock,	Slaght,
Lacroix (Beauce),	MacKenzie	Mutch,	Soper,
Laflamme,	(Neepawa),	Neill,	Stirling,
Lafontaine,	Mackenzie (Van-	Nixon,	Stokes,
Lalonde,	couver-Centre),	O'Brien,	Sylvestre,
Lapointe	MacKinnon	Perley,	Taylor,
(Lotbinière),	(Edmonton-Ouest),	Pinard,	Telford,
Lapointe (Québec-	MacKinnon	Pottier,	Thauvette,
Est),	(Kootenay-Est),	Power,	Tomlinson,
Leader,	McLarty,	Purdy,	Tremblay,
Leduc,	MacLean (Cap-	Ralston,	Tripp,
Léger,	Breton-Nord-	Raymond,	Tucker,
Little,	Victoria),	Reid,	Turgeon,
Lizotte,	McLean	Rennie,	Turner,
Lockhart,	(Simcoe-Est),	Rhéaume,	Tustin,
McCann,	Macmillan,	Rickard,	Vien,
McCuaig,	McNevin	Roebuck,	Ward,
McCubbin,	(Victoria, Ont.),	Ross (Calgary-Est),	Warren,
McCulloch,	McNiven	Ross (Hamilton-	Weir,
MacDiarmid,	(Regina City),	Est),	White,
Macdonald	MacNicol,	Ross (Moose-Jaw),	Whitman,
(Brantford City),	Marier,	Ross (St. Paul's),	Winkler—182.
McDonald (Pontiac),	Matthews,	Ross (Souris),	

CONTRE:

Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,		Marshall,	Wright—18.

Après plus ample discussion, la motion principale est mise aux voix, et agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et trente-cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Lacombe*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quelle a été la valeur des légumes mis en conserve au cours des années 1937, 1938 et 1939?

2. Quelles ont été, au cours de la même période, nos exportations de ces produits, (a) aux Etats-Unis; (b) au Royaume-Uni?

M. *Brooks*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant la dernière année financière, quelle somme d'argent a-t-on versée sous forme de subvention pour aider l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick?

2. Depuis l'ouverture des hostilités, a-t-on assisté cette industrie d'autre manière en acquittant l'assurance sur les navires et les charbonniers transportant du charbon vers le haut du fleuve Saint-Laurent?

3. Si oui, quelle somme a-t-on versée au compte du charbon expédié (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) du Nouveau-Brunswick?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?

2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?

4. Si oui, avec qui?

M. *Roy*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part du Gouvernement de Québec et des autorités municipales de Montréal, relativement au concours que le Gouvernement pouvait accorder à la ville de Montréal pour l'aider à sortir de ses difficultés financières?

2. Si oui, par qui et à qui ces représentations ont-elles été faites?

3. Quelles ont été ces représentations et quelle fut la réponse du Gouvernement?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien?

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

*M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, plaintes et autres écrits et documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui ont trait à Mabel Mitchell, autrefois maître de poste à Birch Hill, Saskatchewan, et qui ont été datés durant les deux années qui ont précédé sa démission et la nomination de son successeur

*M. Roy—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute la correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Godbout, ou tout autre ministre provincial et le premier ministre du Canada, ou tout autre ministre fédéral ou fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, relative à la demande qui aurait été faite par le premier ministre de Québec pour que les autorités fédérales ne fassent pas de recrutement de volontaires parmi les fils de cultivateurs de la province de Québec.

*M. Gillis—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Camm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 19 juin</i>		
268	Règlements de la défense du Canada.....	11.00 a.m.
429	Comité du Règlement.....	11.00 a.m.

No 25

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 19 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé:

1. A faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, ou toute partie de ces derniers que le Comité pourrait désirer faire imprimer, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet;
2. A siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité dans les termes suivants:

En conformité de l'ordre de la Chambre du 17 juin, votre Comité a examiné les avis signifiant l'intention de présenter à la dernière session du Parlement, 36 bills privés. Lesdits avis furent dûment publiés en conformité de l'article 95 du Règlement par les pétitionnaires suivants: Christina Dunlop Andrique, Elma Jane Harris Aspell, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger, Edith Leonora Holland Bonet, Armand Boucher, Albert Lennox Brown, Dorothy Smith Bruneau, Rebecca Cohen, Fanny Costom Copelovitch, *Detroit and Windsor Subway Company*, William Gerald Dickie, Sheila Alice Dolly Young Dodge, *Excelsior Life Assurance Company*, Emily Findley, Michele Fiorilli, John Roy Fumerton, Molly Goldfarb Goldberg, Elizabeth Pauline Tingley Kidd, Lemuel Athelton Lewis, Dorothy Florence Donn Martin, Ivan Walter Moore, Romain-Cléophas Moreau, Pearl Aizaman Morris, Ethel Witkov Myers, Ethel Cahan Naihouse, Florian Paquette, Phoebe Doris Edge Pott, Nancy Patricia Lytle Rowat, Mary Lipsin Sager, Joseph-Philias-Hector Sauvageau, Anna Shepherd, Margaret Somerville Sickinger, Audrey Alexine Stephenson Smyth, Sarah Kerzner Spilberg et *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*.

Reconnaissant qu'à la dernière session du Parlement le temps n'a pas permis l'étude des bills privés, votre Comité recommande que lesdits avis soient acceptés pour la présentation des bills privés au cours de la présente session; toutefois, avis de la décision du Comité à l'égard des pétitions précitées devra être transmis aux promoteurs des bills intéressés ainsi qu'à ceux, le cas échéant, qui s'opposent à leur adoption.

M. Ilsley propose,—Que le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Golding, le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumission?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—état montrant:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs du Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Hatfield—1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson—1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

Par M. Tustin—1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Bruce,—Ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier?

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

La Chambre, de nouveau en comité plénier, reprend l'étude du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre;

Et le débat se poursuivant;

Une objection est soulevée contre une décision du président du comité (M. Vien) sur un point d'ordre, et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:

“Alors que le comité étudiait l'article 2 du bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre, M. Lacombe a proposé en amendement: Que tous les mots après “Considérant que” dans le préambule du bill soient retranchés et remplacés par les suivants: “La politique de guerre du gouvernement canadien doit demeurer libre et volontaire”. Le président a rejeté ce projet d'amendement parce qu'il ne pouvait pas être présenté alors qu'on étudiait l'article 2 du bill, et qu'en vertu des dispositions de l'article 76 du Règlement la considération du préambule est retardée et renvoyée après l'étude de toutes les clauses.

“Sur ce, M. Lacombe en a appelé de la décision du Président”.

La question est alors posée par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président est-elle maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	-Coté,	Grant,	Little,
Adamson,	Cruikshank,	Gray,	Lizotte,
Anderson,	Davidson,	Green,	Lockhart,
- Authier,	Dechene,	-Hallé,	McCann,
Aylesworth,	-Denis,	Hansell,	McCuaig,
-Bercovitch,	-Deslauriers,	Hanson (York-	McCubbin,
-Bertrand (Laurier),	Desmond,	Sunbury),	McCulloch,
Bertrand (Prescott),	Diefenbaker,	Harris (Danforth),	Macdonald
-Bertrand	Donnelly,	Harris (Grey-Bruce),	(Brantford City),
(Terrebonne),	Douglas (Weyburn),	Hazen,	McDonald (Pontiac),
-Black (Châteauguay-	-Dubois,	Healy,	MacGarry,
Huntingdon),	-Dupuis,	Henderson,	McGeer,
Black (Cumberland),	-Durocher,	Hoblitzell,	McGibbon,
Black (Yukon),	Edwards,	Homuth,	McGregor,
Blackmore,	Emmerson,	Howe,	McIlraith,
Blair,	Esling,	Hurtubise,	MacInnis,
-Blanchette,	-Eudes,	Ilsley,	McIvor,
-Bonnier,	Evans,	Isnor,	MacKenzie
-Bourget,	Factor,	Jackman,	(Lambton-Kent),
Bradette,	Fair,	-Jean,	MacKenzie
Brooks,	Farquhar,	Johnston	(Neepawa),
-Brunelle,	-Ferland,	(Bow-River),	Mackenzie (Van-
Cardiff,	-Ferron,	Johnston (London),	couver-Centre),
-Cardin,	Fleming,	Jutras,	MacKinnon
-Casgrain,	-Fontaine,	King, Mackenzie	(Kootenay-Est),
Casselman	-Fournier (Hull),	Kinley,	McLarty,
(Edmonton-Est),	-Fournier (Maison-	Kirk,	MacLean (Cap-
Casselman (Grenville-	neuve-Rosemont),	Kuhl,	Breton-Nord-
Dundas),	Fulford,	-Lacroix (Beauce),	Victoria),
Castleden,	Furniss,	-Lafamme,	McLean
Chambers,	Gardiner,	-Lafontaine,	(Simcoe-Est),
Chevrier,	-Gauthier,	-Lalonde,	Macmillan,
Church,	Gershaw,	-Lapointe (Lotbinière),	McNevin
Claxton,	Gillis,	-Lapointe (Matapédia-	(Victoria, Ont.),
Cleaver,	-Gingues,	Matane),	McNiven
-Cloutier,	Gladstone,	Leader,	(Regina City),
Cockeram,	Golding,	-Leclerc,	MacNicol,
Coldwell,	Goulet,	-Leduc,	-Marier,
Corman,	Graham,	Léger,	Marshall,

Matthews,	~ Picard,	Ross (St. Paul's),	Tomlinson,
Maybank,	Pinard,	Ross (Souris),	~ Tremblay,
Mayhew,	~ Pottier,	Rowe,	Tripp,
Michaud,	~ Pouliot,	~ Ryan,	Tucker,
Mills,	~ Power,	Sanderson,	Turgeon,
Moore,	Purdy,	Shaw,	Turner,
~ Mullins,	Quelch,	Sinclair,	Tustin,
Mulock,	Ralston,	Sissons,	Veniot,
Mutch,	Reid,	Slaght,	Ward,
Neill,	Rennie,	Stirling,	Warren,
Nicholson,	~ Rhéaume,	Stokes,	Weir,
Nielsen, (Mme)	Rickard,	~ Sylvestre,	White,
Nixon,	Roebuck,	Taylor,	Whitman,
O'Brien,	Ross (Calgary-Est),	Telford,	Winkler,
O'Neill,	Ross (Hamilton-Est),	~ Thauvette,	Wood,
Perley,	Ross (Moose-Jaw),	Thorson,	Wright—202.

CONTRE:

Messieurs

Lacombe,

LaCroix (Québec-
Montmorency)—2.

Le comité plénier reprend l'étude du bill, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la loi de 1939 sur la vente des produits agricoles, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Retrancher l'article 1.
2. Page 1, lignes 5 à 12. Retrancher l'article 2.
3. Page 2, ligne 6, à "un" substituer "un seul".
4. Page 2, ligne 15, à "un" substituer "un seul".
5. Page 2, ligne 25, à "un" substituer "un seul".

A 6 heures 05 p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Senn*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?
3. Et dans quelle proportion quant à la quantité totale de bacon servi à ces camps militaires?

M. *Aylesworth*—Vendredi prochain—QUESTION—1. De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?
3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?
4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

M. *Diefenbaker*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des commissaires adjoints des grains dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta?

2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?
3. Quels appointements ont-ils reçus durant les années 1938 et 1939?
4. Quels sont le nombre total et le montant total des réclamations ou des plaintes que chacun a reçues durant les mêmes années?

M. *Ross* (St-Paul's)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?
3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?
4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

No 26

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 20 JUIN, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 95 du Règlement, savoir:—

De la *Detroit and Windsor Subway Company*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De l'honorable Jacob Nicol et autres, de Sherbrooke, Québec, pour une loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance Stanstead et Sherbrooke".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Christina Smith Dunlop Andrique, de Montréal, Québec, épouse de Georges Léon Andrique.

D'Edith Leanora Holland Bonet, de Montréal, Québec, épouse de William Russell Bonet.

D'Albert Lennox Brown, de Montréal, Québec, époux d'Emily (alias Evelyn) Ackroyd Brown.

De Dorothy Smith Bruneau, de Montréal, Québec, épouse de Pierre Arthur Bruneau.

D'Eugène Bélanger, de Magog, Québec, époux de Marie Alma Béatrice Vincelette Bélanger.

De Fanny Costom Copelovitch, de Montréal, Québec, épouse de Hyman Copelovitch.

De Margaret Florence Stewart Corley, de Saint-Lambert, Québec, épouse de John Thomas Corley.

De William Gerald Dickie, de Montréal, Québec, époux de Nancy Lucerne Elford Dickie.

De Michele Fiorilli, de Montréal, Québec, époux de Maria Teresa Bordorina (alias Ferrara) Fiorilli.

De John Roy Fumerton, de Témiskaming, Québec, époux d'Ines Marie Ray Fumerton.

De Molly Goldfarb Goldberg, de Montréal, Québec, épouse de Saul Goldberg.

D'Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de Montréal, Québec, épouse de Henry William Erskine Kidd.

D'Ethel Witkov Myers, de Montréal, Québec, épouse de Saul Joseph Myers.

D'Ethel Cahan Naihouse, de Montréal, Québec, épouse de Morris Naihouse.

De Mary (autrement connue sous le nom de Moora) Lipsin Sager, de Montréal, Québec, épouse d'Edouard Sager (autrement connu sous le nom de Sager-masher).

De Sarah Kerzner Spilberg, de Montréal, Québec, épouse de Louis Spilberg.

De Filomena Grego Sauro, de Montréal Québec, épouse d'Antonio Sauro.

De Paul Tardif, de Montréal, Québec, époux de Juliette Wilhelmy Tardif.

D'Eleanor Mabel Campbell Townsend, de Montréal, Québec, épouse de Stewart Ross Townsend.

D'Elma Jane Harris Aspell, de Montréal, Québec, épouse de William Thomas Aspell.

De Cresswell Redvers Gregory, de Beaurepaire, Québec, époux de Hope Hale Gregory.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 44 (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".

Bill No 45 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, d'Elma Jane Harris Aspell, Edith Leanora Holland Bonet, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger et de Rebecca Cohen, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Howe, il est résolu.—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède exploite et contrôle auquel seront déferés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsidés; et que ledit Comité se compose de MM. Bercovitch, Black (Cumberland), Bradette, Diefenbaker, Donnelly, Dubuc, Ferland, Gray, Hansell, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Hill, Howden, Howe, Lapointe (Lobitnière), Lockhart, MacInnis, McCulloch, Maybank, Parent, Ross (Middlesex-est), Sanderson et Sissons.

Sur motion de M. Ralston, il est ordonné.—Que les crédits des chemins de fer et des lignes de navigation inclus dans les prévisions budgétaires de 1940-41, déposées en Chambre le 23 mai, 1940, soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940:—Relevé indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé un emploi, indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Etat montrant le nom des chefs et des principaux employés du ministère des approvisionnements et des munitions, avec leurs occupations antérieures.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de la Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour l'information de la Chambre:—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2685, daté le 19 juin, 1940:—Règlements pour éviter, pendant la durée de la guerre, les difficultés industrielles et pour accélérer la production essentielle au Canada.

La question suivante qui figurait sur le feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

- Par M. Church,—1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?
2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?
3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?
4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien?

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

Le bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales pendant la présente guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, considéré tel que modifié;

M. Mackenzie King propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. MacInnis propose en amendement, appuyé par M. Coldwell,—Que le bill ne subisse pas maintenant sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier dans le but de le modifier de façon à ce que le gouverneur en conseil n'autorise pas la mobilisation obligatoire des ressources humaines avant d'avoir tout d'abord autorisé la mobilisation obligatoire des industries essentielles à la guerre et des institutions financières.

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement inacceptable parce qu'il dépasse les limites du bill tel qu'adopté en deuxième lecture et parce qu'il donne au comité un ordre au lieu de déclarer "que le comité ait le pouvoir" d'adopter des amendements.

Après plus ample discussion, la motion principale est mise aux voix et agréée.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, avec l'amendement suivant:

1. Page 2, ligne 14. A la suite du mot "conseil", ajouter les mots "lequel arrêté doit stipuler que la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, règlera, paiera et pourvoira aux réclamations des riverains et autres personnes, y compris les compagnies de navigation, qui pourront subir quelque perte ou dommage par l'exercice, ou comme conséquence de l'exercice, partiel ou total, du droit conféré par la présente loi, y compris l'exécution de tous ouvrages de protection ou de contrôle accessoires à l'exercice d'un pareil droit, érigés par ou pour ladite *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un communiqué de deux députés l'avertissant que la vacance suivante vient de se produire dans les rangs de la députation, à savoir:

De l'honorable Norman McLeod Rogers, député du district électoral de la ville de Kingston, décédé.

Et qu'il a, en conséquence, donné un mandat au directeur général des élections pour qu'il émette un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE LA VILLE DE KINGSTON

Puissance du Canada }
 A savoir: }

Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons, par les présentes, avis qu'une vacance s'est produite dans les rangs de la représentation de la Chambre des communes pour le district électoral de la ville de Kingston, province d'Ontario, par suite de la mort de l'honorable Norman McLeod Rogers, député de cette circonscription.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, ce vingtième jour de juin, 1940.

GEORGE J. TUSTIN (L.S.)

Député du district électoral de Prince-Edward-Lennox.

W. R. AYLESWORTH (L.S.)

Député du district électoral de Frontenac-Addington.

Le bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera elle reste ajournée jusqu'à onze heures 45 demain avant-midi.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à demain à 11 heures 45 a.m.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant la dernière année pour laquelle les statistiques sont complètes, quelle somme d'argent a-t-on dépensée, par province, pour les passages à niveau, en indiquant lesquels, (a) en vertu du budget principal, (b) en vertu du budget supplémentaire?

2. Quelles entreprises projette-t-on pour l'année 1940 ou quelles entreprises a-t-on adjugées?

M. *White*—Lundi prochain—QUESTION—1. M. W. A. Kingsland, ancien vice-président et administrateur général de la Division centrale du Chemin de fer National-Canadien, a-t-il maintenant pris sa retraite, et si oui, quel est le montant de sa pension annuelle?

2. Est-ce le même M. Kingsland qui est, ou qui était vice-président de la *Dufferin Shipbuilding Company*?

No 27

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 21 JUIN, 1940

11 heures 45 de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 43, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à la considération de la Chambre pour adoption, à savoir:

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Bill No 51, (X du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quebec and Montmorency Railway Company*".

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Le 21 juin, 1940.

MONSIEUR,—L'Administrateur me demande de vous informer que l'Honorable le comte d'Athlone se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui à midi

moins dix pour la cérémonie de son Installation comme Gouverneur général du Canada, après quoi Son Excellence le Gouverneur général y demeurera afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,
F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint de l'Administrateur.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Pour faire suite à la lettre ci-haut mentionnée lue par M. l'Orateur, la Chambre se rend à la salle de réunion du Sénat, et à son retour:

M. l'Orateur rapporte qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'accorder, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin, 1940: qui met au rang des associations illégales "*Technocracy Inc.*"

Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin, 1940: qui modifie l'arrêté en conseil C.P. 2493, du 3 septembre 1939: les propriétés, droits et intérêts au Canada qui appartiennent à des associations illégales seront appropriés par et sujets au contrôle et à l'administration du Séquestre, tel que déterminé par les Règlements qui s'appliquent au commerce avec l'ennemi, 1939, etc.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire Gordon McG. Sloan sur l'usage des pièges à rets dans la région de Sooke et des seines à bourse dans une partie du golfe de Georgie; avec les pièces justificatives qui s'y rapportent.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois (les bills de divorce sur division), et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 44 (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".—M. Abbott.

Bill No 45 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".—M. Hazen.

Bill No 46 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".—M. Bercovitch.

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".—M. Casselman (Grenville-Dundas).

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".—M. Roebuck, pour M. McIlraith.

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".—M. Roebuck, pour M. McIlraith.

Le bill No 42, Loi avant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m. jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Coldwell*—Lundi prochain—QUESTION—Par province, quels ont été le nombre et le montant des prêts consentis jusqu'aujourd'hui sous l'empire (a) de la Partie I de la Loi nationale sur le logement, (b) de la Partie II de la Loi nationale sur le logement?

Le ministre de la Justice—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que le Comité judiciaire du Conseil privé a décidé qu'il était au delà des pouvoirs du Parlement du Canada de passer la Loi sur le placement et les assurances sociales, 1935, une loi du Parlement du Canada qui, en substance, instituait dans tout le Canada un système d'assurance obligatoire contre le chômage;

Considérant que si un système uniforme et effectif d'assurance obligatoire contre le chômage doit être institué dans tout le Canada, il sera nécessaire de modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, pour mettre le Parlement du Canada en état d'édicter la législation requise;

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, sujets très loyaux et très respectueux de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et que ce projet de loi soit conçu dans les termes suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord relativement à l'assurance contre le chômage.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont présenté une Adresse à Sa Majesté, priant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour édicter les dispositions ci-dessus énoncées:—

A ces causes, qu'il soit édicté ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement et par autorité des lords spirituels et temporels et des communes en le présent Parlement assemblés:—

1. L'article quatre-vingt-onze de la Loi de l'Amérique britannique du Nord est modifié en ajoutant ce qui suit comme catégorie 2A:—

“2A. Assurance contre le chômage”.

Et par l'insertion de cette catégorie dans l'énumération des catégories de sujets inscrits dans ledit article quatre-vingt-onze, immédiatement après la catégorie deux.

2. La présente Loi peut être citée sous le titre d'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1940, et les Lois de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1930, la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et cette Loi peuvent être citées en leur ensemble sous le titre de Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
429	<i>Lundi, 24 juin</i> Règlements de la défense du Canada.....	10.00 a.m.

ADDENDUM
AUX
PROCÈS-VERBAUX

DE VENDREDI, LE 21 JUIN 1940

Copie d'un arrêté en conseil approuvé le 19 juin 1940, et déposé en Chambre le 20 juin, 1940, concernant la coopération entre les organismes représentant l'industrie et le travail avec le gouvernement canadien afin de permettre l'utilisation aussi complète que possible du rendement industriel du Canada dans l'heureuse poursuite de la guerre.

C.P. 2685

Copie conforme au procès-verbal d'une assemblée du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence l'Administrateur le 19 juin 1940.

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du 15 juin 1940 communiqué par le ministre du Travail et exposant ce qui suit:

Le gouvernement a été informé par les organismes représentant l'industrie et le travail de leur désir de coopérer avec le gouvernement dans la crise actuelle afin de permettre l'utilisation la plus complète possible du rendement de l'industrie canadienne dans l'heureuse poursuite de la guerre.

L'établissement et le maintien de bonnes relations entre les firmes engagées dans l'exécution de contrats de guerre et dans la production des matériaux nécessaires à cette fin et leurs employés, sont de suprême importance à l'heure actuelle. Le même principe s'applique aux organismes de distribution et aux services requis pour satisfaire aux besoins de la population civile. En temps de guerre la sécurité de la nation doit être la principale préoccupation de tous les citoyens patriotes, et il ne saurait être permis à aucun élément de la communauté de profiter de la guerre. Les meilleurs intérêts de l'industrie et du travail sont inséparables et, puisque la société organisée seule rend possible la production industrielle à l'avantage mutuel de ceux qui y sont engagés, les besoins de l'ensemble de la communauté, particulièrement en temps de guerre, doivent occuper le premier plan.

L'expansion de l'effort de guerre du Canada n'a pas été entravée jusqu'à présent par de graves conflits ouvriers, et il a été heureusement possible, par négociation, conciliation et enquête, de régler tous les différends quant aux salaires et aux heures de travail. Malgré que les causes de malaise industriel ne sont pas imputables à la guerre, elles pourraient bien être aggravées par celle-ci. Il est évident que tous les conflits qui pourraient surgir dépasseraient la question des salaires et des heures de travail et embrasseraient le droit d'association en syndicats ouvriers et le droit des syndicats de conclure des conventions collectives par lesquels les syndicats pourraient exercer une influence plus systématisée sur les opérations de la vie industrielle; toutes aspirations qui, sagement dirigées, contribueront à l'élimination des préjugés et à l'établissement d'une collaboration plus entière entre patrons et employés. Des dispositions législatives ont été prises depuis le début des hostilités pour parer aux profits exorbitants dans les entreprises de guerre, et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a pour mission de protéger les intérêts du public consommateur entre la majoration déraisonnable du prix des nécessités de la vie.

La ligne de conduite antérieurement annoncée par le premier ministre est réaffirmée, à savoir: que tout le poids de la puissance gouvernementale sera mis dans la balance pour empêcher l'exploitation par toute forme de mercantilisme.

Ce serait de nature à dissiper les malentendus et à favoriser les intérêts communs et les fins nationales, si le gouvernement faisait à l'heure présente un exposé de principes sur la réglementation des conditions ouvrières en temps de guerre, dont l'acceptation par les patrons et employés contribuerait à l'élimination des contestations industrielles et à la plus grande accélération possible de la production, si essentielle dans les circonstances présentes.

Sur la recommandation du ministre du Travail, le comité propose, quant à ce qui précède, pour éviter les différends ouvriers pendant la guerre, l'approbation des principes suivants:

1. Que tout effort soit tenté pour hâter la production des industries de guerre;
2. Que des normes de salaires et de conditions ouvrières justes et raisonnables soient reconnues, et que là où l'on effectuera des remaniements temporaires de rémunération, à cause de l'état de guerre, les compensations soient accordées sous forme de gratifications;
3. Que les heures de travail ne soient pas indûment prolongées, mais que, là où l'on désire une augmentation du rendement, on la produise autant que possible par l'emploi d'équipes supplémentaires tout le long de la semaine, l'expérience acquise lors de la dernière guerre ayant démontré que le prolongement indu des heures de travail aboutissait à une fatigue excessive et à une diminution de rendement;
4. Que les sauvegardes et les règlements établis pour la protection de la santé et de la sécurité des ouvriers ne soient pas négligés, mais que l'on prenne toute précaution pour assurer des conditions de travail prudentes et hygiéniques;
5. Qu'il ne devrait pas y avoir d'interruption dans les opérations de production ou de distribution à cause des grèves ou des lock-outs. Lorsqu'un différend surgit, qui ne peut se régler par négociation entre les parties, on doit rechercher, pour effectuer un règlement, l'aide des services de conciliation du Gouvernement, et si l'on ne réussit pas à régler le différend de cette manière, on doit s'en tenir aux dispositions de la Loi d'enquête sur les différends industriels, dont l'application a été étendue, en vertu de la Loi des mesures de guerre, de manière à embrasser tous les travaux de guerre;
6. Que les employés soient libres de s'organiser en syndicats ouvriers, sans subir aucun contrôle de la part de leurs patrons ou de leurs agents. A cet égard, nous signalons l'article 11 des dispositions du chapitre 30 de 3 George VI, Loi modifiant le Code criminel, qui rend coupable d'une infraction et sujet aux sanctions prescrites, un patron ou son agent qui, injustement et sans autorisation licite refuse d'employer ou congédie une personne pour la seule raison que ladite personne est membre d'une union ouvrière légitime, ou use d'intimidation pour empêcher un ouvrier d'appartenir à un syndicat ouvrier, ou conspire avec d'autres patrons pour accomplir l'un ou l'autre de ces actes;
7. Que les employés aient le droit de poursuivre, par l'intermédiaire des dirigeants de leurs syndicats ou des délégués de leur choix, des négociations avec leurs patrons ou avec les représentants d'associations patronales au sujet des salaires, heures de travail et autres conditions ouvrières en vue de conclure une convention collective;

8. Que chaque convention collective pourvoie aux moyens de régler les différends pouvant s'élever au sujet de telle convention, de son renouvellement et des modifications qui pourraient y être apportées et que les parties en cause observent scrupuleusement les conditions de toute convention qui aura été conclue entre elles;
9. Qu'en usant de leur droit de s'organiser, les ouvriers s'abstiennent de recourir aux mesures coercitives et à l'intimidation pour obtenir des adhésions à leur syndicat;
10. Si, pour accélérer la production en temps de guerre, il devient nécessaire de déroger aux conditions de travail établies par la loi, une convention ou l'usage, que cette dérogation ne se matérialise que sur le consentement mutuel des deux parties en cause et à la condition expresse que ce ne sera que pour la durée de la période d'urgence.

Cet exposé de principes formulés par le Gouvernement pour la réglementation des conditions de travail pendant la guerre est nécessairement subordonné aux dispositions de toute mesure législative adoptée par le Parlement du Canada ou prescrite avec son autorisation en vue de parer à toute éventualité urgente qui pourrait menacer la sécurité du pays.

Le comité propose, de plus, que l'on rappelle aux employeurs ayant besoin de main-d'œuvre l'existence, dans toutes les provinces, de succursales du Bureau de placement du Canada où se sont inscrits des milliers d'ouvriers spécialisés et semi-spécialisés qui, de par leur expérience et leur formation, sont en mesure d'occuper un emploi dans les industries de guerre ou dans l'industrie en général, et que les employeurs soient invités à se prévaloir le plus possible de ce service.

Maints employeurs se sont mis en rapports avec les syndicats ouvriers pour se procurer la main-d'œuvre qui leur était nécessaire et, de l'avis du ministre du Travail, la généralisation de cette pratique contribuerait à prévenir une pénurie de main-d'œuvre qui n'a pas sa raison d'être.

Le tout est respectueusement soumis à l'approbation du Conseil.

A. D. P. HEENEY,
Greffier du Conseil privé.

No 28

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 24 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Augus Schellenberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Lemuel Athelton Lewis, de Valleyfield, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alice Louise Brownlee Lewis, de Valleyfield, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Homuth*.

De Mabel Aubut Brault, de Verdun, P.Q., demeurant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Aimé Brault, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Recommandations de la commission du service civil au sujet de la permanence de trois employés temporaires depuis longtemps au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns, I. A. Boyce et M. L. C. Hill.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Rapport montrant:—Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Brerton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointement ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du tarif, en vertu des dispositions de la Première Partie de la loi de la commission du tarif, 1931, sur quatre questions qui lui ont été référées par le ministre des Finances, à savoir:

Deuxième rapport sur l'industrie de la Radio: Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1042; droits de remise (drawback) sur les ingrédients et matériaux qui entre dans la production du cyanure de potasse et du cyanure de soude; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1044; briques réfractaires, lorsqu'elles servent aux manufacturiers de fer et d'acier pour la construction ou le réparation des hauts fourneaux, des fournaies ouvertes ou des fournaies à laminoir; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1063; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des moteurs lorsque ces derniers sont destinés au montage des avions; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1064; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la construction des aéroplanes, les moteurs non compris.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".—M. Dubuc.

Bill No 51, (X du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*".—M. Abbott.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, plaintes et autres écrits et documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui ont trait à Mabel Mitchell, autrefois maître de poste à Birch Hill, Saskatchewan, et qui ont été datés durant les deux années qui ont précédé sa démission et la nomination de son successeur.

Par M. Roy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Godbout, ou tout autre ministre provincial et le premier ministre du Canada, ou tout autre ministre fédéral ou fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, relative à la demande qui aurait été faite par le premier ministre de Québec pour que les autorités fédérales ne fassent pas de recrutement de volontaire parmi les fils de cultivateurs de la province de Québec.

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce d'Ethel Cahan Naihouse, John Roy Fumerton, Paul Edouard Tardif, Pearl Aizanman Morris et de Molly Goldfarb Goldberg, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière le renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Blackmore*—Mercredi prochain—QUESTION—Le ministre des Transports et Approvisionnements a-t-il étudié l'à-propos d'utiliser les pouvoirs qui lui ont été conférés récemment pour exiger du National-Canadien et du Pacifique-Canadien qu'ils transportent l'huile de l'Alberta dans l'Ontario à des taux qui permettraient à la population de l'Ontario d'acheter à de bonnes conditions de la gazoline produite au Canada?

*M. *Adamson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste comprenant les noms de tous les fonctionnaires dont le salaire est de plus de \$100, par mois, et qui sont entrés dans les services administratifs d'autre manière qu'à la suite d'un concours du service civil, ou en vertu d'un règlement de la Commission du service civil, durant la période écoulée du 1er septembre 1939 ou 21 juin 1940, liste indiquant aussi le salaire de chacun, l'allocation de subsistance, le cas échéant, et les attributions actuelles.

Le ministre des Finances—Mercredi prochain—LA CHAMBRE EN COMITÉ DES VOIES ET MOYENS pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés soit majoré suivant l'échelle d'imposition indiquée au barème suivant:

A. TAUX DE L'IMPÔT APPLICABLE AUX PERSONNES AUTRES QUE DES COMPAGNIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Sur les premiers \$250 de revenu net ou toute partie de cette somme dépassant l'abattement à la base 6 p. 100 ou

\$	15	sur un revenu net de \$250; plus 8 p. 100 du montant excédant \$250 mais n'excédant pas \$1000, ou	
\$	75	sur un revenu net de \$1,000 plus 12 p. 100 du montant excédant \$1,000 mais n'excédant pas \$2,000, ou	
\$	195	sur un revenu net de \$2,000 plus 16 p. 100 du montant excédant \$2,000 mais n'excédant pas \$3,000, ou	
\$	355	sur un revenu net de \$3,000; plus 20 p. 100 du montant excédant \$3,000 mais n'excédant pas \$4,000, ou	
\$	555	sur un revenu net de \$4,000; plus 24 p. 100 du montant excédant \$4,000 mais n'excédant pas \$5,000, ou	
\$	795	sur un revenu net de \$5,000; plus 27 p. 100 du montant excédant \$5,000 mais n'excédant pas \$6,000, ou	
\$	1,065	sur un revenu net de \$6,000; plus 30 p. 100 du montant excédant \$6,000 mais n'excédant pas \$7,000, ou	
\$	1,365	sur un revenu net de \$7,000; plus 33 p. 100 du montant excédant \$7,000 mais n'excédant pas \$8,000, ou	
\$	1,695	sur un revenu net de \$8,000; plus 35 p. 100 du montant excédant \$8,000 mais n'excédant pas \$9,000, ou	
\$	2,045	sur un revenu net de \$9,000; plus 37 p. 100 du montant excédant \$9,000 mais n'excédant pas \$10,000, ou	
\$	2,415	sur un revenu net de \$10,000; plus 39 p. 100 du montant excédant \$10,000 mais n'excédant pas \$20,000, ou	

- \$ 6,315 sur un revenu net de \$20,000; plus 41 p. 100 du montant excédant \$20,000 mais n'excédant pas \$30,000, ou
- \$ 10,415 sur un revenu net de \$30,000; plus 44 p. 100 du montant excédant \$30,000 mais n'excédant pas \$40,000, ou
- \$ 14,815 sur un revenu net de \$40,000; plus 47 p. 100 du montant excédant \$40,000 mais n'excédant pas \$50,000, ou
- \$ 19,515 sur un revenu net de \$50,000; plus 50 p. 100 du montant excédant \$50,000 mais n'excédant pas \$75,000, ou
- \$ 32,015 sur un revenu net de \$75,000; plus 53 p. 100 sur le revenu excédant \$75,000 mais n'excédant pas \$100,000, ou
- \$ 45,265 sur un revenu net de \$100,000; plus 56 p. 100 sur le revenu excédant \$100,000 mais n'excédant pas \$150,000, ou
- \$ 73,265 sur un revenu net de \$150,000; plus 59 p. 100 sur le revenu excédant \$150,000 mais n'excédant pas \$200,000, ou
- \$102,765 sur un revenu net de \$200,000; plus 63 p. 100 sur le revenu excédant \$200,000 mais n'excédant pas \$300,000, ou
- \$165,765 sur un revenu net de \$300,000; plus 67 p. 100 sur le revenu excédant \$300,000 mais n'excédant pas \$400,000, ou
- \$232,765 sur un revenu net de \$400,000; plus 72 p. 100 sur le revenu excédant \$400,000 mais n'excédant pas \$500,000, ou
- \$304,765 sur un revenu net de \$500,000; plus 78 p. 100 sur le revenu excédant \$500,000.

2. Que soit abrogé l'impôt additionnel de 5 p. 100 applicable à toutes personnes autres que les compagnies et les sociétés par actions, dont le revenu dépasse \$5,000.

3. Que soit abrogée la surtaxe de guerre de 20 p. 100 mise en vigueur sous l'empire des articles 2 et 3 du chapitre 6 des statuts de 1939 (deuxième session).

4. Que l'exemption mentionnée au paragraphe (c) de l'alinéa 1 de l'article 5 de la loi, à l'égard des personnes mariées et de celles qui ont des parents à leur charge, soit réduite de \$2,000 à \$1,500.

5. Que les exemptions accordées dans la loi à toutes personnes sauf les sociétés soient réduites de \$1,000 à \$750.

6. Qu'une taxe de 5 p. 100 soit imposée aux résidents du Canada à l'égard de tous intérêts ou dividendes payés ou payables par des débiteurs canadiens en monnaie faisant plus de 5 p. 100 de prime relativement à la monnaie canadienne.

7. (a) Que le revenu accumulé ou gagné, de son vivant par une personne décédée, soit considéré comme imposable, une fois qu'on l'aura versé aux exécuteurs testamentaires ou aux syndics.

(b) Que le revenu versé aux exécuteurs ou aux syndics, puis capitalisé par eux, soit considéré comme revenu imposable desdits exécuteurs ou syndics.

8. (a) Que la catégorie des sociétés personnelles définie dans la loi soit élargie de manière à comprendre les revenus dérivés du louage de biens mobiliers et de droits de charte-partie.

(b) Qu'une société ne soit pas considérée comme société personnelle si elle exerce activement un commerce ou une industrie.

9. Que, afin d'assurer le recouvrement de l'impôt sur les personnes non domiciliées au Canada qui touchent des appointements, honoraires, commissions ou quelque autre rémunération au Canada, il soit retenu une somme correspondante à 15 p. 100 de cette rémunération, à titre de crédit applicable à l'impôt constaté lors du dépôt de leur déclaration au titre de l'impôt sur le revenu.

10. Que le taux de l'impôt applicable aux loyers et redevances payables à des personnes non domiciliées au Canada soit établi sur le montant brut et soit de 15 p. 100 dans le cas de sociétés et de 5 p. 100 dans le cas d'autres personnes, le débiteur canadien devant déduire le montant de cet impôt avant d'effectuer le paiement au non-résident.

11. Que le taux de l'impôt applicable aux sociétés soit de 18 p. 100 (20 p. 100 dans le cas de déclarations d'ensemble) sur les bénéfices de l'année 1940, le même taux devant s'appliquer, dans le cas d'exercices clos en 1940 antérieurement au 31 décembre, à la proportion des bénéfices de l'exercice correspondant à celle du nombre de jours de l'exercice en l'année 1940 par rapport au total du nombre de jours de l'exercice.

12. Que l'article de la loi visant la dépréciation soit modifié de manière à supprimer les doubles dépréciations en matière de biens transférés à des personnes qui, à la suite du transfert, demeurent propriétaires d'effectivement le même intérêt qu'auparavant dans les biens transférés.

13. Que la répartition des profits, autrement exempts de l'impôt d'une corporation familiale, faite postérieurement au 31 décembre 1942, rende ces profits ainsi répartis sujets à l'impôt sur le revenu.

14. Que la loi soit modifiée de manière à éviter la fraude en attribuant au conseil du Trésor le pouvoir d'enjoindre qu'un contribuable soit imposé sans tenir compte d'aucune transaction ni d'aucune réorganisation qui, de l'avis du conseil du Trésor, est d'un caractère spécieux destiné à éviter ou à diminuer l'impôt, qu'une telle transaction ou une telle réorganisation soit intervenue entre des personnes ou des sociétés domiciliées dans ou hors le Canada.

15. Que, afin d'éviter la fraude, le ministre du Revenu national (ci-après appelé le ministre) ait le pouvoir de déterminer quelle sera la norme admissible des frais de la publicité, des réparations, des appointements et autres frais de fonctionnement et d'administration.

16. Que le montant payé par les propriétaires d'une entreprise, autre qu'une société, en vertu de la loi de taxation des surplus de bénéfices, compte comme déduction sur leurs revenus pour fins de l'impôt sur le revenu, en proportion des intérêts engagés dans ladite entreprise.

17. (1) Que la définition du revenu soit précisée et étendue de manière à comprendre le montant des rentes viagères payé aux détenteurs de polices de rentes viagères.

(2) Que l'exemption accordée présentement aux rentes viagères du Dominion et aux rentes viagères semblables vendues par les gouvernements provinciaux et les compagnies d'assurances ne s'applique pas aux contrats émis après le 24 juin 1940, ni aux contrats ou aux prolongements de contrats effectués depuis cette date en faveur des détenteurs d'options ou de droits contractuels en vigueur à cette date.

(3) Que les acheteurs de rentes viagères aient le droit de déduire les montants annuels qu'ils paient du fait de l'achat de rentes viagères, jusqu'à concurrence de \$300 par année.

18. (1) Qu'un impôt de la défense nationale, s'ajoutant à l'impôt sur le revenu, soit prélevé sur le revenu de tout contribuable au taux de

(a) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des personnes mariées, si le revenu dépasse \$1,200 par année;

(b) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des célibataires, si le revenu dépasse \$600 et ne dépasse pas \$1,200; ou 3 p. 100, si ledit revenu dépasse \$1,200.

Toutefois, si cet impôt a pour effet d'abaisser le revenu de tout contribuable au-dessous du montant approprié indiqué ci-haut, ledit impôt n'est pas exigible dans la mesure où il abaisse ainsi le revenu;

Et l'on accorde un abattement à raison de 2 p. 100 d'un montant de \$400 pour chaque enfant ou petit-enfant, frère ou sœur du contribuable, âgé de moins de vingt et un ans et à sa charge, et de chaque enfant, petit-enfant, frère, sœur, père ou mère, grand-père ou grand-mère, ayant plus de vingt et un ans, domicilié au Canada, et à la charge du contribuable par suite d'infirmité mentale ou physique;

(2) Que tout employeur doit retenir le montant de l'impôt sur le traitement de ses employés, gagné ou dû à partir du 1er juillet 1940;

(3) Que tout employeur doit faire remise de l'impôt perçu à la source le seizième jour de septembre 1940 et le quinzième jour de chaque mois par la suite;

(4) Que, après le vingt-quatrième jour de juin 1940, toute société constituée en corporation, acquittant l'intérêt d'obligations ou autres valeurs de même nature enregistrées quant à l'intérêt, ou payant des dividendes, quel qu'en soit le montant, à des personnes inscrites à ses bureaux ou à celui de son agent, doit retenir et percevoir l'impôt sur chaque versement aux personnes demeurant au Canada, dûment versé dans le cas de l'intérêt, et dûment déclaré et versé dans le cas de dividendes;

(5) Que chaque société constituée en corporation fasse remise des impôts perçus à la source, à l'égard d'intérêts ou de dividendes, au plus tard le quinzième jour du mois suivant immédiatement la date de paiement, la première remise devant toutefois être effectuée le seizième jour de septembre 1940;

(6) Que toute personne sujette à la taxe et dont le plein revenu n'a pas subi la déduction de l'impôt de la défense nationale soit requise, au plus tard le treizième jour d'avril de chaque année, de remettre au ministre un rapport sur son revenu total de l'année précédente et de payer l'impôt en conformité des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(7) Que l'impôt de la défense nationale s'applique au revenu de 1940 et de toutes les années subséquentes, sauf que dans le cas du revenu de l'année 1940 l'impôt n'atteindra que la moitié du revenu si le revenu de toute l'année dépasse le montant approprié que spécifie la résolution No 18 (1);

(8) Que le revenu des personnes suivantes, sous réserve des dispositions de la présente résolution, ne soit pas frappé de l'impôt de la défense nationale:

(a) Les sociétés constituées en corporations;

(b) Les personnes et les institutions mentionnées aux paragraphes (a) à (i) inclusivement, et aux paragraphes (p) et (q) de l'article 4 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

(c) Les membres des armées de mer, de terre et de l'air du Canada seront exemptés de l'impôt tant qu'ils seront en activité de service hors du Canada ou au Canada et dont les fonctions sont de l'ordre de celles qui s'exercent normalement à bord des navires ou des aéronefs, mais seulement jusqu'à concurrence de leurs soldes et allocations militaires.

19. Que les résolutions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18 s'appliquent au revenu de la période imposable de 1940 et aux périodes fiscales prenant fin durant la même année, et à toutes les périodes subséquentes.

20. Que la résolution No 10 s'applique aux versements effectués après le 24 juin 1940.

Le ministre des Finances—Mercredi prochain—La Chambre en Comité des Voies et Moyens pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu—Qu'il y a lieu de remettre en vigueur la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, et de prescrire;

1. Que le mode "A" soit supprimé et que les surplus de bénéfices soient fondés sur la différence entre les bénéfices de l'année d'imposition et les bénéfices de la période normale ou de base.

2. Que les bénéfices normaux soient fixés en fonction des bénéfices moyens de la période normale ou de base comprenant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, sauf tel qu'il est prévu au paragraphe 5 de la présente résolution.

3. Que le taux de l'impôt sur les surplus de bénéfices soit porté de 50 p. 100 à 75 p. 100.

4. Que sur tous profits un impôt minimum soit payé par le contribuable sous l'autorité de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, ledit minimum étant constitué par un impôt de 12 p. 100 sur les bénéfices globaux des opérations avant la déduction de l'impôt sur le revenu, et payable dans tous les cas, à moins que l'impôt prévu au paragraphe 3 de la présente résolution ne soit supérieur audit impôt minimum, auquel cas seul l'impôt le plus élevé sera acquitté.

5. Qu'une commission arbitrale (ci-après désignée sous le nom de commission) soit instituée avec pouvoirs discrétionnaires, subordonnement à l'approbation du ministre du Revenu national (ci-après désigné sous le nom de ministre), en vue de déterminer une norme de profits pour les nouvelles maisons ou pour les maisons dont le commerce a péréclité pendant la période de base, sous la réserve des dispositions suivantes:

(a) dans le cas d'une maison dont le commerce a péréclité au cours de la période de base, le ministre peut charger la commission de déterminer une norme de profits qu'elle juge équitable, soit un rendement d'au moins 5 p. 100 et d'au plus 10 p. 100 du capital employé;

(b) dans le cas d'une entreprise nouvelle autre que l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, pourvu que ledit montant représente une proportion des bénéfices sur le capital employé égale à la proportion moyenne des bénéfices réalisés par les contribuables placés dans les mêmes conditions et qui s'occupent d'affaires du même genre.

(c) dans le cas d'un contribuable qui se livre à l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, par rapport à un volume de production durant la période de base égal au volume de production durant l'année d'imposition et un prix de vente estimatif du produit durant la période de base égal au prix de vente moyen du même produit durant la période de base.

6. Que le ministre peut mettre au point le chiffre du profit normal en vue d'établir un parallèle dans les cas suivants:

(a) lorsque la période d'exercice pendant l'année d'imposition est plus longue ou plus courte que la période normale de comptabilité,

(b) dans les cas où le capital employé dans l'année imposable accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale, du fait de l'apport ou du retrait de capital;

(c) dans le cas de mines aurifères et de puits de pétrole dont le rendement, au cours de l'année fiscale, accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale.

7. Que soient exonérés de la taxe imposée en vertu de la dite Loi:

(a) les petits établissements dont les bénéfices, antérieurement à la réception de traitements ou à tout prélèvement par les propriétaires ou les actionnaires, ne dépassent pas cinq mille dollars par année;

- (b) les corporations personnelles qui remplissent simplement la fonction de détentrices de valeurs pour des contribuables canadiens;
- (c) les sociétés de placement appartenant à des personnes non domiciliées au Canada.

8. Que les établissements à propriétaire unique ou appartenant à plusieurs associés peuvent réclamer la déduction de la somme raisonnable versée en traitements au propriétaire ou aux associés, que le ministre pourra déterminer, et ne devant pas dépasser cinq mille dollars par année pour chacun.

9. Que dans le cas d'un contribuable ayant acquis un établissement comme affaire roulante depuis le premier janvier 1938, le ministre peut ordonner que les bénéfices réguliers du prédécesseur pourront s'ajouter à ceux du contribuable, s'il est convaincu que le commerce du prédécesseur et celui du contribuable ne diffèrent pas sensiblement.

10. Que la définition de bénéfices moyens durant la période normale soit révisée en vue de pourvoir à ce que les seuls bénéfices de la période normale entrent en ligne de compte dans l'établissement de la moyenne des années de la période normale pendant laquelle le contribuable était en affaires.

11. Que, en vue d'empêcher les contribuables de se soustraire à l'impôt, pouvoir soit conféré au ministre de:

- (a) ne pas reconnaître la déduction, par le contribuable, de déboursés que le ministre peut, à sa discrétion, déclarer être en excès de ce qui est raisonnable et normal dans les affaires.
- (b) établir une valeur, sans tenir compte des transactions ou réorganisations astucieuses que le conseil du Trésor a reconnu n'avoir dans les affaires normales aucune fin autre que celle d'échapper à l'impôt ou de le réduire.

12. Que soit donnée une nouvelle définition au mot capital à l'égard du prix de revient de l'actif présentement employé par le contribuable, moins sa dépréciation ou son épuisement, et déduction faite des sommes empruntées et des dettes, avec une clause conditionnelle portant que l'actif improductif, l'actif non réellement employé à la production de bénéfices et l'actif produisant un revenu exempt d'impôt ne soient pas inclus.

13. Que soit autorisé un crédit d'impôt à l'égard du montant de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou d'un impôt analogue versé au gouvernement du Royaume-Uni ou aux gouvernements d'autres membres du commonwealth des nations britanniques ou aux gouvernements de pays alliés au Royaume-Uni, si ces gouvernements autorisent un crédit réciproque pour l'impôt sur les surplus de bénéfices versé au Canada.

14. Que la loi s'appliquera aux bénéfices de l'année 1940, et dans le cas d'une période financière finissant en 1940 avant le 31 décembre, que la loi s'appliquera à cette partie des bénéfices de cette année-là dans la proportion que le nombre de jours de ladite période financière de l'année 1940 porte au nombre total de jours de cette période financière.

Le ministre des Finances—Mercredi prochain—La Chambre en Comité des Voies et Moyens pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'article 76 de ladite loi soit retranché et remplacé par le suivant:

"76. (1) Sauf dans les cas prévus ci-dessous, tout fabricant et tout importateur d'allumettes doit apposer sur chaque paquet d'allumettes fabriquées par lui ou importées au Canada un timbre adhésif ou autre de la

valeur d'un cent pour chaque cent allumettes ou fraction de cent allumettes contenues dans ce paquet.

- (2) Lorsque des allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de cinquante et pas moins de trente et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un demi-cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de trente et pas moins de vingt-six allumettes chacun, la taxe exigible est de trois-dixièmes de cent par paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de vingt-cinq allumettes et pas moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un quart de cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets contenant moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un cinquième de cent le paquet.
- (3) Nul fabricant ou importateur ne doit vendre ni importer des allumettes à moins qu'elles ne soient en paquets."

2. Que le paragraphe 1 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de papier à cigarette soit portée de 2 à 5c. sur chaque cent feuilles ou fraction de cette quantité, contenues dans un tel paquet.

3. Que le paragraphe 2 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de tubes de papier à cigarette ou fraction de cette quantité, contenus dans un tel paquet.

4. Que le paragraphe 4 de l'article 86 de ladite loi soit modifié en portant la taxe de 8 p. 100 à 12 p. 100 sur la valeur marchande courante de toutes les fourrures préparées et/ou teintes en Canada.

5. Que ladite loi soit modifiée par l'insertion, après l'article 88, de l'article suivant:

88A. (1) Outre les droits ou taxes exigibles en vertu de la présente, ou de toute autre loi, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe de guerre sur le change de 10 p. 100, sur la valeur imposable de toutes les marchandises importées au Canada, exigible de l'importateur ou du cessionnaire qui prend les marchandises en entrepôt pour la consommation à l'époque où les marchandises sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation.

(2) La taxe imposée par le présent article ne s'appliquera pas aux marchandises importée au Canada,—

(a) qui sont admises au pays sous le régime du tarif de préférence britannique, ou en vertu d'accords commerciaux entre le Canada et d'autres pays britanniques;

(b) qui sont admises au pays en vertu des postes du tarif douanier numéros 360, 460, 690, 696a, 700, 700a, 701, 702, 703a, 704, 705, 705a, 706, 707, 708, 709; ou au poisson pris par des pêcheurs à bord de vaisseaux inscrits au Canada ou possédés par une personne domiciliée au Canada et aux produits de poisson lorsqu'ils sont transportés des pêcheries dans ces navires.

(3) Si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre fait rapport au gouverneur en conseil qu'un producteur ou des producteurs de marchandises ont profité de la taxe imposée en vertu du présent article pour hausser le prix de ces marchandises dans une proportion plus forte que ne le justifie la hausse réelle que cette taxe entraîne dans le coût des matériaux ou des pièces entrant dans la production de ces marchandises, ou pour maintenir les prix de ces marchandises à un niveau plus élevé qu'il n'est justifiable de le faire, le gouverneur en

conseil peut, sur la recommandation de ladite commission, frapper toutes les marchandises provenant de ce producteur ou quelqu'une d'elles, d'une taxe d'accise ne dépassant pas 10 p. 100 du prix de vente des produits en question pendant une période qu'il pourra déterminer; abolir ou réduire les droits de douane applicables à ces produits pendant la période qu'il pourra déterminer; fixer les prix de ces produits et/ou prendre toutes autres mesures et imposer les peines qu'il pourra déterminer".

6. Que les dispositions de l'article quatre-vingt de ladite loi assujettissant à des taxes les articles fabriqués ou produits au Canada qui sont énumérés dans les Listes I et II de ladite loi soient modifiées de façon à prescrire que les taxes mentionnées seront imposables au moment de la livraison.

7. Que la Liste I de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1 et son remplacement par le suivant:

"1. (a) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à \$700 ou moins

10 p. 100.	
Plus de \$700 mais pas plus de \$900	10 p. 100 sur \$700 plus 20 p. 100 sur le montant excédant \$700
Plus de \$900 mais pas plus de \$1,200	10 p. 100 sur \$700, plus 20 p. 100 sur \$200, plus 40 p. 100 sur le montant excédant \$900.
Plus de \$1,200	10 p. 100 sur \$700, plus 20 p. 100 sur \$200, plus 40 p. 100 sur \$300, plus 80 p. 100 sur le montant excédant \$1,200.

(b) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises 5 p 100.

Toutefois, la taxe perçue en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus n'excédera en aucun cas \$250 par automobile;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera sur le prix total exigé pour ces automobiles, lequel prix comprendra toutes charges pour accessoires, équipement facultatif, frais de service, de financement, de garantie ou toute autre charge convenue à l'époque de la vente, que ces charges soient distinctes ou non, mais ne comprendra pas les chauffettes et les postes récepteurs de radio;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera à toutes telles voitures en transit aux vendeurs ou à autres personnes;

Toutefois, si, le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, une automobile neuve et non usagée se trouve entre les mains d'un vendeur et n'est pas livrée à un autre acheteur, la taxe sera payée par ce vendeur quand cette automobile sera livrée.

Toutefois, de plus, la taxe ne s'appliquera pas aux automobiles importées:—

- (i) Sous le régime des postes du tarif douanier 702, 706, 707 et 708;
- (ii) Par un colon authentique, à sa première arrivée;
- (iii) Par un bénéficiaire, résidant au Canada, du testament d'une personne décédée dans un pays étranger."

8. Que la liste I de ladite loi soit de plus modifiée par l'addition, à la fin, de l'article suivant:—

“5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et lampes de radio. 10 p. 100”

9. Que la liste II de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1er et son remplacement par le suivant:—

“Cigares:

- (a) d'une valeur d'au plus quarante dollars le mille, le mille..\$ 1 00
- (b) d'une valeur de plus de quarante dollars le mille et d'au plus cent dix dollars le mille, le mille. \$ 6 00
- (c) d'une valeur de plus de cent dix dollars le mille et d'au plus cent cinquante dollars le mille, le mille. \$14 00
- (d) d'une valeur de plus de cent cinquante dollars le mille et d'au plus deux cents dollars le mille, le mille. \$20 00
- (e) d'une valeur de plus de deux cents dollars le mille, le mille. . \$32 00

Toutefois, la valeur des cigares importés sera la valeur à l'acquitté, définie à l'article 79 de ladite loi; la valeur des cigares fabriqués au Canada doit comprendre le montant du droit d'accise exigible sur ces cigares.”

10. Que l'Annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 3 et son remplacement par l'article suivant:

“Pneus et chambres à air:

- (a) Pneus et leurs pièces en caoutchouc pour véhicules à moteur de toutes sortes, y compris les remorques et autres accessoires à roues utilisés pour l'un quelconque des véhicules précités. la livre 5 c.
- (b) Chambres à air pour être utilisées dans les pneus précités. la livre 5 c.

Toutefois, le droit imposé ici ne s'appliquera pas auxdits articles lorsqu'ils serviront exclusivement de fournitures originaires des véhicules à moteur précités.”

11. Que l'annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 4 et son remplacement par le suivant:

“4. Gaz carbonique liquide et autres préparations semblables pour servir à gazéifier les boissons alcoolisées. la livre 5 c.”

12. Que l'annexe III de ladite loi soit modifiée par la suppression, à la 16e ligne, au groupe des produits de la ferme et de la forêt, des mots suivants:

“autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production”

et leur remplacement par les mots suivants:

“autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production, non compris les fruits ou les légumes en conserve dont la production dépasse 10,000 boîtes d'une livre chacune ou leur équivalent, par année, ni les fleurs, les plantes à fleur ou les bulbes, dont la vente rapporte plus de \$500 par année.”

13. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinquième jour de juin, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le et après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

Le ministre des Finances—Mercredi prochain—La Chambre en Comité des Voies et Moyens pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier l'annexe de la loi de l'accise, 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur le sirop de malt, tel qu'il est défini par l'alinéa c de l'article 6 de la loi de l'accise, 1934, quand il est importé au Canada pour consommation, soit augmenté de 21c. à 25c. la livre.

2. Que le droit d'accise sur le tabac de toutes sortes manufacturé au Canada, à l'exception des cigarettes, soit augmenté de 25c. la livre à 35c. la livre, poids réel.

3. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$5 par mille, quand elles ne pèsent pas plus de trois livres par mille, soit augmenté à \$6 par mille quand elles ne pèsent pas plus de deux livres et demie par mille.

4. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$11 par mille, quand elles pèsent plus de trois livres par mille s'applique maintenant aux cigarettes pesant plus de deux livres et demie par mille.

5. Qu'un droit d'accise de 10c. la livre, poids réel, s'applique à toute feuille brute de tabac canadien quand il est vendu pour consommation.

6. Que toute disposition basée sur les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le 25 juin 1940, et s'être appliquée à toutes les marchandises ci-mentionnées importées ou sorties d'entrepôt pour consommation le ou après ce jour, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour consommation, touchant lesquelles aucune déclaration pour fins de consommation n'a été faite avant ce jour.

7. Que toute disposition basée sur le paragraphe 5 de la présente résolution entre en vigueur le 1er août 1940.

Le ministre des Finances—Mercredi prochain—La Chambre en Comité des Voies et Moyens pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu:—1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936, le chapitre vingt-six du Statut de 1937, le chapitre quarante et un des Statuts de 1939 (première session) et le chapitre deux des Statuts de 1939 (deuxième session), soit de nouveau modifié par l'abrogation des numéros tarifaires 209b, 210, 210e, 281a, 281b, paragraphe (a) du numéro 429, 440l, 440n, 445o, 445p, 505, 505b, 791 et 825, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif	Description	Taux actuels		
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
208x	Matériaux, y compris tous les éléments, qui entrent dans le coût du cyanure de potasse et du cyanure de soude, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cyanure de potasse et de cyanure de soude pour servir dans leurs propres usines.....	Divers taux (sujet à un drawback de 99 p. 100)	Divers taux (sujet à un drawback de 99 p. 100)	Divers taux (sujet à un drawback de 99 p. 100)
209b	Nicotine, sels de nicotine; préparations non alcooliques renfermant de la nicotine à l'état libre et sous forme de composé, utilisés pour fins d'immersion, d'arrosage ou de fumigation, n.d.....	En franchise	En franchise	En franchise
210	Peroxyde de soude; silicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique, n.d.; sulfure de sodium; nitrite de soude; arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiate de soude et sulfite de soude.....	En franchise	En franchise	En franchise
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique.....	En franchise	En franchise	En franchise
281a	Brique réfractaire, n.d., d'une catégorie ou espèce non produite au Canada, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau, ou d'une autre installation de manufacture.....	En franchise	En franchise	En franchise
281b	Brique réfractaire, n.d.....	5 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: a) Lames ou ébauchons de couteaux, et fourchettes de table, de fer ou d'acier, bruts, non munis de manches, non meulés ou autrement ouverts; ébauchons de cuillers, de fer ou d'acier, à l'état plat, non autrement ouverts qu'estampés quant à la forme; ébauchons de ciseaux et cisailles, de fer ou d'acier, bruts, non meulés ou autrement ouverts.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
4401	Aéromoteurs et leurs pièces achevées, n.d., à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.

Numéro du tarif	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
				Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
440m	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	{ 15 p.c. 10 p.c. 15 p.c. 20 p.c.	25 p.c. 27½ p.c. 30 p.c. 27½ p.c.	27½ p.c. 35 p.c. 30 p.c. 30 p.c.
440m	(i) Pièces inachevées d'aéronefs, n.d., à l'exclusion des parties de moteurs d'aéronefs.....					
	(ii) Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans appareils de commande et leurs pièces; générateurs; boîtes de commande de l'intensité du courant; accumulateurs; appareils pour enlever ou prévenir la glace, et leurs pièces à l'exclusion des pièces en caoutchouc; pompes à vide avec appareil de commande et leurs pièces; lumières d'atterrissage ou de vol; hélices; vérimis et pompes hydrauliques et leurs pièces; roues d'aéronefs; freins d'aéronefs avec leur appareil de commande; pneus et chambre à air pour aéronefs; refroidisseurs d'huile; avertisseur de la hauteur de refoulement; analyseurs de gaz d'échappement; extincteur à pression contre les incendies; pompes d'amorçage; instruments, à l'exception des indicateurs du niveau du carburant; boulons, écrous, robinets, vis de tension, chapes et axes, fil étiré et barres d'accouplement; tuyaux, pièces refouloées ou forgées d'aluminium, d'alliages d'aluminium ou de magnésium; tuyaux en acier; tous les articles qui précèdent étant d'un genre ou de dimensions non fabriqués au Canada, lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers d'avions pour servir exclusivement à la fabrication dans leurs propres établissements des articles énumérés au numéro 440 du tarif, conformément aux règlements que le Ministre peut prescrire et à condition qu'au moins soixante pour cent de ce que coûte, à l'usine, la production de ces avions ait été subi dans l'empire britannique					
440n	Moteurs, importés pour servir uniquement au montage des aéronefs.....	En franchise	27½ p. 100	En franchise	25 p. 100	27½ p. 100
440o	(i) Carburateurs, magnéto, distributeurs, bobines et bougies d'allumage et leurs pièces achevées; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et importé pour servir à la fabrication des moteurs d'aéronefs.....	En franchise	27½ p.c.	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
		En franchise	27½ p.c.	{ En franchise En franchise	25 p.c. 12½ p.c. au drawback	27½ p.c. 15 p.c.

(ii) Pièces, achevées ou non, n. d., de moteurs d'aéro-nefs.....	7 ½ p. c.	27 ½ p. c.	(En franchise Divers taux (sujet	25 p. c. Divers taux au drawback)	27 ½ p. c. Divers taux
<p>Tissu et papier de condensateur, non acide, gommé ou non; boîtes métalliques, refoulées, revêtues de plaques ou non; déplaceurs automatiques de disques; parties d'amorage; cellules de polarisation et supports; châssis, cuisses, consoles, morceaux de pôles, garnitures et couvertes de champ, séparément ou assemblés pour usage dans des haut-parleurs d'un diamètre d'armature ne dépassant pas 6 pouces et ¾; cônes, lanternes, supports de lanternes, bobines de syntonisation, étuis destinés à protéger ces bobines contre la poussière, séparément ou assemblés; structures magnétiques et leurs parties pour haut-parleurs magnétiques permanents; cristaux et échelles de cadrans en verre, et cadrans ou échelles métalliques fabriquées d'après le procédé de l'écran de soie; écrous de cristaux métalliques sans cristaux, ouvrés ou non; interrupteurs de circuits à haute fréquence et leurs parties essentielles; noyaux en fer à haute fréquence avec ou sans garnitures moulées à l'intérieur; moteurs et engrenages pour la captation automatique; céramique de radiofréquence; mica brut à basse perte; feuilles et découpures de mica à basse perte; capots de lampes et leurs parties; vibrateurs; fibre vulcanisée dans les feuilles, tiges, bandes ou tubes; mandrins et tubes de bobines à haute fréquence d'un diamètre extérieur ne dépassant pas un pouce; servant à la fabrication ou à la réparation d'articles énumérés aux numéros 445d et 597a du tarif, et d'autres appareils fonctionnant au moyen de lampes de radio, ou servant à la fabrication de leurs parties.....</p>	En franchise	En franchise	(En franchise (En franchise	En franchise 25 p. 100	30 p. 100 30 p. 100
<p>Pièces de céramique; alliage de cuivre servant à souder; pousse-vides et assemblages de pousse-vides; parties de verre; ampoules et coquilles en métal et coulées de métal; pièces de mica; assemblages de mica; amortisseurs, pincés et liens en fil de métal; fil de molybdène ou d'alliage de molybdène; cylindres, fils, rubans, écrans et bandes en nickel ou alliage de nickel, enduits ou non, carbonisés ou non; cathodes en métal; nickel, alliage de nickel et pièces nickelées, enduits ou non, carbonisés ou non; tungstène, alliage de tungstène et fil de zinc; fils connecteurs, piquets et soudures;</p>	En franchise	En franchise	(En franchise (En franchise	En franchise 25 p. 100	30 p. 100 30 p. 100

4450

445p

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif de préférence britannique	Taux actuels	Tarif général
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	pièces de fer destinées à être collées à du verre; crochets et supports; chevilles; fils ou bandes de cuivre argenté, de cuivre chromé, de fer chromé ou de fer plaqué; assemblages de chapeaux; anodes en graphite; éléments de chauffe et filaments; tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de lampes de radio ou de parties d'icelles, et qu'ils doivent servir uniquement à la fabrication de ces objets, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	En franchise	30 p.c.	{ En franchise { En franchise	En franchise 25 p.c.	30 p.c. 30 p.c.
505	Planches, madriers et autres bois d'œuvre, non autrement ouvrés qu'aplatis, rabotés, assemblés, languetés ou bouvetés, n.d.....	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	{ 17½ p.c. { 10 p.c.	22½ p.c. 10 p.c.	25 p.c. 20 p.c.
791	Articles de toute sorte servant exclusivement à la production ou à la fabrication de préparations énumérées dans les numéros du tarif 209b et 219a, sous l'empire des règlements établis par le ministre du Revenu national.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise (Divers)	En franchise (Divers)	En franchise (Divers)
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé par des manufacturiers de caoutchouc, antérieurement au 1er juillet 1941, pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	15 p. 100	25 p. 100	En franchise	15 p. 100	25 p. 100

2. Que l'Annexe A du Tarif des douanes modifié soit modifié de nouveau, par la radiation de la loi de 1939 modifiant le Tarif des douanes, chapitre deux du statut de 1939 (seconde session), les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

“Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 5c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$1.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 35c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 35c. ou plus, mais de moins de 45c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est le 45c. ou plus la livre, 10c. la livre”.

et leur remplacement par les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

“Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 15c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$2.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 22½c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 22½c. ou plus, mai de moins de 30c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est de 30c. ou plus la livre, 10c. la livre.”

3. Que l'Annexe B du Tarif des douanes soit modifié par le retranchement des numéros 1042, 1044 et 1063.

4. Que toute disposition législative reposant sur les résolutions précitées pour modifier le Tarif des douanes ou ses annexes sera censée entrer en vigueur le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 26 juin</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos)	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

APPENDICE

À

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE, 1940-41

Documents budgétaires présentés par
l'honorable J. L. Ralston, député, pour la gouverne
du Parlement à l'occasion de l'exposé
budgétaire de 1940-41

- A. Revue des comptes de l'État, 1939-40
- B. Revue des conditions économiques et financières,
1939-40

INDEX

	PAGE
A. Comptes de l'Etat, 1939-1940.....	3
Etat des recettes.....	4
Etat des dépenses.....	5
Etat sommaire des recettes et dépenses.....	8
Recettes de 1939-1940.....	9
Dépenses de 1939-1940.....	10
Dépenses ordinaires.....	10
Dépenses imputables sur le capital.....	11
Dépenses spéciales.....	11
Entreprises de l'Etat.....	15
Autres charges.....	16
Pourcentages de la répartition des recettes et des dépenses.....	17
Déficit global, 1939-1940.....	19
Prêts et placements, actif productif.....	19
Emissions d'emprunts.....	23
Dette publique.....	24
Passif indirect.....	28
B. Revue des conditions économiques et financières, 1939-1940.....	31
Volume réel des affaires.....	33
Agriculture.....	34
Mines.....	35
Industrie forestière.....	36
Pêcheries.....	37
Industrie manufacturière.....	38
Construction.....	39
Chemins de fer.....	41
Commerce étranger.....	42
Embauchage et chômage.....	43
Prix.....	44
Facteurs financiers.....	46

DOMINION DU CANADA

A. COMPTES DE L'ÉTAT, 1939-1940

ÉTAT SOMMAIRE COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1. Comme les données définitives pour l'année financière 1939-1940 ne sont pas encore disponibles, tous les états concernant les recettes, les dépenses, les immobilisations et le bilan sont approximatifs. On croit que lorsque les livres de l'année seront définitivement fermés, les variations dans les chiffres indiqués maintenant seront de faible importance.

2. Les tableaux qui suivent indiquent, par catégories principales et en détail, les recettes, les dépenses et l'augmentation dans la dette nette de l'année financière 1939-1940, avec chiffres comparatifs des quatre années financières précédentes:

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Esti- mation 1939-1940
	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes fiscales—					
Douanes, droits d'importation.....	74,004	83,771	93,456	78,751	104,301
Accise.....	44,410	45,957	52,037	51,314	61,032
Revenus des taxes de guerre—					
Banques.....	1,281	1,210	1,107	1,014	949
Compagnies d'assurance.....	761	775	867	891	926
Impôt sur le revenu.....	82,710	102,365	120,366	142,026	134,449
Taxe de vente.....	77,552	112,832	138,055	122,139	137,446
Importations par fabricants, droit du timbre, taxe sur le transport, etc..	35,181	39,641	42,764	39,572	28,582
Taxes sur l'or.....	1,413	—	—	—	—
Rendement total des impôts.....	317,312	386,551	448,652	435,707	467,685
Recettes non fiscales—					
Loi des grains du Canada.....	1,213	1,192	680	1,156	1,711
<i>Gazette du Canada</i>	49	48	47	49	55
Canaux.....	890	1,004	1,866	723	762
Casuelles.....	4,636	6,276	6,597	7,440	9,373
Immigration chinoise.....	6	7	2	2	2
Electricité.....	542	646	692	726	715
Amendes et confiscations.....	295	134	209	211	88
Pêcheries.....	42	56	60	52	54
Inspection du gaz.....	91	93	88	84	81
Inspection des assurances.....	147	152	162	172	179
Intérêts sur placements.....	10,614	11,231	13,120	13,163	13,394
Terres, parcs et forêts.....	458	478	541	681	677
Marine.....	222	263	336	377	349
Caisse des marins.....	187	205	206	211	278
Collège militaire.....	20	20	20	20	14
Pensions militaires, recettes.....	178	187	194	209	233
Terres de l'artillerie.....	16	15	16	20	18
Droits de brevets et d'auteur.....	455	464	452	442	416
Pénitenciers.....	68	62	63	82	137
Postes.....	32,508	34,275	35,546	35,238	36,729
Prime, escompte et change.....	36	—	27	478	7,940
Travaux publics.....	251	274	318	297	306
Permis de radio.....	1,574	(1) 990	—	—	—
Pensions des officiers de la R.G.C.C..	11	10	11	11	11
Poids et mesures.....	401	396	393	416	411
Total des recettes non fiscales.....	54,910	58,478	61,646	62,310	73,933
Recettes ordinaires totales.....	372,222	445,029	510,298	498,017	541,618
Recettes spéciales—					
Recettes diverses.....	320	(2) 8,464	3,010	1,256	164
Autres crédits—					
Remboursements au compte du capital	27	616	1,543	40	21
Crédits aux comptes improductifs.....	27	45	819	2,858	20,292
Crédits nets résultant de divers règle- ments dans les comptes de chemin de fer autorisés par la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Na- tionaux du Canada, 1937.....	—	—	1,023	—	—
Total des recettes et crédits spéciaux....	374	9,125	6,395	4,154	20,477
Grand total des recettes.....	372,596	454,154	516,693	502,171	562,095

(1) Montant des permis de radio déposé au crédit de la Société Radio-Canada à partir de novembre 1936.

(2) Y compris \$8,000,000 provenant de la Commission canadienne du blé et devant être imputés comme compensation partielle, sur les déboursés, en 1935-1936, au sujet des pertes sur les opérations de 1930 du syndicat des blés et les opérations de stabilisation.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES
PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES
(en milliers de dollars)

—	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Estima- tion 1939-1940
DÉPENSES ORDINAIRES	\$	\$	\$	\$	\$
Agriculture.....	9,399	8,741	9,017	9,527	11,817
Bureau de l'Auditeur général.....	429	423	463	473	459
Commission du service civil.....	259	305	358	379	398
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre.....	1,290	1,341	1,450	1,057	1,228
Finances—					
Intérêt sur la dette publique.....	134,549	137,410	132,118	127,996	129,315
Frais d'émission d'emprunts et d'amor- tissement annuel des escomptes et commissions sur les titres.....	3,577	3,839	4,555	4,914	4,992
Primes, escompte et change (montants nets).....	—	400	—	—	—
Subsides aux provinces.....	13,769	13,735	13,735	13,752	13,769
Subventions spéciales aux provinces....	3,975	3,225	7,475	7,475	5,475
Autres subventions et contributions....	736	540	560	643	660
Pensions et retraites.....	854	787	712	638	574
Contribution de l'Etat à la caisses de retraite.....	1,875	2,019	2,065	2,220	2,271
Pensions de vieillesse, y compris pen- sions aux aveugles à compter de 1937- 1938.....	16,764	21,149	28,653	29,044	29,977
Dépenses générales.....	3,654	3,498	3,573	3,689	3,959
Pêcheries.....	1,710	1,691	1,850	2,036	2,320
Gouverneur général et lieutenants-gou- verneurs.....	219	224	225	226	227
Assurances.....	163	172	187	194	195
Justice.....	2,748	2,773	2,790	2,748	2,725
Pénitenciers.....	2,377	2,372	2,577	2,675	2,941
Travail.....	660	720	706	788	788
Enseignement technique.....	99	76	49	27	31
Rentes viagères de l'Etat— Pour maintenir la réserve.....	272	541	8,941	—	—
Service législatif—					
Chambres des communes.....	1,486	1,760	1,516	1,800	1,286
Bibliothèque du Parlement.....	76	75	79	72	76
Sénat.....	491	587	536	600	432
Dépenses générales.....	55	73	57	75	68
Bureau du cens électoral fédéral.....	498	53	76	50	—
Directeur général des élections, y com- pris frais d'élection.....	1,089	72	45	114	458
Mines et Ressources—					
Administration.....	—	—	(1) 1,491	(1) 184	(1) 180
Immigration et colonisation.....	1,322	1,313	1,163	1,335	1,338
Affaires indiennes.....	4,869	4,904	4,897	5,305	5,579
Intérieur.....	2,939	2,887	—	—	—
Terres, parcs et forêts.....	—	—	1,910	2,249	2,117
Levés et travaux de génie.....	—	—	933	1,325	1,406
Mines et Commission de géologie.....	1,040	1,135	658	1,340	1,325
Loi relative au transport de la houille et du combustible.....	2,103	2,277	2,521	1,921	4,532
Défense nationale—					
Administration.....	—	—	—	(2) 409	(2) 166
Service naval.....	10,141	11,346	17,221	15,772	5,995
Service aérien.....	2,380	4,763	4,372	6,590	1,869
Divers services.....	3,777	5,822	10,018	11,216	4,852
Divers services.....	879	992	1,149	447	310
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu).....	10,963	11,205	11,870	11,899	12,064
Pension et Santé nationale—					
Administration.....	—	—	—	(2) 118	(2) 126
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans.....	11,060	11,579	12,109	13,453	14,778
Pensions de guerre et militaires.....	42,790	24,801	42,240	42,181	42,217
Division de la Santé.....	993	873	957	1,012	1,113

(1) Avant 1937-1938, les dépenses générales d'administration n'étaient pas séparées des autres dépenses des services respectifs des ministères qui ont été fusionnés pour former le ministère des Mines et des Ressources. Les chiffres de 1938-1939 ne représentent que les dépenses d'administration des ministères, les autres dépenses d'administration étant données, comme pour les autres ministères, sous chaque service respectif.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR
PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*
(en milliers de dollars)

—	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Esti- mation 1939-1940
DÉPENSES ORDINAIRES— <i>fin</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Postes.....	31,438	31,906	33,762	35,456	36,727
Conseil privé.....	46	45	48	49	59
Archives publiques.....	165	160	170	159	149
Impressions et papeterie publiques.....	169	169	161	191	199
Travaux publics.....	12,945	14,519	12,332	15,484	13,066
Royale gendarmerie à cheval du Canada	6,165	5,901	6,308	6,145	5,667
Secrétariat d'État.....	705	655	693	730	836
Établissement de soldats.....	762	806	801	758	621
Ministère du Commerce.....	3,458	5,523	4,070	4,763	4,950
Lois des grains du Canada.....	1,848	1,739	1,675	1,847	1,983
Subventions postales et maritimes.....	2,426	2,120	2,029	1,993	1,907
Transports—					
Administration.....	—	—	(²) 417	(²) 371	(²) 364
Service aérien.....	—	—	(³) 2,935	(³) 3,457	(³) 3,862
Marine.....	5,857	5,614	4,290	4,271	4,215
Société Radio-Canada.....	1,500	878	—	—	—
Office fédéral du tourisme.....	248	250	250	249	312
Chemins de fer et canaux.....	4,002	3,769	3,661	4,371	3,756
Loi des taux de transport des marchan- dises dans les provinces Maritimes..	2,348	2,506	3,183	2,583	2,660
Caisse des passages à niveau.....	128	54	180	187	255
Total des dépenses ordinaires...	372,539	387,112	414,892	413,032	397,996
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL					
Canaux.....	458	52	—	—	—
Chemins de fer.....	287	203	71	26	23
Travaux publics.....	5,799	3,237	4,359	5,398	7,006
Total des dépenses imputables sur le capital.....	6,544	3,492	4,430	5,424	7,029
DÉPENSES SPÉCIALES					
Loi de l'allègement du chômage, 1930...	26	—	—	—	—
Loi de l'allègement du chômage, 1931.....	26	—	—	—	—
Loi de l'allègement du chômage, 1932.....	111	—	—	—	—
Loi de l'allègement du chômage, 1933.....	494	—	—	—	—
Loi de l'allègement du chômage, 1934.....	1,152	—	—	—	—
Loi de l'allègement du chômage, 1935.....	48,027	—	—	—	—
Administration—Lois de secours.....	—	194	378	260	287
Subventions aux provinces.....	—	28,930	19,493	17,037	—
Contribution aux provinces, y compris travaux municipaux d'amélioration...	—	—	—	—	19,534
Contribution du Dominion aux entre- prises fédérales-provinciales.....	—	12,692	8,841	6,259	7,147
Entreprises fédérales.....	—	23,554	13,913	12,981	24,919
Facilités de transport aux régions miniè- res.....	—	1,221	1,324	1,213	1,121
Travaux de secours pour l'entretien des lignes de chemin de fer.....	—	2,662	—	—	—
	49,836	69,253	43,949	37,750	53,008
Assistance aux zones de sécheresse de l'Ouest—					
Secours direct.....	—	5,144	11,925	8,869	1,605
Nourriture et fourrage y compris les frais de transport.....	—	3,517	11,352		
Frais de transport des bestiaux.....	—	90	—	—	—
Frais de vente des bestiaux.....	—	—	337	—	—
Achat et distribution d'aliments.....	—	—	972	277	—
Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 1939—					
Dépense nette.....	—	—	—	—	7,500
	—	8,751	24,586	9,146	9,105

(²) Avant 1937-1938 dans le cas du ministère des Transports, et avant 1938-1939 dans celui du ministère des Pensions et de la Santé nationale, les dépenses générales d'administration n'étaient pas séparées des autres dépenses des services respectifs des ministères.

(³) Avant 1937-1938, les dépenses de l'aviation civile, qui constitue maintenant la division du service aérien du ministère des Transports, étaient incluses dans les dépenses de la division du service aérien du ministère de la Défense nationale.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR
PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Esti- mation 1939-1940
	\$	\$	\$	\$	\$
DÉPENSES SPÉCIALES—<i>fin</i>					
Lois sur la construction d'ouvrages pu- blics.....	29,518	—	—	—	—
Loi sur la péréquation des paiements pour la récolte du blé de 1930.....	6,600	—	—	—	—
Perte sur les opérations de 1930 du syndi- cat des blés et les opérations de stabili- sation—					
Paiement à la Commission canadienne du blé de la dette nette assumée au 2 décembre 1935.....	15,856	—	—	—	—
Perte sur les opérations du syndicat de l'avoine de 1930 résultant de la garantie d'avances bancaires à la <i>Canadian Co- operative Wheat Producers Limited</i>	174	—	—	—	—
Réserve contre les pertes prévues relati- vement aux garanties de la vente du blé pour l'année 1938.....	—	—	—	25,000	27,000
	52,211	—	—	25,000	27,000
Dépenses de guerre.....	—	—	—	—	118,340
Total des dépenses spéciales.....	102,047	78,004	68,535	71,896	207,453
ENTREPRISES DE L'ÉTAT					
Pertes imputées sur le fonds consolidé—					
Chemins de fer nationaux, non compris les lignes de l'Est.....	41,796	37,449	37,882	48,194	34,851
Lignes de l'Est.....	5,625	5,854	4,464	6,120	5,245
Ile du Prince-Édouard, traversier et terminus.....	—	—	—	(1) 388	427
Paquebots de l'État.....	270	—	—	—	—
Conseil des ports nationaux.....	1,126	250	289	138	94
Lignes aériennes Trans-Canada.....	—	—	111	818	412
Banque hypothécaire centrale.....	—	—	—	—	16
Imputation totale sur le fonds consolidé.....	48,817	43,553	42,746	55,658	41,045
Prêts et avances improductifs—					
Paquebots de l'État.....	(Cr.) 333	(Cr.) 1,754	104	6	8
Conseil des ports nationaux.....	2,456	2,419	1,983	3,279	1,027
Total des avances improductives	2,123	665	2,087	3,285	1,035
Total pour les entreprises de l'État.....	50,940	44,218	44,833	58,943	42,080
AUTRES CHARGES					
Dépréciation de valeurs d'actif impu- tables sur le fonds consolidé—					
Prêts d'assistance dans la région de sécheresses, 1934-1935—					
Province de la Saskatchewan.....	—	—	—	—	1,374
Réduction des prêts aux soldats-colons et aux autres colons.....	488	628	705	1,023	1,643
Pertes annuelles établies aux comptes des graines de semence et de l'allé- gement du chômage—Ministère des Mines et des Ressources.....	27	44	14	18	10
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—Ré- duction due à l'abandon de lignes durant les années civiles 1938 et 1939.	—	—	(2)—	2,713	2,600
Annulation de la Commission cana- dienne du prêt agricole—Capital- actions.....	—	20	10	14	11
Bons du Trésor, province du Mani- toba.....	—	—	(4) 805	—	—
Bons du Trésor, province de la Saskat- chewan.....	—	—	—	—	(4) 17,682

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR
PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*fin*

(en milliers de dollars)

—	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Esti- mation 1939-1940
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes improductifs—					
Prêts aux colons en général.....	—	—	139	—	—
Valeurs productives transférées à l'actif improductif.....	—	(³) 18,487	—	—	—
Exécution de garanties—					
Loi de garantie sur les emprunts par la Saskatchewan pour graines de semence, 1936.....	—	—	—	—	2,638
Total des autres charges.....	515	19,179	1,718	3,768	25,958
Grand total des dépenses.....	532,585	532,005	534,408	553,063	680,516

(1) Compris dans "Lignes de l'Est" les années précédentes.

(2) Un montant de \$711,000, représentant les abandons de lignes durant l'année civile 1937, a été inclus dans les ajustements résultant de la Loi de la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937.

(3) Contribution du fédéral au programme facultatif d'ajustement des dettes effectué dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, en ce qui concerne les secours accordés jusqu'au 1er janvier 1935 par le fédéral dans la région de sécheresse: Manitoba, \$805,000, Saskatchewan, \$17,682,000.

(4) Ces montants ont pour contre-partie un compte du côté recettes.

ÉTAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES

(en milliers de dollars)

—	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	Esti- mation 1939-1940
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses ordinaires.....	372,539	387,112	414,892	413,032	397,996
Recettes ordinaires.....	372,222	445,029	510,298	498,017	541,618
Déficit (—) ou surplus (+) au compte ordinaire.....	—317	+57,917	+95,406	+84,985	+143,622
Dépenses spéciales.....	102,047	78,004	68,535	71,896	207,453
Moins les recettes spéciales.....	320	8,464	3,010	1,256	164
Balance.....	101,727	69,540	65,525	70,640	207,289
Plus les dépenses au compte de capital...	6,544	3,492	4,430	5,424	7,029
Plus les entreprises de l'État.....	50,940	44,218	44,833	58,943	42,080
Plus les autres dépenses.....	515	19,179	1,718	3,768	25,958
	159,726	136,429	116,506	138,775	282,356
Moins les autres crédits.....	54	661	3,385	2,898	20,313
	159,672	135,768	113,121	135,877	262,043
Plus le déficit ou moins le surplus tel qu'indiqué plus haut.....	317	57,917	95,406	84,985	143,622
Déficit global ou accroissement de la dette nette.....	159,989	77,851	17,715	50,892	118,421

RECETTES DE 1939-1940

3. Les recettes globales du Dominion provenant des impôts et autres sources, à l'exclusion de \$20,292,000 de crédits au compte improductif qui apparaissent nécessairement aussi au chapitre des dépenses, s'établissent à \$541,803,000. Elles représentent une augmentation de 5.2 p. 100 (\$26,952,000) sur les recettes sans précédent de l'année financière 1937-1938, et de 8.5 p. 100 (\$42,490,000) sur celles de l'année financière précédente, 1938-1939.

4. Les recettes globales de l'impôt s'établissent à \$467,685,000; c'est une augmentation de \$31,978,000 sur celles de l'année précédente. Toutes les principales sources d'impôts, à l'exception de (1) l'impôt sur le revenu et (2) des taxes sur la production, les importations, le timbre et le transport, etc., enregistrent des augmentations sensibles par rapport à l'année précédente. Ces augmentations s'expliquent d'une part par les modifications apportées aux impôts lors du budget d'urgence du 12 septembre 1939 et d'autre part par l'amélioration générale dans les affaires.

5. La taxe de vente a supplanté l'impôt sur le revenu comme première source de revenu par ordre d'importance. Elle a rapporté \$137,446,000, soit \$15,307,000 de plus que l'année précédente, 1938-1939. Cette augmentation s'explique en partie par l'amélioration générale des affaires et en partie par la suppression, opérée par le budget du 12 septembre 1939, de certaines exemptions dont jouissaient les consommateurs d'électricité et de gaz domestiques, les viandes salées ou fumées et le poisson en conserve.

6. L'impôt sur le revenu a rapporté \$134,449,000, soit \$7,577,000 de moins que l'année précédente. Cette diminution s'explique surtout par le produit de l'impôt sur le revenu des compagnies d'après leurs recettes de 1938. L'impôt sur le revenu des compagnies a rapporté \$77,920,000, sur le revenu des particuliers, \$45,407,000, et la taxe de 5 p. 100 perçue à la source des intérêts et des dividendes, \$11,122,000.

7. Les autres taxes d'accise, y compris la taxe du timbre sur les chèques, etc., la taxe sur le sucre, les automobiles, les pneus, les allumettes, les lotions, les billets de wagons-lits, les messages téléphoniques et les messages télégraphiques, et certains autres services, ont rapporté \$28,582,000, soit \$10,990,000 de moins que l'année précédente. La suppression de la taxe de 3 p. 100 sur les importations bénéficiant du tarif intermédiaire a fait perdre à cette source un revenu de \$13,612,000. La différence, soit \$2,622,000, représente l'augmentation nette dans les autres articles des taxes d'accise.

8. Les droits d'accise, surtout sur les boissons et le tabac, ont rapporté \$61,032,000, soit une augmentation de \$9,718,000. Elle s'explique surtout par le relèvement opéré par le budget du 12 septembre 1939 dans les droits sur les boissons et le tabac.

9. La source de revenus qui accuse l'augmentation la plus forte est celle des droits de douane à l'importation, qui a rapporté \$104,301,000, contre \$78,751,000 pour l'année précédente, soit une augmentation de \$25,550,000 ou 32.4 p.100. On estime que les relèvements douaniers opérés par le budget de septembre 1939 ont ajouté environ \$6,600,000 aux recettes de ce chef. La différence dans l'augmentation s'explique par l'amélioration générale des affaires attribuable, en partie au moins, au surcroît d'activité nécessité par la guerre.

10. Les recettes non fiscales ou provenant de services que rendent les divers départements, et l'intérêt des placements, se sont élevés à \$73,933,000, contre \$62,310,000 l'année précédente. L'item le plus élevé de ce chef est celui des Postes, qui représente \$36,729,000 en 1939-1940, augmentation de \$1,441,000 sur l'année précédente. L'an dernier, les Postes ont à peu près bouclé leur budget et n'ont enregistré qu'un surplus nominal de \$2,000. L'année financière précédente, il y avait eu déficit nominal de \$168,000. Les comptes des

Postes excluent les loyers et autres dépenses d'immeubles occupés et aménagés ainsi que les frais de services rendus à d'autres départements par la franchise postale.

L'intérêt des placements constitue la deuxième source de recettes non fiscales par ordre d'importance; il a rapporté \$13,394,000, soit \$231,000 de plus que l'année précédente.

Le revenu casuel, y compris les droits de monnayage et les bénéfices nets de la frappe, la part du Dominion dans les profits réalisés par la Banque du Canada, les versements opérés par les différentes provinces en retour des services rendus par la Royale gendarmerie à cheval du Canada ainsi que d'autres items divers, s'est établi à \$9,373,000.

Le montant élevé indiqué comme revenu de primes, d'escompte et de change, s'explique surtout par le remboursement de l'emprunt de 1930-1950 à 3½ p. 100 de £28,162,776, qui a été remboursé au taux courant de la livre sterling.

11. Les recettes spéciales et autres crédits s'établissent à \$20,477,000. Le poste principal de ce chef est le crédit de \$20,292,000 décomposé ainsi qu'il suit: \$17,682,000 en bons du Trésor de la province de Saskatchewan biffés du compte improductif, \$2,600,000 en valeurs de fiducie des Chemins de fer Nationaux du Canada biffées par suite de l'abandon de certaines lignes pendant l'année civile de 1939, et \$10,000 en pertes annuelles dans les comptes des graines de semence et des secours du ministère des Mines et des Ressources. Tous ces postes apparaissent au bilan des dépenses sous la rubrique "Autres dépenses."

DÉPENSES DE 1939-1940

12. Les commentaires qui suivent traitent des dépenses classifiées selon les catégories habituelles: dépenses ordinaires, dépenses au compte de capital, dépenses spéciales (y compris les secours et les frais de guerre), déficits d'exploitations et emprunts improductifs des entreprises d'Etat, et autres dépenses. Tous les déboursés de ces catégories sont inscrits au chef des dépenses, dans le calcul du déficit net ou de l'augmentation de la dette nette.

DÉPENSES ORDINAIRES

13. Les dépenses ordinaires, y compris le service de la dette publique et les frais généraux de l'administration fédérale, se sont établies à \$397,996,000, soit une diminution de \$15,036,000 sur l'année financière précédente.

La plus forte diminution au chapitre des dépenses ordinaires a eu lieu au ministère de la Défense nationale: à partir du 1er septembre 1939, par suite de la guerre, plusieurs des dépenses de ce ministère furent transportées au chapitre des dépenses de guerre. Ces dépenses font parties des totaux donnés au numéro 15. Certaines dépenses de défense, augmentant de \$3,770,000, d'abord inscrites au compte de capital, furent transportées au compte des dépenses ordinaires en exécution du crédit n° 205 du budget principal des dépenses de 1940-1941. Les dépenses ordinaires du ministère des Travaux publics ont diminué d'environ \$2,400,000, et les subventions spéciales aux provinces d'à peu près \$2,000,000.

Aucun ministère n'accuse d'augmentation très sensible dans ses dépenses ordinaires. Celles du ministère de l'Agriculture augmentent de \$2,290,000. Le service de la dette publique s'accroît de \$1,319,000. La contribution fédérale aux pensions de vieillesse et aux pensions des aveugles dépasse de \$933,000 celle de l'année précédente. Les subventions accordées par le ministère des Mines et des Ressources pour le transport de la houille se sont élevées de \$2,611,000. La seule autre augmentation de grande importance porte sur le traitement et le soin des anciens combattants et s'établit à \$1,325,000.

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

14. Les dépenses globales imputables au compte de capital s'établissent à \$7,029,000, contre \$5,424,000 l'année précédente. Les principaux postes de ce chef comprennent les dépenses de dragage du chenal navigable du Saint-Laurent et d'aménagement d'aéroports et de lignes aériennes.

DÉPENSES SPÉCIALES

Dépenses de guerre—

15. Les dépenses du fait de la guerre sont traitées comme dépenses spéciales. Les sommes réellement déboursées et inscrites au compte de l'année financière 1939-1940 ont atteint \$118,340,000; elles se répartissent comme suit par ministères et services:

Agriculture—

Achat de pommes.....	\$	1,302,000	
Achat de semence de lin à fibre.....		1,000	
Programme pour l'encouragement à la production de denrées agricoles essentielles à la guerre.....		39,000	
Divers.....		35,000	
		<hr/>	\$ 1,377,000

Bureau de l'auditeur général:

Vérification des dépenses de guerre.....			8,000
--	--	--	-------

Commission du service civil:

Dépenses supplémentaires de guerre.....			6,000
---	--	--	-------

Affaires extérieures:

Etablissement de nouveaux bureaux en dehors du pays.....		47,000	
Divers.....		29,000	
		<hr/>	76,000

Finances—

Contrôleur du Trésor:

Bureau des allocations familiales et établissements en dehors du pays.....		358,000	
Administration du conseil des approvisionnements de guerre.....		215,000	573,000
		<hr/>	

Justice:

Tribunal des prises.....		1,000	
Règlements concernant la défense du Canada.....		13,000	14,000
		<hr/>	

Travail:

Conseil des prix et du commerce en temps de guerre.....			55,000
---	--	--	--------

Mines et Ressources:

Rapatriement de Canadiens sans ressources.....			18,000
--	--	--	--------

Dépenses de guerre—suite

Défense nationale:

Administration.....	504,000
Services militaires.....	67,323,000
Censure.....	99,000
Internement.....	274,000
Services de la marine.....	11,351,000
Services de l'aéronautique.....	28,554,000
Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.....	4,257,000

112,362,000

Conseil des ports nationaux:

Saint-Jean—Dragage—Baie Courtenay.....	70,000
--	--------

Conseil national des recherches:

Travaux scientifiques et techniques.....	121,000
--	---------

Revenu national:

Censure et publications.....	2,000
------------------------------	-------

Pensions et Santé nationale:

Frais d'hospitalisation—	
Armée active.....	778,000
Royale gendarmerie à cheval.....	49,000
Précautions contre les raids aériens.....	56,000
Divers.....	17,000

900,000

Postes:

Comité de coordination de la censure (Censure postale).....	70,000
---	--------

Conseil privé:

Comité de coordination de la censure.....	5,000
Sous-comité du cabinet pour l'information publique.....	25,000

30,000

Travaux publics:

Nouveau bâtiment de bureaux à Ottawa.....	137,000
Meubles, etc., pour les nouveaux employés...	263,000
Modifications à des bâtiments.....	203,000
Loyer de nouveaux locaux.....	87,000
Construction, réparation et amélioration de cales sèches et de chantiers maritimes.....	68,000
Casernes et magasin des torpilles à Halifax..	60,000
Divers.....	11,000

829,000

Royale gendarmerie à cheval du Canada:

Accroissement des effectifs.....	1,400,000
----------------------------------	-----------

Secrétariat d'État:

Comité de coordination de la censure (Section de la censure des journaux).....	30,000
Opérations d'internement.....	15,000
Bureau de l'information publique.....	22,000
Divers.....	8,000

75,000

Dépenses de guerre—Fin

Commerce:

Dépenses relatives à la commission canadienne de la marine marchande.....	4,000
--	-------

Transports:

Aménagements des aéroports et des lignes aériennes, et emplacement d'aérodromes...	138,000	
Services météorologiques du temps de guerre.	25,000	
Services de T.S.F. du temps de guerre.....	71,000	
Service des canaux—protection des canaux et pilotage spécial.....	18,000	
Services de la marine—accroissement des effectifs de la flotte de service et remplace- ment de bouées.....	75,000	
Divers.....	23,000	
	<hr/>	350,000

TOTAL.....	<hr/> <hr/>	\$118,340,000
------------	-------------	---------------

Dépenses de secours:

12. Les dépenses extraordinaires en vue d'alléger le chômage et le marasme de l'agriculture se sont établies, en 1939-1940, à \$62,113,000 en regard de \$46,896,000 l'année précédente. Les versements aux provinces, effectués en vertu de conventions relatives aux projets de secours matériel et d'amélioration municipale, se sont élevés à \$19,534,000 en comparaison des \$17,037,000 versés en subventions aux provinces l'année précédente. La contribution du gouvernement fédéral aux entreprises lancées conjointement par le Dominion et les provinces, y compris les moyens de transport aux régions minières et l'extension des réseaux routiers, s'est accrue de \$7,472,000 à \$8,268,000. Le coût total des travaux publics et d'autres entreprises, y compris leur administration dont le Dominion se rendit seul responsable, s'est établi à \$25,206,000 en regard des \$13,241,000 dépensés l'année précédente.

L'assistance extraordinaire aux régions desséchées de la Saskatchewan s'est limitée aux quelques premiers mois de l'année financière, avec le résultat que ces dépenses ont décliné de \$9,146,000 en 1938-1939, à \$1,605,000 en 1939-1940. Toutefois, cette diminution fut compensée par le versement, en 1939-1940, sous le régime de la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, d'un montant de 7 millions et demi représentant le coût net au Dominion des versements par acre accordés aux cultivateurs en vertu de cette loi.

Suit un état comparatif des dépenses de secours effectuées au cours des deux dernières années financières:

	1938-1939	1939-1940
Aide matérielle aux provinces.....	\$ 17,037,000	\$ 18,291,000
Quote-part du Dominion, entreprises d'amélioration municipale.....		1,243,000
Contribution du Dominion aux entreprises conjointes du Dominion et des provinces.....	7,472,000	8,268,000
Entreprises fédérales:		
Ministère de l'Agriculture.....	3,338,000	3,620,000
" des Pêcheries.....	533,000	232,000
" des Mines et des Ressources.....	1,672,000	2,752,000
" de la Défense nationale.....	369,000	137,000
" des Travaux publics.....	5,780,000	13,338,000
" des Transports.....	1,076,000	4,296,000
Divers ministères.....	473,000	831,000
Assistance aux régions desséchées de l'Ouest:		
Secours directs et assistance agricole.....	8,869,000	1,605,000
Aliments.....	277,000	
Chiffre net des versements prévus à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.....		7,500,000
	<u>\$ 46,896,000</u>	<u>\$ 62,113,000</u>

17. Le tableau suivant indique les dépenses de secours du Dominion sous forme d'assistance directe depuis l'adoption de la première loi de secours en 1930:

(En milliers de dollars)

	Secours directs, y compris subventions aux provinces	Projets et travaux fédéraux-provinciaux	Travaux et projets du Dominion	Aide aux régions de sécheresse de l'Ouest	Amortissement de prêts provinciaux	Diverses dépenses de secours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Période du 22 sept. 1930 au 31 mars 1935.....	77,767	49,643	29,977	(1) 15,088		3,532	176,007
Année terminée le 31 mars 1936.....	26,570	10,408	38,132	(2) 4,000		306	79,416
Année terminée le 31 mars 1937.....	28,931	12,472	27,585	8,751	(3) 18,487	265	96,491
Année terminée le 31 mars 1938.....	19,530	10,165	13,847	24,586		407	68,535
Année terminée le 31 mars 1939.....	17,070	7,472	12,919	9,146		288	46,895
Année terminée le 31 mars 1940.....	19,534	8,268	24,919	(4) 9,105	(5) 1,374	287	63,487
Total.....	189,402	98,428	147,379	70,676	19,861	5,085	530,831

(1) Y compris 5 millions de dollars en bons du Trésor de la province de Saskatchewan amortis et portés au compte des dépenses.

(2) Bons du Trésor de la province de Saskatchewan amortis et portés au compte des dépenses.

(3) Porté au compte de l'actif improductif le 31 mars 1937 et amorti au cours de 1939-40.

(4) Y compris les dépenses nettes du Dominion sous le régime de la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, 7 millions et demi.

(5) Amortissement de bons du Trésor de la province de Saskatchewan relatifs au projet d'assistance aux régions desséchées, 1934-1935.

Dans le tableau précité, on ne tient aucun compte des prêts consentis aux provinces de l'Ouest en vertu des lois de secours, des prêts faits pour acquitter le coût de la main-d'œuvre des programmes de travaux spéciaux aux chemins de fer, ni des pertes subies par le Dominion en raison des affaires de vente du blé.

18. La dernière rubrique de cette classification est la prévision des pertes provenant de la garantie accordée par le Dominion d'un prix de 80c. le boisseau de blé n° 1 du Nord, à Fort-William, pour la récolte de 1938. A la fin de l'année

en revue, une faible partie de la récolte fromentière de 1938 n'avait pas été vendue, de sorte que les pertes subies par la commission du blé relativement à l'écoulement de cette récolte ne furent pas définitivement établies. Toutefois, il était clair qu'elles s'élèveraient au moins à 52 millions de dollars. On a donc avancé cette somme à la commission, à titre d'acompte, afin de lui permettre de rembourser les prêts accordés par les banques contre nantissement. On avait institué, en 1938-1939, une réserve de 25 millions destinée à combler les pertes qui pourraient découler de la vente du blé; une somme de 27 millions, représentant l'écart entre cette réserve et l'avance totale de 52 millions a dont été inscrite au débit du Dominion pour l'exercice 1939-1940.

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

19. La rubrique de dépenses suivante, quant à l'importance, comprend les pertes subies par le Gouvernement et les avances improductives consenties par lui, à l'égard des entreprises de l'Etat exploitées comme sociétés distinctes.

Chemins de fer Nationaux du Canada

20. Les recettes d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1939 se sont élevées à \$203,820,000, soit une augmentation de \$21,578,000 ou 11.8 p. 100 sur l'année précédente. Toutes les classes de marchandises transportées, à l'exception des produits forestiers, ont accusé une augmentation sensible sur 1938.

Les dépenses d'exploitation du réseau se sont chiffrées par \$182,966,000, soit une augmentation de \$6,790,000 ou 3.8 p. 100 sur 1930. Cette augmentation représente surtout les frais d'entretien et de transport occasionnés par l'augmentation du volume de trafic.

Le revenu net disponible pour le versement des intérêts de la dette du réseau s'établit à \$10,635,000, alors qu'en 1938 on accusait un déficit, compte non tenu des intérêts, de \$3,549,000.

Après le versement d'intérêts au montant de \$49,814,000 dus au public et d'une somme de \$916,000 due au gouvernement, pour des prêts temporaires à des fins de frais de premier établissement, le déficit net pour l'année est de \$40,096,000, comparé à \$54,314,000 l'année précédente, soit une diminution de \$14,218,000.

Le déficit d'exploitation du transbordeur maritime et des terminus de l'île du Prince-Edouard pour 1939 fut de \$427,000 contre \$388,000 en 1938.

Conseil des ports nationaux

21. Sous l'administration du Conseil des ports nationaux, l'exploitation des ports et de leur outillage, en 1939, accusa un léger progrès sur l'année précédente. Les recettes d'exploitation pour l'année civile, paiement fait des intérêts dus au public, mais avant la dépréciation et les intérêts payables au gouvernement, se sont élevées à \$3,723,000 en regard de \$3,640,000 l'année antérieure.

L'aide financière accordée aux commissions de ports par le gouvernement sous l'administration du Conseil et inscrites au compte du Dominion au cours de la dernière année financière s'élève à \$1,121,000. Cette somme se décompose ainsi: \$94,000, déficit d'exploitation des ports de Québec et Churchill; \$377,000, avance improductive pour combler le déficit du pont Jacques-Cartier, à Montréal; \$7,000, rachat des obligations de la Commission du port de Saint-Jean; et \$643,000, dépenses en immobilisations à Halifax, Saint-Jean, Québec, Chicoutimi et Trois-Rivières.

Les opérations des élévateurs de Port-Colborne et Prescott ont été rémunératrices en 1939, et le gouvernement a reçu de cette source \$325,000, mis au compte des revenus casuels.

Canadian National Steamships

22. Les recettes totales, surtout du service des passagers, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, ont été fort atteintes par la déclaration de la guerre.

Les opérations de cette compagnie en 1939, paiement fait des intérêts sur les obligations détenues par le public mais non déduits, la dépréciation et les intérêts sur les avances de l'Etat, se sont soldées par un surplus de \$154,000, contre \$276,000 en 1918. Ce surplus a été versé à l'Etat et appliqué au remboursement d'intérêts antérieurs. Une avance de \$8,000 a été consentie à la Compagnie, qui l'a appliquée à des immobilisations sur ses navires.

Lignes aériennes Trans-Canada

23. L'exploitation des lignes aériennes Trans-Canada a accusé beaucoup plus d'expansion dans l'année civile 1939. Les recettes d'exploitation se sont accrues de \$591,000 à \$2,350,000. Le déficit annuel, après le paiement de l'intérêt sur le capital et la dépréciation, a été réduit de \$818,000, en 1938, à \$412,000 en 1939.

Banque hypothécaire centrale

24. Les opérations de la Banque hypothécaire centrale du 14 juillet au 31 décembre 1939 se sont traduites par un déficit de \$16,000, qui a été comblé par le gouvernement fédéral. De plus amples renseignements sur cette banque se trouvent sous la rubrique de Prêts et placements.

Résumé

25. Le montant total des dépenses dont l'Etat est responsable et qui résultent des déficits d'exploitation et des avances non productives à toutes les entreprises sous la régie de l'Etat, a été de \$42,080,000. Le total correspondant en 1938-1939 a été de \$58,943,000. La diminution de \$16,863,000 est due principalement à la réduction du déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada. Les prêts et avances aux entreprises régies par l'Etat qui figurent comme actif productif dans les Comptes publics sont indiqués plus loin.

AUTRES CHARGES

26. Les "autres charges", dernières des principales catégories de dépenses, se sont élevées à \$25,958,000. Le poste central compris dans ce total a été l'amortissement et le transfert au fonds consolidé, de bons du Trésor de la Saskatchewan, au montant de \$17,682,000, qui étaient un actif improductif. D'autres postes traités de la même façon ont été ceux où l'on a réduit de \$2,600,000 le compte du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada, cette somme représentant les abandons de lignes durant l'année civile 1939, et où l'on a établi à \$10,000 les pertes annuelles des comptes relatifs aux grains de semence et à l'assistance du ministère des Mines et ressources. Le total

de ces trois postes, qui est de \$20,292,000, est contre-balancé par un montant semblable de la rubrique "Autres Crédits" dont il a déjà été question sous la rubrique des revenus.

L'amortissement annuel des prêts consentis aux soldats et aux colons en général s'est élevé à \$1,643,000. On a annulé pour \$11,000 de capital de la Commission du prêt agricole canadien. On a biffé un montant de \$1,374,000 de bons du trésor de la Saskatchewan comme règlement final des secours accordés par le Dominion aux zones de sécheresse durant la période écoulée du 1er septembre 1934 au 31 août 1935.

Conformément à la loi de garantie sur les emprunts par la Saskatchewan pour graines de semence, 1936, le Dominion a dû exécuter l'engagement qu'il avait pris des prêts de \$2,638,000 consentis par les banques aux municipalités

SOMMAIRE DES DÉPENSES

27. En groupant les dépenses précédentes, c'est-à-dire les dépenses ordinaires, les dépenses de premier établissement, les dépenses spéciales y compris celles de la guerre, les dépenses relatives aux entreprises sous la régie de l'Etat et les autres charges, on arrive à un grand total de \$680,516,000 pour l'année financière 1939-1940.

28. Le tableau suivant indique la répartition des recettes et des dépenses pour un certain nombre de postes importants de recettes et de dépenses. Les recettes des divers impôts et autres sources de revenus sont indiquées en pourcentages des recettes totales et des dépenses totales. De même, plusieurs des principaux postes ou groupes de dépenses sont indiquées sous formes de pourcentages des dépenses et des recettes totales. Ce tableau permet tout au plus de tirer des conclusions générales sur les charges relatives imposées au trésor par plusieurs grands services ou obligations de l'Etat.

POURCENTAGE DE LA RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1938-1939
(en milliers de dollars)

Recettes	Montant estimatif	Pourcentage des recettes totales	Pourcentage par rapport aux dépenses totales
	\$	%	%
Recettes ordinaires—			
Impôt sur le revenu.....	134,449	23.92	19.76
Droits de douane (importations).....	104,301	18.56	15.33
Droits d'accise.....	61,032	10.86	8.97
Taxe de vente.....	137,446	24.45	20.20
Taxes sur les produits ouvrés, sur les importations, taxe du timbre, etc.....	28,582	5.09	4.20
Autres recettes provenant des impôts.....	1,875	0.33	0.27
Recettes totales provenant des impôts.....	467,685	83.21	68.73
Recettes provenant d'autres sources.....	73,933	13.15	10.86
Total des recettes ordinaires.....	541,618	96.36	79.59
Recettes et crédits spéciaux.....	164	0.03	0.02
Autres recettes et crédits—			
Remboursements de dépenses au compte capital et recettes sur comptes non productifs.....	20,313	3.61	2.99
Grand total des recettes.....	562,095	100.00	82.60

RÉPARTITION CENTÉSIMALE DES REVENUS ET DES DÉPENSES, 1939-1940—Fin

(En milliers de dollars)

Dépenses	Montant estimatif	Pourcentage des dépenses globales	Pourcentage des revenus globaux
	\$	%	%
Dépenses ordinaires—			
Intérêt de la dette publique.....	129,315	19.00	23.01
Frais de lancement d'emprunts et amortissements.....	4,992	0.73	0.89
Service de la dette publique.....	134,307	19.73	23.90
Subventions et allocations spéciales aux provinces.....	19,244	2.83	3.42
Pensions de vieillesse.....	29,977	4.40	5.33
Pensions de retraite aux fonctionnaires.....	574	0.08	0.10
Pensions et soins ultérieurs aux soldats—			
Pensions de guerre et autres pensions militaires.....	42,217	6.20	7.51
Soins ultérieurs aux anciens combattants.....	14,778	2.17	2.63
Total.....	56,995	8.37	10.14
Agriculture.....	11,817	1.74	2.10
Pêcheries.....	2,320	0.34	0.41
Services législatifs.....	2,320	0.34	0.41
Mines et ressources.....	16,477	2.42	2.93
Défense nationale.....	13,192	1.94	2.35
Postes.....	36,727	5.40	6.54
Travaux publics.....	13,066	1.92	2.33
Transport.....	15,424	2.27	2.75
Toutes autres dépenses.....	45,556	6.70	8.10
Total des dépenses ordinaires.....	397,996	58.48	70.81
Dépenses de capital—			
Chemins de fer.....	23	—	—
Travaux publics.....	7,006	1.03	1.25
Total des dépenses de capital.....	7,029	1.03	1.25
Dépenses spéciales—			
Réserve pour pertes sur le blé.....	27,000	3.97	4.80
Aide matérielle aux provinces, y compris projets d'amélioration.....	19,534	2.87	3.48
Projets fédéraux.....	24,919	3.66	4.43
Secours à la zone de sécheresse dans l'Ouest.....	9,105	1.34	1.62
Secours divers.....	8,555	1.26	1.52
Dépenses de guerre.....	118,340	17.39	21.06
Total des dépenses spéciales.....	207,453	30.49	36.91
Entreprises d'État—			
Pertes débités au fonds consolidé—			
Chemins de fer Nationaux.....	40,523	5.95	7.21
Conseil des ports nationaux, Lignes aériennes Trans-Canada et Banque hypothécaire centrale.....	522	0.08	0.09
Prêts et avances improductifs—			
<i>Canadian National Steamships</i> et Conseil des ports nationaux.....	1,035	0.15	0.18
Total pour les entreprises d'Etat.....	42,080	6.18	7.48
Autres charges—			
Amortissements partiel d'éléments d'actif.....	23,320	3.43	4.15
Acquittement de garanties: Loi de garantie d'emprunts de la Saskatchewan pour graines de semence, 1936.....	2,638	0.39	0.47
Total des autres charges.....	25,958	3.82	4.62
Total global des dépenses.....	680,516	100.00	121.07

DÉFICIT GLOBAL

29. Le revenu total s'élève à \$501,677,000 et les dépenses totales à \$680,-516,000, laissant un déficit total de \$118,421,000 pour l'année financière 1939-1940. Le déficit de l'année précédente a été de \$50,892,000.

PRÊTS ET PLACEMENTS

30. Outre les dépenses de l'année, que l'on vient d'exposer, l'Etat a fait des placements considérés comme actif productif dans les Comptes publics. Cet actif productif est déduit de la dette totale directe dans le calcul de la dette nette. Pendant l'année financière 1939-1940, l'augmentation nette en prêts et placements productifs a atteint \$46,017,000, contre \$27,557,000 en 1938-1939.

PRÊTS AUX PROVINCES

31. En vertu des lois de secours annuelles de 1931 à 1935 inclusivement, l'Etat fédéral avait le pouvoir d'accorder une aide financière aux gouvernements provinciaux, par voie de prêts, d'avances ou de garanties, sans restriction relative à la somme ou à la destination. A la fin de l'année financière 1935-1936, des prêts avaient été accordés aux quatre provinces de l'Ouest, pour d'autres fins que le secours, y compris le rachat d'obligations provinciales à leur échéance et, dans une mesure limitée, les dépenses ordinaires des gouvernements provinciaux. Depuis le 1er avril 1936, les pouvoirs de l'Etat fédéral, en matière de prêts aux provinces, sont limités aux prêts nécessaires pour permettre à une province de payer sa part des frais de secours de chômage assumés conformément aux accords conclus avec le gouvernement fédéral sous le régime de la loi de secours.

32. Au cours de l'année financière 1939-1940 le total des prêts consentis a atteint la somme de \$12,191,966, et elle se répartit ainsi qu'il suit :

Manitoba.....	\$ 2,012,000
Saskatchewan.....	8,633,414
Colombie-Britannique.....	1,546,552

En outre, le Dominion a convenu d'accepter des bons du Trésor de la Saskatchewan au montant de \$1,614,335 en paiement d'intérêts de prêts de secours précédents que la province n'a pas pu acquitter en espèces.

33. Au cours de l'année, des remboursements de prêts ont été reçus au montant de \$1,240,273, ainsi répartis :

Manitoba.....	\$ 129,507
Saskatchewan.....	1,057,068
Alberta.....	53,698

34. Le tableau suivant indique les prêts nets consentis à chaque province, au cours de chaque année financière, classés selon les fins générales pour lesquelles ils furent accordés:

PRÊTS NETS AUX PROVINCES EN VERTU DES LOIS DE SECOURS, RÉPARTIS PAR ANNÉES FINANCIÈRES

	Manitoba	Saskatche- wan	Alberta	Colombie- Britannique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1931-32.....	2,788,812	10,934,341	4,097,740	4,813,124	22,634,017
1932-33.....	5,171,904	7,578,556	1,902,041	912,636	15,565,137
1933-34.....	2,273,283	5,469,240	4,050,743	1,321,761	13,115,027
1934-35.....	2,874,631	10,141,014	1,926,476	7,966,714	22,908,835
1935-36.....	2,396,226	14,245,478	13,104,000	12,558,445	42,304,149
1936-37.....	4,626,000	6,058,879	805,198	3,972,400	15,462,477
1937-38.....	2,959,188	11,604,787	193,000	1,541,636	16,298,611
1938-39.....	1,405,499	13,708,847	—	—129,506	14,984,840
1939-40.....	1,882,493	9,190,681	—53,698	1,546,552	12,566,028
	26,378,036	88,931,823	26,025,500	34,503,762	175,839,121
Moins les réductions que com- portent les postes nos 392 et 393 des nouveaux crédits supplémentaires de 1936-37..	804,897	17,682,158	—	—	18,487,055
Moins les réductions de bons du Trésor de la Saskatche- wan relativement aux se- cours de la région de sécheresse, assumés par l'Etat en 1934-1935. (Princi- pal \$1,250,000; intérêt accumulé les années antérieures \$123,979.81).....	—	1,373,980	—	—	1,373,980
	25,573,139	69,875,685	26,025,500	34,503,762	155,978,086

PRÊTS NETS AUX PROVINCES EN VERTU DES LOIS DE SECOURS, RÉPARTIS SUIVANT LEUR OBJET

	Prêts à l'intention d'obligations et intérêts échus	Prêts pour l'assistance aux cultivateurs, y compris l'achat de graines de semence	Prêts pour des fins provinciales y compris les se- cours directs et les travaux publics	Total
	\$	\$	\$	\$
Manitoba.....	1,139,455	234,819	25,003,762	26,378,036
Saskatchewan.....	3,934,341	15,509,871	69,487,611	88,931,823
Alberta.....	3,577,000	3,149,050	14,299,450	26,025,500
Colombie-Britannique.....	9,818,845	—	24,684,917	34,503,762
	23,469,641	18,893,740	133,475,740	175,839,121
Moins les réductions indiquées au tableau précédent; Manitoba \$804,897; Saskatchewan \$19,056,138.....	—	—	—	19,861,035
	—	—	—	155,978,086

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

35. Outre le paiement du déficit net des Chemins de fer Nationaux du Canada, au compte du revenu, le Gouvernement a avancé à ce réseau la somme de \$22,979,000 pour immobilisations, répartie comme suit:

En vertu de la Loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1939 (immobilisations et retrait de diverses obligations).....	\$12,443,000
En vertu de la Loi de remboursement pour les Chemins de fer Nationaux du Canada, 1938.....	9,761,000
Construction de l'embranchement Senneterre-Rouyn.....	325,000
Achat du capital actions des Lignes aériennes Trans-Canada.....	450,000
	<hr/>
	\$22,979,000

Un prêt d'un million et demi fait au cours de l'année financière 1939 en attendant l'adoption du budget de la compagnie des chemins de fer a été remboursé durant l'année financière terminée le 31 mars 1940.

Le Dominion, en vertu de la loi des mesures de guerre et de la loi sur les crédits de guerre, a acheté du matériel de chemin de fer d'une valeur de 15 millions environ pour les Chemins de fer Nationaux du Canada. A la fin de l'année financière, on avait payé et reçu du matériel valant \$6,189,000. Ce matériel est loué au réseau de chemins de fer aux termes d'une entente d'une durée de quinze ans.

La compagnie de Chemins de fer a payé un deuxième versement de \$517,000 aux termes de l'entente comportant le paiement à tempérament ayant traité un certain matériel acheté par l'Etat en 1935-1936 et 1936-1937 au coût de \$6,723,000, et loué aux chemins de fer.

AUTRES PRÊTS ET PLACEMENTS

36. Au cours de l'année financière, le gouvernement a acheté encore pour \$188,000 de capital-actions de la commission du prêt agricole canadien ainsi qu'une autre somme de \$2,100,000 de ses obligations 3½ p. 100. On a annulé et amorti du capital-actions une somme de \$11,000. Au 31 mars 1940, la mise de fonds totale effectuée par le gouvernement dans la commission du prêt agricole canadien s'élevait à \$36,695,000.

37. Au cours de l'année financière 1939-1940, il a été approuvé 4,936 prêts sous le régime de la Loi nationale sur le logement, s'élevant à \$21,924,000, portant le total au 31 mars 1940, à \$52,553,000. Au cours de l'année la part du Dominion aux prêts réellement consentis moins les remboursements s'élevait à \$4,393,000. Le montant net des prêts en souffrance, à la fin de l'année financière, consentis en vertu de la loi nationale sur le logement et de la loi fédérale du logement, se chiffrait par \$9,805,000. Les prêts sous le régime de la loi nationale sur le logement sont consentis conjointement par l'Etat et des institutions de prêts approuvées et sont garantis par une première hypothèque, détenue conjointement par l'Etat et l'institution de prêts approuvée. Les prêts normalement consentis ne doivent pas dépasser 80 p. 100 du coût ou de la valeur estimative de la propriété une fois les travaux terminés, quel que soit le chiffre moins élevé. Cependant, dans le cas des maisons occupées par leurs propriétaires dont la valeur de nantissement ne dépasse pas \$2,500, on peut consentir un prêt jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de ladite valeur d'emprunt. Depuis le 1er janvier 1940, les nouvelles demandes de prêts ne sont acceptées que pour la construction de maisons contenant un seul domicile, et le prêt ne doit pas excéder \$4,000.

38. Sous le régime de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, le Gouvernement a approuvé des prêts aux municipalités avant le 31 mars 1940, s'élevant à \$5,272,000 pour leur permettre de financer l'exécution d'entreprises municipales rentables. Au 31 mars 1940, il avait été versé à même ces prêts, moins les remboursements, \$3,111,000. Ces prêts portent intérêt à 2 p. 100 l'an et sont amortis sur une période ne dépassant pas la durée utile de l'entreprise. La province où se trouve la municipalité est tenue d'exiger la garantie des paiements d'intérêt sur ces prêts et leur amortissement.

39. Au cours de l'année, le gouvernement a avancé \$947,000 au conseil des ports nationaux au compte du capital, pour fins de construction aux ports de Montréal et de Vancouver. Le gouvernement a reçu une partie importante de l'intérêt accumulé sur les obligations émises par ces deux ports. Conséquemment, ces prêts sont considérés comme un actif productif.

40. Les prêts consentis au cours des années antérieures, au chemin de fer du Pacifique-Canadien, pour des fins de secours, ont été diminués de nouveau de \$211,000. De plus, la compagnie a payé le deuxième versement de \$441,000 en vertu des termes d'une entente location-vente concernant certain matériel acheté par le gouvernement au cours des années financières 1935-1936 à 1937-1938, au coût de \$5,730,000 et loué au chemin de fer.

Sous le régime de la loi des mesures de guerre et de la loi sur les crédits de guerre, le Dominion a acheté pour environs dix millions de dollars de matériel ferroviaire pour le compte du chemin de fer Pacifique-Canadien. Au 31 mars 1940, le matériel livré et payé atteignait une valeur de \$2,904,000. Ce matériel est loué à la compagnie de chemin de fer en vertu d'un contrat de location-vente d'une durée de quinze ans.

41. Le Gouvernement s'est porté acquéreur d'une tranche de capital-actions de la Banque hypothécaire centrale à concurrence de \$250,000. Le 13 novembre 1939, on annonça que le Gouvernement avait décidé que la Banque hypothécaire centrale ne devait pas commencer activement les opérations pour le moment. L'état de guerre et l'incertitude où l'on se trouvait quant aux effets possibles de la guerre sur les revenus et les valeurs immobilières créaient des conditions tellement anormales que le Gouvernement jugea impossible d'en arriver, avec quelque exactitude, à des estimations propres à servir de base équitable et permanente et aux relations à souhaiter entre débiteurs et créanciers. Compte fut tenu également des importantes affectations du crédit national qu'imposeraient les ajustements prévus par la loi et qui semblèrent inopportunes devant les très lourdes exigences de l'heure et de l'avenir auxquelles les ressources nationales devaient répondre pour les fins de la guerre.

42. La Société Radio-Canada reçut une avance de \$750,000 au compte capital pour fins de construction, somme principalement affectée à deux stations de transmission situées dans les Provinces maritimes et dans celles des Prairies. La Société a remboursé \$50,000 sur le prêt qu'elle avait obtenu au cours de l'année financière 1937-1938.

43. Au cours de l'année financière, les provinces du Manitoba, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard ont abaissé de \$699,000 les emprunts que l'Etat fédéral leur avait consentis pendant la période d'après-guerre aux fins de la construction d'habitations. Divers remboursements à concurrence de \$1,116,000 ont réduit les prêts destinés à l'établissement de soldats et à la colonisation générale.

44. Les placements aux fonds d'amortissement ont été de \$4,189,000. On a transporté à un compte d'obligations en portefeuille, pour rachat ultérieur aux fins de la caisse d'amortissement d'autres émissions en sterling, des titres d'autres emprunts se chiffrant par \$6,987,000 et détenus dans les fonds d'amortissement de l'emprunt 1930-1950 à 3½ p. 100 qui était remboursable par anticipation le

17 avril 1940. Le compte des Fonds d'amortissement en accusa pour l'année un fléchissement net de \$2,798,000.

45. Le tableau qui suit indique les changements nets survenus dans les placements productifs durant la dernière année financière, ainsi que les chiffres comparatifs des quatre années antérieures:

PRÊTS ET PLACEMENTS PRODUCTIFS

(en milliers de dollars)

	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	Estimation 1939-1940
	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds d'amortissement.....	3,636	3,646	3,843	4,336	Cr. 2,798
Chemins de fer Nationaux du Canada....	3,689	4,573	Cr. 27,429	3,841	21,479
Chemin de fer Pacifique-Canadien.....	1,270	555	Cr. 211	Cr. 211	Cr. 211
Commission du prêt agricole canadien...	7,933	10,991	3,848	2,834	2,288
Lois fédérale et nationale sur le logement —Prêts.....	82	995	1,678	2,657	4,393
Loi pour favoriser les améliorations munici- pales, 1938—Prêts.....	—	—	—	815	3,111
Conseil des ports nationaux.....	1,438	323	1,890	692	947
Provinces—Sous le régime des lois de secours.....	42,304	15,462	16,299	14,985	12,566
Provinces—Prêts d'après-guerre sur le logement.....	Cr. 3,003	Cr. 2,038	Cr. 1,422	Cr. 105	Cr. 699
Achat de matériel de chemin de fer.....	7,244	5,120	89	Cr. 1,399	8,135
Etablissement de soldats et colonisation générale.....	Cr. 566	Cr. 489	505	Cr. 749	Cr. 1,116
Gouvernement de la Roumanie.....	—	—	359	—	—
Banque du Canada—Capital-actions....	—	5,100	—	820	—
Banque hypothécaire centrale—Capital- actions.....	—	—	—	—	250
Société Radio-Canada.....	—	—	500	Cr. 50	700
Canadian National (West Indies) Steam- ships.....	—	—	450	—	—
Total net des avances.....	64,027	44,238	399	28,466	49,045
Moins les réductions—					
Prêts pour l'établissement de soldats et la colonisation générale.....	-488	-628	-750	-895	-1,643
Commission du prêt agricole canadien —Capital-actions.....	—	-20	-10	-14	-11
Amortissement partiel à l'actif impro- ductif—					
Bons du Trésor du Manitoba et de la Saskatchewan.....	—	—	—	—	-1,374
Variation nette des placements pro- ductifs.....	—	-18,487	—	—	—
	63,539	25,103	Cr. 361	27,557	46,017

LANCEMENTS D'EMPRUNTS

46. Le Gouvernement a émis durant l'année financière close le 31 mars 1940 des obligations au montant de \$657,793,471. Ces émissions furent offertes sur le marché domestique. Des obligations échues au montant de \$362,935,587 ont été rachetées à même le produit de la vente de ces titres, le reliquat du produit fournissant du numéraire pour les besoins d'ordre courant du gouvernement.

sentant des espèces en caisse ainsi que des prêts actifs et des placements. La dette nette du Dominion, c'est-à-dire, la différence entre passif brut et les valeurs actives, est conséquemment estimée à 3,270,980 millions. L'augmentation, comparativement à la date correspondante l'an dernier se chiffre par 118,421 millions soit le montant du déficit total de l'année financière.

51. Le bilan suivant fait voir le passif et l'actif estimatifs du Dominion au 31 mars 1940:

PASSIF AU 31 MARS 1940

(estimatif)

Fonds de remboursement de la circulation des banques.....	\$	5,054,000	
Mandats-poste, bons de poste, etc. en circulation.....		2,787,000	
Dépôts à la caisse d'épargne postale.....		23,100,000	
Fonds d'assurance et de retraite—			
Rentes viagères de l'Etat.....	\$	140,042,000	
Fonds d'assurance, service civil.....		13,336,000	
Fonds d'assurance, anciens combattants.....		18,683,000	
Fonds de pension.....		9,827,000	
Fonds de retraite.....		60,887,000	
			242,775,000
Fonds de fiducie—			
Fonds des Indiens.....		14,298,000	
Fonds commun des écoles.....		2,677,000	
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs.....		2,114,000	
Autres fonds de fiducie.....		3,126,000	
			22,215,000
Fonds pour éventualités et spéciaux.....			4,312,000
Comptes de provinces.....			11,920,000
Coupons d'intérêt, échus, mais non présentés au paiement.....		3,695,685,000	
Dette fondée—			
Dette fondée échue, mais non réclamée.....		2,465,000	
Intérêt échue, mais non réclamé.....		1,981,000	
Chèques en circulation.....		16,279,000	
			3,716,410,000
			<u>\$4,028,573,000</u>

ACTIF AU 31 MARS 1940

(estimatif)

Actif productif—			
Espèces, avances de fonds de roulement et autres éléments d'actif.....	\$	186,742,000	
Dépôts spéciaux.....		166,000	
Fonds d'amortissement.....		67,196,000	
Capital—actions de la Banque du Canada.....		5,920,000	
Capital—actions de la Banque hypothécaire centrale.....		250,000	
Prêts à la Société Radio-Canada.....		1,150,000	
Prêts à la Canadian National (West Indies) Steamships Limited.....		450,000	
Prêts en vertu des lois fédérale et nationale du logement.....		9,805,000	
Prêts en vertu de la loi pour favoriser les améliorations municipales.....		3,926,000	
Prêts aux provinces—			
Logement d'après-guerre.....	\$	2,504,000	
Lois de secours.....		155,978,000	
Subvention supplémentaire—Alberta.....		469,000	
			158,951,000
Prêts au Conseil des ports nationaux—			
Montréal.....	\$	61,698,000	
Vancouver.....		25,032,000	
			86,730,000
Commission du port de New-Westminster—Prêt.....			275,000

ACTIF AU 31 MARS 1940—*fin*

(estimatif)

Commission du prêt agricole canadien—			
Avances et capital-actions.....			36,695,000
Comptes des chemins de fer—			
Chemins de fer Nationaux—			
Avances, Loi de financement et de garantie, 1938.....	\$	1,717,000	
Avances, Loi de remboursement, 1938.....		24,689,000	
Avances, Loi de financement et de garantie, 1939.....		12,443,000	
Chemin de fer Senneterre-Rouyn.....		639,000	
Lignes aériennes Trans-Canada.....		550,000	
			40,038,000
Chemin de fer Pacifique-Canadien—			
Prêts en vue de l'amélioration ou de la réparation du matériel de chemin de fer.....	\$	970,000	
Prêts pour salaires, programme spécial de travaux.....		222,000	
			1,192,000
Achat de matériel loué au—			
National-Canadien.....	\$	11,878,000	
Pacifique-Canadien.....		7,311,000	
			19,189,000
Prêts aux gouvernements étrangers—			
Grèce.....	\$	6,525,000	
Roumanie.....		24,329,000	
			30,854,000
Prêts pour établissement de soldats et colonisation générale.....			37,830,000
Avances pour graines de semence et secours.....			2,434,000
Capital-actif des chemins de fer de l'Etat.....			16,772,000
Compte des détenteurs d'obligations.....			6,657,000
Comptes des provinces.....			2,296,000
Débits différés—			
Escompte non amorti et commission sur prêts.....			42,075,000
			\$ 757,593,000
Dette nette au 31 mars 1940 (estimative).....			\$3,270,980,000
Dette nette représentée par—			
A. Dépenses et actif improductif au 31 mars 1940 (estimation)			
Dépenses d'établissement—			
Travaux publics—			
Canaux.....	\$	240,316,000	
Chemins de fer.....		429,587,000	
Edifices publics, aménagements de ports et rivières.....		299,029,000	
Immeubles et matériel militaires.....		12,057,000	
Comptes territoriaux.....		9,896,000	
			\$ 990,885,000
Prêts improductifs—			
Fonds de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada.....			264,013,000
Titres des chemins de fer Nationaux du Canada.....			18,000,000
Canadian National Steamships.....			13,872,000
Pacifique-Canadien (ancien).....			62,791,000
Conseil des ports nationaux—			
Québec.....	\$	27,365,000	
Chicoutimi.....		3,838,000	
Churchill.....		9,000	
Halifax.....		12,291,000	
Saint-Jean.....		16,448,000	
Trois-Rivières.....		3,743,000	
Montréal, pont Jacques-Cartier.....		4,049,000	
			67,743,000
Avances de semence et secours.....			450,000
Etablissement de soldats et colonisation générale.....			16,526,000
Loi de garantie sur les emprunts de la Saskatchewan pour graines de semence, 1936.....			2,638,000
Avances diverses.....			3,536,000
B. Fonds consolidé—			
Balance, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1939.....	\$	1,702,494,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, année financière terminée le 31 mars 1940 (estimation).....		128,032,000	
			1,830,526,000
			\$3,270,980,000

52. Le tableau suivant indique la dette fondée du Dominion (y compris les bons du Trésor), au 31 mars 1940, et le service annuel des intérêts.

DETTE FONDÉE ET BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1940 ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt		Intérêts annuels	
			\$	c.	\$	c.
1940, 1er juin.....	1½	Canada	80,000,000	00	1,200,000	00
1er juillet.....	4	Canada	33,293,470	85	1,331,738	83
1er sept.....	4½	Canada	75,000,000	00	3,375,000	00
1941, 15 mars.....	1	Canada	45,000,000	00	450,000	00
1er mai.....	1½	New-York	20,000,000	00	250,000	00
16 oct.....	2	Canada	200,000,000	00	4,000,000	00
15 nov.....	5	Canada	141,663,000	00	7,083,150	00
1942, 15 mai.....	1½	Canada	95,500,000	00	1,432,500	00
1er juin.....	2	Canada	60,000,000	00	1,200,000	00
15 oct.....	3	Canada	40,409,000	00	1,212,270	00
1943, 1er juin.....	2½	Canada	20,000,000	00	500,000	00
15 oct.....	5	Canada	147,000,100	00	7,350,005	00
1944, 15 janv.....	2½	New-York	30,000,000	00	675,000	00
1er juin.....	2	Canada	90,625,000	00	1,812,500	00
15 oct.....	4½	Canada	50,000,000	00	2,250,000	00
15 nov.....	2½	Canada	20,000,000	00	500,000	00
1945, 1er mars.....	2	Canada	40,000,000	00	800,000	00
15 août.....	2½	New-York	76,000,000	00	1,900,000	00
15 oct.....	4	Canada	88,337,500	00	3,533,500	00
1946, 1er fév.....	4½	Canada	45,000,000	00	2,025,000	00
1947, 1er oct.....	2½	Londres	4,888,185	64	122,204	64
1948, 1er fév.....	3½	Canada	50,000,000	00	1,625,000	00
1949, 1er fév.....	3½	Canada	50,000,000	00	1,625,000	00
1er juin.....	3¼	Canada	33,500,000	00	1,088,750	00
15 oct.....	3½	Canada	138,322,000	00	4,841,270	00
1950, 1er fév.....	3½	Canada	50,000,000	00	1,625,000	00
1er juillet.....	3½	Londres	*52,763,135	43	1,846,709	74
1951, 1er fév.....	3¼	Canada	50,000,000	00	1,625,000	00
15 nov.....	3½	Canada	60,000,000	00	1,950,000	00
1952, 1er fév.....	3¼	Canada	50,000,000	00	1,625,000	00
1er mai.....	5	New-York	100,000,000	00	5,000,000	00
15 oct.....	4	Canada	56,191,000	00	2,247,640	00
1955, 1er mai.....	3½	Londres	48,666,666	67	1,581,666	67
1er juin.....	3	Canada	40,000,000	00	1,200,000	00
1er juin.....	3	Canada	55,000,000	00	1,650,000	00
1956, 1er nov.....	4½	Canada	43,125,700	00	1,940,656	50
1957, 1er nov.....	4½	Canada	37,523,200	00	1,688,544	00
1958, 1er juin.....	3	Canada	88,200,000	00	2,646,000	00
1er sept.....	4	Londres	73,000,000	00	2,920,000	00
1er nov.....	4½	Canada	276,687,600	00	12,450,942	00
1959, 1er nov.....	4½	Canada	289,693,300	00	13,036,198	50
1960, 1er oct.....	4	Londres	93,926,666	66	3,757,066	67
1er oct.....	4	New-York	100,000,000	00	4,000,000	00
1961, 15 janv.....	3½	New-York	48,000,000	00	1,560,000	00
1963, 1er juillet.....	3¼	Londres	48,666,666	66	1,581,666	67
1966, 1er juin.....	3¼	Canada	54,703,000	00	1,777,847	50
À perpétuité.....	3	Canada	55,000,000	00	1,650,000	00
1967, 15 janv.....	3	New-York	55,000,000	00	1,650,000	00
1968, 15 nov.....	3	New-York	40,000,000	00	1,200,000	00
Bons du Trésor 1er avril 1940.....	.788	Canada	25,000,000	00	197,000	00
Bons du Trésor 15 avril 1940.....	.784	Canada	30,000,000	00	235,200	00
Bons du Trésor 1er mai 1940.....	.752	Canada	25,000,000	00	188,000	00
Bons du Trésor 15 mai 1940.....	.746	Canada	25,000,000	00	186,500	00
Bons du Trésor 31 mai 1940.....	.751	Canada	25,000,000	00	187,750	00
Bons du Trésor 14 juin 1940.....	.747	Canada	25,000,000	00	186,750	00
			3,695,685,191	91	125,574,026	72
Payable au Canada.....			2,904,773,870	85	78.60%	
Payable à New-York.....			469,000,000	00	12.69%	
Payable à Londres.....			321,911,321	06	8.71%	
			3,695,685,191	91	100%	

* Remboursable par anticipation le 17 avril 1940.

PASSIF INDIRECT

53. Le montant des obligations et autres titres obligataires portant la garantie du Dominion et en cours au 31 mars 1940 s'établit à \$1,084,479,000, soit une diminution de \$987,000 sur l'année précédente.

54. Il existait en outre, au 31 mars 1940, d'autres éléments de passif éventuel consistant en garantie souscrites en vertu des lois concernant les secours et les semences, ainsi que d'autres lois. Le Dominion n'a pas consenti de nouvelles garanties au cours de l'année financière.

Durant l'année financière en cause, le Dominion a avancé 52 millions de dollars, sans intérêt, à la commission canadienne du blé, afin de lui permettre de rembourser des emprunts bancaires, garanties se rattachant à la vente de la récolte fromentière de 1938. A la clôture de l'année financière, les emprunts bancaires impayés, portant garantie, qu'avait contractés la commission du blé s'élevaient à 42,998 millions. Cette somme, constituant la dette brute de la commission envers les banques à la clôture de l'année, avait été empruntée surtout pour financer l'achat de la récolte de blé de 1939 au prix fixé de 70 c. le boisseau pour le n° 1 du Nord rendu à Fort-William. La garantie souscrite par le Dominion en faveur de la *Winnipeg Grain and Produce Clearing Association, Limited*, et mentionnée dans des budgets antérieurs, subsiste encore. Cette garantie ne crée pas un passif, l'association recevant tous les jours des dépôts destinés à couvrir les marges.

Au 31 mars 1940, les banques et les autres établissements de crédit agréés avaient consenti aux fins d'amélioration d'habitations, 102,365 prêts se totalisant à \$41,110,000. A cette même date, les remboursements effectués sur les prêts en question s'élevaient à 24,068 millions soit plus de 58 p. 100 du total prêté. L'obligation éventuelle du Dominion au titre de ces prêts se limite à 15 p. 100 du montant global des prêts consentis par chaque établissement agréé. Comme 288 réclamations pour pertes, s'élevant à \$86,922, ont été payées, l'obligation éventuelle maximum s'établissait, au 31 mars 1940, à \$6,079,595. Le coefficient de perte n'est que d'environ $\frac{1}{3}$ p. 100

En vertu des lois de 1935 et de 1938 sur le logement, le Dominion a assumé et assume encore, au titre de ses contrats avec les établissements de crédit agréés, certaines obligations qui, tout en ne revêtant pas la forme de garanties, peuvent être considérées comme faisant partie de son passif éventuel ou indirect.

La convention conclue entre le Dominion et l'établissement de crédit détermine la répartition entre les parties de la perte pouvant résulter de tout prêt. Règle générale, le Dominion supporte les deux tiers de la perte lorsque, à l'époque où celle-ci a été constatée, le capital remboursé, déduction faite de tous autres montants impayés, est égal ou inférieur à la somme qu'il a avancée et un tiers de la perte lorsque, à l'époque où celle-ci a été constatée, le capital remboursé, déduction faite de tous autres montants impayés est supérieur à la somme qu'il a avancée. Dans le cas de petits prêts (c'est-à-dire ne dépassant pas \$4,000 pour une maison habitée par une seule famille ou \$700 par pièce lorsqu'il s'agit d'immeubles à logements multiples) la proportion de la perte assumée par le Dominion ne doit pas être supérieure à 80 p. 100 ou inférieure à 50 p. 100 de la perte. Les dispositions ci-dessus s'appliquent aux prêts consentis en vertu de la présente loi nationale sur le logement et de la loi fédérale sur le logement qui l'a précédée. La loi nationale sur le logement contient une nouvelle disposition destinée à favoriser les petits prêts dans les collectivités peu peuplées ou éloignées et en d'autres endroits que le ministre des Finances pourra désigner dans la convention. En ce qui concerne les prêts de cette catégorie, le Dominion s'est engagé, par des conventions conclues avec certains établissements de crédit, à payer les pertes subies par celles-ci jusqu'à concurrence de certains montants spécifiés dans lesdites conventions, lesquels ne doivent pas être infé-

rieurs à 7 p. 100 ou supérieurs à 25 p. 100 du montant total des prêts consentis par l'établissement de crédit dans les endroits en question.

En conformité d'un décret du conseil du 5 décembre 1939, on n'accepte, depuis le 1er janvier 1940, les demandes d'emprunts que pour la construction de maisons à un seul logement et pour une somme ne dépassant pas \$4,0000.

La somme totale des prêts approuvés en vertu de la loi fédérale sur le logement, 1935, et de la loi nationale sur le logement, 1938, s'élevait au 31 mars 1940, à 52,553 millions répartis entre 15,054 prêts. Jusqu'à cette date, le gouvernement fédéral n'avait pas encore subi de pertes.

55. Le tableau qui suit est un relevé des obligations, des autres titres obligataires, ou autres dettes portant la garantie du Dominion et qui étaient impayé le 31 mars 1940.

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LE
GOUVERNEMENT DU DOMINION AU 31 MARS 1940

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant en cours
		p. 100	\$
15 janv. 1942.....	National-Canadien.....	2	20,000,000 00
15 fév. 1943.....	National-Canadien.....	2	55,000,000 00
1er fév. 1944.....	National-Canadien.....	2½	15,500,000 00
1er mai 1944.....	National-Canadien.....	3	35,000,000 00
15 janv. 1946.....	National-Canadien.....	2½	15,000,000 00
1er juil. 1946.....	Canadian Northern.....	6½	24,238,000 00
1er avril 1948.....	Commission du port de New-Westminster.....	4½	700,000 00
15 déc. 1950.....	National-Canadien.....	3	50,500,000 00
1er sept. 1951.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000 00
1er fév. 1952.....	National-Canadien.....	3	20,000,000 00
1er août 1952.....	Comm. du port de Saint-Jean.....	5	667,953 04
15 fév. 1953.....	National-Canadien.....	3	25,000,000 00
10 juil. 1953.....	Canadian Northern.....	3	9,359,996 72
1er fév. 1954.....	National-Canadien.....	5	50,000,000 00
1er mars 1955.....	Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.....	5	9,400,000 00
15 juin 1955.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000 00
1er fév. 1956.....	National-Canadien.....	4½	70,000,000 00
1er juil. 1957.....	National-Canadien.....	4½	65,000,000 00
20 juil. 1958.....	Canadian Northern.....	3½	7,896,541 81
15 janv. 1959.....	National-Canadien.....	3	35,000,000 00
4 mai 1960.....	Canadian Northern (Alberta).....	3½	3,149,998 66
19 mai 1961.....	Canadian Northern (Ontario).....	3½	34,229,996 87
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	3	34,992,000 00
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	4	8,440,848 00
1er juil. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1er oct. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1er nov. 1969.....	Comm. du port de Montréal.....	5	19,000,000 00
1er fév. 1970.....	National-Canadien.....	5	18,000,000 00
Soumissions ou tirages.....	National-Canadien.....	2	21,401,371 07
Diverses dates 1940-1954.....	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la comm. du port de Saint-Jean.....	Divers	795,384 78
A perpétuité.....	Actions garanties du Grand-Tronc.....	4	60,833,333 33
".....	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	5	20,782,491 67
".....	Capital-obligations du Great-Western.....	5	13,252,322 67
".....	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	4	119,839,014 33
".....	Capital-obligations du Northern Railway of Can- ada.....	4	1,499,979 67
			\$ 1,084,479,232 62

AUTRES DETTES GARANTIES

	Montant du principal au 31 mars 1940
Avances bancaires, Caisse d'épargne du Manitoba.....	\$ 6,491,173
Avances bancaires, Gouvernement de Terre-Neuve.....	625,000
Bons du Trésor du Manitoba.....	4,809,206
Bons du Trésor de la Colombie-Britannique.....	626,534
Avances bancaires, Commission canadienne du blé.....	61,155,470
<i>Winnipeg Grain and Produce Clearing Association, Ltd.</i> Marge au jour le jour de la Commission canadienne du blé (Fermé tous les jours).....	—
Avances bancaires, garanties par la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1937.....	6,891,858
Avances bancaires, garanties par la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1938.....	non déterminées
Prêts faits par les institutions de prêts autorisées sous le régime de la Loi fédérale sur le logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938.....	indéterminées
Prêts faits par les institutions de prêts autorisées sous la Loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons, 1935.....	6,079,595
Réserves des banques à chartes en dépôt à la Banque du Canada.....	202,324,405

B. EXAMEN DE L'ÉTAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER, 1939-1940

1. Les tableaux suivants et le texte qui s'y rapporte constituent une analyse complète de l'état économique en général du Canada l'année dernière. Afin d'établir des comparaisons, on donne aussi les chiffres d'années précédentes et, dans le cas des facteurs les plus importants, on cite les statistiques mensuelles des deux dernières années financières.

Tous les chiffres cités sont tirés des publications du Bureau de la statistique, à moins d'indication contraire. Chaque fois qu'un indice ou un chiffre moyen est cité pour une année financière plutôt que pour une année civile, il représente la moyenne des données mensuelles de la période indiquée. Tous les indices fondés sur 1926, le sont sur l'année civile et non sur l'année financière.

Une méthode nouvelle d'établir la statistique du commerce à la fin de l'année financière donne lieu à un décalage qui se trouve à diminuer artificiellement le chiffre d'affaires de mars et à augmenter artificiellement celui d'avril, de sorte qu'il est devenu impossible d'établir une comparaison mathématique entre ces deux mois et les mois correspondants des années antérieures. Non seulement ce changement influe-t-il directement sur les points de comparaison de la statistique commerciale, mais il influe encore indirectement sur l'indice du volume matériel des affaires, dont plusieurs éléments empruntent aux importations et exportations de certaines denrées les données indicatrices de l'activité commerciale courante. Afin de faciliter une juste comparaison des tendances récentes, les tableaux suivants établissent donc la moyenne intégrale de mars et avril pour l'année en cours et l'année précédente, non seulement en ce qui concerne les facteurs influencés par la statistique commerciale, mais aussi, en vue de fournir des données comparables, lorsqu'il s'agit de certains autres éléments. Pour désigner cette moyenne, nous emploierons l'expression "chiffre de mars-avril".

Pour ce qui est des moyennes de l'année financière terminée le 31 mars 1490, nous n'avons pas voulu effectuer l'adaptation des chiffres de mars, artificiellement abaissés par le déplacement de la statistique commerciale, en sorte que, pour toute statistique influencée par les chiffres du commerce, la moyenne de la dernière année financière est légèrement inférieure à ce qu'elle eût été si nous avions gardé les mêmes points de comparaison avec les années précédentes. Cette diminution artificielle peut varier de 1, 2 ou 3 p. 100 avec les chiffres annuels.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA

TABLEAUX SOMMAIRES

	Année financière terminée le 31 mars							Mars-avril (Moyenne)	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
Groupe I.—Indices généraux (1926=100)									
Volume réel des affaires.....	101.9	122.1	74.8	115.2	120.8	113.8	126.9	114.9	137.0
Volume de la fabrication.....	101.1	117.5	70.8	117.6	119.8	108.4	125.6	108.5	132.8
Mines.....	103.0	121.1	104.2	166.5	196.0	194.8	217.6	208.1	252.2
Production forestière.....	99.7	104.3	64.2	131.8	130.3	106.5	125.6	115.3	135.5
Chargements de wagons.....	102.6	112.5	63.8	77.9	79.9	72.8	80.5	70.5	79.0
Production d'énergie électrique.....	104.7	136.6	132.4	218.0	229.0	200.9	239.9	229.7	243.0
Embauchage.....	100.8	113.7	84.4	104.4	115.7	110.8	115.8	111.0	118.3
Revenu national†.....	100.0	114.3	64.4	85.1	97.3	94.1	101.9
Valeur du dollar dans les ventes au détail† (1930=100).....	93.2	110.1	66.8	74.0	78.6	77.5	79.8
Groupe II.—Niveau des prix et facteurs financiers (1926=100)									
Prix de gros.....	98.8	95.8	65.5	77.2	84.6	76.0	77.8	73.3	83.2
Prix des denrées agricoles.....	99.1	99.1	46.3	75.6	86.3	68.6	65.8	65.3	71.7
Coût de la vie.....	99.6	98.9	79.9	81.2	83.6	83.9	84.1	83.1	85.6
Prix des actions ordinaires.....	101.8	173.3	52.1	125.5	117.6	103.8	99.4	99.9	98.0
Prix des obligations du gouvernement fédéral.....	100.4	102.4	100.8	117.9	115.2	118.1	115.1	119.2	114.4
Payements de dividendes.....	101.8	123.7	79.9	112.9	139.0	143.4	129.2	136.1	124.7
Dépôts bancaires.....	101.0	116.1	98.5	116.4	122.1	127.0	137.7	129.9	140.1
Circulation active du numéraire.....	101.0	105.4	75.9	102.3	111.1	113.4	126.7	114.5	137.4

† Année civile la plus proche.

	Année civile					
	1926	1928	1932	1937	1938	1939
Groupe III.—Valeur brute de la production des grandes industries						
Agriculture.....	1,714.5	1,806.0	766.8	1,039.5	1,062.6	1,170.9*
Production forestière.....	555.8	586.2	349.3	494.3	425.0	484.8*
Pêcheries.....	73.1	70.7	33.7	51.2	53.2	55.8*
Mines (y compris l'affinage).....	276.8	313.1	265.0	662.6	653.8	685.3*
Construction.....	385.9	488.4	132.9	351.9	353.2	354.9*
Produits manufacturés.....	3,100.6	3,582.3	1,980.5	3,625.5	3,337.7	3,613.8*
Groupe IV.—Commerce extérieur et transactions internationales‡						
Exportation de denrées (excluant tout l'or).....	1,276.6	1,363.6	497.9	1,012.1	848.7	935.9
Exportation nette d'or non monnayé†.....	30.4	40.1	70.0	145.1	160.5	184.4
Exportations totales, y compris l'or non monnayé.....	1,307.0	1,403.7	567.9	1,157.2	1,009.2	1,120.3
Exportation de denrées (excluant tout l'or).....	1,008.3	1,222.3	452.6	808.9	677.5	751.0
Commerce total.....	2,315.3	2,626.0	1,020.5	1,966.1	1,686.7	1,871.3
Excédent des exportations.....	+298.7	+181.4	+115.3	+348.3	+331.7	+369.3
Recettes touristiques nettes.....	102.5	167.7	155.0	166.2	159.9	166.0
Intérêts et dividendes nets versés à l'étranger.....	201.0	221.0	261.8	246.2	251.0	260.8
Exportation nette de capitaux (estimation directe).....	††	82.0	11.4	198.8	135.0	162.1

* Estimation préliminaire. Quelques-uns de ces chiffres n'ont pas encore été publiés officiellement ou constituent des révisions de chiffres déjà publiés.

† Révisé quant à l'or spécialisé. Ces chiffres sont compilés par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.

‡ Notons que les chiffres d'exportations et d'importations cités dans le tableau ci-haut, compilés d'après les rapports officiels du commerce, diffèrent quelque peu des chiffres rectifiés qui représentent le solde de paiements internationaux. Dans la partie subséquente du tableau certaines rubriques moins importantes du solde de paiements ne sont pas données en détail.

†† Non disponibles.

VOLUME RÉEL DES AFFAIRES

2. L'indice du volume réel des affaires au Canada est le baromètre le plus exact du niveau général des activités économiques et commerciales. Il est préparé par le Bureau de la Statistique et représente 46 rubriques choisies pour leur importance relative dans l'ensemble de l'économie du pays et il est révisé en regard des fluctuations saisonnières. Parmi les rubriques adoptées pour l'établissement de cet indice, citons: production minérale, produits manufacturés les plus importants, construction, production d'énergie électrique, embauchage, chargements de wagons, importations et exportations. La production agricole comme telle n'est pas comprise dans cet indice, non plus que l'exploitation forestière et les pêcheries en tant qu'industries primaires, mais la transformation et la vente de leurs produits entrent en ligne de compte dans cet indice. On apporte les corrections nécessitées par la fluctuation du coefficient des prix afin que cet indice ne représente que les changements survenus dans le volume réel des affaires transigées. 1926 est considérée comme l'année type. Plus bas, nous donnons les chiffres-indices de chaque année financière depuis 1927 et l'indice de chaque mois des deux dernières années financières.

INDICE DU VOLUME RÉEL DES AFFAIRES

(1926=100)

Années financières terminées le 31 mars

1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
101.9	108.0	122.1	122.0	105.4	89.3	74.8	84.9	96.4	104.4	115.2	120.8	133.8	126.9

INDICE MENSUEL*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.-Avr. (moyenne)
1938-1939.....	112.4	110.7	108.4	109.1	110.5	119.2	118.6	123.4	115.6	113.0	117.7	114.9
1939-1940.....	116.7	121.4	121.4	120.5	125.2	125.8	133.1	133.0	133.3	138.6	131.2	137.0

* Corrigé à périodes fixes.

A la suite du marasme de 1938, on constate, au début de 1939 une reprise des affaires qui se continua au cours de l'année et fut accentuée par la déclaration de guerre, en septembre. Les chiffres de chacun des mois de l'année financière écoulée dépassent de beaucoup ceux des mois correspondants de l'année précédente, et la moyenne de 1939-1940, établie à 126.9, est d'environ 11.5 p. 100 plus élevée que celle de 1938-1939. Les chiffres de mars et avril 1940 sont supérieurs de 19.2 p. 100 à ceux de 1939 et ne furent dépassés qu'en 1929 et en janvier de l'année courante.

Il serait peut-être intéressant de comparer cette augmentation de 19.2 p. 100 du volume réel des affaires au relèvement de l'emploi dans l'industrie, domaine où l'on a constaté un accroissement de 6.6 p. 100, si l'on compare mars-avril 1939 à mars-avril 1940. Cela veut dire que l'augmentation de la production est attribuable, dans une large mesure, à une diminution du travail par intermittence.

AGRICULTURE

3. En 1939, la valeur brute de la production agricole dépassa d'environ 10 p. 100 celle de l'année précédente et atteignit le niveau le plus élevé depuis 1930. Si de façon générale, les récoltes furent satisfaisantes, les prix se maintinrent à un niveau peu élevé. La récolte fromentière de 490 millions de boisseaux n'a été dépassée qu'une seule fois dans notre histoire. Au point de vue de la qualité elle fut à peu près normale, bien qu'elle ait surtout consisté en blé du Nord n° 1. Les régions à faible rendement accusent une diminution marquée comparativement aux années précédentes. Le prix moyen versé au cultivateur, chez lui, pour le blé de 1939, a été estimé, jusqu'au 31 décembre, à 52 cents le boisseau, comparativement au prix révisé de 59 cents pour le blé de 1938.

L'un des aspects les plus remarquables de l'agriculture canadienne au cours de l'année écoulée, a été l'augmentation considérable de la production et de la vente de porcs depuis l'été de 1939. Au cours des huit mois qui se sont écoulés de septembre à avril, les ventes de porcs se sont chiffrées par 3,213,373 en regard de 2,244,765 pendant les huit mois correspondants de l'année précédente. Tout porte à croire que la production et la vente de porcs en 1940, seront plus considérables qu'en toute autre année dans l'histoire de cette industrie. On a constaté un recul des prix au printemps de 1939, et au cours des mois d'été les prix furent inférieurs à ceux des deux années précédentes. Les prix s'accrurent à l'automne et furent plus ou moins stables pendant le premier trimestre de l'année courante grâce à la mise en vigueur de l'accord relatif au bacon, intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni; cependant, il y a eu depuis quelques mois, un fléchissement attribuable à une accumulation de ces produits, et au mois d'avril, les prix étaient à un niveau inférieur à celui des trois dernières années.

La production des pommes est une des branches de l'industrie agricole qui a le plus souffert depuis le début de la guerre, vu que les exportations de pommes en Grande-Bretagne et aux marchés étrangers ont fortement décliné. La récolte de 1939 fut très considérable et n'a été dépassé, depuis quatorze ans, que par celle de 1933; cependant les prix moyens se sont maintenus à des niveaux inférieurs à ceux de cette même période, avec le résultat que la valeur totale de notre récolte a été bien moins élevée que depuis quelques années.

Le gouvernement fédéral a cherché à faciliter l'écoulement de la récolte de pommes, en encourageant, par exemple, l'installation de certaines usines de transformation, en Nouvelle-Ecosse, province qui, plus que toute autre, compte sur l'exportation de ce produit.

L'on constatera, d'après le tableau ci-dessous, que l'indice général des prix de la ferme s'est accru d'environ 10 p. 100 pour mars et avril 1940, comparativement à l'indice de cette même période, en 1939.

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

(Millions de dollars)

	Années civiles					
	1926	1928	1932	1937	1938	1939*
<i>Production agricole totale</i>	1,714.5	1,806.0	766.8	1,039.5	1,062.6	1,170.9
Blé.....	442.2	451.2	154.8	184.7	211.3	252.8
Tous autres produits de grande récolte.....	662.8	673.8	297.7	371.5	338.8	381.3
Produits de l'industrie laitière.....	277.3	297.6	159.1	215.6	226.2	217.7
Bétail.....	178.4	197.9	65.2	141.0	136.8	170.8
Volailles et œufs.....	83.6	106.7	42.1	51.8	53.7	55.5
Fruits et légumes.....	43.1	48.8	32.2	41.8	57.1	55.9
Tabac.....	7.4	6.8	6.1	17.1	20.3	19.2
Tous les autres produits agricoles.....	19.7	23.2	9.6	16.0	18.4	17.7

* Sujets à revision.

INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.-Avr. (moyenne)
1938-1939.....	82.5	77.3	76.6	71.4	64.1	63.8	63.8	64.9	64.6	64.8	64.7	65.3
1939-1940.....	65.5	65.2	63.3	62.7	58.4	64.2	64.5	65.1	69.1	70.0	70.3	71.7

* Rectification saisonnière.

EXPLOITATION MINIÈRE

4. Au cours de l'année écoulée, la production minérale et l'embauchage dans l'industrie minière ont atteint de nouveaux sommets. La production de l'or continue d'être le plus important facteur et la quantité produite au cours de l'année financière 1939-1940 accuse une augmentation d'environ 5.8 p. 100 sur celle des années précédentes, tandis que la valeur de la production, naturellement, s'est accrue depuis le mois de septembre par suite de la hausse des prix calculés en dollars canadiens. La production de cuivre, de nickel et de zinc a été plus considérable, dans chacun des cas, qu'au cours des années précédentes, mais la valeur de la production n'a pas été aussi élevée qu'en 1937 à cause de l'abaissement des prix. Des contrats ont été conclus entre les plus importants producteurs canadiens de bas métaux et le ministère des Approvisionnements du Royaume-Uni comportant la vente de tout l'excédent canadien de cuivre, de plomb et de zinc destiné à l'exportation à des prix à peu près égaux aux prix courants tout juste avant le commencement des hostilités.

Après une interruption de 16 ans, on a repris au Canada en 1939 la production du minerai de fer. On pousse activement les travaux de mise en valeur des gisements de haute qualité situés à Steep-Rock-Lake en vue de la production.

La production du pétrole en Alberta a continué d'augmenter, en dépit des restrictions du contingentement imposé à cause du faible marché des provinces de l'Ouest. Dans la vallée Turner, 34 nouveaux puits ont contribué à la production. La production de la houille en 1939 a aussi augmenté de 8 p. 100 par rapport à celle de l'année précédente, le rendement de la Nouvelle-Ecosse accusant presque toute cette augmentation. C'est ainsi qu'au cours des quatre premiers mois de cette année la production accuse une augmentation de 26½ p. 100 sur celle des mois correspondants de l'an dernier.

L'embauchage dans l'industrie minière a continué d'augmenter malgré un léger fléchissement au commencement de l'hiver. La statistique de mars et d'avril indiquent une augmentation de 4.2 p. 100 sur le chiffre de l'an dernier pour la même période.

VALEUR DE LA PRODUCTION MINÉRALE

(millions de dollars)

	Années civiles					
	1926	1928	1932	1937	1938	1939†
Valeur de tous les minéraux.....	240.4	275.0	191.2	457.4	441.8	473.1
Or.....	36.3	39.1	71.5	143.3	166.2	184.1
Cuivre.....	17.5	28.6	15.3	68.9	56.6	60.9
Nickel.....	14.4	22.3	7.2	59.5	53.9	50.9
Plomb.....	19.2	15.6	5.4	21.1	14.0	12.3
Zinc.....	11.1	10.1	4.1	18.2	11.7	12.1
Argent.....	13.9	12.8	5.8	10.3	9.7	9.4
Houille.....	59.9	63.8	37.1	48.8	44.0	48.3
Pétrole.....	1.3	2.0	3.0	5.4	9.2	10.4
Tous autres.....	66.8	80.7	41.8	81.9	76.5	84.7

† Chiffres provisoires.

5061-3½

VOLUME MATÉRIEL DE LA PRODUCTION MINÉRALE

Indice mensuel*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyennes pour mars et avril
1938-1939.....	212.7	199.4	176.6	192.1	198.6	202.1	201.4	206.6	183.1	176.8	190.9	208.1
1939-1940.....	219.6	232.7	228.9	238.5	233.2	223.2	194.2	236.7	202.4	215.6	200.9	252.2

* Rectification saisonnière.

L'EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

Indice mensuel*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyennes pour mars et avril
1938-1939.....	156.6	155.0	156.7	156.7	154.4	156.2	156.4	156.5	157.2	159.1	160.7	163.3
1939-1940.....	162.9	161.3	164.1	166.4	166.4	166.7	165.7	163.8	164.9	163.4	168.6	170.1

* Rectification saisonnière.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

5. Le volume et la valeur de la production forestière au cours de la dernière année financière et aussi de l'année civile 1939 ont accusé une augmentation considérable sur les chiffres de l'année précédente. On l'a constaté quelques mois avant le début de la guerre et aussi après.

Le production du papier à journal a accusé une augmentation marquée durant la période de guerre à cause de la demande accrue aux Etats-Unis et de l'exclusion des produits scandinaves des marchés du monde. Au cours des huit premiers mois de guerre, la production du papier à journal avait atteint 15.3 p. 100 de plus que celle de la période correspondante de l'année précédente et, pour le mois de mai les rapports de cette industrie indiquent que la production a été de 323,653 tonnes, ce qui est un nouveau sommet et représente 29.6 p. 100 de plus que la production du mois de mai de l'année précédente.

On a accentué de beaucoup la production du bois d'œuvre pour répondre aux besoins imposés par la guerre, bien que l'augmentation n'ait pas été aussi considérable que celle du papier à journal. L'industrie du bois d'œuvre dans l'Est du Canada a été un peu plus favorisée que celle de la Colombie-Britannique parce que la navigation sur l'Atlantique offre de plus grands avantages pour l'exportation. L'activité de l'industrie du bois dans la Colombie-Britannique du mois de septembre au mois d'avril, d'après la quantité du bois mesuré, montre une augmentation d'environ 10 p. 100 par rapport aux mois correspondants de l'année précédente. L'indice des prix du bois de charpente et du bois d'œuvre au cours de la période de guerre accuse une augmentation moyenne d'environ 12 p. 100 par rapport à l'année précédente.

On verra, par le tableau ci-dessous, que le niveau plus élevé de l'embauchage dans l'industrie forestière reflète l'expansion du marché pour les produits forestiers au cours de l'année écoulée.

PRODUITS FORESTIERS

(millions de dollars)

	Année civile					
	1926	1929	1932	1937	1938	1939
<i>Valeur brute de tous les produits forestiers</i>	555.8	586.2	349.3	494.3	425.0	484.8†
Papier à journal (compris dans les chiffres ci-dessus).....	121.1	144.1	85.5	126.4	107.1	120.0†
Planches et madriers exportés.....	61.9	47.7	12.6	45.4	35.9	48.8
Bois à pâte exporté.....	52.1	45.6	18.9	41.8	27.7	31.0

† Chiffres provisoires.

VOLUME RÉEL DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE

Indice mensuel*

(1926=100)

Années financières												Moyennes pour mars et avril
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	
1938-1939.....	100.4	91.9	96.7	101.4	102.2	110.2	107.1	112.8	111.7	120.7	111.6	115.3
1939-1940.....	120.2	112.6	120.6	114.2	126.4	130.7	139.3	128.7	127.6	142.4	125.4	135.5

* Rectification saisonnière.

EMBAUCHAGE DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Indice mensuel*

(1926=100)

Années financières												Moyenne pour mars et avril
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	
1938-1939.....	146.1	135.8	121.9	121.1	90.4	89.5	91.0	105.3	114.8	103.9	98.4	84.4
1939-1940.....	81.3	71.0	126.4	134.0	111.5	92.1	133.5	166.2	181.9	164.1	156.4	129.2

* Rectification saisonnière au 1er du mois.

PÊCHERIES

6. Sur les côtes de l'Atlantique, la pêche en haute mer en 1939 a donné environ 5 p. 100 plus de poisson qu'en 1938, mais la demande européenne étant moins forte, les prix ont tombé, de sorte qu'au point de vue de la valeur, la production n'a dépassé que de 2½ p. 100 environ celle de l'année précédente. Depuis le commencement de 1940, les événements d'Europe ont maintenu le marché dans une situation instable, mais au cours des premiers mois les prix dépassaient légèrement ceux d'avant-guerre. Notre marché régulier pour le homard en conserve nous a été supprimé par les restrictions de guerre, mais le gouvernement fédéral a pris des mesures pour aider à l'écoulement de la prise. La quantité et la qualité du saumon de la Colombie-Britannique mis en conserve en 1939 étaient quelque peu inférieures par rapport à l'année précédente; toutefois, malgré la guerre, on a réussi à écouler le tout à des prix un peu plus favorables que ceux de l'année précédente. La prise de fletan au printemps a dépassé celle de l'année dernière et les prix ont été légèrement plus avantageux.

PÊCHERIES
(millions de dollars)

	Année civile					
	1926	1928	1932	1937	1938	1939
Valeur brute de la production.....	73.1	70.7	33.7	51.2	53.2	55.8†
Saumon mis sur le marché (compris dans les chiffres ci-dessus).....	19.6	17.9	8.0	12.3	15.0	15.3†
Valeur du poisson exporté.....	36.0	36.3	18.5	28.0	25.6	28.0

† Chiffres provisoires.

INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

7. Au double point de vue de la production et de l'embauchage, l'industrie manufacturière a réalisé dans tous ses domaines des progrès marqués au cours de la dernière année financière; l'indice moyen de la production dépasse, cette année, celui de toutes les années précédentes. L'activité manufacturière a augmenté rapidement à partir de la déclaration de guerre pour atteindre en janvier un sommet qui ne semble pas encore avoir été atteint, puis diminuer légèrement au cours des deux ou trois mois qui ont suivi. D'après des renseignements non officiels, le mois de mai aurait marqué une nouvelle reprise des affaires. Les chiffres des mois de mars et avril 1940 indiquent, pour l'industrie manufacturière en général, une augmentation de 22.4 p. 100 dans la production et de 14.9 p. 100 dans l'embauchage sur les mois correspondants de l'année précédente.

L'industrie textile est, parmi les industries manufacturières celle qui a fait le plus de progrès; son indice de production pour les mois de mars et avril double et même davantage celui de l'année précédente. On fait connaître que plusieurs établissements textiles fonctionnent maintenant à pleine capacité. La production de l'acier a augmenté de près de 60 p. 100 au cours de l'année. Une grande partie de cette augmentation s'est produite avant l'ouverture des hostilités mais il faut l'attribuer en partie à la demande britannique en vue des armements. L'augmentation dans la fabrication des produits alimentaires tient en partie à l'augmentation des exportations de farine et de bacon mais aussi à l'augmentation de la consommation domestique de denrées alimentaires, le sucre par exemple.

L'industrie de l'automobile, en général, est restée à peu près stationnaire au cours de la dernière année financière. Les chiffres pour les mois de mars et avril ne dépassent que de 5 p. 100 environ ceux des mois correspondants de l'année précédente. Les restrictions imposées à l'exportation ont fait perdre les bénéfices d'une demande locale accrue et des besoins militaires de véhicules automobiles. Toutefois, depuis la mi-mars l'industrie canadienne de l'automobile a reçu des commandes considérables de véhicules militaires et la production en mai a dépassé de quelque 35 p. 100 celle du mois correspondant de l'année dernière en touchant le plus haut chiffre atteint depuis le mois de juin 1937.

INDICES DU VOLUME RÉEL DES PRODUITS MANUFACTURÉS*

(1926=100)

	Année financière terminée le 31 mars							Moyenne pour mars et avril	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
Produits manufacturés de toutes sortes	101.1	117.5	70.8	117.6	119.8	108.4	125.6	108.5	132.8
<i>Industries choisies—</i>									
Produits alimentaires.....	100.0	97.1	83.4	105.8	101.8	102.2	117.0	105.7	128.0
Tabac.....	102.3	138.2	107.1	153.9	178.3	178.1	189.1	176.9	205.1
Chaussures.....	101.5	97.7	84.0	108.4	114.2	110.3	135.8	108.6	119.7
Textile.....	101.6	103.4	71.9	123.3	128.4	108.9	152.7	104.9	226.3
Sidérurgie.....	104.5	169.0	40.4	150.8	178.2	139.1	206.7	134.2	213.4
Automobiles.....	100.7	145.2	26.9	98.8	93.1	77.2	79.1	70.2	73.6
Pétrole brut (importations).....	104.7	146.6	138.4	208.1	221.3	207.3	217.3	183.4	186.0

* Rectification saisonnière.

VOLUME RÉEL DE TOUTE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyenne pour mars et avril
1938-1939.....	103.2	104.7	103.5	101.3	100.9	114.2	113.2	125.3	111.3	111.1	105.0	108.5
1939-1940.....	109.5	113.3	112.9	112.3	116.5	121.3	143.7	136.9	136.9	146.8	134.2	132.8

* Rectification saisonnière.

EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyenne pour mars et avril
1938-1939.....	111.7	109.7	110.2	109.5	107.5	110.6	109.0	109.9	111.3	111.3	110.0	108.6
1939-1940.....	108.0	107.5	109.4	109.1	110.3	112.1	116.0	121.0	123.6	126.1	125.0	124.8

* Rectification saisonnière au 1er du mois.

BÂTIMENT

8. La valeur totale de la construction au cours de l'année financière 1939-1940, comme l'indiquent les chiffres des entreprises, accuse une légère augmentation sur l'année précédente. Cette augmentation s'est manifestée dans le domaine de la construction des habitations et dans celui des autres genres de construction. Au cours de la période de mai à août qui a précédé la guerre, on remarquait une reprise dans la construction d'initiative privée, tant dans celle des habitations que celle des établissements commerciaux, et étant donné les entreprises adjugés au cours de cette période, l'industrie avait repris la moitié du terrain perdu au cours de la crise de 1937 à 1938.

Après le début des hostilités, on a vu diminuer le nombre des entreprises visant la construction de bâtisses autres que les maisons d'habitation et il y a eu aussi diminution du nombre des contrats pour les maisons d'habitation. Le nombre des entreprises de constructions commerciales et industrielles a commencé à augmenter vers la fin de l'année et, au mois de mars, le nombre des constructions importantes en voie d'exécution dépassait de beaucoup celui de l'année précédente. Le chiffre total pour les trois mois expirés le 31 mai n'avait jamais été aussi élevé depuis 1931, et cela est également vrai de tous les genres importants de construction, sauf quant aux constructions mécaniques, dont le chiffre pour le même trimestre avait été plus élevé en 1937.

Au cours de l'année 1939-1940, les prêts approuvés sous l'empire de la loi nationale sur le logement se sont accrus considérablement, le total atteignant près de 22 millions, chiffre équivalent à près d'un tiers de la valeur de toutes les entreprises adjugées pour les maisons d'habitation au cours de cette année-là. Au commencement de décembre, nous avons annoncé qu'en vue de conserver les ressources financières du Dominion, les prêts sous l'empire de la partie I de la loi seraient, quant aux demandes reçues après le 31 décembre 1939, limités à un maximum de \$4,000 et aux maisons à logis unique, et que l'assistance au moyen d'avantages accordés pour le paiement des taxes, sous l'empire de la

partie III de la loi, serait limitée aux constructions commencées avant le 31 mai 1940. Un des effets de cette déclaration a été d'accentuer les demandes en décembre, et cela se peut constater par les chiffres élevés des prêts approuvés en janvier et février, chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous. Le nombre des prêts consentis sous l'empire du plan pour la réfection des maisons a continué d'augmenter; chaque mois de la dernière année financière accuse une augmentation sur les mois correspondants de l'année précédente.

CONTRATS ADJUGÉS

(Millions de dollars)

	Années financières terminées le 31 mars							Moyennes Mars-Avr.	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
	<i>Total des contrats adjugés</i>	380.8	500.2	104.3	161.9	218.8	188.6	191.9	10.6
Maisons d'habitation.....	111.0	137.4	26.0	49.6	54.1	63.0	64.5	4.7	4.9
Tous autres.....	269.8	362.8	78.3	112.3	164.7	125.6	127.4	5.9	13.9

INDICE MENSUEL DES CONTRATS ADJUGÉS

(1926=100)

Années financières												Moyennes Mars-Avr.
	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	
1938-1939.....	65.3	53.2	53.1	53.8	55.7	54.1	55.2	50.4	74.8	45.6	69.1	53.6
1939-1940.....	54.3	53.0	64.1	56.2	64.9	52.9	42.6	41.7	64.8	53.0	68.4	87.1

* Rectification saisonnière.

PRÊTS AUTORISÉS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR LE LOGEMENT*

(Milliers de dollars)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
1935-1936.....	—	—	—	—	—	—	214	152	159	142	89	48	804
1936-1937.....	432	281	698	690	518	424	372	301	450	407	317	506	5,396
1937-1938.....	865	821	919	1,049	753	552	742	636	500	456	342	1,190	8,824
1938-1939.....	832	1,496	2,097	1,707	1,031	1,241	1,269	1,740	1,241	646	763	1,542	15,605
1939-1940.....	1,403	2,426	2,197	2,772	2,184	2,192	1,313	1,615	1,255	2,193	1,421	953	21,924
Grand total.....													52,553

* Loi fédérale sur le logement avant août 1938.

PRÊTS AUTORISÉS EN VERTU DU PLAN DE RÉFECTION DES MAISONS

(Milliers de dollars)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
1936-1937.....	—	—	—	—	—	—	—	682	516	303	306	598	2,405
1937-1938.....	1,240	1,606	1,592	1,342	1,146	1,206	1,185	916	613	377	367	533	12,123
1938-1939.....	956	1,325	1,437	1,233	1,138	1,311	1,224	968	648	403	409	650	11,702
1939-1940.....	1,099	1,950	1,902	1,786	1,878	1,653	1,245	1,014	716	487	480	670	14,880
Grand total.....													41,110

CHEMINS DE FER

9. Le mouvement de la récolte de grain presque sans précédent et les lourdes exigences imposées aux moyens de transport à l'ouverture des hostilités ont fait que l'activité générale des chemins de fer durant la période écoulée depuis le milieu de l'année 1939 a été beaucoup plus grande qu'elle ne l'avait été depuis quelques années. Cela se constate par la forte augmentation de la moyenne des recettes nettes d'exploitation de mars-avril 1940, sur celle de la période correspondante de 1939. Le nombre des chargements de wagon pour les huit premiers mois de la guerre accuse une augmentation de 14.4 p. 100 sur la période correspondante d'un an auparavant.

CHEMINS DE FER

	Années civiles						Moyennes Mars-Avr.	
	1926	1928	1932	1937	1938	1939	1939	1940
<i>Tous les chemins de fer</i>								
Recettes d'exploitation (millions de dollars)....	493.6	563.7	293.4	355.1	336.8	366.5*	25.4	30.2*
Recettes nettes d'exploitation (millions de dollars).....	+49.2	+57.9	-62.9	-31.2	-55.0	-34.0*	+0.6	+4.0*
Chargements de wagons (milliers de wagons)....	3,267	3,706	2,179	2,635	2,429	2,549	185	207
Bordereaux de paye des chemins de fer.....	260.4	287.8	181.1	193.6	195.1	200.0*	14.8	16.1*

* Préliminaire.

INDICE MENSUEL DES CHARGEMENTS DE WAGON*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyenne Mars-Avr.
1938-1939.....	71.4	71.8	68.7	71.5	76.3	81.0	76.0	74.2	73.7	70.7	66.7	70.5
1939-1940.....	69.2	81.1	71.3	76.8	82.0	95.6	80.0	84.0	82.6	86.7	83.1	79.0

* Rectification saisonnière.

COMMERCE ÉTRANGER

10. Le commerce total du Canada avec le reste du monde, y compris les exportations nettes d'or non monétaire, a atteint un chiffre un peu au-dessous de deux milliards de dollars durant l'année financière expirée le 31 mars 1940. Les exportations de marchandises ont accusé une augmentation de 16.8 p. 100 sur l'année financière précédente et les importations ont augmenté de 25.7 p. 100. L'augmentation relativement plus considérable des importations a entraîné une réduction d'environ 2 p. 100 de la balance nette des exportations, y compris les exportations nettes d'or non monétaire.

Notre commerce avec l'étranger augmentait antérieurement au mois d'août dernier, mais la guerre a stimulé immédiatement les exportations et les importations, de sorte que le commerce durant la période de guerre a accusé une augmentation proportionnellement beaucoup plus grande que celui de toute l'année financière. Pendant la période de huit mois terminée en avril 1940, les exportations de marchandises ont été de 23.9 p. 100 plus fortes que durant la période correspondante de l'année précédente et les importations de marchan-

dises se sont accrues de 48.9 p. 100. Par comparaison avec la même période de l'année précédente, nos exportations de marchandises vers les Etats-Unis ont augmenté de 47.5 p. 100 et vers le Royaume-Uni, de 19.5 p. 100, tandis que l'accroissement de nos importations en provenance de ces mêmes pays était de 62.6 p. 100 et 13.2 p. 100 respectivement. Nos exportations vers les Etats-Unis ont accusé leur plus fort accroissement pendant les quatre premiers mois de la guerre, alors que le commerce américain a pris une expansion rapide. D'autre part, nos exportations vers le Royaume-Uni ont surtout augmenté depuis le commencement de 1940. Toutefois, nos importations en provenance des Etats-Unis sont demeurées considérables depuis le commencement de la guerre.

Voici les denrées principales dont l'exportation a accusé une augmentation notable pendant la période de guerre par comparaison avec la période correspondante de l'année précédente, ainsi que les pourcentages de l'accroissement farine de blé, 77 p. 100; viandes surtout le bacon et le jambon, 66 p. 100; pâte de bois, 56 p. 100; blé, 54 p. 100; amiante, 46 p. 100; madriers et planches, 35 p. 100; fromage, 33 p. 100; papier, 22 p. 100.

COMMERCE ÉTRANGER

(En millions de dollars)

	Années financières closes le 31 mars							Moyenne Mars-avril	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
Exportations de marchandises (l'or non compris).....	1,260.7	1,376.5	476.9	991.1	991.2	841.6	983.4	60.5	84.1
Exportations nettes d'or non monétaire†.....	34.8	36.5	70.7	137.3	147.7	167.5	188.0	13.0	17.1
Total des exportations, y compris l'or non monétaire.....	1,295.5	1,413.0	547.6	1,128.4	1,138.9	1,009.1	1,171.4	73.6	101.2
Importations (l'or non compris).....	1,030.9	1,265.7	406.4	671.9	799.1	658.2	827.4	50.1	81.3
Commerce total.....	2,326.4	2,678.7	954.0	1,800.3	1,938.0	1,667.3	1,998.8	123.7	182.5
Balance des exportations.....	+264.6	+147.3	+141.2	+456.5	+339.8	+350.9	+344.0	+23.5	+19.9
<i>Commerce par pays (l'or non compris)</i>									
Royaume-Uni—									
Exportations.....	448.0	431.7	185.1	406.8	407.8	326.9	364.0	21.6	38.9
Importations.....	163.9	194.0	86.5	129.5	145.0	115.6	119.5	8.8	12.4
Autres pays du Commonwealth—									
Exportations.....	94.3	107.0	38.2	88.2	108.7	103.5	106.2	7.4	8.8
Importations.....	50.2	63.4	33.9	68.7	88.2	65.1	85.1	4.0	7.3
Etats-Unis—									
Exportations.....	472.5	508.9	144.7	364.4	343.3	288.5	399.9	23.5	28.6
Importations.....	687.0	868.0	232.5	393.7	487.3	412.5	554.1	33.4	55.6
Autres pays—									
Exportations.....	245.9	328.9	109.0	130.8	130.0	122.7	113.3	8.0	7.8
Importations.....	129.8	120.3	53.5	80.0	78.6	65.0	68.7	3.9	6.0
<i>Produits principaux exportés</i>									
Or non monétaire†.....	34.8	36.5	70.7	137.3	147.7	167.5	188.0	13.0	17.1
Papier, surtout à journal.....	123.2	148.4	77.2	117.8	129.9	115.0	129.4	8.8	12.2
Blé et farine de blé.....	421.8	493.6	147.5	245.0	139.5	100.3	140.9	3.7	9.0
Cuivre et ses produits.....	14.9	28.0	12.3	40.2	57.3	53.9	53.6	4.6	4.5
Nickel.....	12.9	23.9	7.5	45.9	61.9	49.6	57.9	4.7	5.4
Madriers et planches.....	59.8	47.7	11.1	40.3	43.7	37.1	50.5	2.9	3.8
Viandes.....	29.4	19.2	6.7	36.1	41.4	35.3	45.0	2.7	5.6
Pâte de bois.....	49.9	44.9	17.8	33.2	40.0	26.8	35.7	2.2	3.9
Automobiles et pièces.....	36.4	45.4	7.8	22.3	28.3	25.3	23.3	2.0	1.4
Poisson.....	34.5	34.9	16.6	25.1	26.3	25.6	27.9	1.7	2.0
Fruits et légumes.....	18.7	12.0	11.4	13.6	16.6	20.2	22.5	0.7	1.6
Lait et ses produits.....	41.6	35.8	11.7	14.4	17.7	17.6	18.7	0.6	1.0

† Rectification pour l'or vendu mais non transporté. La Banque du Canada a calculé ces chiffres d'après les rapports officiels du commerce.

EMBAUCHAGE ET CHÔMAGE

11. L'indice général de l'embauchage a accusé un relèvement de 4·4 p. 100 pendant 1939-1940, en comparaison de l'année précédente. Bien que, durant les premiers mois de 1939, l'embauchage ait été de beaucoup moins considérable que pendant les mois correspondants de l'année précédente, il s'est accru graduellement grâce à la reprise des affaires et, depuis juin, chaque mois a accusé une augmentation sensible par comparaison avec le même mois de l'année précédente. Au 1er mai de cette année, l'indice général était de 118·7, soit une augmentation sensible par comparaison avec le même mois de l'année précédente. Au 1er mai de cette année, l'indice général était de 118·7, soit une augmentation d'environ 7·6 p. 100 en comparaison de ce qu'il était à la même date en 1939; il a été plus élevé que l'indice pour tout autre mois de mai sauf en 1929. Un fort accroissement de l'embauchage dans l'industrie manufacturière, l'exploitation forestière et minière ainsi que les transports a contribué à ce relèvement. L'indice de l'embauchage dans la construction et l'entretien est récemment tombé à un chiffre beaucoup plus bas qu'il y a un an, par suite de la réduction des dépenses affectées à la construction et à l'entretien de routes; les autres branches de la construction ont accusé des augmentations.

L'amélioration de la situation au point de vue de l'embauchage s'est traduite par une diminution du nombre d'assistés. Pendant chaque mois depuis novembre 1939, le nombre de chômeurs aptes au travail et celui de toutes les personnes assistées ont considérablement diminué par rapport à ce qu'ils étaient pendant le même mois de l'année précédente. Les chiffres préliminaires pour avril 1940 accusent une diminution de 25·2 p. 100, sur avril 1939, dans le total des assistés, et un déclin de 11 p. 100, par rapport au même mois, dans le nombre des chômeurs aptes au travail. Le nombre des ouvriers sans emploi était en avril 1940, d'après une estimation du Bureau fédéral de la statistique, d'environ 367,000, comparativement à 473,000 en avril 1939, soit une diminution d'environ 22·5 p. 100. Ce chiffre de 367,000 comprend un nombre considérable mais indéterminé de recrues qui chômaient auparavant.

INDICES DE L'EMBAUCHAGE

(1926=100)

	Années financières terminées le 31 mars							Moyenne Mars-avril	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939*	1940*
Toutes industries.....	100·8	113·7	84·4	104·4	115·7	110·9	115·8	111·0	118·3
Manufacturière.....	100·8	112·7	81·8	104·7	115·5	110·0	116·1	108·6	124·8
Forestière.....	100·2	116·6	42·7	153·4	201·6	107·4	130·2	84·4	129·2
Minière.....	101·2	115·5	97·2	140·7	155·2	157·4	165·4	163·3	170·1
Transports.....	100·4	106·7	82·7	84·6	85·2	84·3	86·5	85·0	88·3
Construction et entretien.....	101·4	120·2	77·1	83·5	104·0	110·0	103·3	128·6	79·6
Commerce.....	100·8	118·2	114·4	128·4	132·5	133·4	137·9	132·4	140·6

* Rectification saisonnière au premier du mois.

EMBAUCHAGE—TOUTES INDUSTRIES

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Moyenne mars-avril
1938-1939.....	111·2	111·5	111·9	111·4	109·0	110·6	111·0	109·7	111·3	111·3	110·6	111·0
1939-1940.....	111·1	110·3	113·1	113·6	114·3	115·0	115·8	118·3	119·8	120·7	118·8	118·3

* Rectification saisonnière au premier du mois.

CHÔMEURS APTES AU TRAVAIL BÉNÉFICIAINT DE SECOURS

Inscription nationale—Ministère du Travail
(milliers)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1938-1939.....	169	154	138	132	124	115	124	143	162	181	191	192	152
1939-1940.....	187	169	149	141	142	125	125	133	147	164	170	173	152

TOUTES PERSONNES BÉNÉFICIAINT DE SECOURS

Inscription nationale—Ministère du Travail
(milliers)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
<i>Toutes personnes—</i>													
1938-1939.....	1,024	956	885	836	758	554	641	787	896	977	1,019	1,028	863
1939-1940.....	1,005	923	839	806	803	539	544	586	629	714	753	773	743
<i>POP. AGRICOLE—</i>													
1938-1939.....	392	380	364	339	287	109	168	252	292	321	321	323	295
1939-1940.....	319	297	282	271	258	50	60	78	73	96	112	124	168
<i>POP. URBAINE—</i>													
1938-1939.....	632	576	521	497	471	445	473	535	604	668	698	705	569
1939-1940.....	686	626	557	535	545	489	484	508	556	618	641	649	575

SALARIÉS SANS EMPLOI*

Estimation du Bureau fédéral de la statistique
(Milliers)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1938-1939.....	437	400	387	407	368	346	378	398	472	485	491	494	421
1939-1940.....	473	395	369	352	332	300	283	296	394	377	387	391	360

* A compter de septembre 1939, ces chiffres comprennent un nombre important de soldats précédemment classés parmi les salariés sans travail.

PRIX

12. Le fléchissement graduel des prix de gros, noté au cours de la dernière partie de l'année financière 1938-1939, s'est continué jusqu'en août 1939, mois où l'indice a baissé à 72.4. Au cours des mises au point économiques opérées durant les quelques mois qui ont suivi immédiatement l'ouverture des hostilités et par suite, dans une large mesure, de facteurs tels que les fluctuations du change, l'augmentation des prix de transport et des taux de l'assurance maritimes et les achats à terme tant par les consommateurs que les producteurs, les prix de gros de plusieurs denrées ont accusé une hausse sensible, particulièrement ceux de certaines denrées d'importation et d'exportation, y compris les céréales et les produits animaux. L'indice global s'établissait en octobre à 79.3, soit une augmentation d'environ 10 p. 100 en deux mois. A partir de cette date jusqu'en mars, le relèvement a été moins rapide, et l'indice a atteint un point maximum de 83.2 ce mois-là. Ce relèvement s'est manifesté principalement par une nouvelle hausse des prix du grain et des textiles. Depuis le mois de mars, il s'est produit un léger fléchissement, par suite surtout d'une baisse dans le prix des céréales et des produits animaux, et l'indice pour la semaine terminée le 7 juin s'établissait à 81.9.

Il serait peut-être intéressant de noter en temps de guerre que les prix des denrées entièrement ou principalement ouvrées sont suivis de très près les variations de l'indice général et que l'indice du groupe "le fer et ses produits" s'est élevé d'environ 5 p. 100 seulement depuis le mois d'août tandis que le groupe "outillage de producteurs" accuse une augmentation de moins de 2 p. 100. On pourrait peut-être signaler également que l'indice de nos prix d'exportation s'était accru d'environ 24 p. 100 entre août et avril et celui de nos prix d'importation d'environ 17 p. 100.

Au cours des six mois qui ont précédé la déclaration de guerre, le coût de la vie se maintint au niveau plutôt bas qu'il avait atteint à la fin de 1938. La hausse du prix des aliments et, dans une moins large mesure, du combustible, a entraîné un relèvement de l'indice d'environ 2 p. 100 durant les deux premiers mois de la guerre. Depuis lors, l'indice total n'a subi que de faibles modifications. L'accroissement des prix du vêtement au début de 1940 eut pour compensation une diminution dans le coût des aliments. Le chiffre le plus récent accuse une augmentation de 3 p. 100 seulement sur celui de l'an dernier.

Bien qu'il n'existe aucun indice officiel des échelles de salaires, sauf sur une base annuelle, il ressort d'autres renseignements obtenus que ces taux ont fait l'objet de nombreux relèvements, particulièrement dans les métiers où l'on commence déjà à constater un manque de main-d'œuvre spécialisée.

PRIX
Indices
(1926=100)

	Année financière terminée le 31 mars							Mars-Avril Moyenne	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
<i>Prix de gros</i>	98.8	95.8	65.5	77.2	84.6	76.0	77.8	73.3	83.1
Marchandises de consommation.....	98.5	95.2	70.4	75.7	79.7	76.1	77.9	74.1	82.7
Marchandises de production.....	99.0	95.9	61.3	76.4	85.5	72.1	73.2	68.2	80.2
Prix d'exportation (†).....	100.0	94.2	54.9	71.3	81.1	65.9	66.6	60.8	74.0
Prix d'importation (†).....	100.0	96.1	70.5	82.1	89.0	82.2	87.7	80.7	94.2
13 matières de fabrication sujettes à variation.....	96.3	87.6	36.6	61.0	62.5	49.8	61.4	51.6	67.6
<i>Prix de détail</i>	99.5	98.9	71.3	73.9	79.0	78.7	79.1	77.4	81.4
<i>Coût de la vie</i>	99.6	98.9	79.9	81.2	83.6	83.8	84.1	83.1	85.6

† Pour les années financières 1927, 1929 et 1933, les chiffres des années civiles les plus proches sont cités.

PRIX DE GROS

Indice mensuel
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars-avril moyenne
1938-1939.....	82.3	80.3	80.1	78.6	76.0	74.5	74.1	73.5	73.3	73.2	73.2	73.3
1939-1940.....	73.4	73.7	73.3	72.6	72.4	78.2	79.3	80.3	81.7	82.6	82.8	83.1

COÛT DE LA VIE

Indice mensuel
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars-avril Moyenne
1938-1939.....	84.2	84.2	84.1	84.2	84.9	84.1	83.9	83.8	83.6	83.3	83.1	83.1
1939-1940.....	83.1	83.1	82.9	83.1	83.0	82.9	84.7	85.0	85.3	85.1	85.2	85.6

FACTEURS D'ORDRE FINANCIERS

13. Les faits saillants quant à la situation financière de l'année écoulée sont, d'abord la modification des taux du change et l'établissement d'un contrôle du change, en deuxième lieu, le fonctionnement régulier de notre système de crédit et de monnaie et, troisièmement, les perturbations causées sur le marché des valeurs par les événements de la guerre.

Le cours du dollar canadien à l'étranger a suivi de près celui du dollar américain jusqu'à environ une semaine avant le début des hostilités. Du 24 août au 15 septembre, il a subi une dévaluation d'environ 10 p. 100. Le 15 septembre, la Commission de contrôle du change étranger a été constitué et, après cette date, toutes les opérations effectuées en livres sterling ou autres monnaies étrangères par des personnes domiciliées au Canada ont été assujéties au contrôle de cet organisme. Voici les cours officiels établis par la Commission, dollars américains, achat, \$1.10, vente, \$1.11; livres sterling, d'achat, \$4.43 vente, \$4.47. Ces taux officiels se rapprochent beaucoup des cours enregistrés dans les quelques jours qui ont précédé l'institution du contrôle et n'ont pas varié depuis leur établissement. Presque toutes les transactions comportant l'emploi de dollars canadiens s'effectuent à ces taux officiels. Les personnes non domiciliées au Canada peuvent transférer les soldes de banques canadiennes et autres valeurs à d'autres personnes non domiciliées au Canada, et il existe à New-York un marché pour les dollars canadiens qui n'est pas réglementé par la Commission de contrôle du change étranger. Vu le faible volume des opérations sur ce marché, les cours qu'il enregistre ont peu d'importance et sont aussi fort irréguliers.

Dans les premiers mois de l'année financière 1939-1940, le rendement moyen des obligations à longue échéance du gouvernement fédéral est resté à près de 3 p. 100. Au cours des perturbations boursières qui ont naturellement eu lieu à l'époque de la déclaration de guerre, les cours des titres ont subi un vif déclin et le rendement moyen des obligations à longue échéance du gouvernement fédéral a été en septembre d'environ 3.60 p. 100. De septembre à avril, une reprise assez irrégulière a marqué le cours de ces titres et, vers la fin d'avril, le rendement était revenu à 3.25 p. 100. Depuis lors, le cours a accusé un léger fléchissement et, dans la première moitié de juin, le rendement a été d'environ 3 $\frac{1}{3}$ p. 100. Les cours des valeurs canadiennes ont subi une légère régression dans les semaines antérieures à l'ouverture des hostilités. Après le début de la guerre, les valeurs industrielles ont accusé un relèvement marqué, surtout celles des compagnies de pâte de bois et de papier. Les valeurs aurifères et les titres des entreprises d'utilité publique ont commencé à monter avant la fin de septembre et un mouvement général mais léger de hausse s'est fait sentir jusqu'à la fin de l'année. Dans les quatre premiers mois de 1940, tous les groupes ont subi une baisse légère et graduelle. En mai, cependant, il s'est produit une forte liquidation générale qui a abaissé la plupart des compartiments à des cours inférieurs aux cours minima des dernières années.

Dans les cinq premiers mois de l'année financière 1939-1940, la situation monétaire et bancaire est restée stable. Les réserves de numéraires des banques à charte ont accusé une légère augmentation de 257 millions à 261 millions de

dollars en août, tandis que les dépôts canadiens des banques s'accroissaient en proportion. Dans les trois mois qui ont suivi l'ouverture des hostilités, la Banque du Canada a sensiblement accru son portefeuille de titres qui est passé de 163 millions en août à 248 millions de dollars en novembre. Cela a fourni des espèces pour répondre aux demandes de numéraire plus considérables de la part du public et pour augmenter les réserves de numéraire des banques à charte, qui se sont accrues d'une moyenne de 261 millions en août à une moyenne de 294 millions de dollars en novembre. Grâce à ce relèvement de leurs réserves, les banques à charte ont pu accroître leurs dépôts canadiens de \$2,565,000,000 qu'ils étaient à la fin d'août au chiffre sans précédent de \$2,871,000,000, en fin de novembre. Dans ce trimestre, les titres détenus par les banques à charte ont augmenté de 158 millions de dollars, et les comptes courants au public, de 147 millions. De novembre à avril, la Banque du Canada a graduellement réduit son portefeuille de titres de 248 millions à 206 millions de dollars. Dans la même période, les réserves de numéraire des banques à charte ont fléchi de 294 à 271 millions de dollars. Les dépôts canadiens globaux des banques à charte ont accusé une réduction proportionnellement moins forte et, à la fin d'avril, ils se montaient à environ \$2,753 millions de dollars. Cela a entraîné une baisse d'environ 73 millions dans les réserves de titres des banques à chartes, soit un peu moins que la moitié de leur augmentation au cours de l'automne dernier.

Les émissions d'obligations de l'Etat et des sociétés commerciales en 1939, suivant le rapport de la Banque du Canada, ont atteint un total net de 237 millions, non compris les émissions des municipalités, contre 174 millions, \$56 millions et 106 millions dans les trois années précédentes. Ce total de 237 millions comprend le total net des obligations directes et garanties de l'Etat et des chemins de fer nationaux qui se chiffrent par 177 millions, les obligations des provinces s'élevant à \$79 millions et un rachat net des obligations des sociétés de 20 millions. Dans les trois premiers mois de 1940, le total net des obligations émises par le Dominion et par les chemins de fer nationaux s'est élevé à environ 168 millions, et le total net des obligations des provinces à environ 40 millions.

Un arrêté en conseil du 30 avril 1940, a obligé tous les gens domiciliés au Canada à vendre leurs réserves de monnaies étrangères (mais non pas leurs réserves de titres étrangers) à la commission de contrôle du change étranger avant le 31 mai. On a exempté quelques particuliers qui avaient besoin d'un certain montant de devises étrangères pour la conduite de leurs affaires. Les réserves d'or et la plus grande partie des réserves de monnaies étrangères de la Banque du Canada ont été transférées à la commission en vertu de cette mobilisation des richesses en monnaies étrangères. Afin de permettre à la commission de se procurer les fonds nécessaires à l'achat de l'or et des monnaies étrangères, on a augmenté la caisse stabilisatrice du change de 325 millions. On a recueilli ce montant par la vente d'une valeur égale à la Banque du Canada de titres à court terme de l'Etat. En conséquence, les rapports de la Banque du Canada ne mentionnent plus, depuis le 1er mai, l'or en lingots ou en monnaie, mais signalent une augmentation dans les placements. La valeur des réserves d'or détenues par la Banque le 30 avril s'élevait à \$225,772,887.41.

FACTEURS FINANCIERS

	Année financière terminée le 31 mars							Moyenne de mars-avril	
	1927	1929	1933	1937	1938	1939	1940	1939	1940
<i>Prix et rendement des titres</i>									
Indice des prix des titres ordinaires (1926=100)									
Indice général.....	101.8	173.3	52.1	125.5	117.6	103.8	99.4	99.9	98.0
Valeurs industrielles.....	102.4	222.2	60.1	207.6	192.2	171.8	163.0	164.5	157.0
Mines d'or.....	—	94.1	59.0	132.0	112.7	118.8	107.9	114.1	96.1
Obligations de l'Etat — Rendement moyen (%).....	4.82	4.64	4.90	3.29	3.32	3.09	3.26	3.03	3.30
Bons du Trésor — Rendement moyen (%).....	—	—	—	.778	.739	.601	.702	.650	.745
<i>Banque et monnaie</i> (millions de dollars)									
Banque du Canada—									
Réserves totales.....	—	—	—	194.8	206.0	217.5	267.0	236.4	284.6
Total des réserves de titres.....	—	—	—	135.8	166.6	179.5	200.2	160.3	206.9
Billets en circulation.....	—	—	—	70.6	95.9	107.8	140.5	108.3	152.7
Dépôts de l'Etat.....	—	—	—	23.1	23.7	24.0	39.3	19.8	47.7
Réserve de caisse des banques à charte.....	—	—	—	230.6	243.1	259.5	270.8	258.6	269.9
Banques à charte—									
Dépôts canadiens.....	1,978.0	2,274.0	1,929.0	2,280.1	2,390.6	2,487.0	2,697.0	2,544.5	2,743.5
Dépôts à terme.....	1,355.7	1,507.0	1,378.3	1,530.6	1,584.7	1,649.6	1,700.1	1,698.7	1,666.3
Dépôts à vue.....	557.8	682.4	473.1	646.0	684.0	705.0	764.1	710.4	791.0
Total des réserves de titres.....	517.8	517.0	726.2	1,370.3	1,430.7	1,450.5	1,577.5	1,503.9	1,595.4
Prêts courants au Canada.....	957.7	1,212.9	997.9	685.6	744.1	799.4	899.7	807.3	959.2
Prêts à court terme au Canada	145.5	260.1	109.0	104.0	94.3	64.5	52.6	55.0	52.9

No 29

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 25 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon, avec les amendements suivants:

Page 1, ligne 5. Supprimer les mots "par l'addition de l'alinéa *n*) suivant audit paragraphe:

"*n*)";

et substituer les mots "par la substitution de la lettre *n*) à la lettre *m*) qui marque l'alinéa *m*) dudit paragraphe un, et par l'insertion, à la suite de l'alinéa *l*), de ce qui suit comme alinéa *m*):

m)".

Page 1, lignes 10 à 16. Supprimer en entier la clause 2 et y substituer ce qui suit:

"(1A) Les dispositions de l'alinéa *m*) du paragraphe un sont censées être entrées en vigueur le dix-neuvième jour de mai 1919, mais de façon à s'appliquer et à produire leur effet comme suit, et non autrement: elles s'appliquent et produisent pleinement leur effet relativement à toutes questions et choses survenant postérieurement à l'adoption dudit alinéa et, de même, pour prévenir l'annulation, le trouble, la résiliation ou la réouverture d'une action civile ou de procédures criminelles, d'un acquittement, d'un accommodement, d'un règlement ou d'une autre affaire ou chose qui, avant l'adoption de cet alinéa, était complètement terminée, faite ou exécutée; et dans une action civile ou des procédures criminelles, soit *a*) pendantes au moment où cet alinéa a été adopté, soit *b*) intentées après l'adoption de ce paragraphe relativement à quelque responsabilité encourue ou existante antérieurement à son adoption, n'importe quelle partie à de telles procédures pourra poursuivre ou se défendre aussi effectivement que si ledit alinéa n'eût pas été."

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance (en français et en anglais) échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de certaines provinces ou sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui confèrera le droit au gouvernement fédéral d'établir l'assurance-chômage.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi de secours au chômage et d'aide à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2681, approuvé le 20 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$2,334,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940.—Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1939 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940.—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940.—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques-uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Sixième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1938 (version française).

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—M. *Bercovitch*.

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fermurton".—M. *Bercovitch*.

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—M. *McIlraith*.

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—M. *Tomlinson*.

M. Lapointe (Québec-est), propose,—Considérant que le Comité judiciaire du Conseil privé a décidé qu'il était au delà des pouvoirs du Parlement du Canada de passer la Loi sur le placement et les assurances sociales, 1935, une loi du Parlement du Canada qui, en substance, instituait dans tout le Canada un système d'assurance obligatoire contre le chômage;

Considérant que si un système uniforme et effectif d'assurance obligatoire contre le chômage doit être institué dans tout le Canada, il sera nécessaire de modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, pour mettre le Parlement du Canada en état d'édicter la législation requise;

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, sujets très loyaux et très respectueux de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et que ce projet de loi soit conçu dans les termes suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord 1867, relativement à l'assurance contre le chômage.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont présenté une Adresse à Sa Majesté, priant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour édicter les dispositions ci-dessous énoncées:—

A ces causes, qu'il soit édicté ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement et par autorité des lords spirituels et temporels et des communes en le présent Parlement assemblés:—

1. L'article quatre-vingt-onze de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est modifiée en ajoutant ce qui suit comme catégorie 2A:—

"2A. Assurance contre le chômage".

Et par l'insertion de cette catégorie dans l'énumération des catégories de sujets inscrits dans ledit article quatre-vingt-onze, immédiatement après la catégorie deux.

2. La présente Loi peut être citée sous le titre d'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1940, et les Lois de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1930, la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et cette Loi peuvent être citées en leur ensemble sous le titre de Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 24, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et acceptés.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".—M. *Hazen*.

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—M. *McIlraith*.

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—M. *Factor*.

Bill No 60 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".—M. *Edwards*.

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—M. *Abbott*.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Muriel Agnès Martin Beech, Alfred Reinhold Roller, Sarah Kerzner Spilberg, Christina Smith Dunlop Andrique et d'Anna Shepherd, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales..	\$ 60,305 00
13 Ferme expérimentale centrale..	589,435 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Les banques autorisées font-elles rapport au ministère des excédents d'argent non réclamés?

2. Si oui, de quels montants a-t-on fait rapport durant les dernières quinze années?

3. Dispose-t-on fréquemment de ces excédents, et de quelle façon?

M. *Brooks*—Jeudi prochain—QUESTION—1. En vertu du projet de la mise du homard sur le marché, a-t-on établi à Halifax, Nouvelle-Ecosse, à Shediac, Nouveau-Brunswick, et à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, des dépôts d'entreposage centraux pour l'achat et la vente des conserves de homard?

2. Si oui, quelle somme verse-t-on dans chaque centre pour (a) les entrepôts, (b) les salaires, (c) les autres déboursés?

3. Quels sont les noms des compagnies ou des individus en cause?

M. *McGregor*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

Le premier ministre—Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, vendredi, le 28 juin prochain, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le 2 juillet 1940.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	<i>Mercredi, 26 juin</i>	
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
	<i>Jeudi, 27 juin</i>	
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

ADDENDUM
AUX
PROCÈS-VERBAUX

DE MARDI, LE 25 JUIN 1940

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de la province du Nouveau Brunswick au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du nord qui confèrera au gouvernement fédéral le droit d'établir l'assurance-chômage.

OTTAWA, le 16 janvier 1940.

L'honorable A. A. Dysart,
Premier ministre du Nouveau-Brunswick,
Fredericton, Nouveau-Brunswick.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Vous voudrez bien vous souvenir que le 5 novembre 1937, je me suis mis en rapport avec les premiers ministres de plusieurs provinces pour savoir d'eux s'ils approuveraient l'idée d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord à l'effet d'autoriser le Parlement fédéral à édicter une loi d'assurance-chômage.

Je vous ai signalé à cette époque notre conviction, à mes collègues et à moi, qu'un système national d'assurance-chômage contribuerait beaucoup à assurer la sécurité individuelle et la stabilité industrielle, et qu'il aiderait à soulager la misère résultant d'une recrudescence de chômage général.

Le Gouvernement est d'avis que l'état de guerre a sérieusement intensifié le besoin d'assurance-chômage. Nous pouvons raisonnablement prévoir une période d'embauchage plus active pendant la durée effective du conflit; en réalité, l'embauchage au Canada atteint actuellement son plus haut niveau. Toutefois nous devons admettre qu'une grande partie de notre main-d'œuvre et de notre capacité de production est nécessairement consacrée à la production d'armes et autre matériel de guerre et que ce genre de travail augmentera au cours de la lutte, de sorte qu'à la fin des hostilités nous aurons inévitablement à résoudre le problème de l'ajustement de notre économie à la production du temps de paix. Ce rajustement entraînera nécessairement des changements d'emploi pour beaucoup de nos concitoyens et dans bien des cas un chômage temporaire. Mes collègues et moi estimons qu'il est de notre devoir de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette situation lorsqu'elle surgira.

Nous croyons qu'un système national d'assurance-chômage, institué dès maintenant, contribuera beaucoup à atténuer l'insécurité et la dislocation industrielle qui pourraient, autrement, résulter de la guerre. Les personnes compétentes en matière d'assurance-chômage admettent généralement que le moment le plus favorable pour l'établir est la période où l'embauchage augmente, et pendant laquelle on peut constituer un fonds qui servira plus tard à payer les indemnités. Nous pouvons prévoir une telle période dans l'avenir immédiat.

Je n'oublie pas cependant que dans l'échange de correspondance antérieure sur ce sujet, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a émis l'idée qu'il serait préférable de remettre l'étude de cette question à l'époque où le champ entier des relations fédérales-provinciales serait examiné à la lumière du rapport de la Commission royale. A l'époque de cette correspondance, nous comptions que ce rapport serait complété dans quelques mois et ne pouvions prévoir qu'il nous serait soumis quand le Canada serait en guerre. Or vu que ce rapport va maintenant être présenté en temps de guerre, le Gouvernement ne pourra pas, comme vous le comprendrez certainement, l'étudier avec le même soin exclusif qui eût été possible en temps de paix. L'examen et la critique qu'il faudra nécessairement y consacrer devront durer plus longtemps que nous ne l'avions prévu avant la guerre.

En même temps, l'état de guerre commande une plus grande urgence dans l'établissement de l'assurance-chômage. Pour ces raisons, nous vous serions obligés de bien vouloir, à la lumière d'une modification des circonstances, chercher

à savoir si votre Gouvernement accepterait un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui accorderait au Parlement fédéral l'autorisation nécessaire pour édicter une loi d'assurance-chômage.

Je vous adresse cette demande avec l'espoir que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick se montrera aussi intéressé que le Gouvernement fédéral à assurer la prospérité de la nation en ces temps difficiles.

Bien à vous,

(signé) W. L. MACKENZIE KING.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

FREDERICTON le 25 janvier 1940.

Gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick

MON CHER PREMIER MINISTRE,—J'ai sous les yeux votre lettre du 16 janvier, qui mentionne votre communication du 5 novembre 1937, dans laquelle vous demandiez l'opinion de notre gouvernement sur un projet de modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vue d'autoriser le Parlement fédéral à promulguer une loi d'assurance-chômage. Votre lettre est arrivée à mon bureau alors que j'étais à Ottawa, ce qui vous expliquera le retard apporté à accuser réception d'une communication de cette importance.

Ainsi que je vous l'ai dit au téléphone le 10 janvier, notre gouvernement consent à cette modification, car il se rend compte que des ouvriers pourraient individuellement utiliser l'année en cours et les années suivantes pour se constituer une garantie contre la dépression inévitable.

En supposant que tous les employés à service interrompu puissent être exclus de l'application de la loi projetée, il est évident que celle-ci n'avantagera qu'une partie relativement faible de notre population, en comparaison des provinces d'Ontario et de Québec, plus fortement industrialisées, en proportion du nombre d'habitants. Cependant, compte tenu des avantages qui en résulteront pour l'ensemble des travailleurs, je désire vous informer que notre gouvernement consent à ce projet de modification.

Votre dévoué,

(signé) A. A. DYSART,

Premier ministre.

Le très honorable W. L. Mackenzie King
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de la Province de Québec au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui confèrera au gouvernement fédéral le droit d'établir l'assurance-chômage.

OTTAWA, le 16 janvier 1940.

A l'honorable ADÉLARD GOUBOUT,
Premier ministre de la province de Québec,
Québec, P.Q.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Le 5 novembre 1937, j'ai écrit aux premiers ministres des diverses provinces afin de m'assurer si leurs gouvernements consentiraient à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, pour donner au Parlement fédéral le pouvoir de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Je vous ai signalé à cette époque notre conviction, à mes collègues et à moi, qu'un système national d'assurance-chômage contribuerait beaucoup à assurer la sécurité individuelle et la stabilité industrielle, et qu'il aiderait à soulager la misère résultant d'une recrudescence de chômage général.

Le Gouvernement est d'avis que l'état de guerre a sérieusement intensifié le besoin d'assurance-chômage. Nous pouvons raisonnablement prévoir une période d'embauchage plus active pendant la durée effective du conflit; en réalité, l'embauchage au Canada atteint actuellement son plus haut niveau. Toutefois nous devons admettre qu'une grande partie de notre main-d'œuvre et de notre capacité de production est nécessairement consacrée à la production d'armes et autre matériel de guerre et que ce genre de travail augmentera au cours de la lutte, de sorte qu'à la fin des hostilités nous aurons inévitablement à résoudre le problème de l'ajustement de notre économie à la production du temps de paix. Ce rajustement entraînera nécessairement des changements d'emploi pour beaucoup de nos concitoyens et dans bien des cas un chômage temporaire. Mes collègues et moi estimons qu'il est de notre devoir de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette situation lorsqu'elle surgira.

Nous croyons qu'un système national d'assurance-chômage, institué dès maintenant, contribuera beaucoup à atténuer l'insécurité et la dislocation industrielle qui pourraient, autrement, résulter de la guerre. Les personnes compétentes en matière d'assurance-chômage admettent généralement que le moment le plus favorable pour l'établir est la période où l'embauchage augmente, et pendant laquelle on peut constituer un fonds qui servira plus tard à payer les indemnités. Nous pouvons prévoir une telle période dans l'avenir immédiat.

Mes collègues et moi-même sommes très sensibles à la contribution importante que l'administration actuelle de la province de Québec a fournie à la cause du bien-être au Canada. Nous avons également apprécié à sa juste valeur l'intérêt que vous portez aux ouvriers de votre province. Nous croyons pouvoir compter sur votre collaboration dans l'effort que nous faisons pour effectuer une réforme sociale qui contribuera grandement à la sécurité et au bien-être de milliers de citoyens de votre province et du Canada tout entier. Nous avons donc décidé de nous enquerir si le gouvernement de Québec consentirait à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord accordant au Parlement fédéral le pouvoir d'adopter une Loi d'assurance-chômage de portée nationale.

En demandant au gouvernement de Québec de nous faire tenir, dans le plus bref délai possible, un exposé de ses vues à ce sujet, je devrais peut-être ajouter que l'établissement d'un système national d'assurance-chômage, dès qu'il fonctionnera normalement, aura pour effet, nous en sommes convaincus, de réduire d'une manière substantielle le fardeau financier qui retombe actuellement sur les provinces, du chef de l'assistance-chômage.

Bien sincèrement,

W. L. MACKENZIE KING.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 24 février 1940.

Le Très Honorable W. L. MACKENZIE KING, c.r., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Laurier House,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR KING,

J'ai reçu votre lettre du 16 janvier, où vous demandez si mon gouvernement consentirait à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour autoriser le Parlement fédéral à édicter une loi d'assurance-chômage.

D'après la correspondance que vous avez échangée avec le premier ministre de la province de Québec avant le début de mon mandat, je constate qu'on a alors exprimé l'avis que le même but pourrait s'atteindre au moyen de lois concurrentes adoptées par toutes les provinces, comme moyen de préserver leur autonomie. Le 26 novembre 1937, vous avez exprimé l'opinion que le système des législations concurrentes serait incertain et instable.

J'aimerais savoir si, d'accord avec vos conseillers, vous êtes fermement d'avis qu'une telle manière de procéder serait inapplicable.

Permettez-moi d'ajouter, mon cher Premier ministre, que nous donnerons à votre réponse, mes collègues et moi, l'attention la plus soucieuse et la plus pressée, et que nous coopérerons dans toute la mesure possible à l'établissement de tout plan pratique dans le but de réduire ou d'alléger le fardeau du chômage dans notre province.

Je vous remercie pour vos généreuses dispositions à l'égard du gouvernement de la province de Québec, et je tiens à vous assurer de ma ferme intention de maintenir avec le gouvernement fédéral la meilleure collaboration possible, de manière à assurer à notre province et au Canada tout entier l'administration prudente et progressive dont votre gouvernement donne l'exemple depuis des années.

Votre très sincère,

(Signé) ADELARD GODBOUT.

7 mars 1940.

MEMOIRE POUR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

J.R. 4877/40

Sujet: Assurance-chômage

Québec soutenait (sous le gouvernement de M. Duplessis) qu'il n'était pas nécessaire de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, parce qu'un plan d'assurance-chômage pourrait être établi par législation concurrente ou habilitante. Il existe au Canada une grande variété de projets coopératifs de législation, visant à tourner les difficultés créées par la division de la juridiction législative, et nous ne savons naturellement pas lequel de ces projets servirait le mieux à résoudre le problème constitutionnel. Nous ne savons pas non plus à quel système d'assurance-chômage pensait le gouvernement de Québec. On peut présumer qu'il s'agissait d'un plan national d'application uniforme dans les neuf provinces (il y aurait un fonds d'assurance, et non pas neuf), administré par un bureau ou une commission centrale établie par le pouvoir fédéral, et dont les dépenses administratives seraient votées par le Parlement. Quant aux fonds destinés à payer les indemnités d'assurance, ils seraient fournis par une taxe prélevée sur les employeurs et les employés. Cette taxe devrait être imposée par les provinces, ou résulter de quelque mesure édictée par elles, puisque l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, dans son état actuel, ne confère pas ce pouvoir au Parlement.

La première méthode de collaboration qui vient à l'esprit, dans le domaine législatif, est celle-ci: les provinces délégueraient leurs pouvoirs, en matière d'assurance-chômage, au Parlement. Cette méthode comporterait, toutefois, plusieurs inconvénients. A première vue, il est extrêmement douteux qu'une telle délégation de pouvoirs serait légalement effective; moins, peut-être, parce qu'on conteste à une législature provinciale le droit de déléguer ses fonctions législatives, que par l'incapacité du Parlement d'acquérir une juridiction de cette manière. On attribue à lord Watson cette remarque, faite pendant le procès du *P.-C.* contre *Notre-Dame-de-Bon-Secours* (1899) A.C. 367: "Je crois qu'il faut écarter l'idée que l'un de ces pouvoirs (le Parlement ou la législature provinciale) puisse étendre la juridiction de l'autre ou lui céder sa propre juridiction." On a recouru à cette délégation de pouvoirs dans le cas de la Loi des animaux de ferme et leurs produits, et les tribunaux ont déclaré inconstitutionnel le plan coopératif. La législature provinciale peut déléguer ses pouvoirs législatifs, ainsi que le Conseil privé l'a admis récemment, dans la cause de *Shannon* contre *Lower Mainland Dairy*, et l'on peut imaginer un organisme central, par exemple la Commission fédérale, investi de pouvoirs législatifs par les neuf provinces; mais les provinces refuseraient probablement de déléguer un tel pouvoir à un corps qui ne leur est pas responsable. Deuxièmement, une province pourrait, à tout moment, retirer sa délégation de pouvoirs. Troisièmement, les pouvoirs provinciaux dans leur ensemble sont probablement insuffisants, d'après la constitution, pour établir un système national. Par exemple, la province de Québec peut-elle prélever des fonds susceptibles d'être employés pour payer des indemnités en dehors de la province? Si Québec ne le peut pas, son délégué ne saurait jouir de ce pouvoir du fait qu'il est également le délégué de huit autres provinces.

D'autres méthodes reconnues de coopération ont reçu les noms de "législation par renvoi", "législation en commun" et "législation conditionnelle".

La législation par renvoi et la législation en commun se ressemblent beaucoup. La première est une méthode par laquelle le Parlement décrète un statut qui est ensuite adopté par les provinces par renvoi. Par la deuxième méthode, les deux législatures agissent simultanément et dans les mêmes termes. Ces deux méthodes ont été employées quand il existait un doute quant à quelle législature, la centrale ou la locale, était investie de l'autorité; si les deux législatures, centrale et locale, agissent concurremment et dans les mêmes termes, un des deux statuts est nécessairement valide. L'erreur de ce raisonnement réside dans la possibilité que les deux lois soient invalides parce que chacune excède les pouvoirs de la législature qui les a adoptées. L'exemple ci-dessus au sujet de la province de Québec imposant une taxe pour établir un fonds destiné à être employé dans tout le Canada se présente immédiatement à l'esprit. Un impôt de ce genre serait inconstitutionnel de même que serait mauvaise une loi du Dominion prélevant des impôts dans la province de Québec pour les utiliser dans la province de Québec. L'application de la loi présente une autre difficulté puisque des procédures ne peuvent être instituées que sous le régime de l'une des deux lois à la fois et que l'on pourrait invoquer celle qui est inconstitutionnelle. Et, en outre, dans le cas de législation par renvoi, la loi provinciale serait mauvaise si la loi fédérale l'était aussi, puisque cette dernière étant invalide la loi provinciale dont elle s'inspire ne saurait être meilleure.

La législation conditionnelle est celle par laquelle s'applique la législation de l'une ou de l'autre législature quand une certaine condition est remplie. Par exemple, toutes les provinces pourraient adopter des lois d'assurance-chômage en termes identiques et ces lois s'appliqueraient par suite d'une décision du Dominion, c'est-à-dire du Parlement ou du Gouverneur en conseil; la condition serait cette décision prise par le Dominion. Les conditions de l'assurance et les prélèvements seraient établis par les législatures provinciales tandis que le Dominion, en plus de donner effet aux neuf lois provinciales à une certaine date, établirait une commission centrale pour administrer le projet et fournirait les fonds pour les frais d'administration. Il est douteux que le Parlement ou le Gouverneur en conseil puisse être revêtu du pouvoir de mettre en vigueur des lois provinciales. Ce sont des institutions établies sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et les législatures provinciales ne peuvent leur conférer de nouveaux pouvoirs. Toutefois, quelque autre organisme, peut-être la commission fédérale projetée, pourrait être revêtu des prérogatives nécessaires pour mettre en vigueur les neuf lois provinciales, étant donné que celles-ci seraient en elles-mêmes insuffisantes pour les raisons qui viennent d'être exposées, à savoir, que les pouvoirs des neuf provinces réunies ne suffisent pas pour imposer un régime fiscal destiné à recueillir des deniers utilisables par tout le Canada.

Enfin, puisque, comme on l'a vu, ces diverses méthodes s'avèrent insuffisantes, ne pourrait-on pas amener les neuf provinces à légiférer conditionnellement et faire adopter par le Parlement fédéral des mesures législatives destinées à combler les lacunes? Cette méthode pourrait s'appeler la méthode de la législation complémentaire. Si l'on savait avec exactitude où trouver,—du point de vue constitutionnel,—les lacunes que pourrait offrir l'ensemble des neuf lois provinciales, je présume que le Parlement fédéral pourrait y remédier. Malheureusement, nous ne pouvons nous guider que sur l'opinion publique et il importe de se rappeler que les lacunes à corriger ne peuvent l'être en termes généraux. La loi fédérale doit se rapporter strictement à des questions relevant du domaine fédéral.

Il ne nous semble pas hors de propos de signaler quelques objections d'ordre pratique,—à part les objections juridiques,—qui s'opposent à ce que nous tentions de régler la question sans modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord:

1. Il nous faut obtenir l'assentiment des neuf législatures et chacune d'elles, —c'est tout à fait dans l'ordre,—entretiendra, à l'égard des clauses que doit contenir la loi d'assurance-chômage, des opinions reflétant les exigences locales.

2. Il faudra que cet assentiment reste immuable au cours des difficultés éprouvées durant les premières années de l'application de la loi. Cette loi devra être modifiée de temps à autre et, pour que le plan se réalise, chaque législature sera appelée à adopter sans discussion les modifications proposées.

3. Il faudra amener les neuf provinces à se soumettre à la gestion d'un organisme qui ne leur sera nullement responsable.

4. En imposant les prélèvements nécessaires pour le paiement des indemnités, il faudra qu'il soit bien entendu que les deniers obtenus par ce moyen et remis à la Commission serviront à payer des indemnités par tout le Canada. Comme résultat, on pourrait, par exemple, voir les contributions versées par la province de Québec servir, en certaines circonstances, à payer des indemnités en dehors de la province.

5. Il n'existe aucun moyen qui puisse empêcher une province de mettre fin à sa participation au plan établi.

F. P. V.

OTTAWA, le 10 avril 1940.

L'honorable ADÉLARD GOUBOUT, député,
Premier ministre de la province de Québec,
Québec, P.Q.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 février en réponse à ma lettre du 16 janvier, dans laquelle je vous demandais si le Gouvernement de Québec serait prêt à accepter un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui donnerait au Parlement fédéral le pouvoir d'adopter une loi d'assurance-chômage de portée nationale.

Vous demandez si le Gouvernement fédéral est d'avis qu'il serait impossible d'établir un système national d'assurance-chômage au moyen de lois concurrentes. En réponse, je dirai que les conseillers juridiques du Gouvernement ont étudié la question avec le plus grand soin. Il me ferait plaisir d'inclure, pour votre information, le texte de leur opinion. Vous remarquerez que nos conseillers juridiques sont d'avis que, même s'il était possible au moyen de lois concurrentes d'établir un système national d'assurance-chômage, la validité de la législation pourrait être mise en doute, et le système lui-même serait instable.

Mes collègues et moi apprécions grandement votre offre d'étudier immédiatement la question, et votre acceptation, exprimée dans votre lettre, de coopérer entièrement à l'établissement d'un système pratique qui aura pour effet, entre autres avantages, de réduire le fardeau que constituent actuellement pour les provinces les secours de chômage.

Comme c'est notre désir d'être en mesure de prendre les moyens nécessaires pour adopter une loi d'assurance-chômage à la prochaine session du Parlement, puis-je formuler l'espoir que, dans les circonstances, le Gouvernement de Québec acceptera l'amendement nécessaire à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord mentionné dans la présente lettre.

Nous sommes d'avis qu'un système national d'assurance-chômage, établi en ce moment, est nécessaire pour permettre au Canada de résoudre effectivement quelques-uns des problèmes industriels qui se présenteront à la fin de la guerre ou même plus tôt. Nous espérons sincèrement obtenir la coopération du Gouvernement de Québec pour cette importante fin nationale.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 13 mai 1940.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

MON CHER MONSIEUR KING,

Mes collègues et moi avons étudié très soigneusement votre lettre du 10 avril dans laquelle vous dites qu'il ne serait pas praticable de songer à établir un régime national d'assurance-chômage tant que la compétence du Parlement fédéral à légiférer en la matière ne sera pas établie d'une manière incontestable.

Nous sommes entièrement d'avis qu'un régime national d'assurance-chômage établi à l'heure actuelle est nécessaire pour permettre à notre pays de résoudre efficacement quelques-uns des problèmes sociaux qui le confrontent présentement, et des problèmes encore plus sérieux qui ne peuvent manquer de surgir à la fin du conflit actuel. Nous sommes aussi persuadés qu'il faut substituer si possible un régime stable aux mesures de fortune employées dans la distribution des secours directs auxquelles il a fallu recourir pour remédier à la dernière crise de chômage, mesures qui ont constitué malheureusement un fardeau très lourd pour les administrations municipales, fédérale et provinciales.

Compte tenu de tous ces faits, nous ne croyons pas pouvoir en toute justice refuser notre assentiment à la modification projetée de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et nous estimons qu'en l'agréant nous ne faisons qu'accomplir notre simple devoir envers notre province ainsi qu'envers notre pays.

Puisse votre Gouvernement obtenir par tout le pays et de tous les citoyens et corps constitués la pleine et entière coopération à laquelle on est en droit de s'attendre pour surmonter toutes les difficultés dans cette grande entreprise nationale.

Votre tout dévoué,

ADELARD GOUBOUT.

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de la province de l'Alberta au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui confèrera au gouvernement fédéral le droit d'établir l'assurance-chômage.

OTTAWA, le 16 janvier 1940.

A l'honorable WILLIAM ABERHART,
Premier ministre de l'Alberta,
Edmonton, Alberta.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Vous vous souvenez que le 5 novembre 1937 j'ai écrit aux premiers ministres des différentes provinces, leur demandant si leur gouvernement consentirait à ce qu'une modification soit apportée à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, pour autoriser le Parlement fédéral à décréter une loi sur l'assurance-chômage.

Je vous ai fait remarquer à cette époque que mes collègues et moi-même étions convaincus qu'un régime national d'assurance-chômage contribuerait sensiblement à la sécurité des individus et à la stabilité industrielle, et qu'il aiderait à atténuer la détresse qui accompagnerait une nouvelle période de chômage général.

Le Gouvernement est d'avis que le besoin d'assurance-chômage s'est grandement accru à la suite des conditions de guerre. Nous pouvons raisonnablement compter sur une période d'accroissement de l'emploi au cours de la durée effective du conflit; en fait, l'emploi effectif au Canada à l'heure actuelle a atteint un point qui n'a jamais été dépassé. Toutefois, nous ne pouvons négliger le fait qu'une grande partie de nos ouvriers et de notre capacité productive est engagée dans la production des armes et des autres fournitures de guerre et que l'emploi de cette nature s'accroîtra à mesure que le conflit prendra de l'envergure, si bien qu'à la fin des hostilités nous serons inévitablement appelés à faire face au problème du rajustement de notre économie à la production pour satisfaire les besoins en temps de paix. Ce rajustement comportera nécessairement un changement dans la nature du travail pour un grand nombre de nos citoyens, et il ne peut guère s'effectuer sans qu'il se produise un chômage temporaire dans bien des cas. Mes collègues et moi-même sommes d'avis qu'il est de notre devoir de prendre toutes les mesures possibles afin d'être prêts à faire face à ces conditions lorsqu'elles surgiront.

On considère qu'un régime d'assurance-chômage, s'il est établi maintenant, contribuera beaucoup à prévenir en grande partie l'insécurité et la désorganisation industrielle qui, autrement, accompagneront la fin des hostilités.

Les personnes compétentes en matière d'assurance-chômage s'accordent généralement à reconnaître que le moment le plus favorable à son établissement est la période d'activité croissante au cours de laquelle on peut créer un fonds où l'on puisera plus tard les prestations. Nous pouvons compter sur une telle période dans un avenir rapproché.

Le Gouvernement fédéral est convaincu que vous et vos collègues partagez entièrement notre souci pour le bien-être de notre population pendant les jours difficiles que nous prévoyons. Nous avons donc décidé de vous demander de considérer à nouveau, à la lumière de la situation créée par la guerre, notre communication vous demandant si vous consentiriez à ce qu'une modification soit apportée à la Loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, afin d'accorder au Parlement fédéral l'autorité nécessaire pour décréter une loi établissant l'assurance-chômage.

En vous faisant cet appel, j'ai la ferme conviction que le Gouvernement de l'Alberta désire accorder sa pleine coopération pour résoudre les problèmes nombreux et épineux qui confrontent notre pays en ces jours d'épreuves.

Votre dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE—ALBERTA

EDMONTON, le 14 mai 1940.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Je vois dans mes cartons vos lettres du 16 janvier 1940 au sujet de l'assurance-chômage et je constate qu'elles sont demeurées sans réponse. J'avais, certes, l'intention d'y répondre bien avant ce jour; seulement au moment de leur réception nous nous trouvions au milieu d'une session extrêmement chargée, après quoi nous avons dû sans un instant de répit nous jeter dans la lutte des élections tant provinciales que fédérales.

A propos, permettez-moi de vous féliciter sur votre belle victoire. Ce fut un magnifique triomphe qui comporte une responsabilité tout aussi étendue.

En relisant vos lettres je suis à me demander si le rapport de la Commission Rowell influe directement sur tout ce problème des relations entre le gouvernement fédéral et les autorités des provinces.

Je reste toujours convaincu que ce projet d'assurance-chômage avantagera bien peu nos ouvriers à cause de son application fort restreinte chez nous.

L'Alberta est en très grande partie une province agricole et, va sans dire, la loi n'englobera pas les ouvriers agricoles. A vrai dire nous ne savons pas bien au juste qui doit tomber sous l'application de cette mesure législative.

Au meilleur, ce n'est qu'une répartition du pouvoir d'achat par l'intermédiaire de prélèvements sur les salaires et d'augmentations de prix.

En définitive c'est le consommateur qui devra solder toute la note. Nous nous demandons comment il pourra y parvenir vu le fardeau exceptionnellement onéreux des impôts qui l'obèrent aujourd'hui en conséquence des frais de la Guerre.

Vous serait-il possible de nous faire tenir le Rapport Rowell avant que nous ne vous transmettions notre réponse définitive? Ou bien pourrions-nous obtenir copie du projet de loi relatif au chômage ce qui nous permettrait de voir jusqu'à quel point cette loi s'appliquerait à notre province?

Assurément on ne nous demandera pas d'agréer un projet législatif dont l'application opérerait à notre détriment.

Dans l'attente de plus amples détails j'ai l'honneur d'être,

Sincèrement à vous,

(Signé) WILLIAM ABERHART,

Premier ministre.

Le Très Honorable W. L. Mackenzie King,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

CABINET DU PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

EDMONTON, le 22 mai 1940.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Ayant appris par la radio la teneur de votre déclaration faite en Chambre lundi après-midi je crois bon de vous écrire afin d'éclaircir tout malentendu au sujet de notre attitude à propos de la question de l'assurance-chômage.

Nous avons eu assez de difficulté à nous rendre compte dans quelle mesure l'assurance-chômage contributaire pouvait être de quelque secours à l'ouvrier dans les circonstances actuelles. Plus nous étudions la question, plus notre conviction se raffermirait que ce n'est que la redistribution du pouvoir d'achat qui est déjà insuffisante.

Comme nous ignorons encore le texte entier de la nouvelle loi, nous ne sommes pas naturellement en mesure de nous faire une idée complète de sa portée.

Toutefois, le gouvernement de l'Alberta ne veut aucunement soulever d'objections à un projet que les autres huit provinces croient avantageux. Nous vous assurons que nous nous joindrons aux autres provinces avec ces réserves.

Bien à vous,

(signé) WILLIAM ABERHADT.

Au très honorable William Lyon Mackenzie King, C.M.G., Ottawa.

TELEGRAPHES DU NATIONAL CANADIEN

OTTAWA, le 24 mai 1940.

A l'honorable William Aberhart, M.L.A.,
Premier ministre de l'Alberta,
Edmonton (Alberta).

Mes collègues s'unissent à moi pour vous exprimer notre vive appréciation de l'attitude du gouvernement de l'Alberta communiquée par votre lettre du 22 courant qui se rapportait à la mise en vigueur par le gouvernement fédéral d'une loi de l'assurance-chômage.

W. L. MACKENZIE KING.

(La suite de cette correspondance entre le gouvernement fédéral et d'autres provinces paraîtra aux Procès-verbaux de demain.)

No 30

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 26 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Hughes, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Louise Barry Hughes, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Annie Block Smilovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec David Smilovitch, aussi connu sous le nom de David Smiley, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Audrey Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Desmond Humphreys Smyth, de Montréal, P.Q., actuellement d'adresse inconnue, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Camille Perks, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Wilfrid Perks, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil pour recommander la nomination de Mlle Gladys Northcott au poste de commis, grade IV, division des lois, Chambre des communes.

Sur motion de M. Mackenzie King, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King, les recommandations de la commission du service civil, déposées en Chambre le 24 courant, au sujet de la permanence de trois employés qui sont depuis de longues années au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns et I. A. Boyce, ainsi que M. L. C. Hill, sont aussi adoptées.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand?

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du délai?

10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".—M. *Hazen*.

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—M. *McIlraith*.

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—M. *Factor*.

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".—M. *Edwards*.

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—M. *Abbott*.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Senn,—1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?

3. Et dans quelle proportion quant à la quantité totale de bacon servi à ces camps militaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Aylesworth,—1. De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?

4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (St-Paul's),—1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?

3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?

4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 9, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*;

M. Howe propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et accepté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

14 Fermes régionales, stations et stations de démonstrations..\$1,309,276 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

15 Administration.. 35,785 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 3 à 7, inclusivement. Supprimer en entier la sous-clause un de la clause un et substituer la suivante:

“1. Est modifiée la *Loi de la pension du service civil, 1924*, par l'insertion, à la fin de ladite loi, de ce qui suit:

“PARTIE VI

“23. (1) Sauf la disposition suivante, l'arrêté en conseil du 11 août 1939, énoncé dans l'annexe de la présente loi, à la même vigueur et le même effet que s'il avait été sanctionné par une loi du Parlement à la date de son approbation.”

Et aussi,—Un message pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval, avec les amendements suivants:

Page 1, lignes 13 à 21. Supprimer les lignes 13 à 21, inclusivement, et substituer les suivantes:

“et s'il consent, dès la signature de cet engagement, à se soumettre à la présente loi, cet individu sera, aussi longtemps que l'engagement demeurera en vigueur, et nonobstant le fait que pour le moment il puisse n'être en service sur aucun navire assujetti, à la présente loi, sauf aux dispositions de ses articles trente-huit et trente-neuf, et les dispositions de la présente loi auxquelles il est ainsi assujetti s'appliquent à son égard comme si, pendant son assujétissement auxdites dispositions de la présente loi, il appartenait au service naval et se trouvait porté au rôle d'équipage d'un des navires canadiens de Sa Majesté en armement, mais il ne sera ni ne sera censé être un membre du service naval.”

2. Page 1, lignes 25 à 28. Supprimer “de cette catégorie que le gouverneur en conseil peut spécifier sont, pendant leur assujétissement à la présente loi aux termes du présent article, censés” et substituer ce qui suit:

“de toute pareille catégorie d’individus à laquelle se rapporte le paragraphe un du présent article, que peut spécifier le gouverneur en conseil, seront, pendant leur assujétissement aux dispositions mentionnées au paragraphe un, censés être”.

3. Page 1, ligne 30. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

A six heures p.m., M. l’Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l’article 6 du Règlement, jusqu’à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Hanson* (Skeena)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Donnant chaque année séparément, quelle a été la quantité totale de saumon mis en conserve en Canada durant les années 1937, 1938 et 1939?

2. Durant chacune des années écoulées de 1937 à 1939 inclusivement, et donnant chaque année séparément, quelle a été la valeur du saumon mis en conserve?

3. Durant les années écoulées de 1937 à 1939 inclusivement, et donnant chaque année séparément, quelle a été la valeur du saumon (a) exporté du Royaume-Uni, (b) exporté aux Etats-Unis, (c) exporté à d'autres pays, (d) et du saumon consommé au Canada?

M. *Jackman*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quel montant les divers ministères de l'Etat ont-ils dépensé pour annonces ou publicité?

2. De quelle façon cette somme est-elle divisée entre les ministères?

3. Quelle partie de ces divers montants a-t-on dépensée particulièrement dans le cours ordinaire de l'administration de ces ministères, en temps de paix, et quelle partie pour la poursuite de la guerre?

4. A quelles agences ou compagnies de publicité a-t-on confié ces annonces, et pour quelles sommes a-t-on confié des annonces à chacune?

M. *Jackman*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public, ou des officiers de liaison ou d'autres fonctionnaires dont les fonctions consistent à informer les autres départements de l'Etat ou le public, des œuvres du gouvernement ou de ministères particuliers?

2. Qui sont ces fonctionnaires?

3. Quel est le traitement de chacun?

4. Quelle sera la durée de leur occupation?

5. Quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures?

M. *Church*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

M. *Lacombe*—Vendredi prochain—QUESTION—Quel a été le prix moyen des animaux de boucherie au cours des années 1938, 1939 et 1940, (a) sur le marché de Montréal; (b) sur le marché de Toronto; (c) sur le marché de Winnipeg?

M. *Bruce*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quelles seraient les limites au sujet desquelles il y aurait eu entente entre les gouvernements anglais et canadiens au sujet des enfants britanniques évacués?

2. Vu la déclaration qu'il a faite au sujet du peu de confiance que l'on doit donner à la radio, le ministre affirmera-t-il si elle est exacte ou non la déclaration qu'il a faite à la radio, samedi dernier, à l'effet que le Canada accepterait tous les enfants que l'Angleterre enverrait?

3. Le gouvernement a-t-il envoyé une invitation précise pour (a) un nombre limité d'enfants britanniques, ou (b) une invitation générale sans limites pour tous les enfants que le gouvernement britannique désire envoyer, et (c) si ces deux suppositions sont inexactes, quelle est la nature de l'invitation?

*M. *Hazen*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, états et autres documents que le département a en sa possession au sujet de l'abatage récent et de la destruction de bisons, d'orignaux, de caribous et de chevreuils dans le parc national Wainright.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	<i>Jeudi, 27 juin</i>	
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.

ADDENDUM
AUX
PROCÈS-VERBAUX

DE MERCREDI, LE 26 JUIN 1940

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre des différentes provinces au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour conférer au gouvernement fédéral le droit d'établir l'assurance-chômage.

(Suite et fin. Le début de cette correspondance a paru en Addendum aux Procès-Verbaux, hier, 25 juin, 1940.)

Copie d'une lettre envoyée par le premier ministre aux premiers ministres de toutes les provinces

OTTAWA, le 5 novembre 1937.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Mes collègues et moi sommes convaincus qu'un système national d'assurance-chômage contribuerait sérieusement à la sécurité individuelle et à la stabilité industrielle dans tout le Canada, et aiderait à réduire la misère résultant d'une recrudescence général du chômage.

La Commission nationale de placement a soumis au gouvernement une pressante recommandation relative au contrôle national des bureaux de placement, basée sur une enquête approfondie de la situation du chômage dans tout le Dominion. Nous partageons l'opinion qu'un service national de placement, dans les limites de la juridiction fédérale, est le complément nécessaire de tout projet national d'assurance-chômage.

Nous croyons très désirable l'adoption d'une législation établissant un système national d'assurance-chômage et de bureaux de placement publics. S'il est possible d'obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux à cette fin nous sommes prêts à présenter les mesures nécessaires à la prochaine session du Parlement.

Vous vous rappelez que le 28 janvier de l'année courante, le Comité judiciaire du Conseil privé, consulté sur le pouvoir du Parlement canadien d'édicter la Loi sur le placement et les assurances sociales, 1935, a formulé une opinion négative. Depuis, les fonctionnaires de l'administration fédérale ont soigneusement étudié la situation qui en est résultée. Nous avons aussi bénéficié des avis et des conseils d'un membre du personnel du Bureau international du Travail, bien au courant des systèmes existants d'assurance-chômage, et mis à la disposition du gouvernement par le Bureau international du Travail, pour fins de consultation.

Il semble généralement admis que l'assurance-chômage pour être efficace doit être de portée nationale. Toutefois, en tenant compte des limites de la juridiction du Parlement canadien, une modification de la constitution semble le prélude nécessaire à l'établissement d'un système national.

Dans ces circonstances, j'écris aux premiers ministres des diverses provinces pour leur demander si leur gouvernement approuverait une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, destinée à permettre au Parlement fédéral de légiférer sur l'assurance-chômage. Je vous serais obligé de me faire connaître, dès qu'il vous sera possible, l'opinion du gouvernement de...

Votre dévoué,

*Copie d'une lettre envoyée par le premier ministre aux premiers ministres
de toutes les provinces*

OTTAWA, le 20 janvier 1938.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Pour faire suite à notre correspondance précédente, je vous envoie ci-inclus le texte d'une adresse à Sa Majesté que nous nous proposons de soumettre aux deux Chambres du Parlement, au sujet d'une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, destinée à permettre au Parlement du Canada de légiférer sur l'assurance-chômage.

Je serais heureux de recevoir, dès qu'il vous sera possible, les observations du gouvernement de sur ce projet de modification.

Votre dévoué,

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain,

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les communes du Canada assemblées en Parlement, sollicitons humblement le gracieux consentement de Votre Majesté à la présentation d'un bill au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et ce bill serait conçu ainsi qu'il suit:

Loi modifiant les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en matière d'assurance-chômage.

Attendu que le Sénat et la Chambre des communes du Canada assemblés en Parlement ont soumis une adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il Lui plaise de donner Son gracieux consentement à la présentation d'un bill au Parlement du Royaume-Uni, afin d'édicter les dispositions suivantes:

Qu'il soit en conséquence décrété par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, ce qui suit:

1. L'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est modifié par l'addition du paragraphe 2A suivant:

“2A. Assurance-chômage.

2. Le présent acte pourra être cité sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1938”; et les actes de l'Amérique britannique du Nord de 1867 à 1930, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et le présent acte peuvent être cités ensemble sous le titre: “Actes de l'Amérique britannique du Nord de 1867 à 1938”.

Correspondance avec le premier ministre de l'Île du Prince-Edouard

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

ÎLE DU PRINCE-EDOUARD

Le 13 novembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 5 novembre, je dois vous dire que le Gouvernement de cette province approuve l'idée d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vue de permettre au Parlement fédéral de légiférer sur l'assurance chômage.

Je vous inclus sous ce pli copie certifiée du procès-verbal d'assemblée du conseil à cet effet.

Votre dévoué,

THANE A. CAMPBELL,
Premier ministre.

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

ÎLE DU PRINCE-EDOUARD

Le 27 janvier 1938.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 20 janvier ainsi que le texte d'une adresse à Sa Majesté relative à un amendement projeté à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vue de permettre au Parlement fédéral de légiférer sur l'assurance-chômage.

A mon avis, cette adresse expose bien l'objet de l'amendement désiré et reçoit l'approbation du Gouvernement de cette province. Si la juridiction en cette matière doit être transférée au Gouvernement fédéral, je ne vois pas comment les provinces peuvent utilement intervenir dans les conditions et les détails de la loi fédérale projetée.

Votre dévoué,

THANE A. CAMPBELL,
Premier ministre.

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

L'honorable T. A. CAMPBELL, K.C., M.A.L.,
Premier ministre de l'Île du Prince-Edouard,
Hôtel du Parlement,
Charlottetown, I. du P.-E.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Je vous remercie de votre lettre du 27 janvier dans laquelle vous accusez réception du texte de l'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Mes collègues et moi-même sommes heureux de ce que le Gouvernement de l'Île du Prince-Edouard est satisfait des termes de l'amendement proposé. Nous apprécions la sympathique considération accordée à l'idée d'investir le Parlement canadien de l'autorité de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

Correspondance avec le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

HALIFAX, le 24 novembre 1937.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 5 courant concernant l'assurance-chômage et les bureaux de placement. J'aurais dû le faire plus tôt, mais j'en ai été empêché par le fait que je voulais soumettre les questions que vous avez soulevées à mes collègues ici et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu les exposer à mon cabinet entier.

En ce qui a trait à la question que vous formulez au dernier paragraphe de votre lettre, à savoir, si mon gouvernement consentirait à une modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord destinée à permettre au Parlement fédéral de légiférer sur l'assurance-chômage, le cabinet de la Nouvelle-Ecosse n'a aucune objection à une telle modification. Il se rallie à l'opinion que l'assurance-chômage, pour s'appliquer efficacement et équitablement, doit être de portée nationale.

Votre tout dévoué,

A. L. MACDONALD.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.P., député,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

HALIFAX, le 14 février 1938.

MON CHER MONSIEUR KING,

J'ai reçu votre lettre du 20 janvier qu'accompagnait le texte de l'adresse à Sa Majesté concernant la modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, autorisant le Parlement fédéral à légiférer sur l'assurance-chômage. Dans une lettre antérieure que je vous ai écrite je vous ai donné à entendre que mon gouvernement n'aurait aucune objection à ce que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord soit modifiée dans le sens indiqué. Depuis, la province a réaffirmé cette opinion dans son mémoire à la Commission Rowell, et je ne crois pas pouvoir faire mieux que de vous faire parvenir un extrait de notre mémoire sur la question.

En résumé, notre attitude est que ce projet profitera surtout aux provinces qui sont plus industrialisées que la nôtre. Nous sommes aussi d'avis que les industries de base, comme l'agriculture, la pêche et la petite exploitation forestière, en retireront peu d'avantages. Néanmoins, les personnes adonnées à ces industries devront assumer leur part de la charge qu'il imposera à l'Etat. On croit généralement et je dois avouer que ce n'est pas sans fondement que les travailleurs des industries mécaniques étant dans la plupart des cas syndiqués, peuvent, à cause de leurs syndicats, obtenir des avantages pour eux-mêmes, que le pêcheur, le cultivateur et l'exploitant forestier non syndiqués n'obtiennent jamais. Cet état de choses peut être sans remède, mais il va nécessairement susciter des comparaisons entre les salaires et le revenu dans diverses industries. Ces comparaisons pourront ensuite produire du mécontentement.

De plus, les personnes engagées dans les affaires et dans l'industrie expriment souvent l'avis qu'elles sont présentement grevées de toutes les charges qu'elles peuvent en supporter.

Je sais que ces vues ne sont pas nouvelles. Je les énonce simplement pour vous indiquer certaines des difficultés qu'il faut régler avant qu'un projet d'assurance-chômage puisse être considéré comme légalement acceptable. Toutefois, ainsi que le démontre l'extrait de notre mémoire à la Commission Rowell, nous croyons que dans l'ensemble, l'assurance-chômage est désirable et que pour être efficace elle doit être de portée nationale.

Votre tout dévoué,

(Signé) A. L. MACDONALD.

Le très honorable

W. L. MACKENZIE KING, C.P., député,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

L'honorable A. L. MACDONALD, M.A.L.,
Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse,
Halifax, Nouvelle-Ecosse.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Je vous remercie de votre lettre du 14 février dans laquelle vous accusez réception du texte de l'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Mes collègues et moi-même sommes heureux de ce que le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est satisfait des termes de l'amendement proposé. Nous apprécions la sympathique considération accordée à l'idée d'investir le Parlement canadien de l'autorité de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Nous nous rendons compte, naturellement, que l'institution d'un système d'assurance-chômage, bien qu'il contribuera dans une forte mesure à la solution de l'un des problèmes pressants du jour, en laissera beaucoup d'autres en souffrance. Nous ne méconnaissons pas les considérations énoncées au mémoire de la province de la Nouvelle-Ecosse à la Commission royale sur les relations fédérales-provinciales, mais nous croyons que bien qu'il soit à désirer que le rapport de la Commission serve de base pour la considération de bon nombre de ces problèmes, l'opinion est déjà unanime quant à la nécessité d'un système national d'assurance-chômage.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

Correspondance avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

FREDERICTON, le 13 novembre 1937.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Puis-je respectueusement vous accuser réception de votre importante communication du 5 courant sur la question de l'assurance-chômage.

J'ai donné lecture de votre lettre à mes collègues il y a quelques jours, et nous avons cru, vu son importance aussi bien que ses conséquences de grande portée, devoir en étudier soigneusement le contenu.

Si la loi projetée a, en substance, la même portée que la loi Bennett, elle n'atteindra naturellement qu'une très faible proportion de notre population, vu la faible étendue, relativement parlant, de nos régions industrialisées.

Toutefois, comme nous le disons plus haut, la proposition recevra notre très sérieuse et, j'espère, prompte considération, puis nous communiquerons de nouveau avec vous.

Avec mes meilleurs vœux et mes salutations empressées, je suis,

Votre tout dévoué,

A. A. DYSART,
Premier ministre.

L'honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le Gouvernement de la
Province du Nouveau-Brunswick.

FREDERICTON, le 23 avril 1938.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Sous pli séparé, je vous adresse la résolution qu'a adoptée à l'unanimité cette Chambre, il y a quelques jours, concernant la question de l'assurance-chômage.

Vu l'attitude qu'ont exprimée plusieurs des provinces sur cette très importante question, je crois que notre façon d'agir a du bon.

J'ai de la peine à expliquer l'oubli involontaire concernant votre communication du 20 janvier dernier, mais je vous prie de me croire si je dis que cet oubli a été absolument involontaire. Peut-être aurions-nous présenté la résolution à la Chambre plus tôt, mais les nombreux et importants projets de loi au programme cette année nous ont tenus plus occupés que d'habitude avec des réunions préliminaires et quoi encore.

Nous attendons avec impatience la prochaine réunion de la Commission Rowell et espérons que notre exposé de la question sera jugé raisonnable et, dirai-je, logique.

Quand nous aurons sous les yeux les conclusions de la Commission, aucune difficulté insurmontable ne devrait nous empêcher de saisir le point de vue des autres.

Avec mes meilleurs vœux, je suis,

Votre tout dévoué,

(Signé) A. A. DYSART,

Premier ministre.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Résolution concernant le projet de modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867,—sujet: Assurance-chômage,—soumise par la législature de la province du Nouveau-Brunswick le 14 avril 1938.

Attendu que par un arrêté du Conseil privé du Canada, daté du 14e jour d'août 1937, une commission royale fut nommée aux fins, comme dit l'arrêté, "d'examiner de nouveau les bases sur lesquelles repose le pacte confédératif du point de vue financier et économique, ainsi que de l'attribution des pouvoirs législatifs à la lumière des développements économiques et sociaux des derniers soixante-dix ans", et que, par ledit arrêté, instruction spéciale fut donnée aux commissaires "d'examiner le mode constitutionnel de répartition des sources de revenu et des charges entre le gouvernement du Dominion et ceux des provinces, d'établir les résultats de ladite répartition et de s'assurer si son application convient aux conditions actuelles de même qu'elle sera appropriée aux conditions futures", et que lesdits commissaires furent de plus chargés "de préciser la faculté qu'ont les gouvernements fédéral et provinciaux de s'acquitter de leurs responsabilités gouvernementales sous le régime de la présente répartition des fonctions et pouvoirs publics ou en vertu d'une nouvelle répartition qui pourrait être faite"; et

Attendu que les commissaires poursuivent actuellement leur enquête et, probablement, en temps opportun, conformément aux instructions reçues, "diront ce qui, à leur avis,—sous réserve du maintien d'une répartition des pouvoirs législatifs nécessaire au fonctionnement de notre système fédéral, aux besoins du pays et à l'unité nationale,—sera le plus propre à maintenir d'une part un état d'équilibre entre la capacité financière et les obligations et fonctions de chaque gouvernement, et à favoriser, d'autre part, l'acquittement plus efficace, indépendant et économique des responsabilités gouvernementales au Canada"; et

Attendu que depuis la nomination desdits commissaires, le gouvernement du Dominion a prié les provinces canadiennes d'accepter un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vertu duquel leur juridiction législative sur l'assurance-chômage serait transférée au Parlement du Canada; et

Attendu que la question de l'assurance-chômage et du mode le plus économique et le plus efficace de son application est, comme celle des services sociaux en général, du domaine de l'enquête que conduisent lesdits commissaires, et comme certaines provinces refusent leur consentement au projet de transfert de juridiction, aucun intérêt ne serait compromis si on laissait la question en suspens jusqu'à ce que lesdits commissaires aient terminé leur enquête et soumis leur rapport.

Il est donc résolu que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement de cette province prie respectueusement le gouvernement du Canada de retarder toute nouvelle étude dudit projet jusqu'à ce que le rapport desdits commissaires soit disponible, alors que toute la question des services sociaux et toute nouvelle attribution des pouvoirs législatifs qui s'y rapportent seront étudiées plus à fond à la lumière des conclusions et recommandations desdits commissaires.

Correspondance avec le Premier ministre du Québec

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.P., LL.D., K.C.,
Premier ministre du Canada,
Hôtel du Parlement,
Ottawa.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Votre lettre du 5 novembre sur l'établissement d'un système d'assurance-chômage a été soumise au gouvernement provincial qui l'a soigneusement étudiée.

La Province de Québec serait en réalité très heureuse de collaborer à l'établissement d'un bon et juste système d'assurance-chômage.

Votre lettre n'indique pas les grandes lignes ni les points importants de votre projet. En ce qui concerne le Québec, nous considérons ces renseignements absolument essentiels. La constitution garantit notre autonomie complète et, cela va sans dire, nous ne ferons rien, pour de bonnes raisons, qui puisse la détruire.

Le Québec est en faveur de la collaboration et de la coopération, mais fermement et décidément contre l'union législative.

Il serait possible d'établir un système national d'assurance-chômage sans empiéter sur les droits de la Province. Par exemple, toutes les provinces pourraient adopter une législation concurrente ou habilitante, comme il a déjà été fait souvent dans le passé, et il existe également d'autres moyens de réaliser cette assurance tout en sauvegardant l'autonomie provinciale.

Nous remarquons que vous considérez le chômage comme un problème national, dont le fardeau financier retombe principalement sur Ottawa; en conséquence, ne croyez-vous pas qu'il est urgent et vital d'éliminer le chômage actuel et, par suite, les secours directs?

Le programme de travaux publics productifs que nous avons proposé à votre gouvernement il y a quelques mois servirait dans une grande mesure à atteindre ces buts souhaitables.

La disparition du chômage actuel contribuerait énormément à la solidité et à la stabilité d'un système d'assurance contre le chômage futur.

En conclusion le gouvernement de la Province de Québec consent à collaborer chaleureusement à l'établissement d'un bon et juste système d'assurance-chômage et aussi au programme de travaux publics productifs mentionné ci-dessus.

Votre dévoué,

M. DUPLESSIS

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

OTTAWA, le 26 novembre 1937.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

J'ai reçu votre lettre du 22 novembre et je suis heureux d'avoir votre assurance que la province de Québec est prête à collaborer à l'établissement d'un bon et juste système d'assurance-chômage.

Vous avez mentionné la possibilité d'arriver à l'assurance-chômage par des lois concurrentes ou habilitantes qui seraient votées par les législatures provinciales. Comme je vous le disais dans ma lettre précédente, l'avis général est que l'assurance-chômage doit avoir une portée nationale pour être appliquée d'une

manière efficace. Le Parlement national doit posséder les pouvoirs d'établir un système de cette portée. Nous avons soigneusement étudié le projet de procéder par voie de lois concurrentes. Sur l'avis de ceux qui ont étudié cette question avec le plus grand soin, nous sommes convaincus qu'une telle méthode serait incertaine et instable et ne produirait pas l'effet que nous désirons tous.

Nous nous rendons compte qu'il y aura beaucoup de détails importants qui demanderont une étude soignée quand nous arriverons au moment de préparer la législation même. En attendant, comme je l'ai indiqué, le premier pas essentiel est d'obtenir une modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord accordant au Parlement du Dominion les pouvoirs nécessaires pour légiférer sur l'assurance-chômage. Nous avons l'intention, en temps utile, de préparer et de soumettre à l'examen de chacun des gouvernements provinciaux le texte de cette importante modification constitutionnelle.

Vous mentionnez dans votre lettre les plans proposés par votre gouvernement pour combattre le chômage actuel par un vaste programme de travaux publics en collaboration avec le gouvernement du Dominion. Il faut toutefois reconnaître que l'assurance-chômage ne saurait remédier à la situation actuelle d'assistance. Elle a plutôt pour but d'établir un organisme et une méthode capables de venir à bout des retours de chômage, autant que possible au moyen d'assurances, plutôt que par les méthodes actuelles de secours. La question que vous soulevez est, par conséquent, entièrement distincte du sujet de notre présente correspondance.

Etant donné le désir général d'établir un système efficace d'assurance-chômage au Canada le plus tôt possible, il est à espérer que le premier pas dans cette voie sera facilité par la collaboration des provinces. J'espère donc que le gouvernement de la province de Québec approuvera le principe par lequel le Parlement fédéral recevrait le pouvoir qui seul permettrait au gouvernement de se préparer à présenter la législation d'assurance-chômage à la prochaine session.

Votre dévoué,

W. L. MACKENZIE KING.

L'honorable M. L. DUPLESSIS, M.A.L., C.R.

Premier ministre du Québec,
Québec, P.Q.

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 30 décembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, P.C., LL.D., K.C.,
Premier ministre du Canada,
Chambre des communes,
Ottawa.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Votre réponse à ma lettre du 22 novembre m'a été remise le jour de votre départ en voyage de repos et j'ai préféré attendre votre retour pour y répondre.

Dans votre deuxième lettre vous répétez l'opinion que vous aviez exprimée dans votre première en ajoutant que vous êtes convaincu que des lois habilitantes ou concurrentes seraient incertaines et instables.

La loi des pensions de vieillesse, pour ne citer qu'un exemple parmi un bon nombre, que vous aviez décrétée et appliquée et qui fut approuvée et modifiée par vos successeurs quelques années plus tard, est fondée sur des lois habilitantes.

En outre, il y a d'autres moyens, comme vous l'avez déjà dit, d'établir l'assurance-chômage de façon à sauvegarder l'autonomie provinciale. Si, comme vous le dites, des lois habilitantes seraient incertaines et instables, que pensez-vous de la stabilité et de la certitude de lois fédérales sur l'assurance-chômage qui pourraient être changées ou modifiées de façon importante tous les ans par le Parlement central?

Le gouvernement de la province de Québec est d'avis que les meilleurs éléments de stabilité et de certitude se trouvent dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et qu'il est beaucoup plus prudent de maintenir la stabilité de la Constitution.

Pour terminer, permettez-moi de vous réitérer que la province de Québec est prête à collaborer cordialement à la réalisation d'un système d'assurance-chômage juste et équitable, qui pourrait être établi sur un plan national sans empiéter sur les droits et l'autonomie des provinces

Votre dévoué,

(Signé) M. L. DUPLESSIS.

Copie

Correspondance avec le premier ministre de l'Ontario

CABINET DU PREMIER MINISTRE

ET PRÉSIDENT DU CONSEIL

TORONTO, le 25 novembre 1937.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

A la suite d'une réunion du Conseil du Cabinet tenue hier, je suis heureux de vous apprendre que le Gouvernement de la province d'Ontario est prêt à renoncer à toute objection constitutionnelle et à donner sa pleine mesure de collaboration et d'appui aux amendements qu'il est question d'apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, destinés à permettre au Gouvernement fédéral de légiférer sur l'assurance-chômage.

En outre, notre gouvernement approuve l'idée de la Commission nationale de placement qu'à l'avenir la direction des bureaux de placement dans tout le Dominion devra nécessairement relever de l'autorité fédérale.

Lorsque le projet de loi sera imprimé, j'apprécierais beaucoup l'amabilité de m'en faire tenir un exemplaire pour que je puisse l'étudier davantage avec mes collègues.

Votre tout dévoué,

M. F. HEPBURN.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

*Copie***Correspondance avec le Premier ministre du Manitoba****CABINET DU PREMIER MINISTRE**

WINNIPEG, le 10 novembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.M.G., C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Je dois vous accuser réception de votre lettre du 5 courant, dans laquelle vous déclarez que votre gouvernement a décidé de proposer une loi afin de pourvoir à un système fédéral d'assurance-chômage si la collaboration des provinces peut être obtenue.

Tout d'abord je vous félicite vous et vos collègues de la décision que vous avez prise à cet égard. Sans doute, une telle initiative aidera puissamment à résoudre la situation qui pourrait surgir dans l'avenir si nous avons le malheur de subir une autre période de chômage d'ampleur nationale comme celle dont nous sortons actuellement.

Au nom du gouvernement de la province, je dois dire que nous serons très heureux de collaborer avec votre gouvernement pour apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord une modification qui permettra au gouvernement fédéral d'adopter la législation nécessaire pour établir un système national d'assurance-chômage.

Votre tout dévoué,

JOHN BRACKEN

*Copie***CABINET DU PREMIER MINISTRE**

PROVINCE DU MANITOBA

WINNIPEG, le 27 janvier 1938.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre,
Ottawa, Ontario.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 20 courant, comprenant le texte de l'adresse à Sa Majesté qu'il est question de présenter aux deux chambres du Parlement au sujet d'un amendement à apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord concernant l'assurance-chômage.

En réponse à votre demande quant à nos observations sur l'amendement projeté je dois dire que nous ne nous opposerons nullement à ce que le gouvernement fédéral demande cet amendement destiné à lui conférer le pouvoir d'établir l'assurance-chômage comme service fédéral.

Relativement à la législation que le Dominion présentera si la modification projetée de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est adoptée nous vous demandons respectueusement de nous aviser des détails de la mesure proposée dès que vous le pourrez. Nous supposons que nulle province ne sera appelée à assumer des charges financières.

Votre tout dévoué,

JOHN BRACKEN.

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

L'honorable JOHN BRACKEN, M.A.L.,
Premier ministre du Manitoba,
Winnipeg, Manitoba.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Je vous remercie de votre lettre du 27 janvier dans laquelle vous accusez réception du texte de l'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Mes collègues et moi-même sommes heureux de ce que le Gouvernement du Manitoba est satisfait des termes de l'amendement proposé. Nous apprécions la sympathique considération accordée à l'idée d'investir le Parlement canadien de l'autorité de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Le Gouvernement se propose de présenter les mesures d'assurance-chômage dès que le Parlement aura reçu l'autorité nécessaire. Vous vous rendrez compte, j'en suis sûr, qu'il ne serait pas conforme à la coutume constitutionnelle que le Gouvernement fédéral soumit aux provinces la législation proposée avant qu'elle ne soit présentée au Parlement. Le Parlement, bien entendu, devra assumer l'entière responsabilité de la législation sur l'assurance-chômage que l'on se propose d'adopter lorsque la juridiction nécessaire aura été obtenue, mais le Gouvernement accueillera avec plaisir toute représentation que les provinces ou les autres organismes intéressés désireront faire. En conséquence je vous ferai tenir le texte du bill dès qu'il aura été présenté.

Je tiens à préciser que la législation à laquelle songe le gouvernement fédéral ne prévoit pas l'imposition d'aucunes charges financières aux provinces; au contraire, cette mesure aurait pour effet d'enlever aux provinces une partie du fardeau financier qu'elles portent présentement.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

Correspondance avec le Premier ministre de la Saskatchewan

CABINET DU PREMIER MINISTRE

SASKATCHEWAN

REGINA, le 10 novembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—J'accuse réception de votre lettre du 5 courant et j'ai l'honneur de vous aviser en réponse que j'en ai discuté le contenu avec mes collègues du gouvernement de la Saskatchewan.

Nous nous rendons compte que sous l'empire de la Constitution actuelle, le Parlement du Canada ne possède probablement pas la juridiction l'autorisant à établir un régime d'assurance-chômage, et nous nous rallions à l'opinion formulée que pour être efficace un plan quelconque d'assurance-chômage doit être d'envergure et d'application nationales. Conséquemment, je vous informerai que le gouvernement de la Saskatchewan consent à ce qu'il soit apporté à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord une modification autorisant le gouvernement fédéral à légiférer sur l'assurance-chômage

Puis-je signaler à ce sujet qu'un pourcentage relativement faible de la population de la Saskatchewan occupe normalement des emplois auxquels un projet d'assurance-chômage s'appliquerait probablement. Vu la forte proportion de nos citoyens qui dépendent de l'agriculture et vue particulièrement l'expérience de ces dernières années il a été formulé et il se formulera probablement une demande croissante en faveur d'une assurance-récoltes. L'établissement d'un régime national d'assurance-chômage encouragera indubitablement ceux qui préconisent quelque régime national d'assurance-récoltes et le fait que le gouvernement fédéral a pris des mesures en vue de protéger ceux qui sont employés dans l'industrie servira d'argument en faveur de l'établissement d'un régime de protection pour la collectivité agricole.

Je fais mention de cet aspect de la question non pas à titre de restriction à notre acquiescement à la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en vue de permettre au Parlement fédéral d'établir un régime national d'assurance-chômage mais simplement dans le but d'indiquer un résultat auquel il y a lieu de s'attendre.

Agréez les hommages personnel de

Votre tout dévoué,

W. J. PATTERSON

Copie

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

SASKATCHEWAN

REGINA, le 26 janvier 1938.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre,
Ottawa, Ontario.

CHER MONSIEUR KING,—Je viens de recevoir votre lettre du 20 janvier renfermant le texte de la modification projetée de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord destinée à permettre au Parlement du Canada de légiférer sur l'assurance-chômage.

Le gouvernement ayant étudié votre proposition en est entièrement satisfait et l'approuve par les présentes.

Votre tout dévoué,

W. J. PATTERSON

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

L'honorable W. J. PATTERSON, M.A.L.,
Premier ministre de la Saskatchewan,
Hôtel du Parlement,
Regina, Saskatchewan.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Je vous remercie de votre lettre du 26 janvier dans laquelle vous accusez réception du texte de l'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Mes collègues et moi-même sommes heureux de ce que le gouvernement de la Saskatchewan est satisfait des termes de l'amendement proposé. Nous apprécions la sympathique considération accordée à l'idée d'investir le Parlement canadien de l'autorité de légiférer en matière d'assurance-chômage.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

Correspondance avec le Premier ministre de l'Alberta

Télégramme

EDMONTON, Alberta, le 18 novembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Ottawa, Ontario.

Reçu votre récente lettre concernant assurance-chômage.

Sommes définitivement en faveur de tout ce qui peut favoriser les ouvriers. Avant de consentir à modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, aimerions avoir plus de détails sur votre projet.

(1) Comportera-t-il la réduction du gain net dans la mesure de la contribution des ouvriers? Si non, comment l'évitera-t-on?

(2) Est-ce l'intention de rejeter sur le consommateur la contribution des patrons, provoquant ainsi la hausse des prix et accentuant l'insuffisance du revenu des ouvriers? Comment peut-on y parer?

(3) En supposant que la contribution du gouvernement fédéral soit prélevée au moyen de nouveaux impôts, cela ne signifiera-t-il pas simplement la redistribution du pouvoir d'achat sans l'augmenter et l'imposition aux consommateurs d'une nouveau fardeau fiscal? Nous hésiterions à approuver une mesure destinée à rejeter sur le salarié une plus forte proportion des frais d'assurance-chômage.

(4) Par ailleurs, si votre part doit être obtenue moyennant la création de crédit public libre de dette, pourquoi ne pas prélever de cette façon tout le montant sans grever les patrons ou les employés ou les citoyens en général?

WILLIAM ABERHART,

Premier ministre.

Copie

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

ALBERTA

EDMONTON, le 3 février 1938.

MON CHER PREMIER MINISTRE,—Notre cabinet a soigneusement étudié votre lettre du 20 janvier. Voici les conclusions auxquelles nous en sommes venus:

(a) L'Acte de l'Amérique britannique du Nord est la base fondamentale sur laquelle le peuple de chaque province est convenu d'agir par souveraineté, ou par association. Il faut donc exercer le plus grand soin à connaître aussi exactement que possible sa volonté au sujet des modifications proposées.

(b) Nous avons donc l'intention de soumettre la question d'assurance-chômage à notre législature aussitôt que possible après sa réunion du 10 février prochain, et nous vous aviserons de ce que les députés nous communiquerons sur la volonté de leurs mandants.

Dans l'intervalle, le Cabinet vous saurait gré de l'éclairer sur les points soulevés ci-après afin qu'il soit en mesure de soumettre vos propositions à la Législature:

1. Est-il absolument certain qu'il faille apporter des modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord? Les mesures législatives adoptées à l'égard des pensions de vieillesse semblent constituer un cas analogue aux propositions que vous formulez à l'heure présente quant à l'assurance-chômage, et pourtant on n'a pas jugé nécessaires d'effectuer les modifications que l'on envisage maintenant.
2. Nous sommes sûrs que la majorité des membres de notre Législature nous poseront les questions suivantes:
 - (a) Pourquoi ne permettrions-nous pas à ceux que les machines ont remplacés de posséder une partie des produits que celles-ci fabriquent tout en évitant d'en faire retomber le coût sur l'ouvrier?
 - (b) Pourquoi ne serait-il pas permis à notre Législature de tenter de le faire, puisqu'aucun autre organisme administratif ne semble vouloir s'aventurer dans ce domaine?
 - (c) Pourquoi, par le moyen d'impôts, appauvririons-nous les ouvriers pour arriver, en fin de compte, à réduire ceux-ci, par une progression mathématique, à une indigence encore plus grande et plus généralisée? Tous les gens bien informés sont convaincus que l'abondance à la portée de tous est une chose possible.
 - (d) Jusqu'à ce que nous produisions la plus grande quantité possible des produits que nous désirons, pourquoi envisager des exactions sur les salaires déjà insuffisants des ouvriers, alors que la taxation simultanée des employeurs amènera fatalement la hausse des prix?
 - (e) Pourquoi les cultivateurs et les ouvriers agricoles qui habitent une province comme l'Alberta et qui, selon toute probabilité ne tireront aucun avantage de l'assurance-chômage seraient-ils appelés à subir un relèvement d'impôts, du coût de la vie et des frais d'exploitation pour soutenir un nombre disproportionné d'ouvriers sans travail habitant les autres provinces? L'Alberta a surtout besoin d'une assurance-récoltes.

Si votre Cabinet, ou encore l'un quelconque de vos experts en questions juridiques, financières ou économiques, veut bien nous communiquer les renseignements qui, à son avis, élucident d'une façon satisfaisante les points soulevés, nous vous promettons de voir à ce que ces renseignements soient impartialement exposés en réponses aux questions qui, nous en sommes sûrs, nous seront posées.

Nous espérons que vous voudrez bien nous répondre dès qu'il vous sera loisible de le faire et que vous nous donnerez les éclaircissements qui nous permettront de bien comprendre votre version du plan d'assurance-chômage.

Votre tout dévoué,

WILLIAM ABERHART,
Premier ministre.

Le très honorable W.M. LYON MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

A l'honorable WILLIAM ABERHART, M.A.L.,
Premier ministre de l'Alberta,
Edmonton, Alberta.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Je désire accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite le 3 février au sujet des modifications que nous nous proposons d'apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Vous m'informez par cette lettre que votre gouvernement a l'intention de saisir la Législature de l'Alberta du projet de la loi modificatrice.

Me rapportant au point que vous soulevez dans votre lettre en demandant s'il est absolument nécessaire, comme mesure préliminaire à l'établissement d'un système national d'assurance-chômage, de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, je dois vous informer que cette question a été l'objet d'une étude très sérieuse de la part du ministère de la Justice. D'après les conclusions posées, il est absolument clair que, comme je vous le disais dans ma lettre du 5 novembre dernier, le transfert de la juridiction en matière législative du domaine provincial au domaine fédéral constitue une mesure préliminaire indispensable à l'institution d'un système d'assurance-chômage d'envergure nationale.

Il est vrai que le système de pension de vieillesse était basé sur des ententes conclues entre le Gouvernement fédéral et ceux des Provinces entraînant à la fois une législation fédérale et provinciale. Toutefois, ce système ne prescrivait pas de contributions de la part ni des patrons ni des ouvriers. En tant que le Parlement du Canada était concerné, il ne nécessitait une législation que pour rembourser en partie aux provinces le montant des pensions de vieillesse payé par elles. De plus, l'administration d'un système national d'assurance-chômage, subventionné par le Trésor fédéral et n'entraînant aucun déboursé de fonds provinciaux, doit, de toute nécessité, être confiée aux autorités fédérales.

Il conviendrait peut-être d'ajouter que la Loi des pensions de vieillesse fut édictée en 1927, mais que pendant neuf ans le système n'entra pas en fonctionnement dans toutes les provinces, et que ces dernières peuvent encore, du point de vue constitutionnel, cesser d'y participer. Il est difficile d'envisager un système réalisable d'assurance-chômage, qui ne fut pas mis simultanément en application dans toutes les provinces, ou auquel une province pouvait cesser de participer.

Pour ce qui a trait à la question posée dans votre lettre, à savoir: pourquoi les ouvriers devraient-ils contribuer à l'assurance-chômage, je vous ferai remarquer que le Gouvernement a été pressé d'adopter un plan contributoire d'assurance-chômage par les représentants accrédités des organisations ouvrières dans toutes les parties du Canada, y compris la province de l'Alberta, où il y a déjà eu un développement industriel considérable et dont les possibilités d'avenir ne sauraient être prédites. Il conviendrait d'ajouter que les représentants du travail comprennent bien qu'un plan contributoire d'assurance-chômage comportera des déductions de leurs salaires, qu'on pourrait peut-être décrire comme une taxe, mais qu'ils sont prêts à faire ces contributions afin d'obtenir le sentiment de sécurité que l'assurance-chômage peut leur donner.

Votre lettre soulève également la question, à savoir: quel bénéfice retireront de l'assurance-chômage ceux qui s'adonnent à l'agriculture. Il est vrai que le bénéfice ne sera pas direct, mais la plus grande sécurité, qui résulterait de l'assurance-chômage pour l'industrie, aurait sa répercussion sur un marché plus stable et probablement plus considérable pour les produits agricoles. Vous conviendrez avec moi, je n'en ai aucun doute, que le Gouvernement fédéral ne devrait pas abandonner ses efforts pour soulager la souffrance humaine résultant du chômage industriel, simplement parce qu'il existe d'autres problèmes sérieux, notamment le

problème de la détresse agricole, qui demande un traitement à part. Les mesures que le Gouvernement fédéral a déjà prises pour parer à la grande détresse agricole, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont une preuve concluante qu'il a pleinement conscience de la gravité du problème agricole. Tout en portant une attention constante et entière aux mesures destinées à stimuler le relèvement et la restauration de la prospérité agricole, il est aussi essentiel que le Gouvernement tente de s'occuper des autres problèmes sérieux de la nation.

Pour terminer, je désire vous remercier de l'assurance, contenue dans votre lettre, que votre gouvernement a l'intention d'exposer impartialement à la Législature de l'Alberta la proposition formulée par le Gouvernement fédéral.

Votre dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

*Copie***Correspondance avec la province de Colombie-Britannique**

CABINET DU PREMIER MINISTRE
DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

VICTORIA, le 11 novembre 1937.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

CHER PREMIER MINISTRE,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 novembre relative à l'établissement d'un régime national d'assurance-chômage.

Je dois vous faire connaître en réponse que le Gouvernement de la Colombie-Britannique agrée votre proposition à l'effet qu'une modification soit apportée à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en vue de permettre au Parlement fédéral de légiférer sur l'assurance-chômage.

Toutefois, avant que le bill comportant la modification proposée soit soumis au Parlement, la province désirerait avoir l'occasion de l'étudier sous tous ses aspects.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

T. D. PATTULO.

Copie

CABINET DU PREMIER MINISTRE
DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

VICTORIA, le 26 janvier 1938.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

CHER PREMIER MINISTRE,

Je vous prie d'agréer mes remerciements de votre lettre du 20 janvier, me transmettant une copie d'une requête à Sa Majesté le Roi à l'effet qu'une modification soit apportée à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui concerne l'assurance-chômage.

D'après les communiqués qui ont paru dans les journaux de temps à autre, j'imagine que certaines provinces désireront connaître la nature de l'assurance-chômage que l'on se propose d'établir dès qu'une modification aura été apportée à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Dans ma lettre du 11 novembre, j'ai exprimé le désir qu'avant qu'un bill comportant la modification proposée soit soumis au Parlement fédéral, la province ait l'occasion de l'étudier, et je suppose que c'est votre intention de nous en communiquer le texte.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

T. D. PATTULO.

Copie

OTTAWA, le 2 mars 1938.

L'honorable T. D. PATULLO, M.A.L.,
Premier ministre de la Colombie-Britannique,
Victoria, C.-B.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Je vous remercie de votre lettre du 26 janvier dans laquelle vous accusez réception du texte de l'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Je saisis cette occasion de vous remercier également d'avoir bien voulu présenter à la législature de la Colombie-Britannique, le 9 décembre dernier, la résolution à l'appui de la proposition du Gouvernement fédéral, dont nous avons reçu une copie du greffier de l'Assemblée. Mes collègues et moi-même apprécions la sympathique considération que votre Gouvernement a donnée à la proposition à l'effet de conférer au Parlement du Canada l'autorité de légiférer sur l'assurance-chômage.

Le Gouvernement se propose de présenter les mesures d'assurance-chômage dès que le Parlement aura reçu l'autorité nécessaire. Vous vous rendrez compte, j'en suis sûr, qu'il ne serait pas conforme à la coutume constitutionnelle que le Gouvernement fédéral soumit aux provinces la législation proposée avant qu'elle ne soit présentée au Parlement. Le Parlement, bien entendu, devra assumer l'entière responsabilité de la législation sur l'assurance-chômage que l'on se propose d'adopter lorsque la juridiction nécessaire aura été obtenue, mais le Gouvernement accueillera avec plaisir toutes représentations que les provinces ou les autres organismes intéressés désireront faire. En conséquence, je vous ferai tenir le texte du bill dès qu'il aura été présenté.

Votre dévoué,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

No 31

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 27 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Otto Poulson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Irène Poulson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Robert Tester Gordon, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Pascalis, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Catherine Smith Gordon, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hazen.*

De John Eric Pitt, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mary Elizabeth Florence Viens Pitt, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

De Forest Wentworth Hughes, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Lilian Grace Love Hughes, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Factor.*

D'Isabel Margaret Gill Bacon, de St-Lambert, P.Q., qui demeure actuellement à Toronto, Ont., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Raymond Bacon, de St-Lambert, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. McLraith.*

De Doris Bertha Schwartz, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mitchel Schwartz, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Cleaver.*

D'Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Viola Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et pour en obtenir son divorce.—*M. Slaght.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De René Gaudry, de Montréal, Québec, époux de Laurette Casavant Gaudry.

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, Québec, épouse de Joseph Gérard Roger Goulet.

De John Hughes, de Montréal, Québec, époux de Marie-Louise Barry Hughes.

De Geneva Clémentine Hurley Picard, de Montréal, Québec, épouse de Herbert Engène Picard.

De Celia Raynolds Schellenberg, de Montréal, Québec, épouse d'August Schellenberg.

D'Arthur Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, Québec, épouse de Desmond Humphreys Smyth.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 62 (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

2. Qu'il soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.

3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 8.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'ordre adopté le 21 mai, 1940, précisant l'ordre à suivre pour les affaires de la Chambre pendant la présente session, soit suspendu en ce qui concerne les bills privés présentés jusqu'à date à la Chambre.

Sur motion de M. Howden, le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker.—1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?

2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?

4. Si oui, avec qui?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, vendredi, le 28 juin prochain, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le 2 juillet 1940.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se poursuivant;

A huit heures p.m., M. l'Orateur, du consentement de la Chambre, annonce à la députation qu'un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 63 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Margaret Somerville Sickinger, Romain Cléophas Moreau, Dorothy Florence Donn Martin, Phoebe Doris Edge Pott, et de Filomena Grego Sauro, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 25. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

2. Page 2, lignes 35 à 42, inclusivement, et page 3, lignes 1 à 8, inclusivement. Supprimer le paragraphe 5.

3. Page 3, ligne 24. Aux mots "a le pouvoir", substituer "peut".

4. Page 3, ligne 25. Au mot "d'acheter", substituer "acheter".

5. Page 3, ligne 27. Supprimer le mot "de".
6. Page 3, ligne 30. Aux mots "de réparer", substituer "réparer".
7. Page 3, ligne 43. Aux mots "de construire", substituer "construire"; et supprimer le mot "de" après "et".
8. Page 3, ligne 34. Au mot "d'acheter", substituer "acheter"; et supprimer le mot "de" après "et".
9. Page 4, ligne 1. Aux mots "de mobiliser", substituer "mobiliser".
10. Page 4, ligne 7. Supprimer le mot "de" après "l'occasion".
11. Page 4, ligne 17. Au mot "d'exercer", substituer "exercer".
12. Page 4, ligne 29. Au mot "d'accomplir", substituer "accomplir".
13. Page 4, ligne 33. Aux mots "a le pouvoir de retenir ou d'employer", substituer "peut retenir ou employer".
14. Page 5, ligne 29. Après "conseil", insérer les mots "adoptés ou pris avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
15. Page 5, ligne 31. Aux mots "a le pouvoir exclusif d'acheter", substituer "peut exclusivement acheter".
16. Page 5, ligne 33. Supprimer le mot "de" qui précède immédiatement "construire".
17. Page 8, ligne 8. Après "législative", insérer les mots "adoptée avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
18. Page 12, ligne 23. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
19. Page 14, lignes 18 à 23 inclusivement. Supprimer en entier la clause 16.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,— Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Reid.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *MacKenzie* (Lambton-Kent)—Mardi prochain—QUESTION—1. Durant l'année financière 1939-40, quelle somme d'argent le cultivateur de l'ouest a-t-il touchée en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la Loi sur la restauration agricole des Prairies?

2. Y compris les frais d'exécution, quel a été le total des déboursés faits en vertu de chacune de ces lois?

3. Quel a été le total des déboursés de l'Etat par suite de la fixation du prix du blé pour la récolte de 1937-38 et pour la récolte de 1938-39?

4. En 1936-37, 1937-38, et 1938-39 quels secours matériels et quelle assistance a-t-on donnés au cultivateur des zones de sécheresse dans l'Ouest?

5. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, a-t-on versé certaines sommes en vertu de la Loi sur la vente coopérative, et si oui, combien?

6. Durant les années 1937-38 et 1938-39, quelle a été la quantité totale de blé produite dans les provinces de l'ouest, Alberta, Saskatchewan et Manitoba?

M. *Hansell*—Mardi prochain—QUESTION—1. De 1932 jusqu'au moment présent, combien de prêts ont été faits à l'Allemagne par la Banque d'Angleterre ou par son entremise, et/ou par toute autre banque d'Angleterre, et quel est le montant de chaque prêt?

2. Depuis 1932 jusqu'au moment présent, combien de prêts ont été faits à l'Allemagne par la Banque du Canada ou par son entremise et/ou par toute autre banque canadienne, et quel est le montant de chaque prêt?

M. *Coldwell*—Mardi prochain—QUESTION—1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enrégistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

M. *Roy*—Mardi prochain—QUESTION—1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.* de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.* a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.* a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

M. Roy—Mardi prochain—QUESTION—1. Le ministère des Munitions et des Approvisionnements a-t-il accordé des contrats pour la fabrication et l'achat de raquettes?

2. Si oui, à qui ces contrats ont-ils été accordés?
3. Pour quelle et à quel prix dans chaque cas?
4. A-t-on demandé des soumissions par avis public?
5. Quelles furent les soumissions reçues?
6. A-t-on dans chaque cas accordé le contrat au plus bas soumissionnaire?
7. Si non, dans quel cas le contrat n'a pas été accordé au plus bas soumissionnaire et pourquoi?

M. Roy—Mardi prochain—QUESTION—1. Le ministère des approvisionnements a-t-il accordé un contrat à M. Salim Faber de Loretteville pour la fourniture de raquettes?

2. Si oui, quel est le montant de ce contrat?
3. Des soumissions ont-elles été demandées?
4. Si oui, monsieur Salim Faber a-t-il envoyé la plus basse soumission?
5. Monsieur Salim Faber est-il un fabricant de raquettes?
6. Si oui, où avait-il son établissement avant la signature de son contrat?
7. A-t-il fourni des garanties pour l'exécution de son contrat; si oui, quelles sont-elles?

M. Roy—Mardi prochain—QUESTION—1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?
3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?
4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

M. Roy—Mardi prochain—QUESTION—1. Existe-t-il une relation cinématographique officielle de la visite de Leurs Majestés le Roi et la Reine, au Canada, l'été dernier?

2. Cette relation est-elle bilingue ou en a-t-on fait deux versions, l'une pour la population anglaise et l'autre pour la population française?
3. S'il existe une version française, a-t-on omis les allocutions prononcées en français par Leurs Majestés, le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, le premier ministre de Québec, le très honorable Ernest Lapointe, et autres personnalités canadiennes françaises?
4. S'il n'existe qu'une version, comporte-t-elle ces allocutions françaises, et sinon, pourquoi?
5. Quel ministère a été chargé de la préparation et de la distribution de cette relation?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Vendredi, 28 juin</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUBE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 32

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 28 JUIN, 1940

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey, Dorothea Frances Poyser MacDermid, Sheila Alice Dolly Young Dodge, Margaret Louise MacDonald Russell et de Edward James Holt, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 42, Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1940.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—Que le budget annuel des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne, déposé aujourd'hui, ainsi que les rapports annuels présentés à la Chambre le 17 mai, 1940, soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et des navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle, en même temps que les Postes suivants:

445	Loi des taux de transport dans les Provinces Maritimes, Canadien national, Lignes de l'est.	\$2,000,000 00
446	Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, Lignes autres que le Canadien national.	800,000 00
458	Canadian National (West Indies) Steamships, Limited, avances sur le capital.	21,000 00
459	Compagnie de chemin de fer national du Canada.	15,000,000 00
460	Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard.	327,000 00

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, le bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".—M. *Lapointe* (Lotbinière).

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".—M. *Hill*.

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".—M. *Macdonald* (Brantford-City).

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".—M. *Graydon*.

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".—M. *Graydon*.

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Greco Sauro".—M. *Bercovitch*.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices fixés sur le capital investi".

Et une discussion s'élevant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 56 p.m., en vertu de l'ordre spécial adopté le 27 juin, 1940, jusqu'au mardi, 2 juillet, 1940, à trois heures p.m.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Hatfield*—Mardi prochain—QUESTION—1. Quelle personne le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il nommée pour agir comme intermédiaire entre les manufacturiers d'armements et la Commission des achats de guerre?

2. Quel a été le nombre des entrevues personnelles entre cet homme et la Commission, à quelles dates ont-elles eu lieu et quel en a été le résultat?

3. Depuis le début des hostilités, le 2 septembre 1939, combien de marchés a-t-on adjugés dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la fabrication d'armements?

4. A quelles compagnies de ladite province a-t-on adjugé ces marchés?

M. *Cruikshank*—Mardi prochain—QUESTION—1. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés à la *General Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

2. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés aux *Chryslers Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis le début des hostilités, l'Etat a-t-il acheté des véhicules de la *Ford Motor Company of Canada*, et si oui, combien, et quelle en est la valeur totale?

*M. *Black* (Cumberland)—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance, contrats et autres documents échangés durant l'année 1939 et jusqu'aujourd'hui en 1940, entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet de la formation des jeunes dans les écoles techniques, les écoles publiques, les classes spéciales et/ou les fabriques industrielles, afin d'enseigner aux jeunes gens les arts mécaniques en les spécialisant dans la fabrication, la rectification et la réparation des aéronefs.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	<i>Mardi, 2 juillet</i>	
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
	<i>Jeudi, 4 juillet</i>	
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 33

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 2 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. Votre Comité a examiné quelques-unes des dispositions des Règlements concernant la défense du Canada se rapportant à la sécurité de l'Etat, ainsi que l'opportunité d'édicter de nouvelles dispositions s'y rattachant; il a aussi étudié la question de peines appropriées pour la violation desdites dispositions. Il est d'avis que certaines modifications, ci-après indiquées, s'imposent. Votre Comité estime cette question suffisamment urgente pour en faire l'objet du présent rapport, qu'il ne présente pas comme rapport définitif.

2. Il est notoire que nos ennemis se sont appliqués à stimuler, dans les pays avec lesquels ils sont en guerre, certaines formes insidieuses et dangereuses d'activité, vulgairement connue sous le nom de "cinquième colonne". Les dispositions de notre loi qui s'appliquent aux actes de cette nature sont contenues dans les articles du Code criminel traitant des crimes connexes à la trahison et des méfaits, de la Loi sur les secrets officiels et de certains articles des Règlements concernant la défense du Canada.

3. Les dispositions du Code criminel sont insuffisantes pour répondre aux conditions actuelles parce que, entre autres choses, elles ne s'appliquent pas aux personnes qui ne doivent pas allégeance à la Couronne, comme, par exemple, les aubains qui, sans élire domicile au pays, peuvent s'y introduire de façon clandestine avec des intentions hostiles et chercher, par des actes de sabotage, à saper notre système de défense nationale.

4. Il semblerait que les articles du Code relatifs aux méfaits sont, du moins en partie, inappropriés aux conditions de guerre.

5. La Loi sur les secrets officiels en traitant de l'espionnage, de la communication illicite de renseignements, de l'usage illicite de la tenue et autres actes de caractère à l'étude n'est pas du tout complète pour les fins envisagées et n'autorise l'emprisonnement que pour une période de sept ans, maximum que votre Comité considère insuffisant en certaines circonstances.

6. Bien que les Règlements concernant la défense du Canada crée certaines infractions, les peines qu'elles entraînent sont insuffisantes, car le terme d'emprisonnement maximum qu'elles permettent d'infliger aux personnes trouvées coupables n'est que de cinq ans. Cette peine est la plus forte qui soit permise en vertu de la Loi des mesures de guerre sous l'empire de laquelle les Règlements concernant la défense du Canada furent édictés.

7. Votre Comité est d'avis qu'il existe deux catégories d'actes qui devraient être définis séparément et constituer des contraventions et contre lesquels on devrait décréter des peines plus sévères que celles qui sont imposées en vertu de la loi actuelle. Ce sont les catégories suivantes:

(1) Les actes accomplis dans le but d'aider l'ennemi et devant ou pouvant seconder les opérations navales, militaires ou aériennes de l'ennemi, nuire à ces mêmes opérations exécutées par les armées de Sa Majesté ou mettre les vies en danger.

(2) Les actes également accomplis dans le but d'aider l'ennemi, mais comprenant ceux de caractère quelque peu moins grave tout en étant des actes de nature à aider l'ennemi ou à nuire à la sécurité publique, à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre.

8. Les actes mentionnés à l'alinéa (1) du paragraphe précédent furent rendus passibles de la peine capitale par une loi récemment édictée par le Parlement du Royaume-Uni sous le titre de *Treachery Act, 1940*, et les actes mentionnés à l'alinéa (2), s'ils étaient accomplis dans le Royaume-Uni, constitueraient des contraventions aux Règlements concernant la défense et seraient passibles, au maximum, de l'emprisonnement à vie. Votre Comité est d'avis qu'il devrait exister au pays des dispositions quelque peu semblables à celles de la Loi du Royaume-Uni.

9. Les deux catégories d'infractions que nous venons de mentionner et les crimes connexes à la trahison qui ont été indiqués constituent trois catégories en tout, et un acte particulier peut tomber dans plusieurs de ces trois catégories. Il a été pourvu à cette possibilité dans le projet de loi mentionné ci-après.

10. Au sujet de la seconde catégorie d'actes mentionnés ci-dessus, il est impossible, tel qu'indiqué précédemment, en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, de pourvoir à la punition par emprisonnement pour un terme dépassant cinq ans et l'on estime que cette peine est insuffisante dans certains cas. Par conséquent, votre Comité est d'avis que cette catégorie d'actes devrait être prévue par une loi, de préférence par celle qui traite de la première catégorie d'actes mentionnée plus haut.

11. En conséquence, votre Comité a préparé un bill qui comprend les dispositions mentionnées ci-dessus. Le bill comprend aussi des dispositions:

(1) donnant aux conseils de guerre une juridiction concurrente sur les aubains ennemis dans certaines conditions et sur les personnes sujettes à la loi militaire, des dispositions semblables étant contenues dans le *Treachery Act, 1940*, du Royaume-Uni;

(2) hâtant l'instruction de ces causes par les tribunaux.

12. Le projet de loi comprend aussi une disposition qui interdit d'admettre sous caution toute personne trouvée coupable d'une infraction à la Loi, en attendant le résultat de tout appel contre ladite sentence.

13. Nous signalons le fait que le projet de loi n'embrasse que les infractions d'un caractère grave où l'intention d'aider l'ennemi est prouvée, et que les Règlements concernant la défense du Canada continuent à s'appliquer aux infractions moins graves.

14. Votre Comité soumet avec les présentes ledit projet de loi qu'il recommande à la considération favorable de la Chambre.

LOI CONCERNANT LA TRAHISON

SA MAJESTÉ, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Titre abrégé.

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur la trahison.*

Définitions.

2. En la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

(a) "ennemi" signifie l'ennemi dans toute guerre à laquelle Sa Majesté prend part;

(b) "sujet d'un pays ennemi" signifie une personne qui, n'étant pas sujet britannique, possède la nationalité d'un Etat en guerre avec Sa Majesté.

La trahison entraîne la peine de mort.

3. Nonobstant toute disposition de quelque autre statut, règlement ou loi, une personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit ou tente d'accomplir, ou conspire avec une autre personne pour accomplir, un acte destiné ou de nature à aider aux opérations navales, militaires ou aériennes de l'ennemi ou à entraver toutes semblables opérations des forces de Sa Majesté, ou à mettre des êtres en péril, est coupable d'un acte criminel et, sur condamnation, subira la peine de mort.

Actes accomplis dans le dessein d'aider l'ennemi.

4. Toute personne qui, dans le dessein d'aider l'ennemi, accomplit un acte qui vraisemblablement aidera l'ennemi ou portera atteinte à la sécurité publique, à la défense du Canada ou à la poursuite efficace de la guerre, est coupable d'un acte criminel et passible, sur condamnation, d'emprisonnement à perpétuité, sans préjudice de la loi relative à la trahison ou des dispositions de l'article trois de la présente loi.

Poursuite, jugement et punition des infractions.

5. Sous réserve des dispositions ci-après énoncées, les personnes accusées d'infractions à l'article trois de la présente loi doivent être poursuivies sur acte d'accusation et, si elles sont déclarées coupables, doivent être traitées de la même manière que les personnes déclarées coupables sur l'accusation de meurtre. Toutefois,

(a) Dans la mesure où elles font partie de la législation canadienne, les dispositions du *Naval Discipline Act*, de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act* du Royaume-Uni relatives aux infractions punissables par la loi ordinaire, doivent, en ce qui concerne les personnes assujetties auxdits *Acts*, s'appliquer aux infractions à la présente loi, et les dispositions de ces *Acts* spécifiées dans la première colonne de l'annexe de la présente loi sont, comme partie de la législation canadienne, censées être modifiées de la façon indiquée dans la seconde colonne de ladite annexe et seront exécutoires en conséquence;

(b) Si le procureur général du Canada l'ordonne, tout sujet d'un pays ennemi peut être poursuivi, pour une infraction à l'article trois de la présente loi, devant un conseil de guerre, et lorsque cet ordre est donné relativement à quelque sujet d'un pays ennemi, l'*Army Act* s'appliquera aux fins de sa détention, de son procès, de sa sentence et de son châtement tout comme s'il était, et s'il avait été au moment où l'infraction est présumée avoir été commise, une personne assujettie à la justice militaire;

- (c) Si, d'après ce qui lui a été exposé, il appert au procureur général du Canada qu'une personne condamnée à mort après avoir été déclarée coupable, sur acte d'accusation, d'une infraction à l'article trois de la présente loi était, au moment de la perpétration de l'infraction, un membre des forces armées de la Couronne ou des forces armées d'une puissance étrangère, y compris une puissance ennemie, le procureur général du Canada peut ordonner qu'au lieu de disposer de cette personne de la même manière que pour un individu condamné à mort après avoir été trouvé coupable de meurtre, il soit disposé d'elle sous le régime du *Naval Discipline Act*, de l'*Army Act* ou de l'*Air Force Act*, comme susdit, ou, dans le cas d'une personne non assujettie auxdits *Acts*, sous le régime de celui de ces derniers que le procureur général du Canada juge approprié, de la même manière qu'un individu condamné par un conseil de guerre à être passé par les armes.

(2) Il ne doit être intenté aucune poursuite concernant une infraction à l'article trois de la présente loi, autrement que par voie de procédures pour un procès devant le conseil de guerre, sauf à la diligence ou du consentement du Procureur général du Canada, et il ne doit être intenté aucune poursuite concernant une infraction à l'article quatre de la présente loi, sauf à la diligence ou du consentement du Procureur général du Canada ou de la province. Toutefois, le présent paragraphe ne doit pas empêcher l'arrestation ni l'émission ou l'exécution d'un mandat pour l'arrestation d'une personne relativement à une infraction, non plus que le renvoi en prison ou la mise en liberté sous caution d'une personne accusée d'une telle infraction, nonobstant le fait que le consentement du Procureur général du Canada relativement à une infraction à l'article trois de la présente loi, ou du Procureur général du Canada ou de la province relativement à une infraction à l'article quatre de ladite loi, n'ait pas été obtenu en ce qui concerne l'ouverture des procédures.

(3) Lorsque, en conformité des dispositions de la clause conditionnelle (b) du premier paragraphe du présent article, le Procureur général ordonne que toute personne accusée d'une infraction à l'article trois de la présente loi subisse un procès devant le conseil de guerre, cette personne, si elle n'est pas dans une prison militaire, peut y être transférée conformément aux instructions que donne le Procureur général du Canada, et ce dernier peut, par arrêté, prescrire l'annulation ou la modification de toute ordonnance que rendra un juge de paix en ce qui concerne le renvoi de cette personne en prison, en liberté sous caution ou aux assises.

Procédure modifiée en partie.

6. Nonobstant les dispositions de toute loi, de toute règle ou de tout règlement,

- (a) Si une personne est accusée d'une infraction à la présente loi, l'enquête préliminaire, le cas échéant, doit être tenue et terminée avec toute la diligence possible, et si cette personne est renvoyée aux assises, un acte d'accusation doit être présenté dans les quinze jours qui suivent la date de ce renvoi, à moins qu'un juge d'une cour supérieure, par ordonnance, ne proroge ce délai soit avant soit après l'expiration de cette quinzaine;
- (b) Si cette personne est reconnue coupable de cette infraction et si elle désire interjeter appel de cette condamnation ou sentence, elle doit, dans les dix jours de la date de sa condamnation, signifier un préavis d'appel ou donner avis d'une requête en autorisation d'appel, et cet appel ou cette requête doit être entendue et jugée avec toute la célérité possible, et, au besoin, la cour d'appel doit tenir une audience spéciale.
- (c) Si cette personne est reconnue coupable d'une infraction à l'article trois de la présente loi, les notes des dispositions prises au cours du procès

doivent être transcrites sans délai et une copie doit en être immédiatement fournie au ministre de la Justice et au Procureur général de la province.

Réunion d'accusations et endroit du procès.

7. (1) Nonobstant toute règle de droit ou de pratique, les accusations en ce qui concerne les infractions, à la présente loi ou autrement, sauf le meurtre, peuvent être réunies à une accusation visant une infraction à la présente loi dans le même acte d'accusation, si elles reposent sur les mêmes faits ou constituent, en totalité ou en partie, une série d'infractions de même nature ou d'une nature semblable.

(2) Lorsqu'une personne est accusée d'une infraction à l'article trois de la présente loi devant un conseil de guerre et que des accusations visant d'autres infractions sont réunies dans une même accusation en conformité des dispositions du paragraphe qui précède, la cour est compétente pour juger et punir la personne accusée de ces infractions, nonobstant le fait qu'il s'agisse d'infractions pour lesquelles cette personne ne serait pas autrement justiciable du conseil de guerre, et en conséquence, le *Naval Discipline Act*, l'*Army Act* et l'*Air Force Act* susdits s'appliquent à leur égard.

(3) Une personne accusée d'infraction à la présente loi et qui se trouve au Canada peut, que l'infraction ait été commise ou non au Canada, ou dans un navire ou aéronef britannique immatriculé au Canada, être emprisonnée en tout comté ou lieu du Canada, et, moyennant mandat d'un juge d'une cour supérieure qui est par les présentes autorisé à la décerner, peut être poursuivie, mise en accusation, jugée et punie en tout comté ou lieu du Canada, comme si l'infraction avait été commise dans ledit comté ou lieu, et pour toutes fins accessoires ou conséquentes à l'instruction ou à la punition de l'infraction, celle-ci est censée avoir été commise dans le comté ou lieu en question. Cependant, rien au présent paragraphe ne doit s'interpréter comme empêchant le procès de quelque personne que ce soit par un conseil de guerre en tout lieu où elle pourrait être ainsi jugée, n'eût été le présent paragraphe.

Cautionnement interdit.

8. Aucune personne jugée coupable d'infraction à la présente loi et qui a donné avis d'appel ou présenté une demande d'autorisation d'appel de ce jugement de culpabilité ne doit, nonobstant toute disposition législative ou autre loi à l'effet contraire, être admise à caution en attendant la décision de cet appel.

Pouvoir de pénétrer dans les lieux et de perquisitionner.

9. (1) S'il est convaincu, à la suite d'une dénonciation faite sous serment, qu'il existe un motif raisonnable de soupçonner qu'une infraction à la présente loi a été commise, ou est en voie ou sur le point d'être commise, et que la preuve en a été constatée en tous lieux spécifiés dans la dénonciation, un juge de paix peut décerner un mandat de perquisition autorisant tout agent de la paix, ainsi que toutes autres personnes mentionnées dans le mandat, à pénétrer, de jour ou de nuit, dans les lieux, en tout temps, au cours du mois qui suit la date du mandat, à employer la force au besoin, et à perquisitionner dans les lieux et rechercher toute personne qui s'y trouve, et à saisir tout article trouvé dans les lieux ou sur cette personne et que l'agent de la paix a un motif raisonnable de croire être la preuve de ladite infraction.

(2) Aucune femme ne doit, suivant un mandat décerné en vertu du présent article, être fouillée sauf par une femme.

(3) Pour l'application du présent article, est juge de paix tout officier breveté de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrestation sans mandat.

10. Un agent de la paix peut arrêter, sans mandat, toute personne qu'il a raisonnablement lieu de soupçonner avoir commis ou être sur le point de commettre une infraction à la présente loi.

Durée.

11. La présente loi expirera lors de la publication de la seconde des deux proclamations spécifiées à l'article deux de la Loi des mesures de guerre.

ANNEXE

Modifications aux lois dites *Naval Discipline Act*, *Army Act* et *Air Force Act*.
Naval Discipline Act.

Article quarante-cinq du *Naval Discipline Act.* Après le mot "death", insérer l'alinéa suivant:
"If he shall be guilty of an offence under section three of the Treachery Act, he shall suffer death."

Army Act et Air Force Act.

Article quarante et un de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act.* Après le paragraphe (2), insérer le paragraphe suivant:

"(2A) If he is convicted of an offence under section three of the Treachery Act, he is liable to suffer death; and"

Article cinquante-sept de l'*Army Act* et de l'*Air Force Act.* Au paragraphe (1) et au paragraphe (2), après le mot "murder", insérer les mots "or of an offence under section three of the Treachery Act".

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

Aussi réponse à un ordre de la Chambre en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outil-

lage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien.

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Comm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

Les bills privés suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et leur deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irène Mae Stephens Morrissey".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".—M. *Factor*.

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell".—M. *Hill*.

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".—M. *Factor*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion.

Et la discussion se poursuit:

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil et le reprend à huit heures p.m.

Huit heures du soir.

(Appel de l'ordre pour l'étude des bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*;

M. Blackmore propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix:

M. Ralston propose, en amendement,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit transmis pour étude au comité permanent de la banque et du commerce pour faire rapport.

Et une discussion s'élevant;

L'heure consacrée à l'étude des bills privés et publics expire.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ralston,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion:

Que l'on retranche tous les mots après "Que dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices fixés sur le capital investi".

Et le débat se poursuivant;

M. Quelch propose, appuyé par M. Jaques, en amendement audit amendement: Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre est aussi d'avis qu'un fardeau additionnel de taxes ne devrait pas être imposé au consommateur avant que le Canada atteigne une production maximum des denrées requises ou puisse donner du travail à tous, en faisant émettre par la Banque du Canada de la monnaie ou du crédit en proportion des besoins publics actuels".

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Perley*—Jeudi prochain—QUESTION—Quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour l'entreposage du grain des récoltes de 1938 et de 1939 respectivement dans (a) les élévateurs et les minoteries de l'intérieur du pays, (b) dans les élévateurs de terminus de l'intérieur, (c) dans les élévateurs de terminus à Fort-William et à Port Arthur, et (d) dans tous les élévateurs de terminus de l'Est?

Mme *Nielsen*—Jeudi prochain—QUESTION—Pour chaque personne au pénitencier et/ou en prison, en Saskatchewan, quels sont les déboursés mensuels pour (a) l'alimentation, (b) le vêtement, (c) le logement, et (d) les soins médicaux?

Mme *Nielsen*—Jeudi prochain—QUESTION—Pour chaque personne détenue dans un camp de concentration, quels sont les déboursés mensuels pour (a) l'alimentation, (b) le vêtement, (c) le logement, et (d) les soins médicaux?

M. *Perley*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité de la récolte fromentière de 1939 la Commission canadienne du blé a-t-elle vendue du 1er août jusqu'aujourd'hui à des représentants du Royaume-Uni et de la France?

2. Quelle partie de ce blé a-t-on vendue par l'entremise des agents de la Commission ou des membres de la Bourse des grains à des représentants du Royaume-Uni et de la France?

*M. *Coldwell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout actionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

*M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de tous les décrets du conseil et des autres documents que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la nomination et des fonctions des Commissaires du ministère des Munitions et du ravitaillement et du Bureau de direction des industries de guerre.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Jeudi, 4 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 34

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 3 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet on ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGregor,—1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jackman,—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quel montant les divers ministères de l'Etat ont-ils dépensé pour annonces ou publicité?

2. De quelle façon cette somme est-elle divisée entre les ministères?

3. Quelle partie de ces divers montants a-t-on dépensée particulièrement dans le cours ordinaires de l'administration de ces ministères, en temps de paix, et quelle partie pour la poursuite de la guerre?

4. A quelles agences ou compagnies de publicité a-t-on confié ces annonces, et pour quelles sommes a-t-on confié des annonces à chacune?

Par M. Jackman,—1. Combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public, ou des officiers de liaison ou d'autres fonctionnaires dont les fonctions consistent à informer les autres départements de l'Etat ou le public, des œuvres du gouvernement ou de ministères particuliers?

2. Qui sont ces fonctionnaires?

3. Quel est le traitement de chacun?
4. Quelle sera la durée de leur occupation?
5. Quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures?

Par M. Church,—1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enregistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

Par M. Roy,—1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

Par M. Cruickshank,—1. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés à la *General Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

2. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés aux *Chrysler Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis le début des hostilités, l'Etat a-t-il acheté des véhicules de la *Ford Motor Company of Canada*, et si oui, combien, et quelle en est la valeur totale?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Adamson,—Ordre de la Chambre,—Liste comprenant les noms de tous les fonctionnaires récemment nommés dont le salaire est de plus de \$100, par mois, et qui sont entrés dans les services administratifs d'autre manière qu'à la suite d'un concours de la Commission du service civil, ou en vertu d'un règlement de la Commission du service civil, durant la période écoulée du 1er septembre 1939 au 21 juin 1940, liste indiquant aussi le salaire de chacun, l'allocation de subsistance, le cas échéant, et les attributions actuelles.

Par M. Black (Cumberland),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance, contrats et autres documents échangés durant l'année 1939 et jusqu'aujourd'hui en 1940, entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet de la formation des jeunes dans les écoles techniques, les écoles publiques, les classes spéciales et/ou les fabriques industrielles, afin d'enseigner aux jeunes gens les arts mécaniques en les spécialisant dans la fabrication, la rectification et la réparation des aéronefs.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Coldwell et le sous-amendement de M. Quelch.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Nicholson.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,
Orateur.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Jeudi, 4 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUBE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 35

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 4 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Isabel Margaret Gill Bacon, de Toronto, Ontario, épouse de George Raymond Bacon, de St-Lambert, Québec.

De Forest Wentworth Hughes, de Montréal, Québec, époux de Lillian Grace Love Hughes.

De Camille Perks, de Montréal, Québec, épouse de George Wilfrid Perks.

De John Eric Pitt, de Montréal, Québec, époux de Mary Elizabeth Florence Viens Pitt.

De Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, époux de Viola Roberts.

De Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, de Montréal, Québec, épouse de Hartland Page Rowell.

De Doris Bertha Schwartz, de Montréal, Québec, épouse de Mitchel Schwartz.

D'Annie Block Smilovitch, de Montréal, Québec, épouse de David Smilovitch, autrement connu sous le nom de David Smiley.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat des outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assignés les contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions des Règlements de la Défense du Canada, à savoir:

Arrêté en conseil, C.P. 2943, approuvé le 4 juillet, 1940: déclarant illégale l'association des "Témoins de Jéhovah".

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. MacKenzie (Lambton-Kent),—1. Durant l'année financière 1939-40, quelle somme d'argent le cultivateur de l'ouest a-t-il touché en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la Loi sur la restauration agricole des Prairies?

2. Y compris les frais d'exécution, quel a été le total des déboursés faits en vertu de chacune de ces lois?

3. Quel a été le total des déboursés de l'Etat par suite de la fixation du prix du blé pour la récolte de 1937-38 et pour la récolte de 1938-39?
4. En 1936-37, 1937-38, et 1938-39 quels secours matériels et quelle assistance a-t-on donnés au cultivateur des zones de sécheresse dans l'Ouest?
5. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, a-t-on versé certaines sommes en vertu de la Loi sur la vente coopérative, et si oui, combien?
6. Durant les années 1937-38 et 1938-39, quelle a été la quantité totale de blé produite dans les provinces de l'ouest, Alberta, Saskatchewan et Manitoba?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ralston: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Coldwell et le sous-amendement de M. Quelch.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Maybank.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Lacombe*—Lundi prochain—QUESTION—Quel a été au cours des années 1938, 1939 et 1940 le montant de nos exportations de viandes, (a) aux Etats-Unis; (b) au Royaume-Uni?

M. *Nicholson*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des campagnes agricoles 1939-40, 1938-39, 1937-38, quelle quantité de blé a-t-on livrée aux éleveurs ruraux dans les trois provinces des Prairies?

2. Durant chacune des périodes mentionnées plus haut, quelle quantité de blé a-t-on négociée à la Bourse aux grains de Winnipeg et de quelle quantité a-t-on fait la compensation à la *Winnipeg Grain Exchange Clearing Association*?

3. A quel endroit inspecte-t-on le grain expédié par Churchill, avant qu'il atteigne ce port?

4. Quelle quantité de grain a-t-on rejetée en 1939 et en 1938?

5. De quelle façon a-t-on disposé du grain rejeté?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement en est-il maintenant arrivé à une décision au sujet de l'achèvement de l'édifice des Postes pour les commandes postales à Toronto?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

M. *Church*—Lundi prochain—QUESTION—1. Etablira-t-on immédiatement, dans l'intérêt public, et pour les publications subversives, une censure plus efficace des journaux en leur refusant le droit d'être transportés par les postes et d'être distribués en Canada?

2. Déposera-t-on, pour renseigner la Chambre, tous les documents relatifs à cette affaire?

3. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur le fait que le gouvernement de l'Australie a interdit 500 de ces publications à cause de la guerre et d'autres considérations de nature impériale?

*M. *Sinclair*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents qu'une ou des personnes ont envoyés à tout fonctionnaire du ministère de la Justice ou au ministre de la Justice au sujet de la libération récente de Joe Celona au pénitencier fédéral de New-Westminster.

Le premier ministre—Lundi prochain—BILL intitulé: "Loi concernant la trahison".

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 9 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 36

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 5 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Sur motion de M. Howe, il est ordonné,—

Que le nom de M. Emmerson remplace celui de M. Hill comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Que le nom de M. Jackman remplace celui de M. Diefenbaker comme membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Ralston.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion:

Que l'on retranche tous les mots après "Que" dans ladite motion et qu'on les remplace par les suivants: "Cette Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas imposé une taxe de cent pour cent sur tous les surplus de bénéfices dépassant un rendement déterminé pour le capital investi".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Quelch audit amendement:

Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"La Chambre est aussi d'avis qu'un fardeau additionnel de taxes ne devrait pas être imposé au consommateur avant que le Canada atteigne une production maximum des denrées requises ou puisse donner du travail à tous, en faisant émettre par la Banque du Canada de la monnaie ou du crédit en proportion des besoins publics actuels".

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,			Wright—17.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Fournier (Hull),	McCulloch,	Nixon,
Authier,	Fraser (Peterborough- Ouest),	MacDiarmid,	O'Neill,
Aylesworth,	Fulford,	Macdonald	Perley,
Bertrand (Laurier),	Furniss,	(Brantford City),	Picard,
Bertrand	Gardiner,	Macdonald	Pinard,
(Terrebonne),	Gauthier,	(Halifax),	Poirier,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Gershaw,	McDonald	Pottier,
Black (Cumberland),	Gibson,	(Pontiac),	Power,
Black (Yukon),	Gingues,	MacGarry,	Ralston,
Blanchette,	Gladstone,	McGeer,	Reid,
Brooks,	Golding,	McGibbon,	Rennie,
Cardiff,	Graham,	McGregor,	Rhéaume,
Cardin,	Gray,	McIlraith,	Roebuck,
Casgrain,	Graydon,	McIvor,	Ross (Calgary- Est),
Casselman	Green,	MacKenzie	Ross (Middlesex- Est),
(Edmonton-Est),	Hanson (Skeena),	(Lambton-Kent),	Ross (Moose-Jaw),
Casselman (Grenville- Dundas),	Hanson (York- Sunbury),	MacKenzie	Ross (St. Paul's),
Chambers,	Harris (Danforth),	(Neepawa),	Ross (Souris),
Chevrier,	Healy,	Mackenzie (Van- couver Centre),	Roy,
Claxton,	Henderson,	MacKinnon	Ryan,
Cockeram,	Homuth,	(Edmonton-Ouest),	Sanderson,
Crerar,	Howe,	McKinnon (Kenora- Rainy-River),	Senn,
Crête,	Hurtubise,	MacKinnon	Sissons,
d'Anjou,	Isley,	(Kootenay-Est),	Slaght,
Dechene,	Isnor,	McLarty,	Soper,
Desmond,	Jackman,	MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),	Stirling,
Diefenbaker,	Jean,	McLean	Taylor,
Donnelly,	Johnston (London),	(Simcoe-Est),	Telford,
Douglas (Queens),	Jutras,	Macmillan,	Thauvette,
Dubois,	King, Mackenzie	MacNicol,	Thorson,
Dubuc,	Kirk,	Marier,	Tomlinson,
Dupuis,	Lafamme,	Matthews,	Turgeon,
Durocher,	Lafontaine,	Maybank,	Turner,
Edwards,	Lapointe	Mayhew,	Tustin,
Emmerson,	(Lotbinière),	Michaud,	Vien,
Esling,	Leader,	Mulock,	Ward,
Evans,	Little,	Mutch,	Warren,
Farquhar,	Lizotte,	Neill,	Weir,
Ferron,	McCann,		White,
Fleming,	McCubbin,		Whitman,
Fontaine,			Winkler—149.

Et ledit projet d'amendement est ensuite mis aux voix; il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aylesworth,	Douglas (Weyburn),	Hlynka,	Nicholson,
Black (Cumberland),	Esling,	Homuth,	Nielsen, (Mme)
Black (Yukon),	Fair,	Jackman,	Perley,
Blackmore,	Fraser (Peterborough-	Jaques,	Quelch,
Brooks,	Ouest),	Johnston	Ross (St. Paul's),
Cardiff,	Gillis,	(Bow-River),	Ross (Souris),
Casselman (Grenville-	Green,	Kuhl,	Roy,
Dundas),	Hansell,	McGregor,	Senn,
Castleden,	Hanson (York-	MacInnis,	Shaw,
Cockeram,	Sunbury),	MacKinnon	Stirling,
Coldwell,	Harris (Danforth),	(Kootenay-Est),	Tustin,
Desmond,	Hatfield,	MacNicol,	White,
Diefenbaker,			Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Furniss,	Macdonald	Nixon,
Authier,	Gardiner,	(Halifax),	O'Neill,
Bertrand (Laurier),	Gauthier,	McDonald	Picard,
Bertrand	Gershaw,	(Pontiac),	Pinard,
(Terrebonne),	Gibson,	MacGarry,	Poirier,
Black (Châteauguay-	Gingues,	McGeer,	Pottier,
Huntingdon),	Gladstone,	McGibbon,	Power,
Blanchette,	Golding,	McIlraith,	Ralston,
Cardin,	Graham,	McIvor,	Reid,
Casgrain,	Gray,	MacKenzie	Rennie,
Casselman	Hanson (Skeena),	(Lambton-Kent),	Rhéaume,
(Edmonton-Est),	Healy,	MacKenzie	Roebuck,
Chambers,	Henderson,	(Neepawa),	Ross (Calgary-
Chevrier,	Howden,	Mackenzie (Van-	Est),
Claxton,	Hurtubise,	couver Centre),	Ross (Middlesex-
Crerar,	Isley,	MacKinnon	Est),
Crête,	Isnor,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Moose-Jaw),
d'Anjou,	Jean,	McKinnon (Kenora-	Ryan,
Dechene,	Johnston (London),	Rainy-River),	Sanderson,
Donnelly,	Jutras,	McLarty,	Sissons,
Douglas (Queens),	King, Mackenzie	MacLean (Cap-	Slaght,
Dubois,	Kirk,	Breton-Nord-	Soper,
Dubuc,	Laflamme,	Victoria),	Taylor,
Dupuis,	Lafontaine,	McLean	Telford,
Durocher,	Lapointe (Lotbinière),	(Simcoe-Est),	Thauvette,
Edwards,	Leader,	Macmillan,	Thorson,
Emmerson,	Little,	Marier,	Tomlinson,
Evans,	Lizotte,	Matthews,	Turgeon,
Farquhar,	McCann,	Maybank,	Turner,
Ferron,	McCubbin,	Mayhew,	Vien,
Fleming,	McCulloch,	Michaud,	Ward,
Fontaine,	MacDiarmid,	Mulock,	Warren,
Fournier (Hull),	Macdonald	Mutch,	Weir,
Fulford,	(Brantford City),	Neill,	Whitman,
			Winkler—121.

Et la motion principale est alors mise aux voix dans les termes suivants: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Fontaine,	Lizotte,	Neill,
Authier,	Fournier (Hull),	McCann,	Nixon,
Aylesworth,	Fraser (Peterborough- Ouest),	McCubbin,	O'Neill,
Bertrand (Laurier),	Fulford,	McCulloch,	Perley,
Bertrand (Terrebonne),	Furniss,	MacDiarmid,	Picard,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Gardiner,	Macdonald	Pinard,
Black (Cumberland),	Gauthier,	(Brantford City),	Poirier,
Black (Yukon),	Gershaw,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Blanchette,	Gibson,	McDonald (Pontiac),	Power,
Brooks,	Gingues,	MacGarry,	Ralston,
Cardiff,	Gladstone,	McGeer,	Reid,
Cardin,	Golding,	McGibbon,	Rennie,
Casgrain,	Goulet,	McGregor,	Rhéaume,
Casselman	Graham,	McIlraith,	Roebuck,
(Edmonton-Est),	Gray,	McIvor,	Ross (Calgary-Est),
Casselman (Grenville- Dundas),	Graydon,	MacKenzie	Ross (Middlesex- Est),
Chambers,	Green,	(Lambton-Kent),	Ross (Moose-Jaw),
Chevrier,	Hanson (Skeena),	MacKenzie	Ross (St. Paul's),
Claxton,	Hanson (York- Sunbury),	(Neepawa),	Ross (Souris),
Cockeram,	Harris (Danforth),	Mackenzie (Van- couver-Centre),	Roy,
Crerar,	Hatfield,	MacKinnon	Ryan,
Crête,	Healy,	(Edmonton-Ouest),	Sanderson,
d'Anjou,	Henderson,	McKinnon (Kenora- Rainy-River),	Senn,
Dechene,	Homuth,	Rainy-River),	Sissons,
Desmond,	Howe,	MacKinnon	Slaght,
Diefenbaker,	Hurtubise,	(Kootenay-Est),	Soper,
Donnelly,	Ilsey,	McLarty,	Stirling,
Douglas (Queens),	Isnor,	MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),	Taylor,
Dubois,	Jackman,	Breton-Nord- Victoria),	Telford,
Dubuc,	Jean,	McLean	Thauvette,
Dupuis,	Johnston (London),	(Simcoe-Est),	Thorson,
Durocher,	Jutras,	Macmillan,	Tomlinson,
Edwards,	King, Mackenzie	MacNicol,	Turgeon,
Emmerson,	Kirk,	Marier,	Turner,
Esling,	Lafamme,	Matthews,	Tustin,
Evans,	Lafontaine,	Maybank,	Vien,
Farquhar,	Lapointe	Mayhew,	Ward,
Ferron,	(Lotbinière),	Michaud,	Warren,
Fleming,	Leader,	Mulock,	Weir,
	Little,	Mutch,	White,
			Whitman,
			Winkler—151.

CONTRE:

Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme)
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,			Wright—17.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 30 p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Hansell*—Lundi prochain—QUESTION—Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la Loi de la pension du service civil de façon à "stipuler que la période de temps que des membres des services administratifs du Canada ont passée en activité de service durant la Grande Guerre de 1914-18 et qui y ont pris part, peut être comptée pour fins de pension".

M. *Hazen*—Lundi prochain—QUESTION—1. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des déboursés, y compris les frais d'impression, occasionnés par la Commission Royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels sont les noms des avocats de ladite commission et quelle somme leur a-t-on versée?

3. Quels sont les noms des commissaires et quelle somme leur a-t-on versée en émoluments, et quelle somme en déboursés?

4. Quelles autres dépenses ladite Commission a-t-elle encourues?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, qu'a été le total des dépenses de l'Office de tourisme du Canada?

2. Durant la même période, quelle a été la valeur estimative annuelle des dépenses des touristes en Canada?

3. Durant chacune desdites années, quelle partie des dépenses annuelles a-t-on affectée aux fins suivantes: (a) salaires, gages et frais ordinaires du bureau de l'Office de tourisme du Canada; (b) frais de déplacement et de réception chargés à l'Office de tourisme du Canada; (c) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., vraiment produits par l'Imprimerie de l'Etat; (d) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., produits par des sociétés privées et des compagnies; (e) conseils et avis relatifs à la publicité, œuvres d'art et illustrations fournies ou produites par des sociétés privées, des compagnies et/ou des particuliers, en indiquant les noms de ces sociétés privées, de ces compagnies et/ou de ces particuliers, et les montants versés à chacun; (f) la publicité dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en Canada, de même que dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en dehors du Canada?

4. Quels sont les noms et les adresses des compagnies ou des agences par l'entremise desquelles les dépenses de publicité sont faites?

M. *Gillis*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelles entreprises de guerre nécessaires exécute-t-on au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles compagnies a-t-on adjugé des marchés?

3. Qui est responsable de l'embauchage des hommes pour ces entreprises?

*M. *Nicholson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant:—

1. Les noms et les adresses de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années.

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

*M. Black (Cumberland)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—(a) Copie de toute la correspondance que le Président de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre durant les années 1935 et 1936, et copie des réponses à ces lettres, et (b) copie de toute la correspondance que tout membre de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre ou au ministre du Travail durant les années 1937, 1938, 1939 et 1940, et copie des réponses à ces lettres.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 9 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 37

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 8 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dossier renfermant les contrats de guerre accordés pendant le mois d'avril, 1940, 1ère Partie: Contrats accordés par la commission des approvisionnements de guerre du 1er au 8 avril, 1940; 2ème Partie: Contrats accordés par le Ministère des munitions et des approvisionnements du 9 au 20 avril, 1940, avec des modifications au dossier précédent du 14 juillet 1939 au 31 mars, 1940, le tout publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente le bill No 73, Loi concernant la trahison, qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à pourvoir à la nomination de ministres additionnels pour la Défense nationale.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ledit projet.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de prescrire la nomination de ministres additionnels de la Défense nationale, c'est-à-dire, un ministre associé de la Défense nationale, un ministre de la défense nationale pour

les Affaires navales, un ministre de la Défense nationale pour l'Air, chacun au même traitement que le ministre de la Défense nationale, pour administrer les affaires qui ont trait à la Défense nationale, aux affaires navales, et au service de l'air, respectivement, et afin de prescrire aussi la nomination de sous-ministres additionnels pour les affaires militaires, navales et aériennes, respectivement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Church,—Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

Par M. Hatfield,—1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quel a été le total des dépenses de l'Office de tourisme du Canada?

2. Durant la même période, quelle a été la valeur estimative annuelle des dépenses des touristes en Canada?

3. Durant chacune desdites années, quelle partie des dépenses annuelles a-t-on affectée aux fins suivantes: (a) salaires, gages et frais ordinaires du bureau de l'Office de tourisme du Canada; (b) frais de déplacement et de réception chargés à l'Office de tourisme du Canada; (c) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., vraiment produits par l'Imprimerie de l'Etat; (d) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., produits par des sociétés privées et des compagnies; (e) conseils et avis relatifs à la publicité, œuvres d'art et illustrations fournies ou produites par des sociétés privées, des compagnies et/ou des particuliers, en indiquant les noms de ces sociétés privées, de ces compagnies et/ou de ces particuliers, et les montants versés à chacun; (f) la publicité dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en Canada, de même que dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en dehors du Canada?

4. Quels sont les noms et les adresses des compagnies ou des agences par l'entremise desquelles les dépenses de publicité sont faites?

Par M. Gillis,—1. Quelles entreprises de guerre nécessaires exécute-t-on au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles compagnies a-t-on adjugé des marchés?

3. Qui est responsable de l'embauchage des hommes pour ces entreprises?

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général, ainsi que les ordres suivants qui sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les décrets du conseil et des autres documents que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la nomination et des fonctions des Commissaires du ministère des Munitions et du ravitaillement et du Bureau de direction des industries de guerre.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—1. les noms et adresses de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années.

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—(a) Copie de toute la correspondance que le Président de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre durant les années 1935 et 1936, et copie des réponses à ces lettres, et (b) copie de toute la correspondance que tout membre de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre ou au ministre du Travail durant les années 1937, 1938, 1939 et 1940, et copie des réponses à ces lettres.

Conformément à l'ordre spécial du 27 juin, 1940, la Chambre étudie l'ordre relatif aux bills privés.

Les bills suivants sont transmis pour étude à leur comité respectif, après avoir subi leur deuxième lecture, les bills de divorce sur division, comme suit:

Au comité permanent de la banque et du commerce:

Bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke".

Au comité permanent des bills privés (avec la preuve, pièces justificatives, etc., soumises au comité de divorce du Sénat, sur les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce suivants), à savoir:

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowatt".

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Bill No 44, (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumer-ton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

Au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Detroit and Windsor Subway Company*".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Blackmore: Que le bill No 26, Loi constituant en corporation l'*Alberta Provincial Bank*, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet d'amendement de M. Ralston: Que ledit bill ne soit pas lu immédiatement la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit transmise au comité permanent de la banque et du commerce pour étude et rapport.

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est agréé.

En conséquence, le sujet de cedit bill est transmis pour étude au comité permanent de la banque et du commerce.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

An onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Diefenbaker*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Durant l'année 1939, a-t-on dépensé, pour la Loi sur la restauration agricole des Prairies, des sommes plus grandes que celles que le Parlement avait votées durant la session de 1939, et si oui, quel montant?

2. A-t-on adjugé des entreprises pour des étangs et de petites digues avec l'entente que le paiement en serait retardé jusqu'à la présente session du Parlement?

3. A-t-on affecté aux fins de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, des sommes provenant du poste parlementaire destiné à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

4. Si oui, en vertu de quelle autorité a-t-on procédé ainsi?

M. *Diefenbaker*.—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quand le gouvernement a-t-il vendu le navire *Prince Henry*?

2. La vente a-t-elle été faite sous le régime des soumissions?

3. A-t-on reçu d'autres offres d'achat du navire?

4. Le cas échéant, quels ont été le prix et les termes de la vente?

5. A-t-on versé le prix d'achat? Sinon, quelle partie demeure impayée?

M. *MacInnis*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

*M. *Diefenbaker*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute la correspondance, des requêtes et des autres documents relatifs, depuis janvier 1940, à la nomination d'un maître de poste à Rosthern, Saskatchewan.

M. *Diefenbaker*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que depuis des mois et maintenant encore, le gouvernement du Canada verse, sur le blé canadien emmagasiné aux Etats-Unis, des droits d'entreposage qui s'élèvent à une somme mensuelle approximative de \$200,000;

Considérant qu'il est désirable de conserver nos devises;

Considérant que chaque année, à l'époque de la récolte, tous les entrepôts du Canada sont encombrés du fait, en partie, que le producteur ne reçoit aucune allocation pour le blé qu'il emmagasine dans ses propres dépendances;

La Chambre est d'avis, en conséquence, que l'on devrait présenter immédiatement un projet de loi afin d'édictier des paiements pour l'entreposage de tout le blé qu'un cultivateur aura produit et emmagasiné dans ses propres établissements, ce versement devant être fait, une fois la vente faite, au taux mensuel de 1 cent par boisseau, durant une période ne dépassant pas huit mois.

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce huitième jour de juillet, pour être pris en considération par leurs comités respectifs, le ou après mercredi, 10 juillet, savoir:

Comité permanent de la banque et du commerce

Bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Inrusance*".—M. *McNiven* (Ville de Regina).

Bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance *Stanstead & Sherbrooke*".—M. *Gingues*.

Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes

Bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Detroit and Windsor Subway Company*".—M. *Martin*.

Comité permanent des bills privés

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".—M. *McIlraith*.

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".—M. *Hazen*.

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".—M. *Hill*.

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".—M. *McIlraith*.

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".—M. *McIlraith*.

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".—M. *Hill*.

Bill No 44, (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".—M. *Abbott*.

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".—M. *Hazen*.

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".—M. *Bercovitch*.

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".—M. *McIlraith*.

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".—M. *McIlraith*.

Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".—M. *Dubuc*.

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—M. *Bercovitch*.

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumer-ton".—M. *Bercovitch*.

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—M. *McIlraith*.

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—M. *Tomlinson*.

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".—M. *Hazen*.

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—M. *McIlraith*.

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—M. *Factor*.

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".—M. *Edwards*.

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—M. *Abbott*.

Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".—M. *Lapointe* (Lotbinière).

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".—M. *Hill*.

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".—M. *Graydon*.

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".—M. *Graydon*.

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".—M. *Bercovitch*.

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".—M. *Factor*.

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".—M. *Hill*.

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".—M. *Factor*.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 9 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 38

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 9 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, mercredi prochain, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des Services de guerre nationaux et autoriser le Ministre en charge à effectuer un enregistrement national et un recensement, à favoriser, organiser et coordonner les offres d'assistance volontaire et les services publics de renseignements; fournir une assistance pour l'exécution des fins de la Loi 1940 sur la mobilisation des ressources naturelles; établir des conseils, des comités ou des offices ou utiliser les bureaux existants pour seconder le Ministre; autoriser le Gouverneur en conseil à prescrire des sanctions pour les infractions à la Loi; prescrire en plus la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires à une administration convenable des affaires du ministère, et autoriser le paiement des dépenses contractées en vertu de la Loi.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que le Chambre se forme en comité plénier mercredi prochain pour étudier ledit projet de résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlements, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Senn—Jeudi prochain—QUESTION—1. A combien de classes ou de catégories appartiennent les flèches Wiltshire qui sont expédiées du Canada à la Grande-Bretagne?

2. Quel pourcentage du total de nos envois à la Grande-Bretagne en 1940 tombait dans chacune des classes ou catégories précédentes?

3. Durant l'année 1940 jusqu'aujourd'hui, quel a été le prix moyen par livre obtenu pour chaque classe ou catégorie?

4. Combien de livres de jambon canadien et de morceaux en boîte ont été expédiés à la Grande-Bretagne?

5. La Commission du bacon ou tout autre exportateur canadien a-t-elle expédié en Grande-Bretagne des produits du porc importés des Etats-Unis soit frais, soit fumés?

M. Church—Jeudi prochain—QUESTION—Etudiera-t-on la question de former une garde nationale canadienne, de modifier la Loi de la milice, la Loi des mesures de guerre et le Code Criminel en conséquence, afin de définir ses fonctions et ses attributions d'armée auxiliaire pour la défense du pays et la protection de la population civile du Canada?

M. Church—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quels tarifs postaux par livre sont-ils acquittés sur des publications comme le *Saturday Evening Post*, et quelle est la perte annuelle estimative pour les ministères en question?

2. Les tarifs réduits équivalent-ils à une forte subvention à des journaux de la part du peuple canadien?

3. A-t-on reçu des objections contre ce bas tarif par livre, et si oui, de qui?

4. Quelle est, pour les départements intéressés, la perte annuelle estimative provenant du transport des journaux de toutes sortes par les postes de Sa Majesté?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 10 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
<i>Jeudi, 11 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Bills privés.....	11.00 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.
375	Banques et commerce.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 39

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 10 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Charles Auguste Armand Lionel Beaupré, de Montréal, Québec, époux de Marie Laure Fabiola Angeline Lemieux Beaupré.

De Robert Tester Gordon, de Montréal, Québec, époux de Catherine Smith Gordon.

De Lemuel Athelton Lewis, de Valleyfield, Québec, époux d'Alice Louise Brownlee Lewis.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, Québec, épouse de Lorne Schwartz.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 mai, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

Il dépose aussi,—Rapport du Bureau des Administrateurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939 (Edition française et anglaise).

La question suivante qui figurait sur le feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. MacInnis,—1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et des autres documents relatifs, depuis janvier 1940, à la nomination d'un maître de poste à Rosthern, Saskatchewan.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution relatif à l'établissement d'un ministère des services nationaux de guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un Ministère des Services de guerre nationaux et autoriser le Ministre en charge à effectuer un enregistrement national et un recensement, à favoriser, organiser et coordonner les offres d'assistance volontaire et les services publics de renseignements; fournir une assistance pour l'exécution des fins de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources naturelles; établir des conseils, des comités ou des offices ou bien utiliser les bureaux existants pour seconder le Ministre; autoriser le Gouverneur en conseil à prescrire des sanctions pour les infractions à la

Loi; prescrire en plus la nomination des hauts fonctionnaires, des commis et des employés nécessaires à une administration convenable des affaires du ministère, et autoriser le paiement des dépenses contractées en vertu de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente alors le bill No 75, Loi concernant l'établissement d'un ministère des services nationaux de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 9 juillet, 1940: nomination de Jules Castonguay, Esq., directeur général des élections, comme officier en chef de l'enregistrement avec le titre de Régistraire en chef du Canada, pour enregistrer chaque personne âgée de plus de seize ans et domiciliée au Canada.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens:

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés soit majoré suivant l'échelle d'imposition indiquée au barème suivant:

A. TAUX DE L'IMPÔT APPLICABLE AUX PERSONNES AUTRES QUE DES COMPAGNIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Sur les premiers \$250 de revenu net ou toute partie de cette somme dépassant l'abattement à la base 6 p. 100 ou

\$ 15 sur un revenu net de \$250; plus 8 p. 100 du montant excédant \$250 mais n'excédant pas \$1000, ou

\$ 75 sur un revenu net de \$1,000 plus 12 p. 100 du montant excédant \$1,000 mais n'excédant pas \$2,000, ou

\$ 195	sur un revenu net de \$2,000 plus 16 p. 100 du montant excédant \$2,000 mais n'excédant pas \$3,000, ou
\$ 355	sur un revenu net de \$3,000; plus 20 p. 100 du montant excédant \$3,000 mais n'excédant pas \$4,000, ou
\$ 555	sur un revenu net de \$4,000; plus 24 p. 100 du montant excédant \$4,000 mais n'excédant pas \$5,000, ou
\$ 795	sur un revenu net de \$5,000; plus 27 p. 100 du montant excédant \$5,000 mais n'excédant pas \$6,000, ou
\$ 1,065	sur un revenu net de \$6,000; plus 30 p. 100 du montant excédant \$6,000 mais n'excédant pas \$7,000, ou
\$ 1,365	sur un revenu net de \$7,000; plus 33 p. 100 du montant excédant \$7,000 mais n'excédant pas \$8,000, ou
\$ 1,695	sur un revenu net de \$8,000; plus 35 p. 100 du montant excédant \$8,000 mais n'excédant pas \$9,000, ou
\$ 2,045	sur un revenu net de \$9,000; plus 37 p. 100 du montant excédant \$9,000 mais n'excédant pas \$10,000, ou
\$ 2,415	sur un revenu net de \$10,000; plus 39 p. 100 du montant excédant \$10,000 mais n'excédant pas \$20,000, ou
\$ 6,315	sur un revenu net de \$20,000; plus 41 p. 100 du montant excédant \$20,000 mais n'excédant pas \$30,000, ou
\$ 10,415	sur un revenu net de \$30,000; plus 44 p. 100 du montant excédant \$30,000 mais n'excédant pas \$40,000, ou
\$ 14,815	sur un revenu net de \$40,000; plus 47 p. 100 du montant excédant \$40,000 mais n'excédant pas \$50,000, ou
\$ 19,515	sur un revenu net de \$50,000; plus 50 p. 100 du montant excédant \$50,000 mais n'excédant pas \$75,000, ou
\$ 32,015	sur un revenu net de \$75,000; plus 53 p. 100 sur le revenu excédant \$75,000 mais n'excédant pas \$100,000, ou
\$ 45,265	sur un revenu net de \$100,000; plus 56 p. 100 sur le revenu excédant \$100,000 mais n'excédant pas \$150,000, ou
\$ 73,265	sur un revenu net de \$150,000; plus 59 p. 100 sur le revenu excédant \$150,000 mais n'excédant pas \$200,000, ou
\$102,765	sur un revenu net de \$200,000; plus 63 p. 100 sur le revenu excédant \$200,000 mais n'excédant pas \$300,000, ou
\$165,765	sur un revenu net de \$300,000; plus 67 p. 100 sur le revenu excédant \$300,000 mais n'excédant pas \$400,000, ou
\$232,765	sur un revenu net de \$400,000; plus 72 p. 100 sur le revenu excédant \$400,000 mais n'excédant pas \$500,000, ou
\$304,765	sur un revenu net de \$500,000; plus 78 p. 100 sur le revenu excédant \$500,000.

2. Que soit abrogé l'impôt additionnel de 5 p. 100 applicable à toutes personnes autres que les compagnies et les sociétés par actions, dont le revenu dépasse \$5,000.

3. Que soit abrogée la surtaxe de guerre de 20 p. 100 mise en vigueur sous l'empire des articles 2 et 3 du chapitre 6 des statuts de 1939 (deuxième session).

4. Que l'exemption mentionnée au paragraphe (c) de l'alinéa 1 de l'article 5 de la loi, à l'égard des personnes mariées et de celles qui ont des parents à leur charge, soit réduite de \$2,000 à \$1,500.

5. Que les exemptions accordées dans la loi à toutes personnes sauf les sociétés soient réduites de \$1,000 à \$750.

5A. (1) Que l'article 5 de ladite loi soit modifié par l'addition des alinéas suivants:

(ee) \$400 pour chaque enfant entretenu par le contribuable au Canada, sous le régime d'un plan coopératif établi par les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada et/ou de ses provinces, pour l'évacuation d'enfants du Royaume-Uni;

sous la réserve que le bénéfice de la taxe obtenu du fait de l'exonération ne dépasse en aucun cas le montant du bénéfice de la taxe dont jouit une personne mariée touchant un revenu net de \$5,000.

5. (b) que la solde et les allocations des sous-officiers brevetés, des sous-officiers et des soldats de la marine, de la milice et de l'aviation canadiennes ne soit pas sujettes à l'impôt sur le revenu.

6. Qu'une taxe de 5 p. 100 soit imposée aux résidents du Canada à l'égard de tous intérêts ou dividendes payés ou payables par des débiteurs canadiens en monnaie faisant plus de 5 p. 100 de prime relativement à la monnaie canadienne.

7. (a) Que le revenu accumulé ou gagné, de son vivant par une personne décédée, soit considéré comme imposable, une fois qu'on l'aura versé aux exécuteurs testamentaires ou aux syndics.

(b) Que le revenu versé aux exécuteurs ou aux syndics, puis capitalisé par eux, soit considéré comme revenu imposable desdits exécuteurs ou syndics.

8. (a) Que la catégorie des sociétés personnelles définie dans la loi soit élargie de manière à comprendre les revenus dérivés du louage de biens mobiliers et de droits de charte-partie.

(b) Qu'une société ne soit pas considérée comme société personnelle si elle exerce activement un commerce ou une industrie.

9. Que, afin d'assurer le recouvrement de l'impôt sur les personnes non domiciliées au Canada qui touchent des appointements, honoraires, commissions ou quelque autre rémunération au Canada, il soit retenu une somme correspondante à 15 p. 100 de cette rémunération, à titre de crédit applicable à l'impôt constaté lors du dépôt de leur déclaration au titre de l'impôt sur le revenu.

10. Que le taux de l'impôt applicable aux loyers et redevances payables à des personnes non domiciliées au Canada soit établi sur le montant brut et soit de 15 p. 100 dans le cas de sociétés et de 5 p. 100 dans le cas d'autres personnes, le débiteur canadien devant déduire le montant de cet impôt avant d'effectuer le paiement au non-résident.

11. Que le taux de l'impôt applicable aux sociétés soit de 18 p. 100 (20 p. 100 dans le cas de déclarations d'ensemble) sur les bénéfices de l'année 1940, le même taux devant s'appliquer, dans le cas d'exercices clos en 1940 antérieurement au 31 décembre, à la proportion des bénéfices de l'exercice correspondant à celle du nombre de jours de l'exercice en l'année 1940 par rapport au total du nombre de jours de l'exercice.

12. Que l'article de la loi visant la dépréciation soit modifié de manière à supprimer les doubles dépréciations en matière de biens transférés à des personnes qui, à la suite du transfert, demeurent propriétaires d'effectivement le même intérêt qu'auparavant dans les biens transférés.

13. Que la répartition des profits, autrement exempts de l'impôt d'une corporation familiale, faite postérieurement au 31 décembre 1942, rende ces profits ainsi répartis sujets à l'impôt sur le revenu.

14. Que la loi soit modifiée de manière à éviter la fraude en attribuant au conseil du Trésor le pouvoir d'enjoindre qu'un contribuable soit imposé sans tenir compte d'aucune transaction ni d'aucune réorganisation qui, de l'avis du conseil du Trésor, est d'un caractère spécieux destiné à éviter ou à diminuer l'impôt, qu'une telle transaction ou une telle réorganisation soit intervenue entre des personnes ou des sociétés domiciliées dans ou hors le Canada.

15. Que, afin d'éviter la fraude, le ministre du Revenu national (ci-après appelé le ministre) ait le pouvoir de déterminer quelle sera la norme admissible des frais de la publicité, des réparations, des appointements et autres frais de fonctionnement et d'administration.

16. Que le montant payé par les propriétaires d'une entreprise, autre qu'une société, en vertu de la loi de taxation des surplus de bénéfices, compte comme déduction sur leurs revenus pour fins de l'impôt sur le revenu, en proportion des intérêts engagés dans ladite entreprise.

17. (1) Que la définition du revenu soit précisée et étendue de manière à comprendre le montant des rentes viagères payé aux détenteurs de polices de rentes viagères.

(2) Que l'exemption accordée présentement aux rentes viagères du Dominion et aux rentes viagères semblables vendues par les gouvernements provinciaux et les compagnies d'assurances ne s'applique pas aux contrats émis après le 24 juin 1940, ni aux contrats ou aux prolongements de contrats effectués depuis cette date en faveur des détenteurs d'options ou de droits contractuels en vigueur à cette date.

18. (1) Qu'un impôt de la défense nationale, s'ajoutant à l'impôt sur le revenu, soit prélevé sur le revenu de tout contribuable au taux de

(a) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des personnes mariées, si le revenu dépasse \$1,200 par année;

(b) 2 p. 100 du revenu total net, dans le cas des célibataires, si le revenu dépasse \$600 et ne dépasse pas \$1,200; ou 3 p. 100, si ledit revenu dépasse \$1,200.

Toutefois, si cet impôt a pour effet d'abaisser le revenu de tout contribuable au-dessous du montant approprié indiqué ci-haut, ledit impôt n'est pas exigible dans la mesure où il abaisse ainsi le revenu;

Et l'on accorde un abattement à raison de 2 p. 100 d'un montant de \$400 pour chaque enfant ou petit-enfant, frère ou sœur du contribuable, âgé de moins de vingt et un ans et à sa charge, et de chaque enfant, petit-enfant, frère, sœur, père ou mère, grand-père ou grand-mère, ayant plus de vingt et un ans, domicilié au Canada, et à la charge du contribuable par suite d'infirmité mentale ou physique;

(2) Que tout employeur doit retenir le montant de l'impôt sur le traitement de ses employés, gagné ou dû à partir du 1er juillet 1940;

(3) Que tout employeur doit faire remise de l'impôt perçu à la source le seizième jour de septembre 1940 et le quinzième jour de chaque mois par la suite;

(4) Que, après le vingt-quatrième jour de juin 1940, toute société constituée en corporation, acquittant l'intérêt d'obligations ou autres valeurs de même nature enregistrées quant à l'intérêt, ou payant des dividendes, quel qu'en soit le montant, à des personnes inscrites à ses bureaux ou à celui de son agent, doit retenir et percevoir l'impôt sur chaque versement aux personnes demeurant au Canada, dûment versé dans le cas de l'intérêt, et dûment déclaré et versé dans le cas de dividendes;

(5) Que chaque société constituée en corporation fasse remise des impôts perçus à la source, à l'égard d'intérêts ou de dividendes, au plus tard le quinzième jour du mois suivant immédiatement la date de paiement, la première remise devant toutefois être effectuée le seizième jour de septembre 1940;

(6) Que toute personne sujette à la taxe et dont le plein revenu n'a pas subi la déduction de l'impôt de la défense nationale soit requise, au plus tard le treizième jour d'avril de chaque année, de remettre au ministre un rapport sur son revenu total de l'année précédente et de payer l'impôt en conformité des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(7) Que l'impôt de la défense nationale s'applique au revenu de 1940 et de toutes les années subséquentes, sauf que dans le cas du revenu de l'année 1940 l'impôt n'atteindra que la moitié du revenu si le revenu de toute l'année dépasse le montant approprié que spécifie la résolution No 18 (1);

(8) Que le revenu des personnes suivantes, sous réserve des dispositions de la présente résolution, ne soit pas frappé de l'impôt de la défense nationale:

- (a) Les sociétés constituées en corporations;
- (b) Les personnes et les institutions mentionnées aux paragraphes (a) à (i) inclusivement, et aux paragraphes (p) et (q) de l'article 4 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu;
- (c) Les officiers à commission des armées de mer, de terre et de l'air du Canada seront exemptés de l'impôt tant qu'ils seront en activité de service hors du Canada ou au Canada et dont les fonctions sont de l'ordre de celles qui s'exercent normalement à bord des navires ou des aéronefs, mais seulement jusqu'à concurrence de leurs soldes et allocations militaires.
- (d) Les officiers à brevet, les officiers sans brevet et les membres des armées de mer, de terre et de l'air du Canada, mais seulement jusqu'à l'occurrence de leurs soldes et allocations militaires.

19. Que les résolutions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 5A et 5B, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18 s'appliquent au revenu de la période imposable de 1940 et aux périodes fiscales prenant fin durant la même année, et à toutes les périodes subséquentes.

20. Que la résolution No 10 s'applique aux versements effectués après le 24 juin 1940.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *McGregor*—Vendredi prochain—QUESTION—1. A quelle date M. Georges Gonthier a-t-il été nommé Auditeur général?

2. A quel traitement a-t-il été nommé?

3. Quel était le traitement de son prédécesseur?

4. A quelle date M. Gonthier a-t-il pris sa retraite?

5. Quel est le montant de son allocation de retraite suivant la Loi de la pension?

6. Qui est le montant total des contributions sous l'empire de la Loi de la pension?

7. Avant d'être nommé Auditeur général, M. Georges Gonthier a-t-il sollicité de la Commission du service civil une charge des départements des Douanes et de l'Accise?

8. Si oui, quelle est la date de la demande précédente?

9. Quel est le titre de la charge qu'il a demandée, et quel en est le tarif du traitement?

10. A-t-il été le candidat heureux au concours pour cet emploi?

11. A-t-on voté des montants additionnels à d'autres fonctionnaires retraités sous l'empire de la Loi de la pension?

12. Si oui, quels sont les noms de ces personnes, quels emplois avaient-ils occupés, et quels étaient les motifs de ces allocations additionnelles?

M. *Diefenbaker*—Vendredi prochain—QUESTION—Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des enrôlements pour tous les services (a) dans tout le Canada, (b) dans chaque province?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées diverses sociétés agricoles et conseils de comté des provinces maritimes qui veulent accorder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'atténuer le coût élevé de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'exportation sur les grains et les dérivés des grains?

2. Combien de tonnes d'issues de mouture, (recoupe et petit son) a-t-on exportées aux Etats-Unis d'Amérique durant les derniers neuf mois et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen, en dollars du Canada?

3. Ces exportations d'issues de mouture ont-elles bénéficié de tarifs d'exportation ferroviaires canadiens semblables à ceux dont jouissent les exportateurs par des ports de l'Atlantique?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939 inclusivement, quel a été le nombre total des tonnes de potasses importées de l'Allemagne, et quel en a été le prix de facture?

2. Quel a été le nombre total des tonnes de sulfate d'ammoniaque importées au Canada durant 1939, de quels pays venaient ces importations et quel en a été le prix?

3. Quelle a été la quantité de la production canadienne, et quelle partie de cette production a-t-on exportée aux Etats-Unis d'Amérique, et à quel prix?

4. Quelle a été la quantité de la production canadienne de superphosphate en 1939, quelles compagnies l'ont produite et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen aux manufacturiers du Canada?

5. Quelle quantité totale a-t-on importée, de quels pays et à quels prix d'après les factures?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Combien de boisseaux de pommes de terre américaines sont entrées au Canada en franchise durant 1939, et combien de boisseaux ont dû verser des droits?

2. Durant 1936, 1937, 1938 et 1939, combien de livres de saindoux canadien a-t-on exportées à la Grande-Bretagne, et quel en a été le prix moyen par livre durant chacune de ces années?

M. *Roy*—Vendredi prochain—QUESTION—Relativement au contrat de \$90,000.00 accordé à la *Metropolitan Electric Co.* de Québec: 1. Qui a signé la soumission de cette compagnie?

2. Qui a signé le contrat pour le compte de la compagnie susdite et quand?

3. A-t-on reçu d'autres soumissions? Si oui, de qui et à quel prix?

M. *Roy*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le Gouvernement fédéral a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939, des travaux dans les colonies de l'Alverne, St-Jean-de-Brebeuf, Mission St-Louis, St-Anphonse, St-Elzéar et St-Jogues, comté de Bonaventure?

2. Si oui, qui a demandé que ces travaux soient faits?

3. Quelle est la nature des travaux exécutés?

4. Quel ministère au département a payé ces travaux? A même quels crédits?

5. Quel montant a été dépensé à chacun des endroits sus-mentionnés?

M. *Roy*—Vendredi prochain—QUESTION—Combien le fédéral a-t-il contribué mensuellement en allocation de chômage à la province de Québec du mois de mars 1938 à mars 1939 et d'avril 1939 à avril 1940?

M. *Roy*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Monsieur Gordon Ross de Québec est-il à l'emploi du Gouvernement?

2. Si oui, quel est son traitement?

3. A-t-il des allocations pour dépenses?

4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est en fonction?

M. *Church*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement des Etats-Unis ou d'autres, une invitation d'assister à une Conférence de défense pan-américaine, à la Havane, Cuba, que l'on doit tenir bientôt?

2. Toute la correspondance sera-t-elle déposée sur le Bureau?

3. Consultera-t-on le gouvernement britannique avant de prendre une mesure quelconque?

M. *Church*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quels sont les règlements actuels (a) du ministère de la Défense nationale, (b) du ministère de la Défense nationale pour l'Air, (c) des services de la marine, pour la nomination de chapelains durant cette guerre, et quels sont les règles et règlements actuels relatifs aux chapelains?

2. Déposera-t-on sur le Bureau des copies de ces règlements ou de tout arrêté du conseil?

3. Déposera-t-on sur le Bureau toutes les lettres et communications sur le sujet de la revision de ces règlements, de même que des renseignements sur les personnes qui ont autorisé ces règlements et les ont proposés au gouvernement?

4. A-t-on envoyé des lettres ou des résolutions au gouvernement à tout fonctionnaire de l'Etat pour demander une révision?

M. Roy—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'aménager le port de Gaspé pour sa défense et son utilisation?

2. Si oui, quand procèdera-t-il?

M. Roy—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il directement ou par l'entremise de la *Salt Fish Board*, distribué des "bons" aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1939?

2. Si oui, à quel montant et à qui ces "bons" ont-ils été donnés dans les paroisses de St-Siméon, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Hopetown, Port-Daniel et Gascons, comté de Bonaventure; et, Newport, Ste-Adelaide, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-du-Cap, (cape-Cove), Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Belle-Anse, St-Georges, Douglstown, Cap-des-Rosiers, Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Chlorydorme, Grande-Vallée et Grande-Madeleine, comté de Gaspé; et, Havre-Aubert, Etang-du-Nord, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine?

3. Qui ont été les officiers chargés pour chaque comté d'organiser la gratification de ces bons et quelle fut la nature de la distribution?

4. Quels ont été pour chaque paroisse, les marchands qui ont été favorisés et quel est le montant total payé de ce chef, (a) dans le comté de Bonaventure; (b) dans le comté de Gaspé; (c) aux Iles-de-la-Madeleine?

5. Quel est le montant total payé par la *Salt-Fish-Board* aux pêcheurs de la Gaspésie en "bonus" ou allocation au cours du premier trimestre 1940?

M. Roy—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie?

2. Si oui, quelle est l'action prise?

3. A qui cette tâche a-t-elle été confiée?

M. Roy—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le ministère de la Défense nationale ou celui concerné a-t-il l'intention de faire construire des vaisseaux en bois par des armateurs Gaspésiens tels que la suggestion et l'offre lui en ont été faits?

2. Si oui, quand les soumissions seront-elles demandées?

M. Roy—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel montant a été voté pour le quai de Baie des Sables en 1939?

2. Le contrat de cet ouvrage a-t-il été donné?

3. A qui et pour quel montant?

4. Les travaux ont-ils été effectués, sinon pourquoi?

5. Le département a-t-il payé au contracteur quelque argent pour du bois, pierre, etc?

6. Si oui, pour la raison et sur la recommandation de qui?

*M. Roy—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne, avec le département des Travaux publics concernant l'entreprise du quai de la Baie des Sables en 1939.

Le premier ministre—Vendredi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des traitements afin de prescrire que le traitement du ministre des Services nationaux de guerre, sera dix mille dollars.

Le ministre de la Justice—Vendredi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada afin de prescrire, par autorité statutaire, les tarifs des indemnités aux constables de la Gendarmerie blessés par accident, le paiement, à même toutes sommes non appropriées du Fonds du Revenu consolidé, des déboursés faits en vertu de la Loi, et afin de régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau par suite de l'existence d'une situation nationale critique.

Le ministre de l'Agriculture—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Jedi, 11 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Bills privés.....	11.00 a.m.
375	Banques et commerce.....	11.00 a.m.
<i>Vendredi, 12 juillet</i>		
277	Chemins de fer, canaux et télégraphes.....	11.00 a.m.

No 40

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

 SEANCE DU JEUDI, 11 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rochel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce de Peter Logush, Goldie Wolfe Goldberg, Ethel Witkov Myers, Tilly Fishman Constantine, Rachel Ruth Levenstein Schwartz,

Eleanor Mabel Campbell Townsend, Isabel, Margaret Gill Bacon, Michele Fiorilli, Gertie Schwartz Simak, Geneva Clementine Hurley Picard, René Gaudry, Fanny Costom Copelovitch et de William Gerald Dickie, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 12, Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 6 à 30. Supprimer l'article trente-cinq proposé et y substituer le suivant:—

“35. (1) Les cours supérieures des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'est du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, et les cours supérieures des provinces de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de la Colombie-Britannique auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'ouest du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, en matière civile, à l'égard des personnes et des biens, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant, la même juridiction et les mêmes pouvoirs qu'elles ont à l'égard des personnes et des biens qui sont dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant.

(2) Les cours de toutes les provinces, investies de pouvoirs de vérification, auront, par tous les Territoires, la même juridiction et la même autorité relativement à l'octroi ou à la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration des biens de personnes décédées, et relativement à toutes questions découlant ou relevant de l'octroi ou de la révocation d'un octroi d'homologation ou d'administration, que lesdites cours possèdent dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire respectif”.

M. Fournier (Hull), du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:

Bill No 34, (D du Sénat), intitulé: “Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*”.

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd”.

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowatt”.

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew”.

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson”.

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson”.

Bill No 44, (L du Sénat), intitulé: “Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*”.

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell”.

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet”.

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker”.

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: “Loi pour faire droit à Eugène Bélanger”.

- Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".
- Bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saugenay Terminals Limited*".
- Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihuse".
- Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumer-ton".
- Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".
- Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".
- Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".
- Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".
- Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".
- Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".
- Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".
- Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".
- Bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".
- Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".
- Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".
- Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".
- Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".
- Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".
- Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".
- Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".
- Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young".
- Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".
- Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

M. Fournier (Hull), du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que le quorum du Comité soit réduit de quinze membres à dix et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 63 du Règlement.

Sur motion de M. Fournier (Hull), ledit rapport est agréé.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité comme suit:—

Votre comité a étudié le bill No 33 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940:—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE TAXATION SUR LES SURPLUS DE BÉNÉFICES

Résolu—Qu'il y a lieu de remettre en vigueur la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, et de prescrire;

1. Que le mode "A" soit supprimé et que les surplus de bénéfices soient fondés sur la différence entre les bénéfices de l'année d'imposition et les bénéfices de la période normale ou de base.

2. Que les bénéfices normaux soient fixés en fonction des bénéfices moyens de la période normale ou de base comprenant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, sauf tel qu'il est prévu au paragraphe 5 de la présente résolution.

3. Que le taux de l'impôt sur les surplus de bénéfices soit porté de 50 p. 100 à 75 p. 100.

4. Que sur tous profits un impôt minimum soit payé par le contribuable sous l'autorité de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, ledit minimum étant constitué par un impôt de 12 p. 100 sur les bénéfices globaux des opérations avant la déduction de l'impôt sur le revenu, et payable dans tous les cas, à moins que l'impôt prévu au paragraphe 3 de la présente résolution ne soit supérieur audit impôt minimum, auquel cas seul l'impôt le plus élevé sera acquitté.

5. Qu'une commission arbitrale (ci-après désignée sous le nom de commission) soit instituée avec pouvoirs discrétionnaires, subordonnement à l'approbation du ministre du Revenu national (ci-après désigné sous le nom de minis-

tre), en vue de déterminer une norme de profits pour les nouvelles maisons ou pour les maisons dont le commerce a péréclité pendant la période de base, sous la réserve des dispositions suivantes:

- (a) dans le cas d'une maison dont le commerce a péréclité au cours de la période de base, le ministre peut charger la commission de déterminer une norme de profits qu'elle juge équitable, soit un rendement d'au moins 5 p. 100 et d'au plus 10 p. 100 du capital employé;
- (b) dans le cas d'une entreprise nouvelle autre que l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, pourvu que ledit montant représente une proportion des bénéfices sur le capital employé égale à la proportion moyenne des bénéfices réalisés par les contribuables placés dans les mêmes conditions et qui s'occupent d'affaires du même genre.
- (c) dans le cas d'un contribuable qui se livre à l'exploitation d'une mine d'or ou d'un gisement pétrolifère commencée depuis le 1er janvier 1938, le ministre peut charger la commission de fixer le profit normal à un montant qui lui paraît équitable, par rapport à un volume de production durant la période de base égal au volume de production durant l'année d'imposition et un prix de vente estimatif du produit durant la période de base égal au prix de vente moyen du même produit durant la période de base.

6. Que le ministre peut mettre au point le chiffre du profit normal en vue d'établir un parallèle dans les cas suivants:

- (a) lorsque la période d'exercice pendant l'année d'imposition est plus longue ou plus courte que la période normale de comptabilité,
- (b) dans les cas où le capital employé dans l'année imposable accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale, du fait de l'apport ou du retrait de capital;
- (c) dans le cas de mines aurifères et de puits de pétrole dont le rendement, au cours de l'année fiscale, accusera une augmentation ou une diminution importante par rapport à la période normale.

7. Que soient exonérés de la taxe imposée en vertu de la dite Loi:

- (a) les petits établissements dont les bénéfices, antérieurement à la réception de traitements ou à tout prélèvement par les propriétaires ou les actionnaires, ne dépassent pas cinq mille dollars par année;
- (b) les corporations personnelles qui remplissent simplement la fonction de détentrices de valeurs pour des contribuables canadiens;
- (c) les sociétés de placement appartenant à des personnes non domiciliées au Canada.

8. Que les établissements à propriétaire unique ou appartenant à plusieurs associés peuvent réclamer la déduction de la somme raisonnable versée en traitements au propriétaire ou aux associés, que le ministre pourra déterminer, et ne devant pas dépasser cinq mille dollars par année pour chacun.

9. Que dans le cas d'un contribuable ayant acquis un établissement comme affaire roulante depuis le premier janvier 1938, le ministre peut ordonner que les bénéfices réguliers du prédécesseur pourront s'ajouter à ceux du contribuable, s'il est convaincu que le commerce du prédécesseur et celui du contribuable ne diffèrent pas sensiblement.

10. Que la définition de bénéfices moyens durant la période normale soit révisée en vue de pourvoir à ce que les seuls bénéfices de la période normale entrent en ligne de compte dans l'établissement de la moyenne des années de la période normale pendant laquelle le contribuable était en affaires.

11. Que, en vue d'empêcher les contribuables de se soustraire à l'impôt, pouvoir soit conféré au ministre de :

- (a) ne pas reconnaître la déduction, par le contribuable, de déboursés que le ministre peut, à sa discrétion, déclarer être en excès de ce qui est raisonnable et normal dans les affaires.
- (b) établir une valeur, sans tenir compte des transactions ou réorganisations astucieuses que le conseil du Trésor a reconnu n'avoir dans les affaires normales aucune fin autre que celle d'échapper à l'impôt ou de le réduire.

12. Que soit donnée une nouvelle définition au mot capital à l'égard du prix de revient de l'actif présentement employé par le contribuable, moins sa dépréciation ou son épuisement, et déduction faite des sommes empruntées et des dettes, avec une clause conditionnelle portant que l'actif improductif, l'actif non réellement employé à la production de bénéfices et l'actif produisant un revenu exempt d'impôt ne soient pas inclus.

13. Que soit autorisé un crédit d'impôt à l'égard du montant de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou d'un impôt analogue versé au gouvernement du Royaume-Uni ou aux gouvernements d'autres membres du commonwealth des nations britanniques ou aux gouvernements de pays alliés au Royaume-Uni, si ces gouvernements autorisent un crédit réciproque pour l'impôt sur les surplus de bénéfices versé au Canada.

14. Que la loi s'appliquera aux bénéfices de l'année 1940, et dans le cas d'une période financière finissant en 1940 avant le 31 décembre, que la loi s'appliquera à cette partie des bénéfices de cette année-là dans la proportion que le nombre de jours de ladite période financière de l'année 1940 porte au nombre total de jours de cette période financière.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications :

Bill No 74, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, avec l'amendement suivant :

1. Que le bill soit modifié par l'adjonction de ce qui suit comme clause 3 :

"3. Est modifiée ladite loi par l'adjonction de ce qui suit, comme article douze-A, à la suite de l'article douze de ladite loi :

'12-A. (1) Pour les objets du présent article: "Cour d'appel" signifie le même tribunal que celui qui est mentionné au paragraphe quatre de l'article cent-cinquante-deux de la *Loi des faillites*.

(2) Le cultivateur ou tout créancier peut en appeler à la Cour d'appel d'une proposition qui a été confirmée par la commission, et la Cour d'appel peut rendre le jugement ou émettre l'ordonnance ou formuler la proposition que, à son avis, la commission aurait dû rendre, émettre ou formuler et la décision de la Cour d'appel sera finale et définitive.

(3) La commission devra certifier pour la Cour d'appel un dossier des pièces qui lui ont été produites, ainsi que des renseignements que la commission a obtenus et qui ont motivé sa décision.

(4) La commission peut soumettre les faits à l'opinion de la Cour d'appel dans toute question de droit surgissant d'une proposition.

(5) Un séquestre officiel peut agir de la part d'un cultivateur dans tout appel ou dans toute question de droit.

(6) Aucuns frais ne seront imposés au cultivateur ou mis à la charge du cultivateur dans un appel ou dans la présentation d'une question de droit.

(7) Le Gouverneur en conseil peut établir des règles et règlements pour déterminer de quelle manière la commission recueillera des témoignages et obtiendra des renseignements, et pour déterminer la procédure dans les cas d'appel ou de question de droit, et subordonnement à ces règles et règlements, les appels seront régis par les Règles de la Cour d'appel à laquelle l'appel sera introduit.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. L'Etat a-t-il adjugé à la *Northern Saskatchewan Flying Training School Limited*, de Prince-Albert, Saskatchewan, une entreprise relative à l'entraînement d'aviateurs?

2. Si oui, quelles en sont les conditions quant à la rémunération ou aux versements à ladite Compagnie?

3. Qui sont les administrateurs de ladite Compagnie?

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er janvier 1939, la Commission d'achat de la Défense a-t-elle acheté ou commandé du matériel roulant composé de locomotives, de wagons à plate-forme, de wagons fermés, etc.?

2. Si oui, quels sont les détails?

3. Une partie quelconque du matériel roulant a-t-elle été livrée ou doit-elle être livrée au Chemin de fer Canadien du Pacifique, et la Compagnie doit-elle la payer?

4. Si oui, quelles sont les conditions de la vente?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Vendredi, 12 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Chemins de fer, canaux et télégraphes.....	11.00 a.m.
268	Banques et commerce.....	11.00 a.m.
<i>Mardi, 16 juillet</i>		
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.

No 41

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 12 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

12 juillet, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le très honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui pour donner l'assentiment royal à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre serviteur dévoué,

F. L. C. PERREIRA,

Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR,
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ont.,

M. Bertrand (Laurier), du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le premier rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
2. Que le quorum du Comité soit réduit de 20 à quinze membres, et que l'application de l'article 63 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Bertrand (Laurier), ledit rapport est adopté.

M. Kinley, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages en ce qui concerne le principe du bill No 26, Loi constituant en corporation la Banque provinciale de l'Alberta, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que le quorum du comité soit réduit de quinze à dix, et que l'application de l'article 63 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Kinley, ledit rapport est adopté.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:

1. Les noms et adresse de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;
2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;
3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années;
4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente le bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".—M. *Factor*.

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".—M. *Factor*.

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".—M. *Bercovitch*.

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".—M. *Factor*.

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".—M. *Bercovitch*.

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".—M. *Abbott*.

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".—M. *McIlraith*.

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".—M. *Factor*.

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".—M. *Bercovitch*.

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".—M. *Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".
—M. Hazen.

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Cópelovitch".—M. Hazen.

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".—M. Bercovitch.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier le projet de résolution destiné à modifier la loi des traitements.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des traitements afin de prescrire que le traitement du ministre des Services nationaux de guerre, sera dix mille dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 90, Loi modifiant la Loi des traitements, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada afin de prescrire, par autorité statutaire, les tarifs des indemnités aux constables de la Gendarmerie blessés par accident, le paiement, à même toutes sommes non appropriées du Fonds du Revenu consolidé, des déboursés faits en vertu de la Loi, et afin de régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau par suite de l'existence d'une situation nationale critique.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 75, Loi concernant un ministère de services nationaux de guerre;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

A six heures 41 p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 9 heures et demie p.m.

9 heures et demie du soir.

La Chambre se réunit;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures p.m. aujourd'hui.

M. l'Orateur déclare alors la séance suspendue jusqu'à nouvel ordre.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications, à savoir:

Bill No 75, Loi concernant un ministère de Services nationaux de guerre.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles.

Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant un ministère des Services nationaux de guerre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quarante-deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le ministre du Travail—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un régime national d'assurance-chômage qui sera administré par une Commission nommée par le Gouverneur en conseil, et pour créer, à même les cotisations de personnes spécifiées et les sommes octroyées par le Parlement, pour le paiement des allocations d'assurance, une Caisse d'assurance-chômage qui sera gérée par la Commission assistée d'un Conseil consultatif; avec des dispositions aussi pourvoyant à l'organisation et à l'entretien d'un Service de placement dirigé par la Commission avec les conseils et l'assistance d'un Comité national de placement; avec l'autorisation aussi pour le Gouverneur en conseil d'instituer des Comités et des Bureaux qui aideront à la Commission et de conclure, avec les gouvernements des autres pays, des contrats arrêtant des arrangements réciproques relatifs à l'assurance-chômage; avec enfin des dispositifs pour la rémunération des Commissaires, la nomination et la rémunération des hauts fonctionnaires, fonctionnaires et commis requis pour une mise en œuvre convenable des dispositions de la Loi, et pour le paiement des frais d'administration.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 16 juillet</i>		
268	Banques et commerce.....	10.30 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.
<i>Mercredi, 17 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
<i>Jeudi, 18 juillet</i>		
268	Comité mixte des impressions.....	11.00 a.m.

No 42

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 15 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modifications:

Bill No 90, Loi modifiant la Loi sur les traitements.

M. Ross (Moose-Jaw), du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le deuxième rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le bill No 35, lettre E du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", et a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière 1939-40, quelle somme d'argent le cultivateur de l'ouest a-t-il touché en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la Loi sur la restauration agricole des Prairies?

2. Y compris les frais d'exécution, quel a été le total des déboursés faits en vertu de chacune de ces lois?

3. Quel a été le total des déboursés de l'Etat par suite de la fixation du prix du blé de la récolte de 1937-38 et pour la récolte de 1938-39?

4. En 1936-37, 1937-38 et 1938-39, quels secours matériels et quelle assistance a-t-on donnés au cultivateur des zones de sécheresse dans l'Ouest?

5. Durant l'année terminée le 31 mars 1940, a-t-on versé certaines sommes en vertu de la Loi sur la vente coopérative, et si oui, combien?

6. Durant les années 1937-38 et 1938-39, quelle a été la quantité totale de blé produite dans les provinces de l'ouest, Alberta, Saskatchewan et Manitoba?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1 Quelles entreprises de guerre nécessaires exécute-t-on au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles compagnies a-t-on adjugé des marchés?

3. Qui est responsable de l'embauchage des hommes pour ces entreprises?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quel a été le total des dépenses de l'Office de tourisme du Canada?

2. Durant la même période, quelle a été la valeur estimative annuelle des dépenses des touristes en Canada?

3. Durant chacune desdites années, quelle partie des dépenses annuelles a-t-on affectée aux fins suivantes: (a) salaires, gages et frais ordinaires du bureau de l'Office de tourisme du Canada (b) frais de déplacement et de réception chargés à l'Office de tourisme du Canada; (c) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., vraiment produits par l'Imprimerie de l'Etat; (d) achat et distribution d'écrits, de photographies, de films et d'émissions, etc., produits par des sociétés privées et des compagnies; (e) conseils et avis relatifs à la publicité, œuvres d'art et illustrations fournies ou produites par des sociétés privées, des compagnies et/ou des particuliers, en indiquant les noms de ces sociétés privées, de ces compagnies et/ou de ces particuliers, et les montants versés à chacun; (f) la publicité dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en Canada, de même que dans les journaux et les revues imprimés ou publiés en dehors du Canada?

4. Quels sont les noms et les adresses des compagnies ou des agences par l'entremise desquelles les dépenses de publicité sont faites?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 juillet, 1940,—Copie de tous les décrets du conseil et des autres documents que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la nomination et des fonctions des Commissaires du ministère des Munitions et du ravitaillement et du Bureau de direction des industries de guerre.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, et la Loi des mesures de guerre, etc., au sujet de l'enregistrement de toutes les personnes de seize ans et plus domiciliées au Canada.

Aussi,—Une liste de tous les Régistres et des assistants régistres nommés à cette fin.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3156, approuvé le 12 juillet, 1940, à ce sujet.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Ross (Calgary-est) remplace celui de M. McIlraith comme membre du comité permanent de la Banque et du commerce.

DECISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur:

Vendredi dernier, le premier-ministre, m'a prié de faire part à la Chambre de mon avis au sujet des questions que l'on pose habituellement à l'appel de l'ordre du jour. Comme je l'ai dit vendredi, j'avais déjà étudié la chose et, à

vrai dire, j'avais envisagé l'opportunité de rappeler à la Chambre les articles du règlement applicables à cette procédure.

Il faut nécessairement tenir compte, lorsqu'il s'agit de procédure en cette Chambre, des précédents et des principes sur lesquels reposent nos règlements, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu, en cette circonstance, de remonter plus loin que notre pratique et notre expérience au Canada. Je ne dois pas oublier à ce sujet les usages et les coutumes qui, tout en n'ayant pas la force de règlement, n'en font pas moins partie intégrante de notre coutume parlementaire.

L'article 44 du Règlement, qui vise les questions, est clair et explicite. Il est ainsi conçu:—

“(1) Tout député peut faire inscrire au feuillet des questions adressées à un ministre de la couronne pour en obtenir des renseignements sur quelque affaire d'intérêt public. Tout député peut, en suivant la même procédure, poser des questions à d'autres membres de la Chambre concernant un bill, une motion ou une autre affaire publique dont la Chambre est saisie et dans lesquelles ces autres membres sont intéressés. Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre, ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ainsi que d'énoncer d'autres faits que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. La réponse doit être donnée sans discussion du sujet”.

“(2) Tout député qui désire obtenir une réponse orale peut marquer sa question d'un astérisque”.

“(3) Lorsqu'un député ne marque pas sa question d'un astérisque, le ministre auquel la question est adressée remet sa réponse au greffier de la Chambre qui la fait imprimer dans les *Débats*”.

Si l'on interprète rigoureusement cet article du Règlement, il saute aux yeux qu'un grand nombre des questions orales posées à l'ordre du jour seraient irrégulières. De fait, les honorables députés ne se sont pas suffisamment prévalu des droits que leur assure l'article 44, mais ils ont trop souvent cherché à se procurer des renseignements à l'appel de l'ordre du jour. Ces questions censées être orales sont en voie de devenir de longues déclarations préparées, ce qui est tout à fait irrégulier. Il faut relier l'article 44 à l'article 45 du Règlement qui exige un préavis de 48 heures pour l'inscription d'une question au *Feuilleton*.

Je renvoie la Chambre à la page 55 de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms* (deuxième édition), où l'on trouvera une citation de Bourinot dont je vais donner lecture:—

“191. Au moment où l'Orateur passe aux affaires à l'Ordre du jour, et avant que le greffier adjoint en donne lecture, une coutume consacrée par l'usage à défaut d'une règle précise permet aux membres d'offrir à la Chambre des explications sur une question d'intérêt personnel ou d'interroger le ministère au sujet d'un compte rendu inexact de leurs discours paru dans les documents officiels ou dans les journaux; ou de nier certaines accusations faites à leur adresse dans les journaux; ou touchant l'interprétation erronée de leurs observations à une occasion antérieure et qu'auparavant ils n'avaient pas eu l'occasion de rectifier; ou touchant le retard apporté à la production de documents demandés ou l'insuffisance de la documentation déposée sur le Bureau en vertu d'un ordre de la Chambre ou touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou autres questions d'intérêt public. Toutefois ces observations doivent être concises: en effet, elles ne sont que tolérées puisque, à ce moment, il n'y a pas de questions devant la Chambre et aucune discussion ne doit être admise après qu'un ministre a répondu à une question pas plus qu'à la suite des explications d'un député sur un fait personnel. Le député qui pose une question ne doit pas censurer la conduite du ministère. Si un député désire offrir à la Chambre des explication d'un caractère personnel touchant les observations d'un autre député, ce dernier devrait être à son siège”.

Cet article renferme une phrase qui pourrait donner lieu à discussion; je veux dire celle où il s'agit de questions "touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou autre question d'intérêt public"

Quand je dis que cela est sujet à discussion, les mots en eux-mêmes sont clairs, mais il est parfois difficile à l'Orateur de juger de ce qu'est une "question d'intérêt public", et avec assez de certitude pour autoriser une question. Mais je signale à la Chambre l'usage parlementaire bien connu chez nous, défini à la page 57 de l'ouvrage de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*: "Une question qu'on aurait pu faire inscrire au feuilleton n'est pas autorisée à l'appel de l'ordre du jour". Cet article du Règlement a été négligé au cours de la session, mais une observance plus rigoureuse écarterait plusieurs des questions posées de vive voix.

Je ne parle pas de la discussion de questions qui sont nettement d'une importance publique pressante et que prévoit l'article 31 du Règlement, privilège toujours assuré aux honorables députés sous le régime de cette disposition.

En résumé, un seul article du Règlement régit les questions posées pour demander des renseignements aux ministres. C'est l'article 44 qui prévoit qu'on marquera d'un astérisque les questions auxquelles on demande une réponse verbale. Un avis de quarante-huit heures concernant ces questions doit être déposé sur le bureau de la Chambre avant six heures du soir et paraître dans les Procès-Verbaux. A l'appel de l'Ordre du jour, les députés peuvent demander aux ministres des précisions conformément à l'usage traditionnel exposé par Bourinot. Cela ne se fait pas en vertu du Règlement, et l'Orateur peut donc autoriser ou interdire la question, en jugeant la chose au fond, dans chaque cas. Cette coutume est si ancienne et si régulièrement suivie à la Chambre que son abandon serait, sinon impossible, du moins inopportun. Cela dit, il me semble que la pratique a été plus fréquente cette année qu'au cours des autres sessions, probablement du fait de l'inquiétude au sujet de la guerre. Il me semble manifestement inéquitable d'obliger les ministres à répondre à des questions importantes, sans consulter les chefs de service, et il serait arbitraire d'enlever aux simples députés le privilège de poser certaines questions d'intérêt immédiat, à l'appel de l'Ordre du jour. Il faut observer le principe régissant l'usage toléré depuis quelques années, c'est-à-dire que la lecture d'une longue série de questions préparées avec soin ne sera pas autorisée à l'appel de l'Ordre du jour.

Les honorables députés doivent se borner à énoncer leurs questions. Il ne leur est pas loisible de se lancer dans des développements à ce sujet. Ils ne peuvent ajouter des remarques, quand réponse a été donnée. Lorsqu'une réponse à une question implique l'énoncé d'une opinion, la question est irrégulière.

En posant une question, le député n'est pas autorisé à exprimer sa façon de voir et il doit se borner aux commentaires indispensables pour rendre la question intelligible.

Nous accorderons une certaine latitude en temps de guerre, mais il n'est pas permis de poser de vive voix à la Chambre une question qui soulève une discussion ou tend à révéler la politique ministérielle ou les intentions futures du gouvernement. Il faut la poser en conformité de l'article 44 du Règlement.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1. Monsieur Gordon Ross, de Québec est-il à l'emploi du Gouvernement?

2. Si oui, quel est son traitement?

3. A-t-il des allocations pour dépenses?

4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est en fonction?

Par M. Church,—1. Quels sont les règlements actuels (a) du ministère de la Défense nationale, (b) du ministère de la Défense nationale pour l'Air, (c) des services de la marine, pour la nomination de chapelains durant cette guerre, et quels sont les règles et règlements actuels relatifs aux chapelains?

2. Déposera-t-on sur le Bureau des copies de ces règlements ou de tout arrêté du conseil?

3. Déposera-t-on sur le Bureau toutes les lettres et communications sur ce sujet, et la revision de ces règlements, de même que des renseignements sur les personnes qui ont autorisé ces règlements et les ont proposés au gouvernement?

4. A-t-on envoyé des lettres ou des résolutions au gouvernement à tout fonctionnaire de l'Etat pour demander une revision?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il directement ou par l'entremise du *Salt Fish Board*, distribué des "bons" aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1939?

2. Si oui, à quel montant et à qui ces "bons" ont-ils été donnés dans les paroisses de St-Siméon, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Hopetown, Port-Daniel et Gascons, comté de Bonaventure; et, Newport, Ste-Adelaide, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-du-Cap, (cape-Cove), Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Belle-Anse, St-Georges, Douglastown, Cap-des-Rosiers, Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Cloridorme, Grande-Vallée et Grande-Madeleine, comté de Gaspé; et, Havre-Aubert, Etang-du-Nord, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine?

3. Qui ont été les officiers chargés pour chaque comté d'organiser la gratification de ces bons et quelle fut la nature de la distribution?

4. Quels ont été pour chaque paroisse, les marchands qui ont été favorisés et quel est le montant total payé de ce chef, (a) dans le comté de Bonaventure; (b) dans le comté de Gaspé; (c) aux Iles-de-la-Madeleine?

5. Quel est le montant total payé par la *Salt-Fish-Board* aux pêcheurs de la Gaspésie en "bonus" ou allocation au cours du premier trimestre 1940?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie?

2. Si oui, quelle est l'action prise?

3. A qui cette tâche a-t-elle été confiée?

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hazen,—Ordre de la Chambre:—Copie des documents suivants relatifs à l'abatage d'animaux au parc national de Wainwright, Alberta:—

1. Rapport à l'effet que des animaux ainsi abattus étaient infectés par la tuberculose, en indiquant quand, par qui et à qui ce rapport a été fait.

2. Etat indiquant le nombre de chaque espèce desdits animaux qui étaient infectés de tuberculose d'après le rapport.

3. L'ordre d'abatage desdits animaux, indiquant la date, la personne qui l'a donné et celle à qui il était adressé.

4. En vertu de quel ordre la vente de la viande desdits animaux pour alimentation a eu lieu, indiquant quand, par qui et à qui il a été donné.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre:—Copie de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne, avec le département des Travaux publics concernant l'entreprise du quai de la Baie des Sables en 1939.

En conformité de l'ordre adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

M. McIlraith propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendements, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 36, (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill No 37, (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".

Bill No 38, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill No 39, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill No 40, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Bill No 45, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill No 46, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill No 47, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill No 48, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill No 49, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reberca Cohen".

Bill No 52, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahana Nainhouse".

Bill No 53, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill No 54, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill No 55, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill No 56, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Bill No 57, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill No 58, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill No 59, (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kezner Spilberg".

Bill No 60, (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dunlop Andrique".

Bill No 61, (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Bill No 63, (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill No 64, (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill No 65, (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill No 66, (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill No 67, (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Bill No 68, (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey".

Bill No 69, (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid".

Bill No 70, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".

Bill No 71, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise Macdonald Russell".

Bill No 72, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Le bill No 24, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*", est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

M. McLarty propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un régime national d'assurance-chômage qui sera administré par une Commission nommée par le Gouverneur en conseil, et pour créer, à même les cotisations de personnes spécifiées et les sommes octroyées par le Parlement, pour le paiement des allocations d'assurance, une Caisse d'assurance-chômage qui sera gérée par la Commission assistée d'un Conseil consultatif; avec des dispositions aussi pourvoyant à l'organisation et à l'entretien d'un Service de placement dirigé par la Commission avec les conseils et l'assistance d'un Comité national de placement, avec l'autorisation aussi pour le Gouverneur en conseil d'instituer des Comités et des Bureaux qui aideront à la Commission et de conclure, avec les gouvernements des autres pays, des contrats arrêtant des arrangements réciproques relatifs à l'assurance-chômage; avec enfin des dispositifs pour la rémunération des Commissaires, la nomination et la rémunération des hauts fonctionnaires, fonctionnaires et commis requis pour une mise en œuvre convenable des dispositions de la Loi, et pour le paiement des frais d'administration.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce d'Agnès Dorothy Smith Bruneau, John Eric Pitt, Dennis Calvert Kerby, Camille Perks, Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, Lemuel Athelton Lewis et de Joseph-Philias-Hector Sauvageau, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 11, Loi modifiant la Loi du Yukon;

M. Crerar propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 12, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest;

M. Crerar propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

240 Spécialités pharmaceutiques, ou médicaments brevetés... ..\$	14,270 00
241 Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,500 au Bureau international de la Santé publique	150,570 00
242 Laboratoire d'hygiène	106,780 00
243 Inspection médicale des immigrants	75,210 00

244 Hygiène infantile et maternelle	12,495 00
245 Epidémiologie	10,395 00
246 Service technique de la santé	34,860 00
247 Publicité et éducation sur l'hygiène	7,950 00

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux:

16 Administration de la <i>Loi des épizooties</i> et de la <i>Loi des Viandes et conserves alimentaires</i>	1,652,495 00
17 Dédommagement pour les animaux abattus.	543,900 00
18 Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladies visées par la <i>Loi des épizooties</i> , qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la loi susdite ou les règlements en découlant, selon les montants mentionnés aux Détails des services	1,077 33
19 Bétail et volaille	711,257 55

SECRETARIAT D'ETAT

363 Administration.	93,649 50
-----------------------------	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Bruce—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le capitaine Don Davies est-il à l'emploi en même temps de la *Curtis Publishing Company* et du ministère de la Défense nationale?

2. Lui permet-on de toucher des traitements et de cette compagnie et du ministère?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—Combien de milles de lignes de chemin de fer du réseau national ont été abandonnés de 1929 à date? (a) en Colombie-Anglaise, (b) dans les provinces des Prairies, (c) dans Ontario, (d) dans Québec, (e) dans les provinces Maritimes.

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé pour l'aide aux chômeurs et aux victimes de la sécheresse dans chacune des différentes provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Combien de chômeurs ont été assistés dans chacune de ces provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. D'après les derniers rapports de la statistique fédérale quel est actuellement au Canada le chiffre de la population mâle âgée de 18 à 30 ans et de 30 à 60 ans?

2. Quelle est la population mâle canadienne-française de ces deux catégories?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien d'aubains ont été naturalisés au Canada de 1936 à date?

2. Combien d'aubains naturalisés au Canada depuis 1936 ont été internés depuis le début de la guerre?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quelles sont les associations ou sociétés qui ont été déclarées hors la loi depuis le début de la guerre?

2. Quand ou vers quelle date ces sociétés ou associations ont-elles été organisées au Canada?

3. Quel est le nombre approximatif des membres de chacune?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il nommé une personne pour faire l'histoire de notre participation à la présente guerre, si oui, qui a été nommé?

2. Cette personne sera-t-elle aidée dans son travail par des adjoints? Si oui, qui sont-ils?

3. L'histoire de notre participation à la guerre sera-t-elle publiée dans les deux langues officielles du pays et des instructions ont-elles été données à cet effet?

4. Si oui, quelles instructions ont-elles été données et à qui?

5. Parmi le personnel chargé de ce travail y a-t-il des personnes qui connaissent les deux langues officielles du pays?

M. *Roy*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien ont coûté à date la construction des chemins de fer de la Baie d'Hudson et l'aménagement du port Churchill?

2. Depuis combien de temps ce chemin de fer est-il en opération?

3. Quelles ont été pour chaque année les recettes et les dépenses ainsi que le déficit annuel?

4. Quel fut le volume annuel, pendant les cinq dernières années, des exportations par le port de Churchill?

*M. *Nicholson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la demande d'un congé, de la démission et de la réinstallation durant l'année 1940, de S. T. Shabbits, de Canora, Saskatchewan.

*M. *Roy*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de la correspondance, mémoires, télégrammes échangés du 1er janvier 1939 à date entre le gouvernement fédéral et celui de Québec au sujet de l'application de la loi de l'aide au chômage, du mode de répartition du coût des allocations du chômage et du montant contribué à la province par le trésor fédéral.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 16 juillet</i>		
268	Banques et commerce.....	10.30 a.m.
277	Chemins de fer et marine marchande.....	11.00 a.m.
<i>Mercredi, 17 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
<i>Jeudi, 18 juillet</i>		
268	Comité des impressions.....	11.00 a.m.

No 43

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 16 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, Statuts révisés du Canada, 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctionnaires dans le service public, et en vertu des dispositions du chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927,—la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3076, adopté le 8 juillet, 1940: pour transférer au ministre des munitions et des approvisionnements certains pouvoirs accordés au ministre des Transports touchant l'aviation civile, les services de radio et de météorologie, en vertu de la Loi canadienne de radiodiffusion, 1936, touchant la radiodiffusion, et en vertu de la Loi des lignes aériennes trans-canadiennes, 1937, touchant les lignes aériennes Trans-Canada.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, combien d'ouvrages a-t-on approuvés en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, et quel est le coût total de ces entreprises?

2. De combien de ces projets le coût a-t-il été approuvé pour paiement, et quel en est le montant total?

3. De combien de ces projets le coût a-t-il été payé, et quel en est le montant total?

4. Parmi ces comptes, lesquels étaient encore dus le 31 mars 1939?

5. Quel est le total de la somme due?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Dossier contenant (a) une liste de tous les districts de la Saskatchewan qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une crise nationale dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (b) une liste des districts de la même province qui sont tombés sous le coup de l'article relatif à une récolte déficitaire

dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; (c) une liste nominative de tous les individus qui ont reçu une allocation par acre pour des fermes autres que celles des zones mentionnées plus haut, de même qu'une description légale de ces fermes:

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".—M. *Hazen*.

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".—M. *Factor*.

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".—M. *McIlraith*.

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".—M. *Bercovitch*.

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".—M. *Tomlinson*.

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".—M. *Homuth*.

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".—M. *Hill*.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à mettre en œuvre un plan national d'assurance-chômage;

M. McLarty propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte son siège pour le reprendre à huit heures p.m.

8 heures du soir.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 44, (L du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*", est alors étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance *Stanstead & Sherbrooke*", est étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 35, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*" (tel que modifié par le comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes), est étudié en comité plénier, rapporté avec un autre amendement, considéré tel que modifié, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. McLarty: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier afin de lui permettre d'étudier un projet de résolution destiné à mettre en œuvre un plan national d'assurance-chômage.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un régime national d'assurance-chômage qui sera administré par une Commission nommée par le Gouverneur en conseil, et pour créer, à même les cotisations de personnes spécifiées et les sommes octroyées par le Parlement, pour le paiement des allocations d'assurance, une Caisse d'assurance-chômage qui sera gérée par la Commission assistée d'un Conseil consultatif; avec des dispositions aussi pourvoyant à l'organisation et à l'entretien d'un Service de placement dirigé par la Commission avec les conseils et l'assistance d'un Comité national de placement; avec l'autorisation aussi pour le Gouverneur en conseil d'instituer des Comités et des Bureaux qui aideront à la Commission et de conclure, avec les gouvernements des autres pays, des contrats arrêtant des arrangements réciproques relatifs à l'assurance-chômage; avec enfin des dispositifs pour la rémunération des Commissaires, la nomination et la rémunération des hauts fonctionnaires, fonctionnaires et commis requis pour une mise en œuvre convenable des dispositions de la Loi, et pour le paiement des frais d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quelles classes d'hommes au Canada sont exemptés de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service outre-mer, (c) des devoirs de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire dans les catégories (a), (b) et (c) mentionnées plus haut?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement étudiera-t-il la question de permettre à tous ceux qui ne sont pas d'âge militaire, d'expédier leurs formules d'inscription et leurs réponses aux questions relatives à l'enregistrement national, par les postes ou par l'Office de la Statistique, ou par leur intermédiaire, en les adressant au registraire de leur district ou à Ottawa, de la façon dont les rapports d'impôt sur le revenu sont expédiés à l'Etat et reçus par lui?

2. Etudiera-t-on la question d'inclure dans ladite inscription des questions sur les loyers des logements, et les intérêts des hypothèques, l'usure, les affaires d'hygiène, le problème des familles de soldats, les pensions de vieillesse, le chômage, l'hospitalisation, l'assurance et d'autres problèmes sociaux, questions qui serviraient pour d'autres problèmes nationaux, comme on le propose pour le prochain recensement décennal, ainsi qu'il appert à une question posée en Chambre en 1940?

3. Cette inscription remplacera-t-elle le prochain recensement décennal de 1941?

4. A-t-on consulté les provinces au sujet des juges de la Cour Supérieure qui fourniront leurs services dans cette entreprise? Quels émoluments versera-t-on à ces magistrats pour ce travail?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Durant cette guerre, en quoi consistent les obligations militaires, dites de la défense du pays, pour lesquelles on doit entraîner des hommes sur la terre, sur la mer et dans l'air, après l'inscription des Canadiens?

2. Y aura-t-il collaboration ou coopération avec l'Angleterre en cette affaire?

3. Ces devoirs comprendront-ils la défense de la neutralité du Canada contre ceux qui désirent se servir des ports canadiens et du territoire canadien pour commettre des actes non neutres contre une autre puissance amie, selon les déclarations et les explications du gouvernement au cours du débat sur les crédits de la Défense en 1938?

4. L'enrôlement volontaire pour outre-mer sera-t-il affecté par cette Loi d'inscription?

5. La défense du pays comprend-elle la défense du Canada en dehors des trois milles des eaux territoriales du Canada, ou la défense des îles françaises du Saint-Laurent, ou la défense de l'Islande, du Groënland, ou des Antilles?

M. *Brooks*—Jeudi prochain—QUESTION—De 1935 à 1939, (a) dans les provinces maritimes, (b) dans Québec, (c) dans Ontario, quel a été le nombre des bovins pur sang que les Fermes expérimentales du Dominion ont vendus à des cultivateurs, quel était le nombre des mâles et des femelles, à quelle race appartenaient-ils, et quel a été le prix de chacun?

M. Bruce—Jeudi prochain—QUESTION—Le ministre a-t-il mis sur pied l'organisation nationale à laquelle il a fait allusion le 27 juin dernier et qui serait chargée de faciliter l'hospitalisation, par le Canada, des enfants anglais, pour la durée de la guerre?

M. Roy—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quels étaient les membres du personnel du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales?

2. Quel a été le traitement d'un chacun?

3. Ont-ils reçu des allocations de subsistance et des allocations de voyage?

4. Si oui, quel a été le montant touché par chaque membre du personnel du Secrétariat sous chacun de ces chefs?

M. Roy—Jeudi prochain—QUESTION—1. Est-ce que tous les mobilisés en vertu de la Loi de la mobilisation seront gardés pendant toute la durée de la guerre dans les cadres de l'armée territoriale pour la défense exclusive du territoire canadien?

2. Le Gouvernement permettra-t-il que l'on fasse chez ces mobilisés de la propagande pour l'enrôlement volontaire pour le service outre-mer?

3. Dans ce cas quelle mesure sera prise pour protéger ces mobilisés contre tout excès de zèle et toute intimidation?

**M. Hatfield*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de tous câblogrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés de l'année 1935 jusqu'à ce jour entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, ou tout ministère canadien, au sujet de la levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes entrant dans le Royaume-Uni.

**M. Hatfield*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de tous les contrats arrêtant des subventions spéciales d'un montant fixe et passés entre la province du Nouveau-Brunswick, ou tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral et tout ministère fédéral, durant les années financières 1936-37, 1937-38, 1938-39, et 1939-40.

Le ministre des Finances—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les dettes dues à la Couronne".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 17 juillet</i>		
277	Banques et commerce.....	} 10.30 a.m. } 4.00 p.m.
<i>Jeudi, 18 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Comité des impressions.....	11.00 a.m.

No 44

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 17 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant chacun des derniers six mois, quelle quantité de porc et de dérivés du porc le Canada a-t-il importés des Etats-Unis? (a) Quelle quantité de porc le Canada a-t-il consommée, et (b) quelle quantité a été traitée en Canada et exportée, acquérant le droit à une remise des impôts de douane qui devenaient payables?

2. A-t-on fixé une quotité admissible pour le porc des Etats-Unis importé au Canada? Si oui, quelle est cette quotité?

3. Existait-il un surplus de porc au Canada au temps où cette quotité a été fixée?

4. Si oui, pourquoi a-t-on fixé une quotité au lieu de prohiber l'importation?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie?

2. Si oui, quelle est l'action prise?

3. A qui cette tâche a-t-elle été confiée?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker,—1. L'Etat a-t-il adjugé à la *Northern Saskatchewan Flying Training School Limited*, de Prince-Albert, Saskatchewan, une entreprise relative à l'entraînement d'aviateurs?

2. Si oui, quelles en sont les conditions quant à la rémunération ou aux versements à ladite Compagnie?

3. Qui sont les administrateurs de ladite Compagnie?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il payé pour l'aide aux chômeurs et aux victimes de la sécheresse dans chacune des différentes provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Combien de chômeurs ont été assistés dans chacune de ces provinces en 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et remis aux officiers compétents:

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la demande d'un congé, de la démission et de la réinstallation durant l'année 1940, de S. T. Shabbits, de Canora, Saskatchewan.

Par M. Roy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance, mémoires, télégrammes échangés du 1er janvier 1939 à date entre le gouvernement fédéral et celui de Québec au sujet de l'application de la loi de l'aide au chômage, du mode de répartition du coût des allocations du chômage et du montant contribué à la province par le trésor fédéral.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Johnston* (Bow-River)—Vendredi prochain—1. Quels ont été les frais financiers de l'estimation en boisseaux du rendement moyen du blé par acre, dans les provinces des Prairies et dans le district de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique?

2. Quelle somme a-t-on versée en primes sur le blé aux cultivateurs des mêmes territoires?

3. Quelle somme a-t-on perçue des cultivateurs en vertu de l'imposition de 1 pour cent?

4. Quelle somme a-t-on empruntée du ministère des Finances pour aider à payer la prime sur le blé?

M. *Fraser* (Peterborough-Ouest)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quels taux ferroviaires accorde-t-on aux hommes et aux femmes enrôlés pour la défense du Canada et qui retournent à leur domicile au cours d'un congé mensuel pour visiter leurs familles?

2. Ces taux ferroviaires dépassent-ils un cent par mille?

3. Le gouvernement étudierait-il la question d'accorder le passage gratuit sur les Chemins de fer de l'Etat aux hommes et aux femmes enrôlés pour la défense du Canada et qui retournent à leur domicile pour visiter leur famille, lorsqu'ils peuvent montrer leur livret de congé mensuel?

M. *Black* (Cumberland)—Vendredi prochain—QUESTION—1. A-t-on fait récemment un appel de soumissions pour une entreprise de distribution du courrier entre New-Glasgow et Thorburn, dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, quelles personnes ont soumissionné et quel a été le montant de chaque soumission?

3. Le cas échéant, quelle soumission a-t-on acceptée?

4. Si l'on n'a sollicité aucune soumission, avec qui le contrat a-t-il été passé?

5. L'entreprise a-t-elle été adjugée à la personne qui distribuait déjà les correspondances en vertu du contrat récemment terminé? Sinon, pourquoi pas?

6. Quelle somme touchait ladite personne qui distribuait le courrier en vertu du contrat récemment terminé?

7. Ladite personne a-t-elle offert de renouveler le contrat récemment terminé? Si oui, à quel prix?

Le premier ministre—Que soit institué un comité spécial de la Chambre, composé de MM. Cardin, Chevrier, Graydon, Hansell, Homuth, Jackman, Jean, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), McLarty, McNiven (Ville de Regina), Picard, Pottier, Reid et Roebuck, pour étudier le Bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, ce comité étant autorisé à assigner des personnes, à demander la production d'écrits et de dossiers, à interroger des témoins et à faire rapport à l'occasion.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Judi, 18 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Comité des impressions.....	11.00 a.m.
277	Banques et commerce.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 45

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 18 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le troisième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a eu à l'étude le bill suivant et a convenu de le rapporter avec modifications, savoir:

Bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Votre Comité recommande que le titre dudit bill soit changé de façon à se lire "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*".

Votre Comité a donné instruction de faire réimprimer ledit bill tel que modifié.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande qu'aucun ne soit imprimé:

3a. Rapport du directeur général des élections sur l'élection générale tenue en Canada le 26 mars, 1940, avec une liste des noms, etc., des candidats à cette élection.

20. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 70, Loi des appropriations, 1939-1940, jusqu'au 30 avril, 1940.

23. Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939.

24. Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939

25. Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

26. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

28. (a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

30. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939.

31a. Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939.

31b. 1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

31c. Etat montrant:

1. Les noms et adresse de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années;

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

32. Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du tarif, en vertu des dispositions de la Première Partie de la loi de la commission du tarif, 1931, sur quatre questions qui lui ont été référées par le ministre des Finances, à savoir:

Deuxième rapport sur l'industrie de la Radio: Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1042; droits de remise (drawback) sur les ingrédients et matériaux qui entre dans la production du cyanure de potasse et du cyanure de soude; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1044; briques réfractaires, lorsqu'elles servent aux manufacturiers de fer et d'acier pour la construction ou le réparation des hauts fourneaux, des fournaies ouvertes ou des fournaies à sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des moteurs lorsque ces derniers sont destinés au montage des avions; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1064; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la construction des avions, les moteurs non compris.

34a. Arrêté en conseil, C.P. 2029, modifiant les règlements édictés le 1^{er} décembre 1937, par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050.

36. Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la banque centrale de crédit pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1939.

37. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année terminée le 31 mars 1939.

40. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1939.

42. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1939.

44. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

45. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

46. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1939.

47. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

48. Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1939, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

48a. Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts révisés du Canada, 1927:—Vente de spiritueux dans les territoires du Nord-Ouest et une modification; salles de billard; ordonnance d'administration locale dans les districts; profession légale; affaires, métiers, commerce, occupations et permis en rapport avec ceux-ci, ainsi que des amendements; accidents de travail, et modifications; modification à l'ordonnance relative à l'administration locale des districts.

56. Copie du rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59 de l'application de la loi du Service civil, chapitre 22, Statuts révisés du Canada, 1927, pendant l'année civile 1939.

60. Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

60a. Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940; état montrant:—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

60b. Relevé indiquant:—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

62. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

65a. Arrêté en conseil C.P. 2346, daté le 3 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

65b. Arrêté en conseil C.P. 2681, approuvé le 20 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$2,334,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

73. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3005, approuvé le 5 octobre, 1939, modification des règlements édictés par l'arrêté en conseil C.P. 91, approuvé le 16 janvier, 1936, pour le soin et le traitement des membres des forces militaires, navales et aériennes du Canada qui servent ou qui ont servi en service actif durant la guerre contre le Reich allemand.

74. Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

75. Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant les années financières terminées le 31 mars, 1939 et le 31 mars, 1940.

76. Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

79a. Arrêté en conseil C.P. 2351, adopté le 26 août, 1939, confiant à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada l'administration des terrains et des terres immergées par l'eau qui recouvre la berge du fleuve St-Laurent entre le Pont Victoria et le goulot de la rivière St-Pierre, avec les plans et description.

84. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1939, indiquant aussi les noms des acheteurs.

87. Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1939.

88c. Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1940.

88d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivées, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

88f. Etat montrant:

1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

89. Rapport sur l'évaluation quinaire du fonds de pension aux familles des membres de la gendarmerie royale à cheval du Canada, jusqu'au 31 mars 1939.

91. Copie du décret du conseil, C.P. 2748, daté le 20 septembre, 1939, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

92. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 606, daté le 15 février 1940, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1938-39, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

93. Rapport financier de la Société royale du Canada jusqu'au 30 avril, 1940.

96a. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 8 décembre, 1939 au 11 mai, 1940, sur les hostilités qui sévissent en Europe, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 4074, approuvé le 8 décembre 1939, liste d'objets de contrebande—publication.

Arrêté en conseil, C.P. 166, approuvé le 13 janvier 1940, laine—en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des attachés au personnel à Washington et à Paris.

Arrêté en conseil, C.P. 222, approuvé le 18 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 239, approuvé le 24 janvier 1940, constitution de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 243, approuvé le 22 janvier 1940, L. C. Moyer abandonnant les fonctions de censeur de la presse; nomination de C. J. Hanratty.

Arrêté en conseil, C.P. 253, approuvé le 22 janvier 1940, certificat d'exemption relativement à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil, C.P. 254, approuvé le 22 janvier 1940, abrogation de divers arrêtés en conseil concernant la censure; modification de l'article 15 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 255, approuvé le 22 janvier 1940, modifiant C.P. 2524—délivrance des permis aux navires, transférée du ministère des Transports au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 23 janvier 1940, contrôle du change étranger—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 281, approuvé le 23 janvier 1940, démission de R. C. Vaughan; nomination de W. A. Harrison à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 286, approuvé le 23 janvier 1940, commerce avec l'ennemi—permis concernant l'exportation vers les pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 287, approuvé le 23 janvier 1940, exportation interdite quant à certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 1542, approuvé le 17 avril 1940, application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre—Nomination du Comité.

Arrêté en conseil, C.P. 1550, approuvé le 19 avril 1940, restrictions visant la vente de codéine—Sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de la Loi.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1569, approuvé le 19 avril 1940, employés temporaires en vertu de la Loi des mesures de guerre—Mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1586, approuvé le 26 avril 1940, aide à la production et à l'écoulement de la récolte de pommes de 1940 en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 1594, approuvé le 22 avril 1940, mode de procédure de la Cour des prises quant au navire danois *Europa*.

Arrêté en conseil, C.P. 1681, approuvé le 25 avril 1940, le colonel R. J. Orde, juge-avocat général remplaçant le colonel Maurice-A. Pope au Comité chargé d'étudier l'application de la Loi des pensions aux forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1734, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur le fonds du change, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1735, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1702, approuvé le 1er mai 1940, nomination du contrôleur de la vente du homard en conserve et aide aux pêcheurs de homard.

Arrêté en conseil, C.P. 1728, approuvé le 1er mai 1940, punitions infligées au personnel du Corps d'aviation royale australien pour infractions à la discipline durant son attachement au C.A.R.C. en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 5/1800, approuvé le 3 mai 1940, cessation de diverses pensions et rentes annuelles durant le service actif du pensionnaire ou du rentier.

Arrêté en conseil, C.P. 1890, approuvé le 9 mai 1940, modifiant les "Règlements aériens de la Défense, 1939" (C.P. 3987 du 5 décembre 1939). Relatif au contrôle du vol des avions civils au Canada en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1935, approuvé le 11 mai 1940, modifiant les "Règlements sur le commerce avec l'ennemi, 1939" (C.P. 2512 du 5 septembre 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 1936, approuvé le 11 mai 1940, richesses possédées au Canada par les habitants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg—placées sous réserve.

Arrêté en conseil, C.P. 300, approuvé le 25 janvier 1940, publicité concernant les semences enregistrées.

Arrêté en conseil, C.P. 31/301, approuvé le 25 janvier 1940, avances aux provinces, relativement aux précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 45/301, approuvé le 25 janvier 1940, personnel de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 302, approuvé le 24 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—paiements autorisés.

Arrêté en conseil, C.P. 340, approuvé le 26 janvier 1940, exportation de poisson vers le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 23/420, approuvé le 31 janvier 1940, H. Brockington nommé ingénieur surveillant, Défense nationale, Esquimalt.

Arrêté en conseil, C.P. 25/420, approuvé le 31 janvier 1940, Robert Cascoigne nommé à la Commission des approvisionnements de guerre, relativement aux filets antisubmersibles.

Arrêté en conseil, C.P. 60/420, approuvé le 31 janvier 1940, hospitalisation relativement aux équipages des vaisseaux ancrés dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 76/420, approuvé le 31 janvier 1940, Lew Gordon nommé censeur adjoint, à Vancouver.

Arrêté en conseil, C.P. 438, approuvé le 7 février 1940, construction de navires anti-sous-marins et releveurs de mines.

Arrêté en conseil, C.P. 518, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation au Canada de pelleteries ou de peaux de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 519, approuvé le 7 février 1940, liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 520, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation des pays neutres mentionnés dans la liste.

Arrêté en conseil, C.P. 521, approuvé le 7 février 1940, sous-ministre suppléant du ministère de la Défense nationale (Milice), nommé à la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 522, approuvé le 8 février 1940, employés civils prêtés aux divers organismes de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4/537, approuvé le 8 février 1940, allocation de subside aux membres de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 18/537, approuvé le 8 février 1940, système de comptabilité du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 68/537, approuvé le 8 février 1940, remise des droits de douanes sur les articles, etc., relatifs aux contrats de guerre du Royaume-Uni et des pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1/565, approuvé le 9 février 1940, remises des droits de douane, à la discrétion du ministre du Revenu national.

Arrêté en conseil, C.P. 578, approuvé le 12 février 1940, divers corps d'aviation attachés temporairement au C.A.R.C., relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 617, approuvé le 12 février 1940, commission des approvisionnements de guerre—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 38/624, approuvé le 15 février 1940, nominations à la Division de la censure de presse.

Arrêté en conseil, C.P. 41/624, approuvé le 15 février 1940, G. K. Sheils nommé secrétaire et directeur de l'administration à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 42/624, approuvé le 15 février 1940, Leslie R. Thomson nommé coadjoint de haut fonctionnaire à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 678, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant la vente ou la possession d'explosifs.

Arrêté en conseil, C. P. 683, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant le tirage annuel des obligations de l'emprunt de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 709, approuvé le 23 février 1940, Commission des approvisionnements de guerre, agent pour le gouvernement de la République française.

Arrêté en conseil, C.P. 711, approuvé le 20 février 1940, L. W. Pearsall et P. E. Light autorisés à approuver les déboursés de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 719, approuvé le 23 février 1940, corps d'aviation royal canadien — augmentation de l'effectif de guerre autorisé.

Arrêté en conseil, C.P. 722, approuvé le 20 février 1940, laine, règlements concernant l'entrée en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 753, approuvé le 23 février 1940, loi sur les secrets officiels applicable au personnel de la Commission d'approvisionnement britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 764, approuvé le 23 février 1940, droits de pilotage relativement aux navires convoyés — port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 767, approuvé le 23 février 1940, W. M. Dickson nommé membre du Comité économique consultatif.

Arrêté en conseil, C.P. 768, approuvé le 23 février 1940, importation prohibée quant au porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 772, approuvé le 23 février 1940, G. H. Lash nommé directeur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 773, approuvé le 23 février 1940, C. Melançon nommé codirecteur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 849, approuvé le 28 février 1940, règlements concernant l'importation de pelleteries de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 885, approuvé le 29 février 1940, permis requis quant à l'exportation de certains articles vers des pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 948, approuvé le 6 mars 1940, constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 6 mars 1940, nomination des membres de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 952, approuvé le 7 mars 1940, modifiant C.P. 519 du 7 février 1940 — Liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 965, approuvé le 14 mars 1940, démission du commissaire en chef de 1ère classe M. J. O. R. Cossette, M.R.C.—Commissaire principal A. E. Fortington, R.V.M.R.C., nommé membre de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 1022, approuvé le 29 mars 1940, autorisant Insignes du service de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1036, approuvé le 19 mars 1940, autorisant l'occupation du parc national de Buffalo, pour fins militaires.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant une dépense de \$2,000 pour la distribution gratuite de semences souches par des sous-comités de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 22/1045, approuvé le 19 mars 1940, H. A. Scott nommé secrétaire au Conseil de surveillance, Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 26/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant la restitution de la taxe de vente sur certains articles, relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 1052, approuvé le 19 mars 1940, approvisionnements de graine de lin à filasse certifiée pour fins d'expérimentation.

Arrêté en conseil, C.P. 1057, approuvé le 19 mars 1940, installation de machines pour la production de fibre de lin et de filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 1065, approuvé le 19 mars 1940, règlements de 1940 pour l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 1188, approuvé le 25 mars 1940, J. B. Carswell nommé agent de liaison entre la Commission des approvisionnements de guerre et la Commission d'achats britannique, à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 1066, approuvé le 3 avril 1940, affectation des membres des forces militaires et aériennes de toute autre partie du Commonwealth aux forces canadiennes, et vice versa.

Arrêté en conseil, C.P. 1275, approuvé le 3 avril 1940, proclamation modifiant la liste des personnes signalées, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 1341, approuvé le 5 avril 1940, acquisition de navires pour protéger la navigation canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 1358, approuvé le 5 avril 1940, navires marchands immatriculés au Canada, munis d'engins protecteurs à l'abri du tir des mitrailleuses des aéronefs ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 1384, approuvé le 9 avril 1940, accord relatif à l'obtention des approvisionnements de laine avec l'*United Kingdom Wool Control*.

Arrêté en conseil, C.P. 16/1391, approuvé le 10 avril 1940, inclusion de la *Canadian Legion War Services, Inc.*, de la *Young Men's Christian Association*, de l'Armée du Salut et des Chevaliers de Colomb dans la direction des services auxiliaires—Allocation autorisée.

Arrêté en conseil, C.P. 31/1391, approuvé le 10 avril 1940, règlements s'appliquant aux membres de la R.G.C.C. en congé aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 32/1391, approuvé le 10 avril 1940, pensions aux gendarmes spéciaux de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1405, approuvée le 9 avril 1940,—Laine—Peignés et blousses—admis en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 1421, approuvé le 9 avril 1940, proclamation modifiant la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 1430, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant les attributions de décorations et médailles décernées aux membres des forces armées du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1434, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant la protection et le contrôle des navires et aéronefs dans les eaux et les ports canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 1435, approuvé le 9 avril 1940, proclamation concernant la Loi du ministère des Munitions et des Approvisionnement.

Arrêté en conseil, C.P. 1437, approuvé le 9 avril 1940, ministère des Munitions et des Approvisionnements—Incorporation d'attributions, autorisations et du mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1438, approuvé le 9 avril 1940, fonctions du ministre des Munitions et des Approvisionnements—Définition.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1472, approuvé le 11 avril 1940, entrée en franchise des munitions de guerre ou du matériel en provenance de pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1473, approuvé le 11 avril 1940, restriction visant l'exportation de foies et d'huile de foie de morue.

Arrêté en conseil, C.P. 1541, approuvé le 17 avril 1940, réduction tarifaire quant au fil de lin.

96c. Arrêté en conseil C.P. 2195, daté le 27 mai, 1940: Aide aux familles nécessiteuses des aubains ennemis internés au Canada.—Loi des mesures de guerre.

96d. Arrêté en conseil C.P. 2363, daté le 4 juin, 1940: modifiant les règlements de la Défense du Canada établis par l'arrêté en conseil C.P. 2483, le 3 septembre, 1939, prohibant plusieurs associations d'un caractère subversif au Canada, etc.

96e. Arrêté en conseil C.P. 2505, daté le 10 juin, 1940, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2483, daté le 3 septembre, 1939, au sujet de l'enregistrement de tous les étrangers d'origine allemande ou italienne.

96f. Arrêté en conseil C.P. 2527, daté le 12 juin, 1940: pour déclarer illégales certaines organisations italiennes au Canada.

96h. Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin, 1940: qui met au rang des associations illégales "*Technocracy Inc.*"

96i. Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin, 1940: qui modifie l'arrêté en conseil C.P. 2493, du 3 septembre 1939: les propriétés, droits et intérêts au Canada qui appartiennent à des associations illégales seront appropriés par et sujets au contrôle et à l'administration du Séquestre, tel que déterminé par les Règlements qui s'appliquent au commerce avec l'ennemi, 1939, etc.

96j. Arrêté en conseil, C.P. 2943, approuvé le 4 juillet, 1940: déclarant illégale l'association des "Témoins de Jéhovah".

97. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentées en vertu des dispositions de la classe 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1939-1940.

98. Quatrième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril 1938 au 31 mars 1939.

100. Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1939, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

101. Arrêté en conseil C.P. 315, approuvé le 10 février, 1939,—modification de l'institution d'une commission consultative sur la destruction des insectes nuisibles.

102. Arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939,—modifiant les règlements édictés en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 25.

104. Arrêté en conseil C.P. ????, adopté le 23 avril, 1940: tarif des honoraires des officiers électoraux, tel que prescrit par l'article 60 du Chapitre 46, S.R.C., 1938.

106. Arrêté en conseil C.P. 1285, approuvé le 3 avril, 1940, au sujet des règlements qui gouvernent l'exportation de l'électricité et autres fluides.

107. Etat relatif aux règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe.

110. 1. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

111. Rapport montrant:

1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?

3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?

4. Auront-ils droit à une pension?

5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

112. Rapport montrant:

1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les listes du service volontaire?

113. Etat montrant:

1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. De 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

114. Rapport montrant:

1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

115. Etat montrant:

1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des pores canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

115a. Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

115b. Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des salaisons, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour pores vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

115c. Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondances, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

116. Rapport sur l'application faite par la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, pour qu'on approuve un projet de détourner 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde du Lac St-François au Lac St-Louis sur le fleuve St-Laurent par la rive sud. Daté le 30 janvier, 1929.

116a. Plan daté le 8 mai 1935 illustrant le progrès du travail d'excavation du canal et des digues de la *Beauharnois Power Company*.

116b. Plan daté le 8 janvier 1940, illustrant l'aspect navigable du canal avec les écluses futures qui seront construites quand la navigation l'exigera ainsi que le développement nécessaire pour divertir les 83,000 pieds cubes à la seconde projeté par la *Beauharnois Power Company*.

117. Etat montrant:

1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?
2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?
3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

117a. Etat montrant:—

1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?
2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

118. Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?
2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

119. 1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?

2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?
3. Qui a été le soumissionnaire heureux?
4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?
5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

119a. Etat montrant:—

1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:—(1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières;

(a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillant à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

120. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?

3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autres produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacées au Canada?

120a. Etat montrant:—

1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?

3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?

4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

121. Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'Etat de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

122. Rapport montrant:

1. Est-ce que l'on fabrique des avions à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritimes les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

123. 1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

124. 1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînées?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

125. Résumé des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939.

126. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'état dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

127. Etat montrant: —

1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

127a. Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

127b. Etat montrant:—

1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

128. Etat montrant:

1. Combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

129. Etat montrant:

1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

129a. Etat montrant:

1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

129b. Etat montrant:

1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

129c. Etat montrant: 1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

130. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

131. Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

131a. Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

132. Etat montrant: 1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars, appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnés plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

133. Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

134. Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importée des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité des dites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur la marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

135. Etat montrant:—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

136. Télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

137. Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution par les postes de Sa Majesté ou autrement d'un pamphlet dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

138. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots de *Sydney and Louisburg Railway*.

140. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumission?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

141. Etat montrant:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs du Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Théâtre, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clorydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

142. 1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

144. Etat indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brisè-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé, un emploi indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

145. Télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de la Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

146. Correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

148. Rapport montrant: Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

149. Etat montrant:

1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointement ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

150. Etat montrant:

1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?
2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?
3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

151. Recommandations de la commission du service civil au sujet de la permanence de trois employées temporaires depuis longtemps au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns, I. A. Boyce et M. L. C. Hill.

153. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

154. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?
2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandis en superficie?
3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?
4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?
5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?
6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

154a. Etat montrant:—

1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?
2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?
3. L'entreprise a-t-elle été adjugée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?
4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?
5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?
6. Dans ces contrats ou dans quelques-uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

154b. Etat montrant:—

1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?
2. Si oui, quand?
3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?
4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?
5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?
6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?
7. A-t-on adjugé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand.
8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?
9. Si oui, quelle est l'explication du délai?
10. A-t-on adjugé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails.

154c. Etat montrant:—

1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?
2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?
4. Si oui, avec qui?

155. Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

156. Etat montrant:—

1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

157. Etat montrant:—

1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?

3. Et dans quelle proportion quant à la quantité de bacon servi à ces camps militaires?

158. De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?

4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

159. Télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de Poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

160. Etat montrant:—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

161. Etat montrant:—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

162. Etat montrant:—

1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

163. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outillage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

164. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien.

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

165. Correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Comm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

166. Etat montrant:—

1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

167. Etat montrant:—

1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

168. Etat montrant:—

1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enregistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

168a. Correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

169. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

170. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

171. Etat montrant:—

1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministre des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitain Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitain Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitain Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

172. Etat montrant:—

1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

173. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat des outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assignés les contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

174. Etat montrant:—

Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

175. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

176. Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

177. Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

178. Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 9 juillet, 1940: nomination de Jules Castonguay, directeur général des élections, comme officier en chef de l'enregistrement avec le titre de Régistrare en chef du Canada, pour enregistrer chaque personne âgée de plus de seize ans et domiciliée au Canada.

179. Etat montrant:—

1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

180. Correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnements de guerre, depuis le départ de ce dernier.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés à la *General Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

2. Depuis le début des hostilités, combien de véhicules de toutes sortes l'Etat a-t-il commandés aux *Chrysler Motors of Canada*, et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis le début des hostilités, l'Etat a-t-il acheté des véhicules de la *Ford Motor Company of Canada*, et si oui, combien, et quelle en est la valeur totale?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés pour fournir de la viande à l'aéroport de Trenton, le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre, et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

5. A-t-on adjugé chacun de ces contrats à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin, 1940,—Etat montrant:—

1. Existait-il un contrat entre le ministère de la Défense nationale et quelques-unes des compagnies de salaison canadiennes, quant aux prix des matières alimentaires à être livrées au ministère de la Défense nationale durant la période de six mois commençant le 1er avril 1939?

2. Ce contrat est-il demeuré en force après l'entrée du Canada dans la guerre?

3. Des fournisseurs quelconques ont-ils présenté des réclamations pour des augmentations de prix des marchandises livrées au ministère de la Défense nationale à partir de la date de l'entrée du Canada dans la guerre jusqu'à la fin de la période de six mois mentionnée plus haut?

4. Si oui, pour quel montant?

5. Le cas échéant, a-t-on satisfait à ces demandes?

M. Ilsley, du consentement de la Chambre, présente le bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbaker,—1. Quand le gouvernement a-t-il vendu le navire *Prince Henry*?

2. La vente a-t-elle été faite sous le régime des soumissions?

3. A-t-on reçu d'autres offres d'achat du navire?

4. Le cas échéant, quels ont été le prix et les termes de la vente?

5. A-t-on versé le prix d'achat? Sinon, quelle partie demeure impayée?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien d'aubains ont été naturalisés au Canada de 1936 à date?

2. Combien d'aubains naturalisés au Canada depuis 1936 ont été internés depuis le début de la guerre?

Par M. Roy,—1. Quelles sont les associations ou sociétés qui ont été déclarées hors la loi depuis le début de la guerre?

2. Quand ou vers quelle date ces sociétés ou associations ont-elles été organisées au Canada?

3. Quel est le nombre approximatif des membres de chacune?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Roy,—1. Combien a coûté à date la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson et l'aménagement du port Churchill?

2. Depuis combien de temps ce chemin de fer est-il en opération?

3. Quelles ont été pour chaque année les recettes et les dépenses ainsi que le déficit annuel?

4. Quel fut le volume annuel, pendant les cinq dernières années, des exportations par le port de Churchill?

Par M. Church,—1. Quelles classes d'hommes au Canada sont exemptés de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service outre-mer, (c) des devoirs de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire dans les catégories (a), (b) et (c) mentionnés plus haut?

Par M. Brooks,—De 1935 à 1939, (a) dans les provinces maritimes, (b) dans Québec, (c) dans Ontario, quel a été le nombre des bovins pur sang que les Fermes expérimentales du Dominion ont vendus à des cultivateurs, quel était le nombre des mâles et des femelles, à quelle race appartenaient-ils, et quel a été le prix de chacun?

Par M. Roy,—1. Quels étaient les membres du personnel du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales?

2. Quel a été le traitement d'un chacun?

3. Ont-ils reçu des allocations de subsistance et des allocations de voyage?

4. Si oui, quel a été le montant touché par chaque membre du personnel du Secrétariat sous chacun de ces chefs?

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 2, Loi modifiant la Loi du service naval;

M. Ralston propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix, et adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au bill No 41, Loi modifiant la Loi sur le ministère des munitions et des approvisionnements;

M. Howe propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix et acceptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 28, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924;

M. Gibson propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois. Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modifications, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI SPECIALE DES REVENUS DU GUERRE

Résolu.—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'article 76 de ladite loi soit retranché et remplacé par le suivant:
"76. (1) Sauf dans les cas prévus ci-dessous, tout fabricant et tout importateur d'allumettes doit apposer sur chaque paquet d'allumettes fabriquées par lui ou importées au Canada un timbre adhésif ou autre de la valeur d'un cent pour chaque cent allumettes ou fraction de cent allumettes contenues dans ce paquet.
(2) Lorsque des allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de cinquante et pas moins de trente et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un demi-cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de trente et pas moins de vingt-six allumettes chacun, la taxe exigible est de trois-dixièmes de cent par paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets ne contenant pas plus de vingt-cinq allumettes et pas moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un quart de cent pour chaque paquet, et lorsque les allumettes sont mises dans des paquets contenant moins de vingt et une allumettes chacun, la taxe exigible est d'un cinquième de cent le paquet.
(3) Nul fabricant ou importateur ne doit vendre ni importer des allumettes à moins qu'elles ne soient en paquets."
2. Que le paragraphe 1 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de papier à cigarette soit portée de 2 à 5c. sur chaque cent feuilles ou fraction de cette quantité, contenues dans un tel paquet.
3. Que le paragraphe 2 de l'article 77A de ladite loi soit modifié en décrétant que la taxe d'accise sur les paquets de tubes de papier à cigarette ou fraction de cette quantité, contenus dans un tel paquet.
4. Que le paragraphe 4 de l'article 86 de ladite loi soit modifié en portant la taxe de 8 p. 100 à 12 p. 100 sur la valeur marchande courante de toutes les fourrures préparées et/ou teintées en Canada.
5. Que ladite loi soit modifiée par l'insertion, après l'article 88, de l'article suivant:
88A. (1) Outre les droits ou taxes exigibles en vertu de la présente, ou de toute autre loi, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe de guerre sur le change de 10 p. 100, sur la valeur imposable de toutes les marchan-

dises importées au Canada, exigible de l'importateur ou du cessionnaire qui prend les marchandises en entrepôt pour la consommation à l'époque où les marchandises sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation.

- (2) La taxe imposée par le présent article ne s'appliquera pas aux marchandises importée au Canada,—
- (a) qui sont admises au pays sous le régime du tarif de préférence britannique, ou en vertu d'accords commerciaux entre le Canada et d'autres pays britanniques;
 - (b) qui sont admises au pays en vertu des postes du tarif douanier numéros 360, 460, 690, 696a, 700, 700a, 701, 702, 703a, 704, 705, 705a, 706, 707, 708, 709; ou au poisson pris par des pêcheurs à bord de vaisseaux inscrits au Canada ou possédés par une personne domiciliée au Canada et aux produits de poisson lorsqu'ils sont transportés des pêcheries dans ces navires.

(3) Personne ne profitera de la taxe imposée par cet article pour hausser le prix des marchandises dans une proportion plus forte que ne le justifie la hausse réelle du prix de revient que cette taxe entraîne, ou pour maintenir les prix à des niveaux plus élevés qu'il n'est ainsi justifiable de le faire, et si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre fait rapport au gouverneur en conseil qu'à son avis, quelque personne a commis cet abus, le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation de ladite commission, frapper toutes les marchandises produites, vendues ou manipulées par ladite personne, d'une taxe d'accise ne dépassant pas 10 p. 100 du prix de vente des produits en question, pendant une période qu'il pourra déterminer, abolir ou réduire les droits de douane applicables à ces produits, en fixer les prix, et autoriser ladite commission à prendre les autres mesures qu'elle jugera à propos sous le régime des règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; et, pour les fins d'enquête et de tout vœu présenté par ladite commission, et pour empêcher toute personne de profiter d'aucun des avantages susmentionnés, ladite commission pourra, à l'égard de ladite personne ou desdits produits, exercer les pouvoirs qui lui sont conférés de temps à autre par lesdits règlements, comme si ces produits étaient des articles nécessaires à la vie définis par ces règlements, et tout abus de ce genre constituera une infraction à la présente loi et auxdits règlements et les peines prescrites dans lesdits règlements s'appliqueront en l'espèce.

6. Que les dispositions de l'article quatre-vingt de ladite loi assujettissant à des taxes les articles fabriqués ou produits au Canada qui sont énumérés dans les Listes I et II de ladite loi soient modifiées de façon à prescrire que les taxes mentionnées seront imposables au moment de la livraison.

7. Que la Liste I de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1 et son remplacement par le suivant:

"1. (a) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à \$700 ou moins. 10 p. 100.

Plus de \$700 mais pas plus de \$900. 10 p. 100 sur \$700 plus 20 p. 100 sur le montant excédant \$700

Plus de \$900 mais pas plus de \$1,200. 10 p. 100 sur \$700, plus 20 p. 100 sur \$200, plus 40 p. 100 sur le montant excédant \$900.

Plus de \$1,200. 10 p. 100 sur \$700, plus
 20 p. 100 sur \$200, plus
 40 p. 100 sur \$300, plus
 80 p. 100 sur le montant
 excédant \$1,200.

(b) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises. . . . 5 p 100.

Toutefois, la taxe perçue en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus n'excédera en aucun cas \$250 par automobile;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera sur le prix total exigé pour ces automobiles, lequel prix comprendra toutes charges pour accessoires, équipement facultatif, frais de service, de financement, de garantie ou toute autre charge convenue à l'époque de la vente, que ces charges soient distinctes ou non, mais ne comprendra pas les chauffettes et les postes récepteurs de radio;

Toutefois, de plus, la taxe sur les automobiles s'appliquera à toutes telles voitures en transit aux vendeurs ou à autres personnes;

Toutefois, dans le cas de toute automobile nouvelle et non usagée qui se trouvait en la possession d'un vendeur le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, il sera imposé, prélevé et perçu un droit d'accise de 10 p. 100, fondé, s'il s'agit d'une voiture importée, sur la valeur à l'acquitté, et s'il s'agit d'une voiture fabriquée au pays, sur le prix de vente fait par le fabricant au vendeur et payable au moment de la livraison au client par le vendeur de l'automobile neuve et non usagée;

Toutefois, de plus, le ministre aura le pouvoir de définir aux fins du paragraphe; ce qu'est une automobile neuve et non usagée; et de plus, remise, ou déduction peut être accordée à un vendeur d'automobiles assujéti au droit d'accise sous le régime de cette dispositions, au sujet d'une automobile, pour le montant du droit d'accise antérieurement acquitté relativement à cette automobile, en vertu des dispositions du paragraphe.

Toutefois, de plus, la taxe ne s'appliquera pas aux automobiles importées:—

- (i) Sous le régime des postes du tarif douanier 702, 706, 707 et 708;
- (ii) Par un colon authentique, à sa première arrivée;
- (iii) Par un bénéficiaire, résidant au Canada, du testament d'une personne décédée dans un pays étranger."

8. Que la liste I de ladite loi soit de plus modifiée par l'addition, à la fin, de l'article suivant:—

"5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et lampes de radio. 10 p: 100"

9. Que la liste II de ladite loi soit modifiée par l'abrogation de l'article 1er et son remplacement par le suivant:—

"Cigares:

- (a) d'une valeur d'au plus quarante dollars le mille, le mille. . \$ 1 00
- (b) d'une valeur de plus de quarante dollars le mille et d'au plus cent dix dollars le mille, le mille. \$ 6 00
- (c) d'une valeur de plus de cent dix dollars le mille et d'au plus cent cinquante dollars le mille, le mille. \$14 00

- (d) d'une valeur de plus de cent cinquante dollars le mille et d'au plus deux cents dollars le mille, le mille. \$20 00
- (e) d'une valeur de plus de deux cents dollars le mille, le mille. . \$32 00

Toutefois, la valeur des cigares importés sera la valeur à l'acquitté, définie à l'article 79 de ladite loi; la valeur des cigares fabriqués au Canada doit comprendre le montant du droit d'accise exigible sur ces cigares."

10. Que l'Annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 3 et son remplacement par l'article suivant:

"Pneus et chambres à air:

- (a) Pneus et leurs pièces en caoutchouc pour véhicules à moteur de toutes sortes, y compris les remorques et autres accessoires à roues utilisés pour l'un quelconque des véhicules précités. la livre 5 c.
- (b) Chambres à air pour être utilisées dans les pneus précités. la livre 5 c.

Toutefois, le droit imposé ici ne s'appliquera pas auxdits articles lorsqu'ils serviront exclusivement de fournitures originaires des véhicules à moteur précités."

11. Que l'annexe II de ladite loi soit de nouveau modifiée par l'abrogation de l'article 4 et son remplacement par le suivant:

"4. Gaz carbonique liquide et autres préparations semblables pour servir à gazéifier les boissons alcoolisées. la livre 5 c."

12. Que l'annexe III de ladite loi soit modifiée par la suppression, à la 16e ligne, au groupe des produits de la ferme et de la forêt, des mots suivants:

"autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production"

et leur remplacement par les mots suivants:

"autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production, non compris les fruits ou les légumes en conserve dont la production dépasse 10,000 boîtes d'une livre chacune ou leur équivalent, par année, ni les fleurs, les plantes à fleur ou les bulbes, dont la vente rapporte plus de \$500 par année."

13. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinquième jour de juin, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le et après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de prescrire: Que lorsqu'un impôt, honoraire de permis ou autre droit autrement susceptible d'être déduit en vertu de ladite loi, est imposé ou accru après le 24 juin 1940 sous le régime d'un statut provincial, le montant de cet impôt, horaire ou droit et le montant de l'augmentation dudit impôt, honoraire ou autre impôt ne pourra être considéré comme abattement sur le revenu du contribuable, sauf dans la mesure autorisée par le ministre du Revenu national.

LOI DE L'ACCISE

Résolu—Qu'il y a lieu de modifier l'annexe de la loi de l'accise, 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur le sirop de malt, tel qu'il est défini par l'alinéa c de l'article 6 de la loi de l'accise, 1934, quand il est importé au Canada pour consommation, soit augmenté de 21c. à 25c. la livre.

2. Que le droit d'accise sur le tabac de toutes sortes manufacturé au Canada, à l'exception des cigarettes, soit augmenté de 25c. la livre à 35c. la livre, poids réel.

3. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$5 par mille, quand elles ne pèsent pas plus de trois livres par mille, soit augmenté à \$6 par mille quand elles ne pèsent pas plus de deux livres et demie par mille.

4. Que le droit d'accise sur les cigarettes manufacturées au Canada, qui était antérieurement de \$11 par mille, quand elles pèsent plus de trois livres par mille s'applique maintenant aux cigarettes pesant plus de deux livres et demie par mille.

5. Qu'un droit d'accise de 10c. la livre, poids réel, s'applique à toute feuille brute de tabac canadien quand il est vendu pour consommation.

6. Que toute disposition basée sur les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le 25 juin 1940, et s'être appliquée à toutes les marchandises ci-mentionnées importées ou sorties d'entrepôt pour consommation le ou après ce jour, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour consommation, touchant lesquelles aucune déclaration pour fins de consommation n'a été faite avant ce jour.

7. Que toute disposition basée sur le paragraphe 5 de la présente résolution entre en vigueur le 1er août 1940.

TARIF DES DOUANES

Résolu:—1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936, le chapitre vingt-six du Statut de 1937, le chapitre quarante et un des Statuts de 1939 (première session) et le chapitre deux des Statuts de 1939 (deuxième session), soit de nouveau modifié par l'abrogation des numéros tarifaires 209b, 210, 210e, 281a, 281b, paragraphe (a) du numéro 429, 440l, 440m, 440n, 445o, 445p, 505, 505b, 616, 791 et 825, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
208x	Matériaux, y compris tous les éléments, qui entrent dans le coût du cyanure de potasse et du cyanure de soude, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cyanure de potasse et de cyanure de soude pour servir dans leurs propres usues.....	En franchise	En franchise	En franchise
209b	Nicotine, sels de nicotine; préparations non alcooliques renfermant de la nicotine à l'état libre et sous forme de composé, utilisés pour fins d'immersion, d'arrosage ou de fumigation, n.d.....	En franchise	En franchise	10 p. 100
210	Peroxyde de soude; silicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique, n.d.; sulfure de sodium; nitrite de soude; arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiate de soude et sulfite de soude.....	En franchise	15 p. 100	20 p. 100
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique.....	En franchise	En franchise	En franchise
281a	Brique réfractaire, n.d., d'une catégorie ou espèce non produite au Canada, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau, ou d'une autre installation de manufacture.....	En franchise	En franchise	15 p. 100
281b	Brique réfractaire, n.d.....	5 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: a) Lames ou ébauchons de couteaux, et fourchettes de table, de fer ou d'acier, bruts, non munis de manches, non meulés ou autrement ouvrés; ébauchons de cuillers, de fer ou d'acier, à l'état plat, non autrement ouvrés qu'estampés quant à la forme; ébauchons de ciseaux et cisailles, de fer ou d'acier, bruts, non meulés ou autrement ouvrés.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
4401	Aéronefs et leurs pièces achevées, n.d., à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
440m	(i) Pièces inachevées d'aéronefs, n.d., à l'exclusion des parties de moteurs d'aéronefs.....	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
440m	(ii) Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans appareils de commande et leurs pièces; générateurs; boîtes de commande de l'intensité du courant; accumulateurs; appareils pour enlever ou prévenir la glace, et leurs pièces à l'exclusion des pièces en caoutchouc; pompes à vide avec appareil de commande et leurs pièces; lumières d'atterrissage ou de vol; hélices; vérins et pompes hydrauliques et leurs pièces; roues d'aéronefs; freins d'aéronefs avec leur appareil de commande; pneus et chambre à air pour aéronefs; refroidisseurs d'huile; avertisseur de la hauteur de refoulement; analyseurs de gaz d'échappement; extincteur à pression contre les incendies; pompes d'amorçage; instruments, à l'exception des indicateurs du niveau du carburant; boulons, écrous, robinets, vis de tension, chapes et axes, fil étiré et barres d'accouplement; barres, tuyaux, pièces refoulées ou forgées d'aluminium, d'alliages d'aluminium ou de magnésium; tuyaux en acier; tous les articles qui précèdent étant d'un genre ou de dimensions non fabriqués au Canada, lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers d'avions pour servir exclusivement à la fabrication dans leurs propres établisse-			

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
440n	<p>ments des articles énumérés au numéro 440l du tarif, conformément aux règlements que le Ministre peut prescrire et à condition qu'au moins soixante pour cent de ce que coûte, à l'usine, la production de ces avions ait été subi dans l'empire britannique</p> <p>Moteurs, importés pour servir uniquement au montage des aéronefs.....</p>	En franchise	En franchise	27½ p. 100
440o	(i) Carburateurs, magnétos, distributeurs, bobines et bougies d'allumage et leurs pièces achevées; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et importé pour servir à la fabrication des moteurs d'aéronefs.....	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
	(ii) Pièces, achevées ou non, n.d., de moteurs d'aéronefs.....	En franchise	En franchise	27½ p.c.
445o	<p>Tissu et papier de condensateur, non acide, gommé ou non; boîtes métalliques, refoulées, revêtues de plaques ou non; déplaceurs automatiques de disques; parties d'amorçage; cellules de polarisation et supports; châssis, culasses, consoles, morceaux de pôles, garnitures et couvercles de champ, séparément ou assemblés pour usage dans des haut-parleurs d'un diamètre d'armature ne dépassant pas 6 pouces et ¾; cônes, lanternes, supports de lanternes, bobines de syntonisation, étuis destinés à protéger ces bobines contre la poussière, séparément ou assemblés; structures magnétiques et leurs parties pour haut-parleurs magnétiques permanents; cristaux et échelles de cadrans en verre, et cadrans ou échelles métalliques fabriquées d'après le procédé de l'écran de soie; écussons de cofrets métalliques sans cristaux, ouverts ou non; interrupteurs de circuits à haute fréquence et leurs parties essentielles; noyaux en fer à haute fréquence avec ou sans garnitures moulées à l'intérieur; moteurs et engrenages pour la captation automatique; céramique de radiofréquence; mica brut à basse perte; feuilles et découpures de mica à basse perte; capots de lampes et leurs parties; vibreurs; fibre vulcanisée dans les feuilles, tiges, bandes ou tubes; mandrins et tubes de bobines à haute fréquence d'un diamètre extérieur ne dépassant pas un pouce; servant à la fabrication ou à la réparation d'articles énumérés aux numéros 445d et 597a du tarif, et d'autres appareils fonctionnant au moyen de lampes de radio, ou servant à la fabrication de leurs parties.....</p>	En franchise	7½ p.c.	27½ p.c.
445p	<p>Pièces de céramique; alliage de cuivre servant à souder; pousse-vides et assemblages de pousse-vides; parties de verre; ampoules et coquilles en métal et coulées de métal; pièces de mica; assemblages de mica; amortisseurs, pinces et liens en fil de métal; fil de molybdène ou d'alliage de molybdène; cylindres, fils, rubans, écrans et bandes en nickel ou alliage de nickel, enduits ou non, carbonisés ou non; cathodes en métal; nickel, alliage de nickel et pièces nickelées, enduits ou non, carbonisés ou non; tungstène, alliage de tungstène et fil de zinc; fils connecteurs, piquets et soudures; pièces de fer destinées à être collées à du verre; crochets et supports; chevilles; fils ou bandes de cuivre argenté, de cuivre chromé, de fer chromé ou de fer plaqué; assemblages de chapeaux; anodes en graphite; éléments de chauffe et filaments; tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de lampes de radio ou de parties d'icelles, et qu'ils doivent servir uniquement à la fabrication de ces objets, dans leurs propres manufactures.....</p>	En franchise	En franchise	30 p. 100
505	<p>Planches, madriers et autres bois d'œuvre, non autrement ouverts qu'aplatis, rabotés, assemblés, languetés ou bouvetés, n.d.....</p>	En franchise	En franchise	30 p.c.
		10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
616	(i) Caoutchouc, brut, non ouvré, n.d.....	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(ii) Caoutchouc en poudre ou déchets ou rebuts de caoutchouc ou de jutte; caoutchouc refait ou substitut de caoutchouc.....	En franchise	En franchise	En franchise
	(iii) Latex, ou caoutchouc brut naturel sous sa forme liquide, non combiné à un préservatif.....	En franchise	En franchise	En franchise
791	Articles de toute sorte servant exclusivement à la production ou à la fabrication de préparations énumérés dans les numéros du tarif 209b et 219a, sous l'empire des règlements établis par le ministre du Revenu national.....	En franchise	En franchise	En franchise
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé par des manufacturiers de caoutchouc, antérieurement au 1er juillet 1941, pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	15 p. 100	25 p. 100

2. Que l'Annexe A du Tarif des douanes modifié soit modifié de nouveau, par la radiation de la loi de 1939 modifiant le Tarif des douanes, chapitre deux du statut de 1939 (seconde session), les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

"Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 5c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$1.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 35c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 35c. ou plus, mais de moins de 45c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est le 45c. ou plus la livre, 10c. la livre".

et leur remplacement par les énumérations suivantes de marchandises et de taux de droits de douane additionnels:

"Tabac manufacturé de toutes descriptions, sauf les cigares, les cigarettes et le tabac à priser, 15c. la livre.

Cigarettes ne pesant pas plus de trois livres au mille, \$2.00 le mille.

Thé, quand la valeur imposable en vertu des dispositions de la loi des douanes:

(a) est de moins de 22½c. la livre, 5c. la livre.

(b) est de 22½c. ou plus, mai de moins de 30c. la livre, 7½c. la livre.

(c) est de 30c. ou plus la livre, 10c. la livre."

3. Que l'Annexe B du Tarif des douanes soit modifié par le retranchement des numéros 1042, 1044 et 1063.

4. Que toute disposition législative reposant sur les résolutions précitées pour modifier le Tarif des douanes ou ses annexes sera censée entrer en vigueur le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties

d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont lus respectivement la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 101, Loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

20	Protection des plantes.	\$ 257,928 00
21	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences	518,487 00
22	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services	65,000 00
23	Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services.	35,500 00

SERVICES DES MARCHÉS

24	Administration	94,262 00
25	Economie agricole.	97,895 00

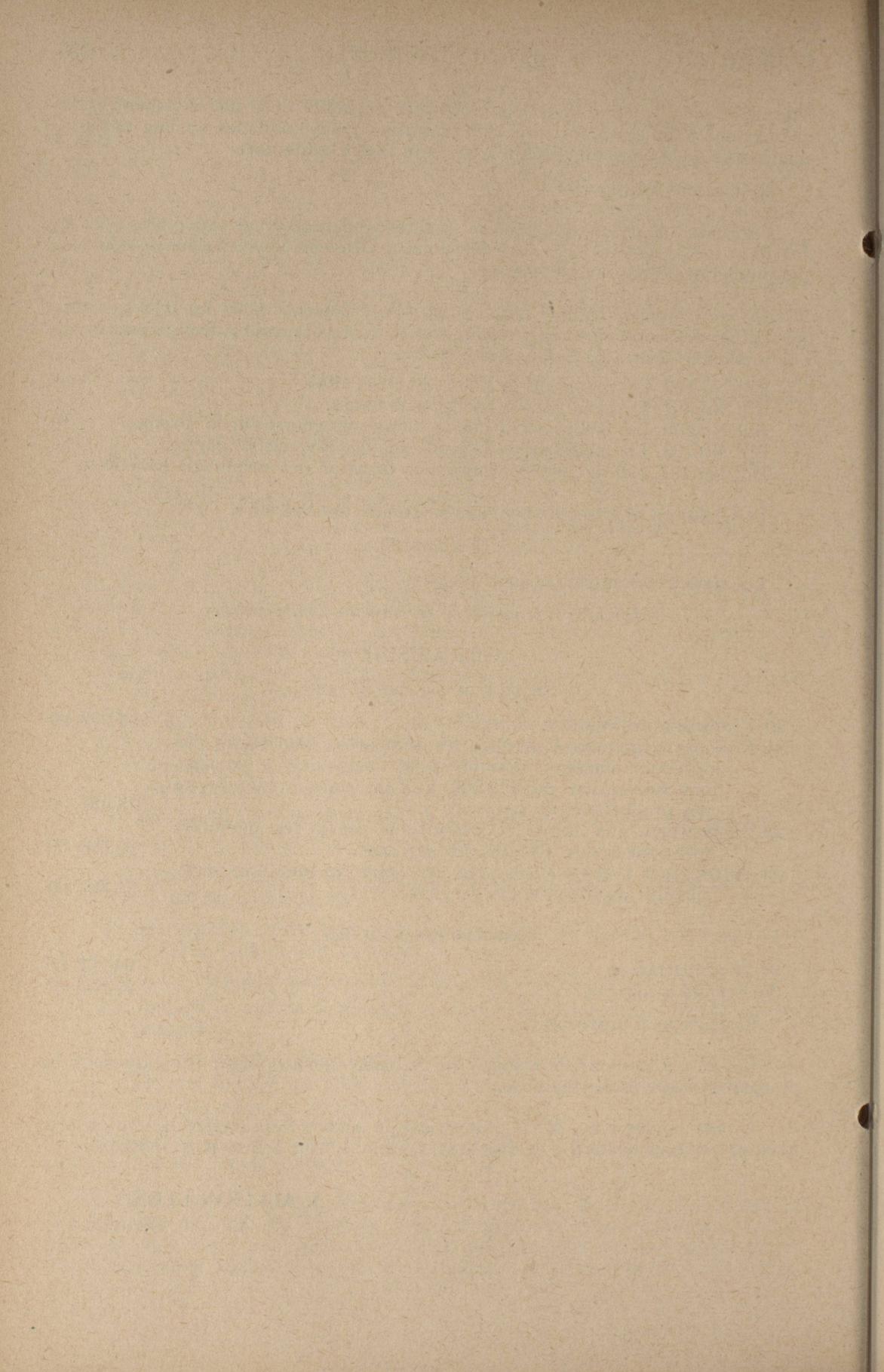
Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.



AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Bruce*—Lundi prochain—QUESTION—1. A-t-on logé des prisonniers de guerre allemands ou des internés dans le Sanitorium Calydor à Gravenhurst?
2. Si oui, quel loyer verse-t-on pour cet édifice?

M. *Crête*—Lundi prochain—QUESTION—A l'heure actuelle, peut-on s'enrôler volontairement (a) dans l'armée canadienne active pour service outre-mer, (b) dans la Milice permanente active pour service en Canada, (c) dans la Milice active non-permanente pour la défense du pays?

*M. *Nicholson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—1. Compte par articles, des dépenses de S. T. Shabbitts, un fonctionnaire de l'Office du prêt agricole, pour la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

2. Le nombre mensuel des inspections conduites par S. T. Shabbitts, durant la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Vendredi, 19 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Banques et commerce.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 46

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 19 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté les amendements apportés par les Communes au bill No 35 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", sans autre amendement.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a étudié les crédits suivants du Budget des dépenses, qui lui ont été déferés le 28 juin, et les a approuvés, à savoir:

445	Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, National-Canadien, lignes de l'Est.	\$2,000,000 00
446	Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, lignes autres que le National-Canadien.	800,000 00
458	<i>Canadian National (West Indies) Steamships, Limited</i> , avances sur le capital.	21,000 00
459	Chemins de fer nationaux du Canada.	15,000,000 00
460	Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard.	327,000 00

DECISION DE M. L'ORATEUR

La Chambre a déferé au comité des chemins de fer et de la marine de l'Etat, le 28 juin, les résolutions numéros 445, 446, 458, 459 et 460 du budget des dépenses de l'année financière 1940-41. Le comité a soumis à la Chambre un rapport qui approuve ces résolutions.

Si ce rapport est approuvé, les résolutions le sont aussi et le besoin n'existe plus de les soumettre au comité des subsides. La portée de cette procédure serait qu'une partie des crédits a été approuvée par la Chambre sans avoir été

soumise au comité des subsides. Ceci est contraire au principe énoncé à l'article 60 du Règlement qui prévoit qu'aucune motion portant affectation de deniers publics ou imposition de charges sur le peuple ne peut être adoptée par la Chambre avant d'avoir été renvoyée à un comité plénier. Non seulement le rapport du comité des chemins de fer et de la marine de l'Etat ne peut pas être agréé, mais il ne peut pas être non plus renvoyé à un comité plénier parce qu'il renferme une indication d'ordonnance; comme May et Bourinot le mentionnent (pages 524 et 418 respectivement), on ne peut donner des instructions au comité des subsides parce que sa fonction est d'examiner les seuls crédits recommandés par la Couronne. Et de plus, si l'on permettait qu'une motion fût présentée, soit pour l'adoption du rapport, soit pour le renvoi des résolutions, aucun débat ou amendement ne serait autorisé sur cette motion qui ne tomberait pas sous l'empire de l'article 38 du Règlement.

Je crois donc qu'il est de mon devoir de décider que le rapport du comité permanent qui ne consiste qu'à approuver certaines dépenses ne peut pas être discuté à cette phase des procédures, alors que l'Orateur est au fauteuil. Il faudrait donc présenter une motion pour renvoyer ces résolutions, comme faisant partie des crédits généraux, au comité des subsides qui aura la liberté de les étudier et aussi de discuter, si nécessaire, le rapport du comité permanent.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Revue des activités de la commission de contrôle du change étranger depuis sa fondation le 15 septembre, 1939.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3207, approuvé le 16 juillet, 1940: renouvellement d'un prêt au montant de \$4,645,000.00 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance sur le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, ladite discussion est suspendue, et la Chambre retourne aux "motions".

Sur motion de M. Mackenzie King il est alors résolu,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à 6 heures ce soir.

Et le débat se poursuit sur la deuxième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que ledit bill soit renvoyé pour étude à un comité spécial de la Chambre composé de MM. Cardin, Chevrier, Graydon, Hansell, Homuth, Jackman, Jean, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), McLarty, McNiven (Ville de Regina), Picard, Pottier, Reid et Roebuck avec autorisation d'assigner des personnes, demander la production d'écrits et de dossiers, interroger des témoins et faire rapport à l'occasion.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, 1940.—(a) Copie de toute la correspondance que le Président de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre durant les années 1935 et 1936, et copie des réponses à ces lettres, et (b) copie de toute la correspondance que tout membre de la Commission de placement et des assurances sociales a adressée au premier ministre ou au ministre du Travail durant les années 1937, 1938, 1939 et 1940, et copie des réponses à ces lettres.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Armand Odilon Boucher".

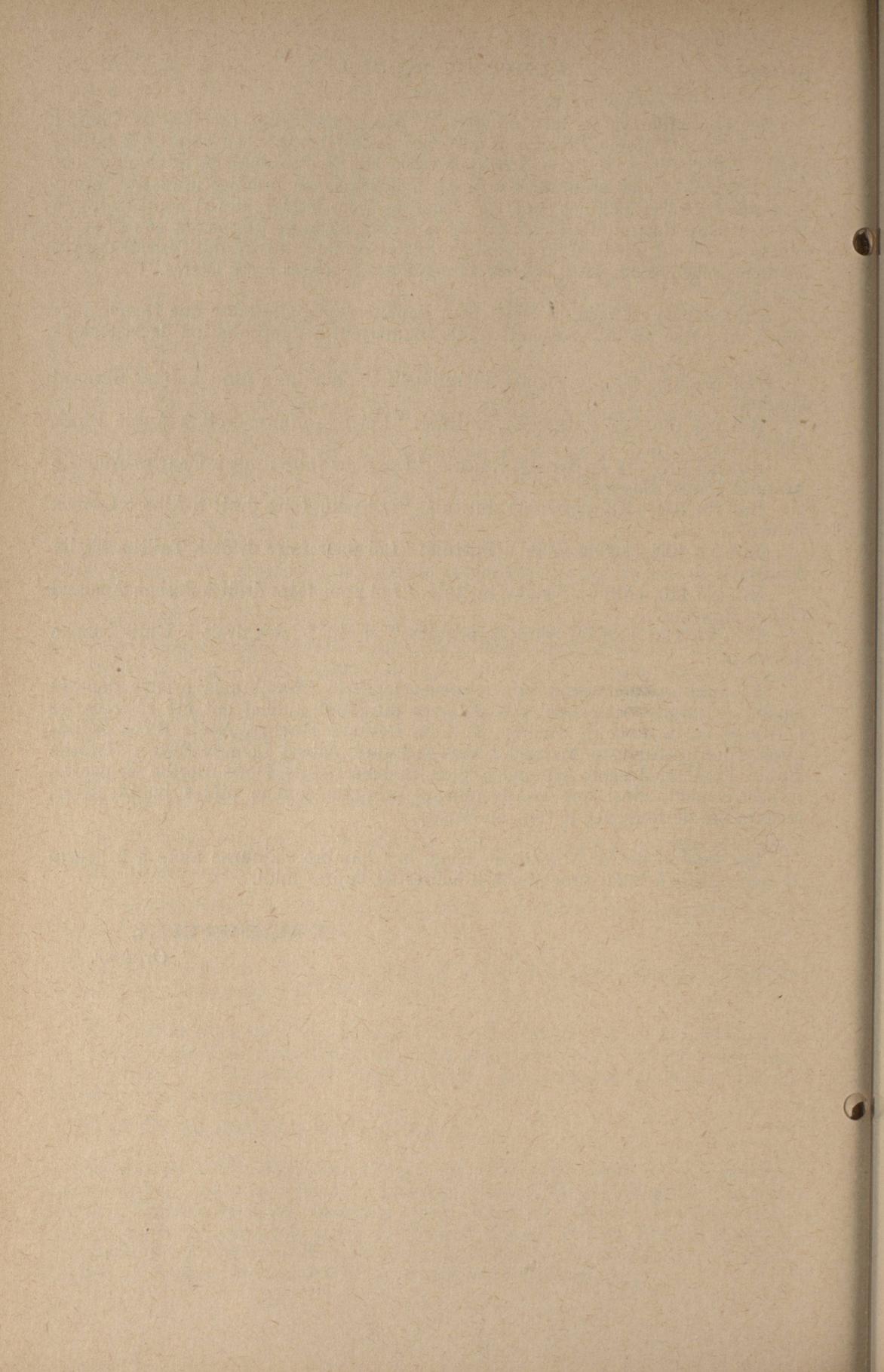
Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, de John Bernard Hughes, Annie Block Smilovitch, Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré, Albert Lennox Brown, Talitha Emily Findlay, Joseph Armand Odilon Boucher et de Doris Bertha Schwartz, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 15 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.



AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *LaCroix* (Québec-Montmorency)—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des officiers (a) Canadiens français, (b) Canadiens anglais qui, dans les services suivants, sont chargés de l'administration de l'armée: (1) Service G (Etat-major); (2) Service A (Adjudant-général); (3) Service du Q.M.G. (Quartier-maître général); (4) Service M.G.O. (Général-major de l'Artillerie)?

2. Dans les divers services mentionnés plus haut, combien de promotions a-t-on faites depuis le 1er septembre (a) parmi les officiers Canadiens français, (b) parmi les officiers Canadiens anglais?

M. *Tustin*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien de cordes de bois à pâte le Canada a-t-il expédiées à l'Allemagne durant les années 1937, 1938 et 1939?

2. Durant les trois années, quelles quantités d'autres produits forestiers a-t-on expédiés à l'Allemagne?

M. *Winkler*—Lundi prochain—QUESTION—1. Les compagnies de chemin de fer pratiquent-elles la coutume de brûler les wagons fermés du genre de ceux dont on s'est servi pour le transport du grain jusqu'aux termini et qui ont été mis au rancart soit parce qu'ils n'offrent plus de sûreté pour cette fin, soit pour d'autres raisons?

2. Vu le besoin prochain d'entrepôts sur les fermes parce que la chaîne des élévateurs à grains ne pourra, apparemment, suffire à emmagasiner la récolte de grains qui mûrit actuellement, le gouvernement se propose-t-il de faciliter, pour fin d'entreposage, la vente des wagons à grains hors d'usage?

M. *McGregor*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien de fonctionnaires, soit temporaires, soit permanents, étaient à l'emploi de l'Etat durant chacune des années 1938, 1939, et combien au 1er juillet 1940?

2. Quelle somme ces fonctionnaires ont-ils touchée durant chacune des périodes mentionnées plus haut?

M. *Roy*—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire une part de notre surplus de pommes de cette année aux colons des colonies de la Gaspésie où la récolte manque ainsi qu'aux pêcheurs pauvres de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine?

2. Sinon, à qui, en partie ou en entier, ce surplus de pommes de 1940 sera-t-il donné?

M. *Stokes*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés le ministère de la Défense nationale, ou la Commission des approvisionnements de guerre, ou le Bureau d'achat de la Défense ont-ils adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton?

2. A qui a-t-on adjugé ces marchés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel est le prix mentionné dans le contrat pour chacun de ces marchés?

5. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant de chacune des autres soumissions?

M. *Adamson*—Lundi prochain—QUESTION—1. Les officiers recruteurs acceptent-ils les mineurs avant que l'inscription nationale soit complétée et que nous ayons fait l'inventaire des ressources de notre capital humain?

2. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour l'enrôlement d'un corps spéciale de mineurs pionniers qui subiraient leur entraînement ensemble de façon que leurs connaissances particulières des roches, des explosifs et du travail de démolition puissent être utilisées au meilleur avantage?

M. *Adamson*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelle mesure le gouvernement prend-il au sujet de l'inscription des personnes appartenant aux états exemptés?

2. A-t-on institué un comité pour étudier cette question? Des recommandations ou un rapport existent-ils? Si oui, pourrait-on les déposer sur le Bureau?

M. *Adamson*—Lundi prochain—QUESTION—Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise au sujet des insignes ou des certificats à donner aux hommes que leur qualité de spécialiste empêche de s'enrôler?

M. *Perley*—Lundi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1er septembre 1939, le gouvernement anglais, ou la Commission anglaise des céréales, représentée par J. Rank, a-t-il offert en aucun temps à la Commission du blé du Canada un prix de 87 cents pour le blé du Nord No 1, à Fort William?

2. Si oui, pour quel nombre de boisseaux l'offre a-t-elle été faite?

3. Et combien de boisseaux la Commission canadienne du blé a-t-elle vendus en vertu de cette offre?

M. *Perley*—Lundi prochain—QUESTION—Depuis le 1er septembre 1939, combien de blé de toutes les classes, la Commission du blé du Canada a-t-elle vendu au gouvernement britannique?

M. *Perley*—Lundi prochain—QUESTION—Au 15 juillet 1940, quelle quantité de blé de toutes classes gardait-on en entrepôt au compte du gouvernement britannique ou de la Commission britannique des céréales, ou pour eux, dans tous les endroits suivants au Canada, (a) terminus de l'intérieur, (b) terminus de l'Ouest, (c) terminus de l'est?

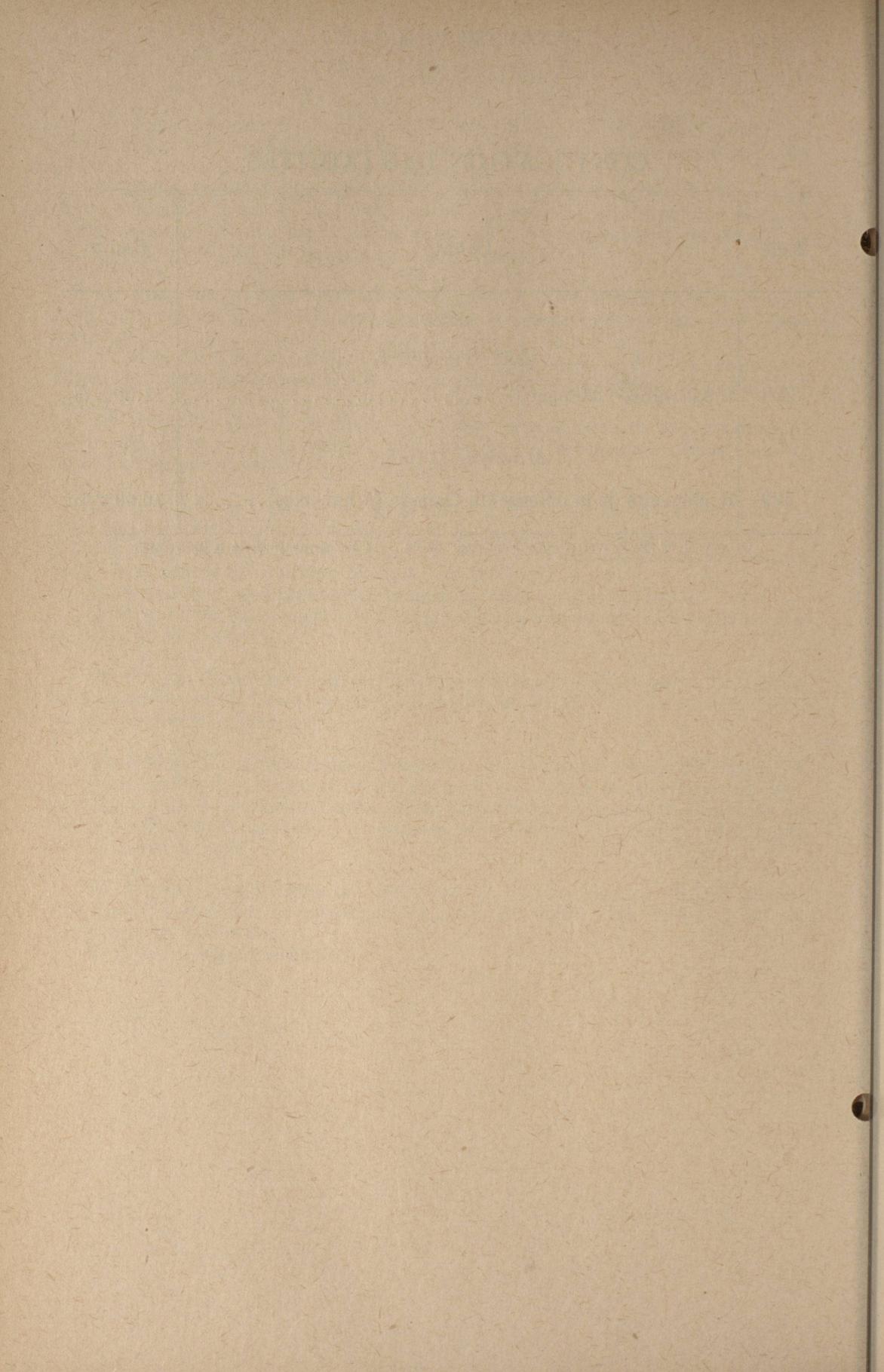
M. *Perley*—Lundi prochain—QUESTION—1. Par l'entremise de la Commission canadienne du blé, le gouvernement a-t-il fait l'offre d'un cadeau de blé au gouvernement britannique?

2. Si oui, de quelle quantité?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Lundi, 22 juillet</i>		
368	L'Assurance-Chômage.....	11.00 a.m.
<i>Mercredi, 24 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUBE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.



No 47

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 22 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Mabel Aubut Brault, de Montréal, Québec, épouse d'Aimé Brault.

De Lilius Augusta Shepherd Harris, de Westmount, Québec, épouse de Roland Fraser Harris.

M. McLarty, du comité spécial de l'assurance-chômage, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité de plus recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant que la Chambre siège.

Sur motion de M. McLarty, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que les Votes Nos 445, 446, 458, 459 et 460 du budget des dépenses de l'année 1940-41 soient renvoyés au comité des subsides.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 juin, 1940:—Copie de toute la correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Godbout, ou tout autre ministre provincial et le premier ministre du Canada, ou tout autre ministre fédéral ou fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, relative à la demande qui aurait été faite par le premier ministre de Québec pour que les autorités fédérales ne fassent pas de recrutement de volontaires parmi les fils de cultivateurs de la province de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quel montant les divers ministères de l'Etat ont-ils dépensé pour annonces ou publicité?

2. De quelle façon cette somme est-elle divisée entre les ministères?

3. Quelle partie de ces divers montants a-t-on dépensée particulièrement dans le cours ordinaires de l'administration de ces ministères, en temps de paix, et quelle partie pour la poursuite de la guerre?

4. A quelles agences ou compagnies de publicité a-t-on confié ces annonces, et pour quelles sommes a-t-on confié des annonces à chacune?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'aubains ont été anturalisés au Canada de 1936 à date?

2. Combien d'aubains naturalisés au Canada depuis 1936 ont été internés depuis le début de la guerre?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".—M. *Bercovitch*.

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".—M. *Bercovitch*.

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".—M. *Abbott*.

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".—M. *Bercovitch*.

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".—M. *Graydon*.

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".—M. *Factor*.

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".—M. *Cleaver*.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Diefenbakerr,—Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des enrôlements pour tous les services (a) dans tout le Canada, (b) dans chaque province?

Par M. Roy,—1. Le ministère de la Défense nationale ou celui concerné a-t-il l'intention de faire construire des vaisseaux en bois par des armateurs Gaspésiens tels que la suggestion et l'offre lui en ont été faits?

2. Si oui, quand les soumissions seront-elles demandées?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency).—1. Quel est le nombre des officiers (a) Canadiens français, (b) Canadiens anglais qui, dans les services suivants, sont chargés de l'administration de l'armée: (1) Service G (Etat-major); (2) Service A (Adjudant-général); (3) Service du Q.M.G. (Quartier-maître-général); (4) Service M.G.O. (Général-major de l'Artillerie)?

2. Dans les divers services mentionnés plus haut, combien de promotions a-t-on faites depuis le 1er septembre (a) parmi les officiers Canadiens français, (b) parmi les officiers Canadiens anglais?

Par M. McGregor.—1. Combien de fonctionnaires, soit temporaires, soit permanents, étaient à l'emploi de l'Etat durant chacune des années 1938, 1939, et combien au 1er juillet 1940?

2. Quelle somme ces fonctionnaires ont-ils touchée durant chacune des périodes mentionnés plus haut?

M. MacKinnon (Edmonton-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stokes.—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés le ministère de la Défense nationale, ou la Commission des approvisionnements de guerre, ou le Bureau d'achat de la Défense ont-ils adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton?

2. A qui a-t-on adjugé ces marchés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel est le prix mentionné dans le contrat pour chacun de ces marchés?

5. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant de chacune des autres soumissions?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Hatfield.—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous câblogrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés de l'année 1935 jusqu'à ce jour entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, ou tout ministère canadien, au sujet de la levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes entrant dans le Royaume-Uni.

Par M. Hatfield.—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les contrats arrêtant des subventions spéciales d'un montant fixe et passés entre la province du Nouveau-Brunswick, et tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral et tout ministère fédéral, durant les années financières 1936-37, 1937-38, 1938-39 et 1939-40.

Par M. Nicholson.—Ordre de la Chambre:—1. Compte par articles, des dépenses de S. T. Shabbitts, un fonctionnaire de l'Office du prêt agricole, pour la période écoulée du 1er janvier 1940.

2. Le nombre mensuel des inspections conduites par S. T. Shabbitts, durant la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

En conformité de l'ordre adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'étude des bills privés.

M. McNiven (Ville de Regina) propose.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Le bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*" (tel que modifié par le comité permanent de la Banque et du Commerce), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois (avec le titre changé au suivant: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*"), et passé, tel que modifié.

Le bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion reste au feuilleton.

A l'appel de l'ordre pour l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934:

M. Ilsley propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'approuve pas leur amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et cela pour les raisons suivantes:

1) Parce que les décisions de la commission de revision sont fondées sur des questions de fait déterminées après l'examen de la situation dans laquelle se trouve le cultivateur et de sa capacité présente et future de remplir les obligations prescrites par la commission ainsi que de la valeur, au point de vue production de la ferme.

2) Parce que les commissions de revision dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, telles que maintenant constituées, comprennent un juge de la Cour Suprême de ces provinces, qui en est le commissaire en chef, un commissaire représentant le débiteur et un commissaire représentant le créancier, sont censées, après avoir entendu toutes les dépositions, être mieux en mesure de rendre une décision finale qu'un tribunal d'appel qui n'a sous les yeux que le dossier de la cause.

3) Parce que les tribunaux à l'heure actuelle ont la compétence voulue pour entendre les appels des causes dans lesquelles on allègue que des erreurs légales ont été commises par les commissions de revision.

4) Parce qu'il est peu sage, à cette phase avancée de l'application de la loi, d'autoriser l'appel au sujet des propositions qui ont pu ou seront peut-être confirmées par la commission de revision.

5) Parce que les dispositions relatives aux appels augmenteraient les frais d'application de la loi et retarderaient le règlement définitif de la demande d'un cultivateur.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Après discussion, ladite motion est mise aux voix, et elle est agréée.

Le bill No 101, Loi modifiant le tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Black (Cumberland)—Mercredi prochain—QUESTION—1. Depuis 1925, dans quels comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse a-t-on procédé à des épreuves à la tuberculine sur le bétail?

2. Combien de ces épreuves a-t-on faites, indiquant (1) les comtés dans lesquels ces épreuves ont été faites, (2) la date à laquelle chaque épreuve a été faite, (3) le nombre des bestiaux soumis à chacune de ces épreuves, et (4) le nombre et le pourcentage des animaux qui ont réagi à chaque épreuve?

3. Dans quels comtés ou zones a-t-on autorisé des épreuves de ce genre, mais qui n'ont pas encore été faites?

4. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a-t-il demandé de procéder à ces épreuves dans les comtés de l'île du Cap-Breton? Si oui, quelle mesure a-t-on prise?

M. Hazen—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quelle est la valeur totale des marchés que le ministère des Munitions et des approvisionnements et les Commissions d'achat précédentes ont adjugés du début de la guerre jusqu'aujourd'hui, pour (a) des matériaux de guerre et des approvisionnements de toute sorte, (b) pour des entreprises de construction?

2. Quel est le montant total des marchés que le ministère des Munitions et approvisionnements et les Commission d'achat précédentes ont adjugés du début de la guerre jusqu'aujourd'hui, à des particuliers ou à des compagnies de la province du Nouveau-Brunswick, (a) pour du matériel de guerre et des approvisionnements de toute sorte, (b) pour des entreprises de construction?

3. Quels sont les noms des particuliers ou des compagnies du Nouveau-Brunswick à qui le ministère des Munitions et des approvisionnements ou les Commissions d'achat précédentes ont adjugés des marchés depuis le début de la guerre, de quelle nature étaient les marchandises ou les services commandés, dans chaque cas, et quel était le prix mentionné dans chaque contrat?

M. Hazen—Mercredi prochain—QUESTION—Le Compagnie de ravitaillement des Alliés, limitée, société formée par l'Etat, pour administrer les grandes industries des munitions et des explosifs en voie d'organisation en Canada, a-t-elle étudié quelque peu la construction de manufactures de munitions et d'explosifs dans la province du Nouveau-Brunswick?

M. Pinard—Mercredi prochain—QUESTION—1. Relativement à l'appel d'hommes pour les entraîner en vertu des plans d'entraînement obligatoire pour la défense du pays, a-t-on édicté des dispositions obligeant les patrons à tenir vacants les emplois de ces hommes durant la période de leur entraînement au camp?

2. A-t-on édicté des dispositions obligeant les patrons de ces hommes à leur verser, pendant la période d'entraînement au camp, la différence entre le taux de solde de la Milice active non permanente qui est de \$1.20 par jour, et le tarif de leur rémunération dans la vie civile?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement se portera-t-il au secours des pêcheurs victimes de la pénurie de la pêche et de la mévente du poisson, en Gaspésie et principalement aux Iles-de-la-Madeleine?

2. Le gouvernement va-t-il instituer immédiatement une enquête sur la détresse de ces pêcheurs?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement viendra-t-il en aide aux cultivateurs victimes de la sécheresse et du froid dans les colonies agricoles du comté de Gaspé et à ceux des Iles-de-la-Madeleine?

2. Fera-t-il enquête sur la détresse de cette population?
3. Si oui, quand procèdera-t-il?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939 de travaux dans la colonie de Val d'Espoir, cantons Rameau, Percé et Malbaie, comté de Gaspé?

2. Par quel ministère et à même quel crédit ces travaux ont-ils été payés?
3. Quel montant a été dépensé de ce chef dans le comté de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement a-t-il contribué au développement de la route "touristique" de la Gaspésie dite: Boulevard Perron?

2. Si oui, au cours de quelle année et de quel mois?
3. Pour quel montant?
4. Quelle fut la forme de "sa" contribution?
5. A quel endroit et à quel travail fut-"elle" appliquée?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on affecté au service des allocations de guerre un personnel d'environ 400 comptables et commis?

2. Si oui, qui a fait ces nominations?
3. Qui est chef de ce service, et quelle position occupait-il avant sa nomination comme tel?
4. Combien de membres de ce personnel sont bilingues?
5. Quel traitement reçoivent ces fonctionnaires?

M. Roy—Mercredi prochain—QUESTION—1. Un personnel de fonctionnaires surnuméraires doit-il être nommé à Ottawa pour la compilation de l'enregistrement national?

2. Si oui, qui fera ces nominations?
3. Exigera-t-on la connaissance des deux langues officielles du pays des candidats à ces positions?
4. Combien de fonctionnaires surnuméraires prévoit-on devoir nommer pour ce personnel?
5. Quel traitement recevront ces fonctionnaires suivant leur rang?
6. Le chef de ce personnel a-t-il déjà été nommé? Si oui, connaît-il les deux langues officielles du pays?

Le premier ministre—Que le jeudi, 25 juillet, et subséquentement, jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m. il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 23 juillet</i>		
368	Banques et commerce.....	11.00 a.m.
268	Chemins de fer et marine marchande (à huis clos).....	11.00 a.m.
277	L'Assurance-Chômage.....	10.30 a.m.
<i>Mercredi, 24 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.

No 48

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 23 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Dupuis propose,—Que le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion est réservée.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Monsieur Gordon Ross, de Québec est-il à l'emploi du Gouvernement?
2. Si oui, quel est son traitement?
3. A-t-il des allocations pour dépenses?
4. Quels montants lui ont été payés mensuellement depuis qu'il est en fonction?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Quelles classes d'hommes au Canada sont exemptés de toute forme de service militaire (a) en vertu de la Loi de la Milice, (b) du service outre-mer, (c) des devoirs de la défense du pays?

2. Quel pourcentage de la population du Canada est exempté du service militaire dans les catégories (a), (b) et (c) mentionnées plus haut?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi du ministère des services nationaux de guerre, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3333, approuvé le 19 juillet, 1940: pour autoriser le ministre des services nationaux de guerre et lui permettre d'exercer les devoirs d'office qui lui ont été conférés par le paragraphe (d) de l'article 5 de ladite Loi, et qu'à ces fins il soit mis immédiatement en charge de l'administration et de la direction du Directeur et des directeurs conjoints de l'Information publique, et du personnel qui en relève.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi daté du 28 juin 1940, votre Comité a étudié et approuvé les rapports suivants pour l'année terminée le 31 décembre 1939, à savoir:

Rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada;
 Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*;
 Rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada;
 Rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada;

Rapport annuel de MM. George A. Touche & Co., vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux du Canada; et le

Budget des chemins de fer Nationaux du Canada (avec le poste "Déficit net" diminué, conformément à l'article No 459 du Budget, de \$20,000,000 à \$15,000,000).

Réseau des chemins de fer Nationaux du Canada:

Les recettes d'exploitation pour 1939 s'élèvent à \$203,820,186, soit une augmentation de \$21,578,463 sur l'année précédente. Cela est dû au plus grand volume de marchandises dont le transport a augmenté progressivement au cours de l'année. Les recettes des messageries indiquent une amélioration de 13.4 p. 100 et celles des postes de 1.4 p. 100, mais les recettes du service des voyageurs et des télégraphes ont légèrement diminué. Les frais d'exploitation ont augmenté de \$6,790,456, ce qui, étant donné les améliorations de trafic et de recettes, est considéré satisfaisant. Le coefficient d'exploitation est le meilleur depuis 1929. Le déficit de caisse des chemins de fer Nationaux du Canada est de \$40,095,518 pour l'exercice, en diminution de \$14,788,007 sur l'exercice précédent.

On annonce que le terminus de Montréal, qui réunira sous le même toit trois des quatre stations du réseau à Montréal, est en bonne voie de construction.

L'industrie du charbon au Canada bénéficiera sensiblement de l'impôt sur les importations et du taux défavorable du change, ce qui déterminera certainement les chemins de fer Nationaux du Canada à acheter de plus grandes quantités de charbon canadien.

Votre Comité est d'avis que tous les remboursements d'obligations devraient être effectués en vue de conserver le change canadien autant que possible.

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited:

Cette compagnie a éprouvé une diminution de \$273,049 dans ses recettes d'exploitation, soit 5.56 p. 100, au cours de l'exercice 1939, quoique son bénéfice d'exploitation s'élève à \$623,859. La raison de cette diminution est qu'elle a fait moins de voyages et que son tonnage d'importation a été moins fort. Un boni de guerre s'élevant à 25 p. 100 des salaires a été payé aux équipages.

Les frais d'exploitation ont subi une diminution de \$150,669; par suite également du plus petit nombre de voyages.

Lignes aériennes Trans-Canada:

L'exploitation de cette compagnie au cours de l'exercice 1939 accuse un déficit de \$411,656 qui a été payé par l'Etat. Les recettes d'exploitation s'élèvent à \$2,350,473, dont \$1,632,873, soit environ 70 p. 100, ont été contribués par le ministère des Postes pour le transport du courrier. De nombreuses critiques ont été exprimées à ce sujet, car cela a donné l'impression que les lignes aériennes Trans-Canada étaient subventionnées par le ministère des Postes. La direction a fait remarquer, toutefois, que l'augmentation très sensible qui est en train de se produire dans le volume du courrier et des voyageurs fera diminuer considérablement les frais de transport du courrier.

Un grand motif de contentement résulte du fait que la compagnie a accompli 98.1 p. 100 de voyages réguliers, sur un parcours de 3,125,000 milles, sans accident de voyageurs ou d'employés.

Le service a été considérablement augmenté pendant l'année et le sera encore davantage quand les négociations en cours auront abouti.

La compagnie a établi des écoles d'aviation dans lesquelles elle entraîne le personnel nécessaire à son exploitation présente et future.

Budget des chemins de fer Nationaux du Canada:

Le poste de \$20,000,000, déficit net pour l'année courante, a été critiqué par suite du fait qu'en réalité les recettes des six premiers mois accusent une augmentation qui, si elle continue jusqu'à la fin de l'année, sera dans les environs de \$15,000,000.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est annexé au présent rapport.

(Pour copie de la preuve, consulter l'Appendice No 1 des Journaux)

Le bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement.

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à 8 heures p.m.

8 heures du soir.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord commercial conclu entre le Canada et la République de St-Domingue, et signé à Ciudad Trujillo, le 8 mars, 1940.

(En vertu de l'ordre spécial adopté le 27 juin, 1940, la Chambre passe à l'ordre des bills privés qui sont alors appelés en conformité de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le bill No 33, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", est lu la troisième fois et passé.

M. Lapointe (Lotbinière) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier les bills privés (En conformité de l'article 110 du Règlement); adopté.

Le bill No 62, (R du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée", est alors étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 50, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saugenay Terminals Limited*", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

La Chambre reprend, en comité plénier, l'étude du bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfiques, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la couronne, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi de 1939 sur les pénitenciers, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de la gendarmerie royale à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada afin de prescrire, par autorité statutaire, les tarifs des indemnités aux constables de la Gendarmerie blessés par accident, le paiement, à même toutes sommes non affectées du Fonds du Revenu consolidé, des déboursés faits en vertu de la Loi, et afin de régler le statut des constables retraités qui peuvent être embauchés de nouveau par suite de l'existence d'une situation nationale critique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 31, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Gillis*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quand M. C. MacG. Stewart a-t-il été nommé contrôleur du combustible?

2. Depuis sa nomination, combien de temps a-t-il passé à Ottawa pour transiger des affaires de l'Etat?

3. Quelles dépenses lui a-t-on versées du jour de sa nomination jusqu'aujourd'hui?

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien de manufactures de munitions commanditées par le gouvernement du Canada et/ou celui de la Grande-Bretagne, a-t-on établies ou établit-on actuellement?

2. Combien de ces manufactures le ministère administre-t-il ou doit-il administrer?

3. Combien sont administrées ou doivent être administrées en vertu d'arrangements avec des intérêts particuliers?

M. *Hazen*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le cas échéant, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le gouvernement a-t-il achetés de particuliers ou de compagnies depuis le 1er septembre dernier?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?

3. Quel était le prix d'achat de chacun?

4. A quelle catégorie appartient chacun de ces navires?

5. Combien d'entre eux étaient des yachts ou des navires de plaisance?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Etudiera-t-on le coût de l'établissement d'un régime d'assurance national pour les soldats du Canada, soit fantassins, marins ou aviateurs, assurance qui les protégerait aussi contre le chômage après la guerre et après la démobilisation?

2. A-t-on pris cette question en considération?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Fournira-t-on des vêtements d'été aux soldats à l'entraînement au Canada dans les divers camps de district? Si oui, quand?

2. Modifiera-t-on les règlements militaires afin de leur permettre de porter des vêtements civils d'été, de même qu'en congé, aux fins de semaine, jusqu'à ce que les départements concernés les aient pourvus de vêtements d'été?

M. *Church*—Jeudi prochain—QUESTION—Le gouvernement étudiera-t-il la question de transporter gratuitement par les postes, pendant la période de guerre, les lettres et aussi les autres matières postales des soldats en activité de service dans l'armée, la marine et l'aviation du Canada?

Le ministre de l'Agriculture—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin d'instituer un Bureau de revision qui déterminera le rendement moyen dans les cantons et l'éligibilité à l'assistance, et afin d'édicter le paiement des dépenses administratives encourues en vertu de la Loi.

Le ministre du Commerce—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de parer à la situation critique provenant de la perte de marchés d'outre-mer pour le blé, des gros stocks actuels de blé en Canada, et du problème de la manutention de la récolte de blé de 1940.

Le ministre du Commerce—La résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient que les Chambres du Parlement approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la république de Saint-Dominique et signée le 8 mars 1940, et que cette Chambre l'approuve.

Le ministre des Finances—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif afin de diminuer le traitement du président de la Commission et d'édicter des dispositions pour la mise à la retraite de tout fonctionnaire qui peut être nommé membre de la commission.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mercredi, 24 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
497	Banques et commerce.....	11.00 a.m.
277	Assurance-Chômage.....	11.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 49

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 24 JUILLET, 1940

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940,—Copie de toutes correspondances entre A. J. Lapointe ou toute autre personne, avec le département des Travaux publics concernant l'entreprise du quai de la Baie des Sables en 1939.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi du ministère des services nationaux de guerre 1940, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3301, adopté le 20 juillet, 1940: autorisation d'un tarif d'honoraires, frais, allocations et dépenses, qui doivent être versés et autorisés pour les officiers d'enregistrement à cette fin.

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield.—1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées divers sociétés agricoles et conseils de comté des provinces maritimes qui veulent accorder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'atténuer le coût élevé de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'exportation sur les grains et les dérivés des grains?

2. Combien de tonnes d'issues de mouture, (recoupe et petit son) a-t-on exportées aux Etats-Unis d'Amérique durant les derniers neuf mois, et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen, en dollars du Canada?

3. Ces exportations d'issues de mouture bénéficient-elles de tarifs d'exportation ferroviaires canadiens semblables à ceux dont jouissent les exportateurs par des ports de l'Atlantique?

M. Mackenzie King propose,—Que le jeudi, le 25 juillet, et subséquemment, jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner, propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin d'instituer un Bureau de révision qui déterminera le rendement moyen dans les cantons et l'éligibilité à l'assistance, et afin d'édicter le paiement des dépenses administratives encourues en vertu de la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi de la commission canadienne du blé.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

Et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'étudier de nouveau cette résolution à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose,—

Résolu,—Qu'il est expédient que les Chambres du Parlement approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la république de Saint-Domingue et signée le 8 mars 1940, et

Que cette Chambre l'approuve.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson (York-Sunbury).

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi de la Commission du tarif.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de la présente résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, immédiatement en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif afin de diminuer le traitement du président de la Commission et d'édicter des dispositions pour la mise à la retraite de tout fonctionnaire qui peut être nommé membre de la Commission.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, présente alors le bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

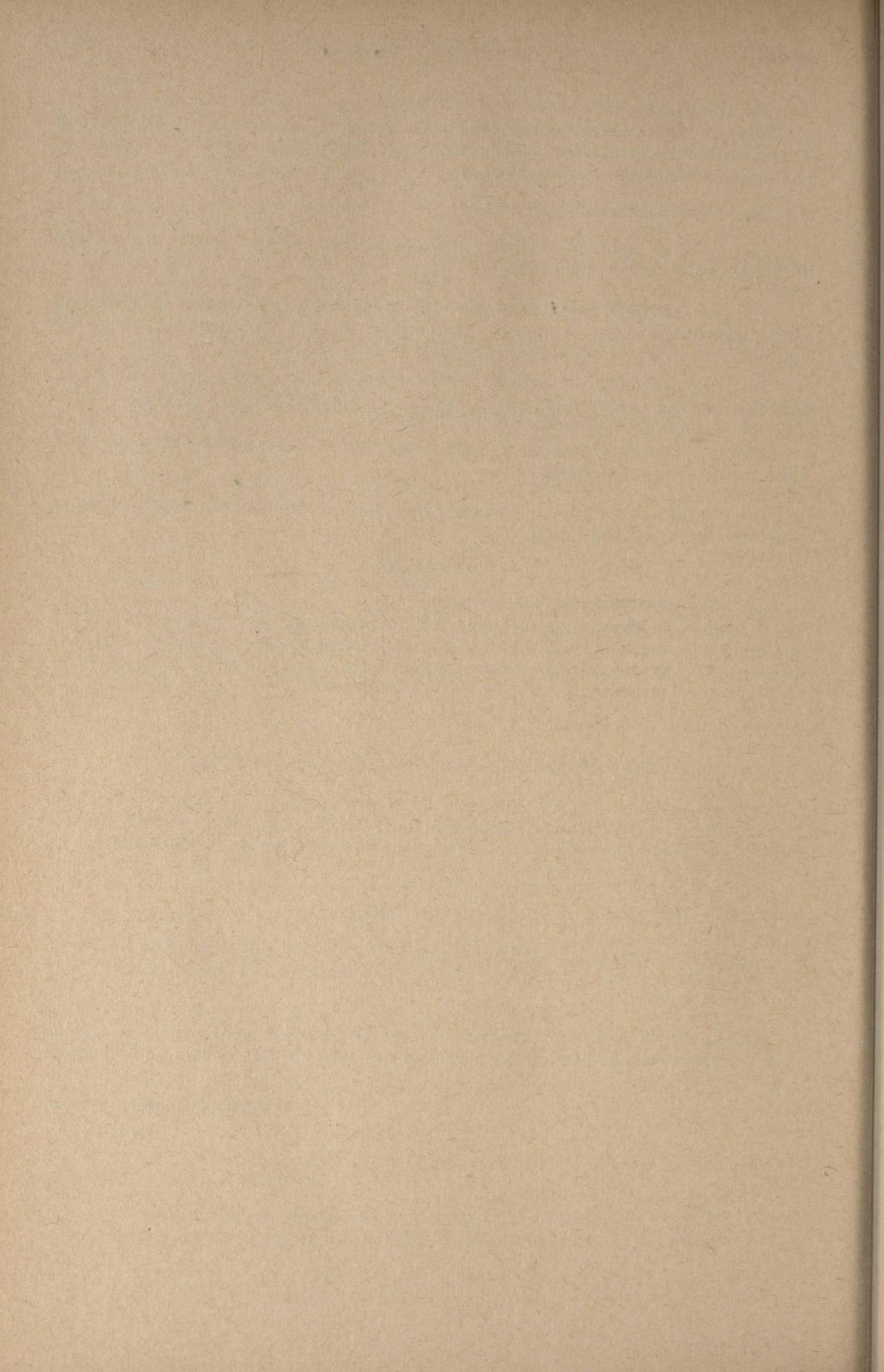
Le bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi sur les pénitenciers de 1939, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 104, Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.



AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Douglas* (Weyburn)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Combien d'automobiles le ministère de la Défense nationale a-t-il achetées?

2. (a) De quelle marque étaient les automobiles achetées, et (b) combien de chaque marque?

3. Quel prix a-t-on versé pour les automobiles de chaque marque?

M. *Douglas* (Weyburn)—Vendredi prochain—QUESTION—1. Durant les années financières 1938-39, combien de wagons de chemins de fer a-t-on pesés vides dans (a) l'ouest du Canada, (b) dans l'est du Canada, pour vérifier le poids inscrit?

2. Combien de wagons ainsi pesés a-t-on trouvés (a) avec l'inscription d'un poids trop élevé, et (b) l'inscription d'un poids moins élevé, et quelle mesure le ministère du Commerce a-t-il prise pour faire corriger ces erreurs?

3. Durant les années financières 1938-39, le ministère du Commerce a-t-il vérifié la pesée de charbon et de coke par wagons remplis et, si oui, quels résultats a-t-il obtenus?

4. Durant la même période, le ministère a-t-il reçu des plaintes au sujet du poids de wagons remplis de charbon ou de coke? Si oui, de qui, et le cas échéant, quelle mesure a-t-on prise au sujet de ces plaintes?

M. *Coldwell*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Les *St Lawrence Sugar Refineries* ont-elles obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéfices disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

M. *Coldwell*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Les *Atlantic Sugar Refineries* ont-elle obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéfices disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

6. Chaque mois à partir du 1er août 1939 jusqu'à l'heure actuelle, quel prix les raffineries canadiennes ont-elles versé pour le sucre de canne brut et quel prix avaient-elles versé durant les mois correspondants de l'année précédente?

M. *Jackman*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel est au Canada le nombre des enfants de moins de vingt et un ans qui sont à la charge de personnes autres que leurs parents propres?

2. Lorsqu'ils paient leur impôt sur le revenu, les parents nourriciers de ces enfants ont-ils droit à l'exemption de \$400 par enfant?

3. Combien de ces enfants ont un lien de parenté avec leurs parents nourriciers, soit par mariage, soit par le sang?

4. Combien d'enfants adoptés donnent-ils lieu à l'exemption de l'impôt sur le revenu en Canada?

5. Du début de la guerre jusqu'à la date la plus récente pour laquelle les statistiques sont complètes, combien d'enfants réfugiés a-t-on admis en Canada?

M. *Aylesworth*—Vendredi prochain—QUESTION—1. L'Etat a-t-il acheté les anciens terrains de l'exposition à Medicine Hat afin de s'en servir pour aéroport destiné à l'entraînement des aviateurs?

2. Si oui, de qui les a-t-il achetés?

3. Quelle est la superficie des terrains achetés?

4. Quel est le prix d'achat?

5. Le gouvernement a-t-il vendu les édifices des terrains de l'exposition?

6. Si oui, à qui les a-t-il vendus?

7. Le gouvernement a-t-il acheté d'autres terrains pour cet aéroport d'entraînement?

8. Si oui, de qui a-t-on fait ces achats et quelle est la superficie des terrains achetés de chaque personne?

9. Quel est le prix que l'on a versé pour chacun des terrains?

M. *Aylesworth*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le cas échéant, quelles dispositions a-t-on édictées pour permettre à ceux qui se sont enrôlés dans les forces militaires du Canada d'obtenir un congé dans l'intention d'assister les cultivateurs qui récoltent leur moisson?

2. Sinon, le gouvernement prendra-t-il cette affaire en considération?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le ministre intéressé produira-t-il une copie du contrat passé le 17 janvier 1936 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou la Commission des pensions de vieillesse de cette province?

2. Si l'on a apporté plus tard des amendements à ce contrat, le ministre produira-t-il aussi des copies de toutes les modifications à ce contrat?

M. *Hatfield*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le 1er juillet 1940, combien de personnes recevaient des pensions de vieillesse dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. (a) Combien recevaient le montant maximum de \$20 par mois, (b) combien recevaient \$17.50 ou plus, par mois, mais moins de \$20, (c) combien recevaient \$15 ou plus, par mois, mais moins de \$17.50, (d) combien recevaient \$12 ou plus par mois, mais moins de \$15, (e) combien recevaient \$10 ou plus, par mois, mais moins de \$12, (f) combien recevaient \$5 ou plus, par mois, mais moins de \$10, (g) combien recevaient \$2.50 ou plus, par mois, mais moins de \$5, (h) combien recevaient moins de \$2.50 par mois?

3. Dans quelles provinces du Dominion sont les exécuteurs de la Loi des pensions de vieillesse qui, agissant d'après la Loi, demandent ou acceptent un transfert à la province d'un titre à un immeuble ou à une autre propriété du pensionnaire, au temps où la pension doit être accordée ou subséquemment?

4. Quelle est la moyenne mensuelle des pensions payées dans chaque province?

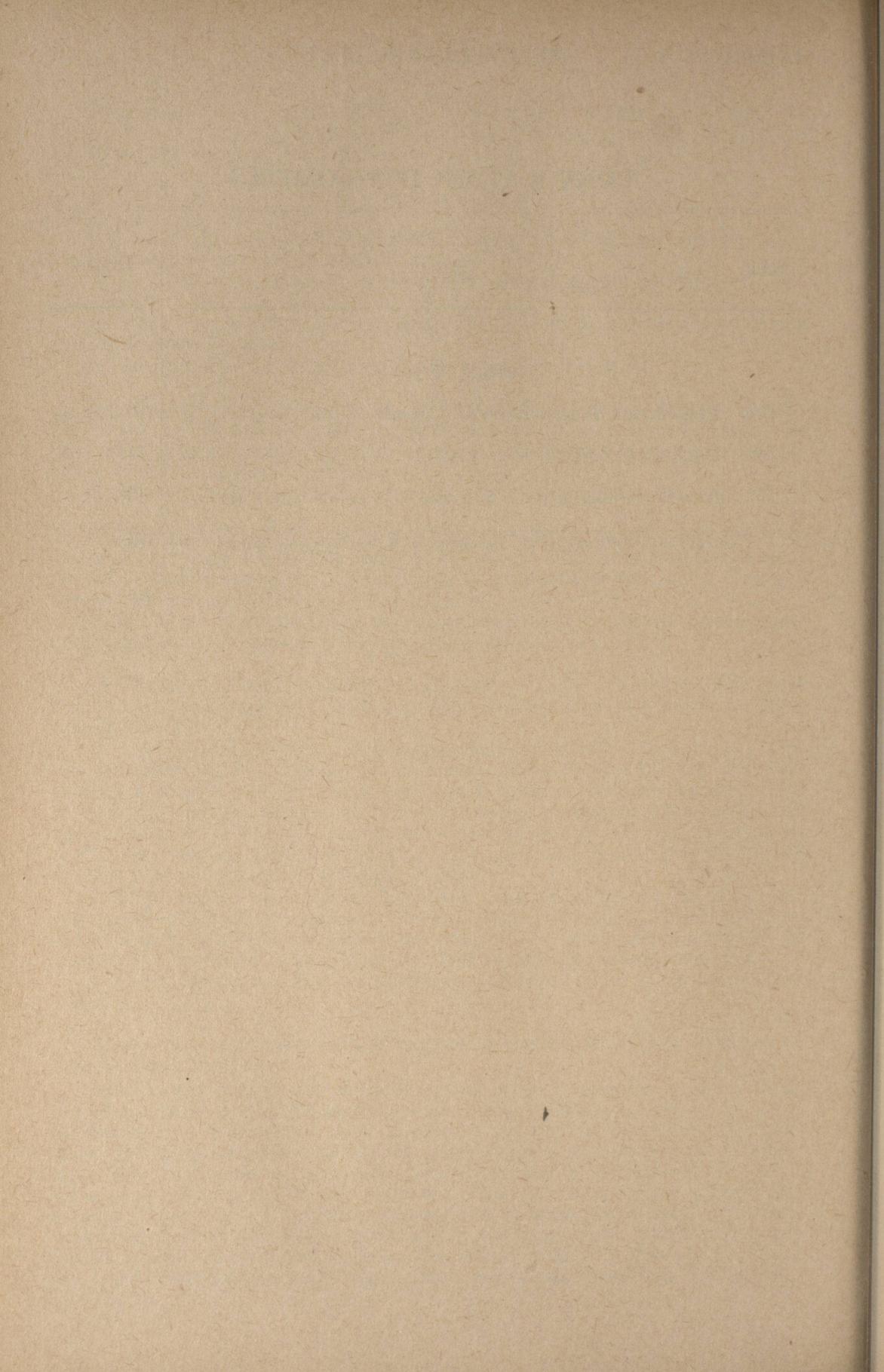
Le ministre des Finances—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour lui procurer les deniers nécessaires à l'acquittement des dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1940; fournir les fonds pour le rachat du capital de certaines dettes durant ladite année civile et émettre de nouvelles valeurs qui les remplaceront pour fins de rachat; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caissé d'amortissement de ces valeurs; autoriser aussi, en faveur de la Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000 pour permettre à ladite compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

CONVOCAATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Jeuudi, 25 juillet</i>		
429	Règlemeents de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
368	Banques et commerce.....	11.00 a.m.
277	Assurance-Chômage (à huis clos).....	10.30 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.



No 50

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 25 JUILLET, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 27. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
2. Page 1, lignes 30 et 31. Aux mots "demander une patente à cette fin", substituer "s'adresser".
3. Page 1, ligne 32. Après le mot "situé", ajouter "afin d'obtenir une patente pour ce faire".
4. Page 2, ligne 1. Aux mots "en faveur de", substituer "à".
5. Page 2, ligne 13. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
6. Page 2, ligne 21. Aux mots "doit être saisi comme confisqué au profit de la Couronne", substituer "sera confisqué au profit de la Couronne et saisi".

M. Ilsley, du comités spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le troisième rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a reçu et considéré des représentations concernant la possession d'armes à feu et il est convaincu de l'opportunité d'en assurer un contrôle plus rigoureux dans le plus bref délai possible.

Votre Comité, en conséquence, recommande unanimement que les Règlements concernant la défense du Canada soient immédiatement modifiés par l'addition des nouveaux articles 37B et 37C qui suivent:

37B. (1) L'expression "arme à feu", pour les fins du présent règlement, signifie un fusil rayé ou fusil de chasse.

(2) Nonobstant toute disposition du Code criminel concernant l'émission de permis de port d'armes, ou du paragraphe 7 du règlement 37A des présents Règlements, est coupable d'une infraction au présent règlement et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas cinquante dollars ou de l'emprisonnement pour une durée n'excédant pas trente jours ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement, quiconque, le ou après le quinzième jour de septembre 1940, a en sa possession toute arme à feu sans l'avoir déclarée tel que prévu ci-après.

(3) (a) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou tout membre de la gendarmerie autorisé par lui ou toute personne autorisée par le Procureur général d'une province, doit déclarer toute arme à feu pour laquelle une demande de déclaration est faite et doit alors inscrire le nom, l'adresse et la profession de la personne qui fait la demande, le nom du propriétaire, l'usage, s'il y a lieu, auquel cette arme est destinée et une description complète de ladite arme; toutefois, la déclaration d'une arme peut être refusée ou annulée si le Commissaire ou le Procureur général susmentionnés est convaincu que la possession de ladite arme à feu par son propriétaire n'est pas dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la sûreté de l'Etat;

(b) Dès qu'une arme à feu sera déclarée, un certificat contenant les renseignements mentionnés à l'alinéa (a) du présent paragraphe sera préparé en triplicata. L'original sera remis au propriétaire de l'arme à feu; le duplicata conservé par le préposé à la déclaration et le triplicata expédié au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, à Ottawa;

(c) Au cas où la déclaration d'une arme à feu serait refusée ou annulée, son propriétaire devra, dans les dix jours qui suivent ce refus ou cette annulation, délivrer ou faire délivrer ladite arme à feu à un juge de paix, à un officier ou agent de police et les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 37A des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* audit propriétaire et à ladite arme à feu.

(4) Si une personne est raisonnablement soupçonnée d'avoir en sa possession ou sur sa propriété, contrairement aux dispositions du présent règlement, une arme à feu non déclarée ou dont la déclaration a été annulée, en conformité du présent règlement, elle peut être fouillée ou sa maison peut être perquisitionnée de même que tout endroit occupé ou censé être occupé par elle, par un officier de paix, sans mandat, et si une arme à feu est trouvée sur cette personne ou sur sa propriété ou dans tout endroit comme susdit, cette arme à feu sera saisie et confisquée au profit de la Couronne, qui en disposera de la façon indiquée par le procureur général de la province où la saisie aura été exécutée.

(5) Dans toute poursuite intentée à la suite d'une infraction au présent règlement la preuve que l'accusé a déclaré une arme à feu ou obtenu un permis à son égard incombe à ce dernier.

(6) Aucune personne (désignée sous le nom de "vendeur" dans le présent paragraphe) ne doit vendre, donner, prêter, échanger ou céder une arme à feu à une personne non munie d'un permis d'achat. Dans le cas d'une telle transaction entre un vendeur et le possesseur d'un permis d'achat, le vendeur doit prendre possession du permis et le garder.

(7) Aucune personne ne doit vendre ou offrir en vente une arme à feu sans posséder un permis à cette fin.

(8) Aucune personne ne doit acheter une arme à feu pour la revendre sans détenir un permis à cette fin, ou, si elle détient un tel permis, négliger d'inscrire l'achat, la date de ce dernier, et toute description suffisante de l'arme à feu achetée nécessaire pour son identification, ou négliger d'envoyer un duplicata de ladite description, par lettre recommandée, à la personne qui a émis le permis.

(9) Les dispositions des paragraphes deux et trois de l'article cent vingt du Code criminel, concernant l'émission de permis d'après les formules 76C, 76D et 76E, pour la vente de pistolets et de revolvers, s'appliquent *mutatis mutandis* à la vente d'armes à feu en vertu du présent règlement.

(10) Quiconque contrevient aux dispositions des paragraphes (6), (7), (8) ou (9) du présent règlement se rend coupable d'une infraction au présent règlement et devient passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende ne dépassant pas cent dollars et des frais, ou d'un emprisonnement de trois mois, ou à la fois de l'amende et des frais et de l'emprisonnement.

37C. (a) Nonobstant toute disposition du Code criminel à l'égard de la déclaration des pistolets ou revolvers, le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou le procureur général d'une province peut révoquer la déclaration de tout pistolet ou revolver faite en conformité des dispositions du Code criminel si le Commissaire ou le procureur général susmentionnés est convaincu que la possession de ce pistolet ou revolver par son propriétaire n'est pas dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la sécurité de l'État.

(b) Advenant la révocation de ladite déclaration, le propriétaire du pistolet ou revolver doit, dans les dix jours de la date de ladite révocation, délivrer ou faire délivrer ce pistolet ou revolver à un juge de paix ou un officier ou agent de police, et les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 37A des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* auxdits propriétaire et pistolet ou revolver.

(c) Si le propriétaire dudit pistolet ou revolver manque de se conformer aux prescriptions de l'alinéa (b) du présent règlement, les dispositions du paragraphe (4) du règlement 37B des présents Règlements s'appliqueront *mutatis mutandis* auxdits propriétaire et pistolet ou revolver, et pour les fins de l'article cent vingt et un A du Code criminel, ledit pistolet ou revolver sera censé ne pas avoir été déclaré."

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur le ministère des services nationaux de guerre, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 3406, approuvé le 23 juillet, 1940: pour nommer l'honorable juge Thomas C. Davis, juge puiné de la cour d'appel de la Saskatchewan, comme adjoint du sous-ministre des services nationaux de guerre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy—1. Le gouvernement a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939 des travaux dans la colonie de Val d'Espoir, cantons Rameau, Percé et Malbaie, comté de Gaspé?

2. Par quel ministère et à même quel crédit ces travaux ont-ils été payés?

3. Quel montant a été dépensé de ce chef dans le comté de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine?

Par M. Hazen—1. Le cas échéant, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le gouvernement a-t-il achetés de particuliers ou de compagnies depuis le 1er septembre dernier?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?

3. Quel était le prix d'achat de chacun?

4. A quelle catégorie appartient chacun de ces navires?

5. Combien d'entre eux étaient des yachts ou des navires de plaisance?

M. Ilsley propose.—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour lui procurer les deniers nécessaires à l'acquittement des dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1940;

fournir les fonds pour le rachat du capital de certaines dettes durant ladite année civile et émettre de nouvelles valeurs qui les remplaceront pour fins de rachat; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser aussi, en faveur de la Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill No 73, Loi concernant la trahison;

M. Cardin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs insistent sur leur amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, que la Chambre n'a pas agréé.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans modifications:

Bill No 101, Loi modifiant la Loi des douanes.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 89, Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a accepté les amendements apportés par la Chambre des communes au bill No 32, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*", sans autre amendement.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Et aussi,—Un message transmettant à la Chambre, la preuve déposée devant le comité de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions, toutes en instance de divorce, de Lilius Augusta Shepherd Harris, Forest Wentworth Hughes, et de Margaret Florence Stewart Corley, respectivement, avec prière de renvoyer au Sénat les documents et la preuve qui s'y rapportent.

Le bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi de la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty, du comité spécial sur l'assurance-chômage, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément aux termes d'un ordre de renvoi du vendredi, dix-neuvième jour de juillet, 1940, votre Comité a tenu onze séances au cours desquelles il a étudié les diverses représentations faites par certaines associations de l'Industrie, du Travail et autres.

Votre Comité désire informer la Chambre qu'il a reçu l'entière collaboration des fonctionnaires des divers ministères qui ont été appelés à l'aider dans ses travaux relatifs au bill No 98.

Votre Comité a entendu des représentants des associations suivantes:

L'Association Canadienne des manufacturiers,
 Le Congrès des métiers et du Travail du Canada,
The Canadian Hospital Council,
 L'Association des marchands-détaillants du Canada, Inc.,
 La Chambre canadienne du Commerce,
The All-Canadian Congress of Labour,
The Canadian Committee for Industrial Organization,
 L'Association des chemins de fer du Canada,
 L'Association canadienne des banquiers,
The Canadian Transit Association,
The Canadian Life Insurance Officers Association,
 L'Industrie forestière de la Colombie-britannique,
 La Fédération des Travailleurs catholiques du Canada,
The Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen.

Votre Comité a aussi entendu M. Hugh H. Wolfenden, actuaire, de Toronto, et W. A. D. Watson, actuaire au ministère de l'assurance à Ottawa, relativement à l'aspect actuariel du bill à l'étude.

Votre Comité, après avoir pris en soigneuse considération tous les témoignages recueillis, ainsi que les pièces qui lui ont été soumis, a l'honneur de rapporter ledit Bill (98) avec des modifications.

Un exemplaire des Procès-Verbaux et Témoignages du Comité est déposé en même temps que ce rapport.

De plus, votre Comité recommande que le rapport annuel du Comité Consultatif de l'assurance-chômage soit déposé devant un comité permanent de la Chambre pour être étudié et afin d'entendre les représentations.

(Pour copie de la preuve imprimée, consulter l'Appendice No 2 des Journaux)

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 103, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, avec les amendements suivants:

1. Page 5, ligne 42. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Page 5, lignes 37 et 38. Supprimer les mots "de la personne et des marchandises susdites" et substituer "d'une pareille personne et de pareilles marchandises".

3. Page 5, ligne 39. Au mot "lesdits", substituer "ces".

4. Page 5, ligne 42. Au mot "auxdits", substituer "à ces".

5. Page 5, ligne 43. Au mot "auxdits", substituer "à ces".
6. Page 5, lignes 43 et 44. Aux mots "s'y étendent et s'y appliquent", substituer "s'étendent et s'appliquent à une telle infraction".
7. Page 6, ligne 23. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
8. Page 7, ligne 7. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.
9. Page 7, ligne 9. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".
10. Page 8, ligne 12. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent article".

La Chambre reprend alors l'examen en comité plénier d'un projet de résolution destinée à modifier la loi de la Commission canadienne du blé.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de parer à la situation critique provenant de la perte de marchés d'outre-mer pour le blé, des gros stocks actuels de blé en Canada, et du problème de la manutention de la récolte de blé en 1940.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon (Edmonton-ouest), présente alors le bill No 118, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé de 1935, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Gergarmerie royale canadienne à cheval, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

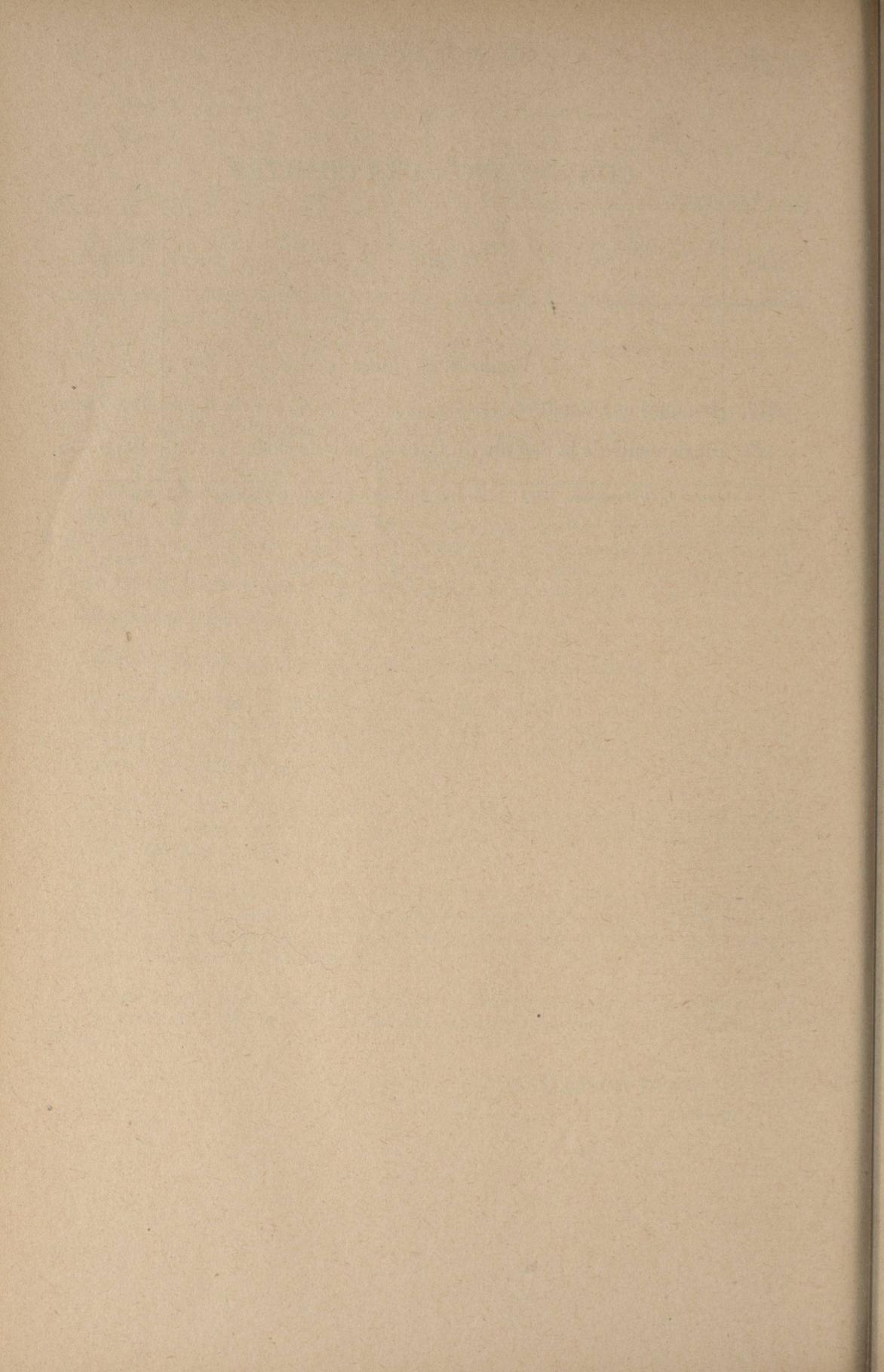
J. ALLISON GLEN,

Orateur.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Vendredi, 26 juillet</i>		
277	Banques et commerce.....	11.30 a.m.
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.



No 51

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 26 JUILLET, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 30, Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi des pénitenciers de 1939.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juillet, 1940.—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise au sujet des nombreuses demandes que lui ont adressées divers sociétés agricoles et conseils de comté des provinces maritimes qui veulent accorder aux cultivateurs de ces provinces, afin d'atténuer le coût élevé de la production du porc et des produits laitiers, des tarifs ferroviaires d'exportation sur les grains et les dérivés des grains?

2. Combien de tonnes d'issues de mouture, (recoupe et petit son) a-t-on exportées aux Etats-Unis d'Amérique durant les derniers neuf mois, et quel en a été, par tonne, le prix de vente moyen, en dollars du Canada?

3. Ces exportations d'issues de mouture bénéficient-elles de tarifs d'exportation ferroviaires canadiens semblables à ceux dont jouissent les exportateurs par des ports de l'Atlantique?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des officiers (a) Canadiens français, (b) Canadiens anglais qui, dans les services suivants, sont chargés de l'administration de l'armée: (1) Service G (Etat-major); (2) Service A (Adjudant-général); (3) Service du Q.M.G. (Quartier-maître-général); (4) Service M.G.O. (Général-major de l'Artillerie)?

2. Dans les divers services mentionnés plus haut, combien de promotions a-t-on faites depuis le 1er septembre (a) parmi les officiers Canadiens français, (b) parmi les officiers Canadiens anglais?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".—M. *Factor*.

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures a.m., lundi prochain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Bruce—Lundi prochain—QUESTION—1. Qui sont les membres du Bureau des examinateurs de la Commission du service civil qui ont des entrevues avec les candidat pour des emplois aussi spécialisés qu'examineurs d'armements, de véhicules moteurs, d'affûts de canons, de munitions et d'instruments?

2. Tous ces fonctionnaires, ou quelques-uns d'entre eux, possèdent-ils les connaissances requises pour s'enquérir complètement de l'habileté et de la science des candidats, et l'ont-ils fait?

3. Quel pourcentage des candidats formaient les anciens combattants de 1914-18? (a) Combien d'entre eux ont passé l'examen avec succès? (b) Combien ont reçu un avis à cet effet? (c) Combien d'entre eux ont obtenu un emploi?

4. A-t-on refusé d'anciens combattants pourvus de bonnes recommandations quant à l'habileté et à l'intégrité, et pour quels motifs?

5. A-t-on procédé à des enquêtes sur ces recommandations, quand les anciens combattants étaient, apparemment, en bonne santé et qu'il n'existait aucune preuve d'inaptitude pour l'emploi demandé?

6. A-t-on refusé des candidats qui pouvaient prouver que, dans l'armée, ils avaient obtenu une expérience satisfaisante du travail même demandé par les annonces de quelques services?

7. A-t-on considéré comme un obstacle à une nomination comme inspecteur, l'âge de quelques anciens combattants qui sollicitaient l'emploi?

8. Quels ont été les candidats heureux, et chacun d'entre eux possède-t-il, d'après son dossier, l'éducation technique, l'habileté et une ample expérience?

M. Hlynka—Lundi prochain—QUESTION—1. Les loyers des logements ont-ils augmenté en Canada depuis la déclaration de la guerre? Si oui, dans quelle mesure?

2. Le gouvernement est-il prêt à adopter quelque mesure pour empêcher cette hausse des loyers?

Le premier ministre—Lundi prochain—Que mercredi, le 31 courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances de la Chambre soient régies, à tous égards, par les articles du Règlement qui s'appliquent les autres jours, réunion à 11 heures a.m., lever pour les suspensions de 1 à 3 heures p.m. et de 6 à 8 heures p.m.

Le ministre de la Justice—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'examen de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à la fixation et au paiement d'une indemnité pour la réquisition de navires ou d'avions, ou pour la réquisition d'espace ou de logements dans les navires réquisitionnés, achetés ou requis par Sa Majesté, ou en son nom, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi du Parlement du Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Samedi, 27 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
<i>Mardi, 30 juillet</i>		
277	Banques et commerce.....	11.30 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 52

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 29 JUILLET, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940.—Etat montrant:—

Jusqu'aujourd'hui, quel est le total des enrôlements pour tous les services (a) dans tout le Canada, (b) dans chaque province?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin, 1940.—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, plaintes et autres écrits et documents que le Ministère des Postes a en sa possession, qui ont trait à Mabel Mitchell, autrefois maître de poste à Birch Hill, Saskatchewan, et qui ont été datés durant les deux années qui ont précédé sa démission et la nomination de son successeur.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Coldwell,—1. Les *St. Lawrence Sugar Refineries* ont-elles obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéfices disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. Les *Atlantic Sugar Refineries* ont-elles obtenu leur charte du fédéral?

2. Qui sont leurs administrateurs?

3. Quels ont été leurs bénéficiaires disponibles pour dividendes durant la dernière année financière?

4. Quel est le montant de leur capital-actions et de leur surplus gagné?

5. Quels dividendes ont-elles versés durant leur dernière année financière?

6. Chaque mois à partir du 1er août 1939 jusqu'à l'heure actuelle, quel prix les raffineries canadiennes ont-elles versé pour le sucre de canne brut et quel prix avaient-elles versé durant les mois correspondants de l'année précédente?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Le 1er juillet 1940, combien de personnes recevaient des pensions de vieillesse dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. (a) Combien recevaient le montant maximum de \$20 par mois, (b) combien recevaient \$17.50 ou plus, par mois, mais moins de \$20, (c) combien recevaient \$15 ou plus, par mois, mais moins de \$17.50, (d) combien recevaient \$12 ou plus par mois, mais moins de \$15, (e) combien recevaient \$10 ou plus, par mois, mais moins de \$12, (f) combien recevaient \$5 ou plus, par mois, mais moins de \$10, (g) combien recevaient \$2.50 ou plus, par mois, mais moins de \$5, (h) combien recevaient moins de \$2.50 par mois?

3. Dans quelles provinces du Dominion sont les exécuteurs de la Loi des pensions de vieillesse qui, agissant d'après la Loi, demandent ou acceptent un transfert à la province d'un titre à un immeuble ou à une autre propriété du pensionnaire, au temps où la pension doit être accordée ou subséquemment?

4. Quelle est la moyenne mensuelle des pensions payées dans chaque province?

Par M. Bruce,—1. Qui sont les membres du Bureau des examinateurs de la Commission du service civil qui ont des entrevues avec les candidats pour des emplois aussi spécialisés qu'examineurs d'armements, de véhicules moteurs, d'affûts de canons, de munitions et d'instruments?

2. Tous ces fonctionnaires, ou quelques-uns d'entre eux, possèdent-ils les connaissances requises pour s'enquérir complètement de l'habileté et de la science des candidats, et l'ont-ils fait?

3. Quel pourcentage des candidats formaient les anciens combattants de 1914-18? (a) Combien d'entre eux ont passé l'examen avec succès? (b) Combien ont reçu un avis à cet effet? (c) Combien d'entre eux ont obtenu un emploi?

4. A-t-on refusé d'anciens combattants pourvus de bonnes recommandations quant à l'habileté et à l'intégrité, et pour quels motifs?

5. A-t-on procédé à des enquêtes sur ces recommandations, quand les anciens combattants étaient, apparemment, en bonne santé et qu'il n'existait aucune preuve d'inaptitude pour l'emploi demandé?

6. A-t-on refusé des candidats qui pouvaient prouver que, dans l'armée, ils avaient obtenu une expérience satisfaisante du travail même demandé par les annonces de quelques services?

7. A-t-on considéré comme un obstacle à une nomination comme inspecteur, l'âge de quelques anciens combattants qui sollicitaient l'emploi?

8. Quels ont été les candidats heureux, et chacun d'entre eux possède-t-il, d'après son dossier, l'éducation technique, l'habileté et une ample expérience?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 31 courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances de la Chambre soient régies, à tous égards, par les articles du Règlement qui s'appliquent les autres jours, réunion à 11 heures a.m., lever pour les suspensions de 1 à 3 heures p.m. et de 6 à 8 heures p.m.

M. Cardin, pour M. Lapointe (Québec-est) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à la fixation et au paiement d'une indemnité pour la réquisition de navires ou d'avions, ou pour la réquisition d'espace ou de logement dans les navires réquisitionnés, achetés ou requis par Sa Majesté, ou en son nom, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi du Parlement du Canada.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage, ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, et la troisième lecture en est remise à plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McLarty, la Chambre adopte la recommandation contenue dans le rapport du comité spécial sur l'assurance-chômage, à l'effet que le rapport annuel du comité consultatif de l'assurance-chômage soit soumis à un comité permanent de la Chambre pour y être discuté et pour y entendre des représentations.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes;

M. McLarty propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant à ce sujet, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Howe.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement, à savoir:

Bill No 114, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 35 p.m., jusqu'à demain matin à 11 heures.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Purdy—Mercredi prochain—QUESTION—Dans l'intention de conserver les devises étrangères et d'augmenter le nombre des emplois, le gouvernement fera-t-il des arrangements (a) pour utiliser le plus complètement possible, dans tous les édifices de l'Etat, des combustibles produits entièrement en Canada, et (b) pour préparer en conséquence les plans et devis de tous les édifices en voie de constructions, y compris les logements militaires?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Mardi, 30 juillet</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
277	Banques et commerce.....	11.30 a.m.

No 53

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 30 JUILLET, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juillet, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la demande d'un congé, de la démission et de la réinstallation durant l'année 1940, de S. T. Shabbitts, de Canora, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Compte par articles, des dépenses de S. T. Shabbitts, un fonctionnaire de l'Office du prêt agricole, pour la période écoulée du 1er janvier 1940.
2. Le nombre mensuel des inspections conduites par S. T. Shabbitts, durant la période écoulée du 1er janvier au 31 mai 1940.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsidés.

Après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc en comité des Subsidés de nouveau, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 119 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Et aussi,—Une message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été communiquée la pétition en instance de divorce de Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager; ainsi que les documents soumis comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le quatrième rapport dudit comité comme suit:—

Par un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet, l'objet du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*, a été référé à votre Comité pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

Votre Comité a consacré à ce renvoi neuf séances, au cours desquelles il a entendu des représentations de la part du gouvernement de l'Alberta, par l'entremise de son trésorier provincial, assisté de son avocat.

Le promoteur du bill a déclaré qu'il appréciait la manière sérieuse et sincère dont votre Comité avait examiné la preuve et il a remercié le Comité de l'excellente occasion qu'il avait fournie aux promoteurs du bill d'exposer leur cause.

La question de juridiction ayant été soulevée quant au pouvoir constitutionnel du Parlement du Canada d'édicter une loi de cette sorte, votre Comité a demandé l'opinion d'un des légistes du ministère de la Justice.

Le Comité a également entendu les représentations de l'inspecteur général des banques.

Nous joignons au présent rapport le compte rendu des témoignages rendus devant ledit Comité.

Pour les raisons qui figurent dans la preuve, votre Comité est d'avis que l'objet du bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*, est de telle nature que le bill en question ne devrait pas être adopté.

(*Pour les témoignages, consulter l'Appendice No 3 des Journaux*)

Sur motion de M. Fournier (Hull), il est résolu,—Que l'ordre adopté le 21 mai, 1940, fixant le programme des affaires de la Chambre pour la durée de la présente session, soit suspendu en tant qu'il s'agit des bills privés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 100, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus et agréés.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération du message du Sénat qui insiste sur son amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934;

M. Ilsley propose,—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement à Leurs Honneurs une conférence libre pour considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers, 1934, auxquels amendements la Chambre n'a pas acquiescé et sur lesquels insiste le Sénat, et tout amendement qu'à cette conférence il sera jugé bon d'apporter audit bill ou à ses amendements;

Que MM. Ilsley, Crerar et Tucker soient nommés délégués de la Chambre pour participer à ladite Conférence, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 103, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre;

M. Ilsley propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest):—Résolu:—Qu'il est expédient que les Chambres du Parlement approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la république de Saint-Domingue et signée le 8 mars 1940, et

Que cette Chambre l'approuve.

Et après plus ample délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre es forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution relatif aux dispositions financières de la compagnie du chemin de fer National-Canadien.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser la Compagnie du chemin de fer National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour lui procurer les deniers nécessaires à l'acquittement des dépenses en immobilisations faites ou qui seront faites durant l'année civile 1940; fournir les fonds pour le rachat du capital de certaines dettes durant ladite année civile et émettre de nouvelles valeurs qui les remplaceront pour fins de rachat; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et la caisse d'amortissement de ces valeurs; autoriser aussi, en faveur de la Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$15,104,000, pour permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et renvoyé à la prochaine séance de la Chambre pour une troisième lecture.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval, avec l'amendement suivant:

1. Page 1, lignes 7 à 29 inclusivement. Retrancher l'article cinq dont la substitution est proposée et à substituer ce qui suit:

"5. (1) Le gouverneur en conseil peut conclure des arrangements avec le gouvernement de toute province du Canada ou, si le Lieutenant-Gouverneur en conseil de toute pareille province y consent au préalable, avec toute municipalité de cette province, pour l'utilisation ou l'emploi de l'ensemble ou d'une partie de la gendarmerie, afin d'aider à l'administration de la justice dans cette province ou municipalité, et pour faire exécuter les lois respectives de la législature ou de la municipalité de cette province et il peut, dans tout pareil arrangement, régler par convention et déterminer la somme d'argent que la province ou le municipalité, selon le cas, aura à payer pour ces services de la gendarmerie.

(2) Tout pareil arrangement pourra contenir des dispositions pour permettre à la Royale gendarmerie à cheval du Canada d'assumer la direction des officiers et des membres d'une force policière provinciale ou municipale, respectivement, qui pourront être requis, et pour étendre à ces officiers et membres d'une force policière provinciale, mais non aux officiers et aux membres d'une force policière municipale, les bénéfices de pension prévus pour les officiers et gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, aux termes et conditions, y compris la reconnaissance de services antérieurs, que le gouverneur en conseil peut approuver et qui peuvent être convenus entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement d'une province."

Le bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité:

A six heures p.m., M. l'Orateur monte au fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant les années 1939 et 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de l'Alberta, ou tout fonctionnaire de cette province, au sujet de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures du soir.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message transmettant la nouvelle que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à son approbation, à savoir:

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée dans le comité permanent de divorce du Sénat auquel a été transmise la pétition, en instance de divorce, de Robert Tester Gordon, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:

Bill No 73, Loi concernant la trahison.

Bill No 104, Loi concernant la taxation du surplus des bénéfices, 1940.

(Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre procède à l'étude des bills privés qui sont alors appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité permanent de Divorce au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité permanent des bills privés, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rochel Ruth Leveistein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatién Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Du consentement de la Chambre, M. Reid propose,—Que les bills suivants, reçus du Sénat aujourd'hui, soient maintenant lus la première et la deuxième fois, et qu'ils soient renvoyés au comité permanent des bills privés, avec la preuve, etc., soumis au comité permanent de divorce du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills suivants, à savoir:

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour foire droit à Robert Tester Gordon".

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits bills sont lus la première et deuxième fois, sur division, puis transmis pour étude au comité permanent des bills privés, en même temps que les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions qui ont servi de base aux présents bills.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas \$20,727,533.23, constituant un douzième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1940, déposé en Chambre

à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, la dite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1941, la somme de \$20,727,533.23, soit octroyée à même le fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

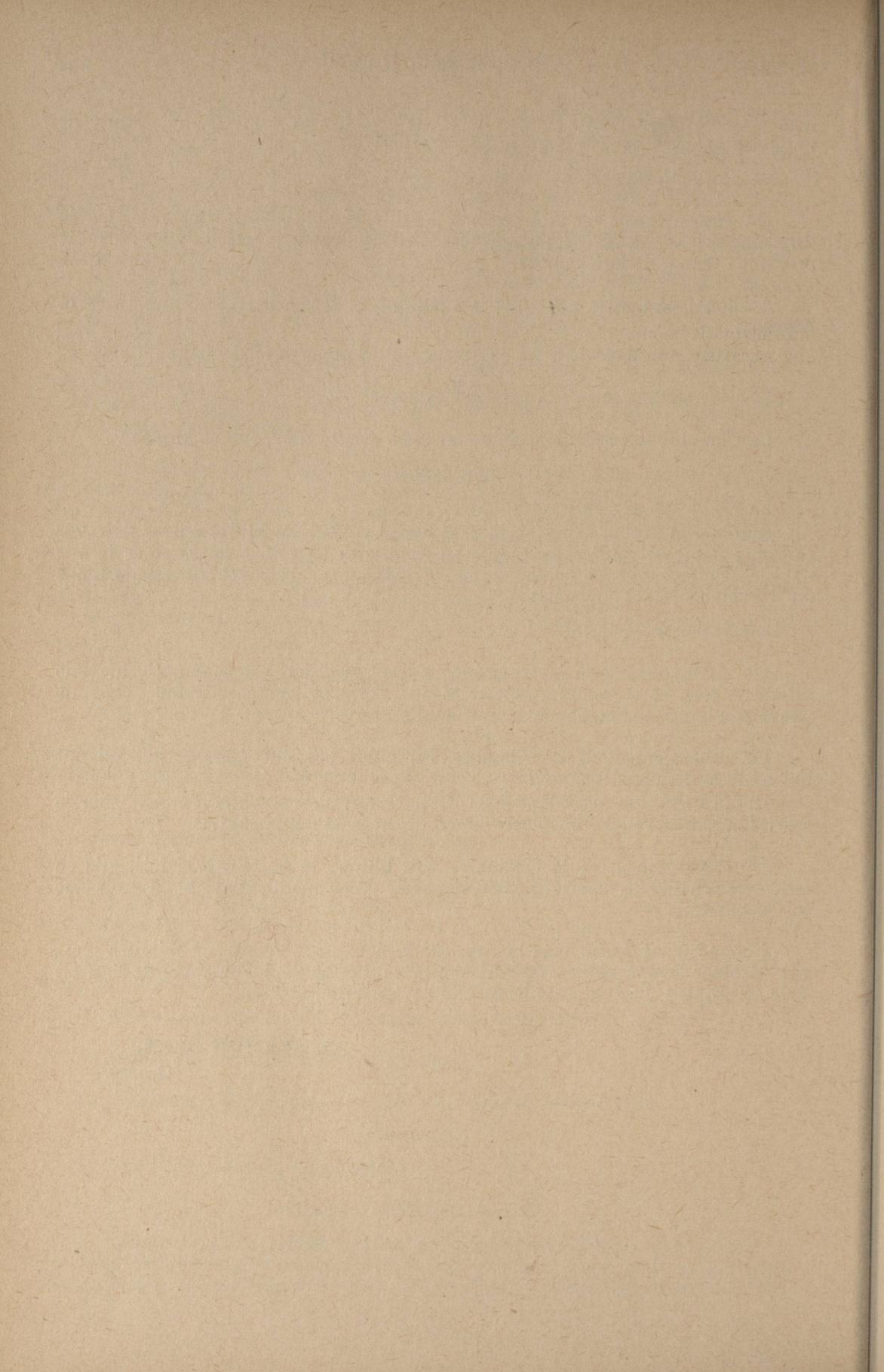
Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.



AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Church—Jeudi prochain—QUESTION—Le gouvernement possède-t-il des renseignements à communiquer à la Chambre au sujet des conséquences de la guerre pour le monument de la colline Vimy? L'Allemagne a-t-elle endommagé ou détruit le monument, ou bien a-t-on reçu un rapport quelconque, et si oui, déposera-t-on ce rapport?

M. Church—Jeudi prochain—QUESTION—Quelle mesure a-t-on prise au sujet des demandes de pension faites en 1938, 1939 et 1940 pour d'anciens combattants de la Rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest?

M. Black (Yukon)—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le Canada est-il membre de la Société des Nations?

2. Si oui, quand est-il devenu membre de cette Société?

3. Pendant tout le temps que le Canada a été membre de cette Société, quels ont été ses déboursés de ce chef?

4. Quelles choses la Société des Nations a-t-elle accomplies pour le Canada?

5. Le gouvernement a-t-il décidé si le Canada continuera à être membre de la Société des Nations?

M. Hill—Jeudi prochain—QUESTION—Combien de boisseaux (a) de patates de semence, et (b) de patates autres, le Canada a-t-il exportés aux Etats-Unis durant les années 1938 et 1939 respectivement?

M. McGregor—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on renouvelé cette année le contrat relatif à l'entreprise de distribution postale R.R. No 1, Lakefield, Ontario? Si oui, qui l'a renouvelé?

2. A-t-on fait un appel de soumissions?

3. A qui a été adjugée l'entreprise, et pour quel montant?

4. Quand le contrat précédent s'est-il terminé?

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés, ce trentième jour de juillet, pour être pris en considération par le comité permanent des bills privés, le ou après jeudi, 1er août, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".—*M. Factor.*

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".—*M. Factor.*

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".—*M. Bercovitch.*

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".—*M. Factor.*

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".—*M. Bercovitch.*

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".—*M. Abbott.*

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".—*M. McIlraith.*

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".—*M. Factor.*

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".—*M. Bercovitch.*

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".—*M. Macdonald* (Ville de Brantford).

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".—*M. Hazen.*

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".—*M. Hazen.*

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".—*M. Bercovitch.*

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".—*M. Hazen.*

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".—*M. Factor.*

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".—*M. McIlraith.*

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".—*M. Bercovitch.*

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".—*M. Tomlinson.*

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".—*M. Homuth.*

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philius-Hector Sauvageau".—*M. Hill.*

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".—*M. Bercovitch.*

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".—*M. Bercovitch.*

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".—M. *Abbott*.

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".—M. *Bercovitch*.

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".—M. *Graydon*.

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".—M. *Factor*.

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".—M. *Cleaver*.

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".—M. *Bercovitch*.

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".—M. *Factor*.

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".—M. *Casselman* (Grenville-Dundas).

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".—M. *Bercovitch*.

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".—M. *Hazen*.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	<i>Jeudi, 1er août</i>	
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Bills privés.....	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 54

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 31 JUILLET, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet, 1940,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et des autres documents relatifs, depuis janvier 1940, à la nomination d'un maître de poste à Rosthern, Saskatchewan.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C. 1927, du 15 avril au 16 juillet, 1940.

Et aussi,—Copie des ordres généraux navals promulgués pour les forces navales canadiennes, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927, du 16 mars au 6 juillet, 1940.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de la réorganisation du service public et du transfert des fonctions, ainsi que de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3435, approuvé le 25 juillet, 1940: modification de l'arrêté en conseil C.P. 3076, approuvé le 8 juillet, 1940, pour transférer au ministre des Approvisionnements et des munitions des devoirs, des pouvoirs et des fonctions appartenant jusqu'ici au ministre des Transports, d'après la Loi de radio, 1938.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents postérieurs au 31 mars 1937 et qui ont trait à la charge de maître de poste à Tignish, île du Prince-Edouard.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1 A-t-on affecté au service des allocations de guerre un personnel d'environ 400 comptables et commis?

2. Si oui, qui a fait ces nominations?

3. Qui est le chef de ce service, et quelle position occupait-il avant sa nomination comme tel?

4. Combien de membres de ce personnel sont bilingues?

5. Quel traitement reçoivent ces fonctionnaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Combien d'automobiles le ministère de la Défense nationale a-t-il achetées?

2. (a) De quelles marques étaient les automobiles achetées, et (b) combien de chaque marque?

3. Quel prix a-t-on versé pour les automobiles de chaque marque?

Le bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

DEFENSE NATIONALE

(Autres que les crédits de guerre)

SERVICES ORDINAIRES

199	Service des cadets	\$ 145,500 00
200	Subventions aux associations et instituts militaires selon des montants mentionnés aux Détails des services	11,700 00
201	Règlement des réclamations de guerre	20,480 00
202	Monuments des champs de bataille.	30,280 00
203	Livre du Souvenir.	6,500 00
204	Indemnité à Mme Alice Smuck.	480 00
205	Pourvoyant que les déboursés du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1940, imputables sur le compte de capital par la loi des subsides n° 3, 1939, soient imputés sur les comptes ordinaires des Comptes publics du Canada pour l'année financière ter-	

minée le 31 mars 1940, et qu'aucune somme ne soit votée ou versée au Fonds du revenu consolidé pourvoyant au remboursement desdits déboursés imputables sur le compte de capital.

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—

206 Robert Allen.	269 52
207 Walter Pettipas.	515 90
208 Florence Walker.	360 00
209 Arnold Truman Townsend.	420 00
210 Michael Mountain.	420 00

CRÉDIT SPÉCIAL

211 Pour pourvoir au règlement de réclamations d'indemnités en rapport avec un incendie au Projet d'assistance-chômage n° 65, Nelway, C.-B.	47,551 47
---	-----------

AGRICULTURE

SERVICE DES MARCHÉS

26 Produits laitiers	355,452 00
27 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	188,987 87
28 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris des subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture et \$500 au conseil consultatif sur les exportations.	532,150 00
29 Bétail et produits du bétail.	513,843 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat accepte la conférence libre proposée par la Chambre dans le but de considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", que la Chambre des communes ne veut pas agréer et sur lesquels le Sénat insiste.

Et que le Sénat a nommé les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Calder et Haig comme ses délégués à ladite conférence, et

Aussi,—Que les délégués de la part du Sénat à ladite conférence se rendront à la salle de comité du Sénat No 258, aujourd'hui, à 9 heures p.m.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le *premier ministre*—Que samedi, le 3 août 1940, et chaque samedi ensuite jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre s'assemble à 11 heures a.m. et que l'ordre des travaux et des délibérations soit le même que le mercredi.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
<i>Jeudi, 1er août</i>		
429	Règlements de la défense du Canada (à huis clos).....	10.00 a.m.
268	Bills privés.....	10.00 a.m.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

No 55

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 1ER AOUT, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Fournier (Hull), du comité permanent des bills privés, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

M. Ilsley, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le quatrième rapport final de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a été nommé par une résolution de la Chambre en date du 13 juin 1940. Il a tenu 25 séances, entendu plusieurs témoins et étudié leurs dépositions; il a reçu et étudié un grand nombre de mémoires écrits; il a fait citer des représentants des ministères intéressés à l'application des Règlements ou à des questions connexes et entendu leurs témoignages. Afin de conserver aux renseignements fournis leur caractère confidentiel, votre Comité a décidé, dès le début, que ses séances seraient tenues à huis clos et que ses délibérations ne seraient ni consignées ni imprimées.

Dans son premier rapport présenté à la Chambre le 19 juin, votre Comité a demandé la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Dans son deuxième rapport, du 2 juillet, votre Comité a recommandé l'adoption d'un projet de loi concernant la trahison, dont le texte était annexé à son rapport. Ce projet de loi fut présenté à la Chambre par le ministre de la Justice le 8 juillet et adopté le 25 juillet.

Dans son troisième rapport, présenté le 25 juillet, votre Comité recommandait la modification immédiate des Règlements de façon à assumer un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Les Règlements furent modifiés par un arrêté en conseil adopté le 29 juillet.

On a fait remarquer au Comité que les défenses contenues dans le Règlement 37A relativement à la possession d'armes à feu par des étrangers avaient pour effet d'empêcher les résidents d'autres pays, particulièrement des Etats-Unis, de venir faire la chasse au Canada. Le Comité a donc approuvé une modification qui fut apportée aux Règlements par l'arrêté en conseil du 18 juillet 1940. Par cette modification, les paragraphes suivants furent ajoutés au Règlement 37A:

(7) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada aura le pouvoir de rendre des ordonnances soustrayant certains résidents à l'application du présent règlement et de prendre, à l'égard de l'émission des permis, les mesures qui peuvent paraître opportunes.

(8) Le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada aura le pouvoir de rendre des ordonnances soustrayant à l'application du présent règlement certains touristes et visiteurs de bonne foi venus de pays alliés ou neutres et de prendre, à l'égard de l'émission de permis temporaires à ces personnes, les mesures qui peuvent paraître opportunes.

Votre Comité a étudié les Règlements concernant la défense du Canada et il fait les recommandations suivantes:

1. Pour assurer que le Parlement reçoive des rapports plus réguliers sur le nombre de personnes internées en vertu du règlement 21, votre Comité recommande que le paragraphe 3 de ce règlement soit modifié en remplaçant les mots "fera périodiquement au Parlement" par les mots "au commencement de chaque session du Parlement, et, par la suite, toutes les quatre semaines de la durée de la session, fera". Ce paragraphe sera donc conçu comme suit:

(3) Le ministre de la Justice, au commencement de chaque session du Parlement, et, par la suite, toutes les quatre semaines de la durée de la session, fera un rapport au Parlement sur les mesures prises en vertu du présent règlement, et ce rapport devra indiquer:

- (a) le nombre de personnes détenues en vertu des ordonnances édictées en exécution du présent règlement; et
- (b) le nombre de fois, s'il y a lieu, que le ministre de la Justice a refusé de suivre l'avis d'un comité consultatif institué en vertu du règlement suivant.

2. Votre Comité considère opportun que certaines règles établies par le ministre de la Justice en vertu du règlement 22 (3) concernant les objections aux ordonnances de détention soient incluses dans ce règlement et, en conséquence, recommande que les dispositions suivantes soient ajoutées comme paragraphe (3A) au règlement 22:

(3A) (a) Toute personne qui a été internée en vertu d'une ordonnance rendue sous l'autorité de l'article précédent peut en appeler de ladite ordonnance en s'adressant à un comité consultatif;

(b) Un avis d'objection signé par l'appelant doit être signifié et remis à la personne qui a la garde dudit appelant dans les trente jours de la date de ladite ordonnance ou dans tel délai additionnel que le ministre de la Justice peut fixer à sa discrétion et une copie certifiée dudit avis doit être immédiatement transmise par la personne susdite au ministre de la Justice pour que celui-ci la soumette à un comité;

(c) Le Comité, dès la réception de ladite copie de l'avis, doit donner les instructions nécessaires au règlement prompt et juste de l'appel;

(d) Il incombera audit comité de faire connaître à l'appelant, dans un délai raisonnable avant l'audience, les motifs pour lesquels l'ordonnance a été rendue contre lui et de lui fournir les détails qui, de l'avis du Comité, lui permettront de plaider sa cause.

3. Etant donné que l'Italie est entrée en guerre le 10 juin 1939, votre Comité recommande que l'article 26A soit modifié de façon à s'appliquer aux Italiens, et, en conséquence, que cet article soit abrogé et remplacé par le suivant :

26A. Les dispositions des articles 24, 25 et 26 des présents Règlements s'appliquent *mutatis mutandis* à toute personne qui, n'étant pas naturalisée sujet britannique, est née dans un territoire qui était sous la domination ou le contrôle du Reich allemand le 3 septembre 1939, ou à toute personne qui, n'étant pas naturalisée sujet britannique, est née dans un territoire qui était sous la domination ou le contrôle de l'Italie le 10 juin 1940. Toutefois, le registraire général peut délivrer aux personnes susdits, un certificat les soustrayant à l'application des dispositions concernant les sujets d'un pays ennemi.

4. Votre Comité juge qu'il est opportun de modifier l'article 26B de manière à le rendre applicable aux sujets britanniques d'origine allemande ou italienne naturalisés depuis le premier jour de septembre 1922, de façon à ce qu'il définisse avec plus de précision les personnes auxquelles s'appliquera le présent règlement, et, aussi, à ce qu'il donne auxdits sujets naturalisés le droit d'en appeler d'une ordonnance d'internement. Votre Comité recommande donc que le règlement 26B soit abrogé et remplacé par l'article suivant :

26B. (1) Les dispositions des règlements 24, 25 et 26 s'appliqueront *mutatis mutandis* à toutes les personnes qui sont devenues sujets britanniques par naturalisation depuis le 1er jour de septembre 1922 et qui,

- (a) à l'époque de leur naturalisation ou auparavant, étaient des nationaux du Reich allemand ou de tout pays ou territoire qui, le troisième jour de septembre 1939, étaient sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand; ou
- (b) à l'époque de leur naturalisation ou auparavant, étaient des nationaux de l'Italie ou de tout pays ou territoire qui, le dixième jour de juin 1940, étaient sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie; ou
- (c) dans leur demande de naturalisation, se sont déclarées de nationalité allemande ou italienne.

Toutefois, dans le cas de chacune de ces personnes, le Registraire général pourra émettre un certificat soustrayant une telle personne à l'application de l'une ou l'autre desdites dispositions.

(2) Si une personne mentionnée au paragraphe 1 du présent règlement est arrêtée ou détenue en vertu des dispositions des règlements 24, 25 ou 26, elle aura le droit de formuler une objection contre l'ordonnance en vertu de laquelle elle est arrêtée ou détenue, et les dispositions du règlement 22 s'appliqueront *mutatis mutandis* aux objections.

5. Afin de protéger les droits de ceux qui prennent part à une grève légale, votre Comité recommande l'insertion d'une clause conditionnelle après les mots "services essentiels" dans la sixième ligne du règlement 27, rédigée dans des termes similaires à ceux de la clause conditionnelle que l'on trouve déjà dans le règlement 29. L'addition recommandée est ainsi conçue :

Toutefois, une personne ne sera pas coupable d'une infraction au présent règlement pour avoir simplement pris part, ou conseillé paisiblement à toute autre personne de prendre part, à une grève.

6. Pour des raisons similaires à celles que l'on a données ci-dessus relativement au règlement 26B, votre Comité recommande que les paragraphes (1) et (6) de l'article 37A soient abrogés et remplacés par ce qui suit:

37A. (1) Nonobstant toute disposition contraire, du Code criminel, la possession d'armes à feu, ou de munitions pour ces dernières, ou de dynamite, de poudre à canon ou autre explosif dangereux, dans les limites du Canada, est prohibée pour toute personne qui (a) est de nationalité étrangère, ou (b) est devenue sujet britannique par naturalisation depuis le 1er jour de septembre 1922 et qui, à l'époque de sa naturalisation ou auparavant, était un national du Reich allemand ou de tout pays ou territoire qui, le troisième jour de septembre 1939, était sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand, ou qui, dans sa demande de naturalisation, s'est déclarée de nationalité allemande; ou qui, (c) à l'époque de sa naturalisation ou auparavant, était un national de l'Italie ou de tout pays ou territoire qui, le dixième jour de juin 1940, était sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie, ou qui, dans sa demande de naturalisation s'est déclarée de nationalité italienne.

(6) Si, sous le régime du présent règlement, ou dans toute action instituée sous son régime, ou dans toute mesure prise ou que l'on se propose de prendre sous son régime, il existe un doute quant à savoir si une personne est de nationalité étrangère ou est sujet britannique naturalisé tombant dans les catégories décrites à 37A (1), la preuve qu'une personne ainsi soupçonnée ou accusée n'est pas de nationalité étrangère ou n'est pas un sujet britannique naturalisé des catégories décrites dans 37A (1), comme dit plus haut, incombera à l'accusé en question.

7. Afin d'empêcher la fabrication non autorisée, l'étalage ou la reproduction d'uniformes des forces de Sa Majesté ou de tout insigne, etc., votre Comité recommande l'adoption du nouveau règlement 38A qui suit:

38A. Aucune personne ne pourra, sauf avec la permission écrite du ministre de la Défense nationale ou donnée en son nom, manufacturer, imprimer, exposer, peindre, employer ou reproduire d'une façon ou d'une autre pour une fin commerciale quelconque, de quelque genre ou nature que ce soit, tout uniforme de l'une ou l'autre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté, ou toute partie dudit uniforme ou de tout insigne, signe distinctif, décoration, médaille, récompense, honneur militaire, emblème ou devise employés ou adoptés pour les fins de l'une ou l'autre desdites forces, ou tout uniforme ou partie d'uniforme, insigne, signe distinctif, décoration, médaille, récompense, honneur militaire, emblème ou devise ressemblant tellement à ceux qui sont ainsi employés ou adoptés pour les fins de l'une ou l'autre desdites forces qu'il pourrait y avoir confusion; toutefois, les dispositions du présent règlement ne s'appliqueront pas à une personne qui se livre à la fabrication ou à la vente de l'un ou l'autre desdits uniformes ou partie de ces derniers, ou des insignes, signes distinctifs, décorations, médailles, récompenses, honneurs militaires, emblèmes ou devises uniquement pour les fins de l'une ou l'autre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté.

8. Un amendement a été proposé au règlement 39A défendant à une personne "d'avoir sciemment en sa possession un certain nombre" de publications visant à

causer ou susceptible de causer du mécontentement, etc., et votre Comité recommande que le règlement soit abrogé et remplacé par le suivant :

39A. Nul ne doit imprimer, faire, publier, émettre, avoir sciemment en sa possession en quantité, faire circuler ou distribuer tout livre, journal, périodique, pamphlet, dessin, papier, circulaire, carte, lettre, écrit, imprimé, publication ou document quelconque contenant aucune matière, nouvelle ou déclaration,

- (a) destinée ou propre à causer de la désaffection à l'endroit de Sa Majesté ou à nuire au succès des forces de Sa Majesté ou des armées de Sa Majesté ou de toute Puissance alliée ou associée, ou à porter atteinte aux relations de Sa Majesté avec des Puissances étrangères;
- (b) destinée ou propre à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des armées de Sa Majesté; ou
- (c) destinée ou propre à porter atteinte à la sécurité de l'Etat ou à la poursuite efficace de la guerre.

9. Le règlement 39B (1) porte que toute poursuite pour infraction aux règlements 39 ou 39A ne pourra être intentée que sur le consentement de l'avocat représentant le Procureur général du Canada ou de la province. L'intention est d'appliquer cette mesure aux violations du règlement 39C et aussi d'établir clairement que dans les cas de nécessité ou d'urgence l'arrestation pourra précéder l'obtention de ce consentement. En conséquence, votre Comité recommande la révocation du paragraphe (1) du règlement 39B et la substitution du paragraphe suivant :

39B. (1) Toute poursuite pour infraction aux règlements 39, 39A ou 39C des présents Règlements ne sera intentée que par ou sur consentement de l'avocat représentant le Procureur général du Canada ou de la province; toutefois, le présent paragraphe n'empêchera en aucune façon l'arrestation, ni l'émission ou l'exécution d'un mandat pour l'arrestation, de toute personne relativement à une telle infraction, ni la détention préventive ou le renvoi sous caution, de toute personne accusée d'une telle infraction, nonobstant que le consentement requis par les présentes pour intenter les poursuites n'a pas été obtenu au préalable.

10. Pour éviter toute interprétation des présents règlements susceptible d'entrer en conflit avec les dispositions analogues du Code criminel, votre Comité recommande la révocation du paragraphe (1) du règlement 61 et la substitution du paragraphe suivant :

61. (1) Sans préjudice de l'application des articles soixante-neuf et soixante-douze du Code criminel, toute personne qui tente de violer, ou fait quelque acte préparatoire à la violation de l'un des présents règlements, sera considérée coupable d'une infraction à ce règlement.

11. Vu les dispositions du règlement 39C, les paragraphes (5) et (6) du règlement 62 qui autorisent les tribunaux à déclarer une association illégale sont maintenant inutiles et votre Comité en recommande la révocation.

12. On estimait dans l'intérêt de la sécurité nationale qu'une personne déclarée coupable d'une infraction sous l'empire des Règlements ne devait pas obtenir de caution et votre Comité recommande d'ajouter au règlement 63 le paragraphe suivant :

(3) Nul, ayant été déclaré coupable d'un délit contre les présents Règlements et condamné à la prison, et ayant donné avis d'appel ou demandé la permission d'en appeler d'ladite déclaration de culpabilité, ne pourra, nonobstant toute disposition statutaire ou autre loi contraires, obtenir de caution en attendant la disposition dudit appel.

Le Comité a été unanimement d'avis, en recommandant les modifications précitées aux Règlements et en étudiant les modifications projetées, mais non mentionnées ci-dessus, qu'il faudrait prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour la sécurité du Canada, tout en laissant la plus grande liberté possible compatible avec cette sécurité.

Outre les changements recommandés au présent rapport, on a déjà apporté plusieurs modifications aux Règlements. Il est de la plus grande importance qu'ils soient facilement accessibles et faciles à comprendre. Votre Comité recommande donc que les Règlements soient réimprimés le plus tôt possible dans leur forme modifiée.

Votre Comité recommande en outre que tous les ordres et règlements d'application générale adoptés sous l'empire des Règlements concernant la défense du Canada soient publiés dans la *Gazette du Canada*.

L'étude des Règlements concernant la défense du Canada visant les aubains ennemis a soulevé certaines questions qui intéressent le fonctionnement de la Loi de la naturalisation et de la Loi de l'immigration, ayant trait à la naturalisation et à l'expulsion des aubains.

A ce sujet, votre Comité a remarqué la ligne de conduite actuellement suivie par le secrétariat d'Etat, qui suspend, pour le moment, la délivrance de certificats de naturalisation aux étrangers d'origine ennemie et aux étrangers dont le pays d'origine est contigu à la zone de guerre. Il est d'avis qu'un grave malentendu résulte de ce fait que, si depuis quelques mois le secrétaire d'Etat n'a pas délivré de certificats de naturalisation aux étrangers d'origine ennemie, par contre, aucune disposition n'empêche les tribunaux d'examiner leurs demandes. Votre Comité recommande, en conséquence:

- (a) Que des mesures soient prises pour conférer au secrétaire d'Etat le pouvoir de notifier aux greffiers des tribunaux et aux juges que les demandes présentées par des aubains ennemis ne doivent pas être examinées par les tribunaux, jusqu'à nouvel avis, sauf dans les cas spéciaux où le secrétaire d'Etat recommanderait l'audition d'une demande particulière;
- (b) Que dans ces cas spéciaux le secrétaire d'Etat ait le pouvoir d'imposer des conditions comportant l'annonce de la demande dans les journaux du district où le candidat réside;
- (c) Que pour les fins de cette recommandation "aubains ennemis" désigne les personnes qui, au moment de leur demande ou à une époque antérieure, ont été sujets du Reich allemand ou d'un pays ou territoire qui se trouvait sous la souveraineté ou le contrôle du Reich allemand le trois septembre 1939, ou qui, au moment de leur demande ou à une époque antérieure, ont été sujets de l'Italie ou d'un pays ou territoire qui se trouvait sous la souveraineté ou le contrôle de l'Italie le dix juin 1940.

Votre Comité est d'avis que des mesures devraient être prises pour conférer plus de solennité à l'acte important de la naturalisation, et pour faire comprendre aux candidats à ce privilège l'importance des obligations qu'ils assument à titre de sujets britanniques. Votre Comité recommande, en conséquence, qu'à la prochaine session du Parlement, un Comité spécial de la Chambre soit institué pour étudier et réviser la Loi relative à la naturalisation. Votre Comité est aussi d'avis que ce comité spécial pourrait aussi bien réviser la Loi relative à l'expulsion, et examiner de nouveau et réviser les Règlements concernant la défense du Canada.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il exécuté au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1939 des travaux dans la colonie de Val d'Espoir, cantons Rameau, Percé et Malbaie, comté de Gaspé?
2. Par quel ministère et à même quel crédit ces travaux ont-ils été payés?
3. Quel montant a été dépensé de ce chef dans le comté de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine?

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

- Par M. Jackman,—1. Quel est au Canada le nombre des enfants de moins de vingt et un ans qui sont à la charge de personnes autres que leurs parents propres?
2. Lorsqu'ils paient leur impôt sur le revenu, les parents nourriciers de ces enfants ont-ils droit à l'exemption de \$400 par enfant?
 3. Combien de ces enfants ont un lien de parenté avec leurs parents nourriciers, soit par mariage, soit par le sang?
 4. Combien d'enfants adoptés donnent-ils lieu à l'exemption de l'impôt sur le revenu en Canada?
 5. Du début de la guerre jusqu'à la date la plus récente pour laquelle les statistiques sont complètes, combien d'enfants réfugiés a-t-on admis en Canada?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Le ministre intéressé produira-t-il une copie du contrat passé le 17 janvier 1936 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou la Commission des pensions de vieillesse de cette province?

2. Si l'on a apporté plus tard des amendements à ce contrat, le ministre produira-t-il aussi des copies de toutes les modifications à ce contrat?

Par M. Church,—Quelle mesure a-t-on prise au sujet des demandes de pension faites en 1938, 1939 et 1940 pour d'anciens combattants de la Rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que samedi, le 3 août 1940, et chaque samedi ensuite jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre s'assemble à 11 heures a.m., et que l'ordre des travaux et des délibérations soit le même que le mercredi.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au bill No 112, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada;

M. Cardin propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit amendement est lu la deuxième fois et agréé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution relatif au paiement d'une indemnité pour les navires, avions, espace ou logements requis par Sa Majesté, sous l'empire des mesures de guerre;

M. Cardin propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier sur ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à la fixation et au paiement d'une indemnité pour la réquisition de navires ou d'avions, ou pour la réquisition d'espace ou de logements dans les navires réquisitionnés, achetés ou requis par Sa Majesté, ou en son nom, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi du Parlement du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin, présente alors le bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et une discussion s'élevant et se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Crerar, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures du soir, aujourd'hui.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest),—Que le bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

Vendredi, 2 août 1940.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Coldwell.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 120, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de

certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et renvoyé à la prochaine séance de la Chambre pour une troisième lecture.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 98, Loi établissant une Commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes, avec les amendements suivants:

1. Page 2, ligne 34. Substituer le mot "trois" au mot "deux" à la fin de la ligne.

2. Page 16, ligne 6. Retrancher "du premier paragraphe".

Page 26, ligne 27. Au lieu du mot "Parlement" substituer les mots "Chambre des communes".

4. Page 34, Partie II. Entre les paragraphes *f* et *g* insérer le paragraphe suivant (*f1*):

"(*f1*) Emploi dans un hôpital ou une institution de charité où de l'avis de la commission, tel hôpital ou institution de charité n'existe pas pour des fins lucratives".

5. Page 34, paragraphe (*m*). Ledit amendement ne s'applique pas à la version française.

6. Page 33, ligne 7. Ajouter au bill la clause cent trois suivante:

"103. La loi de placement et d'assurances sociales, chapitre trente-huit des Statuts de 1935, est rappelée".

La Chambre s'ajourne alors à minuit et demi jusqu'à onze heures de l'avant-midi aujourd'hui.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 56

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU VENDREDI, 2 AOÛT, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août, 1940,—Etat montrant:—

1. Le ministre intéressé produira-t-il une copie du contrat passé le 17 janvier 1936 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou la Commission des pensions de vieillesse de cette province?

2. Si l'on a apporté plus tard des amendements à ce contrat, le ministre produira-t-il aussi des copies de toutes les modifications à ce contrat?

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 98, Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement et visant d'autres fins connexes, sont étudiés et agréés.

Le bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1941, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 2 août, 1940.

V 56—1

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget sont référés au comité des Subsidés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon (Edmonton-ouest) : Que le bill No 118, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur monte au fauteuil, puis le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures du soir

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Sénat un message à l'effet que Leurs Honneurs ont passé le bill No 113, Loi modifiant la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, 1939, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 3 à 5. Retrancher la clause un du Bill.

2. Page 1, ligne 6. Renommer la clause deux du Bill pour qu'elle en devienne la clause un.

3. Page 1, lignes 9 et 10. Retrancher les mots "l'alinéa suivant: 'm)'"

et y substituer "ce qui suit, comme alinéa aa), après l'alinéa a):— 'aa)'"

4. Page 1, ligne 12. Renommer la clause trois du Bill pour qu'elle en devienne la clause deux.

5. Page 1, lignes 22 à 25. Retrancher la clause quatre du Bill et y substituer la suivante:

"3. Sont abrogés les alinéas (i), (ii) et (iii) du paragraphe deux de l'article trois de ladite Loi, et les suivants y sont substitués:

(i) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède huit et ne dépasse pas douze boisseaux à l'acre, l'allocation sera de dix cents par acre de la terre cultivée de l'agriculteur pour chaque cent, ou fraction de cent, n'excédant pas dix, qui manque au prix moyen pour atteindre à quatre-vingts cents le boisseau;

(ii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède quatre et ne dépasse pas huit boisseaux à l'acre, l'allocation sera de un dollar et cinquante cents par acre;

(iii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township est inférieur à quatre boisseaux à l'acre, l'allocation sera de deux dollars l'acre."

6. Page 2, ligne 1. Renommer la clause cinq du Bill pour qu'elle en devienne la clause quatre.

7. Page 2, lignes 22 et 23. Retrancher les lignes vingt-deux et vingt-trois du Bill, et y substituer les suivantes:

5. Est abrogé l'article cinq de ladite Loi, et ladite Loi est modifiée par la substitution du nouvel article cinq suivant.

8. Page 2, ligne 40. Insérer dans le Bill ce qui suit comme clause six:

“6. L'article six de ladite Loi est renuméroté et replacé comme article treize dans ladite Loi; les paragraphes un, quatre et cinq dudit article sont abrogés, et les suivants y sont substitués:

13. (1) Nonobstant les dispositions de la *Loi des grains du Canada*, une contribution de un pour cent doit être déduite du prix d'achat de tout le grain acheté par les gérants des élévateurs régionaux autorisés, les commerçants de grain autorisés, les acheteurs sur voie autorisés ou les marchands commissionnaires autorisés, ou par leur entremise, et, à moins que ces titulaires de permis ne l'aient antérieurement déduite, une contribution de un pour cent du prix d'achat doit être déduite de tout le grain acheté par les gérants des élévateurs de minoterie autorisés et des élévateurs terminus autorisés, et transportée à la Commission des grains du Canada, ainsi que ci-après prescrit.

(4) Tous les titulaires de permis doivent verser à la Commission des grains du Canada, pour être mensuellement créditées au Receveur général, ainsi que des règlements le prescriront, toutes les sommes perçues en application du présent article; et tout titulaire de permis qui manquera de se conformer au règlement sera passible d'une amende de un-trentième de un pour cent du montant dû pour chaque jour de défaut d'un tel paiement.

(5) Chaque titulaire de permis spécifié au premier paragraphe du présent article doit tenir ou faire tenir les registres, et doit faire ou faire faire les rapports périodiques concernant la perception de la contribution prévue ci-dessus, que la Commission des grains du Canada peut prescrire ou requérir; tous ces registres et rapports doivent représenter exactement et fidèlement les faits des opérations auxquelles ils paraissent respectivement avoir trait, et être ouverts à tout moment à l'examen d'un fonctionnaire de la Commission des grains du Canada. Toute violation des dispositions du présent paragraphe sera punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'un emprisonnement d'un an au maximum ou d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars.

9. Page 2, lignes 41 et 42. Retrancher les lignes quarante et un et quarante-deux, et y substituer les suivantes:

7. Ce qui suit est substitué, sous le titre “Règles”, comme article six de ladite Loi, à l'article cinq de ladite Loi qui a été abrogé par l'article six de la présente Loi:—

10. Page 3, lignes 25 à 27. Retrancher les lignes vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept du bill, et y substituer les suivantes:

8. Ladite Loi est en outre modifiée par l'abrogation de l'article neuf, par la renumérotage des articles sept et huit pour qu'ils en deviennent les articles neuf et dix, respectivement, et par l'insertion de ce qui suit comme nouveaux articles sept et huit de ladite Loi:—

11. Page 4, lignes 25 à 31. Retrancher les clauses neuf, dix et onze du bill, et substituer ce qui suit comme nouvelle clause neuf dudit bill:

9. Les articles dix, onze et douze de ladite Loi sont renumérotés pour en devenir les articles onze, douze et quatorze, respectivement.

12. Page 4, ligne 32. Renumeroter la clause douze du bill pour qu'elle en devienne la clause dix.

13. Page 4, lignes 38 à 45. Retrancher les clauses treize et quatorze du bill.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne, avec les amendements suivants:

1. Page 1, ligne 24. Ajouter ce qui suit à l'article deux proposé:

Toutefois, le ministre des Finances ne pourra pas ainsi retenir, dans le cours d'un même mois, sur pareille somme ou pareilles sommes d'argent ainsi dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada, un montant plus élevé que celui qui est saisissable au cours d'un mois en vertu de la loi de la province où réside le fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

2. Ajouter à la fin du bill, comme paragraphe deux de l'article deux proposé, ce qui suit:

(2) Le présent article entrera en vigueur sur proclamation du Gouverneur en conseil.

3. Ajouter au bill ce qui suit comme clause deux:

"2. Est en outre modifiée ladite Loi par l'addition de ce qui suit comme article trois:

3. (1) Dans chaque cas où un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada doit à une province, à une municipalité ou à une personne, une somme d'argent déterminée par un jugement rendu à l'égard

(a) d'un impôt sur le revenu, d'un impôt spécial ou d'un impôt sur les salaires (y compris les intérêts et peines); ou

(b) de toute autre dette quelconque ne consistant pas en dommages-intérêts,

soit que cette dette soit ou ne soit pas du genre d'une dette pour impôt, le créancier par jugement pourra exercer contre le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie, mais subordonnément aux dispositions subséquents du présent article, le même recours que le créancier par jugement peut exercer contre des tiers par voie de saisie-arrêt de dettes établies par jugement, de la même manière que ce recours s'exerce d'une façon générale contre des tiers-saisis, en vertu des lois de la province où le jugement a été obtenu.

(2) Le ministre des Finances ne sera pas susceptible ou requis de répondre à des procédures de saisie-arrêt, ni d'y assister; il ne sera responsable comme tierce partie dans une saisie qu'à son titre officiel, et, dans les affaires auxquelles s'étend la présente loi, il sera assujéti aux ordonnances et directions, spéciales ou générales, du Gouverneur en conseil.

(3) Le créancier par jugement doit produire au ministre des Finances un certificat du jugement, l'ordonnance de saisie-arrêt, ainsi qu'une déclaration sous serment de quelque personne ayant connaissance des faits et indiquant la somme due d'après le jugement, et pourquoi ce jugement a été obtenu, et établissant l'identité du débiteur par jugement comme étant un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

(4) Le Gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances à retenir, par voie de déduction sur toute somme ou toutes sommes d'argent qui de temps à autre peuvent être dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada à un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté de ce droit (pareille déduction devant être opérée par versements ou autrement, selon que le ministre peut le prescrire en vue de l'efficacité du service public), le montant de toute dette établie par jugement et due et payable à la suite de procédures de saisie-arrêt intentées en conformité et

sous l'autorité de la présente loi, et à remettre cette somme ou ces sommes d'argent ainsi déduites aux provinces, municipalités et personnes qui, conformément à leurs ordonnances respectives de saisie-arrêt et à la présente loi, ont droit de se faire payer cette somme ou ces sommes.

(Conformément à l'ordre spécial adopté le 30 juillet 1940, la Chambre procède à l'étude des bills privés qui sont alors appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. MacDonald (ville de Brantford) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

Sur motion de M. MacDonald (Ville de Brantford), il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorcés du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Ayant disposé de l'ordre pour l'étude des bills privés;

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du bill No 118, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre poursuit alors en comité plénier l'étude du bill No 118, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, et après avoir rapporté le progrès additionnel accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit jusqu'à onze heures de l'avant-midi demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 57

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 3 AOUT, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King propose,—Qu'après avoir terminé le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi, 5 novembre, 1940, à trois heures de l'après-midi, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 juillet, 1940:—Copie de tous les contrats arrêtant des subventions spéciales d'un montant fixe et passés entre la province du Nouveau-Brunswick, et tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral et tout ministère fédéral, durant les années financières 1936-37, 1937-38, 1938-39 et 1939-40.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Qui sont les membres du Bureau des examinateurs de la Commission du service civil qui ont des entrevues avec les candidats pour des emplois aussi spécialisés qu'examineurs d'armements, de véhicules moteurs, d'affûts de canons, de munitions et d'instruments?

2. Tous ces fonctionnaires, ou quelques-uns d'entre eux, possèdent-ils les connaissances requises pour s'enquérir complètement de l'habileté et de la science des candidats, et l'ont-ils fait?

3. Quel pourcentage des candidats formaient les anciens combattants de 1914-18? (a) Combien d'entre eux ont passé l'examen avec succès? (b) Combien ont reçu un avis à cet effet? (c) Combien d'entre eux ont obtenu un emploi?

4. A-t-on refusé d'anciens combattants pourvus de bonnes recommandations quant à l'habileté et à l'intégrité, et pour quels motifs?

5. A-t-on procédé à des enquêtes sur ces recommandations, quand les anciens combattants étaient, apparemment, en bonne santé et qu'il n'existait aucune preuve d'inaptitude pour l'emploi demandé?

6. A-t-on refusé des candidats qui pouvaient prouver que, dans l'armée, ils avaient obtenu une expérience satisfaisante du travail même demandé par les annonces de quelques services?

7. A-t-on considéré comme un obstacle à une nomination comme inspecteur, l'âge de quelques anciens combattants qui sollicitaient l'emploi?

8. Quels ont été les candidats heureux, et chacun d'entre eux possède-t-il, d'après son dossier, l'éducation technique, l'habileté et une ample expérience?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles le ministère de la Défense nationale a-t-il achetées?

2. (a) De quelles marques étaient les automobiles achetées, et (b) combien de chaque marque?

3. Quel prix a-t-on versé pour les automobiles de chaque marque?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des Proclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, Volume II, (Editions anglaise et française), couvrant la période du 1er janvier, 1940 au 30 juin, 1940.

Et aussi,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, du 10 mai, 1940 au 20 juillet, 1940, sous forme dactylographiée anglaise et française, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 32/1905, approuvé le 10 mai 1940: Règlement concernant les employés permanents et les employés temporaires durant la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1963, approuvé le 15 mai 1940: B. J. Roberts nommé au poste de contrôleur financier (service de l'Air).

Arrêté en conseil C.P. 1971, approuvé le 21 mai 1940: Règlements concernant l'application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes—abrogeant C.P. 2491 (1939).

Arrêté en conseil C.P. 1983, approuvé le 15 mai 1940: Règlements concernant les pouvoirs et attributions du régisseur du sucre.

Arrêté en conseil C.P. 73/1985, approuvé le 16 mai 1940: Définition des emplois d'occasion. C.P. 1/1569.

Arrêté en conseil C.P. 2129, approuvé le 23 mai 1940: Adjudication des contrats, sans demander de soumissions, en cas de pressante nécessité.

Arrêté en conseil C.P. 2138, approuvé le 23 mai 1940: Règlements régissant la vente et l'exportation des produits laitiers.

Arrêté en conseil C.P. 2139, approuvé le 23 mai 1940: Personnel attaché à l'Office des produits laitiers.

Arrêté en conseil C.P. 2169, approuvé le 24 mai 1940: Interdisant l'exportation de la caillette de veau.

Arrêté en conseil C.P. 2170, approuvé le 28 mai 1940: Disposition du surplus des pommes traitées.

Arrêté en conseil C.P. 2184, approuvé le 24 mai 1940: Comité institué pour stimuler la vente des certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2185, approuvé le 24 mai 1940: Règlements concernant les certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2189, approuvé le 24 mai 1940: Autorisation au ministre des Munitions et des Approvisionnements d'acquérir des matériaux pour la production de munitions de guerre—la somme globale ne devant pas dépasser \$5,000,000.

Arrêté en conseil C.P. 2192, approuvé le 27 mai 1940: Navigation interdite dans le canal maritime Welland au nord du pont No 20.

Arrêté en conseil C.P. 2194, approuvé le 27 mai 1940: Nomination du ministre des Munitions et des Approvisionnements et du ministre de la Défense nationale pour l'Air, au Comité de guerre du Cabinet.

Arrêté en conseil C.P. 2195, approuvé le 27 mai 1940: Maintien des mesures prises à l'égard des personnes nécessiteuses à la charge de sujets de pays ennemis internés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2197, approuvé le 27 mai 1940: Obligations bilingues (anglais et français) du premier emprunt de guerre, autorisées.

Arrêté en conseil C.P. 2218, approuvé le 28 mai 1940: Etablissement du statut des Forces canadiennes aux Bermudes et aux Antilles.

Arrêté en conseil C.P. 2219, approuvé le 28 mai 1940: Mesures pour la convocation de conseils de guerre généraux et de district aux Bermudes et aux Antilles, relativement aux Forces militaires canadiennes.

Arrêté en conseil C.P. 2225, approuvé le 28 mai 1940: Disposition des navires danois amenés dans les ports canadiens par les gouvernements alliés ou associés.

Arrêté en conseil C.P. 2279, approuvé le 30 mai 1940: Navigation dans la rivière Welland—modifiant C.P. 3060 du 11 octobre 1939, modifié par l'arrêté en conseil C.P. 92 du 10 janvier 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2302, approuvé le 30 mai 1940: Pour préciser davantage le statut des membres du Corps d'aviation royal détachés pour les fins du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil C.P. 2303, approuvé le 30 mai 1940: Usines de l'Imperial Oil Limited, de la John Goodison Thresher Co. Ltd., et le Mueller Ltd., situées dans la ville de Sarnia, Ontario, déclarées "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2322, approuvé le 31 mai 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Sujets de pays ennemis et leurs biens.

Arrêté en conseil C.P. 2343, approuvé le 3 juin 1940: Suppression du danger des billes flottantes dans la rivière Ottawa dans le voisinage de la station du C.A.R.C. à Rockliffe.

Arrêté en conseil C.P. 2363, approuvé le 4 juin 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Nombre de sociétés de caractère subversifs déclarées illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2367, approuvé le 4 juin 1940: Revision No 4 de la liste des personnes signalées publiée dans la *Gazette du Canada*.

Arrêté en conseil C.P. 2371, approuvé le 4 juin 1940: Interdiction aux femmes et aux enfants de pénétrer dans la zone de guerre européenne, à l'exception des femmes engagées ou employées dans les forces armées ou dans le service public du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2451, approuvé le 7 juin 1940: Autorisant l'émission et la vente au pair de certificats ne portant pas intérêt.

Arrêté en conseil C.P. 2505, approuvé le 10 juin 1940: Tous les sujets étrangers de race germanique ou italienne obligés de s'inscrire en conformité des règlements 24, 25 et 26 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2506, approuvé le 10 juin 1940: Proclamation émise déclarant que l'état de guerre avec l'Italie existe au Canada à compter du 10 juin 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2521, approuvé le 12 juin 1940: Modifications et changements du projet de vente du homard en conserve autorisés par l'arrêté en conseil C.P. 1702 du 1er mai 1940.

Arrêté en conseil C.P. 2522, approuvé le 12 juin 1940: Permis d'exportation du homard en conserve sujets à l'approbation du contrôleur.

Arrêté en conseil C.P. 2527, approuvé le 12 juin 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Certaines sociétés italiennes déclarées illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2579, approuvé le 14 juin 1940: Autorisant la convocation de conseils de guerre relativement aux forces militaires et aériennes du Canada servant sur le continent européen.

Arrêté en conseil C.P. 2580, approuvé le 14 juin 1940: Autorisant la convocation de conseils de guerre relativement aux forces militaires aériennes du Canada servant en Islande.

Arrêté en conseil C.P. 2581, approuvé le 14 juin 1940: Etablissant le statut des forces militaires et aériennes du Canada servant en Islande.

Arrêté en conseil C.P. 2597, approuvé le 17 juin 1940: Marque de commerce "Canada Brand" s'appliquant au homard en conserve, enregistrée au nom du ministre des Pêcheries.

Arrêté en conseil C.P. 2618, approuvé le 17 juin 1940: Articles spécifiés traités comme contrebande de guerre pour la durée de la guerre avec l'Italie.

Arrêté en conseil, C.P. 2637, approuvé le 18 juin 1940: Proclamation restreignant le commerce avec l'Italie de la même manière que le commerce avec l'Allemagne.

Arrêté en conseil C.P. 2666, approuvé le 20 juin 1940: Permis d'exportation de foies de poisson, d'huiles de poisson, d'huiles de foie de poisson et d'huiles de viscère de poisson, ne sont pas émis.

Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin 1940: Mesures prises pour le contrôle et la gestion, par le séquestre, de tous les biens des sociétés illégales.

Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin 1940: "Technocracy Inc." déclarée société illégale.

Arrêté en conseil C.P. 2685, approuvé le 19 juin 1940: Réglementation des conditions ouvrières pour la durée de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2686, approuvé le 19 juin 1940: Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre établi.

Arrêté en conseil C.P. 2715, approuvé le 24 juin 1940: Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2716, approuvé le 24 juin 1940: Harvey Reginald MacMillan, Vancouver, nommé au poste de régisseur du bois—Règlements concernant le bois.

Arrêté en conseil C.P. 2742, approuvé le 24 juin 1940: Hugh Day Scully, Ottawa, nommé au poste de régisseur de l'acier—Règlements concernant l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 2753, approuvé le 25 juin 1940: Modification des Règlements concernant les capitaines et seconds par suite de l'état de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2763, approuvé le 25 juin 1940: Modification des Règlements concernant la défense du Canada—Comité autorisé à faire prêter le serment et à citer des témoins.

Arrêté en conseil C.P. 2764, approuvé le 25 juin 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Locaux de la Pacific Salvage Co., Ltd., et de la North Vancouver Ship Repairs Ltd., de Vancouver, déclarés "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2767, approuvé le 24 juin 1940: Etablissement du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre—M. Arthur J. Hills nommé président.

Arrêté en conseil C.P. 2785, approuvé le 25 juin 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Usine et locaux de la Ford Motor Co. of Canada, Ltd., de Windsor, déclarés "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 2818, approuvé le 28 juin 1940: George Richardson Cottrelle, de Toronto, nommé régisseur des huiles—Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C.P. 2833, approuvé le 27 juin 1940: Permis exigé pour l'exportation en France, aux colonies et protectorats français et aux territoires sous mandat français.

Arrêté en conseil C.P. 2866, approuvé le 28 juin 1940: Membres et substitués nommés au Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C.P. 2899, approuvé le 2 juillet 1940: Règlements établis par l'arrêté en conseil C.P. 4121, du 13 décembre 1939, étendus aux prisonniers de guerre et aux personnes internées amenés au Canada en vertu d'un arrangement avec le gouvernement du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 2903, approuvé le 4 juillet 1940: Règlements concernant le contrôle des explosifs.

Arrêté en conseil C.P. 2932, approuvé le 4 juillet 1940: Règlements concernant les conseils de guerre au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 2941, approuvé le 4 juillet 1940: Frederic William Riddell, Ottawa, nommé membre du Conseil des ports nationaux.

Arrêté en conseil C.P. 2943, approuvé le 4 juillet 1940: "Témoins de Jéhovah" déclarés société illégale.

Arrêté en conseil C.P. 2992, approuvé le 5 juillet 1940: C.P. 2451 annulé (émission de certificats ne portant pas intérêt).

Arrêté en conseil C.P. 2993, approuvé le 5 juillet 1940: Conditions régissant l'émission et la vente de certificats ne portant pas intérêt.

Arrêté en conseil C.P. 2997, approuvé le 5 juillet 1940: Certificats d'épargne de guerre—autorisant l'émission aux organismes ou associations déclarés avoir droit à l'achat par le Comité d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3027, approuvé le 9 juillet 1940: Commission consultative nationale pour les enfants évacués—Gouvernement canadien responsable du placement, du soin et du bien-être.

Arrêté en conseil C.P. 3028, approuvé le 8 juillet 1940: Permis exigé pour l'exportation du cuir.

Arrêté en conseil C.P. 3076, approuvé le 8 juillet 1940: Certains pouvoirs, attributions et fonctions du ministre des Transports transférés au ministre des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 3132, approuvé le 20 juillet 1940: Inspecteurs d'assurance requis d'obtenir une carte d'identification du Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3187, approuvé le 15 juillet 1940: George C. Bateman nommé régisseur des métaux—Règlements concernant les métaux.

Arrêté en conseil C.P. 3209, approuvé le 16 juillet 1940: Le ministre de la Défense nationale pour l'Air nommé président du Conseil de surveillance—Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3264, approuvé le 20 juillet 1940: Diverses usines jugées "services essentiels".

Arrêté en conseil C.P. 3272, approuvé le 18 juillet 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Permis temporaires ou permis relatifs à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil C.P. 3292, approuvé le 18 juillet 1940: Comité de guerre du Cabinet agrandi de façon à comprendre le ministre des Services nationaux de guerre et le ministre de la Défense nationale pour le service naval.

Arrêté en conseil C.P. 3294, approuvé le 20 juillet 1940: Serment d'allégeance non exigé des candidats qui s'enrôlent dans le C.A.R.C. s'il entraîne la perte de la citoyenneté.

Arrêté en conseil C.P. 3298, approuvé le 20 juillet 1940: Modification des Règlements concernant le charbon.

Arrêté en conseil C.P. 3333, approuvé le 19 juillet 1940: Comité de l'information publique sous la surveillance du ministère des Services nationaux de guerre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Le 1er juillet 1940, combien de personnes recevaient des pensions de vieillesse dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. (a) Combien recevaient le montant maximum de \$20 par mois, (b) combien recevaient \$17.50 ou plus, par mois, mais moins de \$20, (c) combien recevaient \$15 ou plus, par mois, mais moins de \$17.50, (d) combien recevaient \$12 ou plus, par mois, mais moins de \$15, (e) combien recevaient \$10 ou plus, par mois, mais moins de \$12, (f) combien recevaient \$5 ou plus, par mois, mais moins de \$10, (g) combien recevaient \$2.50 ou plus, par mois, mais moins de \$5, (h) combien recevaient moins de \$2.50 par mois?

3. Dans quelles provinces du Dominion sont les exécuteurs de la Loi des pensions de vieillesse qui, agissant d'après la Loi, demandent ou acceptent un transfert à la province d'un titre à un immeuble ou à une autre propriété du pensionnaire, au temps où la pension doit être accordée ou subséquemment?

4. Quelle est la moyenne mensuelle des pensions payées dans chaque province?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1939, combien de marchés le ministère de la Défense nationale, ou la Commission des approvisionnements de guerre, ou le Bureau d'achat de la Défense ont-ils adjugés pour fournir le pain à l'aéroport de Trenton?

2. A qui a-t-on adjugé ces marchés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quel est le prix mentionné dans le contrat pour chacun de ces marchés?

5. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumissions?

6. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant de chacune des autres soumissions?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 juillet, 1940:—Copie de tous télégrammes, correspondance, contrats et autres documents échangés durant l'année 1939 et jusqu'aujourd'hui en 1940, entre le ministère du Travail et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province, au sujet de la formation des jeunes dans les écoles techniques, les écoles publiques, les classes spéciales et/ou les fabriques industrielles, afin d'enseigner aux jeunes gens les arts mécaniques en les spécialisant dans la fabrication, la rectification et la réparation des aéronefs.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940:—Copie des documents suivants relatifs à l'abatage d'animaux au parc national de Wainwright, Alberta.

1. Rapport à l'effet que les animaux ainsi abattus étaient infectés par la tuberculose, en indiquant quand, par qui et à qui ce rapport a été fait.

2. Etat indiquant le nombre de chaque espèce desdits animaux qui étaient infectés de tuberculose d'après le rapport.

3. L'ordre d'abatage desdits animaux, indiquant la date, la personne qui l'a donné et celle à qui il était adressé.

4. En vertu de quel ordre la vente de la viande desdits animaux pour alimentation a eu lieu, indiquant quand, par qui et à qui il a été donné.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Combien a coûté à date la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson et l'aménagement du port Churchill?

2. Depuis combien de temps ce chemin de fer est-il en opération?
3. Quelles ont été pour chaque année les recettes et les dépenses ainsi que le déficit annuel?
4. Quel fut le volume annuel, pendant les cinq dernières années, des exportations par le port de Churchill?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin, 1940:—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations assermentées, et autres documents, datés entre le 1er août 1939 et le 31 mars 1940, et que le gouvernement a en sa possession, au sujet de la demande d'une allocation par acre dans le canton 13-16-O. 2ème.

Il dépose aussi,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 957, adopté le 13 août 1873: concernant le service militaire de certains colons mennonites dans la province du Manitoba.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2622, adopté le 25 octobre, 1918: concernant le service militaire des Mennonites (Doukhobors); avec un extrait du rapport du comité du Conseil privé adopté le 6 décembre, 1898, sur le même sujet.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Purdy,—Dans l'intention de conserver les devises étrangères et d'augmenter le nombre des emplois, le gouvernement fera-t-il des arrangements (a) pour utiliser le plus complètement possible, dans tous les édifices de l'Etat des combustibles produits entièrement en Canada, et (b) pour préparer en conséquence les plans et devis de tous les édifices en voie de construction, y compris les logements militaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Le bill No 118, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant:

M. Douglas (Weyburn), appuyé par M. Coldwell, propose l'amendement suivant: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec une instruction à l'effet qu'il a le pouvoir de le modifier en ajoutant une disposition portant que la Commission du blé versera un montant d'avance au cultivateur pour cette partie de sa récolte de blé que celui-ci doit entreposer sur sa ferme.

M. l'Orateur déclare l'amendement inacceptable parce qu'il aurait comme effet de changer le principe adopté lors de la deuxième lecture du bill.

Et la motion principale était mise aux voix dans la forme suivante: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois; elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 123, Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au bill No 99, Loi modifiant la Loi sur les dettes dues à la Couronne;

M. Ilsley propose, Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre

- (a) accepte le premier amendement au bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes dues à la Couronne;
- (b) n'accepte pas le deuxième amendement pour le motif qu'il est désirable que le bill No 99 entre en vigueur aussitôt qu'il recevra la sanction royale; et
- (c) n'accepte pas le troisième amendement pour les raisons suivantes:

1. Parce que l'amendement proposé est d'une validité constitutionnelle douteuse. La province possède une autorité exclusive sur la juridiction et la procédure en matières civiles dans les cours provinciales. D'après les statuts provinciaux le tiers-saisi doit appartenir "à la juridiction de la cour", ou "à la province" ou "résider" dans le comté. Il est douteux que le Parlement puisse réellement inclure le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie dans la juridiction des cours provinciales.

2. Parce que d'après la rédaction actuelle de la loi on ne peut traire la Couronne devant les cours sans un fiat. Ce principe constitue le principal obstacle aux procédures de saisie arrêt. L'amendement projeté équivaudrait en réalité à l'abandon par la Couronne de cette prérogative dans une catégorie limitée de cas. Il est de suprême importance que le statut de la Couronne devant les cours ne soit pas modifié à ce sujet sans un examen sérieux de toute la question des procédures contre la Couronne.

3. Parce que la question de la reconnaissance par la Couronne des déclarations volontaires de dettes dues de la part de la Couronne est liée à l'objet de cet amendement et on ne voit pas bien pourquoi cet objet ne serait pas aussi étudié.

4. Parce que l'amendement projeté n'autorise des procédures de saisie arrêt que dans le cas des jugements rendus à l'égard d'un impôt quelconque ou de toute autre dette ne consistant pas en dommages-intérêts. On ne voit pas bien pourquoi on exclurait les autres jugements.

5. Pour que les motifs pour établir une distinction entre les fonctionnaires, serviteurs ou employés de Sa Majesté du droit du Canada, d'une part, et d'autres personnes à qui des montants doivent être versés par la Couronne de temps à autre, d'autre part, ne figurent pas dans la loi projetée, ne sont pas clairs aux yeux du public, et exigent considération. Il n'est pas clair, en particulier, pourquoi des personnes comme les sénateurs, les membres de la Chambre des communes, les juges et les personnes qui signent des contrats avec Sa Majesté du droit du Canada sont exclus des dispositions de l'amendement.

6. Parce que, en vertu du projet d'amendement, un créancier doit encourir des déboursés pour obtenir un jugement et une ordonnance de saisie-arrêt et pour les expédier au ministre des Finances, mais le ministre des Finances n'est pas obligé de faire des déductions sur les sommes payables au débiteur de cette personne.

7. Parce que la forme du projet d'amendement donne lieu aux objections suivantes:—

(a) L'expression "tierce partie" signifie pour tous une personne appelée comme partie par un défendeur qui prétend avoir droit à des contributions ou à une indemnité de cette personne. Un tiers-saisi n'est pas une tierce partie.

(b) Cette proposition couvrira aussi les réclamations des provinces pour taxes. Lorsque la Couronne tente de recouvrer ses taxes de tierces parties, elle emploie ordinairement des moyens comme l'Ordonnance d'Expertise plutôt que les procédures de saisie. Il est même douteux que la Couronne ait droit de procéder par voie de saisie, puisque les expressions comme "personne" et "jugement créancier" employés dans les lois provinciales au sujet des procédures de saisie, ne sont pas de nature à décrire Sa Majesté. De même, la municipalité possède des moyens spéciaux pour contraindre le paiement des taxes.

(c) L'expression "saisie" implique coercition et n'est pas un terme convenable à employer au sujet de Sa Majesté bien que le statut prévoit simplement des versements volontaires et non forcés.

(d) La loi de la Cour de l'Échiquier réserve à ce tribunal une juridiction exclusive sur les réclamations contre la Couronne fédérale, et il devrait être indiqué clairement que la proposition du Sénat s'appliquera nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi de la Cour de l'Échiquier.

(e) Le ministre des Finances ne possède qu'une "qualité représentative" pour représenter Sa Majesté devant les tribunaux; cette qualité représentative est dévolue au Solliciteur-général du Canada.

8. Le public n'a pas demandé cette législation et la phase actuelle de la session n'est pas appropriée pour poser une question de cette importance et de cette envergure.

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Après délibération, ladite question, mise aux voix, est agréée, sur division.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à six heures de l'après-midi.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 113, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des prairies, sont lus séparément la deuxième fois et agréés.

Par consentement, la Chambre revient aux questions de routine.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1940.—Etat montrant:—1. Quel a été, par article, le total des frais de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces?

2. Quels traitements, frais de déplacement ou allocations a-t-on versés à chacun des quatre Commissaires?

3. Quels honoraires et autres rémunérations a-t-on versés à l'avocat de la Commission?

4. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux membres du personnel de la Commission en donnant leurs noms dans chaque cas?

5. Quels traitements et autres rémunérations a-t-on versés aux spécialistes—donner leur nom—dont la Commission a retenu les services afin de rédiger des études particulières pour se renseigner?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—Etat montrant:—1. Quels étaient les membres du personnel du Secrétariat de la Commission des relations fédérales-provinciales?

2. Quel a été le traitement d'un chacun?

3. Ont-ils reçu des allocations de subsistance et des allocations de voyage?

4. Si oui, quel a été le montant touché par chaque membre du personnel du Secrétariat sous chacun de ces chefs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août, 1940,—Etat montrant:—Quelle mesure a-t-on prise au sujet des demandes de pension faites en 1938, 1939 et 1940 pour d'anciens combattants de la Rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest?

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 57 p.m. jusqu'à lundi prochain à onze heures du matin.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 58

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 5 AOUT, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

PÊCHERIES

77 Administration..	\$ 129,300 00
78 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	767,000 00
79 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières..	2,000 00
80 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson	60,000 00
81 Office du poisson de conserve..	28,000 00
82 Pisciculture	195,000 00
83 Ostréiculture..	24,000 00
84 Commission de recherches sur les pêcheries..	243,700 00
85 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord..	25,000 00

86	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité du 26 mai 1930, intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser . . .	40,000 00
87	Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses d'une commission d'enquête sur les pêcheries des Grands Lacs nommée en vertu d'une entente arrêtée au moyen d'un échange de notes le 29 février 1940, entre le Canada et les Etats-Unis	3,000 00
88	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrures, 1911 . . .	135,000 00
89	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association . .	3,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

90	Pour pourvoir à l'extension de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs	50,000 00
91	Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche	400,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

SERVICE DE LA SANTÉ

248	Traitements des marins malades	178,970 00
249	Hygiène industrielle	11,185 00
250	Enquêtes médicales	36,520 00
251	Maladies vénériennes	50,000 00
252	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

253	Subvention au Conseil canadien du bien-être	8,100 00
254	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
255	Subvention à la Ligue de la Santé du Canada	5,000 00
256	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles . .	18,000 00
257	L'Association canadienne-française des Aveugles	4,050 00
258	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
259	Montreal Association for the Blind	4,050 00
260	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
261	Subvention au V.O.N.	13,100 00
262	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean . .	4,050 00
263	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

264	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales	18,000 00
-----	--	-----------

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

221	Administration	119,590 00
-----	--------------------------	------------

DIVISION DES PENSIONS

222 Administration	887,602 00
Commission canadienne des pensions—	
223 Dépenses d'administration	459,630 00
224 Conseil des allocations aux anciens combattants	192,760 00
<i>Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge</i>	
225 Pensions de la guerre européenne	40,650,000 00
226 Allocations aux anciens combattants	8,000,000 00
227 Secours de chômage	2,000,000 00
228 Allocations d'hospitalisation et autres	775,000 00
229 Allocations pour probation professionnelle	40,000 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

230 Soin des malades	2,853,931 00
231 Bureau des anciens combattants	172,725 00
232 Emplois protégés	71,905 00
233 Réparation des accidents du travail	50,000 00
234 Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'application de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants	70,000 00
235 Subvention au fonds d'inhumation des soldats	85,000 00
236 Subvention à la Légion canadienne	9,000 00

AGRICULTURE

SERVICE DES MARCHÉS

30 Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000	100,000 00
---	------------

CRÉDITS SPÉCIAUX

31 Loi sur le Rétablissement agricole des Prairies et l'Emmagasinage de l'eau	2,500,000 00
---	--------------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs n'insistent pas sur leurs deuxième et troisième amendements au bill No 99, Loi modifiant la Loi sur les dettes dues à la Couronne, que la Chambre des communes n'a pas voulu accepter.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans modification:

Bill No 118, Loi modifiant la Loi de la commission canadienne du blé, 1935.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Moins la somme votée en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SPÉCIAUX

32	Loi de 1939 sur l'Agriculture des Prairies.	\$ 250,000 00
33	Service technique, Edifices—pour terminer des contrats ..	44,437 00
34	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries	1,000,000 00
35	Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable	300,000 00
36	Subventions aux provinces pour le rétablissement des colons	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

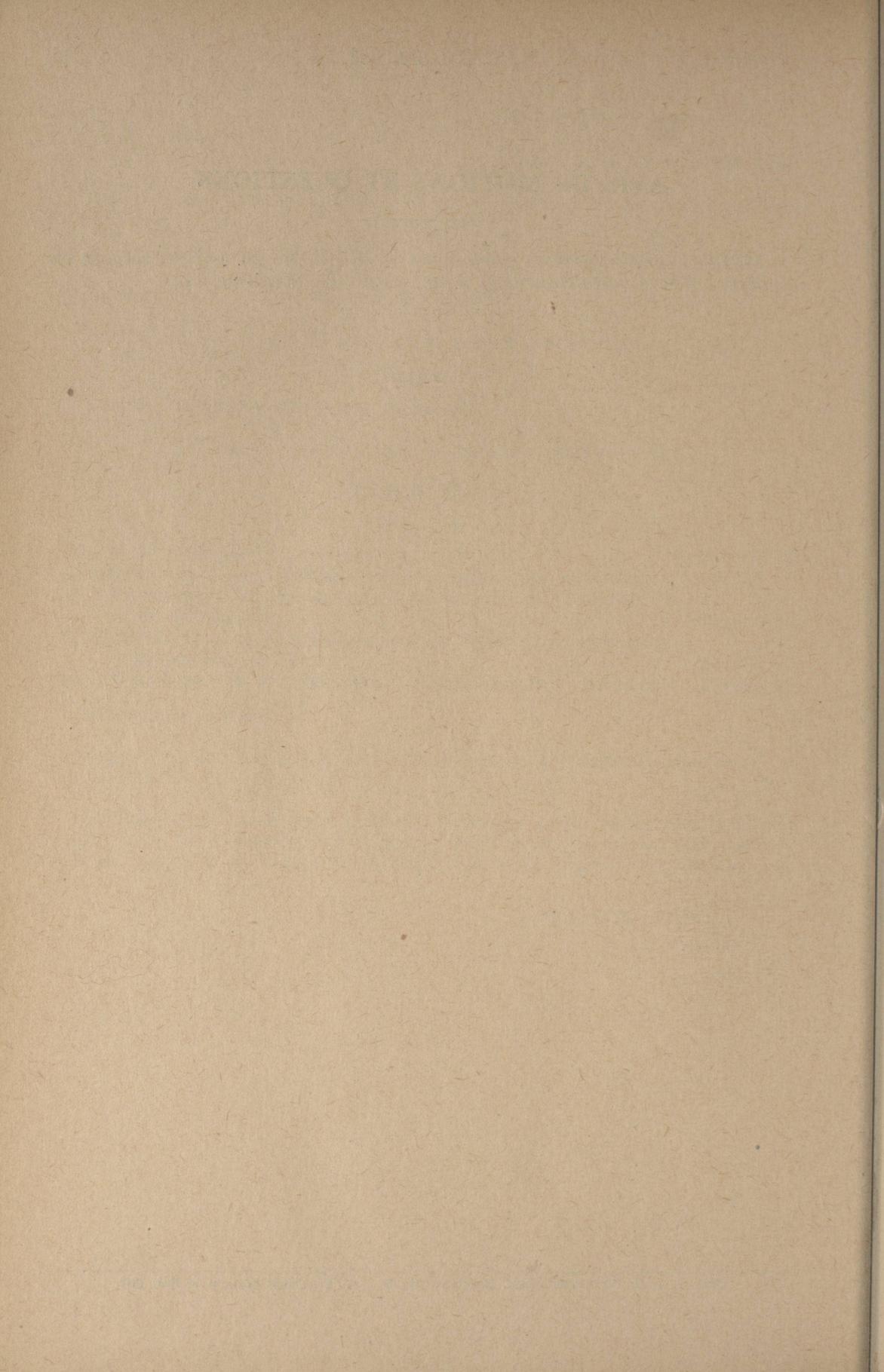
Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quarante-cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Blackmore*—Mercredi prochain—Que le Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Alberta Provincial Bank*, soit lu une deuxième fois.



No 59

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 6 AOUT, 1940

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 juillet, 1940,—Copie de tous câblogrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés de l'année 1935 jusqu'à ce jour entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, ou tout ministère canadien, au sujet de la levée de l'interdit contre les pommes de terre canadiennes entrant dans le Royaume-Uni.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, jusqu'au 31 décembre, 1939, et sur la Loi de garantie des prêts sur l'amélioration des habitations, jusqu'au 31 mars, 1940.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3513, approuvé le 31 juillet, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$6,136,268.48 au gouvernement de la Colombie britannique acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 juin, 1940:—Copie de tous contrats, lettres, correspondance, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, datés du 1er septembre 1939 à aujourd'hui, et qui ont trait à l'établissement d'un aéroport et d'une succursale d'entraînement aérien à ou proche Moose-Jaw, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien de ministères de l'Etat occupent des directeurs de relations avec le public, ou des officiers de liaison ou d'autres fonctionnaires dont les fonctions consistent à informer les autres départements de l'Etat ou le public, des œuvres du gouvernement ou de ministères particuliers?

2. Qui sont ces fonctionnaires?

3. Quel est le traitement de chacun?

4. Quelle sera la durée de leur occupation?

5. Quelles étaient leurs relations d'affaires antérieures?

Il dépose aussi devant la Chambre, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le trente et unième rapport de la Commission du service civil du Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1939.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

AFFAIRES EXTERIEURES

41 Administration	\$ 181,760 00
42 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	626,575 00
43 Pour la réception des visiteurs étrangers	5,000 00
44 Dépenses relatives à la négociation des traités	10,000 00
45 Dépenses des délégués canadiens à l'assemblée, à la conférence et aux commissions de la Société des Nations . .	7,000 00
46 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subventions à l'Union canadienne pour la Société des Nations	3,000 00
47 Somme requise pour combler la perte sur le change	115,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

48 Aux dépenses de la Société des Nations pour 1940, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale	150,410 00
49 Aux dépenses de la Commission internationale de Navigation aérienne pour 1940	1,650 00
50 A une partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation	9,345 00
51 Aux dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1940, quote-part du Canada	1,955 00

153	Laboratoires des produits forestiers.	139,894 00
154	Subvention à l'Association forestière du Canada.	1,620 00
	Enregistrement des terres:	
155	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et des terres publiques.	57,263 00
	Bureau des parcs nationaux—	
156	Service des parcs nationaux et des sites historiques.	1,144,215 00
157	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.	49,580 00
158	Allocation à John Thomas (Jack) Miner.	2,500 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

159	Administration.	21,620 00
160	Observatoire fédéral d'Ottawa.	104,853 00
161	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	30,610 00
162	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et une subvention de \$250 au conseil exécutif international, Conférence mondiale des forces hydrauliques.	204,600 00
163	Commission de contrôle du lac des Bois.	7,685 00
164	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1938, ces dépenses devant être remboursées en grande partie.	18,000 00
165	Pour acquérir les servitudes d'inondation et régler les réclamations auprès des propriétaires riverains d'Ontario en aval des décharges du lac des Bois que vise les règlements de la Loi pour le contrôle du lac des Bois.	8,000 00
166	Pour payer les dommages causés par les inondations du lac Seul conformément à l'accord confirmé par la Loi de la conservation du lac Seul, 1928.	5,500 00
167	Service du génie et de la construction.	97,487 00
168	Service géodésique.	139,300 00
169	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.	240 00
170	Commission des frontières internationales.	28,600 00
	Service hydrographique et cartographique—	
171	Service hydrographique.	316,248 00
172	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de \$350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.	169,150 00
173	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examineurs ainsi que tous les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme).	850 00

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

174 Administration..	56,572 00
175 Agences indiennes..	656,620 00
Réserves et fiducies—	
176 Administration..	51,294 00
Service médical—	
177 Hospitalisation et soin général des Indiens..	1,404,612 00
178 Subventions aux hôpitaux..	4,320 00
Bien-être et enseignement—	
179 Bien-être des Indiens..	993,240 00
180 Education des Indiens..	531,565 00
181 Subvention aux pensionnats..	1,410,094 00
182 Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les montants mentionnés aux Détails des services..	6,870 00
183 Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique..	100,000 00

DIVISION DE L'IMMIGRATION

184 Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise..	166,440 00
185 Service ambulante et d'inspection, Canada..	1,183,682 00
186 Service ambulante et d'inspection à l'étranger..	126,350 00
187 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	10,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

188 Mme Alice Morson Smith..	600 00
189 Mme Elizabeth Swinford..	600 00

CRÉDIT SPÉCIAL

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

190 Pour subvenir aux facilités de transport dans les régions minières et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la continuation de l'emploi, jusqu'au 30 juin 1940, de hauts fonctionnaires, commis et fonctionnaires temporaires surnuméraires aux termes des item du Budget supplémentaire spécial de ce ministère, à l'exception de l'item concernant la conservation des fourrures..	58,000 00
--	-----------

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Bureau des parcs nationaux—	
191 Parcs nationaux..	171,125 00
192 Sites historiques..	500 00
193 Conservation des forêts..	40,000 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

194 Développement des routes touristiques..	590,533 00
195 Routes—Améliorer et réparer la route Golden-Revelstoke, y compris les sommes requises pour le paiement de réclamations impayées et l'amélioration des principales routes touristiques, de la frontière internationale aux parcs Banff, Yoho et Kootenay.	180,000 00

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

196	Pour compléter l'érection et pour l'équipement et l'ameublement d'internats et d'externats indiens en voie de construction..	146,210 00
197	Réparation et amélioration des édifices du gouvernement concernant l'administration médicale des Indiens	52,000 00
198	Pour la conservation des animaux à fourrure et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit..	100,000 00

ETABLISSEMENT DES SOLDATS

375	Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques.. . .	615,625 00
376	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924 et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935..	30,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

ETABLISSEMENT DES SOLDATS

464	Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement des soldats et de familles britanniques sur des terres..	123,000 00
-----	---	------------

JUSTICE

95	Administration..	152,505 00
96	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour aide au service, et une somme de \$10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service..	49,160 00
97	Administration de la justice—Dépenses diverses..	6,000 00
98	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses..	25,000 00
99	Contribution annuelle à la <i>Canadian Law Library</i> , de Londres, Angleterre..	500 00
	Cours Suprême du Canada—	
100	Administration..	69,350 00
	Cours de l'Echiquier du Canada—	
101	Administration..	34,265 00
	Cours Territoriale du Yukon—	
102	Administration..	5,040 00
103	Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions.. . .	15,000 00

DIVISIONS DES PÉNITENCIERS

104 Administration..	170,155 00
105 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération..	2,912,685 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

106 William Tatton..	564 00
107 J. Langlois Bell..	600 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

354 Administration générale..	219,445 75
355 Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues..	5,069,949 54
356 Subvention à la <i>Chief Constables Association of Canada</i>	500 00
357 Allocation de commisération à Henri Roman..	600 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

358 Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	11,749 16
359 Pensions à la Royale Gendarmerie, aux volontaires de Prince-Albert et aux <i>Police Scouts</i> par suite de la rébellion de 1885..	83 95
360 Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
Mme Mary Emma Bossange..	456 25
Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
Mme Margaret Cox..	456 03
Mme Georgina Harrison..	676 50
Mme Letitia Kennedy..	423 50
Mme Nora Jean Massan..	300 00
Mme Mary Miller..	667 38
Mme Margaret Nicholson..	547 50
Mme Catherine Mildred Ralls..	735 25
Mme Myrtle L. Richards..	720 00
Mme Doris Freda Sampson..	816 00
Mme Amy Lillian Searle..	406 98
Mme Madelaine Mary Shoebotham..	810 00
Mme Eunice Wainwright..	602 50
361 Pension à James Elliott..	672 00
362 Pension à Basil Burke Currie..	684 20

POSTES

265 Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 1, assignées à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil..	438,000 00
--	------------

266 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..	14,779,320 00
267 Inspection et investigations..	929,820 00
268 Courrier ambulant..	10,421,906 50
269 Courriers aérien et terrestre..	10,863,876 00
270 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil..	1,281,905 00

PENSION ET AUTRES INDEMNITÉS

271 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil..	5,000 00
---	----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar propose,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures ce soir.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsidés intérimaires)

(Moins la somme votée en subsidés intérimaires; et moins la somme de \$2,081.97 pour réduire la rente annuelle mentionnée dans la résolution No 38 à \$1.00 par année)

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX PUBLICS

281 Administration..	190,415 00
----------------------	------------

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

282 Administration..	224,490 00
283 Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage etc..	2,683,989 00

284	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,492,969 00
285	Service de téléphone à Ottawa.	97,000 00
286	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa.	8,000 00
	Construction, réparation et améliorations d'édifices publics—	
	<i>Provinces Maritimes en général</i>	
287	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
	<i>Québec</i>	
288	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	100,000 00
	<i>Ontario</i>	
289	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	125,000 00
	<i>Manitoba</i>	
290	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
	<i>Saskatchewan</i>	
291	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
	<i>Alberta</i>	
292	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	40,000 00
	<i>Colombie-Britannique</i>	
293	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
	<i>Généralités</i>	
294	Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
295	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation.	17,000 00
296	Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacement, réparation et améliorations d'édifices.	100,000 00
297	Drapeaux pour les édifices publics.	2,500 00
298	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations.	200,000 00
299	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications.	80,000 00
	DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF	
300	Administration.	203,820 00
301	Génie, y compris, les traitements des ingénieurs, commis, etc.	514,450 00
	Dragage	
302	Surveillance générale.	9,020 00
303	Provinces Maritimes.	360,000 00
304	Ontario et Québec.	200,000 00

305	Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	52,424 00
306	Colombie-Britannique..	195,000 00
	Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.	
307	Bassin de radoub de Champlain..	53,985 00
308	Bassin de radoub d'Esquimalt..	70,500 00
309	Bassin de radoub de Lorne..	31,740 00
310	Selkirk—Cale de réparations..	3,800 00
311	Entretien et service d'écluses et digues..	53,900 00
312	Entretien et service de bateaux déblayeurs..	41,600 00
313	Pont du chenal de Burlington..	13,000 00
314	Kingston, chaussée La Salle..	15,564 00
315	Pont de New-Westminster..	45,300 00
316	Ottawa—Ponts et abords (à voter de nouveau \$2,800.00)..	4,200 00
317	Généralités..	19,500 00

Construction, réparations et améliorations—

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

318	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	225,000 00
-----	--	------------

Ile-du-Prince-Edouard

319	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	55,000 00
-----	--	-----------

Nouveau-Brunswick

320	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	80,000 00
-----	--	-----------

Québec

321	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	250,000 00
-----	--	------------

Ontario

322	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	130,000 00
-----	--	------------

Manitoba

323	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	20,000 00
-----	--	-----------

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

324	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	10,000 00
-----	--	-----------

Colombie-Britannique et Yukon

325	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	90,000 00
-----	--	-----------

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

326 Administration. 26,940 00

SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICES ET ENTRETIEN

327 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles. 133,420 00
 328 Alberta et Saskatchewan. 88,000 00
 329 Division du surintendant du district de Vancouver. 11,560 00
 330 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon. 129,540 00
 331 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver. 94,480 00
 332 Services télégraphiques et téléphoniques en général. 6,000 00

RECONSTRUCTION, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

333 Provinces Maritimes et Bas St-Laurent. 12,000 00
 334 Saskatchewan et Alberta. 16,500 00
 335 Colombie-Britannique—districts du Nord et du Yukon. 17,000 00
 336 Colombie-Britannique—district de l'île de Vancouver. 9,000 00

GÉNÉRALITÉS

337 Galerie nationale du Canada. 45,000 00
 338 Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à \$3,000. 50,000 00
 339 Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à \$200. 100,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

340 Pour terminer les contrats. 20,000 00

Québec

341 Pour terminer les contrats. 235,000 00

Ontario

342 Pour terminer les contrats. 1,930,000 00

Saskatchewan

343 Pour terminer les contrats. 24,000 00

Alberta

344 Pour terminer les contrats. 15 500 00

Colombie-Britannique

345 Pour terminer les contrats. 78,500 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparation et amélioration de ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

346 Pour terminer les contrats. 200,000 00

Ile du Prince-Edouard

347 Pour terminer les contrats. 75,000 00

Nouveau-Brunswick

348 Pour terminer les contrats. 85,000 00

Québec

349 Pour terminer les contrats. 275,000 00

Ontario

350 Pour terminer les contrats. 275,000 00

Alberta

351 Pour terminer les contrats. 15,000 00

Colombie-Britannique

352 Pour terminer les contrats. 100,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE

Ontario

353 Pour terminer les contrats. 6,200 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRES 1940-41

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Ontario

473	{	Ottawa—Système de chauffage central: améliorations et ré-	27,000 00
		parations.	
	{	Toronto—Hôpital de la rue Christie—Matériel électrique..	15,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Québec

474 Saint-Irénée—En règlement complet et définitif de la créance de MM. Trudel et Fils relativement à leur contrat pour réparation au quai. 3,184 80

Ontario

475	{	Goderich—En règlement complet et définitif de la créance de W. L. Forrest relativement à son contrat de dragage..	16,308 20
		Grande-Rivière—Contribution convenue pour améliorations—Part du gouvernement fédéral au coût de la continuation des travaux seulement dans la mesure nécessaire pour sauvegarder les très fortes sommes déjà engagées (A voter de nouveau \$156,916)	338,436 00

SPÉCIAL

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparations et améliorations d'édifices publics

Québec

476	Pour clôture de contrats—Crédit supplémentaire..	27,200 00
-----	--	-----------

Saskatchewan

477	Pour clôture de contrats—Crédit supplémentaire..	9,800 00
-----	--	----------

GÉNÉRALITÉS

478	Pour pourvoir les balances requises pour terminer tous projets entrepris dans des années financières antérieures et concernant lesquels aucune somme spéciale n'a été prévue dans l'année financière 1940-41..	30,000 00
479	Ouvrages de protection en général..	200,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

123	Indemnité de logement..	3,000 00
124	Administration générale..	201,965 00

CHAMBRES DES COMMUNES

125	Indemnité de logement..	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
126	Indemnité de logement..	1,500 00
127	Administration générale—Crédits du greffier..	472,327 50
128	Crédits du sergent d'armes..	211,083 00
129	Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés..	2,000 00
130	Pour approuver le paiement des versements de l'indemnité annuelle au chef de l'opposition entre le 26 janvier 1940 et le 15 mai 1940..	3,677 50

GÉNÉRALITÉS

131 Impressions du Parlement, y compris traitements du personnel du service de la distribution. 75,000 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

132 Administration générale. 78,145 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

133 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député. 700 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRES 1940-41

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

468 Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1940 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor. 10,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

469 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire au chapitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor. 15,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

TRANSPORT

403 Administration. 385,070 00

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

404 Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement. 277,560 00

SERVICE AÉRIEN

405 Administration. 10,770 00

Division de l'aviation civile

406 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire. 275,910 00

407 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital). 1,224,969 00

408 Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques. 1,724,556 00

409 Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de \$5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs.	25,000 00
410 Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports et pour la construction directe d'ouvrages dans les aéroports municipaux ou fédéraux desservant les municipalités, dont les emplacements ont été fournis par les dites municipalités.	500,000 00

Division météorologique

411 Service météorologique, y compris une allocation de \$400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.	391,000 00
412 Subvention à l'observatoire de Kingston.	500 00

Division de la radio

413 Application de la loi et des règlements de radio-télégraphie	127,145 00
414 Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radio-télégraphie—Service et entretien.	623,044 75
415 Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques	150,000 00
416 Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement).	150,826 00

SERVICE DES CANAUX

417 Administration.	30,790 00
418 Canaux—Service et entretien.	2,191,059 65
419 Canaux—Améliorations (à voter de nouveaux, \$58,800.00)..	183,450 00
420 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.	3,000 00
421 Pour procéder aux mesurages de débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la <i>Beauharnois Light, Heat and power Company Limited</i>	3,000 00

SERVICE DE LA MARINE

422 Administration.	17,920 00
423 Administration du matériel flottant.	26,405 00
424 Services nautiques—Administration.	28,305 00
425 Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations.	1,225,000 00
426 Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares.	1,842,380 00
427 Agences, traitements et dépenses de bureau.	261,360 00
428 Entretien et réparation des quais.	5,000 00
429 Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige.	30,000 00
430 Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord.	8,000 00
431 Pour l'enlèvement des épaves dans les eaux canadiennes..	3,000 00
432 Administration du pilotage.	129,600 00
433 Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes.	47,790 00
434 Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique.	45,000 00

435	Subventions de \$200 chacun aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs.	600 00
436	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$600 à l'école de navigation de Lunenburg, N.-E., de \$500 à l'école de navigation de l'Université Queen, et de \$1,200 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations du Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apporté aux marins nécessiteux de navires britanniques d'immatriculation canadienne.	44,550 00
437	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge.	199,025 00
438	Service des signaux maritimes.	93,200 00
439	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	1,978,093 00
440	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien—(A voter de nouveau \$100,000).. . . .	173,985 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

441	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère.	39,414 69
442	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital.	15,000 00
443	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1941, sans l'excéder.	350,000 00
444	Intérêt sur les rails fabriqués pour les chemins de fer Nationaux du Canada: pour le paiement de l'intérêt aux conditions des arrêtés du conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.	10,000 00
Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—		
445	Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1940-41, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1940, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada.	2,000,000 00

446	—Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1940-41, la différence, évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1940 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway, Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company, New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, Chemin de fer de Témiscouata.	800,000 00
BUREAU CANADIEN DU TOURISME		
447	Pour encourager le tourisme au Canada.	500,000 00
INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT		
448	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.	20,370 00
PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS		
449	Allocation de commisération à John Davidson, ancien garde-phare au cap Mudge, Colombie-Britannique.	500 00
450	Allocation de commisération pour compenser la Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique qui doit maintenir et payer une pension de \$40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1941 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions.	480 00
451	Somme requise pour verser des pensions de \$300 chacun aux anciens pilotes: Alphonse Asselin, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, J.-B. Pouliot, Arthur Paquet.	2,700 00
452	Caisse de prévoyance des Cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés de chemin de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période du 1er janvier 1940 au 31 mars 1941, à raison de \$30 par mois au lieu de \$20, tel que prévu dans ladite loi.	24,000 00
SERVICE DES CANAUX		
453	Canaux—Améliorations (A voter de nouveau, \$34,000.00)	35,000 00
SERVICE DE LA MARINE		
454	Pour assurer le parachèvement d'un navire à la fois brise-glace et bateau de transport—Capital (A voter de nouveau, \$64,000 00)	176,000 00

455 Canal à eau profonde du St-Laurent—Pour assurer le prolongement et l'amélioration des déversoirs régulateurs— Capital (A voter de nouveau)	61,500 00
---	-----------

SERVICE DES CHEMINS DE FER

456 Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1940, en vertu des crédits 584 et 585, Annexe B à la Loi des subsides no 3, 1939, concernant les passages à niveau (A voter de nouveau)	952,646 47
--	------------

ENTREPRISES DE L'ETAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

457 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour défrayer les dépenses de l'année civile 1940 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:—	
(a) Remboursement des débetures échues—	
St-Jean	48,156 00
(b) Reconstruction et dépenses, compte de capital (A voter de nouveau \$127,000)—	
Halifax \$	176,000
Dépense générales imprévues	200,000
	376,000
Moins les sommes à payer à même la caisse de remplacement	46,000
	330,000 00

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LIMITED

458 Avances à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursables sur demande avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut établir, et applicables au paiement de dépenses de capital à l'égard des vaisseaux sous le contrôle de la compagnie, durant l'année se terminant le 31 décembre 1940. (A voter de nouveau, \$6,000)	21,000 00
--	-----------

CRÉDITS SPÉCIAUX

DEFICITS

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADDA

459 Somme requise pour le paiement, durant l'année financière 1940-41, à la compagnie de Chemin de fer National du Canada (ci-après appelée "la Compagnie du National") sur les demandes approuvées par le ministre des Transports, faites de temps à autre par la Compagnie du National au ministre des Finances, et devant être appliqués au paiement par la Compagnie du National du déficit (certi-	
---	--

fié par les vérificateurs de la Compagnie du National) accusé pour l'année civile 1940, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, s'il est nécessaire pour effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant la restriction contenue à l'article quatre de ladite loi et y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement d'allocations mensuelles sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant la restriction contenue à l'article treize, chapitre soixante et cinq des Statuts du Canada, 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriétaire revenant au réseau des Chemins de fer Nationaux, définie au chapitre 22 des Statuts du Canada, 1937.

Chemins de fer Nationaux du Canada, à	
l'exclusion des lignes de l'Est.	\$12,975,000 00
Lignes de l'Est.	2,025,000 00
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 15,000,000 00

BAC TRANSBORDEUR ET TERMINI DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

- 460 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1940-1941 à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliquée par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1940. 327,000 00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

- 461 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après désigné et devant servir à liquider les déficits (après paiement des intérêts dus au public mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1940 dans l'exploitation du port de Churchill. 96,867 00
- 462 Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier. 448,150 00

PRETS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

463	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1940 pour l'un ou l'ensemble des item suivants: Dépenses au compte de capital et de reconstruction—		
	Montréal..	\$242,800	00
	Vancouver..	150,000	00
		<hr/>	
		\$392,800	00
	<i>Moins</i> le montant devant être dépensé à même la caisse de remplacement..	59,612	00
		<hr/>	
			333,188 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

TRANSPORTS

SERVICES AÉRIENS

480	Lignes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris services d'éclairage et de radio—Capital—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau \$60,000)..	100,000	00
-----	---	---------	----

SERVICE DE LA MARINE

481	Divers services concernant la navigation et les expéditions—Crédit supplémentaire..	12,000	00
-----	---	--------	----

BUDGET PRINCIPAL

(Moins le samme votée en subsides intérimaires)

COMMERCE

377	Administration..	106,080	00
	Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée—		
378	Administration..	600	00
379	Service des renseignements commerciaux..	762,980	00
380	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides..	266,275	00
381	Bureau des tarifs étrangers..	37,580	00
382	Bureau de cinématographie..	110,000	00
383	Loi du poinçonnage des métaux précieux..	12,500	00
384	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe..	105,000	00
385	Service d'inspection des poids et mesures..	445,715	00
386	Commission nationale du cinématographe..	60,000	00
387	Contribution au Bureau international des expositions.....	1,000	00
388	Contribution au Bureau international des tarifs douaniers.	2,700	00

	Loi de grains du Canada—	
389	Administration..	107,818 00
390	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection et le pesage..	1,584,884 00
391	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage..	366,377 00
	Bureau fédéral de la statistique—	
392	Administration..	84,410 00
393	Statistiques..	904,655 00
394	Recensement démographique..	211,435 00
	Expositions et publicité—	
395	Expositions..	237,960 00
396	Publicité et annonces au Royaume-Uni et en Europe..	85,000 00

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

397	Administration..	9,860 00
-----	--------------------------	----------

Océan Atlantique

398	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud..	100,000 00
-----	---	------------

Océan Pacifique

399	Service entre la Colombie-Britannique et la Chine et/ou l'Australie..	118,800 00
	Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud..	80,000 00
	Service entre le Canada, la Chine et le Japon..	600,000 00
	Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	300,000 00
	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine- Charlotte..	12,000 00
	Service entre Vancouver et les Antilles Anglaises..	25,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie- Britannique..	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	10,000 00

Services locaux

	Service entre Baddeck et Iona..	8,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Iancook..	1,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro..	9,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have..	1,750 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay..	2,900 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la Baie St-Laurent..	3,000 00
	Service entre l'Île aux Coudres et Les Eboulements..	1,900 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Canso..	37,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires..	9,500 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord..	40,000 00
	Service entre Parrsboro, Kingston et Wolfville..	4,500 00
	Service entre l'Île Pelée et la terre ferme..	7,000 00

	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,500 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	37,500 00
400	Service entre l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse..	30,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington..	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale..	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent..	50,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord..	14,000 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Granville et autres ports d'escale..	1,500 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy..	2,500 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
	Service entre St-Jean et St-André..	3,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale..	10,000 00
	Service entre St-Jean et Weymouth..	1,000 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires..	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton et l'île du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whyccocomagh..	16,000 00

CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

401	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches..	814,164 00
-----	--	------------

CRÉDIT SPÉCIAL

Conseil national de Recherches

402	Nouveaux locaux pour laboratoire—annexe (A voter de nouveau \$391,925.32)..	837,575 32
-----	---	------------

TRAVAIL

108	Administration..	\$ 119,976 00
109	Loi des rentes viagères..	251,185 00
110	Loi des enquêtes sur les coalitions..	35,240 00
111	Justes salaires et conciliation..	48,825 00
112	Loi de coordination des bureaux de placement—Administration	61,995 00
113	Loi d'enquête en matière de différends industriels..	40,000 00
114	<i>Gazette du Travail</i> et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail..	51,770 00
115	Loi d'enseignement technique—Application..	2,300 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

116	Pour remplir des engagements contractés en vertu des accords avec les provinces en vue du soulagement du chômage par la colonisation, y compris \$350,000.00 pour engagements non remplis..	500,000 00
117	Contribution au projet de placement des travailleurs sur des fermes et projets supplémentaires. (A voter de nouveau pour engagements contractés \$81,650.00)..	306,650 00

118	Contribution aux projets de conservation des forêts du Dominion. (A voter de nouveau pour engagements contractés en vertu de l'accord de l'année dernière avec les provinces \$140,000.00)	500,000 00
119	Contribution aux projets de rétablissement des chômeurs âgés. (A voter de nouveau pour engagements contractés \$45,200.00)	295,000 00
120	Pour défrayer les projets de secours directs, et autres projets de secours. (A voter de nouveau \$4,814,000 pour engagements non remplis et pour l'achèvement de projets déjà autorisés)	20,266,700 00
121	Imprévus	50,000 00
122	Montant requis pour frais généraux d'administration, y compris salaires et frais de déplacement:—	
	Secours aux chômeurs \$ 155,000 00	
	Enregistrement national 99,000 00	
	Formation de la jeunesse 21,500 00	
	Contrôleur du Trésor 25,000 00	
	<hr/>	300,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

TRAVAIL

466	Loi d'enquête sur les coalitions—Crédit supplémentaire	10,000 00
467	Pour pourvoir à l'administration de la Loi d'assurance-chômage, 1940	2,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins le somme votée en subsides intérimaires)

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

212	Administration générale	979,625 00
214	Inspection, investigations et vérification	1,113,350 00
215	Section de mésestimation du service de surveillance	66,645 00
216	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer	7,513,935 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

217	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi	343,895 00
218	Inspection et vérification internes	166,255 00
219	Bureaux de district	2,211,198 00

GÉNÉRALITÉS

220	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00
-----	--	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

471 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du service civil. Lesdites positions ainsi instituées et le personnel ainsi nommé seront par les présentes totalement soustraits à l'application de ladite loi—Crédit supplémentaire.	72,195 00
472 Bureaux de district—Crédit supplémetnaire.	301,350 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins le samme votée en subsides intérimaires)

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

39 Traitements et dépenses de bureau	18,665 00
--	-----------

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

40 Traitements et dépenses imprévues de la Commission	401,930 00
---	------------

ARCHIVES PUBLIQUES

274 Administration générale et services techniques.	144,410 00
---	------------

IMPRESSION ET PAPETERIES PUBLIQUES

275 Administration.	42,365 00
276 Impression, reliure et distribution des statuts annuels.	8,500 00
277 <i>Gazette du Canada</i>	23,620 00
278 Matériel—Répar. et renouv.	10,000 00
279 Dist. des documents officiels.	44,910 00
280 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public.	40,000 00

MERCREDI, 7 août, 1940.

SECRETARIAT D'ETAT

364 Division de la naturalisation.	61,365 00
365 Division des compagnies.	43,745 00
366 Bureau des traductions.	297,990 00
367 Division des marques de commerce.	24,980 00
368 Loi de tempérance du Canada.	2,500 00
369 Administration de la Loi des faillites.	37,762 50

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

370 Administration.	34,460 00
371 Division des brevets.	162,720 00
372 Division du droit d'auteur et des dessins industriels.	11,225 00
373 <i>Gazette</i> des brevets.	34,760 00
374 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.	2,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1940-41

DEFENSE NATIONALE

470 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre loi, au payement à même le fonds du revenus consolidé à la veuve de feu l'honorable Norman McLeod Rogers, d'une rente viagère à raison de \$2,500 à partir du 11 juin 1940.	2,014 00
---	----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires; et moins la somme de \$2,081.97 pour réduire la rente annuelle mentionnée dans la résolution No 38 à \$1.00 par année)

37 Traitements et dépense de bureau.	467,605 00
38 Pour autoriser le paiement, à même le Revenu consolidé, à Georges Gonthier, ex-Auditeur général, d'une rente annuelle au taux de \$1,500, à compter de sa retraite du poste d'Auditeur général et pour se continuer sa vie durant ..	2,083 33

FINANCE

52 Administration	286,590 00
53 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)	26,000 00
54 Bureau du commissaire du tarif	19,850 00
55 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais	299,782 86

SERVICE DU LOGEMENT

56 Loi fédérale sur le logement, application	100,405 00
PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)	
57 Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration.	41,090 00

PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

Pensions et allocations de retraite

58 Application des lois de pension et de retraite	25,900 00
59 Contribution de l'Etat au fonds de pension	2,340,000 00
60 Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	3,000 00

Pensions

61 Banting, sir Frederick G.	7,500 00
--------------------------------------	----------

CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE

Service de la dette publique—

62 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, l'achat de fonds d'amortissement, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc.	200,000 00
--	------------

CONCOURS

M. Ilsley propose,—Que les rapports présentés par le Comité des Subsidés des 3, 7, 24, 25, 26 juin, 15, 18, 31 juillet, 5 août, (moins les montants votés dans le budget intérimaire), soient maintenant reçus, lus la deuxième fois et adoptés.

Et la motion, mise aux voix, est acceptée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

LUNDI, 3 juin, 1940.

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

213 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise.. . . .	42,145 00
---	-----------

VENDREDI, 7 juin, 1940.

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

237 Administration	43,000 00
238 Aliments et drogues	174,565 00
239 Opium et narcotiques.. . . .	46,005 00

LUNDI, 24 juin, 1940.

AGRICULTURE

SERVICES DE L'ADMINISTRATION

1 Administration générale.. . . .	120,005 00
2 Division de la publicité et de la propagande	109,650 00
3 Comité consultatif sur les services agricoles	3,000 00
4 Contribution aux <i>Empire Bureaux</i>	33,823 34
5 Institut international d'agriculture	12,000 00

SERVICES TECHNIQUES

6 Administration des services techniques	25,467 00
7 Pathologie animale et avicole	146,615 00
8 Bactériologie et recherches en industrie laitière.. . . .	38,637 00
9 Botanique et phytopathologie	283,193 00
10 Chimie agricole	93,951 00
11 Entomologie	430,509 00

MARDI, 25 juin, 1940.

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

12 Administration des fermes expérimentales	60,305 00
13 Ferme expérimentale centrale	589,435 00

SERVICES DES MARCHÉS

24 Administration	94,262 00
25 Economie agricole	97,895 00

MERCREDI, 31 juillet, 1940.

DEFENSE NATIONALE

(Autres que les crédits de guerre)

SERVICES ORDINAIRES

199 Service des cadets	145,500 00
200 Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services	11,700 00
201 Règlement des réclamations de guerre	20,480 00
202 Monuments des champs de bataille	30,280 00
203 Livre du Souvenir	6,500 00
204 Indemnité à Mme Alice Smuck	480 00
205 Pourvoyant que les déboursés du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1940, imputables sur le compte de capital par la loi des subsides n° 3, 1939, soient imputés sur les comptes ordinaires des Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1940, et qu'aucune somme ne soit votée ou versée au Fonds du revenu consolidé pourvoyant au remboursement desdits déboursés imputables sur le compte de capital	

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—	
206 Robert Allen	269 52
207 Walter Pettipas	515 90
208 Florence Walker	360 00
209 Arnold Truman Townsend	420 00
210 Michael Mountain	420 00

CRÉDIT SPÉCIAL

211 Pour pourvoir au règlement de réclamations d'indemnités en rapport avec un incendie au Projet d'assistance-chômage n° 65, Nelway, C.-B.	47,551 47
---	-----------

AGRICULTURE

SERVICE DES MARCHÉS

26 Produits laitiers	355,452 00
27 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	188,987 87
28 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris des subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture et \$500 au conseil consultatif sur les exportations	532,150 00
29 Bétail et produits du bétail	513,843 00

LUNDI, 5 août, 1940.

PECHERIES

77 Administration..	129,300 00
78 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	767,000 00
79 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières..	2,000 00
80 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson..	60,000 00
81 Office du poisson de conserve..	28,000 00
82 Pisciculture..	195,000 00
83 Ostréiculture..	24,000 00
84 Commission de recherches sur les pêcheries..	243,700 00
85 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord..	25,000 00
86 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité du 26 mai 1930, intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser..	40,000 00
87 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses d'une commission d'enquête sur les pêcheries des Grands Lacs nommée en vertu d'une entente arrêtée au moyen d'un échange de notes le 29 février 1940, entre le Canada et les Etats-Unis..	3,000 00
88 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoques obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrures, 1911..	135,000 00
89 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

90 Pour pourvoir à l'extension de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs	50,000 00
91 Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche..	400,000 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

SERVICE DE LA SANTÉ

248 Traitements des marins malades..	178,970 00
249 Hygiène industrielle..	11,185 00
250 Enquêtes médicales..	36,520 00
251 Maladies vénériennes..	50,000 00
252 Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés aux Détails des services..	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

253 Subvention au Conseil canadien du bien-être..	8,100 00
254 Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	10,000 00
255 Subvention à la Ligue de la Santé du Canada..	5,000 00
256 Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles..	18,000 00
257 L'Association canadienne-française des Aveugles..	4,050 00

258	L'Institut Nazareth de Montréal..	4,050 00
259	Montreal Association for the Blind..	4,050 00
260	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose.	20,250 00
261	Subvention au V.O.N...	13,100 00
262	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean.. . .	4,050 00
263	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.. . .	10,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

264	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.	18,000 00
-----	---	-----------

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

221	Administration..	119,590 00
-----	--------------------------	------------

DIVISION DES PENSIONS

222	Administration..	887,602 00
	Commission canadienne des pensions—	
223	Dépenses d'administration..	459,630 00
224	Conseil des allocations aux anciens combattants..	192,760 00
	<i>Versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge</i>	
225	Pension de la guerre européenne..	40,650,000 00
226	Allocations aux anciens combattants..	8,000,000 00
227	Secours de chômage..	2,000,000 00
228	Allocations d'hospitalisation et autres..	775,000 00
229	Allocations pour probation professionnelle..	40,000 00
	<i>Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge</i>	
230	Soin des malades..	2,853,931 00
231	Bureau des anciens combattants..	172,725 00
232	Emplois protégés..	71,905 00
233	Réparation des accidents du travail..	50,000 00
234	Pour la poursuite ou la réalisation de projets ou plans déjà en marche ou conseillés par la Commission d'assistance aux anciens combattants et pour autoriser l'engagement ou le maintien en emploi par le Gouverneur en conseil des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires nécessaires à l'application de la Loi sur la commission d'assistance aux anciens combattants..	70,000 00
235	Subvention au fonds d'inhumation des soldats..	85,000 00
236	Subvention à la Légion canadienne..	9,000 00

AGRICULTURE

SERVICE DES MARCHÉS

30	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000..	100,000 00
----	---	------------

CRÉDITS SPÉCIAUX

31	Loi sur le Rétablissement agricole des Prairies et l'Emmagasinage de l'eau..	2,500,000 00
----	--	--------------

AGRICULTURE

SPÉCIAUX

32	Loi de 1939 sur l'Agriculture des Prairies..	250,000 00
33	Service technique, Edifices—pour terminer des contrats.. . .	44,437 00

34 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.	1,000,000 00
35 Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'éérable.	300,000 00
36 Subventions aux provinces pour le rétablissement des colons.	200,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941, les sommes de \$178,176,682.65, et \$3,197,488.00, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 124, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

7 août 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, à midi et demi, pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à midi et quart aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 1 heure 38 a.m. jusqu'à midi et quart aujourd'hui.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 60

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 7 AOUT, 1940

Midi et 15 minutes.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 124, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1941.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, et de la Loi des Mesures de guerre, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3603, approuvé le 1er août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, au sujet de l'affranchissement des fournitures de papeterie, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3681, approuvé le 5 août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, (tels que définis par l'arrêté en conseil C.P. 3156, approuvé le 12 juillet, 1940).

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*.

Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.

- Loi modifiant la Loi du Yukon.
 Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.
 Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*.
 Loi modifiant la Loi du service naval.
 Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.
 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.
 Loi constituant en corporation *Pool Insurance*.
 Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.
 Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
 Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke.
 Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*.
 Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée.
 Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.
 Loi modifiant la Loi des pénitenciers et de la Loi de 1939 sur les pénitenciers.
 Loi modifiant le Tarif des douanes.
 Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices.
 Loi concernant la trahison.
 Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
 Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
 Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
 Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.
 Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes.
 Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre.
 Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.
 Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne.
 Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.
 Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd.
 Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat.
 Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew.
 Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson.
 Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson.
 Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell.
 Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet.
 Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker.
 Loi pour faire droit à Eugène Bélanger.
 Loi pour faire droit à Rebecca Cohen.
 Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse.
 Loi pour faire droit à John Roy Fumerton.
 Loi pour faire droit à Paul-Edouard Tardif.
 Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Norris.
 Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg.
 Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech.
 Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller.
 Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg.
 Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique.
 Loi pour faire droit à Anna Shepherd.
 Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger.
 Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau.
 Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin.

- Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott.
 Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro.
 Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey.
 Loi pour faire droit à Dorothy Frances Foyser MacDermid.
 Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge.
 Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell.
 Loi pour faire droit à Edward James Holt.
 Loi pour faire droit à Peter Logush.
 Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg.
 Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers.
 Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine.
 Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz.
 Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend.
 Loi pour faire droit à Isabel Margaret Bill Bacon.
 Loi pour faire droit à Michele Fiorilli.
 Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak.
 Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard.
 Loi pour faire droit à René Gaudry.
 Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch.
 Loi pour faire droit à William Gerald Dickie.
 Loi pour faire droit à Agnes Dorothy Smith Bruneau.
 Loi pour faire droit à John Eric Pitt.
 Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby.
 Loi pour faire droit à Camille Perks.
 Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell.
 Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis.
 Loi pour faire droit à Joseph Philias Hector Sauvageau.
 Loi pour faire droit à John Bernard Hughes.
 Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch.
 Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré.
 Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown.
 Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay.
 Loi pour faire droit à Joseph Armand Odilon Boucher.
 Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz.
 Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris.
 Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes.
 Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley.
 Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager.
 Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants :

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 1 heure 10 de l'après-midi, jusqu'au mardi, 5 novembre, 1940, à trois heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 3 août, 1940.

J. ALLISON GLEN,

Orateur.

No 61

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 5 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 28 octobre, 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très Honorable Sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la Chambre du Sénat mardi le 5 novembre, à trois heures dix, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veillez agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur Général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur annonce à la Chambre que le Greffier a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection et les brefs des députés suivants, à savoir:

De l'honorable Angus Lewis Macdonald, député du district électoral de la ville de Kingston.

De Louis O. Breithaupt, écuyer, député du district électoral de Waterloo-nord.

De George Russell Boucher, écuyer, député du district électoral de Carleton.

D'Alfred-Henry Bence, écuyer, député du district électoral de la ville de Saskatoon.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à T. Douglas Slater, de Kingston, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de la ville de Kingston, aux lieu et place de l'honorable Norman McLeod Rogers, décédé, l'honorable Angus Lewis Macdonald, Ottawa, Ontario, ministre de la défense nationale pour les services de la marine, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quatorzième jour d'août, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à John E. Wagner, de Kitchener, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Waterloo-nord, aux lieu et place de l'honorable William Daum Euler, nommé au Sénat, Louis O. Breithaupt, 2 rue Lancaster-est, Kitchener, Ont., manufacturier, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trentième jour d'août 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuvième jour de juillet, 1940, et adressé à Stewart McKercher, de Saskatoon, dans la province de Saskatchewan, pour l'élection d'un député devant représenter à la Cham-

bre des Communes du Canada, le district électoral de la ville de Saskatoon, aux lieu et place de Walter George Brown, décédé, Alfred Henry Bence, 136 rue Main, Saskatoon, Saskatchewan, avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce cinquième jour de septembre, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-neuf juillet, 1940, et adressé à John M. Hoay, de Westboro, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes du Canada le district électoral de Carleton, aux lieu et place d'Alonzo Bowen Hyndman, décédé, George Russell Boucher, 598 Driveway, Ottawa, avocat, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce cinquième jour de septembre, 1940.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

Les députés suivants, après avoir prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle y afférant, prennent leur siège en Chambre:

L'honorable Angus Lewis Macdonald, député du district électoral de la ville de Kingston.

Louis O. Breithaupt, écuyer, député du district électoral de Waterloo-nord.

George Russell Boucher, écuyer, député du district électoral de Carleton.

Alfred Henry Bence, écuyer, député du district électoral de la ville de Saskatoon.

Un message est reçu du très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur Général, qui demande la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, où le très Honorable député du Gouverneur Général proroge la première session du dix-neuvième parlement du Dominion du Canada dans les termes suivants:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session s'est ouverte en mai, l'un après l'autre, en une rapide succession, plusieurs pays libres avaient subi l'agression nazie. Avant l'ajournement du 7 août, l'Italie s'était jointe à sa partenaire de l'Axe en qualité d'ennemie déclarée; la résistance de la France s'était écroulée et le gouvernement français avait capitulé. La Grande-Bretagne elle-même était menacée d'invasion. Le théâtre du conflit avait commencé de s'étendre à des territoires extra-européens. La guerre continuait entre la Chine et le Japon. Seuls parmi les

nations de l'univers, le Royaume-Uni et les dominions britanniques se tenaient sous les armes, pour défendre la liberté du monde.

Le Canada s'est volontiers chargé des responsabilités grandissantes que lui imposaient les événements. Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur. Elles avaient aussi pour objet la tâche à longue échéance d'assurer la défaite ultime de l'ennemi.

A ces fins, la structure des services administratifs a subi des modifications et fait l'objet d'expansions. Un département de la Défense nationale pour l'air et un département de la Défense nationale pour le service naval ont été créés. On a accru les attributions du ministère des Munitions et Approvisionnements et on en a renforcé les cadres. On a établi un ministère des Services nationaux de guerre. La loi sur la mobilisation des ressources nationales a conféré au Gouvernement le pouvoir d'appliquer à la défense du Canada et de la cause commune toutes les ressources du pays, humaines aussi bien que matérielles. Dans les divers domaines de l'activité de guerre, il y a eu expansion et accélération constantes de l'entraînement, du transport, de la fabrication et de la production.

Par l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage, vous avez contribué puissamment à la stabilité industrielle et financière en temps de guerre, comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix. C'est une source de profonde satisfaction que toutes les provinces aient approuvé le projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord nécessaire pour permettre au Parlement du Canada d'instituer l'assurance-chômage.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des crédits que vous avez votés. La détermination du peuple canadien d'appuyer et de défendre la cause pour laquelle nous avons pris les armes s'est manifestée dans la généreuse acceptation par tous de ses lourds fardeaux financiers.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il est devenu bien évident que la soif de conquête continuera d'étendre le théâtre des hostilités. La lutte en faveur de la liberté sera longue et pénible. Puisse Dieu tout-puissant guider et soutenir ses braves défenseurs.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir du très honorable député du Gouverneur Général que ce Parlement soit prorogé jusqu'au jeudi, 7 novembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au 7 novembre (jeudi prochain).



J. ALLISON GLEN,

Orateur.

